



Du lieu de pouvoir à l'espace vécu. Le château de Talmont du XIIIe au XVe siècle

Charles Viaut

► To cite this version:

Charles Viaut. Du lieu de pouvoir à l'espace vécu. Le château de Talmont du XIIIe au XVe siècle. Archéologie et Préhistoire. Ecole nationale des Chartes, 2018. Français. hal-03932787

HAL Id: hal-03932787

<https://enc.hal.science/hal-03932787>

Submitted on 10 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Charles Viaut

Licencié ès lettres

Diplômé de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe
2018

DU LIEU DE POUVOIR À L'ESPACE VÉCU

LE CHÂTEAU DE TALMONT DU XIII^E AU
XV^E SIÈCLE

TOME I : TEXTE



Illustration page précédente : Tour maîtresse du château de Talmont. Photo Ch.Viaut.

Remerciements

Cette page d'histoire du château de Talmont n'aurait pu voir le jour sans le soutien et les conseils de nombreuses personnes. Je tenais en premier lieu à remercier Nicolas Prouteau pour m'avoir mis sur la piste du château de Talmont, pour son suivi, ses suggestions inspirantes et sa présence bienveillante tout au long de ce travail.

Ce travail doit également beaucoup à Philippe Plagnieux, dont l'écoute, les conseils avisés et la disponibilité m'ont permis d'éviter bien des écueils.

Ma gratitude va aussi à Teddy Béthus, fin connaisseur du château de Talmont, pour ses conseils, son assistance et l'intérêt qu'il porte à ce travail.

Je veux remercier également Xavier Pagazani, pour sa précieuse expertise architecturale et ses suggestions chronologiques, ainsi que Laure Cissé, pour la formation et les conseils qu'elle m'a prodigués, sans lesquels les illustrations de ce mémoire n'auraient pu être réalisées.

Et enfin, mes pensées vont à mes proches qui m'ont soutenu et à qui j'ai parfois imposé la rude tâche de me relire : Sylvain, Martine, Jean, Marion, Ewen et Elsa.

Liste des abréviations utilisées

A.D.85 : Archives Départementales de la Vendée

A.N. : Archives Nationales

BnF : Bibliothèque nationale de France

CESCM : Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

Inrap : Institut national de recherches archéologiques préventives

NGF : Nivellement Général de la France

SRA : Service régional de l'archéologie

US : Unité Stratigraphique

Introduction

*J'ai naguère habité le meilleur des châteaux
 Dans le plus fin pays d'eau vive et de coteaux :
 Quatre tours s'élevaient sur le front d'autant d'ails,
 Et j'ai longtemps, longtemps habité l'une d'elles.*

Paul Verlaine, *Amour*, 1875

Un château médiéval n'est pas seulement un monument. C'est également un symbole, marquant de sa masse les paysages, vestige d'un passé révolu. Il est difficile d'y échapper : que l'on soit prisonnier d'un château reconverti en prison, tel Paul Verlaine au château de Mons, ou qu'on l'aperçoive en bord de route, au sommet d'une colline, le château est toujours là, rappelant aux terroirs qui furent leurs anciens maîtres. Le château de Talmont fut pendant des siècles une de ces sentinelles silencieuses. Cette ruine imposante dominait de sa masse le bourg de Talmont, désormais commune de Talmont Saint-Hilaire, en Vendée, et l'ancienne route de La Rochelle aux Sables d'Olonne. Vide, inhabitée, silencieuse, elle n'attirait plus que la curiosité occasionnelle des graveurs et des photographes, nous laissant des images pittoresques d'une vaste carcasse de pierre abandonnée à la végétation. Ce long silence appartient lui aussi, désormais, à l'histoire. Le château de Talmont, est aujourd'hui pendant une bonne partie de l'année animé par le flot des visiteurs curieux d'histoire, des cavaliers et autres fauconniers, ainsi que par les archéologues et historiens à la recherche de sa vie passée.

L'étude scientifique du phénomène castral en France est ancienne. Monuments emblématiques du Moyen Âge, objets de l'enthousiasme romantique, les châteaux médiévaux ont traversé les courants successifs de l'historiographie française du Moyen Âge ; d'abord monument repoussoir jusqu'au début du XIX^e siècle, emblème de la « féodalité » et de l'Ancien Régime, son étude reprend une place importante avec les travaux pionniers de Viollet-le-Duc, restaurateur du château de Pierrefonds, qui aborde largement la fortification et les équipements domestiques castraux dans son *Dictionnaire*¹,

1 VIOLLET-LE-DUC (Eugène), *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance*, Paris, 1858-1870.

et de Camille Enlart, qui, lui, parle d' « art militaire »². A partir de la seconde moitié du XX^e siècle, deux approches cohabitent : l'une, plutôt issue de l'histoire de l'art, cherche à établir des typologies et des chronologies stylistiques des édifices castraux, basée sur les édifices de pierre, aboutissant à des catégories architecturales et chronologiques inspirées de celles de l'architecture religieuse : on parle de « château gothique » ou de « donjon roman »³ dès les années 1970. L'apogée de cette approche typologique et fonctionnelle du château de pierre est atteinte au début des années 1990, dans l'indispensable synthèse de Jean Mesqui, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*⁴, somme de connaissances sur les différents éléments des châteaux de pierre, défensifs et résidentiels. D'autres approches plus historiennes sont, elles, initiées par les travaux de Gabriel Fournier⁵ sur les châteaux, et ceux de Georges Duby sur la seigneurie rurale⁶ dès les années 1970. Le château est alors pris en compte dans une approche globale de la société médiévale, alors marquée par l'intérêt pour l'aristocratie laïque, et le paradigme de la « mutation de l'an mil » à l'origine de celle-ci. Ce modèle d'un passage d'une société post-carolingienne à la société féodale « classique » fut proposé par Georges Duby ; l'apparition des châteaux, alors estimée aux alentours de l'an mil, fut mise en relation avec ce phénomène social, comme l'écrit André Debord dans une synthèse, posthume, sur le sujet⁷. Dans ces années marquées par le premier essor de l'archéologie médiévale en France, les archéologues voient dans ces débats autour du château un moyen de légitimation aux yeux des historiens. Le mouvement d'inventaire des fortifications de terre, entre les années 1970 et 1990, conduisent archéologues et historiens à s'intéresser à des sites plus modestes, qualifiés de « mottes castrales », qui trouvent toute leur place dans les schémas explicatifs proposés par les archéologues et les historiens, en tant qu' « arme » pour cette révolution de l'an mil⁸. Depuis le milieu des années 1990, cette unité des praticiens ne semble plus d'actualité. Le modèle explicatif jusqu'alors dominant de la mutation de l'an mil est remis

2 ENLART (Camille), *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. II, *Architecture civile et militaire*, Paris, Picard, 1904, p. 623-754.

3 CHÂTELAIN (André), *Donjons romans des pays d'Ouest : étude comparative sur les donjons romans quadrangulaires de la France de l'Ouest*, Paris, Picard, 1973.

4 MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, 2 t., Paris, Picard, 1991-1993.

5 FOURNIER (Gabriel), *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier, 1978.

6 DUBY (Georges), *Guerriers et paysans, VIII^e-XII^e siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973.

7 DEBORD (André), *Aristocratie et pouvoir. La place du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000.

en cause, notamment par les travaux de Dominique Barthélémy du côté des historiens⁹. Les archéologues médiévistes, leurs questionnements et leurs pratiques, y compris en ce qui concerne l'archéologie castrale, se sont largement émancipés des questionnements uniquement issus des textes, même si les collaborations restent de mise. Mais de nombreux champs de recherche et d'investigation ont en revanche émergé, tant le château semble constituer un objet d'étude privilégié pour tous les domaines de la médiévistique, étude des textes, archéologie sédimentaire et étude du bâti¹⁰. Le développement de l'archéologie du bâti a par ailleurs relancé l'étude des châteaux de pierre, en lien avec les nouveaux protocoles liés à l'étude des Monuments Historiques avant restauration. Et l'utilisation des datations absolues, lorsqu'elles sont utilisables, permet désormais d'affiner considérablement la datation des châteaux au-delà de l'unique étude formelle et stylistique¹¹. L'heure semble désormais aux études régionales et au développement de monographies de sites castraux mieux documentés par la fouille, les études de bâti et les études documentaires. L'interdisciplinarité s'impose ainsi comme l'horizon méthodologique idéal pour saisir le château, objet historique aux multiples dimensions. En témoignent, dans une perspective régionale, des Pyrénées à la Loire, les actes des récents colloques d'archéologie castrale tenus à Pau en 2002¹², et Chauvigny en 2012¹³. Il semble malheureusement que le département de la Vendée ne soit que peu investi par ces récentes recherches, notre site mis à part.

Malgré son aspect imposant, le château de Talmont n'a bénéficié que tardivement d'une protection au titre des monuments historiques. En effet, le château n'est classé Monument Historique que depuis le 19 juin 2009, la protection s'étendant à l'ensemble du château, soit l'édifice médiéval, en plus de la fortification postérieure en tenaille

8 BUR (Michel), « Vers l'an Mil, la motte, une arme pour la révolution », *L'information historique*, 44 (1982), pp. 101-108.

9 Sur le débat, voir notamment : MAZEL (Florian), « Un débat historiographique : la mutation de l'an mil », *Féodalités*, 888-1180, Paris, Belin, 2010.

10 LEROUX (Laure), « Du monument à son histoire : aperçu méthodologique des études castrales en France », *Annales de Janua*, n°1, [En ligne], <http://Annalesdejanua.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=184>, 2013, paragraphe 8.

11 LEROUX (Laure), « Du monument [...] », op.cit., paragraphe 2.

12 *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles. Recherches archéologiques récentes*, 1987-2002.

13 *Demeurer, défendre et paraître, orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, 14-16 juin 2012, BOURGEOIS (Luc), REMY (Christian) (dir.).

bastionnée située au sud du château, et la digue de retenue des eaux, à l'ouest¹⁴. Cette protection influe bien entendu sur les choix retenus en ce qui concerne l'accès au château, la sécurité et les choix scientifiques ; par ailleurs, la protection des Monuments Historiques assure une certaine protection aux parties bâties. Les restaurations, parfois nécessaires, s'appuient désormais sur une meilleure connaissance de l'édifice, renforcée par la recherche archéologique.

Ce classement tardif témoigne, d'une certaine manière, du désintérêt dont le château de Talmont a été l'objet pendant plusieurs siècles, jusqu'à une date récente. La documentation portant sur le château de Talmont aux époques les plus récentes (XVIII^e-XX^e siècle) nous donne à voir un édifice ruiné, dont les espaces libres sont périodiquement mis en culture, dans lequel on bâtit ponctuellement des maisons et des locaux agricoles et artisanaux, probablement grâce aux matériaux récupérés sur place¹⁵. Une occupation bien compréhensible dans un bourg rural, bien loin jusqu'à une époque contemporaine des enjeux de la conservation du patrimoine. L'évolution contemporaine du château illustre bien le passage du statut de ruine inutile à celui d'objet de curiosité touristique et de recherche, évolution commune à bien des édifices anciens. Malgré la dégradation des maçonneries, et le probable bouleversement de la stratigraphie entraîné par les cultures, dans la basse-cour notamment, l'intérêt scientifique du château a probablement été préservé par cet abandon. Il ne fit pas en effet l'objet d'une réoccupation massive qui aurait entraîné une perte d'informations importante, ce qui est le cas dans de nombreux contextes urbains. Ainsi, sauf des perturbations éventuelles à l'impact limité, il est permis de penser que l'occupation du château s'est principalement limitée à la période antérieure à la démolition de ses fortifications. Les occupations actuelles, animations et fouilles, bien qu'encadrées par la législation sur l'archéologie et les Monuments Historiques, sont probablement plus destructrices en terme de perte d'informations même si c'est tout un pan du passé qui se révèle désormais à nous.

Étudié et commenté, le château de Talmont l'est depuis longtemps. Dès la fin du XIX^e siècle, on doit aux érudits locaux, en particulier Georges Loquet, Louis de la Boutetière et Paul Marchegay, un labourage en règle des riches archives médiévales laissées par les nombreuses abbayes locales. Autant de fenêtres sur l'époque médiévale en

14 Cf. base Mérimée (Ministère de la Culture), château de Talmont Saint-Hilaire, Vendée.

15 A.N., 1AP/2144, documents de la fin du XIX^e siècle.

pays Talmondaï, premiers témoins de l'éminence de ce château fameux. Dès cette époque, le château lui-même intrigue, en particulier la tour-porche d'église que des auteurs reconnaissent à la base de la tour maîtresse¹⁶. Les premières enquêtes archéologiques attendent les années 1960 et 1970, sous la direction de Claude Souchet, Léon Chaigne puis Roger Joussaume¹⁷. Le château subit même en mai 1978 une campagne énergique, menée par un escadron de militaires sous la direction de Claude Souchet¹⁸. La fin du XX^e siècle voit enfin une floraison d'études portant sur le château et son territoire, bien renseignées par les sources écrites, sous la plume de Michel Dillange, Pascale Gadé qui fouille le château en 1991, et Marie- Pierre Baudry dans les années 1980 et 1990. Au début du XXI^e siècle, c'est au tour des archéologues Teddy Béthus et Nicolas Prouteau d'investir le château, au propre comme au figuré, en reprenant les recherches archéologiques, qui se poursuivent aujourd'hui depuis plus de quinze ans. Ce site fait actuellement l'objet d'un programme de recherches, soutenu par l'Inrap Grand Ouest et l'université de Poitiers, fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire en étudiant tous les aspects : étude archéologique des élévations, fouille sédimentaire de l'espace résidentiel seigneurial, étude des archives écrites.

Le château de Talmont a donc bénéficié de l'attention de cinq générations de chercheurs ; la connaissance de l'époque médiévale en Talmondaï en a pour ainsi dire fortement profité. Les armoiries Plantagenêt de Richard Cœur-de-Lion, résident prestigieux et modernisateur putatif du château, flottent désormais sur la tour maîtresse du château. La genèse et le développement du château jusqu'au XIII^e siècle, voire au-delà, sont en effet éclairés par les dernières recherches. Les études croisées du bâti, des sources écrites et des résultats de fouille permettent désormais d'affiner la chronologie et le contexte de l'implantation castrale ; les traits principaux de son évolution architecturale sont désormais acquis. Le château tel qu'il se présente aux yeux du visiteur actuellement est principalement un édifice bâti entre le XI^e et le XIII^e siècle, puis lentement dégradé par les ans. Ainsi l'architecture monumentale répond-elle à une histoire politique et sociale prestigieuse, celle des seigneurs de Talmont et des ducs d'Aquitaine, jusqu'aux célèbres seigneurs de la fin du XII^e siècle et du début du XIII^e, Richard Cœur-de-Lion et Savary de

16 BALLEREAU (Léon), « Notice sur le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre de Talmont », *Annuaire de la Soc. d'émulation de la Vendée*, 1873, t. 17, p. 73-79.

17 JOUSSAUME (Roger), « Travaux de déblaiement au château de Talmont », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1979, pp.335-353.

18 Ibid.

Mauléon. Toutefois, tant l'analyse des élévations, que les données issues de la fouille et des archives écrites, permettent d'affirmer que l'histoire de ce château ne s'arrête pas là. Aux mains des vicomtes de Thouars, puis des sires d'Amboise, du chroniqueur Philippe de Commines et enfin de la grande maison seigneuriale de La Trémoille à la fin du XV^e siècle, la date de sa démolition nous est connue. En 1628¹⁹, sur ordre du cardinal de Richelieu, les fortifications du château de Talmont sont démantelées. Du milieu du XIII^e siècle à cette date, sauf les noms prestigieux ici cités, ce sont près de quatre siècles d'histoire de ce site qui ont jusqu'alors été relativement peu abordés par la recherche. Cependant, la documentation disponible pour l'historien et l'archéologue existe, en qualité et en quantité : tant issue des fouilles récentes que les sondages effectués dans les différents fonds d'archives. Des vestiges bâtis, certes plus discrets que les constructions plus anciennes, sont également présents.

La conjonction d'investigations archéologiques poussées et de l'existence d'importantes quantités de sources écrites, nous semble ainsi constituer une opportunité d'approcher finement l'histoire politique, sociale, architecturale et matérielle de ce site au second Moyen Âge (milieu XIII^e-début XVI^e siècle), dans une perspective interdisciplinaire permise par l'existence d'une documentation de nature variée. Notre réflexion prend ainsi le document comme point de départ et lieu de définition des problématiques historiques qui seront développées dans le corps de la réflexion.

Il nous a ainsi semblé opportun de débiter notre enquête à la première moitié du XIII^e siècle, époque à partir de laquelle le manque historiographique apparaît clairement. La période envisageable grâce à la confrontation des sources s'étire aisément jusqu'au début du XVI^e siècle. Passé ce terme, l'absence de vestiges bâtis clairement identifiables dans l'enceinte habitée du château, la dégradation de la stratigraphie associée aux périodes postérieures dans la zone du bâtiment nord actuellement fouillée (liée aux fouilles anciennes²⁰) ainsi que la moindre cohérence des fonds d'archives nous ont fait douter de l'opportunité d'étendre l'enquête. D'autant que la cohérence historique de la période retenue nous apparaît clairement. Tout au long de cette fenêtre chronologique, le rôle

19 BARBAUD (Georges), « Notice sur la démolition du château de Talmond », in *Bulletin archéologique du CTHS*, Paris, 1896, pp.305-311.

20 BETHUS (Teddy), *Le bâtiment nord du château de Talmont Saint-Hilaire, rapport de fouille triennale 2013-2015*, SRA Pays de la Loire, 2016, p.95.

politique du château ne faiblit pas, tant au sein de son territoire proche que d'horizons plus lointains. Il constitue une véritable incarnation du pouvoir seigneurial. Le château, par ailleurs, n'est pas qu'un lieu d'exercice du pouvoir. Il reste un lieu de vie ou de travail, non seulement des seigneurs, mais également de nombreuses catégories sociales ; et cette vie sociale du site castral en ce Moyen Âge tardif se matérialise par des constructions qui constituent autant de témoignages et de documents d'histoire politique, économique et sociale. L'étude, et parfois la confrontation, de ces sources, peuvent ainsi permettre, nous l'espérons, une approche relativement fine du contexte politique et de l'histoire sociale, architecturale et matérielle du château.

Cette histoire, jusqu'ici peu abordée, nous semble pouvoir être envisagée sous plusieurs angles, tour à tour, en prenant en compte les spécificités de chaque approche.

Il nous a semblé indispensable dans une première partie de faire le point sur le rôle politique et social du château telle qu'il nous est révélé dans le temps long, de ses origines au début du XVI^e siècle. Il s'agit avant tout de faire le point sur l'acquis des recherches historiques et archéologiques menées sur le château, sur sa genèse, sur les liens qu'il entretient avec le contexte politique régional et local, ainsi qu'avec son territoire, et en particulier l'agglomération qui s'étend à son pied dès le Moyen Âge. Le château, probablement fondation des ducs d'Aquitaine, conserve encore en élévation, en effet, une bonne partie de l'enceinte et du programme résidentiel d'origine, complétés jusqu'au début du XIII^e siècle par la construction d'une bonne partie des fortifications et des bâtiments aujourd'hui visibles : tour maîtresse, tour éperon, mur bouclier, enceinte interne. Une parure monumentale à l'image de l'importance du château de Talmont qui est, entre le milieu du XI^e siècle et le début du XIII^e siècle, le siège de l'une des plus importantes seigneuries du Poitou, domaine en partie comtal et puissant siège de pouvoir local. Puis nous aborderons le contexte politique dans lequel le château et la seigneurie de Talmont prennent part au cours de la période envisagée (v.1230-v.1500). Les enjeux auquel elle se trouve confrontée dépassent de loin le cadre local. Le château passe en effet des mains des seigneurs de Mauléon et de Talmont à celles des vicomtes de Thouars, au milieu du XIII^e siècle, époque où le pouvoir capétien, en la personne d'Alphonse, comte apanagiste de Poitiers, s'appesantit sur le Poitou, et sur Talmont en particulier ; les vicomtes, puissants seigneurs régionaux, s'implantent pourtant durablement sur ce territoire, resté quelque peu à l'écart des grands mouvements de la guerre de Cent Ans. Le XV^e siècle est une ère

contrastée pour le Talmondaïs ; malgré les misères du temps, les prestigieux seigneurs du château le remettent pour un temps sur le devant de la scène. Ce cadre une fois établi, c'est en changeant d'échelle que nous poursuivrons, au sein même du château. En effet, il ne s'agit pas d'une coquille vide, ne servant que de résidence seigneuriale et siège de seigneurie. Un château est un lieu de vie et un lieu de pouvoir où s'agrège la hiérarchie sociale la plus large, des plus puissants aux plus humbles. Ce microcosme social, et ces noms, sur lesquels la documentation écrite du Moyen Âge tardif nous donne quelque éclairage, nous les présenterons également, ce qui permettra ainsi un aperçu de la vie politique et sociale du château telle que l'analyse des sources nous la livre.

La confrontation avec les autres manifestations du passé est par la suite inévitable, dans l'optique d'un discours complet. Les programmes de construction de la fin du Moyen Âge présents au château de Talmont font l'objet de l'étude présentée dans la seconde partie. En guise de préambule, la documentation écrite et les résultats des opérations archéologiques nous permettent de dresser une esquisse de portrait du secteur de la construction en Talmondaïs à la fin du Moyen Âge : son fonctionnement, ses commanditaires, ses travailleurs, son aspect financier ainsi que les matériaux employés. Suite à cette présentation d'ordre général, l'étude archéologique du bâti prendra place. Elle permettra d'établir une chronologie relative et un premier essai de restitution des constructions de la fin du Moyen Âge principalement construites le long de la courtine est du château. Il s'agira bien entendu de confronter l'étude de ces édifices, jusque là fort peu étudiés, au contexte politique et social du château à la fin du Moyen Âge. Cela nous mènera à ébaucher une hypothèse d'évolution des espaces bâtis dans l'enceinte du château, et en particulier des espaces résidentiels seigneuriaux sur le temps long, du XI^e au début du XVI^e siècle.

Une fois le cadre bâti et l'évolution de la topographie du château un peu plus assurés, nous voulons porter notre regard sur les activités de la population castrale, aussi bien dans l'enceinte du château qu'à l'extérieur. La consommation alimentaire représente à ce titre l'un des thèmes les plus riches. Tant les vestiges archéologiques que les autres types de sources documentent richement cet aspect fondamental de la vie humaine s'il en est. L'étude de la vie quotidienne, tout comme celle de l'environnement ou encore des niveaux de vie et statuts sociaux peuvent être abordés par ce biais. Le thème de la consommation nous emmène ensuite à franchir les courtines du château, pour nous

pencher sur l'approvisionnement et les échanges nécessaires à la vie du château, qui constitue à ce titre un lieu de stockage aussi bien que de consommation ou d'habitat. Un aspect spécifique retiendra plus particulièrement notre attention, à savoir les liens du château et des habitants nobles et moins nobles avec les forêts du Talmondaïs. Lieux de prélèvement de ressources, parfois lieux réservés où s'exprime l'identité aristocratique, les forêts constituent un environnement très étroitement lié à la société castrale et aux différents groupes sociaux qui la composent. Enfin, c'est à partir de tous les thèmes développés précédemment que nous aimerions, en guise de point final à ce travail, proposer une interprétation générale de l'occupation et des usages du château sur la période considérée, en croisant données et réflexions issues de différents domaines dans une perspective interdisciplinaire que nous espérons féconde.

Partie I

Un lieu de pouvoir (X^e-XV^e siècle)

Hilariter exissemus, festinantes versus Oceanum, ad castrum quoddam nobile, quod, ex re nomen habens, aut Talus mundi aut Talis mundus dicitur [...]

Suger de Saint-Denis, *Fragmentum Vitae Ludovici Junioris*, v.1140

Les châteaux sont, depuis le temps de leurs origines altomédiévales, des lieux dont l'importance matérielle égale le poids social. Contrairement à ce que laissent penser les apparences des plus imposants d'entre eux, il ne s'agit pas uniquement de forteresses, non plus que de simples résidences des élites, encore que ces deux aspects y soient bien présents. Les châteaux sont dès le X^e siècle des pôles de la vie politique, sociale et économique de l'Occident chrétien ; quadrillant le territoire, contrôlant les routes, les ressources économiques, parfois polarisant les hommes, les châteaux en viennent à incarner le pouvoir, à tel point qu'on a pu parler de « castellisation de l'Occident » pour les X^e-XII^e siècles²¹. Le château en vient bien souvent à dominer un territoire, pleine incarnation du système seigneurial jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. On conçoit alors la densité historique de tels lieux, énormes producteurs de documentation de toute nature. Le château de Talmont dans sa dimension de lieu de pouvoir nous retiendra ici, dans le temps long du second Moyen Âge. En effet, le château n'est pas plus indissociable des terres et des hommes qu'il domine, territoire connu et conçu à partir du XII^e-XIII^e siècle sous le nom de seigneurie, ou châtellenie, de Talmont, que de ses maîtres, seigneurs, et nombreux habitants. Un bilan des recherches historiques et archéologiques de ces dernières années nous occupera dans un premier temps, nous permettant un aperçu de l'histoire de la seigneurie et de l'évolution du site et de ses environs immédiats entre le XI^e et le XIII^e siècle. Nous aborderons par la suite l'histoire politique des seigneurs et de la seigneurie de Talmont au Moyen Âge tardif (XIII^e-XV^e), afin d'apporter quelques éclaircissements sur cette période relativement mal connue. Enfin, à l'échelle même de l'enceinte castrale, la documentation nous donne la possibilité de considérer de plus près les groupes sociaux qui vivent, travaillent et peuplent le château au cours de cette même période.

21 MORSEL (Joseph), « Chapitre 3 - Châtelains et chevaliers », *L'aristocratie médiévale*, Paris, Armand Colin, « U », 2004, pp. 88-128.

Les sources

Les sources mobilisées dans cette première partie de notre discours sont de différentes natures. L'étude de la période de genèse et de première évolution du château de Talmont a tant bénéficié des fouilles archéologiques²² que des études documentaires²³. Beaucoup reste à faire pour les périodes plus tardives. En particulier, le discours sur l'histoire politique et sociale du château se nourrit en grande partie de sources écrites, parmi lesquelles nous pouvons distinguer les actes, les correspondances et les documents de gestion.

Les actes

Les actes, validant par l'écrit une décision juridique, sont de différentes nature : donations pieuses, échanges, accords, décisions seigneuriales ou royales, leur diversité n'a d'égale que celle de leurs producteurs et de leurs lieux de conservation. Les cartulaires et les archives des abbayes locales, en particulier l'abbaye de Talmont²⁴, celle de Saint-Jean d'Orbestier²⁵ (auj. commune du Château d'Olonne), des prieurés de Bois-Grolland²⁶ et de Fontaines²⁷ (auj. Le Bernard, communes d'Angles) conservent une grande partie des documents les plus anciens concernant le château de Talmont. Il s'y trouve également de très nombreux actes des XIII^e-XV^e siècle, touchant aux rapports des seigneurs de Talmont avec ces abbayes, donations et fondations de messes, ainsi que de nombreux actes se rapportant à la gestion foncière des terres, aux échanges. Ils constituent une source incontournable pour l'histoire économique et sociale des territoires du Talmondaïs. L'autre grande source pourvoyeuse d'actes concernant Talmont et ses seigneurs est

22 BETHUS (Teddy) (dir.), *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport de fouilles archéologiques programmées, Nantes, SRA des Pays de la Loire, 2003, 2004, 2006, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014, 2015.

23 PROUTEAU (Nicolas), *Château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée). Etude documentaire et synthèse historiographique*, inéd., 2011 ; *Château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée). Recherches sur Talmont et le talmondaïs dans les sources anglaises* [Londres, National Archives], inéd., 2013 ; *Les ducs d'Aquitaine et Talmont aux XI^e-XII^e siècles : une forteresse et un territoire aux multiples enjeux*, inéd., 2016.

24 « Cartulaire de l'abbaye de Talmont », BOUTETIERE (Louis de la) (éd.) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1^{ère} s., t. 36, 1872, pp. 41-497.

25 « Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier », BOUTETIERE (Louis de la) (éd.), *Archives Historiques du Poitou*, t.6, Poitiers, 1877.

26 *Cartulaires du Bas-Poitou*, MARCHEGAY (Paul) (éd.), Les Roches Baritaud, 1877.

27 A.D.85, H/183.

l'administration royale. Les nouvelles pratiques de l'écrit dans la chancellerie royale à partir du XII^e siècle ainsi que le passage de Talmont dans l'orbite capétienne au XIII^e, augmentent de manière exponentielle le nombre d'actes relatifs à Talmont.

Les *Layettes du Trésor des Chartes*²⁸ compilant les actes émis et reçus par les rois de France jusqu'au XIII^e siècle composent ainsi un ensemble de sources de première importance, en particulier en ce qui concerne les décisions du pouvoir souverain, tout comme les *Registres* qui les suivent²⁹. Le fonds d'archives privées du chartrier de Thouars³⁰ est actuellement le plus grand fonds d'archives privées de France, conservant essentiellement des documents relatifs aux possessions de la famille de La Trémoille dans l'ouest de la France, entre le XI^e et le XIX^e siècle. Ce fonds est l'héritier direct des archives seigneuriales de la Trémoille, mais également de celles des seigneurs d'Amboise qui les ont précédés à la tête de la seigneurie de Talmont. Il conserve des originaux ou des copies d'actes importants, en particulier des XIV^e et XV^e siècle, lorsque le château se trouvait dans les domaines des vicomtes de Thouars, puis de la famille d'Amboise ; on y trouve également des actes émis par le pouvoir royal.

Les correspondances

Les correspondances forment une source écrite bien plus restreinte, tant en volume qu'en diversité chronologique, se limitant au XV^e siècle. Parmi ces documents, de nombreuses quittances³¹ émises par les officiers seigneuriaux, ou adressées par le seigneur à ses officiers, ont l'avantage de nous approcher au plus près des réalités quotidiennes, ces documents étant émis pour justifier et authentifier des dépenses, lors d'achats ou de ventes, souvent de faible volume. Par ailleurs, les rares lettres échangées entre seigneurs, ou entre seigneurs et institutions royales tel le Parlement de Paris³², sont également une source intéressante pour ce qui concerne la fin de la période étudiée ici.

28 *Layettes du Trésor des Chartes*, TEULET (Jean) (éd.) t. I (755-1223), t. 2 (1223-1246), 4 vol., Paris, 1863-1902.

29 *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France*, 14 vol., GUERIN (Paul) (éd.), Poitiers, imprimerie Houdin, 1881.

30 A.N., série 1AP.

31 Principalement A. N., 1AP/556, 1AP/557, 1AP/2142-2145.

32 A.N., 1AP/2144.

Les documents de gestion

Les documents de gestion constituent enfin une source primordiale pour notre propos. Se présentant souvent sous la forme de *codices*, ils regroupent et compilent des informations nécessaires à l'administration d'une seigneurie. Certains sont écrits à Talmont, tels les livres de comptes seigneuriaux du XV^e siècle³³, conservés aux archives départementales de la Vendée, qui regroupent l'intégralité des recettes et des dépenses de la seigneurie renseignées par le receveur du château sur une année. Les livres de comptes conservés, ou « Registres des recettes et des mises », renseignent ainsi quatorze années sur un siècle, entre 1412 et 1512. D'autres sont réalisés dans divers endroits, comme le *Livre rouge de Thouars*³⁴, luxueux censier et registre féodal enluminé de la fin du XIII^e siècle qui compile les droits seigneuriaux et les devoirs vassaliques dus pour plusieurs châtelainies appartenant aux vicomtes de Thouars, dont celle de Talmont. Ces documents administratifs permettent une étude fine du contexte économique et social de la seigneurie ; ils sont en quelque sorte les manifestations écrites du rôle administratif du château, et de sa place de centre de pouvoir, lieu de transactions économiques.

Ces sources présentent ainsi des avantages et des limites respectifs ; néanmoins, leur exploitation permet de jeter une certaine lumière sur bon nombre de phénomènes historiques.

33 A.D.85, 1E/1244-1256.

34 A.N., 1AP/2258.

Chapitre 1. Le château de Talmont (X^e-XIII^e siècle). Bilan des recherches archéologiques et historiques.

Nous ne saurions produire un discours original sur le château de Talmont au Moyen Âge tardif sans proposer en premier lieu un rappel des travaux effectués depuis des années sur la genèse et l'évolution de ce château. Ils sont en particulier le fruit du projet de recherches organisé sous la direction de Teddy Béthus (Inrap Grand Ouest) et Nicolas Prouteau (Université de Poitiers-CESCM UMR 7302), réunissant des historiens et des archéologues de plusieurs spécialités autour de l'opération d'archéologie programmée organisée depuis 2009. Le récent classement aux Monuments Historiques et les premières publications¹ témoignent d'une prise de conscience de l'intérêt du site ainsi que du dynamisme de la recherche. Lié tout à la fois aux ducs d'Aquitaine pour sa fondation au XI^e siècle, aux Plantagenêts et au seigneur Savary de Mauléon pour ses transformations au XIII^e siècle, le château de Talmont semble condenser une bonne partie de l'histoire du Bas-Poitou médiéval entre ses vieux murs. Les recherches ne se limitent toutefois pas à ces nobles et puissants personnages : l'étude du bâti médiéval, et des environs urbains, ruraux, côtiers et sauniers du château se révèlent d'une prodigieuse richesse scientifique, permettant d'aborder non seulement l'histoire du lieu, mais aussi celle de son environnement naturel et humain. Nous tenterons ici d'en donner un bref aperçu, point d'appui essentiel pour la suite de notre discours.

Il s'agit avant tout de replacer le site dans l'environnement géographique et archéologique du Talmondaïs. L'état des connaissances sur la genèse et l'évolution de la forteresse, et de la seigneurie entre le X^e et le début du XIII^e siècle seront ensuite abordées, avant que nous nous intéressions plus avant au bourg de Talmont, intimement lié depuis le Moyen Âge au château qui le domine.

1 Voir BETHUS (Teddy), PROUTEAU (Nicolas), « Les mutations du castrum de Talmont (Vendée) : naissance et transformations d'une forteresse bas-poitevine (Xe-XIIIe siècles) », in *Demeurer, défendre et paraître, orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, BOURGEOIS (Luc), REMY (Christian) (dir.), 2014, pp. 231-257.

1.1. Cadre spatial et contexte archéologique

L'implantation castrale ne s'inscrit pas sur une page blanche : ses enjeux géographiques, politiques et sociaux en constituent un sujet en soi que nous tenterons de défricher ici à la lumière des recherches récentes. Ainsi, la présence humaine est-elle déjà ancienne en Talmondaïs lors de la première période de construction présumée du château au XI^e siècle.

Cadre géographique et environnement en Talmondaïs

Le château de Talmont se trouve actuellement dans la commune de Talmont Saint-Hilaire, dans le sud-ouest de la Vendée² ; cette commune, formée par la réunion des deux communes de Talmont et de Saint-Hilaire de Talmont, est une petite ville (7474 habitants en 2014³) de la côte vendéenne, dite « Côte de Lumière », à une dizaine de kilomètres au sud du port des Sables-d'Olonne, et à une trentaine de kilomètres de la préfecture du département, La Roche sur Yon. Le paysage y est aujourd'hui marqué par le mitage pavillonnaire frappant toute la côte atlantique française ; mais selon les limites traditionnelles de la géographie des paysages⁴, le Talmondaïs, implanté sur un socle rocheux sédimentaire jurassique⁵, se trouve dans la portion côtière du bocage vendéen. Ce paysage est marqué par un faible relief, l'importance de l'herbage, de l'arbre, de la haie, de l'habitat dispersé et irrigué par un réseau dense de chemins. Considéré comme typique de l'ouest atlantique depuis les travaux de Marc Bloch⁶, il semble en fait n'être apparu qu'assez tard selon des recherches archéogéographiques récentes⁷. Lié à de nouveaux modes de mise en valeur agricole, l'embocagement de l'ouest atlantique se serait principalement développé entre le XV^e et le XIX^e siècle. Dans le cas de la région de Talmont, il est probable que ce paysage se soit implanté en lieu et place de champs

2 Cf. vol.2, p.3 et 4.

3 Cf. statistiques INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2534314?geo=COM-85288>.

4 SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *La Vendée, des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1982, p.13.

5 PROVOST (Michel) (dir.), *Carte archéologique de la Gaule, la Vendée (85)*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1995, p.37.

6 BLOCH (Marc), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1931.

7 WATTEAUX (Magali), « Le bocage, un paysage rural à la lumière des études archéologiques et archéogéographiques », *Archéopages*, n°34, 2012, pp.64-73.

ouverts, de landes et de massifs forestiers conséquents, nommés dans les sources « Forêt d'Orbestier » ou « de Talmont », et « Forêt de Jard »⁸.

A quelques kilomètres au sud de Talmont, à partir des environs de la commune d'Angles, le marais poitevin déploie ses digues et ses canaux. Ce paysage est là encore une création anthropique ; J.-L. Sarrazin parle d'une véritable « poldérisation » du marais au Moyen Âge, principalement aux IX^e-XIII^e siècle, en particulier grâce aux actions d'assèchement encouragé par les abbayes bénédictines locales⁹, à l'image de bien d'autres zones humides côtières de l'Atlantique¹⁰. Le relief reste lui relativement modéré sur cette côte poitevine, ne dépassant guère les 50 m d'élévation¹¹. L'hydrographie de la côte vendéenne ne comprend nul cours d'eau d'importance, privant les ports de cette région et le Poitou tout entier d'*hinterland* d'importance mettant en lien l'intérieur des terres avec le commerce maritime, suivant la remarque de Robert Favreau¹². Le bourg ancien de Talmont est lui-même situé à la confluence d'un petit fleuve côtier, le Payré, et d'un ruisseau, la Sauvagère, coulant dans une vallée humide secondaire. En aval de Talmont, entre le bourg et l'océan, on observe un paysage de marais saumâtres atlantiques vestiges d'une ancienne *ria* maritime formée par l'estuaire du Payré et aujourd'hui fortement envasée. Les témoignages historiques¹³ montrent que cet envasement probablement lié à un changement du régime de sédimentation succède à une longue période d'eaux ouvertes, qui permettait notamment aux navires de s'amarrer au pied du château ; tel que le rapporte Suger au XII^e siècle, la marée isolait alors celui-ci deux fois par jour : « [...] *cum proximus ejusdem castri vallo omni die bis refluat Oceanus*, [...] »¹⁴.

Cet environnement, à la jointure entre terre et mer, présente encore aujourd'hui des visages variés. Dès l'Antiquité et le Haut Moyen Âge, les équipements salicoles sont

8 Cf. Vol.2 p.7, implantation approximative ; CHANSON (Fabien), *Les comptes de la seigneurie de Talmont (1412-1499). Étude économique et sociale du Talmondaïs à la fin du Moyen-Âge* (inéd.), mémoire de Master 2, Université de la Rochelle, 2007, vol.1, p.59.

9 SARRAZIN (Jean-Luc), « Le littoral poitevin (XI^e-XIII^e siècles) : conquête et aménagement (2e partie) », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 99, numéro 2, 1992, p.122.

10 CARPENTIER (Vincent), LEVEAU (Philippe), *Archéologie du territoire en France, 8000 ans d'aménagements*, Paris, La Découverte, 2013, p.101.

11 Cf. carte, vol.2 p.5.

12 FAVREAU (Robert), « Les ports de la côte poitevine au XV^e siècle », in *Bulletin philologique et historique*, 1962, p.13.

13 SARRAZIN, op.cit., n°1, 1992.

14 *Vie de Louis VII*, p.594 : « l'océan deux fois par jour reflue au pied du rempart de ce même château ».

attestés dans la région¹⁵, en particulier à Noirmoutier. En Talmondaïs, la saliculture occupe les ramifications de l'estuaire du Payré¹⁶ ; elle y est attestée dès le XI^e siècle mais il semble que l'envasement ait permis d'étendre cette activité. Quant à la côte proprement dite, elle présente des aspects variés, liés aux phénomènes d'oscillations du trait de côte, provoquant la formation de buttes côtières. Les buttes huîtrières de Saint-Michel en l'Herm étudiées par F. Verger sont en revanche liées à l'action humaine¹⁷ et plus précisément l'ostréiculture. Au nord et au sud de l'estuaire du Payré les côtes sont rocheuses, montrant des affleurements de roche¹⁸ aussi bien que des plages de sable au niveau de la baie de Cayola. L'implantation humaine prend bien vite en compte ces milieux variés. En effet, outre les paysages salicoles, nombreux sont les aménagements attestés, du Moyen Âge jusqu'à une époque récente, témoignant d'une volonté de profiter de toutes les ressources offertes par le milieu maritime : pêcheries d'estran ou d'étier¹⁹, vasis, moulins marémoteurs²⁰... Les principales caractéristiques héritées de l'environnement apparaissent ici clairement, en premier lieu la proximité avec la côte atlantique.

Le contexte archéologique

On le comprend, l'environnement côtier actuel du château de Talmont porte profondément l'empreinte de l'action humaine. Celle-ci y est en effet attestée sur le temps long, depuis les occupations agricoles attestées dès le néolithique ancien atlantique²¹. Les mégalithes présents dans la région, à Angles en particulier, témoignent de son appartenance à l'aire mégalithique, au néolithique moyen²². Une occupation humaine dense est par ailleurs décelable au Premier Âge du Fer, sur la côte, entre Jard-sur-mer et La Tranche²³.

Mises à part ces quelques considérations générales, il semble toutefois que l'archéologie n'ait que peu exploré, pour l'heure, le passé ancien de la région de Talmont. Le voile se lève quelque peu pour ce qui concerne l'antiquité romaine, en ces terres de

15 SARRAZIN, op.cit., n°2, 1992, p.117.

16 Ibid.

17 SARRAZIN, op.cit., n°1, 1992, p.15.

18 Cf. vol.2 p.5.

19 SARRAZIN, op.cit., n°1, 1992, p.20.

20 Ibid. p.15.

21 PROVOST, op.cit., 1995, p.42.

22 Ibid.

23 Ibid., p.43.

l'ouest du *pagus Pictavensium*, à l'écart de la voie romaine menant du chef-lieu de cité de *Mediolanum Santonum* à celui de *Civitas Namnetum*, passant un peu plus à l'ouest²⁴. Des fouilles anciennes ont ainsi mis en évidence la présence d'une *villa* rurale, non datée précisément, au lieu dit de La Poizerie à Talmont²⁵ ; elle présenterait notamment une galerie en façade. Dans le bourg de Talmont, c'est un relief sculpté représentant Hercule qui a été mis au jour²⁶. Au niveau de la plage du Veillon, à l'embouchure de l'estuaire du Payré, un véritable trésor monétaire antique a lui été découvert²⁷ : soit près de 25 000 à 30 000 monnaies datées des II^e et III^e siècles, bijoux et objets précieux enfouis après 265, soit la date d'émission des dernières monnaies. Un site local a également fait l'objet de fouilles importantes au cours des dernières années : la *villa* découverte au lieu-dit du Grand Essart²⁸, sur la commune de Jard-sur-mer²⁹ à environ trois kilomètres de Talmont. Cette *villa* n'est connue que par la fouille de sa *pars rustica* à l'occasion d'une opération d'archéologie préventive ayant eu lieu en 2007. Elle présente ainsi une succession d'au moins trois états datés entre le I^{er} et le IV^e siècle. Ce site a en particulier livré les vestiges osseux de nombreuses espèces chassées, en particulier le daim³⁰, animal ne vivant pas à l'état sauvage sous nos latitudes. Il s'agit d'un exemple quasi-inédit en France pour l'époque romaine, qui laisse présumer la présence d'un parc de chasse au daim associé à la *villa*, aménagement éminemment lié à un mode de vie aristocratique, jusqu'au Moyen Âge. Au-delà du domaine rural antique, le site du Grand Essart a également livré des indices d'occupation du Haut Moyen Âge, période également fort peu connue dans la région. A partir du V^e siècle, la *villa* laisse place à un environnement agropastoral plus ouvert, ponctué par la présence de nécropoles chrétiennes, jusqu'au X^e siècle ; à cette époque, il semble que les sépultures se regroupent peu à peu à un autre endroit, probablement à l'emplacement de l'actuelle église paroissiale Sainte-Radegonde de Jard³¹. L'examen des importantes quantités de coquillages retrouvés dans les comblements de fossés du Haut Moyen Âge laisse percevoir par ailleurs une activité intense d'extraction de

24 Carte sur <http://pelagios.org/maps/greco-roman/> .

25 SARRAZIN (dir.), op.cit., 1982, p.70.

26 PROVOST, op.cit., 1995, p.203.

27 Ibid., p.77-78.

28 SERIS (Damien), « De la villa du « Grand Essart » au bourg de Jard-sur-mer. Occupation et transformation du I^{er} siècle à nos jours », in *Archéopages*, n°40, 2014, pp.68-71.

29 Cf. vol.2 p.5.

30 BEMILLI (Céline), « Un parc à gibier antique à Jard-sur-Mer ? », in *Archéopages*, n°28, 2009, p.44

31 SERIS, op.cit., 2014, p.71.

colorants de pourpres et de murex, activité ici pratiquée à très grande échelle³². L'Essart est ensuite intégré aux possessions de l'abbaye de Lieu-Dieu après son déplacement à Jard à la fin du XII^e siècle³³. Cette fouille archéologique à vaste échelle nous apporte ainsi quelques éléments historiques sur l'évolution des terroirs littoraux du Talmondaïs, de l'Antiquité au Haut Moyen Âge.

Les données historiques et archéologiques sur les périodes anciennes apparaissent ainsi bien fragmentaires dans les environs de Talmont, en l'absence de recherches archéologiques préventives et programmées approfondies portant sur la protohistoire récente et les périodes historiques, constat valable à l'échelle régionale. Néanmoins, l'ancienneté, et la densité probable de l'occupation humaine de la région est indiscutable. Il est probable qu'elle ait profondément influencé la formation des paysages ruraux et littoraux. Ce contexte, malheureusement méconnu malgré ces quelques éléments, forme la toile de fond de l'implantation du château, au tournant du second Moyen Âge.

32 SERIS, op.cit., 2014, p.71.

33 Ibid.

1.2. Genèse et développement du château de Talmont (X^e-XIII^e siècle)

Le château de Talmont constitue à l'époque de Savary de Mauléon, au début du XIII^e siècle, le pôle de pouvoir principal du Talmondaïs, étendant l'influence de ses seigneurs sur une vaste aire géographique dont les limites forment un arc de cercle d'environ quinze kilomètres de rayon, d'Olonne jusqu'à Angles, en bordure du marais, sur le littoral³⁴. L'extension de ce pouvoir et la formation d'un véritable territoire soumis à l'autorité d'un château sont le résultat d'un processus s'étendant sur le temps long. En effet, près de deux siècles et demi s'écoulent entre la datation présumée de la fondation du château de Talmont, et cette délimitation certaine d'un *territorium castri* soumis à l'autorité pleine et entière du seigneur de Talmont. Le pouvoir seigneurial associé à ce château possède en effet des caractéristiques propres, liées au partage du château et de la seigneurie entre le seigneur de Talmont et le comte de Poitou, duc d'Aquitaine à partir du milieu du XI^e siècle. Ces caractéristiques sont également perceptibles dans l'architecture et les formes d'occupation du château de Talmont, site dont les programmes de construction s'étendent également sur plusieurs siècles. C'est l'histoire de cette genèse seigneuriale et castrale que nous proposons de découvrir ici.

Aux origines de la seigneurie et du château de Talmont. Les enjeux de l'implantation castrale (X^e-XI^e siècle)

Le château de Talmont se trouve fondé sur une éminence, butte de micaschiste située à la confluence de la Sauvagère et du Payré³⁵. Les plus anciens vestiges d'occupation médiévaux sont antérieurs aux constructions du château conservées aujourd'hui en élévation. Lors d'une campagne de sondages dans la cour du château en 2011, trois trous de poteaux jointifs, de forte dimension, ont été découverts au sud-ouest de l'éperon³⁶ ; ils sont contemporains de niveaux d'occupation de terre battue bien définis, associés à des vidanges de foyer. Le mobilier céramique découvert caractériserait un bâtiment dédié à des

34 JEANNEAU (Cédric), « Le *dominium* seigneurial en question : exercice, territoire et adaptation aux marges du comté poitevin », in *Les Seigneuries dans l'espace Plantagenêt* (c.1150 – c. 1250) AURELL (Martin) et BOUTOULLE (Frédéric) (dir.), Bordeaux, Ausonius (Études 24), 2009, p.323.

35 Vol.2 pp.9 & 10.

36 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.233.

activités domestiques, dans un horizon chronologique datable de la fin du X^e siècle ou du début du XI^e siècle³⁷. Des vestiges maçonnés très altérés, contenant notamment une assise de briques, ont également été découverts à l'est de l'éperon³⁸. Ces vestiges sont recoupés par la construction de la première enceinte du château. Les formes et les fonctions de cette première occupation restent peu clairs, une implantation résidentielle peut-être fortifiée au sud de l'éperon restant envisageable.

Un bâtiment est également mis en évidence au nord de l'éperon. Seul le mur-pignon ouest en est conservé, montrant un soin certain apporté à sa construction³⁹ ; l'érection d'une tour-porche monumentale, encore conservée aujourd'hui, à l'ouest de ce bâtiment conduit à l'interpréter comme une église. La tour-porche présente un plan carré ; voûtée en berceau, elle dispose d'ouvertures en plein cintre, et ses façades sont animées par des arcatures aveugles couvertes de trois rouleaux d'archivoltes, particulièrement visibles sur la façade occidentale de la tour. Le bâtiment ainsi reconstitué s'apparente aux constructions romanes du Poitou ou d'Anjou, telle l'église de Sainte-Radegonde à Poitiers⁴⁰ ou encore la tour-porche de Saint-Benoît sur Loire, bâtie dans les années 1020-1030⁴¹. Les interprétations divergent sur l'identification de ce monument. Les premiers chercheurs, dans la lignée de L. Ballereau⁴², ont émis l'hypothèse que cet édifice ait existé avant le château. La chronologie relative, établie grâce au contexte stratigraphique mis en évidence en octobre 2017, montre que cette église a en effet été fondée avant la construction de l'enceinte du château : les maçonneries de la phase associée à l'enceinte s'appuient en effet sur des éléments de fondations la tour-porche⁴³. Son identification pose problème : s'agit-il de la première église paroissiale Saint-Pierre ? La charte de fondation de l'abbaye de Talmont, probablement établie à l'achèvement des travaux des bâtiments monastiques, mentionne en effet une « *ecclesiam Sancti Petri intra castellum sitam* »⁴⁴ ; et Guillaume, fondateur de l'abbaye, déclare « *prope denominatum meum castellum construi*

37 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.233.

38 Ibid.

39 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.243.

40 CAMUS (Marie-Thérèse), « Tours-porches et fonction d'accueil dans les églises du Poitou au XI^e siècle », dans SAPIN (Christian) (dir.), *Avants-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, Actes du colloque d'Auxerre, 1999, Paris, CTHS, pp.260-280 ; cité dans BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.243.

41 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.181.

42 BALLEREAU, op.cit., 1873, t. 17, p. 73-79.

43 Communication personnelle T.Béthus, rapport à paraître.

44 *Cartulaire de Talmont*, n°1, p.66.

*placuit in modum et honorem dominice crucis [...] »*⁴⁵. Le terme de *castellum* pourrait ici être trompeur : se rapporte-t-il à l'enceinte susdite, ou à celle de l'enclos habité situé au pied de l'éperon, à l'emplacement de la haute ville du bourg de Talmont actuel⁴⁶ ? L'aspect ostentatoire de l'église, et son articulation avec le pôle aulique situé en face, plaiderait pour une fondation monastique de prestige au sein même du site fortifié primitif, qui pourrait alors être identifiée au premier emplacement de l'abbaye Sainte-Croix de Talmont. L'abbaye aurait été déplacée plus tard au nord de l'enclos du *castrum* ; l'implantation au sein du château ne revêtirait alors qu'un aspect temporaire, peut-être lié au temps d'achèvement des bâtiments de l'abbaye. Quoi qu'il en soit, le phénomène d'implantation de communautés régulières au sein de châteaux d'importance est courant dans les fondations castrales du X^e et du XI^e siècle ; tel est le cas par exemple au château de Fougères, associé à une fondation priorale⁴⁷.

La phase suivante est la fondation du château de pierre à Talmont qui pose, encore aujourd'hui, bien des questions. Son aspect imposant, et son ancienneté, ont depuis longtemps attiré l'intérêt. Cette ancienneté est traditionnellement attestée par des mentions écrites issues de diverses abbayes poitevines. Le château et son seigneur sont, dès le début du XI^e siècle, mentionnés dans une charte issue du cartulaire de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers, datée du temps du roi Robert⁴⁸ : parmi les témoins d'une donation de vigne sise « *in pago Erbadillico, in vicaria de Bram et de Talamun* »⁴⁹, on trouve le *sigillum* de « *Willelmi de castro Talamoni* »⁵⁰. L'identité de ce Guillaume de Talmont est confirmée dans la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmont⁵¹, vers 1049, où l'on apprend que « *Guillermus, Talemontis castri princeps et dominus* » désire fonder une abbaye en l'honneur de la Sainte-Croix. Deux chartes de la fin du XI^e siècle rappellent par ailleurs le rôle bâtisseur de Guillaume le Chauve⁵². Il semblerait que le château de pierre

45 *Cartulaire de Talmont*, p.65 ; « près de mon château ainsi nommé, il m'a plu faire construire pour et en l'honneur de la Sainte-Croix [...] ».

46 Vol.2 p.10.

47 MAZEL (Florian), « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiiaux à Fougères à l'époque grégorienne », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 113, n° 3, 2006, pp.105-135.

48 ca. 996-1031.

49 « *En pagus d'Herbauges, en viguerie de Brem et de Talmont* ».

50 *Cartulaire de Saint-Cyprien*, n°581, p.338.

51 *Cartulaire de Talmont*, n°1, p.65.

52 BETHUS (Teddy), op.cit., 2016, p.36.

existât déjà en date de ces premières mentions. Cela semble en effet plausible du point de vue architectural et stratigraphique.

La première enceinte de pierre du château, encore partiellement en élévation⁵³, est directement postérieure aux vestiges susdits. Elle est construite en épousant les arêtes de l'éperon rocheux ; haute d'une douzaine de mètres, elle est constituée d'une maçonnerie de galets extraits sur la côte rocheuse⁵⁴, grossièrement équarris, disposés en assises régulières, liés au mortier de chaux. On y observe ponctuellement des assises de redressement obliques, selon la technique dite des « arêtes de poisson », ou *opus spicatum*⁵⁵. De nombreux trous de boulin indiquent l'emplacement d'échafaudages liés au chantier de construction. Il semble, d'après les études de bâti, réalisées pour le moment sur les courtines ouest et nord, que les techniques de construction de cette enceinte soient relativement homogènes, marquant la contemporanéité certaine de leur construction⁵⁶. Dépourvue de dispositifs de défense active ou de flanquement, elle se contente d'un chemin de ronde crénelé, mis en évidence sur le front nord. L'enceinte ainsi construite défend une surface de 7500 m² correspondant au plateau surmontant l'éperon rocheux.

Exemple quasi-unique en France, non seulement l'enceinte, mais également des bâtiments associés à ce premier état ont été formellement identifiés. Nous pouvons y distinguer plusieurs ensembles. Au nord-ouest, appuyé contre les courtines nord et ouest, un premier ensemble de bâtiments disposés en « L » a ainsi pu être mis en évidence, notamment grâce à la conservation d'un pan du mur gouttereau sud, renforcé par un contrefort, du bâtiment nord⁵⁷. Celui-ci, d'une dimension de 36 mètres de longueur minimale pour 11 mètres de largeur, aurait été recouvert d'une charpente restituable grâce aux empochements d'assemblage des entrails et des chevrons-arbalétriers conservés dans la courtine nord⁵⁸. Formée de fermes faiblement écartées, cette charpente aurait recouvert un bâtiment partitionné à la fois sur le plan horizontal et vertical. Deux murs de refends, associés à cette première phase de construction, sont attestés. Ils permettent de restituer un bâtiment formé de deux niveaux superposés, chaque niveau étant lui-même séparé entre

53 Voir vol.2 p.11.

54 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.237.

55 BETHUS (Teddy), op.cit., 2016, p.47.

56 Ibid.

57 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.237 ; voir vol.2 p.19.

58 BETHUS (Teddy) (dir.), *La courtine nord du château (Pays-de-la-Loire, Vendée, Talmont-St-Hilaire)*. Rapport d'opération, fouille archéologique, SRA Pays de la Loire, 2014.

plusieurs espaces distincts, dédiés à des fonctions auliques ou domestiques. L'espace le plus vaste, situé à l'ouest pourrait ainsi être interprété comme une grande salle, ou *aula*, dédiée à des fonctions d'apparat⁵⁹. Ce bâtiment est accolé en retour d'équerre à un autre bâtiment construit contre la courtine ouest. Il était possible d'y accéder par une porte située au premier étage ; l'emprise exacte de ce bâtiment n'est pas connue, mais des exemples contemporains, tels le *castrum* d'Andone (Villejoubert, Charente) ou le château des ducs de Normandie à Fécamp⁶⁰ (Seine-Maritime), conduisent à l'interpréter comme un bâtiment dédié à des fonctions résidentielles, abritant plusieurs *camerae*. d'autant que cette construction intégrait l'accès à une tour de latrines en encorbellement, accessible depuis le premier étage.

Toujours contre la courtine nord, un autre bâtiment a été mis en évidence grâce à la conservation d'un larmier de toiture contre son parement sud⁶¹. Son emprise au sol n'est pas connue. Contre la courtine est, un bâtiment sur cave lui aussi contemporain de la construction de l'enceinte a été découvert⁶². La fouille très partielle n'a pu conclure à une interprétation fonctionnelle de ce bâtiment.

Un dernier bâtiment attribuable à cette phase de construction a également été découvert contre la courtine sud. Il s'agirait d'un bâtiment de vastes dimensions, chauffé par deux cheminées murales. Son emprise totale n'est pas non plus connue ; mais il semble que ce bâtiment ait connu une partition horizontale par un mur de refend, auquel cas il est possible d'envisager l'hypothèse de deux pièces chauffées chacune par une cheminée⁶³. Ce bâtiment est peut-être celui qui pose le plus question : en effet, sa probable fonction de pôle aulique en ferait le second au sein même de l'enceinte, en plus de l'espace mis en évidence au nord. Cette bipolarisation de l'espace aulique pose la question de la répartition des lieux de pouvoir au sein du château, et par là même de la nature du pouvoir exercé depuis le château de Talmont à l'époque de sa fondation ; le contexte historique, désormais mieux connu grâce à un réexamen des sources écrites, apporte des éléments d'explication.

59 BETHUS, op.cit., 2016, p.53.

60 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.238.

61 Ibid., p.240.

62 Ibid.

63 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.239.

La première phase de construction château de Talmont est, on le voit, un projet architectural d'ampleur considérable, sans commune mesure avec les moyens de la seigneurie du début du XI^e siècle. La réévaluation du contexte historique semble indiquer que cette fondation castrale est l'œuvre d'un des comtes de Poitou, Guillaume II⁶⁴, Guillaume III⁶⁵ ou Guillaume IV⁶⁶. En effet, le Talmondais semble, pour différentes raisons, une terre d'élection pour ces princes territoriaux au début du XI^e siècle. L'organisation administrative carolingienne place Talmont, chef-lieu de viguerie, au sein du *pagus* d'Herbauges, ancien comté aux mains du comte de Nantes Alain Barbe-Torte depuis 942⁶⁷. Les comtes de Poitou et les vicomtes de Thouars se lancent dans la seconde moitié du X^e siècle dans une politique d'expansion territoriale en direction de ce comté bordant l'océan ; cette région leur est définitivement acquise, et intégrée au Poitou, autour de l'an mil⁶⁸. Le comte marque sa domination sur ces terres en y implantant des lignées aristocratiques originaires du Haut-Poitou⁶⁹ ; il semble que Guillaume le Chauve, premier seigneur de Talmont, soit de ceux-là. Le comte est en effet mentionné comme seigneur de Talmont à plusieurs reprises au cours du XI^e siècle ; en 1058, le comte Guillaume V de Poitiers est cité comme « *adeptus in dominio Thalemonse castrum* »⁷⁰. Le statut exact du comte vis-à-vis de Talmont n'est éclairé que bien plus tard, au début du XII^e siècle, dans la charte de fondation de l'abbaye d'Orbestier. Il est alors désigné comme *particeps* au sein de la seigneurie de Talmont, au même titre que le seigneur du lieu⁷¹. Cela signifie que les deux personnages possédaient à hauteur d'une moitié chacun la seigneurie de Talmont, c'est-à-dire, le *dominium* seigneurial, ainsi que les droits et revenus perçus au titre de la possession du château⁷². L'hypothèse d'une partition semblable de l'espace lors de la construction du château semble alors recevable ; cela rappelle bien évidemment le phénomène de bipartition aulique mis en évidence par l'archéologie. Cette hypothèse devra être mise à l'épreuve de fouilles plus complètes.

64 ca. 963-995.

65 ca. 995-1030.

66 ca. 1030-1038.

67 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.235.

68 PROUTEAU (Nicolas), *Les ducs d'Aquitaine et Talmont aux XI^e-XII^e siècles : une forteresse et un territoire aux multiples enjeux*, inéd., 2016, p.176.

69 JEANNEAU (Cédric), *Le Bas-Poitou du X^e siècle au milieu du XIII^e siècle : organisation de l'espace, affirmation du lignage et évolution des structures de la société*, thèse de doctorat, 2006, t.3, pp.558-564, cité dans PROUTEAU, op.cit., 2016, p.176.

70 *Cartulaire de Talmont*, n°5 p.76.

71 *Cartulaire d'Orbestier*, n°1 p.1.

72 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.187.

Ainsi, le comte de Poitou s'implante-t-il au bord de l'océan, probablement pendant la première moitié du XI^e siècle, en construisant une forteresse imposante confiée à un aristocrate, probablement un membre de l'entourage comtal. Outre le motif géopolitique, face au comte de Nantes, l'implantation castrale répond-elle sans doute à divers motifs. Elle n'est par ailleurs pas la seule facette de l'implantation du pouvoir du comte de Poitou sur la façade atlantique. Les fondations religieuses y participent également. Le comte prend ainsi sous sa protection l'abbaye de Maillezais, au grand dam de l'abbé Théodelin, au début du XI^e siècle, qui n'a de cesse de dénoncer la fortification comtale toute proche comme un danger pour l'abbaye⁷³. Il semble que dans ce cas-là la relation traditionnelle d'*amicitia* entre abbayes et grands laïcs ait été quelque peu conflictuelle...

La fondation à Talmont pourrait par ailleurs indiquer la volonté comtale de s'inscrire dans l'héritage administratif carolingien, celui de la viguerie de Brem et Talmont encore évoquée dans les actes au début du XI^e siècle, même si sa persistance à cette époque est incertaine ; il s'agirait là d'un certain traditionalisme des usages diplomatiques. Un motif de fortification souvent évoqué est la persistance de la menace normande venue de la mer, jusqu'au début du XI^e siècle. En 1010 encore, l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm est pillée, et la vicomtesse Emma de Limoges enlevée⁷⁴ ; le comte Guillaume combat les Danois dans la région en 1018⁷⁵. Enfin, il semble en dernière analyse que l'implantation castrale à cet endroit précis soit également motivée par la volonté de contrôler le *portus* de Talmont, existant peut-être depuis le Haut Moyen Âge⁷⁶, et les exploitations saunières du littoral. La nécessité de contrôler la production et la commercialisation du sel, produit essentiel, sont ainsi évoqués pour expliquer les fondations castrales littorales des environs de l'an mil ; ainsi, par exemple, des châteaux d'Ancenis et Machecoul (Loire-Atlantique), ou de la tour de Broue (Charente-Maritime), tous sites fondés entre la fin du X^e siècle et le milieu du XI^e siècle⁷⁷.

L'aspect « territorial » d'une seigneurie est en général difficile à appréhender jusqu'au XIII^e siècle au moins, et Talmont ne fait pas exception. Néanmoins, les chartes des abbayes de Talmont et d'Orbestier mentionnent les paroisses incluses dans les fiefs de

73 JEANNEAU, op.cit., 2009, p.309.

74 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.177.

75 Ibid.

76 PROVOST, op.cit., 1995, p.203.

77 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.235.

Guillaume le Chauve et du comte de Poitiers, sur lesquels ils perçoivent par ailleurs des dîmes : d'abord Talmont, Saint-Hilaire, Saint-Hilaire la Forêt, le Bouil, Grosbreuil, Olonne et Curzon ; Angles et Jard s'y ajoutent par la suite⁷⁸.

La fondation castrale de Talmont apparaît en définitive comme l'incarnation monumentale du pouvoir du comte de Poitou sur ses terres récemment acquises. L'aspect imposant du château sur son éperon en constitue un véritable marqueur. La multiplicité des enjeux économiques et politiques de la région littorale de l'ancien *pagus* d'Herbauges, au tournant de l'an mil, semble bel et bien être à l'origine de la fondation castrale ; le partage du pouvoir avec un seigneur implanté sur place, au sein même du château, implique la volonté d'implantation locale du comte. Le partage du pouvoir entre seigneur local et pouvoir comtal, apparaît d'ores et déjà comme un des traits saillants du pouvoir seigneurial à Talmont dès la première moitié du XI^e siècle.

Le château des XI^e-XII^e siècles, les manifestations d'un lieu de pouvoir entre comtes et seigneurs

Des modifications importantes affectent l'organisation interne du château, dès la seconde moitié du XI^e siècle. Dans le bâtiment nord, une cheminée de pierre de taille soignée est installée contre le mur gouttereau sud, dans l'espace ouest du rez-de-chaussée⁷⁹. Cet espace pourrait ainsi être interprété comme une cuisine.

Cette configuration de l'espace au nord de l'enceinte n'est que temporaire. La tour-porche est rapidement intégrée à un ensemble architectural plus vaste, correspondant à l'érection d'une tour maîtresse de plan rectangulaire⁸⁰. Elle est flanquée à l'ouest par une tour à escalier, appuyée contre la courtine nord du château ; elle constitue désormais le soubassement de la tour, établie sur quatre niveaux⁸¹. Au premier étage, un vaste espace voûté en berceau, peu éclairé, est fréquemment interprété comme une chapelle intégrée à la tour. Au deuxième étage, une salle voûtée d'environ 25 m² est éclairée par trois larges baies en plein cintre, à double rouleau d'archivoltes, ouvertes sur le nord. Cette salle est traditionnellement nommée la « salle des gardes » ; il s'agirait en fait d'un espace d'apparat. Il serait alors associé aux espaces domestiques situés au troisième étage,

78 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.179 ; carte vol.2 p.5.

79 BETHUS (Teddy), op.cit., 2016, p.109.

80 Vol.2 p.11.

81 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.244

accessibles grâce à l'escalier à vis contenu dans la tour à escalier attenante. Ces espaces étaient également éclairés par de vastes baies. Un seul équipement domestique est encore visible, un placard mural⁸². Il est possible que cette tour ait été associée avec le vaste espace aulique situé au nord, contre la courtine. Dans ce cas-là, le programme architectural se rapprocherait du type dit « salle à tour »⁸³, la grande salle restant un espace aulique tandis que les espaces privatifs seraient associés à la tour. Toutefois, la découverte d'un mur à l'est du bâtiment nord, peut-être un mur- pignon postérieur à l'édification de la tour à escalier, laisse penser que les deux édifices seraient indépendants, programme relativement original⁸⁴.

L'association d'espaces domestiques et d'une possible chapelle au sein de la tour rappelle en dernière lecture la structuration de grandes tours résidentielles du XI^e siècle, tel le premier état de la tour maîtresse d'Ivry-la-Bataille⁸⁵. On le voit, le programme de construction subit des modifications significatives, avec en particulier une verticalisation de l'habitat seigneurial. Cette mutation est à mettre en lien avec le contexte politique. Il semble en effet qu'à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, les seigneurs de Talmont manifestent une volonté d'autonomie en leur coseigneurie. Pour Guillaume le Chauve, premier seigneur de Talmont, cela se manifeste notamment par la fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmont, à la tête de laquelle il place dès les années 1040 Vital, ancien abbé de Saint-Gildas de Rhuys en Bretagne⁸⁶, personnage immensément prestigieux⁸⁷. Au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, il semble que le pouvoir comtal soit régulièrement minimisé dans les actes, au profit des seigneurs de Talmont. Guillaume le Chauve est ainsi cité comme le bâtisseur du château de Talmont dans les années 1060-1070⁸⁸.

Les comtes de Poitou restent bien présents en Talmondaï au XI^e et au XII^e siècle, fondant notamment l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier en 1107⁸⁹, au cœur de leur forêt et domaine de chasse. Ils conservent également toute l'étendue de leurs pouvoirs sur Talmont

82 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.245.

83 Ibid., p.246.

84 BETHUS (Teddy), op.cit., 2016, p.110.

85 MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, t.1, « Les organes de la défense », Paris, Picard, 1991, p.117.

86 *Cartulaire de Talmont*, n°2, p.69.

87 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.182.

88 *Cartulaire de Talmont*, n°6, p.77.

89 *Cartulaire d'Orbestier*, n°1, p.1.

et sur ses seigneurs, bien souvent au grand dam de ces derniers. En particulier, les comtes possèdent le droit de s'ingérer dans la succession à la seigneurie de Talmont ; en 1079, le comte tranche la question de la succession à la seigneurie en faveur de Normand de Montrevault, un seigneur angevin, gendre du seigneur Guillaume le Jeune⁹⁰. Le comte possède également un droit de rachat sur la seigneurie de Talmont, qui lui donne le droit de posséder l'intégralité du *dominium* sur la seigneurie, jusqu'à ce que le successeur du coseigneur ait racheté ses droits. Les comtes ne se privent pas d'en profiter au XI^e siècle : en 1058, Guillaume VIII, comte de Poitiers, s'intitule seul seigneur et prince de Talmont, jusqu'en 1060⁹¹. De plus, les récits conservés dans les préambules de chartes des abbayes locales nous donnent à voir le comte s'impliquant dans les affaires locales ; vers 1060, un conflit entre les moines de Fontaines, le chevalier Morin fils de Frotger et le seigneur de Talmont Pépin est réglé par le *mallus* du comte⁹².

La coseigneurie lui donne effectivement des pouvoirs étendus , donnant parfois lieu à de véritables bras-de-fer au cours des XI^e et XII^e siècle. L'abbé Suger, dans un fragment de sa *Vie de Louis VII*, raconte la visite que fit le jeune roi des Francs Louis VII, accompagné du comte de Poitou et duc d'Aquitaine Guillaume X à Talmont en 1138. En effet, Guillaume de Lezay, coseigneur de Talmont, s'accordait des prérogatives royales et comtales, notamment en élevant des gerfauts, oiseaux employés pour la chasse au vol. Il avait ouvertement défié le comte quelques années auparavant, en retenant prisonniers des seigneurs poitevins de la suite du comte⁹³. D'après le récit de Suger, le roi somme Guillaume de Lezay ; la tentative de trahison contée par Suger se termine mal pour Lezay, assiégé dans la tour, tandis que le château, « *quod videbatur inexpugnabile, in manu forti et brachio extento aggredi maturaret, immunitates prerumperet, armis perfoderet, totum castrum, abbatias etiam et ecclesias usque ad precinctum turris incendio conflagraret* »⁹⁴.

Les relations ne sont probablement pas toujours aussi conflictuelles entre comtes et seigneurs. Mais à la fin du XII^e siècle, la coseigneurie, alors aux mains de Raoul III de Mauléon, est brutalement interrompue. Raoul, accusé d'exactions sur l'abbaye comtale de

90 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.185.

91 Ibid., p.195.

92 A.D.85, H/183.

93 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.188.

94 *Vie de Louis VII*, p.593 : « [...] marchant la main forte et le bras tendu contre le château apparemment imprenable, il en rompit les défenses, le renversa par les armes et l'incendia, avec les églises et les abbayes qu'il renfermait jusqu'à la chemise de la tour ».

Saint-Jean d'Orbestier, se voit privé de la seigneurie de Talmont, que le roi Henri II Plantagenêt confie à son fils Richard, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, connu plus tard comme Richard II d'Angleterre, dit Cœur de Lion⁹⁵. Cette confiscation s'intègre pleinement dans la politique des Plantagenêt à l'échelle de toutes leurs terres continentales. La saisie des châteaux leur permet d'affirmer pleinement leur *potestas regis*, et d'imposer une normalisation des rapports féodo-vassaliques, basée sur la suprématie royale ou comtale⁹⁶ ; l'occupation des châteaux, l'itinérance et les choix résidentiels constituent en vérité un mode d'appropriation de l'espace par les souverains Plantagenêt⁹⁷. Ainsi, Richard s'implique-t-il beaucoup en Talmondaïs au début des années 1180. Les vastes forêts d'Orbestier et de Jard constituent notamment un domaine de chasse très apprécié du jeune duc d'Aquitaine. Il est possible que l'*aula* que fait bâtir Richard à Port-Juré, entre forêt et baie de Cayola, en 1182⁹⁸ soit un relais de chasse associé à des parcs de chasse forestiers, selon un modèle attesté dans les résidences royales anglaises⁹⁹. Ce lieu fait véritablement office de lieu de pouvoir pour Richard, qui y signe des décisions et des donations, en particulier à l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier à laquelle il accorde sa protection en 1181¹⁰⁰. En 1190, Richard, alors roi d'Angleterre, fonde l'abbaye prémontrée de Lieu-Dieu, à La Génétouze, près de La Roche sur Yon, avant qu'elle ne soit déplacée à Jard, en Talmondaïs¹⁰¹. Le duc d'Aquitaine puis roi d'Angleterre s'implique donc profondément dans le territoire Talmondaïs, à l'image de ses prédécesseurs comtes de Poitou. Le Talmondaïs est alors pleinement considéré comme un domaine comtal. Il est difficile de savoir si ce personnage célèbre résidait dans son *aula* de Port-Juré, ou au château de Talmont, où plusieurs chartes sont validées de sa main¹⁰².

Raoul de Mauléon, désormais simple *miles* puis *custodius* du château¹⁰³, ne récupère sa seigneurie de Talmont qu'en 1199 auprès d'Aliénor d'Aquitaine, alors régente après la mort de Richard Cœur de Lion lors du siège du château de Châlus Chabrol en

95 MADELINE (Fanny), *Les Plantagenêts, construire un territoire politique*, Rennes, PUR, 2014, p.183

96 Ibid., p.23.

97 MADELINE, op.cit., 2014, p.183.

98 *Cartulaire d'Orbestier*, n°4 p.6 ; PROUTEAU, op.cit., 2016, p.190.

99 BIRRELL (Jean), *Deer and Deer Farming in Medieval England*, in Ag. Historical Review, 40, t.2, pp.112-126.

100 *Cartulaire d'Orbestier*, n°3 p.5.

101 PROUTEAU, op.cit., 2016, p.191.

102 Ibid.

103 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.249.

Limousin. Raoul s'est illustré lors de la troisième croisade, aux côtés de Richard¹⁰⁴, et il soutient alors Jean Sans Terre. Il est possessionné de l'intégralité des droits sur la seigneurie de Talmont contre l'abandon de ses droits sur La Rochelle. L'abandon des prérogatives comtales sur Talmont intervient ici pour la première fois ; la confirmation de l'acte, la même année, oblige seulement Raoul à confirmer les privilèges des abbayes locales. La nomination de Raoul comme Sénéchal de Poitou confirme la bonne fortune de la famille de Mauléon auprès des Plantagenêt ; les seigneurs de Mauléon et de Talmont sont, au début du XIII^e siècle, parmi les plus puissants aristocrates de l'ouest Plantagenêt.

La transmission du Poitou dans le domaine des Plantagenêt a ainsi fait passer cette seigneurie dans le patrimoine des rois d'Angleterre, également ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou. Pendant un siècle et demi, Talmont avait été disputé entre ses coseigneurs locaux et les comtes de Poitou, qui y conservèrent toujours un pouvoir certain. L'arrivée de Richard bouleverse le contexte politique : d'abord pleinement intégrée au domaine comtal, la seigneurie de Talmont opère en 1199 son retour aux mains des seigneurs de Mauléon, qui possèdent, outre Talmont, les seigneuries de Mauléon, Curzon, Moutiers les Mauffaits et Benon, et constituent une des plus grandes puissances du Poitou ; le château de Talmont devient alors un point nodal de leur réseau castral.

La restructuration du château et l'ère de Savary de Mauléon au début du XIII^e siècle

La dernière grande phase de restructuration architecturale du château a probablement lieu entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle. Elle se développe en deux phases principales de construction, qui modernisent considérablement le système défensif et la parure monumentale du château de Talmont. La chronologie relative des constructions par rapport aux édifices les plus anciens nous permet de reconstituer l'ordre des chantiers. En premier, lieu, c'est la tour maîtresse qui est concernée, avec la construction d'un vaste éperon triangulaire sur son flanc nord¹⁰⁵ ; cette énorme construction s'adjoint à la tour maîtresse. De hauteur équivalente, elle enveloppe le flanc de la tour, s'arrondissant à l'est et à l'ouest¹⁰⁶. La construction est de maçonnerie pleine, présentant seulement des archères

104 PROUTEAU (Nicolas), *Château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée). Recherches sur Talmont et le Talmondaïs dans les sources anglaises [Londres, National Archives]*, inéd., 2013, p.20.

105 Vol.2, p.11 et p.20.

106 GADE (Pascale), « Le château de Talmont (XI^e-XII^e siècles) », in BAUDRY, (Marie-Pierre) (dir.), *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou, 1154-1242*, Paris, CTHS, 2000, p.247.

à mi-hauteur, ainsi qu'un niveau aménagé pourvu de latrines surmontant l'éperon au niveau du troisième étage résidentiel. Sa construction entraîne le bouchage des baies en plein cintre qui éclairaient le deuxième étage de la tour. Cet éperon est un exemple des recherches techniques en terme de défense contre l'artillerie de siège, caractéristiques de la fin du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle, tant dans le domaine Plantagenêt que Capétien ; elle rappelle notamment la tour en amande du château du Coudray-Salbart (Deux-Sèvres)¹⁰⁷ ou l'enceinte en éperon du château de la Roche-Guyon (Val d'Oise), datée de 1195¹⁰⁸. Contrainte technique, mais également volonté ostentatoire, si l'on en croit la mise en œuvre particulièrement soignée des maçonneries, pour une tour maîtresse désormais impressionnante par sa masse.

La deuxième phase de construction est caractérisée par la partition interne de la cour du château. Une nouvelle enceinte prend place¹⁰⁹, séparant une haute cour centrée sur le nord-ouest de l'enceinte primitive, et une basse-cour à l'ouest et au sud. Cette nouvelle enceinte est parfaitement homogène, maçonnée en moyen appareil, flanquée de tours cylindriques; la partie la plus imposante de ce nouveau dispositif est composée d'un mur-bouclier apposé contre le flanc est de la tour maîtresse, probablement surmonté de hourds¹¹⁰. L'accès à la haute-cour se fait désormais au sud de la tour-maîtresse, par une porterie coudée non-flanquante, intégrée dans le soubassement d'une tour-porte rectangulaire¹¹¹. Cette phase de construction est probablement associée au surhaussement de l'enceinte primitive, repérée grâce aux opérations d'archéologie du bâti, principalement sur la courtine nord¹¹², surélevée de plusieurs mètres. Cette phase de réhaussement est caractérisée par l'utilisation de maçonneries en moellons de calcaire équarris. Enfin, une troisième enceinte est bâtie à l'extérieur du château. Largement disparue aujourd'hui, elle enserrait la base de l'éperon du château ; nous ne devons la connaissance de l'aspect de cette fausse-braie, en particulier de ses tours de flanquement, qu'aux descriptions de l'époque moderne écrites avant sa démolition totale¹¹³.

107 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.251.

108 VIRE (Marc), « La Roche-Guyon, un château sorti de la falaise », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Roissy-en-France, Archéa, 2016, pp.131-133.

109 Vol.2, p.11 et p.21.

110 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.247.

111 Ibid.

112 BETHUS (Teddy), op.cit., 2016, p.110.

113 BARBAUD (Georges), op.cit., 1896, pp.305-311.

Au sein de la grande salle au nord du château, désormais située dans la haute-cour, ou donjon, des modifications architecturales interviennent lors de cette phase de construction. Le mur de refend le plus à l'est (mur M13)¹¹⁴ est reconstruit avec une porte, de manière à ménager un espace de circulation entre les espaces du rez-de-chaussée. Une tour d'escalier est bâtie à l'intérieur du bâtiment, contre la courtine ouest, pour permettre l'accès au nouveau chemin de ronde. A la même époque, entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle, il semble que l'espace le plus vaste du rez-de-chaussée soit dédié à des fonctions domestiques. En effet, les niveaux de sol fouillés comportent plusieurs foyers, et la teneur du mobilier retrouvé dans les remblais, indique une forte présence de vestiges fauniques liés à l'alimentation : triade traditionnelle bœuf-porc-mouton, mais également des animaux chassés, caractéristiques de l'alimentation élitare. Cela permet d'envisager à cet emplacement l'existence de cuisines, probablement liées au pôle aulique et résidentiel situé à l'étage du bâtiment¹¹⁵. Les cuisines sont en effet couramment associées aux espaces domestiques dans les châteaux, jusqu'au XIV^e ou au XV^e siècle, époque à laquelle les cuisines sont plus fréquemment séparées¹¹⁶. Enfin, le bâtiment accolé contre la courtine sud du château, interprété comme une seconde *aula*, est désormais abandonné, démoli et comblé. Il semble que la bipartition des fonctions auliques au sein du château ne soit plus de mise¹¹⁷.

L'attribution de la commande et de la régie de ces importantes campagnes de construction est un des sujets les plus brûlants de l'historiographie du château de Talmont. Leur importance semble appeler la participation d'une autorité supérieure aux moyens considérables, à l'image de la construction de l'enceinte primitive, tant le coût de la construction a dû se révéler énorme. Le nom de Richard Cœur de Lion est rapidement venu à l'esprit des chercheurs¹¹⁸. Ce grand prince, non content de régner en son duché d'Aquitaine, avait de plus provoqué la colère de son père, Henri II, en fortifiant les châteaux de Saint-Rémy-sur-Creuse et du Haut-Clairvaux (Vienne), entre 1181 et 1184¹¹⁹. Il semble que la campagne de fortification du château de Talmont ne corresponde pas aux

114 BETHUS (Teddy), op.cit., 2016, p.110.

115 Ibid., p.111.

116 SIROT (Elisabeth), *Allumer le feu. Poêle et cheminée dans la maison noble (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Picard, 2011, p.120.

117 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.240.

118 GADE (Pascale), « Le château de Talmont (XI^e-XII^e siècles) », in BAUDRY, (Marie-Pierre) (dir.), *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou, 1154-1242*, Paris, CTHS, 2000, pp.247-256.

119 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.249.

mêmes conditions que ces campagnes en Haut-Poitou. En effet, à la fin du XII^e siècle, le Bas-Poitou maritime est quelque peu à l'écart des grands enjeux politiques qui animent l'« Empire Plantagenêt ». La priorité du duc d'Aquitaine est alors de se défendre contre l'Angevin et le vicomte de Limoges, contre le sire de Lusignan et le vicomte de Châtellerault, et avant tout contre le Capétien. La construction de forteresses en Haut-Poitou répond donc à un objectif géostratégique, celui de créer un réseau de fortifications concurrent de celui de ces puissants aristocrates régionaux, face auquel le pouvoir du duc a de la peine à s'imposer et se territorialiser¹²⁰. Le Bas-Poitou, malgré la puissance croissante des « seigneurs régionaux » à partir de 1190, tel les seigneurs de Parthenay ou de Mauléon¹²¹, n'est pas agité par les mêmes enjeux. La puissance des seigneurs de Mauléon et de Talmont, nous l'avons vu, est facilement, bien que temporairement, amoindrie par la confiscation du château de Talmont en 1182. D'autre part, alors que la construction d'une *aula* à Port-Juré est attestée, aucune chronique et aucun texte ne fait part de constructions à Talmont du temps de Richard¹²². Condition bien évidemment insuffisante pour écarter cette hypothèse. Mais à la fin du XII^e siècle, les conditions extérieures expliquent difficilement la mise en place d'un programme de construction aussi important.

Le contexte politique au début du XIII^e siècle semble nettement plus tendu en Talmondaïs ; à partir de 1204 et de la commise de ses terres par Philippe Auguste, la monarchie Plantagenêt, toujours puissante, est sur la défensive face à la volonté expansionniste du roi capétien. La côte, les châteaux et les ports revêtent une importance cruciale pour les liens avec l'Angleterre. Lors des campagnes de 1206, 1210 et 1214¹²³, le roi Jean débarque à La Rochelle et tente de rassembler autour de lui la noblesse poitevine, en particulier celle du Bas-Poitou. L'un de ses plus puissants soutiens, malgré un certain flottement dans la solidité de ses alliances, est le seigneur de Talmont et de Mauléon : Guillaume de Mauléon, frère de Raoul III, entre 1200 et 1213. Puis son neveu, qui lui succède en vertu du droit de viage¹²⁴ : Savary de Mauléon, seigneur de Châtelailon,

120 MADELINE, op.cit., 2014, p.238.

121 HAJDU (Robert), "Castles, castellans and the structure of politics in Poitou. 1152-1271", in *Journal of Medieval History*, t. 4, 1978, p.34.

122 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.249.

123 Ibid., p.251.

124 JEANNEAU (Cédric), « Liens adelphe et héritage, une solution originale en Poitou aux XI^e et XII^e siècles : le droit de viage ou retour », in CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), YVERNAULT (Martine) (dir.), *Frères et soeurs : les liens adelphe dans l'occident antique et médiéval*, colloque

Benon, et fils de Raoul III, à partir de 1213. Savary est alors à la tête de neuf châtelainies, et s'impose parmi les plus puissants seigneurs du Poitou, au côté des sires de Lusignan, des l'Archevêque de Parthenay et des vicomtes de Thouars. Ils sont alors de véritables « seigneurs régionaux » selon l'expression de R. Hajdu¹²⁵, qui profitent alors du conflit entre Capétiens et Plantagenêts pour s'assurer revenus et honneur en monnayant leur alliance.

Savary de Mauléon est un des hommes-clés du système d'alliance de Jean puis d'Henri III en Poitou. Le système du sénéchalat, par lequel les rois tant Plantagenêts que Capétiens investissent un grand seigneur de la charge d'officier en charge du domaine comtal, profite à Savary qui devient d'abord sénéchal du Poitou entre 1205 et 1209¹²⁶, comme son père en 1199, puis sénéchal de Gascogne en 1209-1210. Il devient également un des proches du roi Jean ; en Angleterre, il obtient la garde du château de Bristol, dont il est connétable entre 1215 et 1221¹²⁷, et on le retrouve conseillant la concession de la *Magna Carta* à Henri III en 1216¹²⁸. Malgré des alliances ponctuelles avec Philippe Auguste en 1210¹²⁹ et Louis VIII en 1213 et 1226¹³⁰, Savary reste un des proches et des points d'appuis de Jean puis d'Henri III en Poitou. Après sa soumission à Louis VIII en 1224¹³¹, Savary continue ponctuellement à soutenir la politique d'Henri III, ce au moins jusqu'en 1227, date de sa trêve avec la régente Blanche de Castille et le jeune Louis IX¹³². Il meurt en 1233, et est inhumé à l'abbaye de Saint-Michel-en-L'Herm¹³³. Il avait été l'un des seigneurs et des chevaliers les plus célèbres de son temps : croisé en 1218, témoin d'actes royaux, présenté comme un chef de guerre exemplaire dans la *Chanson de la croisade Albigeoise*, au cours de laquelle il porte secours à Raymond VI de Toulouse en 1211¹³⁴, il y apparaît également comme un traître abject après sa trahison et la prise en

tenu à Limoges, les 21-22 septembre 2006, Turnhout, Brepols, 2007, p. 95-127.

125 HAJDU, op.cit., 1978, p.37.

126 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.250.

127 LEDAIN (Bélisaire), « Savary de Mauléon ou la réunion du Poitou à l'unité française », in *Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t.13, 1891, p.34.

128 Ibid.

129 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.250.

130 Ibid.

131 LEDAIN, op.cit., 1891, p.41.

132 Ibid., p.42.

133 Ibid., p.44.

134 CAO CARMICHAËL DE BAGLIE (Martine), « Savary de Mauléon (ca 1180-1233), chevalier troubadour poitevin : trahison et société aristocratique », in *Le Moyen Âge, Revue d'Histoire et de Philologie*, n°2, 1999, tome CV, p.284.

otage du comte de Toulouse. A l'image de son prédécesseur Richard Cœur de Lion, il fut également un poète de langue d'oc¹³⁵, exprimant par ses actes un certain idéal nobiliaire, de recherche du gain et de la gloire. Sa *vida*¹³⁶ composée en langue d'oc, probablement à la fin du XIII^e siècle, dresse le portrait de celui qui fut en ce temps l'un des « meilleurs chevaliers du monde », pour paraphraser l'hommage funèbre à Guillaume le Maréchal, cité par Georges Duby¹³⁷.

Pour en revenir à Talmont, il semble que le château ait été un des centres de pouvoir les plus importants des possessions de Savary de Mauléon, tant en raison des revenus qu'il en tirait que de sa situation géographique avantageuse, sur la côte. Savary est notamment à l'origine du port des Sables d'Olonne ; il fonde la ville neuve en 1218, par une concession aux moines de Talmont, afin qu'ils établissent une ville et un marché¹³⁸. A partir des années 1220, le pouvoir Plantagenêt est acculé à la mer et à ses possessions côtières en Poitou, en Saintonge et Gascogne. Sécuriser les lieux de débarquement est une priorité pour Henri III. Les recherches menées récemment dans les fonds d'archives médiévaux anglais¹³⁹ montrent que Savary fut particulièrement impliqué et favorisé par Henri III, aussi bien dans cette logique de défense des littoraux que pour s'assurer de son alliance. Sénéchal, Savary est payé 300 livres par an lorsqu'il occupe cette charge¹⁴⁰ ; de plus, des paiements spécifiques sont effectués régulièrement par Henri III, montant souvent à plusieurs milliers de livres. Dès 1206, 2500 marcs d'argent sont attribués à Savary pour le Poitou et la Gascogne. En juin 1224, ce sont 1500 marcs d'argent, pour la défense de la Rochelle et du Poitou ; entre octobre 1227 et janvier 1228 (n.st.), ce sont 300 marcs d'argent et 40 livres pour fortifier ses châteaux, tout comme les 100 marcs d'argent payés en novembre 1228 pour fortifier son château de Talmont¹⁴¹. Et ce ne sont que quelques uns des très nombreux dons accordés par le roi et l'Échiquier à Savary entre 1206 et 1233, en plus des importants revenus que Savary tire de ses neuf châtelainies. Les mentions précises contenues dans certains dons ne laissent pas de place au doute : l'argent reçu de la part du roi d'Angleterre était destinée à la fortification du littoral poitevin, et en

135 CAO CARMICHAËL DE BAGLIE, op.cit., 1999, p.287.

136 Chansonnier provençal K: BnF ms.fr. 854 f°153r, (v. 1201-1300).

137 DUBY (Georges), *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984

138 *Cartulaire de Talmont*, n°442, p.384.

139 PROUTEAU, op.cit., 2013.

140 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.251.

141 PROUTEAU, op.cit., 2013, p.62.

particulier de Talmont, forteresse littorale stratégique. Les campagnes de construction du château de Talmont rappellent d'ailleurs fortement une œuvre attribuée à Savary de Mauléon : la fortification du château de Bristol en Angleterre, effectuée entre 1215 et 1221. Les similitudes entre ces deux forteresses, toutes deux érigées à la confluence de deux rivières, concernent en particulier une tour maîtresse massive, dans les deux cas adjointe d'un éperon et protégée par une enceinte¹⁴². Des artisans, ingénieurs et techniciens originaires d'Angleterre sont par ailleurs attestés à Talmont à l'époque de Savary, montrant une circulation intense des savoirs, des techniques et des techniciens au début du XIII^e siècle entre l'Angleterre et la France de l'Ouest¹⁴³. La porterie coudée non flanquante permettant l'accès à la haute cour du château de Talmont est, elle, fréquemment rapprochée de modèles présents dans la fortification islamique proche-orientale, par exemple les châteaux de Damiette ou de Mansura¹⁴⁴. Savary aura pu les observer lors de la Cinquième croisade ; mais il semble plus prudent pour l'heure d'approfondir les liens avec les modèles et les techniques d'origine anglaise, angevine ou normande¹⁴⁵.

En vertu du contexte géopolitique et de ces nouveaux éléments, les deux campagnes de fortification, dites « Plantagenêt », sont attribuables à la maîtrise d'ouvrage de Savary de Mauléon, probablement dans les années 1220-1230¹⁴⁶. Ce chantier fit de Talmont un château pourvu d'améliorations défensives modernes, à l'aspect clairement ostentatoire, dans lequel l'espace seigneurial est désormais un pôle unique isolé de la cour par une nouvelle enceinte. Au début du XIII^e siècle, le seigneur de Talmont est seul maître en son château, sans plus de coseigneur, nouvelle organisation qui se répercute sur l'organisation interne du site.

142 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.252.

143 PROUTEAU, op.cit., 2013, p.45.

144 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.251.

145 Ibid., p.252.

146 PROUTEAU, op.cit., 2013, p.45.

1.3. Le bourg de Talmont au Moyen Âge, bilan des recherches (XI^e-XV^e siècle)

La recherche s'intéresse depuis ses origines aux liens du bourg de Talmont avec le château qui le domine. Le bourg est traditionnellement divisé, jusqu'à aujourd'hui, entre une « haute-ville », à l'est et au nord-est du château, et une « basse-ville », située sur les bords du Payré, et bordant la route des Sables d'Olonne. Georges Loquet, dans ses « Essais historiques sur le Talmondais »¹⁴⁷, reconstitue ainsi une vaste enceinte englobant le bourg au nord et au sud du château¹⁴⁸. Les études menées depuis 2003 permettent de nuancer cette vision et de proposer de nouvelles hypothèses, grâce au croisement des sources écrites, des données planimétriques anciennes et modernes et des données de terrain.

Nous pouvons ainsi distinguer deux zones structurellement très différentes. Au nord du château, la planimétrie actuelle de la « ville haute » porte encore l'empreinte d'un enclos assez vaste, organisé par des voies de circulation incurvées au nord du château et de l'église paroissiale actuelle¹⁴⁹, comprenant notamment l'intégralité de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmont, au nord du château. Ses limites exactes sont aujourd'hui difficiles à déterminer. Les observations de terrain et l'étude de la planimétrie ancienne¹⁵⁰ ont permis de repérer un fossé au nord du château, qui pourrait constituer la limite septentrionale de l'enclos. La porte de « Cadoret » s'y trouverait ; elle serait une des portes de l'enceinte de la ville associée à ce fossé, mentionnée en 1342 dans une charte du prieuré grandmontain de La Meilleraye¹⁵¹ mais probablement plus ancienne. Une autre porte, la porte « Curzoneysche », probablement située à l'est de l'enceinte est, elle, mentionnée dans un censier de 1292¹⁵² et dans une charte émise par des paroissiens de Saint-Pierre de Talmont, en 1370¹⁵³. La limite occidentale de l'enclos, au nord du château, pourrait être rapprochée d'un fossé détecté dans le parcellaire¹⁵⁴. Dans cet enclos associé au château prendraient

147 LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmondais. Les premiers seigneurs de Talmond », in *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t. 43, 1896, p.98-161.

148 Ibid.

149 Plan vol.2 p.10 ; BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.242.

150 Bibliothèque du Génie, ms. 505 Claude Masse, F/131h, f°51, « Plan de la ville de Talmond sur Jard », 1703.

151 A.D.85, H/190 ; PROUTEAU (Nicolas), *Château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée). Etude documentaire et synthèse historiographique*, inéd., 2011, p.20.

152 *Livre rouge de Thouars*, A.N., 1AP/2258, f°2v.

153 A.D.85, H/143, n°2.

154 Vol.2 p.10.

ainsi place l'église paroissiale Saint-Pierre de Talmont, ainsi que l'abbaye Sainte-Croix, proche de l'enceinte. Des structures médiévales y ont également été décelées. En particulier, une motte artificielle de terre se dresse encore à une centaine de mètres du front nord du château ; elle est mentionnée en 1417 dans le compte des recettes et des mises de la châtelainie¹⁵⁵, ainsi qu'en 1498, où il est fait mention d'un pont « *par ou l'on va de la porterie sur la motée* »¹⁵⁶. Notons pour finir que cette zone concentre une bonne partie des vestiges médiévaux ou modernes conservés en élévation à Talmont¹⁵⁷. Les formes parcellaires, la probable fortification et l'association étroite avec le château pose la question des fonctions remplies par cet espace.

Plusieurs indices plaident pour l'existence à cet endroit d'un habitat subordonné au château, enclos aristocratique peuplé de servants et de *milites* voués à sa défense. En effet, il semble que la motte conservée en élévation, loin d'être préexistante au château, soit un habitat aristocratique associé au château. En 1237, un certain Guillaume, chevalier de la Motte, est mentionné à Talmont¹⁵⁸ ; en 1292, parmi les vassaux du seigneur de Talmont devant estage, un certain « Felippe de la Mote » est signalé, devant estage sur « *iqi mesmes* », sur sa motte¹⁵⁹. Ils ne semblent pas être apparentés au seigneur Achard de la Mothe ; peut-être anthroponymie et toponymie sont-elles étroitement liées ici¹⁶⁰ ? Cette fonction d'enclos aristocratique rappelle le modèle du *castrum populatum* développé dans les châteaux du sud de la France. Le réduit seigneurial fortifié y est nommé *cinctus* ou *castellum*, tandis que l'ensemble compris avec l'habitat subordonné enclos, peuplé de chevaliers, de ministériaux et de serviteurs, est nommé *castrum*¹⁶¹. En Limousin, cette disposition est observable au château de Treignac (Corrèze), les chevaliers disposant de maisons autour du château¹⁶². Il est probable également que les maisons médiévales ou modernes encore visibles dans la haute ville de Talmont pérennisent cet habitat

155 A.D.85, 1E/1245, f°63r.

156 A.D.85, 1E/1255, f°43r ; vol.3, p.100.

157 Vol.2 p.10.

158 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.241.

159 *Livre rouge de Thouars*, A.N., 1AP/2258, f°16v.

160 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.241.

161 BOURGEOIS (Luc), REMY (Christian), « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du X^e-début du XIV^e s.) : pôles castraux et habitats subordonnés », dans A.-M. FLAMBARD-HERICHER (Anne-Marie) et LE MAHO (Jacques)(dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Caen, publ. du CRAHM, 2012, p.61.

162 BOURGEOIS, REMY, op.cit., 2012, p.61.

aristocratique associé au château¹⁶³. Les fonctions attribuées à cet enclos ne se limitent pas à un peuplement chevaleresque et aristocratique. Les agglomérations castrales comprennent fréquemment un centre marchand¹⁶⁴, et Talmont ne fait pas exception. Les halles médiévales, aujourd'hui disparues, sont localisées sur le cadastre à l'emplacement de la rue des Halles, proche des douves de la Mothe¹⁶⁵ ; les sources écrites mentionnent notamment une « *petite cohue* » et une « *grande cohue* »¹⁶⁶ dès la fin du XIII^e siècle. Y sont mentionnées, par exemple, des forges. Cet enclos peut ainsi être interprété comme un véritable quartier subordonné¹⁶⁷ réunissant aussi bien une abbaye que des demeures élitaires liées au château et des activités artisanales et commerciales. La présence d'une église paroissiale et d'une enceinte donne d'emblée une coloration urbaine au quartier subordonné, dont le marché mentionné dès le XI^e siècle joue probablement un rôle moteur dans la vie économique locale, notamment en ce qui concerne le commerce du blé et du vin¹⁶⁸.

A l'est du château, au bord du Payré, la basse-ville de Talmont présente beaucoup moins d'indices de présence d'une enceinte, malgré les suppositions de Georges Loquet. La proximité de l'estuaire du Payré, navigable au pied du château jusqu'au XV^e siècle, et la présence d'anciens moulins au sud-est du château plaide pour une zone dédiée à des activités économiques. Il est possible que ce quartier soit lié au port de Talmont. Au XV^e et au début du XVI^e siècle encore, les matériaux de construction pour la réfection du château de Talmont sont débarqués au quai de Gerberote, au pied du château, par des bateaux remontant l'estuaire du Payré : en 1455, des gabarres y débarquent de la pierre pour faire des carreaux de pavement¹⁶⁹ ; en 1487, des tuiles¹⁷⁰ ; et en 1503, des ardoises¹⁷¹. L'envasement progressif du port de Talmont au cours du Moyen Âge conduit le port à se projeter en avant à la Guittière et la Vinière pour ses activités commerciales¹⁷², mais il semble qu'une activité portuaire mineure soit encore présente dans cette zone à la fin du

163 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.241.

164 BOURGEOIS, REMY, op.cit., 2012, p.74.

165 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.241.

166 *Livre rouge de Thouars*, A.N., 1AP/2258, f°16v.

167 BOURGEOIS, REMY, op.cit., 2012, p.66.

168 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.27.

169 A.D.85., 1E/1247, f°103r ; vol.3 p.92.

170 A.D.85., 1E/1253, f°69r ; vol.3 p.96.

171 A.D.85., 1E/1256, f°58v ; vol.3 p.104.

172 FAVREAU (Robert), op.cit., 1962, p.15.

Moyen Âge, permettant d'y attribuer probablement l'emplacement du premier port de Talmont, connu dès le XI^e siècle, et probablement plus ancien encore¹⁷³.

Le bourg ancien de Talmont aurait donc présenté une organisation bipartite, entre un quartier subordonné au château correspondant à la haute-ville, où se trouveraient pôles ecclésiaux, habitats chevaleresques et habitats de ministériaux, ainsi qu'activités commerciales ; et un quartier portuaire essentiellement lié aux activités économiques, à l'emplacement de la basse-ville actuelle. Il est possible que la naissance de cet habitat soit directement lié à la présence du château, à son chantier de construction ainsi qu'à celui de l'abbaye Sainte-Croix, concentrant probablement des foules considérables et une activité économique dynamique. Le modèle de peuplement postérieur des espaces périphériques du château présente par ailleurs de grandes similitudes avec de nombreux habitats subordonnés de châteaux entre Loire et Dordogne ; mais l'habitat subordonné au château de Talmont reste un des rares exemples étudiés en Bas-Poitou¹⁷⁴.

173 FAVREAU (Robert), *op.cit.*, 1962, p.15.

174 BETHUS, PROUTEAU, *op.cit.*, 2014, p.241.

Conclusion du chapitre

Les trois premiers siècles d'existence du château de Talmont voient naître et se développer l'une des forteresses les plus puissantes du Bas-Poitou. Coseigneurie des comtes de Poitou, forteresse des ducs d'Aquitaine Plantagenêt, place-forte de Savary de Mauléon, le château de Talmont est un lieu de pouvoir de tout premier ordre, qui concentre à son pied activité économique et population au sein de son bourg. Son programme architectural et les traces d'occupation donnent en effet à voir un programme aulique et défensif imposant, subissant des mises à jour au gré des tendances symboliques et techniques de l'architecture castrale ; ainsi l'érection d'une tour maîtresse au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, et le vaste programme défensif et ostentatoire de Savary de Mauléon au début du XIII^e siècle. Le château a acquis, au milieu du XIII^e siècle, la plus grande partie de la parure monumentale et défensive visible aujourd'hui, manifestant puissamment les liens entre architecture et pouvoir. Après cette date, les rajouts architecturaux, bien que significatifs, se font plus discrets, et leur étude est d'ailleurs sous-estimée. Cela explique dans une certaine mesure l'intérêt moindre porté jusqu'alors à l'histoire politique et sociale du château au Moyen Âge tardif, histoire peut-être moins spectaculairement incarnée par l'architecture.

Chapitre 2. Le château dans son contexte seigneurial et politique (1233-v.1500)

L'histoire du château de Talmont au Moyen Âge tardif semble à première vue se faire plus discrète que celle des trois siècles précédents. Passée l'époque des ducs d'Aquitaine, des Plantagenêt et de Savary de Mauléon, la seigneurie est quelque peu délaissée par la recherche. Les dynasties qui succèdent à ces grands personnages à Talmont, vicomtes de Thouars, seigneurs d'Amboise et de La Trémoille n'y sont pourtant pas inconnues. Dès le XVIII^e siècle, historiens et généalogistes s'intéressaient à la vicomté de Thouars et à la principauté de Talmont, tel Honoré III, duc de Valentinois, correspondant avec Honoré de Bontemps sur la réalité de la dénomination de « prince de Talmont »¹. Cela est dû en grande partie à la célébrité de la maison seigneuriale de La Trémoille, héritière de Talmont et de Thouars à la fin du XV^e siècle, famille dans laquelle se comptent princes et grands seigneurs jusqu'au XIX^e siècle. Le chartrier de la maison de la Trémoille, connu sous le nom de « Chartrier de Thouars »², est actuellement le plus vaste fonds d'archives privées de France, et un fonds documentaire des plus riches, pour ce qui concerne, par exemple, l'histoire médiévale de l'Ouest de la France.

Ce fonds a en particulier été largement utilisé par Henri Imbert, historien des vicomtes de Thouars³, et par Georges Loquet, architecte du gouvernement en Vendée et premier véritable historien de Talmont et du Talmondaïs à la fin du XIX^e siècle. Celui-ci écrivit entre 1896 et 1900 une série d'études historiques denses, parues dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*. Ces travaux couvrent une période allant du début du XI^e siècle et de la fondation du château, alors attribuée à Guillaume le Chauve, au démembrement de la principauté de Talmont à la mort de François II de la Trémoille en 1542, en raison des dettes de ce dernier⁴. Essentiellement événementielle, l'histoire écrite

1 Londres, Archives Nationales, Foreign Affairs, SP 78/273/67, f. 156, 16 octobre 1767 (Soho Square) : « Le prince de Monaco apporte des précisions sur le fait de savoir si Talmont est une Principauté. » ; cité dans BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.253.

2 A.N., série 1AP.

3 IMBERT (Henri), « Notice sur les vicomtes de Thouars », in *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1864, pp. 321-431.

4 LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmondaïs. Philippe de Commines et les La Trémoille jusqu'au démembrement du Talmondaïs (1542) », in *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t.47, 1900, p.121.

par Georges Loquet ne s'attarde que peu sur l'histoire des pouvoirs telle qu'elle est entendue aujourd'hui, non plus que sur l'histoire économique et sociale. Cependant, elle fournit un cadre événementiel solide, et compte à ce jour comme l'un des rares travaux intégrant à son cadre chronologique les périodes du Moyen Âge tardif à Talmont. Seul le mémoire de DEA de Pascale Gadé consacré au Talmondaïs médiéval fait de même, englobant l'histoire du château et de la seigneurie du XI^e au XV^e siècle⁵. Plus récemment, le mémoire de master 2 de Fabien Chanson s'intéressait de manière plus spécifique à l'histoire économique et sociale du territoire au XV^e siècle, à partir des registres des recettes et des mises conservés aux Archives départementales de la Vendée⁶. En définitive, l'historiographie du Talmondaïs au Moyen Âge tardif reste relativement peu abondante, tout en abordant des sujets variés.

Ce chapitre se veut un rappel et une synthèse des connaissances sur le contexte politique dans lequel s'intègre le château de Talmont en tant que lieu de pouvoir, entre le milieu du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle. Il s'appuie non seulement sur une synthèse critique des travaux passés, mais aussi sur une reprise des actes de la pratique concernant Talmont, dont certains encore inédits. Il sera ainsi question de la place du château et de la seigneurie dans les domaines des seigneurs ou des lignages seigneuriaux qui les ont possédés, mais également du rôle joué par le château de Talmont dans les événements du Moyen Âge tardif, en particulier la reprise en main Capétienne du Poitou et la guerre de Cent Ans. C'est également l'occasion de dresser un portrait de la seigneurie dont le château forme le centre en ces siècles du Moyen Âge tardif. Dans cette perspective, nous adoptons ici une perspective chronologique : tout d'abord, le temps de l'intégration du Poitou dans le domaine Capétien, qui touche tout particulièrement la seigneurie de Talmont. Elle se retrouve ainsi à plusieurs reprises aux mains d'Alphonse, comte apanagiste du Poitou. Cette intégration est par la suite pérennisée par l'intégration de la seigneurie de Talmont dans les domaines des vicomtes de Thouars, puissants seigneurs du Bas-Poitou ; ceux-ci s'imposent progressivement en Talmondaïs au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Enfin, le XV^e siècle est une ère de seigneurs fastueux : le château et la seigneurie de Talmont passent successivement aux mains des sires d'Amboise, de Philippe

5 GADE (Pascale), *Le Talmondaïs au Moyen Âge, le château de Talmont et sa principauté du XI^e au XV^e siècle*, Mémoire de D.E.A. (Dir. R. Favreau), Université de Poitiers, 1992.

6 CHANSON (Fabien), *Les comptes de la seigneurie de Talmont (1412-1499). Étude économique et sociale du Talmondaïs à la fin du Moyen-Âge* (inéd.), mémoire de Master 2, Université de la Rochelle, 2007.

de Commynes, puis des seigneurs de la Trémoille, tous grands seigneurs et proches des rois, poussant le pouvoir royal à s'ingérer plus avant dans la gestion de la seigneurie.

2.1. La seigneurie de Talmont entre Plantagenêts et Capétiens au XIII^e siècle

La fortification de la première moitié du XIII^e siècle, nous l'avons dit, est probablement liée au rôle alloué à Savary de Mauléon et à son château de Talmont par Henri III, dans la mise en défense du littoral poitevin. En effet, à partir du début du XIII^e siècle, les rois Plantagenêts sont sur la défensive dans le nord de leurs domaines aquitains, Poitou et Limousin, face au pouvoir Capétien. Cette conquête progressive du Poitou par les rois de France est une part importante de l'« intégration des grandes acquisitions seigneuriales de la royauté Capétienne »⁷, aspect saillant de l'historiographie des XII^e et XIII^e siècles. Les domaines des Plantagenêts font les frais de l'extension du domaine royal Capétien au XIII^e siècle, qui ne leur laisse en fin de compte que la Guyenne, Bayonne et Calais avant le traité de Paris de 1259 par lequel Henri III fait hommage à Louis IX pour Limousin, Périgord, Quercy, Agenais et Saintonge, terminant pour un temps le conflit entre Plantagenêts et Capétiens. Naguère considéré à l'aune d'une construction de l'« unité française »⁸, ce rattachement du Poitou à l'unité française doit plutôt être compris, au XIII^e siècle, à l'aune d'un conflit inter-dynastique long et difficile et possédant par ailleurs un fort aspect de conquête territoriale : M. Bourin parle ainsi de « chronique des ambitions Capétiennes »⁹ menée au coup par coup, sans stratégie d'ensemble. On ne peut envisager l'histoire du château et de la seigneurie de Talmont au XIII^e siècle sans la replacer dans le contexte de ce conflit, suivi jusque dans les années 1270 par une certaine normalisation de la situation politique du Poitou sous l'égide du comte apanagiste Alphonse de Poitiers. Le pouvoir royal et comtal se fait ainsi plus durement ressentir dans les seigneuries du Poitou, et Talmont ne fait pas exception ici.

Le Poitou entre la commise des fiefs Plantagenêts et Taillebourg, ou la prise en main Capétienne (1202-1242)

Les relations entre rois Plantagenêts et Capétiens connaissent un tournant à partir du règne de Philippe Auguste, l'« augmenteur » du royaume. Après des conflits larvés à la fin du

7 GUYOTJEANNIN (Olivier), « L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté Capétienne (XIII^e-début XIV^e siècle) », in *Fragen der politischen Integration in Mittelalterlichen Europa*, 2005, pp.211-239.

8 LEDAIN, op.cit.,1891.

9 BOURIN (Monique), *Temps d'équilibres, temps de rupture. XIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1990, p.149.

XII^e siècle, la première moitié du XIII^e siècle voit une évolution décisive des rapports de force entre rois de France et rois Plantagenêts. La mort de Richard Cœur de Lion à Châlus-Chabrol en 1199 y est sans doute pour quelque chose. La couronne d'Angleterre est disputée à son frère et successeur Jean par le jeune duc Arthur de Bretagne ; Jean l'emprisonne en 1202, et le fait assassiner en 1203. Par ailleurs les rapports de Jean et de ses vassaux poitevins sont empoisonnés par les conflits et les ingérences du roi de France. Un exemple en est fourni par son conflit avec le sire de Lusignan, Hugues, un des plus puissants seigneurs du Poitou au début du XIII^e siècle.

En effet, les structures du pouvoir en Poitou montrent à cette époque une certaine singularité. Les rois dialoguent en priorité avec un petit nombre de seigneurs extrêmement puissants, possédant plusieurs châtelainies, que R. Hajdu nomme des « seigneurs régionaux »¹⁰ : les seigneurs de Parthenay, de Lusignan, de Mauléon et Talmont, et les vicomtes de Thouars. Ce développement de pouvoirs régionaux prend place au cours du XII^e siècle. On observe une concentration des pouvoirs, des seigneuries et des revenus aux mains de ces seigneurs. Leur pouvoir est particulièrement visible en termes de possession de châteaux, dont les seigneurs régionaux possèdent une bonne partie, en propre et en fief. En 1200, la géographie politique du Poitou montre ainsi une mosaïque de zones d'influence des différents seigneurs régionaux et de leurs clients parmi l'aristocratie locale¹¹. Le nord du Poitou, aux marches de l'Anjou, autour des vallées de la Sèvre nantaise et du Thouët, est alors un bloc compact aux mains des vicomtes de Thouars, tandis que la côte atlantique du Bas-Poitou est largement dominée par les seigneurs de Talmont. Les sires de Lusignan montrent une certaine dispersion spatiale de leurs domaines, entre le comté de la Marche et le Haut-Poitou. Le comte Plantagenêt lui-même ne possède pas une telle assise territoriale ; mais la territorialisation politique de ces zones d'influence reste peu développée. Il s'agit plutôt d'ensembles de châtelainies juxtaposées que de vraies principautés. Ces seigneurs restent toutefois des interlocuteurs obligés pour les pouvoirs supérieurs, comme nous l'avons vu dans le cas des fonds alloués à Savary de Mauléon par Henri III pour la défense de la côte.

Jean met le feu aux poudres en 1200, en enlevant Isabelle d'Angoulême, la promise d'Hugues de Lusignan, et en l'épousant ; il veut en effet éviter qu'Hugues ne

10 HAJDU, op.cit., 1978, p.37.

11 Ibid., p.40.

dispose d'une assise territoriale trop large en héritant du comté d'Angoulême en plus du comté de la Marche. Hugues de Lusignan en appelle alors au roi de France, Philippe II Auguste, qui somme Jean de venir s'expliquer devant la Cour de France. Jean ne venant pas, l'occasion est trop belle pour Philippe de prononcer la commise des domaines continentaux du Plantagenêt, en avril 1202. La mort d'Arthur de Bretagne avait échaudé bon nombre de seigneurs bretons, normands et angevins ; la Normandie intègre rapidement le domaine royal en 1204, l'Anjou, le Maine et la Bretagne suivent peu après. Restent les terres du sud de la Loire : Philippe Auguste fait son entrée le 10 août 1204 dans Poitiers¹². La trêve qui s'ensuit permet au roi Jean de reprendre pied ; en 1208, il soutient l'offensive menée par Aimery de Thouars et Savary de Mauléon en Anjou, arrêtée par Guillaume des Roches, connétable de Philippe Auguste¹³. Jean reprend la guerre en 1213, soutenu sur la scène politique par de nombreux grands, inquiets de la montée en puissance du roi de France, dont Ferrand de Portugal ; mais il fuit face au Prince Louis, héritier du trône, devant La Roche aux Moines, près d'Angers. Entre 1221, la révolte des barons poitevins pousse Louis VIII à mener une expédition en Poitou et Saintonge ; il prend La Rochelle, port important, en 1224 et marque sa présence dans les pays aquitains. Savary de Mauléon, parmi d'autres seigneurs restés fidèles au roi Plantagenêt, doit fuir pour l'Angleterre. Ce qui ne l'empêche pas de revenir, la même année, et de se soumettre au roi Capétien¹⁴. Savary se rapproche à nouveau d'Henri III après la mort de Louis VIII, en 1226. Le pouvoir Plantagenêt apparaît malgré cela durablement déstabilisé dans ses anciens domaines continentaux.

L'historiographie retient volontiers la date de 1224 pour marquer la fin de l'« Empire Plantagenêt »¹⁵, réduit à une Gascogne délaissée. Mais en réalité, comme nous l'avons constaté en ce qui concerne les liens de Savary de Mauléon avec Henri III jusque dans les années 1230, les anciens domaines poitevins des Plantagenêts restent longtemps disputés entre roi de France et roi d'Angleterre. Comme le souligne G. Chenard, la période comprise entre la prise de La Rochelle en 1224 et la bataille de Taillebourg en 1242 reste un entre-deux historiographique, entre la période traitée par les spécialistes des

12 THEIS (Laurent), *Chronologie commentée du Moyen Âge français*, Perrin, 1992, p.186.

13 LEDAIN, op.cit., 1891, p.29.

14 Ibid., p.41.

15 AURELL (Martin), *L'Empire des Plantagenêt, 1154-1224*, Paris, Perrin, 2004.

Plantagenêts et ceux des Capétiens¹⁶. Le Poitou se retrouve à cette période, « entre deux princes »¹⁷, qui cherchent à s'attirer les faveurs des grands barons du Poitou, par différents moyens, afin de consolider leur assise dans cette région stratégique. Le Poitou est en effet une véritable zone tampon, au sud de la Loire, entre le domaine royal et la Gascogne aux mains du roi d'Angleterre. Les seigneurs régionaux se voient ainsi offrir terres, charges et rentes par les deux rois qui cherchent à s'attirer leur fidélité ; ainsi, les gages attribués à Savary de Mauléon par Henri III. La charge de sénéchal est également utilisée. Le sénéchal, dans la conception Plantagenêt de la charge, est en effet le premier représentant du roi en ses domaines, et lui sont attribués en cela nombre de pouvoirs régaliens telle la justice seigneuriale ou encore la garde de châteaux comtaux. Il s'agit dans les faits d'une véritable vice-royauté. Deux sénéchaux rivaux, l'un nommé par le Plantagenêt, l'autre par le Capétien, se retrouvent parfois en charge en même temps, tel Aimery de Thouars nommé par Philippe Auguste en 1204 et Savary de Mauléon nommé par Jean en 1206¹⁸. Il est compréhensible dans ces conditions que les seigneurs régionaux aient grandement gagné en puissance, en particulier les vicomtes de Thouars, qui possèdent le sénéchalat confié par les Capétiens en fief héréditaire¹⁹, et les seigneurs de Lusignan, qui acquièrent finalement le comté d'Angoulême après le mariage d'Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean Sans Terre, en 1216. Hugues X de Lusignan acquiert de plus une rente de plus de 10 000 livres auprès de Blanche de Castille lors du traité de Vendôme en 1227²⁰. Cette situation dure largement pendant les années 1220 et 1230, aliénant considérablement le domaine comtal du roi de France en Poitou au profit des grands barons. Les prérogatives du suzerain ont bien du mal à être appliquées dans un tel rapport de force. Le rachat seigneurial dû au comte de Poitiers n'est, en effet, sans doute pas payé par la plupart des barons poitevins entre 1204 et 1242²¹.

En juin 1241, Alphonse, troisième fils de Louis VIII et frère cadet du roi Louis IX, reçoit à Saumur le Poitou, la Saintonge et l'Auvergne en apanage, lorsqu'il est armé

16 CHENARD (Gaël), « Le Poitou des Plantagenêts aux Capétiens : la stratégie seigneuriale au service de l'apaisement », in *Les Seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c.1150 – c. 1250)* AURELL (Martin) et BOUTOULLE (Frédéric) (dir.), Bordeaux, Ausonius (Études 24), 2009, p.257.

17 Ibid., p.258.

18 CHENARD, op.cit., 2009, p.259.

19 Ibid.

20 Ibid., p.260.

21 Ibid., p.264.

chevalier par son frère²². Louis IX suit en cela la volonté de son père. Hugues X de Lusignan, malgré l'hommage lige rendu à Alphonse, n'accepta pas de perdre son autonomie au profit d'un comte de Poitiers désormais bien proche. Il fomenta une révolte contre le jeune comte, avec le soutien d'Henri III ; à Noël 1241, il défie Alphonse en sa cour de Poitiers²³. Le comte convoque les Poitevins à l'ost en janvier 1242, et sont rejoints par l'armée royale au mois de mai, tandis qu'Henri III débarque au secours d'Hugues de Lusignan²⁴. Les deux ostes se rencontrent en juillet 1242 devant Taillebourg, puis Saintes ; l'avantage reste à Louis IX et à son frère. Il s'agit de la dernière campagne du roi d'Angleterre sur le sol continental avant un long moment : les deux rois signent bien vite une trêve, avant que le traité de Paris n'aboutisse à un accord plus durable. En ce qui concerne le Poitou, les conséquences de la campagne de 1242 sont énormes. Ayant perdu de nombreux châteaux, dont celui de Montreuil-Bonnin, forcé à rendre l'hommage à Alphonse pour le comté de la Marche et à Louis IX pour celui d'Angoulême, la puissance d'Hugues de Lusignan est grandement affaiblie, de même que celle de ses alliés. Personne ne semble plus en mesure de contester l'autorité du comte de Poitiers, et à plus forte raison celle du roi. Il s'agit d'un tournant qui met fin à près de quarante ans d'incertitude pour le Poitou, entre les rois Plantagenêts et Capétiens ; le pouvoir du comte semble solidement affirmé tandis que celui des seigneurs régionaux s'étiolle²⁵.

En effet, le modèle de gestion introduit par Alphonse de Poitiers à partir de 1242 induit des changements radicaux dans les rapports de force locaux et le fonctionnement des relations féodo-vassaliques. Le comte lui-même est la plupart du temps absent de ses domaines poitevins ; il n'effectue que 6 passages entre 1241 et 1252 en Poitou et en Toulousain²⁶. Son administration est largement inspirée de celle du domaine royal capétien. Il installe en Poitou des sénéchaux, souvent des petits nobles franciliens sans lien avec le pays, contrairement aux sénéchaux de l'ère Plantagenêt²⁷. Leurs compétences touchent à la sphère des pouvoirs régaliens du comte, en particulier l'application de la législation, la justice et l'administration des biens comtaux. Des officiers moins importants

22 RIPART (François), « Les territoires d'Alphonse de Poitiers : un modèle de principauté avortée ? », in *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 123-2 | 2011, p.461.

23 THEIS, op.cit., 1992, p.241.

24 Ibid.

25 HAJDU, op.cit., 1978, p.41.

26 RIPART, op.cit., 2011, p.462.

27 Ibid., p.465.

correspondent à d'autres fonctions : les bayles et prévôts, fermiers de leur charge, gèrent le domaine et perçoivent les taxes. Les châtelains, souvent membres de la petite aristocratie locale, rompus au métier des armes gardent les châteaux comtaux et les châteaux saisis en attente de rachat par leur seigneur. Enfin, des clercs et des laïcs parcourent les domaines d'Alphonse, enquêtant sur les droits comtaux partout où ils s'appliquent²⁸.

Les livres de comptes des sénéchaux sont ainsi des documents de gestion complets, résultat des nombreuses enquêtes menées par les agents d'Alphonse pour la restauration des droits du comte²⁹. Conséquence de cette nouvelle donne, les droits seigneuriaux du comte sont désormais durement imposés à ses vassaux. Outre les saisies sur les biens des Lusignan, Alphonse impose désormais le rachat des seigneuries à tous, dès 1242-1243. Les châteaux sont désormais désignés comme rendables. Les exigences comtales augmentent encore à partir de 1244, conséquence du départ prochain en croisade d'Alphonse aux côtés de son frère. Le comte se trouve alors en position d'accepter le rachat par les barons de certaines terres saisies, afin de renflouer sa trésorerie. Face à un pouvoir auquel il semble vain de résister, les barons cherchent plutôt à négocier leurs droits ; selon le mot d'O. Guyotjeannin, cette période se caractérise de la part d'Alphonse de Poitiers par une « dure gestion seigneuriale et une rencontre rapide avec les intérêts des élites locales »³⁰. Le temps des grands barons indépendants semble alors achevé en Poitou.

Talmont, un château convoité au milieu du XIII^e siècle

Pour en revenir à Talmont, il semble que cette époque y est déjà terminée depuis un certain temps lorsque Alphonse devient comte de Poitiers. En effet, usant de ses pouvoirs de suzerain à une époque où son pouvoir en Poitou était encore peu assuré, Louis IX encore mineur avait fait saisir le château et la seigneurie de Talmont à la mort de Savary de Mauléon en 1233 en même temps que le reste de ses domaines, Benon et Mauléon notamment³¹. En effet, Savary était un des derniers soutiens d'Henri III dans la région et la situation côtière de ses domaines leur donnait une valeur stratégique. Toutefois, le relatif isolement de Savary de Mauléon à la fin de sa vie ne rend pas cette conquête particulièrement difficile, même s'il s'agit dans les faits de l'unique accroissement du

28 RIPART, op.cit., 2011, p.462-465.

29 CHENARD, op.cit., 2009, p.266.

30 GUYOTJEANNIN, op.cit., 2005, p.235.

31 LEDAIN, op.cit., 1891, p.51 ; CHENARD, op.cit., 2009, p.263.

domaine royal en Poitou. Ceci est dû en particulier à la situation matrimoniale et familiale de la famille de Mauléon. Savary n'a plus aucun frère en vie et son fils Raoul est alors mineur. Le roi saisit d'ailleurs le château au titre du droit de garde³². Plus problématique, Raoul est né de l'union hors mariage de Savary de Mauléon et Bellassez de Pareds ; ce qui met en péril sa légitimité. On sait que Savary de Mauléon s'était soucié de cette situation déjà quelques années auparavant. G. Damon³³ rapporte qu'en 1229, c'est par souci d'assurer sa succession que Savary avait fait rapatrier du château de Mauléon à l'abbaye d'Orbestier l'écrin contenant son chartrier. Cette action est relatée dans une charte de cette même abbaye, le procès-verbal de la déposition des documents³⁴. Il semble que Savary ait voulu rapprocher les documents de sa résidence de Talmont, et mettre à l'abri ses archives d'éventuels dangers entre les murs d'une fondation religieuse fermement liée à sa famille. Mais en dépit de ces précautions, le château de Talmont passe au début des années 1230 entre les mains du roi.

Le silence documentaire est quasi-complet sur les années 1233-1245 à Talmont. Une bonne partie des documents concernant les premières années de l'administration d'Alphonse de Poitiers est en effet perdue³⁵. Néanmoins les enquêtes lancées par Louis IX en 1247 dans le domaine royal et dans les apanages à l'occasion de son départ en croisade nous renseignent sur les officiers royaux qui administrent la seigneurie de Talmont, devenue part du domaine royal puis de l'apanage d'Alphonse de Poitiers à partir de 1241. Des nombreuses plaintes sont notamment portées par-devant les enquêteurs au sujet d'un certain « *Guillelmus Bacinnator, tunc temporis serviens domini regis apud Thalemundum* »³⁶. Ce personnage est désigné comme un sergent royale ; il s'agit probablement du châtelain, ou tout du moins du garde du château. D'autres officiers font l'objet de plaintes : le forestier « *Johannes Oete, forestarius domini regis in foresta d'Arbestier* »³⁷ et le bailli « *Mauricius do Frainau, quondam ballivus domini regis apud*

32 CHENARD, op.cit., 2009, p.263.

33 DAMON (Géraldine), « Jeux seigneuriaux en Poitou au temps des Plantagenêt. L'exemple des vicomtes de Thouars, des Lusignan, des Parthenay-L'archevêque et des Mauléon », in *Les Seigneuries dans l'espace Plantagenêt* (c.1150 – c. 1250) AURELL (Martin) et BOUTOULLE (Frédéric) (dir.), Bordeaux, Ausonius (Études 24), 2009, p.302.

34 *Cartulaire d'Orbestier*, n°104, p.125.

35 Voir CHENARD (Gaël), *L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et en Saintonge (1241-1271)*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 2012.

36 *Enquêtes de Saint Louis*, p.298.

37 Ibid., p.323.

Thalemundum »³⁸. Le titre de « bailli » pourrait laisser penser que la seigneurie de Talmont était considérée comme une circonscription administrative au sein du domaine royal, avant d'intégrer les domaines de son jeune frère Alphonse.

Notons, à propos de ce dernier, l'étrange ressemblance entre les motifs présents sur des carreaux de pavement vernissés, trouvés hors contexte archéologique lors de fouilles anciennes à Talmont, et les armoiries du comte mi-parties de France et de Castille. Des recherches archéologiques et historiques seraient nécessaires pour étayer l'hypothèse d'un lien effectif entre ces carreaux et le seigneur de fait de Talmont entre 1241 et 1246³⁹. Comme au XI^e siècle, le pouvoir à Talmont revenait entre les mains du comte de Poitiers. Non plus coseigneur, mais suzerain, le comte est de nouveau juge dans la succession à la seigneurie.

En mars 1246, nouveau style, Raoul de Mauléon est accepté à l'hommage-lige par Alphonse en sa cour de Poitiers. Une copie en est conservée dans le Trésor des Chartes constitué depuis la fin du XII^e siècle⁴⁰. L'hommage vaut alors pour tous les anciens domaines de Savary de Mauléon, soit Talmont en premier lieu, ainsi que Curzon, Château-d'Olonne, Châteaugaultier, Saint-Michel en l'Herm, et l'île de Ré notamment. Les mentions juridiques de l'hommage sont révélatrices du nouveau rapport de force instauré au début du principat d'Alphonse de Poitiers. Au sein du dispositif de l'acte, les châteaux et forteresses sont explicitement mentionnés comme rendables, et la prérogative comtale de fortification est vigoureusement réaffirmée. Les domaines de Raoul de Mauléon apparaissent ainsi sous une ferme domination comtale, bien loin de l'autonomie qu'avait pu atteindre son père en monnayant son aide à un roi ou à l'autre. De plus, le montant du rachat payé par Raoul de Mauléon pour son hommage simple, quelques jours auparavant, est exorbitant : 3000 livres empruntées à sa mère⁴¹. La coutume du rachat à merci permet en effet au comte de fixer le montant du rachat à sa convenance, arme juridique extrêmement efficace⁴². L'ampleur de la somme peut expliquer pourquoi Raoul est reçu à l'hommage en dépit de sa naissance illégitime. En effet, comme nous le faisons remarquer plus haut, les années 1244-1246 sont marquées par une volonté de conciliation de la part

38 *Enquêtes de Saint Louis*, p.324.

39 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.13 et p.53.

40 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°3473, t.2 p.606 ; vol.3 p.30.

41 CHENARD, op.cit., 2009, p.276 ; *Layettes du Trésor des Chartes*, n°3926, t.3 p.120.

42 CHENARD, op.cit., 2009, p.263.

d'Alphonse, en même temps que d'une recherche éperdue de fonds, en raison du départ en croisade. Il semble que l'hommage consenti à Raoul de Mauléon fasse partie des concessions faites aux barons poitevins en échange de leur argent, effaçant quelque peu les conséquences de la campagne de 1242. Les conditions semblent toutefois bien strictes ; mais l'efficacité de ce système apparaît complète. Dans cette région traditionnellement considérée comme instable, aucune révolte n'a lieu pendant l'absence du roi et du comte. Comme le souligne G. Chenard, « à l'épreuve de force a succédé la politique du contrat »⁴³. L'autorité du comte, appuyée sur le contrôle des châteaux, est désormais reconnue par tous⁴⁴.

Il semble que Raoul de Mauléon, une fois devenu seigneur de Talmont, ait voulu suivre de plusieurs manières l'exemple de son père et du comte Alphonse. En 1248, on le retrouve à l'abbaye de Talmont, concédant d'importantes donations à l'abbaye en prévision de son départ en croisade⁴⁵ : droit d'usage dans la forêt d'Orbestier, droit de pâturage dans la dite forêt, sauf dans les défens du seigneur expressément mentionnés. Il s'agit autant pour Raoul de préparer un départ en croisade que de faire acte de gouvernement en sa seigneurie ; en entretenant l'*amicitia*⁴⁶ ancienne avec l'abbaye fondée par ses lointains prédécesseurs, Raoul se place dans l'héritage d'une lignée ancienne et prestigieuse, bien que le contexte ait quelque peu changé ne serait-ce qu'entre l'époque de son père et la sienne. Le même souci est perceptible à peine trois ans plus tard, lorsque Raoul fait rédiger son testament⁴⁷. Sa présence effective à la sixième croisade entre-temps n'est pas attestée. Le testament de Raoul de Mauléon nous laisse entrevoir les préoccupations, classiques, de doter les établissements réguliers liés aux seigneurs de Talmont, et de mettre fin aux « *mauvaises costumes* », souci qui était déjà celui de son père en 1218⁴⁸. Tout comme lui, Raoul élit l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm comme lieu de sépulture. Raoul ne se maria pas, et n'eut pas de descendants ; à sa mort en 1251, le château revient à Alphonse de Poitiers.

La seigneurie de Talmont ne tarde pas à attiser les convoitises. La succession de Raoul étant illégitime, il ne semble pas que le comte ait été disposé à faire payer le prix à

43 CHENARD, op.cit., 2009, p.277.

44 HAJDU, op.cit., 1978, p.42.

45 *Cartulaire de Talmont*, n°535, p.461.

46 Sur la notion, voir MAZEL (Florian), *Féodalités 888-1180*, Paris, Belin, 2009, p.109.

47 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°3926, t.3 p.120 ; vol.3 p.31.

48 A.D.85, H/183 ; vol.3 p.29.

quiconque souhaiterait lui succéder. Les héritiers potentiels, tous apparentés à Savary de Mauléon, comptaient Geoffroy de Tonnay-Charente, Aimery de Rochechouart, veuf de Jeanne de Mauléon, la tante de Raoul, ainsi qu'Aimery IX, vicomte de Thouars, fils d'Alix de Mauléon et petit-fils de Savary de Mauléon⁴⁹. C'est finalement le vicomte de Thouars qui obtient, au prix de conditions léonines, l'héritage de Raoul de Mauléon⁵⁰ ; c'est-à-dire deux fois cinq mille livre de rachat, ainsi que les terres et seigneuries d'Ardenne, de Benon et de Fontenay, qui reviennent alors au domaine comtal. Le serment de fidélité rendu par Aimery en 1253 à Alphonse de Poitiers rend compte de l'ampleur du *dominium* comtal sur ses terres, en particulier dans le domaine de la fortification, encore réaffirmée comme prérogative comtale.

Cette acquisition marque un tournant dans l'histoire du Talmondaïs, et une très belle prise pour les vicomtes de Thouars, malgré l'ampleur du prix à payer. Les vicomtes de Thouars sont une des plus anciennes lignées aristocratiques de l'ouest, descendants de vassaux royaux mentionnés dès le IX^e siècle⁵¹. Vassale du comte de Poitou à la fin du X^e siècle, cette famille aristocratique s'approprie peu à peu un espace à la frontière de l'Anjou au cours des XI^e et XII^e siècles, de même que leurs stratégies familiales leur permettent une expansion continue au cours du XII^e siècle⁵², les plaçant au même rang que les seigneurs de Talmont ou de Lusignan au début du XIII^e siècle. L'acquisition de Talmont et de Mauléon procède de la même logique d'expansion territoriale ; il semble que pour les vicomtes de Thouars, le mariage du vicomte Aimery VIII avec Alix de Mauléon ait été une stratégie payante, qui permet à son fils de devenir seigneur de Talmont. Toutefois, le *dominium* des seigneurs de Talmont n'est pas permanent en leurs terres de Talmont. En effet, la pratique du rachat à merci place régulièrement la seigneurie entre les mains d'Alphonse de Poitiers.

49 LOQUET (Gérard), « Essais historiques sur le Talmondaïs. Les vicomtes de Thouars jusqu'aux sires d'Amboise », in *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t. 45, 1898, pp.18-19.

50 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°4066, t.3 p.191 ; vol.3 p.34.

51 JEANNEAU (Cédric), « Emergence et affirmation des familles seigneuriales à la frontière des grandes principautés territoriales : les seigneurs de la Garnache et les vicomtes de Thouars », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, AURELL (Martin) (éd.), Turnhout, Brepols, 2013, p.162.

52 Ibid., p.168.

Un château sous contrôle comtal : rachats et châtelains alfonsins

La pratique du rachat à merci, nous l'avions mentionné, permet à Alphonse de Poitiers de garder la main sur de nombreuses seigneuries, en fixant lui-même la somme qui sera due pour l'héritage des seigneuries. L'application systématique de cette règle fait peser un lourd poids sur de nombreux barons du Poitou, dès 1242-1243 : en témoigne l'effondrement du montant des donations pieuses de 69 % entre la période 1230-1241 et la période 1242-1251⁵³. Le vicomte de Thouars, désormais seigneur de Talmont, tente de s'y soustraire à l'époque d'Aimery IX. En 1256, le vicomte libère tous ses vassaux de la vicomté de Thouars et du Talmondais de leur rachat à merci⁵⁴. Cette concession procède, semble-t-il, d'une arrière-pensée, puisque le vicomte prie son propre seigneur le comte d'en faire de même. Peine perdue, apparemment, puisque la seigneurie de Talmont revient dans les mains du comte à la mort d'Aimery IX en décembre 1256. Il faut attendre 1259 pour que Renaud de Thouars rachète la seigneurie de Talmont à Alphonse. Cette pratique dure jusqu'en 1269 ; le vieux comte, à la demande de ses plus puissants vassaux, Savary de Thouars, son neveu Gui, Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvant notamment, met fin à la pratique du rachat à merci et fixe le montant du rachat de la seigneurie à un an de revenu de celle-ci, montant déjà exorbitant⁵⁵. Cela permet en juillet de la même année à Gui de Thouars de racheter la seigneurie de Talmont⁵⁶ pour 2250 livres, ce que l'on suppose alors être le montant des revenus tirés de Talmont en une année ; ses chevaliers se constituent garants du paiement de la somme auprès du comte. Il semble qu'il en devienne l'unique seigneur tandis que son oncle Savary est vicomte de Thouars : formule originale qui permet ainsi à l'héritier de la vicomté de Thouars de bénéficier en propre de la seigneurie de Talmont, « en attendant » de devenir vicomte de Thouars à la mort du dernier oncle, comme le prévoit la succession par droit de viage⁵⁷, droit spécifique au Bas-Poitou et en particulier aux vicomtes de Thouars. L'abondante correspondance entre Alphonse de Poitiers et ses officiers nous renseigne sur le fonctionnement de ces rachats. Il semble que Gui ait mis un certain temps à payer. En septembre 1269, Alphonse de Poitiers prie en ces termes Jean de Nanteuil, chevalier, de s'adresser au sénéchal afin qu'il lui transmette l'argent dû sur la terre de Talmont :

53 CHENARD, op.cit., 2009, p.266.

54 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°4305, t.4 p.338 ; vol.3 p.38.

55 A.N., 1AP/22 ; vol.3 p.40.

56 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°5532, t.4 p.355 ; vol.3 p.42.

57 JEANNEAU, op.cit., 2007.

De ce que en la terre de Thalemont et en la viconté de Toarz eschei mout de choses, quant nous les eumes en nostre mein, dum li seneschaus n'a de riens ouvré, dites au dit seneschal que il en face ce qu'il devra, et vous meesmes l'en aidiez et conseiliez selonc ce que vous verrez qui sera à fere. Et des dites choses et de ce que en sera fet nos raportez plus pleinement la vérité é et vostre conseil, comment seur ce irons avant, à l'andemein de la quinzeine de la Touz seinz qui vient prochiennement, auquel jour nos vous mandons, prianz que vos soiez à nos, et ce ne lesiez mie⁵⁸

La gestion des châteaux saisis en attente de rachat est généralement bien renseignée par les livres de comptes des sénéchaux d'Alphonse de Poitiers. Ils rendent notamment compte des périodes de vacance seigneuriale à Talmont pendant le principat d'Alphonse. L'administration comtale semble alors bien rodée dans ce domaine : un châtelain est alors placé à la tête de la garnison du château, assisté éventuellement d'autres officiers. Cette situation se retrouve à Talmont à plusieurs reprises après 1246 : une garnison comtale est soldée à Talmont par le sénéchal dès 1251-1252⁵⁹, les comptes étant situés dans le même registre que les autres châteaux comtaux du Bas-Poitou. Puis de nouveau entre 1256 et 1259, en l'attente du rachat par Renaud de Thouars, et enfin en 1269, avant le rachat par Gui de Thouars. En 1257, les comptes de Thibaut de Neuvy, sénéchal de Poitou, comportent l'intégralité des revenus acquis sur la seigneurie de Talmont, cens, tailles, droits sur les marchés et sur les échouages⁶⁰. Le châtelain de Talmont n'a pas qu'une charge militaire, ainsi qu'en témoigne la lettre adressée en mai 1269 par Alphonse à son châtelain de Talmont concernant la plainte lui étant adressée par un certain Rodolphe de la Vergne:

Alfonsus, etc., dilecto et fideli suo castellano Thalemundi, salutem et dilectionem. Veniens ad nos Radulphus de la Vergne, lator presencium, a nobis cum instancia peciit ut quoddam iudicium, super bonis cujusdam nepotis sui sibi adjudicatis pro se latum, ut asserit, sibi faceremus integrari [...]⁶¹

58 *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, n°1034, p.672.

59 *Layettes du Trésor des Chartes*, t.4 p.83 ; vol.3 p.72.

60 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°4380, t.3 p.384.

61 *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, n°987 p.639 ; « Alphonse, etc. à son cher et fidèle châtelain de Talmont, salut et affection. Venant auprès de nous Rodolphe de la Vergne, porteur de lettres, il nous demanda avec empressement qu'un certain jugement qu'il avait gagné sur les biens d'un certain sien neveu lui soit rendu, que nous lui fassions ratifier [...] ».

On voit ici le tournant administratif pris par la fonction de châtelain au cours du principat d'Alphonse, évoqué par F. Ripart⁶².

Le XIII^e siècle constitue un tournant majeur dans l'histoire du château de Talmont. De siège d'une seigneurie régionale favorisée par les Plantagenêt, le château et la seigneurie de Talmont voient leur importance faiblir à mesure que faiblit l'étoile de Savary de Mauléon. Après un passage par le domaine royal et comtal, le château de Talmont se retrouve entre les mains des vicomtes de Thouars, dans un Poitou désormais fermement tenu par le comte de Poitiers. A partir de 1269, la pression exercée par le pouvoir comtal se relâche avec la fin du rachat à merci. La situation de la seigneurie de Talmont est pendant toute cette époque représentative des mutations politiques du Poitou, avec l'irruption réussie de la monarchie capétienne, qui pèse alors de tout son poids. Les vicomtes de Thouars tentent pourtant dès le XIII^e siècle d'imposer leur marque à Talmont, processus qui se poursuit ensuite à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle.

62 RIPART, op.cit., 2011, p.463.

2.2. La seigneurie de Talmont dans le patrimoine des vicomtes de Thouars (XIII^e-XIV^e siècle)

A partir du milieu du XIII^e siècle, le destin de Talmont est indéfectiblement lié à celui de la famille des vicomtes de Thouars. Ceux-ci, en mettant la main sur les anciens domaines des Mauléon, dominant désormais la plus grande partie du Bas-Poitou. Une domination qui n'est certes plus semblable aux quasi-principautés des seigneurs régionaux du début du XIII^e siècle, à une époque de réassurance du pouvoir royal et comtal. Talmont ne constitue par ailleurs plus le cœur des possessions de ces seigneurs, comme cela avait été le cas du temps de la famille de Mauléon ; les vicomtes règnent alors traditionnellement sur leurs possessions depuis le château de Thouars. Mais le château et la seigneurie de Talmont ne semblent pas désinvestis pour autant par leurs seigneurs. Nous avons choisi de traiter cette période selon trois axes thématiques, qui permettent d'explicitier au mieux la place du château et de la seigneurie dans les domaines des vicomtes de Thouars : tout d'abord, les modalités des manifestations de leur pouvoir dans le cadre local, tant symboliques qu'administratives, exprimant une certaine continuité du pouvoir seigneurial. Puis les conséquences du premier conflit franco-anglais à Talmont au XIV^e siècle, qui restent par ailleurs mal connues. Enfin, la succession dynastique des terres de la vicomté de Thouars et de la seigneurie de Talmont aux sires d'Amboise, au début du XV^e siècle, sera également abordée.

L'affermissement du pouvoir des vicomtes de Thouars en Talmondais (XIII^e-XIV^e siècle)

Talmont et sa seigneurie ne sont jamais rattachés en propre à la vicomté de Thouars. Les vicomtes, lorsqu'ils sont également seigneurs de Talmont, portent les deux titres de manière distincte : vicomte de Thouars **et** seigneur de Talmont. Cela peut s'expliquer par le fait que la seigneurie reste, dans un premier temps, sous le strict contrôle du comte de Poitiers. La concession faite par Alphonse⁶³ en 1269 implique que la seigneurie de Talmont soit rendable à tout moment au comte à la mort du seigneur, en attente de rachat. D'autre part, comme nous le notions, des cadets de la famille des vicomtes de Thouars, tel Guy de Thouars entre 1269 et 1274, ne sont que seigneurs de Talmont en attendant que

63 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°4066, t.3, p.191 ; vol.3 p.40.

leurs oncles ne leur laissent la place à la tête de la vicomté. La seigneurie de Talmont, en toute indépendance du reste des terres de la vicomté, constitue ainsi une sorte d'apanage destiné aux cadets. Le cas se reproduit au cours du XIV^e siècle : ainsi Louis de Thouars, seigneur de Talmont à partir de 1308⁶⁴, bien que dans la plupart des cas les vicomtes de Thouars portent également le titre de seigneurs de Talmont. Ensuite, la charge symbolique joue probablement dans la conservation de cette autonomie. La seigneurie de Talmont, dominée par un château prestigieux constitue en effet une des plus vastes et plus anciennes seigneuries du Poitou. A la fin du XIII^e siècle, elle couvre non seulement les terres dépendant du château de Talmont, que l'on nomme « châtelainie » à partir de cette époque⁶⁵, mais également celles des Sables d'Olonne, du Château-d'Olonne, de Curzon et de Brem, sans compter Jard et Angles⁶⁶. Un vaste territoire compris entre Océan, Jaunay et Lay, n'incluant pas la seigneurie de Moutiers les Mauxfaits, qui est par ailleurs une possession des vicomtes de Thouars⁶⁷. Outre le château de Talmont, des châteaux et autres « *herbergements* » sont aux mains des vicomtes au Château-d'Olonne et à Curzon. Nul doute que se parer du titre de seigneur de Talmont ait eu une valeur honorifique aux yeux des vicomtes. Mais le titre de prince de Talmont, qui apparaît dès le milieu du XI^e siècle, avec Guillaume le Chauve⁶⁸, et qu'on retrouve chez Savary de Mauléon au début du XIII^e siècle⁶⁹, semble peu utilisé par les vicomtes qui se contentent du titre de *dominus* ou « seigneur » de Talmont jusqu'au début du XV^e siècle.

Dans les années 1260, les vicomtes doivent encore défendre leur bien contre les vellétés de Charles d'Anjou, frère d'Alphonse, sur Talmont, Olonne, Curzon et l'île de Ré notamment ; le problème est réglé en 1264 avec le paiement de cinq mille livres à Charles⁷⁰. L'origine de ces revendications reste obscure. D'autre part, la pression exercée par les rachats seigneuriaux se réduit considérablement après la fin du rachat à merci décidée par Alphonse de Poitiers en 1269. Sa mort sans héritier en août 1271 fait passer le comté de Poitiers dans le domaine royal de son neveu, Philippe III. Des administrateurs royaux sont dépêchés en Poitou⁷¹ ; mais le pouvoir supérieur semblait s'éloigner quelque

64 Voir la « Chronologie des seigneurs », vol.3 p.4.

65 Première occurrence du terme en 1293 : *Cartulaire d'Orbestier* n°95 p.114-115.

66 A.N., *Livre rouge de Thouars*, 1AP/2258, f°1v.

67 voir carte, vol.2 p.5.

68 PROUTEAU, 2016, op.cit., p.178.

69 *Cartulaire d'Orbestier*, n°27 p.31.

70 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°4943, t.4 p.101-102 ; vol.3 p.39.

71 THEIS, op.cit., 1992, p.284.

peu. De fait, la présence du pouvoir royal se fait relativement discrète à la fin du XIII^e siècle, tandis que les rachats sont apparemment payés rubis sur l'ongle au roi. Plus aucune vacance seigneuriale n'est décelable après 1269. Les vicomtes ont donc leur fait bien en main.

La seigneurie de Talmont possède tout au long de la seconde moitié du XIII^e siècle et du XIV^e siècle une véritable autonomie. Les vicomtes de Thouars entendent dès le début se placer dans la continuité des seigneurs précédents ; en premier lieu en honorant les abbayes locales. C'est le sens de la première décision connue prise par un vicomte de Thouars en Talmondaïs : en mars 1255 (n.st.), Aimery IX confirme les privilèges de l'abbaye de Talmont⁷². Comme les privilèges qui avaient été accordés quelques années auparavant par Raoul de Mauléon, ces concessions concernent essentiellement des droits d'usage, de prélèvement de bois et de pâture dans la forêt d'Orbestier, sous le contrôle des forestiers seigneuriaux, excepté bien sûr dans les *défens* expressément cités. Il semble que la confirmation des droits de l'abbaye de Talmont soit un passage obligé pour les nouveaux seigneurs. Probablement à la demande des moines, inquiets de voir leurs franchises remises en cause par un nouveau seigneur, mais peut-être également à l'initiative de ce dernier, pour une abbaye fondée par ses prédécesseurs et constamment honorée depuis. La confirmation des privilèges de l'abbaye de Talmont fait ainsi figure de mesure concrète de gouvernement et d'autorité en Talmondaïs⁷³, rappelant une tradition seigneuriale fermement établie dans laquelle les vicomtes se replacent. On notera ainsi que l'abbaye d'Orbestier, fondation comtale, attend, elle, jusqu'en avril 1272 pour obtenir une pareille confirmation⁷⁴ ; mais elle en obtient une deuxième de la part de Jean, vicomte de Thouars, en 1328⁷⁵. Quant au prieuré de Fontaines à Angles, fondé lui aussi par un seigneur de Talmont, Guillaume le Jeune, il obtient une pareille confirmation en octobre 1324, également de la part de Jean⁷⁶. L'*amicitia* traditionnelle entre les seigneurs de Talmont et les établissements religieux locaux semble au début du XIV^e siècle encore avoir cours. Mais ces liens privilégiés n'excluent pas les conflits, concernant tout particulièrement la forêt. En témoigne le règlement d'une contestation soulevée entre les religieux de Lieu-Dieu en Jard et Guy, vicomte de Thouars et seigneur de Talmont, en

72 *Cartulaire de Talmont*, n°536 p.463 ; vol.3 p.36.

73 LOQUET, op.cit., 1898, pp.18-28.

74 *Cartulaire d'Orbestier*, n°71 p.79.

75 Ibid., n°132, p.153.

76 A.D.85, H/183.

1279⁷⁷. Les moines de Lieu-Dieu nient en effet au seigneur le droit de chasser dans la forêt de Jard. Le règlement de cette affaire se fait à l'avantage de l'abbaye de Lieu-Dieu, toute vénerie étant théoriquement défendue. Les territoires forestiers sont ainsi au cœur, tant des concessions que des conflits entre les seigneurs de Talmont et les abbayes. De fait, ces dernières sont, après les seigneur de Talmont, probablement les plus grandes détentrices de terres et de fiefs en Talmondaïs, en particulier de forêt. Or, la forêt, outre sa valeur intrinsèque pour les sociétés rurales et son potentiel de défrichement, est une part importante des patrimoines seigneuriaux : elle est essentielle à la chasse, activité aristocratique par excellence⁷⁸, pour laquelle les forêts du Talmondaïs sont réputées depuis des siècles. Ici, l'affirmation du pouvoir des seigneurs de Talmont passe bien par la définition claire des limites des abbayes et la préservation de leurs espaces de chasse en Talmondaïs.

C'est probablement cette volonté de bornage et de connaissance de leurs biens qui conduit les vicomtes, à la fin du XIII^e siècle, à en dresser un état complet. Le manuscrit dit du *Livre rouge de Thouars* date de 1292, comme l'indiquent les notes manuscrites probablement rajoutées au XV^e siècle. Il s'agit d'un censier et registre féodal enregistrant la valeur de tous les cens, tailles, droits, vassaux des terres des vicomtes de Thouars, tant en leur vicomté qu'en la seigneurie de Talmont. Conservé au sein du chartier de Thouars, aux Archives Nationales, ce volume se présente sous la forme d'un codex massif, dont la couverture de bois a effectivement été recouverte d'un cuir rouge. Les cens, tailles puis vassaux sont précisés pour chaque seigneurie, dans une écriture soignée qui est manifestement celle d'un seul et unique scribe, sans compter quelques notes marginales apparemment rajoutées à la même époque ; la langue employée n'est pas le latin mais une *scripta* de langue d'oïl poitevine. Les lettrines en sont enluminées, ajoutant à la solennité du document. La commande d'un tel livre par le vicomte Guy de Thouars acte l'intégration des terres du Talmondaïs aux domaines des vicomtes. En effet, les premières châtelainies passées en revue dans ce volume sont celles du Talmondaïs : dans l'ordre, celle de Talmont⁷⁹, des Sables d'Olonne⁸⁰, imbriquée dans celle de Talmont, celle de

77 *Registres de la Chancellerie*, n°177, t.11 p.417.

78 SMETS (An), VAN DEN ABEELE (Baudoin), « Medieval Hunting », in RESL (Brigitte)(dir.), *A cultural history of animals in the Middle Age*, Oxford, Berg, 2007, pp.60-79.

79 A.N., 1AP/2258, f°2r.

80 Ibid., f°7r.

Curzon⁸¹ et celle de Brem⁸². Les terres de La Chaize le Vicomte, de Moutiers les Mauxfaits et du Thouarsais ne viennent qu'après. Les vicomtes de Thouars manifestent ainsi une volonté d'administration seigneuriale rigoureuse tout autant qu'une autorité renouvelée par la connaissance des droits et devoirs dus par chacun, taillables comme vassaux hommes plains et hommes liges. Le fait que le censier s'ouvre sur la châtellenie de Talmont ne doit probablement rien au hasard, mettant en valeur le fleuron des possessions des vicomtes en Bas-Poitou. Le *Livre rouge* est un ouvrage d'administration certes, mais également étalage des richesses et du prestige des vicomtes, désormais pleinement en possession du Talmondaïs. Le registre féodal⁸³ donne ainsi à voir les dizaines de vassaux des seigneurs de Talmont, dont une bonne partie leur doivent l'hommage lige. Certains sont de puissants seigneurs, à l'image de Girard, seigneur de Rais et de Machecoul, qui rend hommage au seigneur de Talmont pendant sa minorité en 1344⁸⁴, par le biais de son tuteur, puis en 1360⁸⁵ lui-même, pour les fiefs de Falleron, la Mothe-Achard, la Maurière et la Sauzaie, tous dépendants du château de Talmont. A l'échelle des seigneuries du royaume de France à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle, celle de Talmont se classe aisément parmi les grosses seigneuries, rapportant des revenus importants à leurs seigneurs⁸⁶.

Les vicomtes de Thouars n'accordent pourtant, au XIV^e siècle, qu'une importance relativement secondaire à la seigneurie de Talmont. Il n'est pas question de la fréquence et de la durée de leurs résidences au château ; mais de leur stratégie globale vis-à-vis de l'ensemble de leurs terres. En 1310, la châtellenie de Talmont fait ainsi partie du douaire accordé par Jean, vicomte de Thouars, à Blanche de Brabant, son épouse⁸⁷, comprenant en particulier le château d'Olonne, le château de Talmont ainsi qu'un droit d'usage en bois pour le chauffage de ces deux châteaux. Bien que Blanche n'ait jamais profité de son douaire, mourant avant son mari⁸⁸, cette sélection parmi les possessions illustre la situation des terres du Talmondaïs. Il ne semble pas y avoir eu de déplacement du pôle du pouvoir des vicomtes à Talmont : jamais le château de Thouars n'aurait été concédé en douaire. La

81 A.N., 1AP/2258., f°18r.

82 Ibid., f°27r.

83 Pour la châtellenie de Talmont, A.N., 1AP/2258, f°16r ; vol.3 p.73.

84 *Cartulaire de Rays*, n°150 p.48.

85 Ibid., n°157 p.49.

86 CONTAMINE (Philippe), *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, Puf, 1997, p.131.

87 *Registres de la Chancellerie*, n°31, t.1 p.59.

88 LOQUET, op.cit., 1898, pp.35-36.

seigneurie de Talmont apparaît ainsi, au XIV^e siècle, comme une possession certes prestigieuse mais plutôt marginale. La même explication peut être convoquée quant à la relégation du vicomte Louis au château de Talmont dans les années 1360. En 1361 en effet, Louis, vicomte de Thouars et seigneur de Talmont, est placé sous curatelle de son épouse, Isabeau d'Avaugour, et de son fils, Simon, comte de Dreux⁸⁹. Pour cause de « *la foiblece et la maladie de son corps, et qui ne puyt mès chevauchier ny aler hors pour le gouvernement de sa terre* », le vicomte s'interdit de faire aucune action, et une dispense d'âge est accordée à son fils mineur pour prendre les responsabilités qui sont désormais les siennes⁹⁰. Et si l'on en croit l'enquête menée après la mort de Simon⁹¹ en 1364, sur ordre du prince d'Aquitaine Edward, c'est « *au chastel dud. vicomte appelé Thalmont-sur-Mer, auquel nous trouvasmes led. Vicomte* » que les enquêteurs se rendent. Talmont est alors une place de relégation pour un vicomte officiellement déclaré débile quelques années auparavant. Ce rôle se poursuit encore à la fin du XIV^e siècle : après la mort de Louis en 1370, sa veuve Isabeau d'Avaugour reçoit Talmont en guise de douaire⁹².

Le château apparaît en définitive comme une place éloignée des lieux du gouvernement des vicomtes au cours du XIV^e siècle, même si son rôle de pôle judiciaire et économique local apparaît de plus en plus clairement au cours de ce siècle⁹³. Mais même ce château apparemment éloigné du cœur du pouvoir vicomtal ne peut se soustraire totalement aux désordres et aux malheurs du temps. En effet, tout comme le reste des possessions des vicomtes de Thouars, le château de Talmont est conquis par les Anglais au début des années 1360, d'après les dures conditions imposées par le traité de Calais au roi de France.

La guerre de Cent Ans a-t-elle eu lieu à Talmont ?

Le conflit franco-anglais appelé depuis le XIX^e siècle « Guerre de Cent Ans »⁹⁴ touche tout particulièrement le nord et l'ouest du royaume durant sa première phase, entre 1337 et

89 Ibid., p.41 ; *Registres de la Chancellerie*, n°336, t.3 p.315 ; vol.3 p.47.

90 *Registres de la Chancellerie*, n°437, t.17 p.322.

91 LOQUET, op.cit., 1898, p.51.

92 Ibid., p.57.

93 La documentation se fait en effet plus prolixe. Voir notamment les nombreux extraits de ventes, de baux, d'accensements, de procès passés en la cour du sceau seigneurial de Talmont, dans le *Cartulaire d'Orbestier*, les archives du prieuré grandmontain de la Meilleraye (A.D.85, H/190) et de la paroisse de Saint-Pierre de Talmont (A.D.85, H/143).

94 BOVE (Boris), *La guerre de Cent Ans*, Paris, Belin, 2015, p.10.

1375. Quelques rappels contextuels s'imposent ici, relatifs à la situation du Poitou dans le conflit au XIV^e siècle.

Les premières chevauchées anglaises touchent le royaume de France à la fin des années 1330 : Édouard III chevauche en Bretagne et en Picardie en 1339-1340, bien que ces menées soient dans un premier temps peu efficaces⁹⁵, tandis que les conflits par procuration en Écosse et en Flandre s'essoufflent peu à peu. Les victoires anglaises sont dues à une certaine supériorité tactique et technologique⁹⁶. C'est finalement la lourde défaite de Jean II le Bon à la bataille de Poitiers, en 1356, qui fait pencher la balance en faveur de l'Angleterre et oriente le destin du Poitou. En effet, la capture du roi Jean met le dauphin dans une position délicate. En butte à une opposition portée par le prévôt des marchands Étienne Marcel et le roi de Navarre Charles le Mauvais, il se décide à temporiser en acceptant le traité de Calais d'octobre 1360. Par celui-ci, Édouard III obtient en pleine souveraineté un territoire correspondant à l'ancienne Aquitaine, c'est-à-dire la Guyenne, le Limousin, la Bigorre, le Quercy, le Rouergue, le Périgord, la Saintonge et le Poitou. Les possessions des vicomtes de Thouars font toutes entières partie de ce vaste domaine désormais aux mains des Anglais⁹⁷. La prise de possession des châteaux et des villes est effectuée par l'entrée sur place du capitaine anglais Jean Chandos, accompagné de commissaires français, qui se fait remettre les clefs et inspecte les fortifications. En Poitou, cette prise de possession s'échelonne de septembre 1361 à mars 1362⁹⁸. La principauté ainsi formée est confiée à Edward de Woodstock, dit « le Prince Noir », qui devient ainsi Prince d'Aquitaine. Le temps de la principauté anglaise ne dure pas en Poitou. Après la commise des terres d'Edward décidée par Charles V en 1369, la reconquête du Poitou par Bertrand Du Guesclin a lieu dès 1372-1373, la vicomté de Thouars y compris⁹⁹.

L'histoire de cette période au château de Talmont et en Talmondaïs est, il faut bien l'avouer, une histoire qui se dessine en négatif. En effet, aucun document ne mentionnant une quelconque attaque, occupation ou action anglaise au château n'a été retrouvé pour le moment ; il nous faudra nous contenter de sources de seconde main. Il semble que les

95 BOVE (Boris), op.cit., 2015, p.45.

96 Ibid., p.66-68.

97 Ibid., carte p.105.

98 DEMURGER (Alain), *Temps de Crises, temps d'espoir (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, Seuil, 1990, p.36.

99 BOVE, op.cit., 2015, carte p.165.

premiers assauts anglais sur la côte atlantique aient touché le Talmondaïs. En décembre 1340 en effet, des lettres de sauvegarde sont accordées à l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier par le roi Philippe VI¹⁰⁰, car l'abbaye a été incendiée par les ennemis du roi. Compte tenu du contexte géopolitique et de la situation littorale de l'abbaye, proche de la baie de Cayola, il est probable que cette attaque soit due à un raid anglais, comme le proposait G. Loquet¹⁰¹.

Par la suite, le château de Talmont fut probablement remis à Jean Chandos en 1361 ou 1362 de même que les autres places fortes des domaines des vicomtes. Thouars est par exemple remis aux Anglais par Isabeau d'Avaugour du fait de la curatelle de son époux le vicomte¹⁰². Le capitaine d'armes du château de Talmont au début des années 1360 est Philippot Labat, chevalier ; on le retrouve en 1361 au service des vicomtes, et encore en 1366¹⁰³. Il ne semble pas qu'il y ait eu de garnison anglaise ou de compagnie de routiers en place à Talmont. De fait, le château de Talmont, si l'on excepte sa situation côtière, n'est pas une place-forte frontalière où une telle force militaire aurait été nécessaire pour la mise en défense du duché d'Aquitaine. En revanche, il est possible que la garnison en place ait été acquise à la cause du nouveau duc d'Aquitaine, à l'instigation d'Isabeau, vicomtesse de Thouars. Une lettre d'abolition émise par le roi en faveur d'Isabeau d'Avaugour et datée de décembre 1372¹⁰⁴ nous informe qu'Isabeau, à l'image de la plupart des barons et des prélats d'Aquitaine, avait pris le parti du Prince Noir pendant le temps de son principat. Choix logique bien entendu, qui avait déjà valu à Isabeau la confiscation de tous ses biens de Normandie par le roi en cette même année 1372¹⁰⁵. Dans la lettre d'abolition remise à Isabeau, il est indiqué qu'elle remit ses châteaux et forteresses parmi lesquelles Talmont au roi à la date du 9 septembre 1372, date qui peut être considérée comme la fin de la domination anglaise en Bas-Poitou, qui est intégré comme le reste de la région à l'apanage de Jean, comte de Poitou et duc de Berry, frère du roi Charles V.

De fait, l'unique indice pouvant laisser penser à une présence anglaise au château de Talmont au XIV^e siècle réside dans la découverte de monnaies frappées par le Prince Noir, duc d'Aquitaine, dans l'enceinte du château. Ces monnaies comportent un gros

100 *Registres de la Chancellerie*, n°275, t.13 p.181.

101 LOQUET, op.cit., 1898, p.43.

102 Ibid., p.57.

103 Vol. 3 p.9.

104 A.N., JJ/103, n°354, f°171v ; vol.3 p.55.

105 Ibid., n°356, f°172r.

d'argent frappé de 1355 à 1375 découvert dans la partie la plus occidentale du bâtiment nord¹⁰⁶ ainsi qu'un penny d'argent frappé au nom du même prince découvert dans la cour¹⁰⁷. Ces découvertes sont difficilement datables à quelques années près et peu contextualisées dans leur environnement archéologique. Elles apportent plutôt des éléments de réflexion à la question de la circulation monétaire et de l'histoire économique de la principauté d'Aquitaine anglaise, qu'à celle d'une hypothétique garnison anglaise à Talmont.

En définitive, à l'échelle du Talmonçais, la période « anglaise » (ca.1362-1372) apparaît comme un non-événement. Le capitaine d'armes du château reste à son poste, cohabitant avec le vieux vicomte relégué à Talmont, au moins dans un premier temps. Seul le pouvoir supérieur a changé, du roi de France au prince d'Aquitaine, mais il reste lointain, autant qu'avait pu l'être le roi de France au début du XIV^e siècle. Il se contente de mener l'enquête sur la santé mentale de son vassal, et c'est à peu près tout. Pendant cette première phase de la guerre de Cent Ans, il semble que le château de Talmont soit une place forte relativement marginale, autant qu'elle pouvait l'être au sein des domaines des vicomtes de Thouars au milieu du XIV^e siècle. Cela ne signifie pas pour autant que le Bas-Poitou soit totalement épargné par la guerre, comme le souligne G. Loquet : en 1371 notamment, les chevauchées d'Olivier de Clisson en Bas-Poitou livrent l'abbaye de Lieu-Dieu aux flammes¹⁰⁸.

La succession aux Amboise. Fin de la lignée vicomtale et continuité seigneuriale en Talmonçais

Simon de Dreux, unique fils de Louis de Thouars, et héritier présomptif à la vicomté et à la seigneurie de Talmont, meurt en 1361 lors d'un tournoi, comme nous l'avons déjà mentionné. Cela est problématique en ce qui concerne la succession. En effet, Louis, au jour de sa mort le 7 avril 1370¹⁰⁹, n'a plus de frère survivant et seulement des filles. Ce sont les époux de celles-ci qui lui succèdent comme vicomtes de Thouars dans un premier temps, tandis qu'Isabeau d'Avaugour reçoit les terres du Talmonçais au titre de son

106 JOUSSAUME (Roger), « Travaux de déblaiement au château de Talmont », in *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1979, p.336.

107 Ibid., p.344.

108 LOQUET, op.cit., 1898, p.73.

109 Ibid., p.56.

douaire¹¹⁰. Le duc apanagiste Charles d'Anjou est mentionné dans les actes comme seigneur de Talmont en 1374, 1375 et 1378¹¹¹ ; cela s'explique du fait qu'Isabeau lui a engagé les terres du Talmondaïs à cette période, se contentant d'en percevoir une partie des revenus versés par Charles. Ce dernier n'est donc pas précisément seigneur de Talmont. La question d'une hypothétique visite du duc à Talmont reste par ailleurs irrésolue.

Les débats sont vifs entre les filles de Louis, sur la question de la succession du vicomte de Thouars : dès juillet 1371, Pernelle et son premier mari le vicomte de Thouars Amaury de Craon s'accordent avec sa sœur Marguerite sur l'héritage des terres de la vicomté de Thouars¹¹². Notons à cette occasion qu'Amaury s'intitule avant tout seigneur de Talmont, malgré le douaire d'Isabeau. Volonté manifeste de récupérer cette seigneurie ? Le vicomte et la vicomtesse intentent en effet dès 1377 un procès envers Isabeau sur la question de la succession de Louis¹¹³. Ils entendent ainsi récupérer la seigneurie de Talmont. D'après G. Loquet, il semble que l'affaire dure jusqu'en 1383, date à laquelle la seigneurie de Talmont se trouve de nouveau dans le domaine du vicomte de Thouars, Clément Rouault, dit Tristan, second époux de Pernelle¹¹⁴. La seigneurie reste ensuite entre les mains du vicomte et de la vicomtesse jusqu'à leur mort, respectivement en 1396 et 1397¹¹⁵. C'est ensuite Marguerite qui hérite du titre de dame de Talmont¹¹⁶, au titre de la succession de son père ; elle conserve la seigneurie de Talmont jusqu'en 1404¹¹⁷.

Isabeau, deuxième fille du vicomte Louis, avait, elle, épousé Ingelger I^{er}, seigneur d'Amboise. C'est leur fils, Pierre, qui devient vicomte de Thouars à la mort de Pernelle, en 1397¹¹⁸ ; la lignée des vicomtes de Thouars se fond dans celle des sires d'Amboise à cette date. Et celle des seigneurs de Talmont ne tarde pas : dès 1405, dans les actes, Pierre d'Amboise s'intitule « vicomte de Thouars et seigneur de Talmont »¹¹⁹.

110 LOQUET, op.cit., 1898, p.57.

111 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.24.

112 A.N., 1AP/1162 ; vol.3 p.52.

113 LOQUET, op.cit., 1898, p.59.

114 Ibid.

115 Ibid., p.64.

116 Ibid., p.68.

117 Ibid. p.69.

118 Ibid., p.71.

119 *Cartulaire d'Orbestier*, n°278 p.373.

L'analyse du contexte politique et seigneurial du Talmondais entre la fin du XIII^e siècle et la fin du XIV^e siècle peut laisser croire à un certain déclin: peu de seigneurs d'aussi grand renom qu'aux XII^e et au XIII^e siècle ; un rôle somme toute marginal dans les possessions des vicomtes de Thouars. Ce serait oublier qu'il s'agit du lot commun de la grande majorité des châteaux appartenant à de grands lignages¹²⁰ ; il existe un centre et une périphérie des réseaux châtelains, en lien avec les enjeux géographiques et politiques auxquels sont confrontés les lignages aristocratiques. Dans le cas de Talmont, la fréquence de sa constitution en douaire semble indiquer l'importance des revenus tirés de la seigneurie, autant que son rôle politique relativement marginal, comme en témoigne par ailleurs son « non-rôle » durant la guerre de Cent Ans. Toutefois, un certain prestige s'attache toujours à la possession de ce château et de cette seigneurie, comme on le voit dans les conflits d'héritage à la fin du XIV^e siècle ; le gonflement de la documentation au début du XV^e siècle nous permet désormais d'approcher de plus près le contexte historique, à « ras de château ».

120 CONTAMINE, *op.cit.*, 1997, p.143.

2.3. Le château de Talmont et ses seigneurs au XV^e siècle

Les successions dynastiques font ainsi passer le château de Talmont dans le patrimoine des seigneurs d'Amboise au XV^e siècle. Ces derniers, non plus seulement seigneurs d'Amboise mais également seigneurs de Talmont et vicomtes de Thouars, sont alors l'une des familles aristocratiques les plus importantes de l'ouest du royaume. Les troubles politiques effectuent un brusque retour à cette époque en Bas-Poitou. La région, située au sud de la Loire, est à partir des années 1420 une part de la France « de Bourges », restée fidèle au dauphin Charles. Cette situation géopolitique et l'importance de ses seigneurs ont-ils de quelconques conséquences sur le destin du château et de la seigneurie de Talmont ? C'est là l'une des questions à laquelle nous tenterons de répondre ici. Car la seigneurie reste pendant tout le siècle, à travers les transferts et héritages, une terre aux mains de seigneurs puissants et de proches des rois. Au XV^e siècle, la documentation éclaire désormais d'un jour neuf le contexte économique et social de la seigneurie : prélèvements, revenus seigneuriaux, état des productions agricoles et artisanales. L'exposé de certains de ces aspects, déjà solidement étudiés par F. Chanson¹²¹, nous permet ainsi de mettre en relation le contexte seigneurial de Talmont et les préoccupations économiques et matérielles de ses maîtres, qui sont ici notre objet d'étude. Enfin, la fin du XV^e siècle représente une période de transition, au sens propre du terme, pendant laquelle le château et la seigneurie de Talmont sont féroceement disputés entre héritiers. Nous nous attarderons quelque peu sur ces épisodes pour ce qu'ils révèlent des rivalités territoriales et aristocratiques qui agitent le Talmondaïs en cette fin du Moyen Âge.

Le château de Talmont sous la famille d'Amboise : entre seigneurs et roi

Il semble que l'arrivée de Pierre II d'Amboise comme seigneur de Talmont se soit faite sans heurts. En témoigne, quelque six ans après le premier acte où il est mentionné comme seigneur, l'accord qu'il conclut avec l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier¹²², en mars 1411 (n. st.). Nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, les bonnes relations avec les

121 CHANSON, op.cit., 2007.

122 *Cartulaire d'Orbestier*, n°285 p.385.

nombreuses et anciennes abbayes du Talmondaïs est un « classique » des actes de gouvernement des seigneurs de Talmont, et cela semble encore vrai au début du XV^e siècle. De manière singulière, les scripteurs de ce très long acte rappellent méthodiquement la totalité des droits et privilèges que leur ont accordés les seigneurs de Talmont, depuis le duc d'Aquitaine Guillaume IX, leur fondateur, en passant par Richard Cœur de Lion et les vicomtes de Thouars. Pierre d'Amboise se place tout naturellement dans leur continuité en ratifiant les privilèges et exemptions de l'abbaye, en posant toutefois quelques limites relevant notamment de son droit de justice¹²³. Il n'y a semble-t-il pas de différence entre ce vicomte de Thouars et les précédents à cet égard ; la tradition d'amitié avec l'abbaye d'Orbestier relève désormais d'une tradition pluriséculaire !

Le début du XV^e siècle voit un renouveau de l'insécurité dans les régions septentrionales et occidentales du royaume, liée au retour de la menace anglaise à partir de 1415. Le conflit entre Armagnacs et Bourguignons empoisonne par ailleurs les relations entre seigneurs du Bas-Poitou ; ainsi, lorsque Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay, prend le parti du duc de Bourgogne en 1412, le comte de Poitiers Jean de Berry et le roi Charles VI, dans une de ses dernières périodes de lucidité, le punissent en lui retirant ses terres¹²⁴. Le sire de Parthenay et de Vouvant refuse cette décision et prend les armes contre les Armagnacs, parmi lesquels son voisin et rival, le seigneur de Talmont, Pierre II d'Amboise. Les conflits entre seigneurs semblent faire régner une certaine insécurité en Bas-Poitou ; en 1415 à Talmont, il est impossible d'aller chercher des artisans réparateurs de meules à l'Hermenault, « *par doute des gens d'armes de Vouvans* » qui risqueraient d'arrêter les gens du seigneur de Talmont sur la route¹²⁵. En 1417-1418, Pierre d'Amboise fait venir un de ses alliés, le seigneur de Pouzauges, pour tenir garnison au château de Talmont¹²⁶ ; la même année, une escorte armée de 60 cavaliers est nécessaire pour accompagner des envoyés seigneuriaux de Marans à Talmont, « *par doute des gens de Partenay qui estoient sur le pais* »¹²⁷.

123 *Cartulaire d'Orbestier*, id., p.402.

124 PEYRONNET (Georges), « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428-1431) : un aspect des rivalités entre lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1984, tome 142, livraison 1, p.117.

125 A.D.85, 1E/1245, f°19r ; LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmondaïs. Les sires d'Amboise », in *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, t.46, 1899, p.199.

126 Ibid.

127 A.D.85, 1E/1246, f°26r ; CHANSON, op.cit., 2007, p.52.

Les conflits prennent une toute autre dimension sous le successeur de Pierre II, Louis d'Amboise, son neveu, qui hérite de la vicomté de Thouars en 1422. Il est le fils de Jeanne de Craon et d'Ingelger II d'Amboise, frère cadet de Pierre II¹²⁸. Louis est alors l'un des seigneurs les plus possessionnés de tout le Poitou, l'Anjou, avec Amboise, la vicomté de Thouars, la Chaize-le-Vicomte, le Talmondaïs, Marans et l'île de Ré. Cet héritage attire dès les années 1420 les convoitises autour de ce seigneur dépourvu de frère ou de fils. Notamment, la famille de la Trémoille : Georges I^{er} de la Trémoille cherche à tout prix à marier son fils Louis à une des filles de Louis d'Amboise¹²⁹. Ce que refuse ce dernier, qui marie son aînée à Pierre de Bretagne, l'héritier du duc. Les La Trémoille et Louis d'Amboise s'opposent violemment par la suite en Bas-Poitou, dans le contexte de la guerre privée qui agite les fidèles de Charles VII, « petit roi de Bourges », entre 1428 et 1433. En effet, Arthur de Richemont, connétable de France, avait été remplacé à la place de favori du roi par Georges de La Trémoille, déclenchant entre ces deux seigneurs un véritable conflit qui mettait en jeu leur clientèle. Louis d'Amboise est alors un proche d'Arthur de Richemont, succédant à son oncle Pierre qui avait rejoint le parti d'Arthur de Richemont à Bourges dès 1425, accompagné de nombreux seigneurs poitevins de sa clientèle¹³⁰. Louis d'Amboise est impliqué dans un complot visant à s'assurer de la personne de Charles VII dès 1428, bien qu'il ne soit pas cité dans la lettre de rémission¹³¹. C'est un autre complot qui lui fait finalement perdre Talmont, et le reste de ses terres, au profit du roi. Au début de l'année 1430 (n.st.), Louis d'Amboise tente de s'emparer de La Trémoille et d'emmener Charles VII à Amboise, pour le soustraire à l'influence de son favori. Le complot échoue et Louis d'Amboise est arrêté en novembre 1430. Il est poursuivi pour crise de lèse-majesté et jugé à Poitiers en mai 1431¹³². Tous ses biens lui sont retirés ; et Louis d'Amboise est désormais retenu prisonnier au château de Châtillon sur Indre. La situation de la seigneurie de Talmont n'est alors pas claire ; aucun livre de compte ou document mentionnant un seigneur n'a été conservé pour les années 1430. D'après G. Loquet, la gestion des domaines de Louis d'Amboise est confiée à sa sœur Jacqueline d'Amboise, épouse de Jean de la Trémoille¹³³. Louis ne reste que deux ans

128 CHANSON, op.cit., 2007, p.211.

129 VISSIERE (Laurent), *Louis II de la Trémoille (1460-1525)*, « Sans point sortir hors de l'ornière », Paris, Honoré Champion, 2008, p.362.

130 PEYRONNET, op.cit., 1984, p.116.

131 Ibid.

132 Ibid., p.117.

133 LOQUET, op.cit., 1899, p.216.

prisonnier du château de Châtillon ; et la vicomté de Thouars lui est restituée dès 1434. Mais la seigneurie d'Amboise reste en possession du roi, qui prend en main les premières modifications architecturales du château¹³⁴. Le Talmondaïs n'est, lui, rendu à Louis d'Amboise qu'en 1438, par une lettre de restitution royale¹³⁵. La lettre rappelle successivement les condamnations dont Louis a fait l'objet, avant d'en venir au fait ; et le moins que l'on puisse dire est que les conditions sont drastiques. Le château de Talmont est désormais rendable à tout moment au roi. Les envoyés et gens d'armes du roi doivent être reçus à tout moment au château, ce qui revient à dire que le souverain peut tenir garnison à volonté à Talmont. Et Louis ne peut désormais pas marier ses héritiers sans le consentement exprès du roi. Ainsi, à partir de la première moitié du XV^e siècle, la seigneurie et le château de Talmont sont fermement tenus par le pouvoir royal, loin de la situation qui avait été celle des vicomtes de Thouars au XIV^e siècle. Cette politique rigoureuse de la part de Charles VII tient largement au contexte militaire et géopolitique. Les années 1430 marquent une réassurance progressive du « roi de Bourges » face aux Anglais et aux Bourguignons ; mais le cœur géographique du pouvoir du roi tient aux terres de Loire, du Poitou et du Berry¹³⁶ ; perdre son assise territoriale dans ces régions placerait Charles VII dans une position délicate face à l'ennemi anglais, qui tient les régions au nord de la Loire jusque dans les années 1440. Ainsi, les complots de Louis d'Amboise reçoivent-ils un châtiment exemplaire en raison du danger qu'ils font peser sur le roi, au prix du contrôle du seigneur sur son château de Talmont et toutes ses autres places fortes¹³⁷.

La période d'absence de Louis d'Amboise en Talmondaïs n'a apparemment pas été sans connaître de heurts. En juillet 1438, Louis d'Amboise, de retour à Talmont, accuse son châtelain, Jean Requier, de s'être ligué avec les gens du roi contre lui durant son absence :

Comme nous aions aujourduy fait convenir par devant nous Jehan Requier, naguères nostre chastellain dud. lieu de Talmont, en nostre chastel dud. lieu par plusieurs causes que avons dit et descleré contre luy; et primèrement que en venant contre son serement et leaulté qu'il avoit à nous il avoit dit et prononcé de sa bouche, nous estans en

134 BABELON (Jean-Pierre), *Le château d'Amboise*, Arles, Actes Sud, 2004.

135 A.N., 1AP/556 ; vol.3 p.60.

136 PEYRONNET, op.cit., 1984, p.131 : « La géopolitique à l'heure de la guerre de Cent Ans ».

137 Ibid., p.133.

prisons du roy, qu'il estoit grant peché dont le roy ne nous a fait morir et que ne ferions jamès bien et plusieurs autres chouses qui estoyent contre nostre honneur et estat, quelle chose ne luy appartenoit pas à dire et en estoit à puygnir en corps et en biens. Item que les gens du roy estans en nostre chastel de Talemont et qui en ont eu la garde durant le temps que estoyons detenu prisonner, led. Requien estoit avecq eulx et les favorisoit contre nous et prenoit avecq eulx de toutes chouses qui sourvenoyent la moeté, mesmement des revenues de nostre terre dud. lieu et les applicquoit à son proufit¹³⁸ [...]

Le châtelain s'en tire finalement sans mal, Louis d'Amboise le considérant bien incapable de se comporter ainsi. Notons toutefois que l'autorité seigneuriale de Louis semble bien écornée, dans une seigneurie où il semble ne se rendre que sporadiquement.

La question de la succession de Louis d'Amboise est réglée par le roi dans les années suivantes, sous l'impulsion de Georges de la Trémoille, qui semble être intervenu auprès du roi pour éviter l'exécution à Louis d'Amboise¹³⁹. Marguerite d'Amboise, fille et héritière désignée de Louis, épouse en effet Louis de la Trémoille, fils aîné et héritier de Georges de la Trémoille, en août 1446¹⁴⁰. Marguerite reçoit en dot de la part de son père la seigneurie de Talmont, comptant avec Olonne et Curzon, ainsi que la seigneurie de Mauléon, celle de Berrie, de Marans, et l'île de Ré, Louis d'Amboise restant toutefois le seigneur en titre et l'usufruitier jusqu'à sa mort, comme le prévoit la coutume¹⁴¹. Cette succession place le vicomte dans une situation délicate vis-à-vis de sa fille aînée Françoise, duchesse de Bretagne, avec laquelle il est en procès à partir de 1457¹⁴² : elle tente en effet de le mettre en situation d'incapacité juridique pour infirmer sa décision. Toutefois, le nouveau roi Louis XI, à partir de 1461, ne voit pas d'un bon œil le rattachement des terres de la vicomté de Thouars et de Talmont au patrimoine des La Trémoille ou des ducs de Bretagne, grands seigneurs qui pourraient le mettre en difficulté dans une période marquée par les révoltes nobiliaires, telle la Praguerie de 1440. D'autant plus qu'une bonne partie des seigneuries concernées, dont celle de Talmont et d'Olonne, sont côtières et comprennent des ports stratégiquement placés. C'est pourquoi le roi contraint Louis à lui vendre les terres de la vicomté de Thouars et de la seigneurie de

138 *Cartulaire d'Orbestier*, n°316, p.466.

139 LOQUET, op.cit., 1899, p.226.

140 VISSIERE, op.cit., p.362.

141 Ibid.

142 LOQUET, op.cit., 1899, p.227.

Talmont pour le montant de 100 000 écus d'or. Louis d'Amboise conserve toutefois l'usufruit de ses terres¹⁴³.

A la fin de sa vie, le vicomte Louis s'implique ponctuellement en Talmondaïs. En 1462 notamment, il fonde une chapelle dédiée à la Vierge au sein de l'abbaye de Talmont¹⁴⁴, pour la bonne raison qu'il a décidé de reposer en cette abbaye, « *en la chapelle de Nostre Dame estant hors le cueur en la croisée de ladicte eglise* ». Cette donation s'accompagne notamment de dons en argent et de rentes perçues par l'abbaye sur le Talmondaïs. Louis d'Amboise meurt en février 1470 ; il ne fut pas en réalité inhumé en l'abbaye de Talmont, mais dans l'église castrale de Thouars. Il est certain en revanche que le roi s'empare de la seigneurie ; Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, interdit l'accès au vicomte mourant, à sa famille et aux La Trémoille sur ordre du roi, qui entérine la réunion à la couronne de la seigneurie de Talmont et de la vicomté de Thouars cette même année. Avant de nous intéresser plus avant aux modalités des transmissions successives de la seigneurie de Talmont à la fin du XV^e siècle, arrêtons-nous un instant sur le fonctionnement et la valeur concrète de la seigneurie tels que nous les révèlent les sources de ce siècle.

Revenus et gestion seigneuriale à Talmont au XV^e siècle

Il a pu sembler à certains historiens que la présence seigneuriale ait été rare à Talmont au XV^e siècle¹⁴⁵. Effet de source sans doute, compte tenu du petit nombre de suscriptions seigneuriales dans les actes de l'époque et du peu de cas fait jusqu'à présent des correspondances seigneuriales, fournissant de précieuses informations sur les séjours seigneuriaux au château. La différence est documentaire : les comptes des recettes et dépenses conservés permettent d'étudier l'armature administrative de la seigneurie et sa gestion au quotidien. Les archives seigneuriales les plus anciennes conservées, renseignant 25 ans sur tout le XV^e siècle, témoignent du souci rigoureux de bonne gestion des seigneurs successifs. La gestion quotidienne en est confiée comme au siècle précédent à des officiers, ce qui ne signifie pas que la seigneurie soit délaissée ou mal gérée. Les comptes débutent par la copie d'un acte de septembre 1412¹⁴⁶, un accord entre Pierre

143 VISSIERE, op.cit., 2008, p.363.

144 *Registres de la Chancellerie*, n°1371, t.10.

145 LOQUET, op.cit., 1896, p.112.

146 A.D.85, 1E/1244, f°1r ; vol.3 p.57.

d'Amboise et son receveur Jean Requien, officier chargé des finances. On y apprend la procédure de contrôle des comptes seigneuriaux appliquée dans la seigneurie de Talmont, qui ne s'écarte en rien des normes en la matière : le receveur ou son représentant doit se rendre auprès des auditeurs des comtes du seigneur, afin que ces derniers valident les comptes des recettes et des dépenses. Dans ce cas précis, des éléments de comptes manquent à l'appel, et il semble bien que le receveur ait été sanctionné pour cette raison, devant payer 300 livres à son seigneur, et refaire paver et carreler à ses frais « *nostre chambre de parement et les deux retraitz d'icelle de nostre chastel de Talemont* »¹⁴⁷.

Les revenus seigneuriaux sont organisés au XV^e siècle en deux catégories, que les sources antérieures ne laissent pas percevoir : revenus muables et non-muables. Ces derniers comprennent les droits seigneuriaux classiques : serviges dus par les nobles selon la coutume du Poitou, cens, tailles, terrages en nature. Ces rentes sont perçues à des dates régulières de l'année, liées à des fêtes religieuses. Elles composent en moyenne, pour les années où les comptes sont conservés, 42 % des ressources en argent du seigneur¹⁴⁸, des revenus solides et réguliers. Les revenus muables composent les charges, droits et terres affermées par le seigneur, sur lesquelles il perçoit en retour une rente en argent. Ces fermes concernent tout autant des terres agricoles de la réserve seigneuriale que des équipements seigneuriaux, fours et moulins, et les droits prélevés sur les foires du Talmondaïs ou encore le greffe de la justice seigneuriale de Talmont¹⁴⁹. Ces fermes sont attribuées par des enchères, dont les minutes sont partiellement conservées dans les archives de la seigneurie¹⁵⁰. Les fermes représentent 26 % des revenus de la seigneurie dans les comptes conservés¹⁵¹. Enfin, les revenus de la seigneurie de Talmont incluent les rachats des fiefs des vassaux ; depuis 1256 et la décision d'Aimery IX, le montant des rachats en Talmondaïs est fixé à un an du revenu de chaque fief. Ces rachats, même s'ils sont peu nombreux, rapportent finalement des sommes importantes au seigneur de Talmont, 26 % des revenus de la seigneurie selon F. Chanson¹⁵². Quant aux dépenses, elles

147 Vol.3 p.58.

148 CHANSON, op.cit., 2007, p.18.

149 Ibid., p.19.

150 A.D.85, 1E/1128.

151 CHANSON, op.cit., 2007, p.23.

152 Ibid.

incluent notamment la rémunération des officiers seigneuriaux¹⁵³ et les frais de réparation des infrastructures seigneuriales, frais indexés sur les revenus de la seigneurie.

Dans quel état sont les campagnes de la seigneurie de Talmont en un XV^e siècle souvent décrit comme soumis aux malheurs du temps ? L'étude menée par F. Chanson tend à montrer que la conjoncture économique connaît des variations importantes au cours de ce siècle. Les moments les plus durs paraissent se profiler dans les années 1410, peut-être 1420. La reprise semble commencer dès le milieu du XV^e siècle¹⁵⁴ ; la reconstruction est durable à partir de la fin du siècle, dans les années 1470-1480¹⁵⁵. Les revenus seigneuriaux en Talmondais ne souffrent apparemment pas de la conjoncture, le seigneur diversifiant ses sources de revenus notamment en augmentant les revenus tirés de droits afferlés¹⁵⁶. En définitive, il ne semble pas que le Talmondais connaisse de crise trop grave à la fin du Moyen Âge. Les revenus seigneuriaux restent stables. Talmont est ainsi une grosse seigneurie qui rapporte, ce qui tend à expliquer quelque peu sa valeur aux yeux de ses seigneurs successifs.

Le château et la seigneurie de Talmont entre Philippe de Commynes et Louis de la Trémoïlle à la fin du XV^e siècle.

La seigneurie est ainsi menée dans le domaine royal, à l'instigation de Louis XI semble-t-il. En réalité, le statut de Talmont est incertain lors du transfert, en 1470. Le roi donne en dot les seigneuries de Thouars, Mauléon et Berrie à sa fille Anne de France et à son futur mari, Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson et duc de Calabre, en novembre 1470¹⁵⁷. Mais ni dans cet acte, ni dans l'acte précédent, en mai 1470¹⁵⁸, n'est fait mention de la seigneurie de Talmont. Cette dernière seigneurie est probablement retenue par le roi. Son destin nous est finalement révélé par un acte d'octobre 1472. Le roi fait en effet don des terres et châtellenies de Talmont, Olonne, Curzon, Châteaugaultier et la Chaume, ainsi que celle de Berrie, en Anjou, à Philippe de Commynes, seigneur d'Argenton¹⁵⁹ et conseiller royal, transfuge des fidèles du duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Commynes reçoit également une pension de 6000 livres tournois à cette occasion ; très vite, le roi

153 CHANSON, op.cit., 2007, p.24.

154 Ibid., p.94.

155 Ibid., p.95.

156 Ibid., p.90.

157 A.N., 1AP/557 ; vol.3 p.64.

158 *Registres de la Chancellerie*, n°1498, t.11 p.247.

159 *Auj. Argenton-sur-Creuse* (86).

accompagné de son fidèle serviteur et vassal se rend sur les côtes d'Aunis et du Poitou pour inspecter ces nouvelles possessions et les ports de la région¹⁶⁰. Louis XI et Philippe de Commynes se rendent d'abord à Fontenay-le-Comte, où ils arrivent le 22 novembre 1472, puis à La Rochelle, le 30 novembre, avant de se diriger vers La Rochelle et Talmont, où ils s'arrêtent durant plusieurs heures. D'après l'itinéraire établi par J. Blanchard¹⁶¹, les deux hommes s'accordent un tour d'horizon des possessions de Philippe de Commynes depuis la tour maîtresse du château de Talmont, avant de se diriger vers les Sables d'Olonne. Une charte de commune est à cette occasion accordée à la ville par Louis XI ; la ville portuaire, au potentiel prometteur, doit être :

[...] close et fermée de tours, portaulx et murailles, en manière qu'elle fust deffensable et que les marchans et marchandises venant au dict port et havre peüssent estre en seüreté en la dicte ville, parce que le dict port, qui est bon et bien seür, pourroit avoir tel regnon que tous marchans estrangiers y viendroient volontiers habunder¹⁶²

La seigneurie de Talmont semble alors fermement entre les mains du fidèle du roi, malgré l'opposition de Louis I^{er} de la Trémoïlle, époux de Marguerite d'Amboise et héritier, qui proteste et intente une procédure en Parlement contre Philippe de Commynes. Ce dernier cherche visiblement à temporiser, notamment en prétextant l'éparpillement des documents prouvant ses droits sur Talmont¹⁶³. Il se sait bénéficiaire de l'appui du roi. La procédure tourne cours à cause de l'opposition de Louis XI. Celui-ci va jusqu'à faire détruire les documents gênants parmi ceux conservés au château de Thouars¹⁶⁴, prononçant alors la célèbre phrase : « *Je ne les brusle pas, c'est le feu* »¹⁶⁵. Commynes remporte ainsi son procès en 1479¹⁶⁶, et est confirmé dans ses droits sur la seigneurie de Talmont en 1480 par une lettre du roi en sa faveur¹⁶⁷. Les comptes de la seigneurie de Talmont ne sont conservés que sous forme de résumé pour les années de Philippe de Commynes, soit entre 1473 et 1486, ne donnant aucun détail sur les revenus et les dépenses de la seigneurie ;

160 LEVEEL (Pierre), « Philippe de Commynes en Touraine et Poitou », in *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t.58, 2012, pp.181-190.

161 BLANCHARD (Joël), *Philippe de Commynes*, Paris, Fayard, 2006, p.120.

162 LEVEEL, op.cit., 2012.

163 Extrait de la procédure : A.N., 1AP/2144 ; vol.3 p.70.

164 VISSIERE, op.cit., 2008, p.364.

165 Ibid.

166 Ibid.

167 PASTORET (Marquis de), *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique*, vol.18 (1474-1481), Paris, Imprimerie royale, 1828, p.542.

mais le volume des dépenses notamment relatives à l'entretien et aux réparations augmente considérablement, signant un véritable investissement de Philippe de Commines dans ses nouveaux domaines.

Le roi est toutefois travaillé par les remords dans les dernières années de sa vie. Deux jours avant sa mort en 1483, Louis XI ordonne que soient envoyées des lettres de remise des terres de Thouars et de Talmont aux enfants de Louis I^{er} de la Trémoille, décédé quelques temps auparavant¹⁶⁸. Cela lance de complexes procédures judiciaires. Le procès s'éternise pendant quelques années, attisant l'inimitié entre Philippe de Commines et Louis II de la Trémoille, qui nomme Commines « *ung sien mignon [du roi] duquel je ne sçay le nom* »¹⁶⁹. Une décision est finalement prise le 22 mars 1486 : le Parlement condamne Commines à remettre à Louis II de la Trémoille les terres et seigneuries du Talmondais¹⁷⁰.

La Trémoille n'est pourtant pas au bout de ses peines. Le procès-verbal d'exécution¹⁷¹ rapporte les difficultés des exécuteurs royaux de la décision, au nom du Parlement : Dousset, sergent royal, se heurte tout d'abord à René de Pouillé, capitaine de Talmont pour le compte de Philippe de Commines, qui refuse de venir à l'audience, en avril 1486. La situation s'éternise ensuite jusqu'en juin 1486 ; à cette date, le sergent royal, accompagné de Louis II de la Trémoille et de son capitaine Jean de Salignac, ordonne à René de Pouillé d'abandonner le château de Talmont¹⁷². Devant son refus, les exécuteurs de la décision explorent toutes les options possibles. Le siège en règle est abandonné pour entrer

[...] audit chastel ou place forte de Talmond, qui est l'une des fortes places du Poitou, et qui n'est pas à prendre sans grant armée et compaignie¹⁷³

René de Pouillé et les défenseurs du château refusent toujours d'ouvrir les portes. En juillet 1486, c'est Nicolas Ayraudeau, sergent royal, qui ordonne à Pouillé de quitter les

168 VISSIERE, op.cit., 2008, p.365.

169 Ibid., p.366.

170 A.D.85, 1E/1113.

171 Ibid.

172 LOQUET (Gérard), « Essais historiques sur le Talmondais. Philippe de Commines et les La Trémoille jusqu'au démembrement du Talmondais (1542) », in *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t.47, 1900, p.68.

173 A.D.85, 1E/1113.

lieux ; il essuie un refus catégorique¹⁷⁴. L'emploi de la force militaire est alors décidé en août ; des lettres sont envoyées au seigneur de la Forest, gouverneur militaire d'Anjou¹⁷⁵. Devant la menace, René de Pouillé se retire. Ainsi, ce n'est finalement qu'en août 1486 que Louis II de la Trémoille entre en possession du château de Talmont ; il nomme en 1487 un nouveau capitaine, Antoine Maynard. Les autres terres du Talmondaïs suivent peu à peu, au terme des procès, jusqu'en 1491¹⁷⁶. A cette date, un arrêt du Parlement liquide la restitution des fruits perçus par Commynes sur les terres de Talmont¹⁷⁷. Le Talmondaïs fait son entrée dans les domaines des La Trémoille ; il ne les quittera désormais plus. Louis II de la Trémoille, petit-fils de Louis d'Amboise, reste seigneur de Talmont jusqu'à sa mort à la bataille de Pavie en 1525¹⁷⁸ ; son neveu François II de la Trémoille lui succède par la suite.

Au XV^e siècle, la seigneurie et le château de Talmont semblent ainsi passer sans cesse de main en main : des vicomtes de Thouars aux sires d'Amboise, de ceux-ci au roi, du roi à Philippe de Commynes, de celui-ci à Philippe de Commynes... Ces personnages ont pourtant des points communs : ils sont tous des figures de premier plan de la vie politique de leur temps, des membres de la très haute noblesse¹⁷⁹, des proches du roi. Talmont, au XV^e siècle, fait ainsi figure de véritable principauté eut égard au statut de ses seigneurs. On notera d'ailleurs que le titre de « prince de Talmont » est à cette époque utilisé par la plupart d'entre eux dans les suscriptions d'actes. Le statut des seigneurs de Talmont et la situation côtière de leurs terres pousse par ailleurs le roi à investir la seigneurie de son autorité. A partir de la seconde moitié du XV^e siècle, il est la principale force politique à l'œuvre en Talmondaïs, contrôlant le château, puis plaçant un de ses fidèles à la tête de la seigneurie. Rapport de forces révélateur autant des changements politiques à l'œuvre dans la France de la fin du XV^e siècle autant que du statut de la seigneurie de Talmont.

174 LOQUET, op.cit., 1900, p.99.

175 BARBAUD (Georges), « Notice sur Philippe de Commines et la principauté de Talmond », in *Bulletin historique et philologique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1900, p.51.

176 VISSIERE, op.cit., 2008, p.366.

177 BARBAUD, op.cit., 1900, p.51.

178 Ibid.

179 CONTAMINE, op.cit., 1997, p.123.

Conclusion du chapitre

Talmont est sans conteste, au cours des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, une seigneurie prestigieuse, ceci étant manifesté par le soin apporté par chacun de ses seigneurs de s'intituler « seigneur » ou « prince » de Talmont dans les suscriptions, ce titre venant souvent avant celui de « vicomte de Thouars ». Des caractéristiques anciennes de l'histoire du château de Talmont persistent par ailleurs, dont son rôle évidemment majeur de chef d'une seigneurie et châtellenie s'étendant entre Jaunay, Yon et Lay. Une seigneurie prestigieuse, donc, mais dont l'importance stratégique, cruciale encore au début du XIII^e siècle, décroît fortement dès la fin de ce siècle et l'intégration dans le domaine royal. En témoigne son « non-rôle » dans la guerre de Cent Ans. *In fine*, si le château de Talmont représente encore à la fin du Moyen Âge le siège d'une seigneurie ancienne et importante, il est désormais un peu à l'écart des enjeux géopolitiques. Néanmoins, une autre caractéristique saillante est le soin des pouvoirs supérieurs, qu'il s'agisse du comte de Poitiers au XIII^e siècle ou du roi au XV^e siècle, à s'assurer le contrôle de ce château. Aspect partagé, certes, par bien d'autres châteaux et seigneuries en ces périodes de troubles, marquées par le renforcement progressif du pouvoir monarchique. Mais l'on ne peut s'empêcher de remarquer que cette ingérence des pouvoirs supérieurs dans l'histoire du château et de la seigneurie semble être une caractéristique saillante de l'histoire du château de Talmont, de sa fondation au début du XI^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle, situation plutôt exceptionnelle s'il en est. Cette tutelle royale et princière apparaît autant concrète que symbolique sur un château dont l'aspect et la force, encore admirés à la fin du XV^e siècle, sont de puissants symboles de l'autorité des seigneurs de Talmont.

Chapitre 3 : La vie sociale du château de Talmont (XIII^e- XV^e siècle)

L'histoire et l'archéologie des châteaux en France se penchent généralement sur plusieurs aspects de ces sites élitaires : leur rôle de pôles du pouvoir et de lieux structurants des territoires, c'est-à-dire le rayonnement extérieur du château, leur impact territorial et politique en somme. L'évolution architecturale et celle des occupations successives est désormais couramment abordée par les recherches archéologiques dans le contexte castral, concentrées également sur la culture matérielle et les activités économiques, artisanales et domestiques dans l'enceinte¹. Mais si toutes les études historiques portant sur les châteaux comprennent une étude en règle du contexte politique et seigneurial, relativement rares sont en France les travaux s'intéressant à ce que les sources écrites nous révèlent, de leur côté, sur les populations peuplant le château. Au Moyen Âge tardif, leur augmentation quantitative et qualitative nous apporte pourtant des données nouvelles. L'historiographie de cet aspect de l'histoire sociale du Moyen Âge occidental est relativement récente en France ; l'histoire ne se penche sur ces domaines du privé domestique que depuis l'époque de la « Nouvelle Histoire » soutenue par Georges Duby. Les premiers échos d'une attention portée aux populations des châteaux apparaissent sous la plume de ce dernier, dans le second volume de *l'Histoire de la vie privée*². Y sont examinés les différents aspects des *familiae* aristocratiques en France du Nord, aux XII^e et XIII^e siècles. La *familia* ou mesnie devant ici être comprise comme l'entourage élargi des seigneurs châtelains, parents, alliés, serviteurs. On retrouve par la suite dans l'historiographie française des échos sporadiques d'un tel intérêt pour la sociologie des occupants des résidences élitaires. Ainsi chez Elisabeth Sirot, récemment³.

A Talmont, entre le XIII^e et le XV^e siècle, les sources se font plus prolixes, quoiqu'indirectes, sur les occupants du château : les seigneurs, d'abord, dont Talmont

-
- 1 Sur l'activité artisanale, voir BOURGEOIS (Luc), « Production et distinction : l'artisan au château (Europe du Nord-Ouest, X^e-XII^e siècle) », in *Richesse et croissance au Moyen-Âge. Orient et Occident*, Paris, Collège de France-CNRS, 2014, pp 151-182.
 - 2 DUBY (Georges), BARTHELEMY (Dominique), « La vie privée dans les maisons aristocratiques de la France féodale », in *Histoire de la vie privée, 2, de l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris Seuil, rééd. 1999, pp.53-160.
 - 3 SIROT (Elisabeth), *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII^e au milieu du XVI^e siècle*, Paris, Picard, 2007 ; « Bâisseurs et occupants », p.37.

n'est, comme nous venons de le voir, qu'un des nombreux châteaux, mais également tout ceux qui peuplent le château ou y travaillent. Plusieurs éléments sont à prendre en compte. Tout d'abord, la question de l'absence ou de la présence du seigneur sur place, qui conditionne nécessairement la composition de la population castrale. Les migrations périodiques des différents seigneurs de Talmont doivent ainsi être évaluées, tout comme les usages que font les seigneurs du château de Talmont. Quant aux autres occupants, leur fonction et leur position dans la société castrale doivent être précisées, en prenant en compte les spécificités de chaque catégorie sociale. Parmi les puissants, tout d'abord les clercs, groupe dominant des sociétés médiévales ; ils sont largement associés au pouvoir des laïcs, seigneurs et aristocrates issus de la suite seigneuriale ou de l'horizon local. Cette catégorie, intimement liée aux questions militaires et défensives, permet par ailleurs d'aborder la question des défenseurs du château. Les serviteurs du seigneur en son château seront également étudiés : d'abord les officiers les plus importants, dont le milieu d'origine sera envisagé, mais aussi les plus modestes, pour qui le château représente aussi un lieu de vie et de travail.

En somme, après nous être avant tout intéressés au rôle tenu par le château dans son territoire et dans son contexte politique, c'est un premier pas que nous faisons à l'intérieur de l'enceinte du château de la fin du Moyen Âge, ici tout d'abord par le biais des sources écrites.

3.1. Visites seigneuriales à la fin du Moyen Âge : autour des usages seigneuriaux du château de Talmont

Comme le rappelle Ph. Contamine dans sa synthèse sur l'aristocratie française à la fin du Moyen Âge, il est courant que les seigneurs les plus importants, une petite minorité, possèdent plusieurs châteaux dans lesquels ils établissent leur résidence périodiquement⁴ ; ainsi des comtes d'Auvergne, qui partagent leurs séjours entre Mercurol, Châteauneuf, Usson et Vic⁵. Ce thème de l'itinérance châtelaine parmi les rois et les plus grands seigneurs commence par ailleurs à s'imposer comme thème de recherche en histoire sociale des élites, comme le montre l'intitulé du dernier colloque de Bellecroix, organisé en octobre 2016⁶. Les vicomtes de Thouars et seigneurs de Talmont, nous l'avons vu, sont des seigneurs puissants, et appartiennent clairement à ce monde-là. C'est pourquoi la question de la fréquence de leur présence à Talmont se pose durant les deux siècles et demi qui vont du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle ; tout comme la question des usages, spécifiques ou non, que les seigneurs réservent au château de Talmont. La présence des seigneurs et de leur suite influe par ailleurs évidemment sur la population castrale, son importance et sa composition, ainsi que sur les fonctions de l'ensemble castral et les activités qui s'y déploient. C'est donc toute l'histoire des catégories sociales présentes au château de Talmont qui est fonction de la périodicité des visites seigneuriales.

Talmont et les châteaux des vicomtes de Thouars

Comme nous le notions plus haut, la politique de dévolution en douaire ou de relégation d'un vicomte vraisemblablement débile laisse penser que le château de Talmont, au XIV^e siècle, n'occupe qu'une place secondaire parmi les châteaux des vicomtes de Thouars. Il faut reconsidérer cette question en prenant en compte le nombre et la répartition des châteaux des vicomtes. Le château de Thouars est traditionnellement, depuis le X^e siècle au moins, le siège de la puissance des vicomtes de Thouars⁷. Cinq siècles plus tard, en

4 CONTAMINE, op.cit., 1997, p.143.

5 Ibid., p.144.

6 « Le nomadisme châtelain », IX^e-XVII^e siècle », Chagny, Bourgogne, château de Bellecroix, 14, 15, 16 octobre 2016.

7 JEANNEAU, op.cit., 2013, p.162.

1483, c'est encore à Thouars que Louis II de la Trémoille installe la véritable « capitale » de ses vastes domaines⁸. Le château de Thouars apparaît ainsi aisément comme le château majeur des vicomtes de Thouars. Par ailleurs, au XIV^e et au XV^e siècle, les châteaux possédés par les vicomtes de Thouars comptent notamment en Talmondaïs Olonne, Talmont, Curzon, Brem et Brandois ; en Bas-Poitou, la Chaize-le-Vicomte et Mauléon ; en Thouarsais, Berrie et l'Île-Bouchard. Au XV^e siècle s'y ajoutent Amboise et les domaines de ses sires, dont Loudun, puis les domaines des La Trémoille en Berry et sur les Marches de Bretagne, à la fin du siècle⁹. On conçoit donc que le château de Talmont n'ait été considéré que comme un maillon d'un vaste réseau castral, étendu entre Bas-Poitou, Haut-Poitou et Anjou. L'enjeu est désormais de comprendre l'importance relative du château de Talmont, notamment en examinant la fréquence des visites seigneuriales.

Fréquence et durée des visites seigneuriales (XIII^e-XV^e siècle) : un essai d'estimation

Sur une période d'environ trois siècles, la documentation utilisable pour traiter une telle problématique pose évidemment plusieurs questions. A commencer par celle de son existence ; jusqu'au XIV^e siècle en effet, l'unique indication de la présence du seigneur en Talmondaïs à un moment donné ne peut être tirée que des souscriptions ou suscriptions d'actes. Ceux-ci sont principalement issus des cartulaires d'abbayes locales et le lieu de ratification n'est pas toujours indiqué. On doit évidemment prendre en compte l'imprécision caractéristique du formulaire des actes seigneuriaux, parfois heureusement contrebalancée par des formules plus précises ; ainsi Richard Cœur de Lion, lorsqu'il précise le lieu de la ratification de sa donation aux moines d'Orbestier, en 1182 :

Hujus rei testes sunt qui convenerant in aula mea, quam edificavi super stangnum monachorum de Portu Jurato [...] ¹⁰

Ou Savary de Mauléon, lors d'une donation en 1218, précisant que l'acte fut ratifié « *apud Cursonium in ecclesia beate Marie* »¹¹. Ces mentions ne permettent pas d'évaluer le temps passé ou les activités associées à la visite ou à la résidence périodique, sauf

⁸ VISSIERE, op.cit., 2008, p.373.

⁹ Ibid., annexe H.

¹⁰ *Cartulaire d'Orbestier*, n°4, p.10 ; « Les témoins de cette chose, qui s'étaient réunis dans ma salle, que j'ai édifée au-dessus de l'étang des moines de Port Juré [...] ».

¹¹ A.D.85, H/183 ; vol.3 p.29.

lorsque l'acte en fait également mention. Ce dernier cas correspond à une exception, et nous en sommes réduits, pour une longue période, aux conjectures. D'autant que l'estimation de présence basée sur la ratification d'actes ne correspond nécessairement qu'à un minimum bien en dessous de la réalité des visites. D'une part, une grande partie de la documentation a probablement disparu, et d'autre part les seigneurs de Talmont ne ratifiaient probablement pas d'actes à chaque visite. Cette méthode présente ainsi d'importantes limites, qui ne lui permettent que d'évaluer un « minimum » de présences seigneuriales, sur une période longue. Mais la ratification d'actes à Talmont, indépendamment de leur fréquence, peut par ailleurs être reconnue comme un indicateur du rôle politique du château.

Les conditions documentaires changent quelque peu au XV^e siècle, avec la présence des archives seigneuriales, quittances et comptes. Ces derniers documents présentent parfois des informations extrêmement précieuses : durée de la visite, dépenses occasionnées... Quant aux quittances, correspondance administrative entre le seigneur et ses officiers, elles nous donnent la localisation du seigneur à un moment donné. Enfin, il faut compter avec les archives des autres châteaux appartenant aux seigneurs de Talmont. Ainsi, les comptes de l'hôtel du château de Thouars, datant des années 1440-1450¹², indiquent précisément les séjours passés par le vicomte hors de son château, y compris lorsqu'il se rend à Talmont : la destination est toujours indiquée. La durée des séjours est alors perceptible.

En prenant en compte cette critique des sources, quels enseignements peut-on alors tirer sur la question des visites seigneuriales à Talmont ? Aux XIII^e et XIV^e siècles, nous ne saisissons évidemment que des moments ponctuels. L'activité de Savary de Mauléon nous permet de le retrouver à plusieurs reprises en Talmondaïs : en 1217, il souscrit un acte à Talmont¹³. En 1218, comme nous l'avions déjà mentionné, on le retrouve à Curzon, dans l'église Sainte-Marie, souscrivant un acte en faveur des moines du prieuré de Fontaines¹⁴ ; trois ans plus tard, en 1221, un acte souscrit nous indique sa présence en Talmondaïs à l'occasion d'une donation accordée encore une fois au prieuré de Fontaines¹⁵. En 1225, Savary est au château d'Olonne, à l'occasion d'une donation à

12 A.N., 1AP/556¹ et 1AP/556².

13 PROUTEAU, op.cit., 2013, p.60.

14 A.D.85, H/183.

15 Ibid.

l'abbaye d'Orbestier¹⁶, et à Talmont en 1228, pour une donation en faveur de son maître tailleur et de son maître arbalétrier¹⁷, ainsi qu'à Angles, de nouveau pour une donation envers le prieuré de Fontaines¹⁸. Enfin, l'inhumation de Savary de Mauléon à Saint-Michel en l'Herm après sa mort en 1233 laisse penser qu'il aurait pu se trouver en Talmondaïs lors de son décès. On observe sur ces quelques décennies une remarquable activité sanctionnée par les nombreuses souscriptions de Savary de Mauléon, ce qui n'a rien d'étonnant, Talmont constituant probablement un château majeur de ce seigneur, dans lequel il investit beaucoup¹⁹. Ici, l'impression donnée par le simple relevé de mentions est probablement en-dessous de la réalité.

La moisson d'informations est en revanche beaucoup plus faible en ce qui concerne la seconde moitié du siècle. Tout juste peut-on suggérer que le testament de Raoul de Mauléon²⁰ fut écrit et ratifié au château de Talmont en 1251 ; mais bien que le lieu ne soit pas indiqué, le Talmondaïs est omniprésent dans les dispositions prises par Raoul. Les donations sont en effet adressées à tous les établissements réguliers du Talmondaïs et des environs : l'abbaye de Talmont, celle d'Orbestier, de Lieu-Dieu en Jard, le prieuré de Marmoutier, Fontaines, à Angles, et le prieuré grandmontain de la Meilleraye²¹. En 1254, lorsqu'Amaury de Thouars confirme les privilèges de l'abbaye de Talmont, l'acte est ratifié à Mareuil²², il est probable que le vicomte se soit rendu dans son château de Talmont fraîchement acquis. La documentation ne nous fournit ensuite qu'un éclairage distant de plus de quarante ans, pour l'année 1297 : Guy, vicomte de Thouars, confirme en personne un acte en faveur de l'abbaye du Bois-Grolland²³. Ce surprenant trou s'explique en partie par la rédaction du cartulaire de Talmont en 1253, qui n'est jamais augmenté et ne conserve ainsi pas de documents postérieurs. Mais l'on ne peut s'empêcher de noter une bien moindre proportion de chartes ratifiées par les seigneurs de Talmont dans les cartulaires d'Orbestier ou de Bois-Grolland notamment. Cela pourrait être dû à la situation quelque peu instable des vicomtes en Talmondaïs jusque vers 1270. Nous l'avons évoqué, les donations pieuses de la part des seigneurs connaissent un véritable

16 *Cartulaire d'Orbestier*, n°33 p.37.

17 *Cartulaire de Talmont*, n°514 pp.446-447 ; PROUTEAU, op.cit., 2011, p.47.

18 A.D.85, H/183.

19 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.9.

20 *Layettes du Trésor des Chartes*, t.3, n°3926 p.120.

21 Voir carte, vol.2 p.5.

22 *Cartulaire de Talmont*, n°76, p.463.

23 *Cartulaires du Bas-Poitou*, n°147 p.285.

effondrement à partir du début du principat d'Alphonse de Poitiers. Mais cette situation pourrait s'expliquer également par un moindre investissement du territoire et donc du château, par des seigneurs dont les possessions sont d'abord polarisées par le château de Thouars.

Au XIV^e siècle, si les actes conservés, notamment par le cartulaire d'Orbestier, sont relativement nombreux, la ratification directe par le seigneur disparaît presque complètement ; désormais le châtelain, le sénéchal et le procureur de Talmont ou d'Olonne suscrivent « *pour très noble et très redouté mons^r Jean vicomte de Thouars* »²⁴. Le vicomte de Thouars ne semble que rarement s'investir en Talmondaï ; en 1317, on le voit brièvement autoriser en personne aux moines d'Orbestier la construction d'un moulin²⁵, indiquant sa présence dans la région ; mais c'est son procureur qui le représente lors d'une affaire judiciaire l'opposant aux moines de Fontaines en 1324²⁶. Le château de Talmont est toutefois toujours considéré comme une résidence par le vicomte de Thouars, Jean, en 1310, lors de la constitution du douaire de sa femme Blanche de Brabant ; la question du chauffage des espaces d'habitat y est notamment abordée²⁷. En réalité, la seule mention probante d'une résidence prolongée d'un seigneur de Talmont au château au XIV^e siècle est celle du long séjour du vicomte Louis, placé sous curatelle par sa femme et son fils en juillet 1361²⁸. Lors de l'enquête menée par les envoyés du prince d'Aquitaine, en 1364, Louis de Thouars réside en son château de Talmont, apparemment de manière permanente, puisque :

[...] plusieurs autres bourgeois et habitants de Thalemont et d'Olonne, lesquels tous ensemble et chacun par soy sont hommes de foy, justiciables et subgects dud. vicomte lesquels et chacun par soy nous ont tesmoigné led. vicomte estre de bonne vie, de bon gouvernement et de honneste conversacion [...]²⁹

Il semble d'après ce témoignage tiré d'un acte de la pratique que le vicomte soit bien connu des habitants du Talmondaï. Malgré le levé de la curatelle par le prince

24 Par exemple, *Cartulaire d'Orbestier*, n°116, p.136.

25 Ibid., n°111, p.132.

26 A.D.85, H/183.

27 *Registres de la Chancellerie*, n°31, p.59.

28 Ibid., n°336 p.315.

29 *Cartulaire d'Orbestier*, n°209 p.250.

d'Aquitaine en 1364, nous émettons l'hypothèse que le vicomte Louis soit resté à Talmont, tandis qu'Aimery de Thouars, un capitaine à la discrétion du prince, et Isabeau d'Avaugour détenaient la réalité du pouvoir vicomtal. En effet, nous retrouvons Louis de Thouars à Talmont en 1366, confirmant aux moines un acte peu important en personne³⁰, et c'est à Talmont qu'il meurt en 1371. Cette relégation prolongée, durant quasiment dix ans, représente avant le XV^e siècle la première durée de résidence attestée pour un seigneur de Talmont, même s'il s'agit évidemment d'une situation exceptionnelle.

En définitive, l'examen extensif des mentions indiquant la présence probable du seigneur de Talmont sur deux siècles laisse tout de même voir des inflexions, à nuancer toutefois vis-à-vis du contexte documentaire. Au début du XIII^e siècle, il semblerait que Savary de Mauléon soit bien présent en Talmondaïs, associant les abbayes locales à ses nombreuses activités dans la région, ce qui laisse une empreinte relativement forte dans la documentation ; outre le moindre nombre de sources disponibles, il est possible que la longue éclipse de mentions attestées pendant la seconde moitié du XIII^e siècle soit liée à un moindre investissement des seigneurs en Talmondaïs, ce qui ne signifie pas pour autant que les visites et résidences seigneuriales n'aient pas eu lieu. Simplement, nous n'avons pas accès à une documentation qui nous permettrait de les repérer et de les caractériser plus précisément. Enfin au XIV^e siècle, si l'on excepte l'« épisode » Louis de Thouars, les mentions sporadiques de la présence des vicomtes ne signifie pas non plus un abandon du château, mais plus probablement une mutation des comportements vis-à-vis de l'administration de la seigneurie. Désormais, ce sont avant tout les officiers qui s'en chargent presque exclusivement pour un seigneur devenu plus lointain. On mesure alors que la documentation tirée des actes de la pratique pourrait n'être pas la plus adaptée pour traiter la problématique des visites seigneuriales, à partir de cette époque. Heureusement, l'information se fait plus concluante et plus fiable avec la diversification des sources écrites disponibles pour le XV^e siècle.

C'est pourtant par un acte que la présence de Marguerite de Thouars est attestée à Talmont en 1402, soit un accord avec les moines de Saint-Jean d'Orbestier³¹. Mais le cas de la dame douairière de Talmont est différent de celui de ses devanciers, le Talmondaïs représentant son douaire, et le château de Talmont probablement une de ses résidences

30 « Reçu donné par Louis, vicomte de Thouars, du prix de la coup du bois de la Pironnière », *Cartulaire d'Orbestier*, n°211, p.254.

31 *Cartulaire d'Orbestier*, n°276, p.367.

principales. C'est ensuite son neveu, Pierre d'Amboise, que l'on repère en 1411 en Talmondaïs, plus précisément à Olonne, lorsqu'il ratifie une transaction avec les moines de l'abbaye d'Orbestier³². Le renouveau de la documentation n'apporte en réalité des précisions qu'à partir de l'époque de Louis d'Amboise. Ce dernier émet quittances et actes dès le 19 septembre 1428 depuis le château de Talmont³³. En février 1439 (n.st.), on retrouve Marie de Rieux, son épouse, émettant des quittances depuis le château³⁴. Elle y est rejointe par son mari un mois plus tard, au milieu du mois de mars³⁵, marquant une période de résidence seigneuriale d'au moins un mois. Marie de Rieux est encore présente au château en septembre 1441³⁶. A l'été 1442, Louis d'Amboise est présent au château de Talmont entre le 13 juillet et le 11 août, comme l'indiquent les comptes de l'hôtel du château de Thouars³⁷, qui notent scrupuleusement les absences du maître et la destination de celui-ci. Les quittances expédiées depuis Talmont marquent de nouveau la présence de Louis d'Amboise en juin 1445³⁸. L'hôtel du seigneur au château de Talmont semble également produire une documentation comptable liée aux visites seigneuriales. Ainsi, la dépense de bouche et de fourniture engendrée par le séjour de Louis d'Amboise à Talmont entre le 20 et le 25 septembre 1446 est scrupuleusement notée par le receveur dans un compte ponctuel aujourd'hui conservé dans le chartrier de Thouars³⁹, nous informant incidemment sur la durée exacte de ce séjour. C'est malheureusement, à notre connaissance, la seule pièce de ce type à avoir été conservée, hors des registres de comptes d'hôtel de la fin du XV^e siècle, qui nous renseignent plus sur la dépense globale au château que sur des visites ponctuelles⁴⁰. Une visite estivale de trois jours est enregistrée par une quittance conservée dans le chartrier de Thouars, entre le 29 juillet et le 1^{er} août 1447⁴¹, suivie quelques mois plus tard par une visite hivernale entre le 28 et le 31 janvier 1448 (n.st.)⁴². Louis d'Amboise est encore à Talmont fin décembre 1453⁴³ et en juillet 1456⁴⁴,

32 *Cartulaire d'Orbestier*, n°285, p.385.

33 A.N., 1AP/557.

34 Ibid., quittance n°1 et n°2.

35 Ibid., quittance n°3.

36 Ibid., n°5.

37 A.N., 1AP/556¹.

38 A.N., 1AP/557, quittance n°7.

39 A.N., 1AP/556².

40 A.N., 1AP/2144.

41 A.N., 1AP/2145, quittance n°12.

42 Ibid., quittance n°16.

43 A.N., 1AP/556², quittance n°12.

44 A.N., 1AP/2144, quittance n°1.

ainsi qu'entre le 4 et le 11 mai 1460⁴⁵. Les archives conservées concernant avant tout l'époque de Louis d'Amboise, nous ne pouvons que noter la visite du roi et de Philippe de Commynes, attestée début décembre 1472⁴⁶, et le séjour d'une quinzaine de jours de Louis II de la Trémoille et son épouse Gabrielle de Bourbon en août 1500⁴⁷.

Ainsi, au XV^e siècle, la documentation effectue un bond qualitatif plutôt que quantitatif, tant les zones d'ombre persistent sur des décennies entières. Toutefois, les visites au château sont désormais certaines. En considérant les mentions précédentes comme un échantillon, certaines caractéristiques des visites et séjours seigneuriaux à Talmont peuvent être dégagées sans trop de peine. A commencer par leur durée. Quand celle-ci est attestée, elle est comprise entre quelques jours (en 1446 par exemple) et un mois (à l'été 1442). Le temps de trajet entre Talmont et Thouars, deux jours si l'on en croit les comptes⁴⁸, pourrait indiquer que le château de Talmont était une résidence assez régulière des vicomtes de Thouars ; cependant, le peu de données en notre possession ne nous permet pas d'établir une fréquence ou une quelconque saisonnalité des séjours seigneuriaux à Talmont au XV^e siècle. Nous sommes en cette matière réduits aux conjectures. Cette question de la présence seigneuriales en pose par ailleurs une autre : celle des activités des seigneurs en leur résidence, et l'usage d'une résidence aussi ponctuelle.

Les usages seigneuriaux du château

Une des premières fonction d'un château est celle de centre administratif du pouvoir seigneurial et celle de lieu d'émission de ses décisions. Au château de Talmont, au cours des XIII^e- XV^e siècle, cette activité est remplie le plus souvent par ses officiers mais également par le seigneur de Talmont, y compris pour des actes solennels. Nous avons exposé cette dimension à plusieurs reprises, en ce qui concerne l'ère de Savary de Mauléon ; mais en plusieurs occasions au cours du Moyen Âge tardif, le château retrouve son rôle de centre de pouvoir princier, lors des visites des vicomtes. Ainsi, le 29 septembre 1428, c'est depuis Talmont que Louis d'Amboise règle par une lettre patente le partage des biens hérités de leurs parents avec sa sœur Jacqueline d'Amboise, qui doit se marier avec

45 A.D.85, 1E/1234, quittance n°27.

46 LEVEEL, op.cit., 2012, p.81.

47 LOQUET, op.cit., 1900, p.111.

48 A.N., 1AP/556¹.

Jean de la Trémoille, un cadet de la fameuse maison poitevine⁴⁹. Une bonne partie des quittances conservées et émises par le seigneur depuis Talmont sont adressées à l'administration de la vicomté au château de Thouars, pour des affaires de gestion courante. Même si le cœur de l'administration vicomtale reste à Thouars, la résidence au château de Talmont n'exclut apparemment pas les tâches du gouvernement.

Quant aux buts précis des visites seigneuriales au château de Talmont, ils restent largement conjecturaux. Le Talmondaïs semble être une région appréciée pour la chasse à la fin du Moyen Âge, tout comme elle l'avait été du temps de Richard Cœur de Lion. Nous avons déjà évoqué les défens de chasse seigneuriaux en forêt d'Orbestier au XIII^e siècle ; au XV^e siècle, cette activité semble encore pratiquée si l'on en croit une quittance, malheureusement non datée, qui porte l'ordre donné au receveur de Talmont d'expédier à Thouars la venaison restée à Talmont après le retour de Louis d'Amboise⁵⁰. Cette thématique nous ferait aborder des problématiques bien plus étendues que celle d'un examen des groupes sociaux présents au château. Il s'agit d'une activité culturellement aristocratique et réservée presque uniquement aux seigneurs à partir de la fin du Moyen Âge : on parle alors du « *déduit de la chasse* »⁵¹. Partiellement éclairée par les sources écrites, l'étude de cette activité a nécessité une étude menée aussi bien à l'aune des actes de la pratique que des vestiges archéologiques, pour faire la lumière sur les caractéristiques des activités cynégétiques des seigneurs en Talmondaïs. Nous aborderons ce sujet d'une manière interdisciplinaire par la suite.

Enfin, en l'absence des seigneurs, le château de Talmont apparaît avant tout comme une cagnotte. C'est là le principal sujet des correspondances administratives échangées entre les seigneurs de Talmont et leurs officiers sur place, comme en témoigne cette quittance de décembre 1456 :

Regnault Beschet vendez le plus prouffitablement *que* faire se pourra les blez de nostre rachapt de Prault car le chastel^{lain} nous a dit quilz ne se peuvent secher [...] et de la mise que y ferez en prenant certifficacion de noz lieutenants et chastel^{lain} dudit lieu de Thallemond elle vous sera alouée a voz prouchains comptes *par* les audicteurs diceulx ausqueulx nous avons dit ainsi le faire *par* ces

49 A.N., 1AP/557.

50 A.N., 1AP/557, quittance n°28.

51 CONTAMINE, op.cit., 1997, p.177.

presentes signées de nostre main le VIII^e jour de decem^{bre} lan mil IIII^c
LVI.
[signé] Loÿs d'Amboise⁵²

On le voit, la seigneurie est ici considérée comme une source de revenus non négligeables, qui ne doivent pas être gaspillés. L'argent perçu par le seigneur sur ses terres de Talmont est conservé au château, formant une véritable réserve. L'insécurité des années 1415-1420, engendrée par le conflit avec Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvant, pousse ainsi Pierre II d'Amboise à faire rapatrier 2000 livres tournois de Talmont à Thouars. Il est notamment précisé que l'argent était « *auctrefois mis et laissez en ladicte tour du tresour* »⁵³ ; indication que le château de Talmont joue pour ses seigneurs le rôle de coffre-fort pour les revenus perçus sur les terres qu'il domine. La seigneurie dispose ainsi de fonds propres destinés à assurer le fonctionnement de l'administration seigneuriale, tout comme les dépenses personnelles des seigneurs. En effet, l'argent envoyé au seigneur par ses receveurs successifs représente 21 % des dépenses enregistrées par les comptes au XV^e siècle, soit 1945 livres, 16 sous et 4 deniers⁵⁴.

Le château de Talmont est sans conteste une résidence seigneuriale entre le XIII^e et le XV^e siècle. Une résidence ponctuelle, pouvons-nous même affirmer à l'examen de la documentation. Au sein des possessions des vicomtes de Thouars, si le château de Talmont ne tient pas la place la plus éminente, il apparaît certain que ses seigneurs y résident régulièrement. Le château de Talmont, déjà centre administratif de la seigneurie et source de revenu, retrouve ainsi un rôle de cœur du pouvoir lorsque le maître s'y trouve. Mais les motifs des visites seigneuriales apparaissent comme l'aspect le plus difficilement envisageable. La documentation ne nous permet pas de mettre en évidence une quelconque saisonnalité des visites, qui peuvent apparemment durer quelques jours comme un mois. La pratique de la chasse dans les massifs de Jard et d'Orbestier, avérée sur toute la période, pourrait être une motivation des séjours seigneuriaux en Talmondaïs. Cette question sera traitée spécifiquement par la suite.

52 A.N., 1AP/557, quittance n°15.

53 A.D.85, 1E/1246, f°20r.

54 Ibid. p.28.

3.2. Les religieux au château : chapelains et abbés.

Les seigneurs ne sont évidemment pas les seuls occupants du château de Talmont. Entre le XIII^e et le XV^e siècle, la documentation nous informe sur la composition de la mesnie ou *familia* seigneuriale, au sens que donnent les textes médiévaux à ce dernier terme, c'est-à-dire les privés, l'entourage proche du seigneur⁵⁵. Différents groupes sociaux la composent, au premier rang desquels les religieux. Dans cette micro-société regroupée autour du seigneur, la présence d'ecclésiastiques ne doit pas surprendre. En effet, loin d'une séparation totale, les élites laïques et ecclésiastiques connaissent fréquemment une forte proximité en milieu castral : cela est autant dû aux comportements spécifiques des élites laïques, qui possèdent de plus en plus fréquemment des lieux de dévotion privés à la fin du Moyen Âge, qu'à ceux des ecclésiastiques, qui sont également d'importants seigneurs fonciers et des personnages de premier plan en lien direct avec le pouvoir local. Les ecclésiastiques présents au château de Talmont du XIII^e au XV^e siècle appartiennent aussi bien aux autorités locales qu'aux serviteurs seigneuriaux, qui l'accompagnent dans tous ses châteaux ; ces deux catégories sont alors bien perceptibles au rang des habitants et visiteurs du château de Talmont.

Une présence importante de religieux réguliers

La présence de fondations religieuses au sein même des ensembles castraux est classique, en particulier jusqu'au XII^e siècle. En France du Nord, du XI^e à la fin du XIII^e siècle encore, un collège de chanoines est un auxiliaire central des mesnies castrales de quelque importance⁵⁶. A Talmont, la proximité des moines de l'abbaye de Talmont, fondée probablement peu après la construction du château, est ainsi bien attestée. Il est même probable que le site primitif de l'abbaye se soit situé dans l'enceinte même du château. Mais si nul collège de chanoines n'est en revanche présent dans l'enceinte du château au cours de son histoire, les religieux séculiers issus des nombreuses abbayes du Talmondaïs y ont une place importante. Effet de source encore, peut-être, dans la mesure où la majeure partie de ces sources écrites médiévales est issue des cartulaires d'abbayes ; mais le Talmondaïs a la caractéristique de posséder une densité importante d'abbayes et de

55 DUBY, BARTHELEMY, op.cit., 1999, p.74.

56 Ibid., p.75.

prieurés, conséquence d'une longue histoire de fondations seigneuriales comtales et royales autour du château de Talmont⁵⁷.

Du XIII^e au XV^e siècle, les religieux réguliers semblent bien présents au château de Talmont, soit comme visiteurs, soit effectivement comme habitants. Plusieurs raisons les poussent à fréquenter le château. Tout d'abord, les religieux sont parmi les seigneurs vassaux du château de Talmont les plus possessionnés en terres, conséquence des dotations liées à leur fondation et des donations successives. Ainsi, on retrouve régulièrement les abbés locaux au château de Talmont lors des aveux de fiefs. L'abbé de Talmont est mentionné en 1292 comme vassal de l'abbé de Talmont pour « *rayson do fé de la Charreyfèsère* »⁵⁸. Les conflits fonciers entre les seigneurs de Talmont et les abbayes poussent régulièrement les abbés et les seigneurs à se rencontrer, ainsi en 1402, pour raison de plaintes déposées par les religieux de Saint-Jean d'Orbestier à l'encontre de Marguerite de Thouars, qui aurait permis à son receveur d'accenser des terres appartenant selon eux à l'abbaye⁵⁹. De manière plus générale, le rôle de centre administratif local tenu par le château de Talmont lui vaut d'être régulièrement visité par les religieux, qui passent alors devant la cour du sceau du château de Talmont. Les archives de la maison grandmontaine de la Meilleraye conservent de nombreux actes de cession, de vente ou d'accensement passés au château de Talmont : en 1326, la cession de terres et vignes au port est ainsi consentie devant Pierre de Vallée, garde du sceau du château de Talmont pour Jean, vicomte de Thouars⁶⁰. Seigneurs, officiers seigneuriaux, abbés et prieurs sont de ce fait amenés à se rencontrer et se côtoyer fréquemment dans le cadre de la gestion de leurs terres.

Mais au-delà de cet aspect, les religieux réguliers semblent tenir une place toute particulière auprès de certains seigneurs de Talmont. On se rappelle que Savary de Mauléon avait à la fin de sa vie confié ses archives à l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier, ou encore que les abbés de Talmont, Lieu-Dieu en Jard et Orbestier ainsi que le prieur de Fontaines faisaient partie des témoins présents lors de l'examen de l'état mental de Louis de Thouars en mars 1366⁶¹. Le prestige et l'importance des abbayes font de leurs supérieurs des interlocuteurs et des témoins privilégiés pour les seigneurs de Talmont ; et

57 Voir carte, vol.2 p.5.

58 A.N., 1AP/2258, f°17r.

59 *Cartulaire d'Orbestier*, n°276, p.367.

60 A.D.85, H/190.

61 *Cartulaire d'Orbestier*, n°209, p.250.

d'autre part, il semble bien que ces religieux cherchent à la fin du Moyen Âge à se rapprocher au plus près du centre du pouvoir et de l'économie locale, le château et le bourg de Talmont. En 1444, Louis de Machecoul, abbé d'Orbestier, obtient ainsi de Louis d'Amboise un logis assis à l'intérieur des murs du château de Talmont, entre le logis d'un certain Pierrot Godet, la douve du donjon et le logis de l'« *abbé d'Angles* »⁶² ; le cens payable sur ce logis est de dix-huit deniers payables par moitié à Noël et à la Saint-Jean Baptiste⁶³. On le voit, les supérieurs des monastères locaux, Orbestier et Angles, sont bien en cette première moitié du XV^e siècle des résidents du château, quoique sans doute de manière ponctuelle. Ce fait ne doit guère étonner en cette fin du Moyen Âge. En effet, aux XIV^e et XV^e siècle, la pratique de résider en dehors des abbayes, contre paiement, se répand dans tous les ordres religieux, tandis qu'à l'intérieur même des monastères la pratique de la cellule individuelle se répand⁶⁴. D'autre part, l'examen de l'extraction sociale des abbés et abbesses de la même époque laisse voir une très large prédominance de l'aristocratie rurale⁶⁵. Le train de vie nobiliaire et l'habitat castral ne sont pas inconnus à ces aristocrates d'Église ; les logis des abbés au château de Talmont, dont l'emplacement ne peut actuellement que faire l'objet de conjectures⁶⁶, peuvent être rapprochés à un degré certes moindre des hôtels en ville possédés par les grands seigneurs et abbés du XV^e siècle ; que l'on pense par exemple à l'hôtel des abbés de Cluny, bâti à Paris dans les années 1480-1490.

Le château de Talmont semble agréger une partie des religieux du Talmondaïs à la fin du Moyen Âge. Non plus un collège de religieux réguliers installés dans l'enceinte, comme cela a pu être le cas au XI^e siècle, mais les supérieurs des abbayes, qui préfèrent peut-être désormais le confort d'un logis au château de Talmont aux contraintes de la vie en communauté dans leur monastère. Les ecclésiastiques plus modestes sont en revanche présents eux aussi au château de Talmont, quoique dans un contexte différent : on les retrouve en particulier dans l'entourage seigneurial.

62 Probablement l'abbé de la communauté de chanoines réguliers d'Angles.

63 *Cartulaire d'Orbestier*, n°326, p.486 ; vol.3 p.63.

64 DUBY, BARTHELEMY, op.cit., 1999, p.485.

65 CONTAMINE, op.cit., 1997, p.242.

66 Les seuls éléments dont nous disposons sont les précisions apportées sur l'emplacement du logis dans l'acte ; les bâtiments accolés contre la courtine orientale ont été rapprochés du logis abbatial par Pascale Gadé, même s'il semble qu'il faille revoir cette interprétation, cf. infra, ch.6.2.

Clercs et chapelains auprès du seigneur

Les documents écrits, actes de la pratique en particulier, mentionnent en effet régulièrement nombre de personnes, témoins et signataires, dans l'entourage des seigneurs, tandis que les comptes de paiement du XV^e siècle nous renseignent sur le personnel employé par les seigneurs de Talmont. Au sein de celui-ci, la présence de clercs est constamment observable du XIII^e siècle jusqu'au début du XVI^e siècle. Le manque d'informations sur leur statut exact imputable à la sécheresse des formulaires laisse tout de même envisager plusieurs catégories de clercs, tenant des rôles divers dans l'entourage seigneurial⁶⁷.

L'entourage de Savary de Mauléon, formé d'un personnel probablement originaire de différentes régions, le suit dans tous ses déplacements⁶⁸. Au sein de cet entourage, les clercs tiennent avant tout un rôle administratif, comme sénéchal, gestionnaires de la trésorerie et de la chancellerie, mais également comme chapelains responsables des offices privés du seigneur. Des clercs suivant Savary de Mauléon sont ainsi attestés à ses côtés lors de ses passages en Talmondais : en 1218, le chapelain alors à son service, Guillaume Aricang, est ainsi mentionné comme témoin d'une donation faite à Curzon au profit du prieuré de Fontaines⁶⁹. Le chancelier de Savary, officier chargé de la rédaction et de l'envoi des actes, est alors Robert Cherc ; lui aussi est un clerc⁷⁰. Il est possible que Geoffrey de Glythun, chapelain de Savary de Mauléon à partir de 1227, mentionné dans de nombreux documents, ait également été présent à Talmont. Les clercs, on le voit, sont avant tout associés à des fonctions liturgiques et à l'administration. On observe une situation similaire dans l'entourage de Raoul de Mauléon lorsqu'il rédige son testament en 1251 ; les fonctions liturgiques sont accomplies à ses côtés par un chapelain personnel, un certain Jean⁷¹, tandis que ses « *aumosners* » et exécuteurs testamentaires sont les abbés de Talmont, Orbestier et Saint-Michel en l'Herm⁷². C'est à cette dernière abbaye que Raoul donne par ailleurs « *tote ma chapele* »⁷³ ; il s'agit peut-être de celle du château de Talmont. La présence de ces autorités locales dans l'entourage de Raoul de Mauléon renseigne tout autant sur leur influence et leur importance morale que sur l'implantation plus locale en

67 Liste de synthèse, vol.3 p.12.

68 PROUTEAU, 2013, op.cit., p.51.

69 A.D.85, H/183 ; vol.3 p.29.

70 Ibid.

71 *Layettes du Trésor des Chartes*, t.3, n°3926 ; vol.3 p.32.

72 Ibid.

73 Ibid.

Talmondaï de Raoul, qui semble n'avoir pas accompli de déplacements importants, au contraire de son prince de père, voyageant sans cesse entre France et Angleterre, et jusqu'en Terre Sainte, même si son entourage clérïcal n'apparaît pas fondamentalement différent.

Passée la seconde moitié du XIII^e siècle, les aperçus de la *familia* seigneuriale se font d'autant plus rares que la présence seigneuriale est désormais moins bien renseignée par la documentation. Les clercs ne disparaissent pas du château pour autant. Les actes ratifiés au château de Talmont mentionnent souvent la présence de prêtres et de clercs comme témoins. Ainsi, en 1308, André Laydet, clerc, sans plus de précision quant à son rang exact⁷⁴, fait ratifier son testament devant Bertrand Bili, châtelain de Talmont ; Jean Parère, prêtre⁷⁵, est témoin de l'acte. Un certain Jean Denya, prêtre, est témoin d'un acte en 1348⁷⁶, et on retrouve un autre prêtre, Thomas Marchent, dans les témoins de l'état mental de Louis de Thouars en 1364⁷⁷. Ces personnages ne sont pas à proprement parler des habitants du château ; mais sans doute font-ils partie des visiteurs occasionnels, de la foule d'habitants, suppliants, témoins et défenseurs, passant devant la cour du sceau du château de Talmont. Les prêtres et clercs semblent à cet égard faire figure de références morales, tant leur présence comme témoins d'actes semble fréquente.

Les comptes de paiement de serviteurs seigneuriaux du XV^e siècle laissent entrevoir une véritable disparition de la fonction administrative des clercs ; parmi les officiers dont on conserve trace, aucun n'est mentionné comme clerc. En revanche, des clercs sont présents dans la strate inférieure des services administratifs de la seigneurie ; un certain Aincheau Béraud est ainsi mentionné comme clerc du châtelain de Talmont en 1505⁷⁸. Mais à partir du XV^e siècle, l'ambiguïté est de mise. En effet, en moyen français, le terme de « clerc » désigne désormais tant un homme investi des ordres cléricaux qu'un travailleur de l'écrit. Les deux définitions, héritage du rôle séculaire des clercs vis-à-vis de l'écrit, se recouvrent encore partiellement, mais sans être exclusives. Quoi qu'il en soit, on assiste à Talmont à une probable sécularisation des fonctions de service seigneurial, qui se fait au détriment des religieux. Quant aux éventuels clercs suivant les seigneurs de

74 *Cartulaire d'Orbestier*, n°104 p.125.

75 Ibid.

76 Ibid., n°177 p.212.

77 *Cartulaire d'Orbestier*, n°209 p.250.

78 A.D.85, 1E/1256, f°27r.

Talmont dans tous leurs déplacements à la fin du Moyen Âge, il faut bien reconnaître notre ignorance : aucun document n'en fait mention à notre connaissance.

La présence des religieux au château de Talmont, du XIII^e au XV^e siècle, recouvre en fait plusieurs réalités qui évoluent fortement avec le temps. Les mesnies seigneuriales nomades du XIII^e siècle comportaient ainsi de nombreux clercs, chapelains, chanceliers, secrétaires . L'administration sédentaire de la seigneurie, qui nous est mieux connue au XV^e siècle, ne comporte elle que peu de clercs, tandis que les ecclésiastiques les plus importants de la région séjournent volontiers au château de Talmont. En somme, même si la présence de clercs est une constante de la population ou des visiteurs du château de Talmont, leur place et leur rang varient fortement au cours du temps, des simples serviteurs aux résidents de marque.

3.3. Petites élites laïques et défenseurs du château

Le système défensif d'un château ne représente rien sans une défense adéquate assurée par des hommes en armes. Encore au XII^e siècle, dans un cadre féodal, cette fonction est généralement assurée par les vassaux du seigneur dans le cadre de l'*auxilium*⁷⁹ ; le devoir d'estage ou de garde est tout autant une nécessité défensive qu'une activité visant à renforcer les liens entre le seigneur et ses vassaux au sein de la mesnie castrale⁸⁰. A la fin du Moyen Âge, l'émergence de garnisons soldées dans de nombreux châteaux⁸¹ pose la question du rôle tenu par les vassaux issus de la petite aristocratie laïque dans le système défensif des châteaux majeurs, parmi lesquels Talmont. La documentation permet désormais, pour cette période, d'évaluer l'importance du service de garde par les vassaux au château de Talmont. De manière plus générale, la défense du château pose la question des liens entre l'aristocratie locale et le château de Talmont, qui pourrait notamment servir de résidence ponctuelle à l'aristocratie locale lors de l'accomplissement du service de garde ; tandis que d'autres acteurs de la défense sont également repérables, hors des relations féodales. Enfin, de manière plus concrète, tant les textes que l'archéologie permettent de jeter un éclairage sur l'armement et les modalités matérielles de la défense du château.

Les petites élites laïques du Talmondais du XIII^e au début du XVI^e siècle et le service d'estage : une désaffection croissante ?

La présence de chevaliers au château de Talmont est attestée dès le XI^e siècle⁸². Possessionnés à Brem, Curzon, La Chaize-Giraud, Nieul ou Avrillé, les vassaux du seigneur sont bien présents au château de Talmont au XI^e et au XII^e siècle⁸³. Il s'agit selon toute apparence d'un « groupe privilégié partageant autorité et ressources avec le châtelain »⁸⁴. Cependant, il n'est pas possible d'apporter plus de précisions au sujet du fonctionnement de l'estage à ces époques : ni périodicité, ni durée des séjours au château.

79 TELLIEZ, op.cit., 2009, p.16.

80 DUBY, BARTHELEMY, op.cit., 1999 p.81.

81 NIEUS (Jean-François), « Le château au cœur du réseau vassalique. A propos des services de garde aux XII^e-XIII^e siècles », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, p.93.

82 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.7.

83 Ibid.

84 D. Barthélémy, cité dans NIEUS, op.cit., 2011, p.94.

Ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle que le voile se lève sur ce devoir féodal. Le *Livre rouge de Thouars* comprend notamment une liste des hommages dus au seigneur de Talmont⁸⁵. Parmi les vassaux, certains sont tenus à un service d'estage, soit au château de Talmont, soit à celui d'Olonne. Cela tient à la nature de leur fief : la détention de certains fiefs semble obliger à un service d'estage. Il s'agit de « fiefs de garde », selon une terminologie également utilisée pour la France du Nord⁸⁶. On note que parmi les vassaux, seuls certains hommes liges sont appelés pour la garde du château, ce qui n'est jamais le cas pour les hommes plains⁸⁷. Ainsi :

Item le seignor de la Marzele home lige de la Marzele e daus apartenences e doit fayre garde a Thalemont o totes armeures e doit estre a Thalemont por fayre la garde en la maniere qu'il doit sanz estre appelé chacun an landemain de l'an nouveau e doit demorer en la vile XV jorz⁸⁸

Ici sont précisées les principales caractéristiques du service d'estage au château de Talmont à la fin du XIII^e siècle. Le vassal doit venir en armes à une date fixée au lendemain de Pâques et la durée de son service est fixée à quinze jours. On compte en 1292 pas moins de 12 vassaux devant le service d'estage au château de Talmont. Ce système se rapprocherait alors en théorie de celui que J.- F. Nieuws nomme les « garnisons tournantes », les vassaux se partageant la garde du château au long de l'année, venant seuls ou par équipes⁸⁹. Toutefois, ce constat doit être nuancé. En effet, le registre féodal d'où sont tirées ces informations n'est rien de moins qu'un répertoire des droits et des redevances traditionnelles du seigneur ; il n'indique pas la réalité de la présence ou non des vassaux du seigneur de Talmont au château. De plus, le fait que les conditions de la garde ne soient mentionnées que pour un seul des vassaux laisse suspecter que le devoir d'estage est à la fin du XIII^e siècle d'ores-et-déjà largement délaissé par les petites élites laïques du Talmondaïs. Ce phénomène est observable dans le nord de la France dès l'orée de ce siècle⁹⁰. Différentes raisons sont à l'origine de cette désaffection, notamment l'établissement plus pérenne des petits vassaux sur leurs domaines personnels. Toutefois, à partir de ce seul document, à la fin du XIII^e siècle, aucune conclusion ne peut être tirée

85 A.N., 1AP/2258, f°16r ; vol.3 p.73.

86 NIEUS, op.cit., 2011, p.94.

87 Terme issu des coutumes féodales locales, pour désigner un hommage simple.

88 A.N., 1AP/2258, f°17r.

89 NIEUS, op.cit., 2011, p.96.

90 Ibid., p.107.

définitivement : nous en resterons donc au nombre de 12 vassaux devant en théorie le service d'estage.

Les premières données réellement chiffrées n'arrivent qu'avec les comptes seigneuriaux du début du XV^e siècle. En 1417-1418, la liste des vassaux devant la garde en mentionne 9⁹¹. Un nouveau terme a fait son apparition dans les formulaires : celui de « ligence ». Il s'agit, pour les hommes liges devant la garde, de la somme qu'ils doivent payer en compensation de son exemption. Ici, sur les 9 vassaux, tous s'acquittent d'une ligence, payant des sommes de 30 à 60 sous :

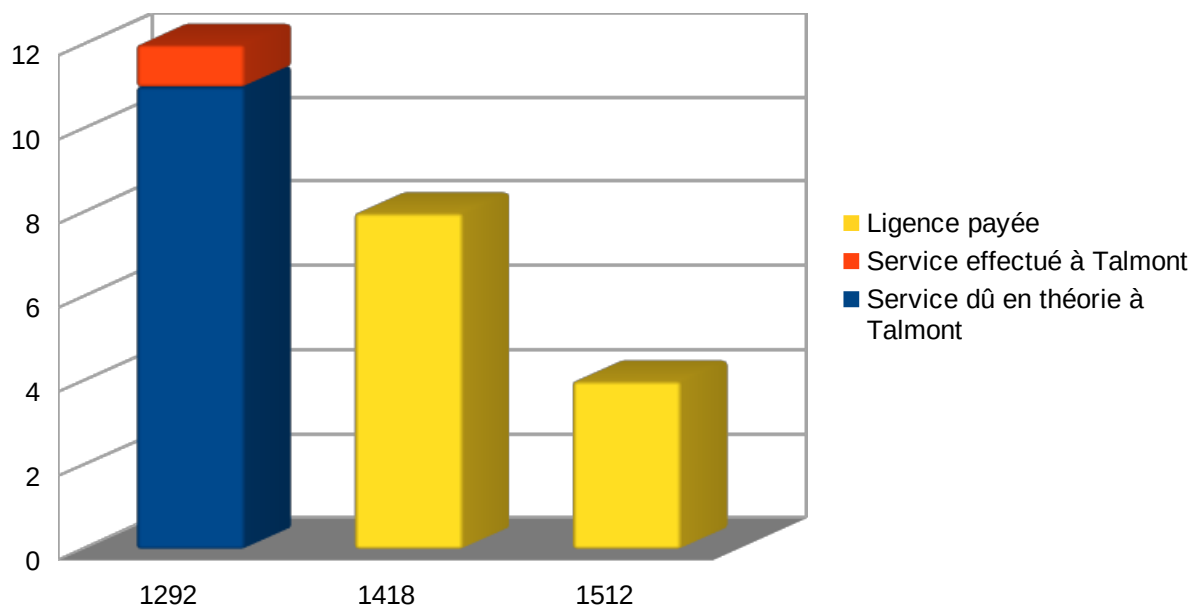
De dame Marie Lunelle pour une ligence de 15 jours qu'elle doit a cause de son hommage de la Phelipponniere dont elle a fuie pour celle non fere a la somme de 60 s. pour ce 60 s. ⁹²

Au début du XV^e siècle ainsi, le service de garde vassalique au château de Talmont a totalement disparu, pour ne devenir qu'une simple taxe payée par les vassaux fieffés. Les ligences fournissent un complément de revenus au seigneur, soit 18 % de ses revenus féodaux en argent sur l'ensemble du XV^e siècle⁹³. Les vassaux du seigneur ne peuvent plus vraiment être considérés, comme cela pouvait encore être le cas au XII^e siècle, comme des occupants ponctuels du château par le biais du devoir d'estage. Tout au plus peut-on supposer que les vassaux se rendent périodiquement au château lors des visites du seigneur.

91 A.D.85, 1E/1246, f°2r ; vol.3 p.76.

92 A.D.85, 1E/1246, f°2v.

93 CHANSON, op.cit., 2007, p.21.

Services de garde dus par les vassaux au château de Talmont, fin XIII^e-début XVI^e siècle

Au début du XVI^e siècle, la situation est similaire : on ne compte plus en 1512 que 5 vassaux concernés par le service d'estage⁹⁴. Ils paient alors des ligences s'échelonnant entre 50 sous, pour Jaques Aymart, seigneur de la Cornesère⁹⁵, et 6 livres 60 sous pour Jean du Chassant, seigneur de la Marzelle⁹⁶. Notons à ce propos que les conditions de la garde due par le seigneur de la Marzelle sont identiques à celles qui étaient demandées à son prédécesseur plus de 200 ans auparavant ; la coutume fixée à la fin du XIII^e siècle, sans doute issue d'une époque plus ancienne, est encore suivie dans un contexte social et féodal différent plusieurs siècles plus tard.

En fin de compte, nous émettons l'hypothèse que le service d'estage au château de Talmont n'ait eu qu'une importance secondaire dès le XIII^e siècle. La plupart des vassaux auraient préféré s'acquitter dès cette époque d'une somme d'argent plutôt que de venir séjourner au château en armes ; toutefois, les coutumes féodales et les redevances gardent la trace d'un service de garde au moins jusqu'au début du XVI^e siècle. Le château de Talmont n'est pas laissé sans défense pour autant. Dès le XIII^e siècle, on repère une garnison et une organisation défensive bien différente.

⁹⁴ A.D.85, 1E/1256, f°13r ; vol.3 p.77.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ A.D.85, 1E/1256, f°14v.

Hommes d'armes et armes au château

Alors même que les vassaux ne semblent plus tenir de véritable rôle dans la défense, l'existence d'un personnel militaire est attesté dès le milieu du XIII^e siècle. Les comptes des châtelains placés à Talmont par Alphonse de Poitiers en 1251-1252, 1257 et 1259, bien que peu précis, nous donnent à voir des garnisons placées au château, sous la direction de capitaines : en 1251, l'entretien de la garnison de Talmont coûte 11 sous et 8 deniers à l'administration d'Alphonse de Poitiers⁹⁷ ; à comparer avec les 2 sous du château de Curzon, les 16 sous du château de Niort, ou les 8 sous deux deniers du château de Vouvant. La garnison du château de Talmont apparaît grâce à ces comparaisons comme une troupe tout à fait dans la norme des châteaux alors aux mains du comte en Bas-Poitou. Sa composition n'est pas précisée ; tout au plus sait-on que les hommes d'armes sont sous la direction d'un des capitaines aux ordres du comte⁹⁸. En 1257 et en 1259, les comptes d'Alphonse de Poitiers indiquent la rémunération du capitaine de Talmont, soit 33 livres 6 sous et 8 deniers par an⁹⁹. Tout semble indiquer que le château de Talmont possède au milieu du XIII^e siècle une garnison soldée permanente, bien que les comptes n'indiquent pas de dépense pour des gardes en 1257 ou en 1259¹⁰⁰. Cela marquerait une évolution relativement similaire à celle des châteaux de la France du Nord étudiés par J.-F. Nieus¹⁰¹, bien que le contexte politique de reprise en main des châteaux par Alphonse de Poitiers ait évidemment une influence sur la présence d'hommes en armes.

Les mentions de gardes au château de Talmont se font très rares par la suite. Il faut attendre la fin du XV^e siècle avant que leur présence soit de nouveau attestée par un texte, ce qui témoigne par ailleurs d'une limite importante de ces sources. En 1486, lors du siège du château par les agents royaux venus prendre possession du château de Talmont au nom du jugement du Parlement de Paris en faveur de Louis II de la Trémoïlle, le procès verbal mentionne les gens tenant le château avec le capitaine d'armes d'alors, René de Pouillé :

[...] par plusieurs personnes avons été certiffiés que au dedans dudict chasteau et place fort de Talmond, estre lesdicts René de Pouillé, cappitaine, [...] et autres gens vagabonds et incogneus, jusques au nombre de quatorze ou quinze, les aucuns que l'on dit estre flamans, les autres

97 *Layettes du Trésor des Chartes*, vol.3, p.483.

98 RIPART, op.cit., 2011, p.465.

99 *Comptes d'Alphonse de Poitiers*, p.20.

100 Ibid., p.20 et p.31.

101 NIEUS, op.cit., 2011, p.106.

picars, les autres gens de marine qui n'ont rens, et lesquels, de jour et de nuyt, tirent canons et couleuvrines, sonnent cors et trompetes, et font et tiennent toute forme et manière de guerre et hostilité¹⁰²

La garnison du château est ici décrite comme une troupe hétéroclite, sans grande unité, formée de gens de guerre issus de pays lointains. Il est possible que la description du procès verbal tienne des propos quelque peu réprobateurs vis-à-vis des défenseurs du château ; mais elle conforte l'idée selon laquelle la garnison du château de Talmont est à la fin du Moyen Âge largement composée de troupes soldées par le capitaine d'armes du château et recrutés selon les besoins.

La question de l'armement utilisé pour la défense du château est aussi bien abordée par les études portant sur les sources écrites que par l'archéologie. Les nombreux exemples de carreaux d'arbalète retrouvés dans les remblais datables du XIII^e au XV^e siècle dans le bâtiment nord nous renseignent particulièrement sur l'usage des armes de trait au château de Talmont à la fin du Moyen Âge¹⁰³. L'étude du mobilier archéologique et les données issues des textes se recoupent ici. Le capitaine de Talmont pour Savary de Mauléon en 1218, Geoffroy l'Anglais, était un arbalétrier, comme cela fut souvent le cas pour les capitaines d'armes de ce seigneur dans ses possessions en Angleterre et en France¹⁰⁴. Par ailleurs, les achats et les réparations d'armes sont fréquentes dans les comptes de la seigneurie au XV^e et au XVI^e siècle. En 1412-1413, le receveur de Talmont achète une arbalète à « *Erbin l'arbalestier* » pour 67 sous et 6 deniers¹⁰⁵ ; en 1511-1512, le receveur paie un certain Guillaume Ratin pour se rendre à Palueau, afin de faire remplacer la noix¹⁰⁶ d'une des « *grosses harbalaistes* » du château¹⁰⁷ ; la même année, 300 carreaux d'arbalète sont commandés à un certain Jean le Menuzer, artisan à Talmont et leur pointe métallique est fabriquée par le forgeron Denis le Foucaier¹⁰⁸. Les armes de trait sont selon tous ces éléments largement présentes au château au XV^e siècle. Jusqu'aux plus modernes d'entre elles : l'existence d'armes à feu est attestée par le procès verbal du siège du

102 A.D.85, 1E/1113.

103 Voir l'étude à paraître de M. Linlaud sur le mobilier métallique.

104 Communication personnelle N. Prouteau.

105 A.D.85, 1E/1244, f°24r.

106 La noix d'une arbalète est la petite pièce, généralement métallique ou en matières dures animales, qui retient la corde et est relâchée par la détente.

107 A.D.85, 1E/1256, f°23v.

108 Ibid.

château, mais également en 1487, lorsque le receveur dépense un peu plus de 24 livres tournois aussi bien en poudre à canon qu'en carreaux d'arbalète pour la garde du château¹⁰⁹. Cette utilisation des armes à feu peut être confirmée par la découverte, lors de fouilles anciennes, de boulets de pierre et de métal dans la salle située entre le mur bouclier et la tour maîtresse, dans un niveau dans lequel une pièce frappée par Charles VI (1380-1422) fut également découverte¹¹⁰.

Entre le milieu du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle à Talmont, le service d'estage disparaît pour laisser la place à une garnison soldée, à la présence peut-être occasionnelle, en tout cas bien pourvue en armes de trait. Hors les visites seigneuriales, tout porte à croire que les vassaux du Talmondaïs ne séjournèrent que rarement au château, tandis que des hommes d'armes pouvaient y avoir leurs quartiers. Il faut évidemment mettre cette situation sur le compte des évolutions des relations féodales à la fin du Moyen Âge, tout autant que sur celui des nombreux conflits qui touchent le Talmondaïs aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Les vassaux aristocratiques vivant avant tout sur leurs terres, se dessine l'image d'un château peuplé entre les visites seigneuriales, essentiellement par des serviteurs, au premier rang desquels les officiers qui représentent l'autorité seigneuriale.

109 A.D.85, 1 E/1253, f°32r.

110 JOUSSAUME, op.cit., 1979, p.351.

3.4. Les officiers seigneuriaux, rôle et ébauche de prosopographie

En l'absence du seigneur, la seigneurie ne vit pas en autonomie, loin de là. Les officiers du seigneur de Talmont le représentent et sont censés veiller à ses intérêts. Les officiers, ou ministériaux, sont signalés dès le XIII^e siècle au château de Talmont dans l'entourage du seigneur, formant une part essentielle de la *curia* des seigneurs de Talmont ; ainsi Guillaume Girard, sénéchal de Savary de Mauléon à Talmont en 1205¹¹¹. A la fin du Moyen Âge, ces hommes représentent la plupart du temps le pouvoir seigneurial au château de Talmont, le seigneur n'étant présent que ponctuellement. Ne formant pas une catégorie sociale à proprement parler, les officiers seigneuriaux sont pourtant parmi les habitants ou visiteurs du château les plus importants en ce qu'ils détiennent la délégation du *dominium* sur la seigneurie de Talmont. La justice, la défense, la fiscalité et l'administration des domaines passent nécessairement par eux. Il s'agit ici d'examiner les fonctions des officiers supérieurs et inférieurs, ainsi que la question de leur présence au château de Talmont, avant de nous intéresser à leurs origines sociales et géographiques, bien que cette dernière approche soit en fait limitée au XV^e siècle mieux fourni en documentation.

Les officiers supérieurs et subalternes de la seigneurie

Du début du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle, ce sont toujours les mêmes officiers supérieurs qui sont en charge de la seigneurie de Talmont. Les principaux sont le châtelain, le sénéchal, le receveur et le procureur (ou garde du sceau)¹¹².

Un châtelain est mentionné à Talmont dès 1229, en la personne de Bernard le Boteler, châtelain de Savary de Mauléon¹¹³. Comme nous le faisons remarquer plus haut pour ceux d'Alphonse de Poitiers, le châtelain a un rôle avant tout militaire, celui de commandant de la garnison du château. Son rôle apparaît moins clair dès lors qu'apparaît la charge de capitaine avec Geoffroy l'Anglais en 1218¹¹⁴. Par la suite, les charges de capitaine et de châtelain apparaissent bien distinctes. Ainsi, au début du XV^e siècle, le

111 *Cartulaire de Talmont*, n°397, p.355.

112 Tableau récapitulatif, vol.3 p.8.

113 *Cartulaire d'Orbestier*, n°41 p.45.

114 PROUTEAU, op.cit., 2013, p.66.

châtelain de Talmont est Pierre Royrant tandis que le capitaine de Talmont est Jean de Maumont ; ce dernier est alors chargé de l'achat d'armes de trait pour le château, signant sa fonction militaire. Le rôle du châtelain apparaît alors plutôt lié à des fonctions régaliennes et administratives. Au XV^e siècle, le châtelain reçoit du seigneur le troisième traitement le plus important¹¹⁵. Ainsi Jean de Saligne, châtelain de Talmont pour Louis II de la Trémoille, reçoit 15 livres par an¹¹⁶, montant qui reste le même tout au long du siècle.

Au XIV^e et au XV^e siècle, le commandement de la garnison au jour le jour est ainsi confié à un capitaine d'armes. Les capitaines présentent plus fréquemment que les autres officiers des titres de noblesse liés à une activité militaire. Ainsi le capitaine de Talmont en 1361, Philippot Labat, est-il désigné comme écuyer¹¹⁷ ; Jacques d'Appelvesin, en 1446, est lui chevalier¹¹⁸, distinction bien rare pour un aristocrate modeste au mitan du XV^e siècle¹¹⁹ ; tout comme Antoine Maynard, capitaine de Talmont en 1459. On conçoit donc que la fonction ait conservé quelque prestige et une coloration militaire certaine.

Le sénéchalat est lui un office très ancien, issu des services du palais carolingien, que l'on retrouve auprès des seigneurs châtelains dès le XI^e siècle¹²⁰. A Talmont, à la fin du Moyen Âge, la fonction exacte du sénéchal est peu claire. Cependant, en se basant sur les actes, il semble que le sénéchal de Talmont ait eu une fonction judiciaire et se soit occupé, conjointement avec le châtelain, des biens et des terres de la réserve seigneuriale. En 1444, Jean Macaire, sénéchal de Talmont, et Jean Guymar, châtelain, tous deux « *licenciez en loix* », sont ainsi chargés par Louis d'Amboise de faire dresser l'état des défrichements dans la forêt d'Orbestier¹²¹. La mention d'un grade universitaire témoigne du haut niveau intellectuel de ces serviteurs, et probablement de leur haut niveau de compétences vis-à-vis de la pratique de l'écrit.

L'office de receveur est mentionné le plus tard, seulement en 1355, en la personne de Nicolas Septier¹²². Mais cet office apparaît de plus en plus souvent dans les actes et les comptes seigneuriaux à partir de la fin du XIV^e et du XV^e siècle. Le receveur est en effet

115 CHANSON, op.cit., 2007, p.40.

116 A.D.85, 1E/1247, f°61r ; vol.3 p.80.

117 *Registres de la Chancellerie*, n°336, t.3 p.315.

118 A.N., 1AP/557, quittance n°13.

119 CONTAMINE, op.cit., 1997, p.280.

120 DEMURGER (Alain), « Sénéchal », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p.1319.

121 *Cartulaire d'Orbestier*, n°329 p.489 et n°330 p.490.

122 Ibid., n°211 p.254.

l'officier le plus important à cette époque si l'on en juge par sa rémunération, la plus conséquente de toutes : au XV^e siècle, sa rémunération s'élève à 30 livres, soit deux fois celle du sénéchal¹²³. Son rôle consiste en la perception des taxes et impôts directs, cens, tailles, serviges, rachats, et en la tenue des livres de comptes, comme nous l'apprend la composition entre le receveur Jean Requier et le seigneur Pierre II d'Amboise en 1412¹²⁴. Mais cet office, au XV^e siècle, est réservé à des personnes ayant quelque aisance. En effet, le receveur doit au seigneur de l'argent qu'il avance sur la perception des taxes, ainsi qu'une mesure de blés¹²⁵, bien que cet office ne soit pas à proprement parler affermé.

Enfin, le procureur ou garde du sceau, qui apparaît pour la première fois en 1319 avec Pierre de Vallée¹²⁶, représente la justice seigneuriale, c'est-à-dire principalement la justice foncière. C'est par lui que passent les baux, ventes, accensements du Talmondais. En 1336, c'est à Denis de Bessay, procureur et garde du sceau en cour de Talmont, que s'adressent les moines de la Meilleraye pour faire reconnaître leurs dîmes sur le marais de la Barrière¹²⁷. A noter que les officiers du XV^e siècle étudiés par F. Chanson connaissent pour certains une véritable mobilité entre les différents offices disponibles. Ainsi de Jean de Saligne, d'abord procureur de 1463 à 1465, puis châtelain.

D'autres offices mineurs sont repérables, même s'ils ne sont pas mentionnés autant que les officiers supérieurs. Les plus représentés de ces offices mineurs sont les forestiers ou verdiers, qui s'occupent de la surveillance et de la gestion des forêts seigneuriales. On les rencontre en 1255, dans la confirmation des privilèges de l'abbaye de Talmont par Aimery de Thouars: le vicomte dit aux religieux de s'adresser à son forestier :

Si vero edificium novum voluerint construere vel etiam vetus restaurare, ad quod construendum vel restaurandum plures arbores quam quatuor necesserint, forestarius noster erit advertis monachis vel eorum mandato super requirendus ut veniat visurus quod sibi sit necessarium ad predicta et ostensurus in qua parte foreste capiant necessaria¹²⁸

123 CHANSON, op.cit., 2007, p.40.

124 A.D.85, 1E/1244, f°1r ; vol.3 p.57.

125 CHANSON, op.cit., 2007, p.40.

126 *Cartulaire d'Orbestier*, n°141, p.140.

127 A.D.85, H/190, n°7.

128 *Cartulaire de Talmont*, n°536, p.463 ; vol.2 p.33. « Si jamais ils veulent construire un nouveau bâtiment ou en réparer un vieux, construction ou réparation pour laquelle ils ont besoin de plus de quatre arbres, les moines ou leur représentant feront savoir à notre forestier ce dont ils auront besoin afin qu'il vienne voir ce qui sera nécessaire à ces travaux, et qu'il désigne dans quelle partie de la forêt ils le prendront ».

La forêt constitue en effet un élément important des réserves seigneuriales, autant pour son intérêt économique que symbolique, comme espace de chasse. Des forestiers sont attestés tout au long du XIV^e et du XV^e siècle, ce qui montre l'importance de la fonction. Ainsi Jean Combaut « *sergent jadis de nostre fourest d'Orbester* » pour le vicomte Louis en 1350¹²⁹, ou Louis Baudry, « *maistre verdier de ladite fourest* » en 1504¹³⁰.

Il est difficile de savoir si les officiers exercent leurs activités au château ou en ville. Pour certains, comme le capitaine, il est possible que les impératifs de la défense du château et l'entretien de la troupe de garnison aient justifié sa présence. L'atteste un document tardif issu des comptes de l'année 1521 : des réparations sont demandées dans une maison du château « *affin que le capitaine et son mesnage se y puisse tenir [...]* »¹³¹.

En ce qui concerne les autres officiers, il est difficile de savoir exactement où se tenait, par exemple, la cour de justice. De rares indices tendraient à montrer que les officiers avaient tendance, au moins à la fin du XV^e siècle, à désertier quelque peu leur poste à Talmont. Le compte des gages et pensions d'officiers de 1487-1488¹³² contient notamment un réprimande du seigneur, alors Louis II de la Trémoïlle, à l'égard de ses officiers, « *pour ce que monseigneur n'a à Thalmond aucuns des officiers résidens fors le receveur [...] et que la juridicion est tenue de trop loing a loing par quoy lesdits officiers hantent peu audit lieu* ». Il semble que les officiers préfèrent alors demeurer sur leurs propres terres plutôt que de vivre à Talmont, ce qui les exclut *de facto* des habitants du château à cette époque. Les données manquent pour élargir l'enquête aux siècles précédents.

Enfin, notons que les relations entre seigneurs et officiers, si elles sont bonnes la plupart du temps, peuvent être tendues. En témoigne les accusations portées contre Jean Requier en 1438 par exemple ; ou encore ce *post scriptum* d'une lettre envoyée au receveur Regnault Beschet par Louis II d'Amboise en 1456 :

[...] nous avons dit ainsi le faire par ces presentes signées de nostre main le VIII^e jour de decem^{b^{re}} lan mil IIII^c LVI.

[signé] Loÿs d'Amboyse

faictes moy paieman de troys cens escuz c'est assavoir deux cens avant

129 *Cartulaire d'Orbestier*, n°182 p.218.

130 A.D.85, 1E/1256, f°57r.

131 A.D.85, 1E/1257, f°20r.

132 A.D.85, 1E/1247, f°61r ; vol.3 p.80.

noel et cent a la chandeleur et vous et moy serons amys ou autrement
vous estes mort la ou vous estes¹³³

Des carrières aux mains de petites élites locales ?

L'appartenance des officiers aux élites locales ne semble a priori pas faire de doute ; en témoigne leurs titres chevaleresques ou universitaires, leur aisance garantie par les gages seigneuriaux et plus généralement leur proximité avec le seigneur. Pour préciser quelque peu les choses, il nous a semblé pertinent d'observer les origines d'officiers du XV^e siècle, époque la mieux documentée, à commencer par Jean Requier. Il fut successivement receveur pour le compte de Pierre II d'Amboise au moins à partir de 1412, puis châtelain pour celui de Louis d'Amboise avant 1438¹³⁴ ; on retrouve un Jacques Requier, probablement son fils, comme châtelain en 1458¹³⁵. Jean Requier est un vassal du seigneur de Talmont pour le fief de la Salle le Roy¹³⁶, près de la baie de Cayola, à l'emplacement présumé de l'ancienne *aula* construite par Richard Cœur de Lion à la fin du XII^e siècle. Ce fief comprenait au début du XV^e siècle plusieurs « *gastes tenemens* » que Requier s'empresse de labourer et mettre en valeur, à la grande fureur des moines de l'abbaye voisine d'Orbestier qui s'empressent de l'en empêcher. Il possède des armoiries, se composant de fleurettes à un cerf couché de profil à senestre¹³⁷ ; Jean Requier présente ainsi le profil d'un serviteur issu de la couche supérieure de la société locale, possédant un petit fief ainsi qu'un rôle de premier plan dans la seigneurie. Il est probable qu'il appartienne à la petite aristocratie rurale du Talmondaïs.

D'autres officiers sont également mentionnés explicitement comme seigneurs. Ainsi Jacques d'Appelvesin, capitaine de Talmont en 1446, se présente non seulement comme chevalier mais aussi comme « *seigneur de Pugny*¹³⁸ » dans sa correspondance avec le seigneur de Talmont, alors Louis d'Amboise. Or, la seigneurie de Pugny se trouve dans l'actuel département des Deux-Sèvres, près de Parthenay, signe que le service du seigneur de Talmont attirait des vocations au-delà du cadre strictement local du Talmondaïs, jusqu'au reste des possessions des vicomtes de Thouars. Des profils à la fois similaires par

133 A.N., 1AP/557, quittance n°15.

134 Voir vol.3 p.10-11.

135 Ibid.

136 *Cartulaire d'Orbestier*, n°276, p.367.

137 EYGUN (François), *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1938, p.340.

138 A.N., 1AP/557, quittance n°11.

le niveau social mais élargis par un recrutement régional semblent se dessiner pour les officiers de Talmont, dont le profil social mériterait d'être examiné plus avant.

Les officiers de Talmont sont des personnages essentiels au fonctionnement de la seigneurie et à l'encadrement des hommes, en ce qu'ils exercent les fonctions seigneuriales en son absence. Cependant, il semble que leur présence au château soit limitée, en tout cas au XV^e siècle. Il est extrêmement difficile, sur une période aussi longue et dépourvue d'informations en la matière, de déterminer si les officiers résidaient ou non au château. Cependant, leur origine probable dans l'aristocratie locale fieffée tendrait à faire des officiers plutôt des visiteurs du château, où ils se rendraient pour la perception des impôts ou les assises de justice, que des résidents permanents.

3.5. « Petites mains » et serviteurs : le château de Talmont, lieu de vie et de travail pour les humbles

Au sujet des habitants et visiteurs du château de Talmont, nous n'avons parlé jusqu'alors que des personnages appartenant aux couches supérieures de la société. Ce serait laisser de côté un aspect en effet un peu oublié des sociétés castrales du Moyen Âge : les plus modestes font partie intégrante de la vie au château. Accomplissant diverses tâches pour le compte des seigneurs ou des officiers, les habitants du territoire dominé par le château voient bien souvent dans le travail ponctuel au château un moyen d'améliorer l'ordinaire¹³⁹. A Talmont comme dans d'autres châteaux, ces personnels ne sont mentionnés qu'incidemment, au détour des comptes ou des documents judiciaires tels les lettres de rémission. On découvre ainsi, principalement, entre le XIII^e et le XV^e siècle, aussi bien un peuple rural montant au château pour accomplir quelque tâche, que des serviteurs du seigneur de Talmont le suivant dans ses déplacements, ou encore des habitants peu connus mais inévitables dans une cour de justice, à savoir des prisonniers incarcérés. Plutôt qu'une étude systématique rendue impossible par la rareté des mentions, concentrons-nous sur quelques cas donnant quelque éclairage sur le rôle de ces « petites mains » au château.

Divers travailleurs dans l'entourage des seigneurs

Nous avons déjà approché quelque peu l'entourage de seigneurs tels que Savary de Mauléon au début du XIII^e siècle par le biais des actes de la pratique. En effet, les souscriptions de témoins d'actes forment une source essentielle pour l'étude des *familiae* seigneuriales. Mais il arrive que les documents révèlent également un entourage qui n'est point convoqué pour souscrire des actes. C'est notamment le cas dans le testament de Raoul de Mauléon, en 1251¹⁴⁰. Au milieu des chevaliers et des ecclésiastiques du Talmondaïs, le document cite d'autres bénéficiaires des donations de Raoul : après les chevaliers, on trouve un certain « *Durant Bonhomme* », dont le nom semble plaider en défaveur d'une origine aristocratique, mais également « *maistre Gauters li charpenters e sa femme* » et enfin « *maistre Pierre le phisicien* », c'est-à-dire le médecin, à qui Raoul

139 KERSUZAN (Alain), SIROT (Elisabeth), « La vie au château pour ceux qui viennent y travailler », in *Les Dossiers d'Archéologie*, Dijon, n°349-janvier/février 2012, p.67.

140 *Layettes du Trésor des Chartes*, n°3926, t.3, p.120 ; vol.3 p.31.

lègue cent sous. Divers personnages, dont un artisan et un médecin, se trouvent également dans l'entourage relativement proche du seigneur. La raison pour laquelle ils sont dans cette situation reste obscure. Pour Gautier le charpentier, peut-être s'agit-il d'un artisan ayant travaillé à Talmont ou dans un des autres châteaux de Raoul ; son nom n'apparaît nulle part ailleurs. Quant au « *phisicien* », sa présence marque le statut social élevé de Raoul. C'est la seule mention connue d'un médecin auprès d'un seigneur de Talmont. Malgré le titre savant, il est difficile de savoir, encore une fois, s'il s'agit vraiment d'un maître ès médecine sorti d'une université telle que Paris, ce qui signifierait une situation plutôt insolite pour un clerc ayant étudié durant dix ans, ou bien d'un simple praticien, également barbier, comme semblent l'avoir été la plupart des praticiens de la chirurgie jusqu'à une époque relativement récente. Ce document nous apporte ainsi un éclairage ponctuel sur la diversité des tâches au sein de la mesnie du seigneur de Talmont au milieu du XIII^e siècle.

Cette source fait malheureusement figure d'exception, puisque la documentation n'éclaire plus guère cet entourage modeste jusqu'aux comptes du XV^e siècle. A cette époque, c'est désormais par le compte de leur rétribution que les serviteurs seigneuriaux les plus modestes s'offrent à notre investigation. Ainsi, en 1462, des gages « extraordinaires » sont payés par le receveur de Talmont à trois serviteurs de Louis d'Amboise : « *maistre Jehan Vaillant, clerc et secrétaire de monseigneur* »¹⁴¹ et « *Henry Lalemant et Pierres Gascar palefreniers de monseigneur* »¹⁴². Modestes n'est peut-être pas l'adjectif le plus adapté pour désigner ces serviteurs, dont la rétribution est équivalente à celle du procureur à la même époque. Il ne s'agit pas d'officiers, mais de serviteurs attachés au service seigneurial, à celui de l'écrit, et à l'entretien des chevaux. Deux tâches essentielles pour un seigneur possédant de vastes terres et voyageant régulièrement entre ses châteaux, d'où le bon traitement de ces serviteurs ; on note d'ailleurs une certaine longévité de certains serviteurs dans le service des seigneurs qui sans doute les apprécient. Henry Lalemant reste ainsi au service de Louis d'Amboise de 1453 à 1465 au moins¹⁴³.

Il ne s'agit probablement que d'une partie de la suite seigneuriale, formée de l'ensemble des serviteurs et suivants du seigneur, et éventuellement de la dame : l'hôtel

141 A.D.85, 1E/1248, f°51r ; vol.3 p.79.

142 Ibid.

143 A.D.85, 1E/1247, f°25v ; A.D.85, 1E/1259, f°45v.

mobile que les textes latins nomment l'*hospitium domini*¹⁴⁴. Outre ces serviteurs qui suivent le seigneur dans ses déplacements, le château de Talmont voit également le passage ponctuel de bien d'autres personnages, souvent issus de l'horizon le plus local.

Les travailleurs et résidents intermittents au château

Ce sont encore une fois les documents comptables du XV^e siècle qui nous fournissent les seuls témoignages de la présence de simples villageois au château de Talmont. De menus travaux non qualifiés leur sont confiés : en 1414-1415, les comptes de réparation mentionnent la présence de 14 hommes employés à faire des fagots, et de deux hommes et quatre femmes à qui fut confiée la tâche d'aller couper des joncs et de les mettre en fagots pour faire les lits au château¹⁴⁵. Notons à cet égard que les hommes sont payés 20 sous le jour de travail, les femmes seulement 15. En septembre 1446, lors de la visite de Louis d'Amboise à Talmont, six sous et 8 deniers sont payés « *a ung homme qui a esté a la cuisine par IIII jours*¹⁴⁶ ». En 1503-1504, c'est pour compter les 20 000 ardoises commandées pour les toitures du château qu'un certain Maturin d'Aulnys du château d'Olonne est employé¹⁴⁷. Le mode d'attribution de ces menus travaux n'est pas connu. Il est possible, comme le suggèrent E. Sirot et A. Kersuzan, que les habitants de Talmont et des environs montent spontanément au château pour proposer leurs services lors de travaux ou d'une visite seigneuriale, pour un salaire en argent qui n'était pas négligeable pour bon nombre d'entre eux¹⁴⁸.

Outre ces visiteurs ponctuels, on conserve la trace d'habitants permanents de l'enceinte du château, même si aucune précision ne peut être apportée sur la forme, l'emplacement de leur habitat et leurs activités. Ainsi, « *feu Perrot Godet* », mentionné dans l'acensement d'un logement à l'abbé d'Orbestier, qui possédait un logis dans l'enceinte du château, non loin de la douve de la haute-cour¹⁴⁹. La présence de prisonniers semble avoir été relativement fréquente au château. Les dépenses relatives à l'emprisonnement de brigands au château de Talmont sont mentionnées dans les comptes de Thibaut de Neuvy, sénéchal de Poitou pour Alphonse de Poitiers, dès 1257 : « *Pro*

144 KERSUZAN, SIROT, op.cit., 2012, p.64.

145 A.D.85, 1E/1245, f°26v ; vol.3 p. 84.

146 A.N., 1AP/557, f°2v.

147 A.D.85, 1E/1256, f°58v.

148 KERSUZAN, SIROT, op.cit., 2012, p.67.

149 *Cartulaire d'Orbestier*, n°326, p.486, vol.3 p.63.

*hostiis prisionis Thalemondi faciendis et pro expensis cujusdam latronis, XXIII sol*¹⁵⁰. ». En 1388, Aimery de Chabanais, capitaine de galiote condamné pour piraterie sur des marchands de drap normands, est détenu au château de Talmont¹⁵¹. Encore une fois, les lieux et les conditions matérielles de la détention au château de Talmont, et leurs éventuelles évolutions au cours des siècles nous restent très peu connues. Les espaces de détention dans les châteaux ne sont pas clairement caractérisés, se composant généralement de pièces fermées situées à proximité des salles de justice¹⁵².

Ainsi, c'est un peu de la vie sociale quotidienne qui transparaît à travers les apparitions de ces personnages plus ou moins modestes. Il semble notamment que la population du château augmente fortement lors des visites seigneuriales ou des travaux : alors, le château s'emplit d'animation, entre suite seigneuriale et villageois venus chercher embauche. Des pans entiers de cette réalité nous échappent encore : notamment l'emplacement et la répartition des maisons dans l'enceinte ou encore la place accordée au cheval, très présent dans les textes, au château de Talmont.

150 *Comptes d'Alphonse de Poitiers*, p.21 ; « Pour faire prisonniers des ennemis à Talmont et pour la dépense de quelque brigand, 24 sous ».

151 *Registres de la Chancellerie*, n°723, t.5 p.366.

152 SIROT, op.cit., 2007, p.103.

Conclusion du chapitre

Au terme de ce parcours parmi la population du château de Talmont à la fin du Moyen Âge, plusieurs remarques s'imposent. Les informations glanées dans les textes se révèlent relativement riches, mais concernent essentiellement le XV^e siècle, en particulier les visites seigneuriales ; ainsi, il apparaît difficile de déduire des évolutions sur plusieurs siècles à partir de séries de données fragmentaires. Toutefois, des éléments structurants peuvent être mis en évidence. Une bonne partie de la population castrale du XII^e-XIII^e siècle, comme les vassaux tenant le service d'estage, a totalement disparu à la fin du XV^e siècle ; les religieux réguliers y sont encore présents ; à ceci près qu'il ne s'agit plus d'un collège de moines, mais des abbés locaux dans leurs résidences privées. Les officiers, peut-être à l'exception du capitaine, ne semblent pas résider en permanence au château. En définitive, dans l'état des choses à la fin du XV^e siècle, le château de Talmont semble relativement peu fréquenté en temps normal, sauf par les agents seigneuriaux chargés de la garde ou de la justice. Les travaux et surtout les visites seigneuriales marquent probablement des pics de fréquentation : le seigneur et ses serviteurs investissent alors les logis du château, tandis que les villageois y montent pour proposer leurs services. Le château de Talmont serait ainsi dans une situation commune à bien des châteaux de la fin du Moyen Âge, ranimés périodiquement par l'itinérance de la suite seigneuriale.

Partie II

Les programmes de construction (XIII^e-XV^e siècle)

[...] *quod his et hujus modi credentibus tam loci amenitate quam frugum ubertate necnon et castri securitate fatatum estimaretur [...]*

Suger de Saint-Denis, *Fragmentum Vitae Ludovici Junioris*, v.1140

Les différentes fonctions des châteaux médiévaux sont toujours incarnées et mises en valeur par leur architecture. L'élévation de tours, dès le X^e siècle, exprime tant la fonction défensive que l'ostentation du lieu de résidence des élites, de même que le reste de l'équipement défensif. A la fin du Moyen Âge, cette logique se poursuit dans les résidences princières et seigneuriales, vers une recherche de l'ostentation basée autant sur les qualités esthétiques et artistiques que sur la majesté des volumes, comme en témoignent les résidences princières des XIV^e et XV^e siècles. A Talmont cependant, la masse des constructions résidentielles et défensives dont la mise en place s'échelonne du début du XI^e siècle au milieu XIII^e siècle pourrait laisser penser qu'il n'y ait plus eu d'aménagements et de constructions importants après l'époque de Savary de Mauléon. Les fouilles archéologiques, l'étude des élévations et des textes nous donne à voir une toute autre réalité. Si le système défensif ne semble que peu évoluer avant la construction de la tenaille bastionnée au sud du château au XVI^e siècle, l'espace compris dans la première enceinte du château connaît une occupation continue et des modifications architecturales significatives. Les espaces anciennement habités, comme l'*aula* de l'angle nord-ouest, continuent à être occupés et modifiés ; et dans le même temps, de nouvelles constructions sont effectuées le long de la courtine orientale. Ces programmes architecturaux constituent une documentation essentielle pour l'étude de la société castrale et des tendances architecturales de la fin du Moyen Âge. Ils n'avaient jusqu'alors fait l'objet que de peu d'études, de même que les cadres de l'activité constructive à cette époque, qui sont désormais étudiables tant par le biais des textes que par celui des études archéologiques. Nous nous emploierons donc à étudier au préalable les conditions des chantiers de construction au XV^e siècle à Talmont, leurs acteurs et leurs conditions socio-économiques. La documentation permet en effet d'y voir plus clairement tant la commande que l'organisation financière et la population des bâtisseurs. L'étude archéologique des programmes de construction attribuables au XIII^e-XV^e siècle dans le secteur de la courtine orientale prendra place ensuite. Nous établirons une chronologie relative et des hypothèses de restitution des bâtiments à partir des vestiges, avant de nous interroger sur leur datation plus précise, leur programme architectural, leurs usages et leur place dans le contexte global des programmes de construction au château.

Chapitre 4. Les moyens de la construction en Talmondais au XV^e siècle

L'histoire et l'archéologie de la construction médiévale sont des domaines idéalement placés à la croisée de l'histoire des techniques, de l'histoire économique et sociale et de l'histoire de l'art. L'intérêt historique pour le secteur de la construction médiévale est ancien : d'abord autour des cathédrales, édifices emblématiques du Moyen Âge occidental, au cours d'une bonne partie du XX^e siècle¹. C'est notamment le cas, en France, dans l'œuvre de Georges Duby², de Jean Gimpel³ et de Roland Bechmann⁴, qui croisent volontiers histoire économique et sociale et histoire de l'art. L'intérêt de l'histoire économique pour la construction médiévale ne s'est pas non plus démenti depuis les travaux d'H. Kraus⁵. Les publications consacrées au secteur du bâtiment urbain considéré de manière autonome sont elles plus récentes, notamment les travaux importants de Ph. Bernardi sur le secteur du bâtiment à Aix en Provence au XV^e siècle⁶. Désormais, la recherche s'attache à coupler l'étude archéologique des édifices et celle du contexte social et économique de la construction. Les commanditaires et maîtres d'œuvre, sujets classiques d'histoire de la commande artistique, sont ainsi mis en valeur par la recherche notamment à partir du colloque organisé par O. Chapelot en 1998 à Vincennes⁷. La recherche sur le monde artisanal et la construction dans le monde rural n'est pas en reste ; citons notamment le colloque de Flaran de 1997⁸ et les travaux d'A. Champagne sur l'artisanat rural en Poitou à la fin du Moyen Âge⁹, qui font une place importante aux travailleurs de la construction.

La plupart des études approchent le contexte économique et le milieu social de la construction via des sources variées, qu'il s'agisse d'archives notariales et de comptes. Au

1 BERNARDI (Philippe), *Bâtir au Moyen Âge, XIII^e-milieu XVI^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2011, p.6.

2 DUBY (Georges), *Le temps des cathédrales. L'art et la société 980-1420*, Paris, 1979.

3 GIMPEL (Jean), *Les bâtisseurs de cathédrales*, Paris, 1980.

4 BECHMANN (Roland), *Les racines des cathédrales*, Paris, 1981.

5 KRAUS (Henry), *Gold was the mortar. The economics of cathedral building*, Londres, 1979.

6 BERNARDI (Philippe), *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995.

7 *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, colloque de Vincennes, 1998.

8 *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne : XIX^e Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran*, 5-6-7 septembre 1997.

9 CHAMPAGNE (Alain), *L'artisanat rural en Haut-Poitou (milieu XIV^e-fin XVI^e)*, Rennes, PUR, 2007.

vu de la documentation disponible, il nous a semblé possible de mener une première investigation sur le secteur de la construction en Talmondaïs ; cependant, l'état de la documentation écrite disponible nous a contraint à limiter cette étude à un XV^e siècle élargi au début du siècle suivant. En effet, nous avons mené cette étude avant tout en nous appuyant sur la documentation comptable de la seigneurie, laquelle n'est disponible qu'à partir du début du siècle, et présente par ailleurs de fortes lacunes, ne serait-ce que parce que cette approche du secteur de la construction concerne avant tout des chantiers de réparation de bâtiments et d'infrastructures.

Différents domaines peuvent tout de même être abordés de cette manière. La documentation fait au préalable l'objet d'une présentation critique. Si la question reste difficile à résoudre dans le cas présent, nous avons choisi de nous intéresser ensuite aux ressorts de la commande architecturale, de la maîtrise d'ouvrage à l'exécution des travaux, ainsi que du contexte économique du financement des campagnes de construction. Une approche du milieu des artisans du bâtiment en Talmondaïs peut également être menée de cette manière, du point de vue socio-économique. Enfin, une première typologie des matériaux utilisés et de leur provenance est envisageable. Ce corpus de sources est ainsi étudié à part, afin de dresser une première toile de fond du contexte de la construction à Talmont au XV^e siècle.

4.1. Les sources de l'histoire de la construction en Talmondaïs au XV^e siècle

De la même façon que la plupart des travaux portant sur le sujet, notre étude s'appuie sur différentes sortes de sources écrites, qu'il s'agisse de documentation comptable ou de correspondances. Les bâtiments eux-mêmes sont bien entendu les documents primordiaux à évaluer ; mais dans ce cas précis, il est difficile d'établir un lien direct entre la documentation comptable et les édifices en élévation, dont l'étude spécifique prend place plus loin. Enfin, les études archéologiques portant sur les matériaux de construction fournissent des données d'un grand intérêt pour l'étude des techniques de construction et de la provenance des matériaux.

La rubrique des « Œuvres et réparations » dans les comptes des recettes et des mises de la seigneurie

Les documents comptables du XV^e et du début du XVI^e siècle sont une source primordiale pour notre étude. Les registres, généralement tenus par le receveur de la seigneurie, sont généralement organisés en deux catégories : les « recettes » et les « mises ». Les recettes comptent l'ensemble des revenus perçus sur la seigneurie de Talmont, c'est-à-dire les revenus non-muables, tels que les cens, tailles, rachats seigneuriaux et ligences, et les revenus muables correspondant aux fermes de la réserve seigneuriale de Talmont¹⁰. Venant après cette catégorie, celle des mises compte notamment les gages des officiers, l'argent envoyé au seigneur à Thouars et l'argent dépensé en « Œuvres et réparations »¹¹. Cette dernière catégorie nous intéresse au plus haut point ; en effet, elle se compose majeure-partie de marchés comptant les dépenses en personnel et en matériaux employées à divers travaux. Les comptes fournissent plusieurs informations sur les chantiers : le nom des artisans impliqués dans le chantier, la tâche effectuée, la durée du chantier, éventuellement la technique employée, et finalement la somme payée par le receveur pour le chantier. Le principe est le même en ce qui concerne l'achat de matériaux, à ceci près que la provenance des matériaux achetés n'est pas toujours indiquée. C'est donc une source

10 CHANSON, op.cit., 2007, p.17.

11 Ibid., p.28.

documentaire présentant un fort intérêt compte tenu de la variété des informations apportées sur le contexte social, technique et économique des chantiers de construction.

Pour le XV^e et le début du XVI^e siècle, ces documents sont disponibles pour les années 1412-1413¹², 1414-1415¹³, 1417-1418¹⁴, 1454-1455¹⁵, 1465-1466¹⁶, 1487-1488¹⁷, 1491-1492¹⁸, 1498-1499¹⁹, 1503-1504²⁰, 1504-1505²¹ et 1511-1512²². Ces comptes concernent donc 11 années sur une durée d'un siècle, de l'époque de Pierre d'Amboise à celle de Louis II de la Trémoille, et ne sauraient ainsi faire figure de série exhaustive. Tout au plus peut-on les considérer comme un échantillon que l'on espère suffisamment représentatif. En particulier, les comptes des années 1473-1486, s'ils sont très complets, ne nous sont d'aucun secours : il ne s'agit en effet que du résumé des comptes, qui ne fournit aucune précision sur la destination des dépenses. Au-delà de leur représentativité, ces comptes permettent, par leur répartition, de cibler plusieurs périodes suffisamment éloignées, soit le début, le milieu et la fin du XV^e siècle, et le début du XVI^e.

Une autre limite réside dans le fonctionnement financier des chantiers médiévaux. Ainsi, les travaux sont financés par une ou plusieurs sources de revenus²³, selon leur importance ou les montants nécessaires. Dans le contexte des chantiers seigneuriaux, il arrive que les chantiers de faible importance soient financés par les revenus de la seigneurie en question²⁴ tandis que les constructions les plus importantes nécessitent d'autres sources de financement et ne sont pas nécessairement consignées dans les comptes de la seigneurie. De fait, les comptes des « Œuvres et réparations » concernent surtout des réparations ainsi que des constructions mineures, et il n'est fait nulle mention de constructions pouvant correspondre aux programmes architecturaux de la fin du Moyen Âge identifiés. Peut-être est-ce un effet de source, car beaucoup d'années de compte

12 A.D.85, 1E/1244, f°25r ; vol.3 p.81.

13 Ibid., 1E/1245, f°25v ; vol.3 p.83.

14 Ibid., 1E/1246, f°27r ; vol.3 p.89.

15 Ibid., 1E/1247, f°103r ; vol.3 p.92.

16 Ibid., 1E/1249, f°23r ; vol.3 p.93.

17 Ibid., 1E/1253, f°67r ; vol.3 p.94.

18 Ibid., 1E/1254, f°61r ; vol.3 p.99.

19 Ibid., 1E/1255, f°42v ; vol.3 p.101.

20 Ibid., 1E/1256, f°57r ; vol.3 p.104.

21 Ibid., 1E/1256 (2nd cahier), f°25r ; vol.3 p.106.

22 Ibid., 1E/1256 (3^e cahier), f°22r ; vol.3 p.109.

23 BERNARDI, op.cit., 2011, p.80.

24 JACQUIER (Elizabeth), « La politique castrale des Valois de Bourgogne dans les bailliages méridionaux de leur duché », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, EHESS, 2001, p.143.

manquent ; mais il est possible que les comptes correspondant aux grands programmes de construction à Talmont au XV^e siècle ne se soient pas trouvés dans ceux de la seigneurie. Auquel cas ils semblent avoir disparu aujourd'hui, les sondages dans le chartrier de Thouars n'ayant pas donné de résultats.

La correspondance entre le seigneur et ses agents

Si elles n'ont pas livré de comptes de construction, les archives du chartrier de Thouars ont en revanche permis la découverte de nombreux mandements et quittances échangés entre le seigneur et ses officiers sur place, dont une bonne partie concerne effectivement les programmes de construction. Ces documents apportent parfois des détails sur les coûts, les artisans impliqués, et sur la chaîne de commande de la construction et des réparations.

Plusieurs centaines de mandements et de quittances ont été découverts, datant pour la plupart de l'époque de Louis d'Amboise ; notamment la période 1438-1458²⁵, la période 1447-1453²⁶, 1456-1457²⁷ et 1457-1498²⁸. Leur répartition est erratique, en fonction d'une conservation apparemment assez aléatoire ; cependant, quelques bonnes séries sont encore conservées, qui permettent un aperçu à l'échelle de quelques mois, voire de quelques semaines de correspondance. Ces documents comportent ainsi des éclairages ponctuels sur les ressorts de la commande.

Les études archéologiques de matériaux

Si les études archéologiques des programmes architecturaux de la fin du Moyen Âge restent en partie à faire et à mettre en relation avec le contexte, les études spécialisées portant sur le matériel retrouvé en fouille présentent d'ores et déjà un intérêt certain pour l'histoire de la construction. Les études menées sur les terres cuites architecturales (TCA) notamment²⁹, permettent d'apporter des éclaircissements sur les matériaux mis en œuvre, les techniques de production et la provenance des carreaux de pavement et des tuiles. Pas moins de 12 groupes techniques ont ainsi été mis en évidence pour les tuiles et les tuiles creuses datées du XIV^e et du XV^e siècle retrouvées en fouille au château de Talmont³⁰. Nul

25 A.N., 1AP/557.

26 Ibid., 1AP/556².

27 Ibid., 1AP/2144.

28 Ibid., 1AP/2145.

29 GRENOUILLEAU (Sarah), « La terre cuite architecturale », in *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014, p.66.

30 Ibid., p.86.

doute que des études géologiques et des études portant sur les mortiers apporteraient un éclairage supplémentaire et novateur sur l'extraction de pierre et la production de chaux pour les chantiers du château de Talmont.

La documentation disponible forme ainsi un corpus certes lacunaire, mais suffisamment varié pour éclairer divers aspects du milieu de la construction à Talmont au XV^e siècle, des commandes seigneuriales à la matérialité des ressources employées.

4.2. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur les chantiers de Talmont au XV^e siècle

Parmi les thèmes abordés par l'histoire de la construction médiévale, celui des commanditaires et des contrôleurs des chantiers est un des plus anciens ; dès le XIX^e siècle, on s'intéresse aux « bâtisseurs de cathédrales » des XII^e et XIII^e siècle³¹ ; puis l'étude de plus en plus systématique des comptes de construction des XIV^e et XV^e siècle élargit le champ de la recherche aux commanditaires et au fonctionnement des chantiers de divers édifices, châteaux et palais en particulier³². En particulier, les études prosopographiques et lexicographiques tendent à montrer qu'à partir des grands chantiers du XIII^e siècle, les figures du concepteur et du conducteur de travaux se distinguent progressivement, donnant peu à peu naissance à l'architecte au sens où nous l'entendons aujourd'hui³³. Cependant, ce type de dirigeant est encore limité, au XV^e siècle, aux plus grands chantiers. Nous préférons pour notre propos le terme de « maître d'œuvre » qui nous semble plus adapté à la situation des chantiers de réparation et de petite construction que nous considérons au château de Talmont. Ce sont certes des chantiers castraux renseignés par des comptabilités, mais ils ne comptent apparemment pas parmi les œuvres nécessitant les services de professionnels de la conception architecturale.

A Talmont au XV^e siècle, les comptes de construction et de réparation et les correspondances entre le seigneur et ses officiers nous renseignent sur le processus de la construction, de la commande jusqu'à la mise en œuvre. Plusieurs questions se posent alors : qui sont les commanditaires des constructions au château et dans la ville de Talmont ? Comment s'organisent la direction, le paiement et le contrôle des travaux ?

La maîtrise d'ouvrage des constructions

Tant les comptes que les quittances remplissent la même fonction au sein de l'administration seigneuriale : il s'agit de rendre compte au seigneur de chaque dépense effectuée par ses officiers, afin de vérifier qu'aucun abus des finances de la seigneurie n'a

31 CHAPELOT (Odette), « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le bâtiment médiéval », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, EHESS, Paris, 2001, p.11.

32 Ibid., p.13.

33 BERNARDI, op.cit., 2011, p.111.

lieu. La correspondance fournit des exemples de cette gestion « au jour le jour » : les mandements contiennent les ordres seigneuriaux, qui sont tenus de répondre en précisant la somme engagée. Les quittances envoyées en retour portent la validation des dépenses par le seigneur ou son administration. Bon nombre d'entre elles portent des ordres de construction ou de réparations de la part du seigneur. Ainsi, en juin 1445 :

Lois sire d'Amboise viconte de Thouars conte de Benon et seigneur de Talemond a Estienne Benost nostre recepveur dudit lieu de Talemond salut. Nous vous mandons et comendons que toutes et chacunes les reparations qui *seront* necessaires es maisons de nostre chastel ~~audit lieu~~ aussi a noz fours moulins et cohuages dudit lieu de Talemond, et aussi pour les messagies necessaires pour nous, estre faites vous faictes par l'ordonnance de noz senechal chastelain ou procureur dudit lieu et rapporte cestes presentes avecques certification des dessusdites ou de l'un d'eulx. Mandons a noz auditeurs de comptes qui de present sont ou seront en temps advenir que de ce qui leur apparra vous avoir este mis pour les causes davant dictes vous facent bonne allouance et descharge a voz comptes sens aucun contredit ou difficulte. Donné en nostre chastel de Talemond le XXIII^e jour du mois de juin l'an mil III^c quarante et cincq.

[signé] Loys d'Amboyse³⁴

On le voit ici, la commande est à l'initiative de Louis d'Amboise. Nous pourrions dire ainsi qu'il s'agit d'une commande relativement ordinaire, puisqu'elle concerne uniquement des réparations sur des logis et des équipements seigneuriaux, sans plus de précision. Ce type de commande est le plus fréquent dans les correspondances seigneuriales : on en retrouve également en janvier³⁵, mars³⁶, juillet³⁷ et décembre 1456³⁸, mars 1457³⁹, octobre 1458⁴⁰, juin 1459⁴¹, janvier 1460⁴², ainsi qu'en janvier,⁴³ mars⁴⁴ et août⁴⁵ 1489. La conservation inégale des archives et la concentration des mandements sur des périodes très courte laisse penser que ce genre de commande devait intervenir très

34 A.N., 1AP/557, quittance n°7.

35 Ibid., quittance n°23.

36 Ibid., quittance n°24.

37 A.N., 1AP/2144, quittance n°1.

38 A.N., 1AP/557., quittance n°15.

39 A.N., 1AP/2144, quittance n°2.

40 A.N., 1AP/2145, quittance n°4.

41 Ibid., quittance n°12.

42 Ibid., quittance n°24.

43 Ibid., quittance n°37.

44 Ibid., quittance n°42.

45 Ibid., quittance n°48.

fréquemment, à raison de plusieurs fois par an ; en ce qui concerne les réparations à faire sur des logis, jamais localisés, il est probable qu'elles interviennent en amont de visites seigneuriales. Dans le cas de la seigneurie de Talmont, il semble en tout cas que l'initiative des travaux de réparation et d'entretien des bâtiments et des infrastructures revienne le plus souvent au seigneur lui-même, comme cela est le cas par exemple pour les châteaux des comtes de Savoie au XIV^e siècle⁴⁶. Mais d'autres cas de figure sont également décelables à plusieurs reprises ; notamment les constructions engagées par les agents seigneuriaux eux-mêmes lorsque la situation l'exige. Ainsi, en septembre 1447, le châtelain Jean Guymar fait réparer la charpente et le toit des halles de Talmont⁴⁷. Les officiers seigneuriaux, comme le souligne O. Chapelot, peuvent également être des maîtres d'ouvrage de fait⁴⁸ ; en effet, l'entretien et les réparations des infrastructures seigneuriales, font également partie des devoirs qui leur incombent. Il est possible que les pertes de revenus imputables au mauvais entretien des infrastructures soient répercutées sur les gages des officiers...

En ce qui concerne les programmes de construction proprement dits au château de Talmont, hors les réparations, l'absence de comptes ou de toute archive ne nous permet pas de nous prononcer sur leurs commanditaires et leurs concepteurs. Toutefois, il semble assuré que la maîtrise d'ouvrage de nouvelles constructions soit le fait de commandes seigneuriales, comme cela est constamment le cas dans les contextes princiers et châtelains au XV^e siècle ; c'est par exemple Isabeau de Couhé, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers et dame de Vasles, qui commande la reconstruction du logis abbatial dans le château du dit lieu entre 1466 et 1471⁴⁹. L'absence de documents nous laisse démunis pour reconstituer l'organisation des constructions à l'échelle de l'administration des vicomtes de Thouars ; si certains princes s'attachent les services de « maîtres des œuvres » comme Macé Darne, maître des œuvres de Louis duc d'Anjou et maître d'œuvre de la reconstruction du château

46 POISSON (Jean-Miche), « La maîtrise d'œuvre dans les châteaux du comté de Savoie au XIV^e siècle », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, EHESS, Paris, 2001, p.170.

47 A.N., 1AP/557, quittance n°16.

48 CHAPELOT, op.cit., 2001, p.23.

49 CHAMPAGNE (Alain), « Une seigneurie rurale et la reconstruction en Poitou au XV^e siècle : l'hôtel de Vasles », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, EHESS, Paris, 2001, p.197.

de Saumur en 1367⁵⁰, la présence d'un de ces personnages dans l'entourage des vicomtes de Thouars n'est pas attestée, notamment faute d'études sur l'entourage de ces seigneurs.

La maîtrise d'œuvre des chantiers

La gestion et la direction des travaux de construction à Talmont au XV^e siècle met en jeu plusieurs acteurs. Les officiers seigneuriaux, en premier lieu, dont on décèle la présence sur le terrain, s'assurant de l'approvisionnement en matériaux, de la bonne marche des travaux et du paiement des travailleurs. Ainsi, en mars 1457, lors des travaux de réparation d'un moulin :

Nous Jehan Loer et Jehan Guymar lieutenant et chastelain de Thalemond pour tres doubte et tres puissant seigneur monseigneur d'Amboise viconte de Thouars conte de Guynes et de Bennon prince et seigneur dudit lieu de Thalemond. Certiffions a mondit seigneur et messires les audicteurs des comptes de ses receveurs que Regnault Béchet son receveur audit lieu de Thalemond a baillé et poié des deniers de sa recepte a Jehan de la Sale charpentier pour avoir fait tout a neuf l'arbre du moulin a ayve de mondit seigneur assis au dessoubz du chasteau dudit lieu de Thalemond et l'eschale de son moulin a vent dudit lieu la somme de six escuz d'or et par monnoye sept sols six deniers a laquelle somme nous marchandasmes o ledit charpentier pour fere lesdits ouvrages. Item a poié ledit receveur pour l'achapt de IIII^c de gros clou de tillac et II^c de mi tillac pour couldre ladite roe la somme de ~~XX~~ vingt ung sols huit deniers. En tesmoign desquelles chouses nous avons signé cestes présentes de noz mains le X^e jour de mars l'an mil IIII^c cincquante six.

[signé]

Jehan Loer

Guymar⁵¹

Le receveur est certes présent pour fournir les matériaux, s'assurer de la bonne marche des travaux et payer les artisans ; mais on voit que la conduite concrète du chantier est plutôt confiée à des artisans, ici le charpentier Jean de la Salle. Ce cas est effectivement le plus fréquent à la fin du Moyen Âge : lors de chantiers où n'intervient pas de maître d'œuvre dédié, la maîtrise d'œuvre est déléguée à des maîtres artisans indépendants, qui

50 LITOUX (Emmanuel), HUNOT (Jean-Yves), PRIGENT (Daniel), « L'édification d'un château-palais dans le dernier tiers du XIV^e siècle », in *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2010, p.49.

51 A.N., 1AP/2144, quittance n°2.

fournissent leurs outils, leur savoir-faire, et parfois leur équipe⁵². Le rôle des officiers seigneuriaux, plutôt le châtelain ou le receveur, est ici celui de contrôler les travaux et de s'assurer de leur financement et de leur approvisionnement. Les exemples de ce type d'organisation ne manquent pas au dans les constructions seigneuriales du XIV^e et du XV^e siècle ; ainsi, dans la Savoie du XIV^e siècle, les châtelains du comte assurent un rôle tout à fait similaire dans ses châteaux⁵³. Sur le chantier de l'hôtel de Vasles dans les années 1460-1470, le personnage le plus important est le procureur Jean de Fougères, qui contrôle l'état du chantier et les comptes de construction⁵⁴. Comme avec le receveur de Talmont, les artisans négocient leur embauche avec lui ; le paiement est réglé par le receveur, Jean Cacaud⁵⁵. Plus que des maîtres d'œuvre, les officiers de Talmont apparaissent plutôt à l'image de ceux de Vasles, comme des payeurs et contrôleurs des œuvres à l'échelle de la seigneurie. La dernière étape du contrôle des chantiers réside en effet dans la tenue des comptes des œuvres par le receveur, comptes qui sont ensuite intégrés au compte général des dépenses de la seigneurie.

L'organisation des chantiers d'entretien et de réparation semble s'appuyer avant tout sur les officiers seigneuriaux. En effet, si l'autorité seigneuriale est toujours présente, qu'il s'agit de commande de chantiers ou de contrôle des comptes, les officiers sont les courroies de transmission essentielles, non seulement pour prendre en charge les chantiers nécessaires, mais aussi le recrutement d'artisans, le financement du chantier, la fourniture de matériaux, le contrôle du chantier et la tenue des comptes. On retrouve cette organisation dans beaucoup de contextes seigneuriaux de la fin du Moyen Âge ; toutefois, à Talmont, en ce qui concerne les programmes de construction plus importants, bien des zones d'ombre persistent, en particulier au sujet du financement et de la présence de maîtres d'œuvre spécialisés au service du seigneur commanditaire.

52 BERNARDI, *op.cit.*, 2011, p.113.

53 POISSON, *op.cit.*, 2001, p.164.

54 CHAMPAGNE, *op.cit.*, 2001, p.203.

55 Ibid.

4.3. La question financière, d'après les sources comptables

L'étude de l'organisation financière des chantiers ne devient possible que pour les périodes pour lesquelles des séries de comptes importantes sont conservées, soit à partir du XIV^e siècle pour la France actuelle ; nombreux ont été les chantiers étudiés par ce biais, notamment ceux d'églises⁵⁶ ou de châteaux⁵⁷. L'étude des comptes permet de mettre en valeur les modalités et les montants des paiements, l'organisation des payeurs, ou encore les hiérarchies sociales au sein des travailleurs du bâtiment, telles qu'elles sont visibles à travers les différences de rémunération. De même, l'étude des dépenses de construction sur une période de temps permet dans certains cas de mettre en évidence les évolutions du contexte économique.

Les chantiers de construction et de réparation de Talmont, nous l'avions évoqué, sont comptés parmi les dépenses indexées sur les revenus de la seigneurie. Les quelque 11 années de comptes conservées sur une durée d'un siècle permettent d'évaluer le financement des chantiers de Talmont de différentes manières ; l'étude de l'évolution des dépenses, si elle présente des limites évidentes en raison du petit nombre d'années de compte conservées, est à mettre en relation avec le contexte économique global. Les dépenses de construction doivent également comparées avec les dépenses globales, afin d'évaluer leur importance relative. Enfin, l'examen particulier d'années de compte permet de mettre en évidence les différents postes de dépense et leur poids respectif. Le contrôle exercé sur ces dépenses par les comptes permet ainsi d'approcher plus finement l'aspect financier des constructions seigneuriales de Talmont au XV^e siècle.

Les dépenses de construction de la seigneurie au XV^e siècle

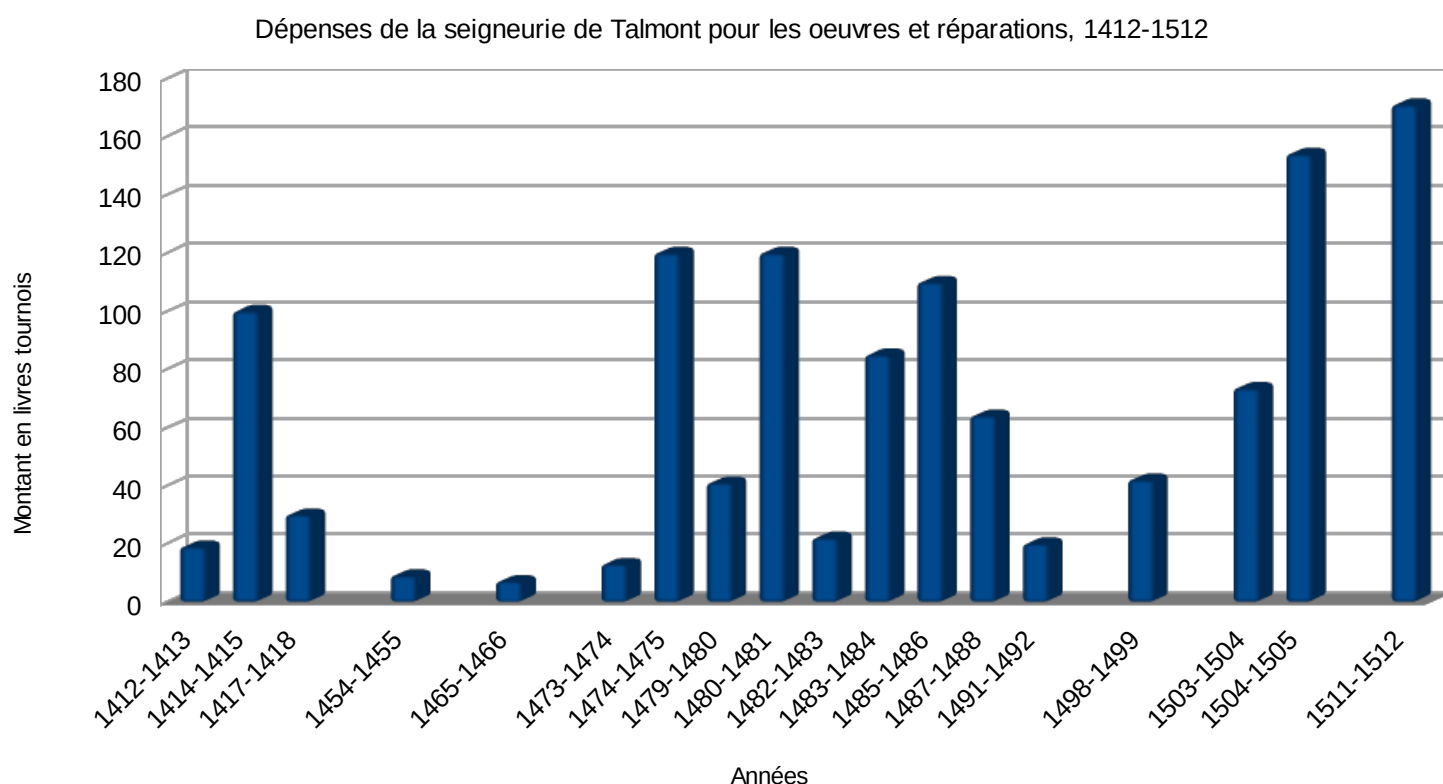
Les dépenses de construction et de réparation des chantiers de Talmont sont comptées sur le montant des recettes muables et non-muables de la seigneurie. Elles doivent ainsi être mises en relation avec l'ensemble des dépenses de la seigneurie. D'après les comptes

56 Voir par exemple HAMON (Etienne), « Le financement du chantier de la tour nord de la cathédrale de Bourges au début du XVI^e siècle », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre au XIV^e-XVI^e siècle*, Paris, EHESS, 2001, p.117.

57 Voir par exemple NICOLAS (Nathalie), *Guerre et insécurité. Le coût de la mise en défense des châteaux du Haut-Dauphiné (1360-1400)*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 2002.

conservés, il apparaît rapidement que la construction représente un poste de dépenses relativement mineur : sur la période 1412-1500, F. Chanson détermine que les dépenses d'entretien et de réparation représentent 958 livres, soit seulement 10 % des montants dépensés, loin derrière les gages des officiers, l'argent envoyé au seigneur et les dépenses diverses⁵⁸. Les dépenses de construction étant irrégulières, il est toutefois possible que cette constatation soit faussée par la maigre représentativité des sources : certaines années de fortes dépenses en construction ont pu disparaître.

Si l'on considère désormais l'évolution globale des dépenses de construction, il convient d'en aborder l'évolution dans le temps ; ce paramètre est en effet le plus complet, puisque le montant des dépenses en construction des années 1473-1486 est connu, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la destination de ces dépenses. On obtient alors une impression de fort contraste selon les années :



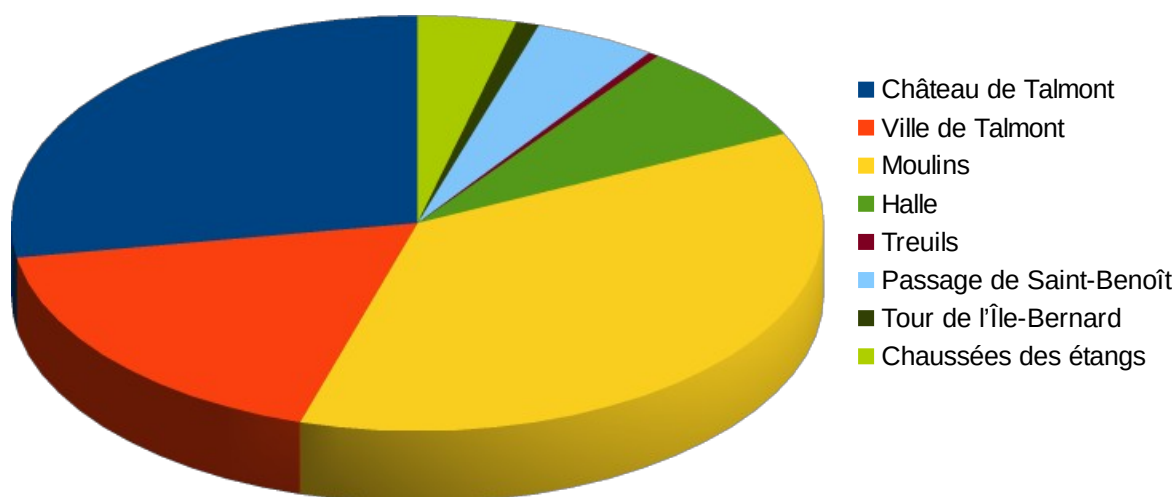
Au début du siècle, l'année 1414-1415 seule se distingue, avec pas moins de 100 livres de dépenses en œuvres et réparations, notamment à cause de la réparation de la

⁵⁸ CHANSON, op.cit., 2007, p.28.

chaussée de l'étang des Guessaux⁵⁹. Les chantiers enregistrés dans les comptes concernent ici en majeure partie des réparations d'infrastructures. Plusieurs périodes d'activité intense sont décelables par ailleurs : les années 1474-1486, 1504-1505 et 1511-1512. En ce qui concerne les années 1470-1480, nous en sommes réduits à des hypothèses. En effet, le résumé des comptes, seul disponible pour l'époque de Philippe de Commynes, ne renseigne pas la destination des dépenses.

Les dépenses globales en œuvres et constructions ne rendent pas compte, par ailleurs, des dépenses concernant la château lui-même. En considérant l'ensemble des dépenses enregistrées par les comptes sur la période 1412-1512, on remarque que les postes de dépenses se caractérisent par leur diversité :

Postes de dépenses en réparations à Talmont, 1412-1512, par bâtiment



Sur un total d'environ 1200 livres de dépenses en œuvres et réparations, ce sont les travaux effectués sur les moulins de la seigneurie qui arrivent en tête, avec 441 livres de dépenses, environ 37 % du total des dépenses. Les travaux sur les moulins sont omniprésents : ils sont effectués chaque année, excepté en 1454-1455⁶⁰. Les 17 moulins seigneuriaux⁶¹ constituent en effet une des sources de revenu les plus importantes de la seigneurie, les droits d'usage payés par les habitants pour moudre leur grain sont affermés

⁵⁹ A.D.85, 1E/1245, f°28v ; vol.3 p.87.

⁶⁰ A.D.85, 1E/1247, f°103r.

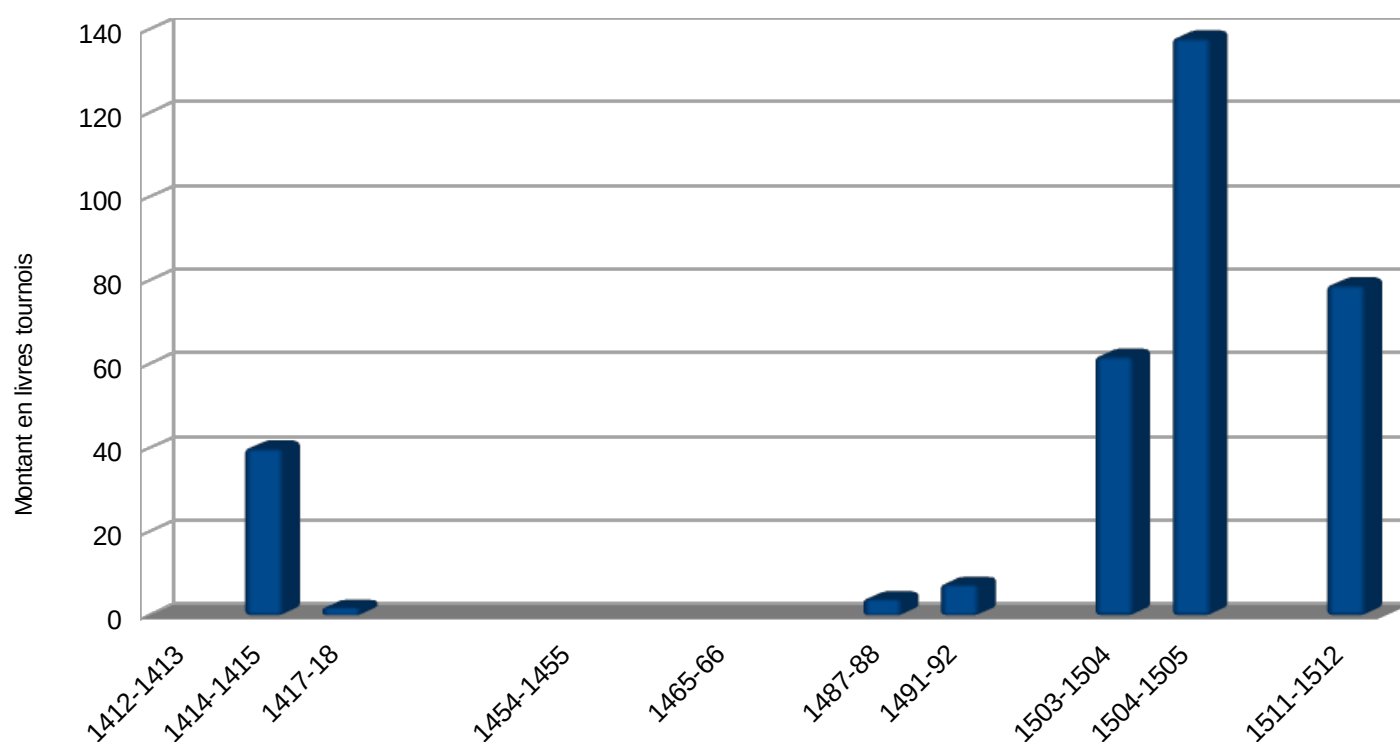
⁶¹ CHANSON, op.cit., 2007, p.56.

au XV^e siècle, et comptent pour une bonne partie des 26 % de revenus rapportés par les fermes de la seigneurie.

Ensuite viennent les travaux au château de Talmont, avec 332 l. dépensés, soit 27,6 % du total. Il s'agit aussi bien de réparations effectuées sur les fortifications⁶² que de menues tâches effectuées dans les bâtiments du château⁶³ ; ces travaux ont pour principale caractéristique d'être plus onéreux que le plupart des chantiers enregistrés dans les comptes. Les travaux de couverture effectués au début du XVI^e siècle atteignent par exemple des sommets ; ainsi en 1503-1504, l'achat de 30 000 ardoises coûte 45 livres à la seigneurie⁶⁴. Les travaux effectués dans la ville de Talmont, principalement sur les halles⁶⁵, viennent en troisième position, avec 212 l. de dépenses, soit 17,6 % du total.

Les dépenses concernant directement le château sont sporadiques mais concernent souvent des chantiers d'ampleur ; en témoignent le montant des dépenses sur le château considéré par année.

Dépenses d'entretien et réparation du château de Talmont par année de compte (1412-1512)



62 Par exemple la réparation du pont-levis du château ayant eu lieu en 1511 : 1E/1256, f°22v ; vol.3 p.109

63 En 1414-1415, dans la grande salle du château : 1E/1245, f°26v ; vol.3 p.84.

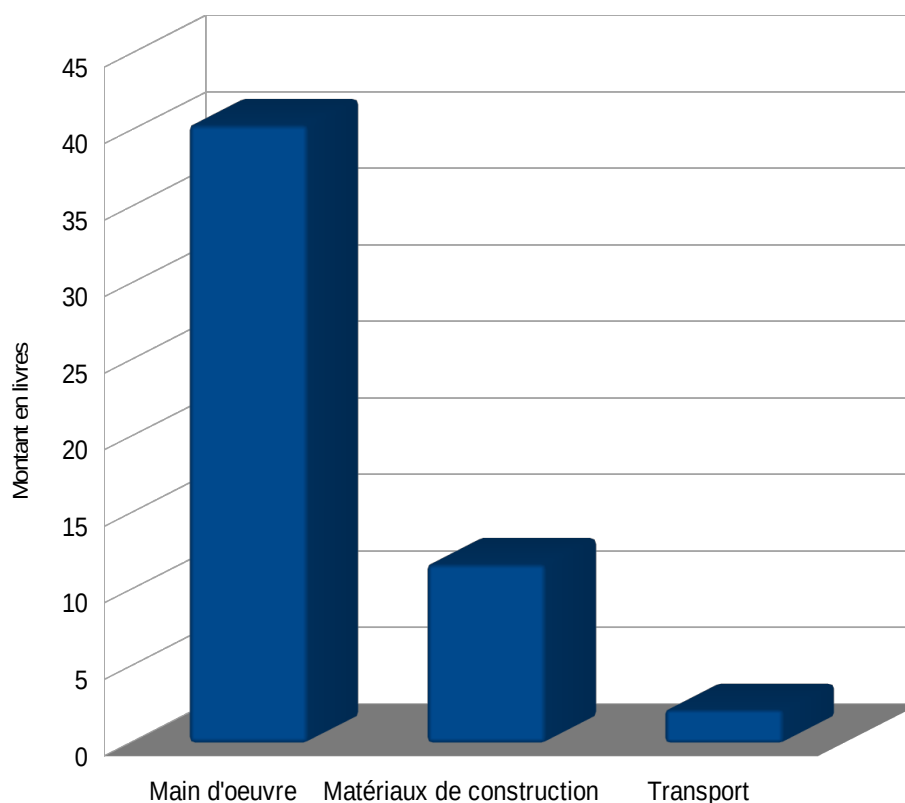
64 A.D.85, 1E/1256, f°58v ; vol.3 p.104.

65 Voir par exemple en 1465-66.

Les travaux semblent sporadiques, sauf au début du XVI^e siècle, où ont lieu d'importantes campagnes d'entretien et de réparation des toitures et des fortifications au château. Notons encore une fois que l'absence de précisions en ce qui concerne les années 1473-1486 masque peut-être d'importantes campagnes de travaux concernant le château ; d'autant que l'on sait que Philippe de Commynes remet en état le château et la ville de Talmont aussi bien que celle d'Olonne, cherchant à faire fructifier son bien récemment acquis⁶⁶. Il faut également mettre en relation cette forte activité au contexte économique de reconstruction du Talmondaïs à partir des années 1460, comme l'a montré F. Chanson⁶⁷.

Deux constats s'imposent à l'examen des dépenses de construction sur une longue période. Outre leur importance secondaire dans les dépenses de la seigneurie, il apparaît qu'il s'agit bien de dépenses faites selon les besoins, et non de programmes de construction préparés en amont. L'examen des dépenses sur des périodes d'un an permet en revanche une approche plus fine de l'organisation financière des chantiers.

Postes de dépenses pour les chantiers de construction et de réparation à Talmont (1414-1415)



66 BLANCHARD, op.cit., 2006, p.121.

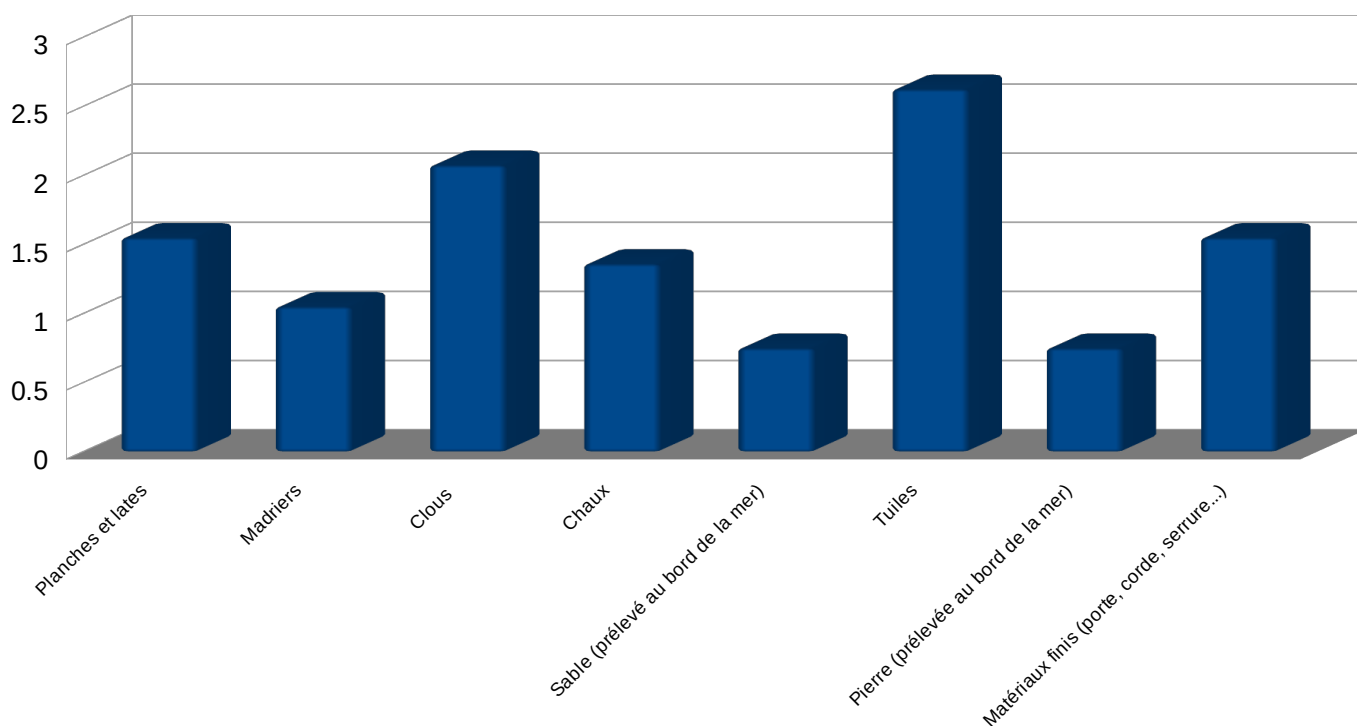
67 CHANSON, op.cit., 2007, p.95.

La répartition des dépenses de construction en 1414-1415...

Nous avons choisi d'examiner deux années séparées par près d'un siècle, et lors desquelles les dépenses furent importantes pour évaluer l'importance relative des différents postes de dépense sur les chantiers de construction de Talmont. Les comptes de Talmont n'apportent pas particulièrement de classement méthodique des informations⁶⁸ ; les achats de matériaux, les paiements d'artisans et de transport sont transcrits à la suite, sans ordre apparent. En 1414-1415, la répartition des postes de dépense montre ainsi une grande variabilité.

On le voit, le paiement de la main-d'œuvre constitue de loin la dépense la plus importante, avec plus de 40 livres ; il s'agit en premier lieu de main-d'œuvre qualifiée, charpentiers, maçons, bessons et maréchaux, laquelle compte pour plus de 35 livres de la dépense ; les quelques manœuvres les assistant sont moins bien payés. Le prix des matériaux vient en second ; une bonne partie d'entre eux ne nécessite pas d'être achetés, comme la pierre ou le sable pour la chaux prélevés en bord de mer⁶⁹. Dans le cas de ces matériaux, le prix du transport est compris dans le prix payé globalement. En comptant

Prix payés par matériaux en livres (1414-1415)



⁶⁸ BERNARDI, op.cit., 2011, p.81.

⁶⁹ A.D.85, 1E/1245, f°26r ; f°27r ; vol.3 p.83 & 85

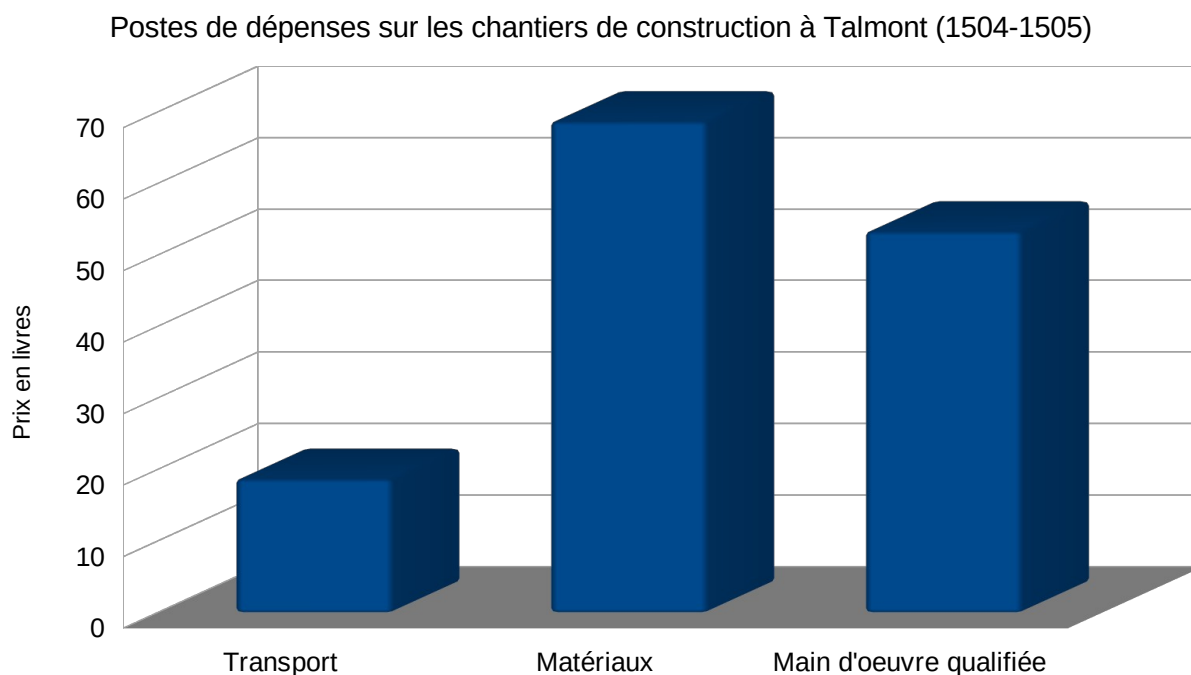
ensemble achat des matériaux et transport, certains matériaux apparaissent plus onéreux que d'autres.

La pierre et le sable sont les matériaux les plus onéreux, tandis que le bois est acheté déjà travaillé par des charpentiers, sous forme de planches, de lattes et de madriers, et de ce fait plus cher. Les matériaux les plus coûteux sont ici les produits artisanaux, clous et tuiles, ainsi que les éléments finis comme les serrures de porte.

La place importante tenue par la main d'œuvre dans les dépenses sur les chantiers de Talmont en 1414-1415, se retrouve dans la plupart des comptabilités de chantiers médiévaux conservées⁷⁰. Toutefois, dans ce cas précis, la part des matériaux de construction dans les dépenses est atténuée par leur simple récupération sur le territoire de la seigneurie, qui ne nécessite que le prix du transport.

...et en 1504-1505

La provenance locale des matériaux n'est toutefois pas systématique, ce qui influe considérablement sur les sommes dépensées, notamment sur les chantiers de construction de Talmont en 1504-1505 :



⁷⁰ BERNARDI, op.cit., 2011, p.84.

Cette année-là, c'est le prix payé pour les matériaux de construction qui prend le dessus sur les dépenses de main-d'œuvre : le receveur paie environ 69 livres en matériaux cette année-là, soit presque la moitié de la dépense totale pour les œuvres et réparations cette année-là, tandis que le paiement de la main d'œuvre qualifiée ne coûte « que » 53 livres.

Cette répartition des dépenses s'explique par la nature des matériaux achetés ; cette année-là il s'agit de matériaux importés à grands frais, soit « 13 sommes⁷¹ » de clous, et de 21 300 ardoises⁷² arrivés par bateau. Le coût du transport en bateau est inclus dans le prix de ces matériaux, les transports n'étant comptés à part que pour leur acheminement au château par voie terrestre. La part relative des autres matériaux, même onéreux, comme les clous de mi-tillac, s'en trouve considérablement réduite.

Le sable, notamment, est simplement prélevé au bord de la mer⁷³, tandis que le prix réduit des clous de tillac signe la production locale, qui fait notamment baisser le prix du transport.

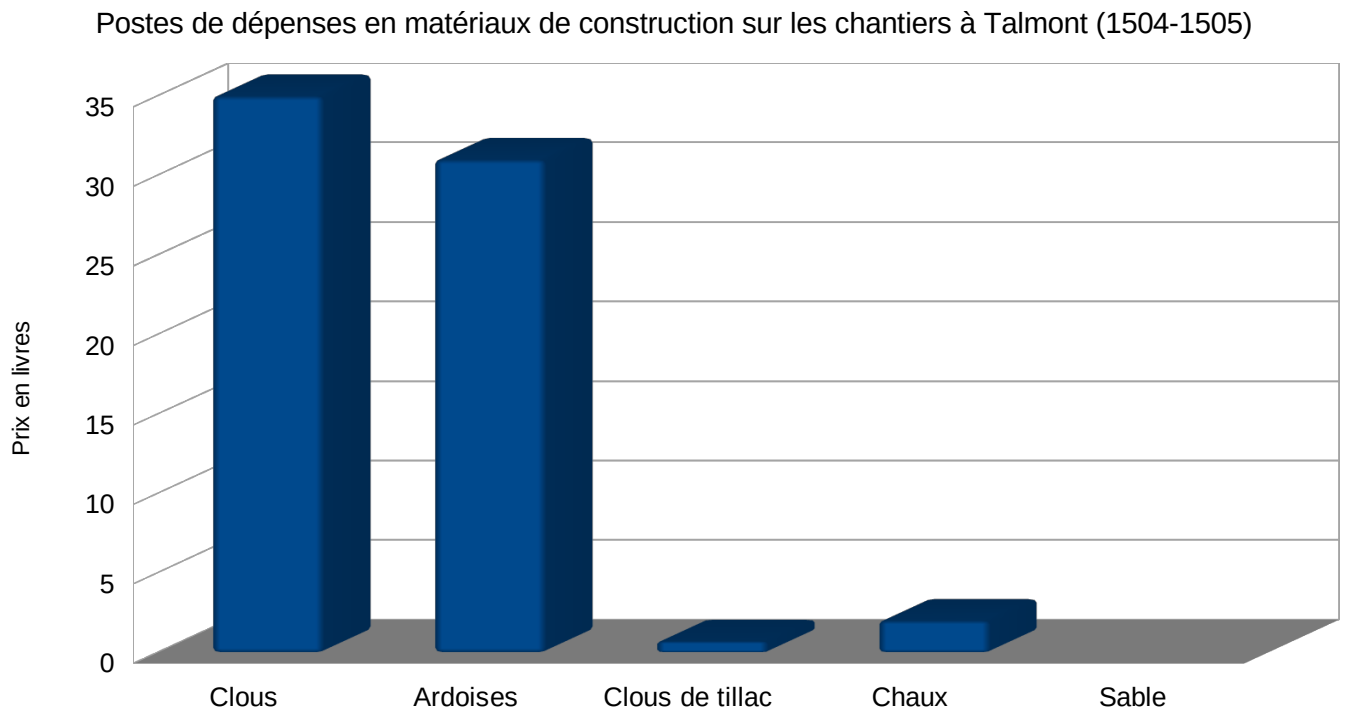
On le voit, la répartition des dépenses entre les différents chantiers, loin de présenter des constantes, montre au contraire des différences importantes selon la nature des travaux, et, plus important encore, des choix d'approvisionnement. Comme le souligne Ph. Bernardi, les variations des dépenses de chantier correspondent avant tout à des choix techniques et économiques⁷⁴ ; la différence entre les années 1414-1415 et 1504-1505 est celle entre une année plutôt active mais limitée à des constructions banales, tandis que le projet de construction du début du XVI^e siècle montre une toute autre ampleur.

71 A.D.85, 1E/1256, f°25r ; vol.3 p.106.

72 Ibid., f°27v ; vol.3 p.108.

73 A.D.85, 1E/1256, f°27v ; vol.3 p.108.

74 BERNARDI, op.cit., 2011, p.84.



L'étude de l'aspect financier des chantiers de Talmont est autant un indicateur des périodes d'activité constructive, à mettre en relation avec le contexte économique, que des variations des choix mis en œuvre pour les chantiers de réparation et de construction. L'administration seigneuriale semble rompue à la direction de pareilles entreprises, apparemment en lien avec un milieu important d'artisans et de travailleurs de la construction, la rémunération desquels occupe la plus grande partie des comptes des œuvres et réparations.

4.4. Un important vivier d'artisans

Les artisans sont les principaux acteurs techniques des chantiers de construction ; nul chantier et nulle activité constructive sans eux. L'attention des historiens français, principalement pour des raisons documentaires, a jusque-là été avant tout concentrée sur l'artisanat urbain⁷⁵, et la question des guildes, métiers et associations professionnelles⁷⁶, parmi lesquels les artisans de la construction tiennent une place importante. L'artisanat en contexte rural n'a été abordé que de manière plus sporadique, notamment par Robert Fossier, en Picardie, dans le cadre de ses travaux sur le monde rural⁷⁷, plus récemment par Alain Belmont dans sa thèse sur le Dauphiné⁷⁸ et Alain Champagne sur le Haut-Poitou⁷⁹. Si certains travaux ont pu porter sur les artisans de grands chantiers urbains, l'artisanat dans le monde des campagnes et des petites villes est toujours considéré de manière globale ; en effet, les données sont moins nombreuses et les artisans ruraux sont parfois difficiles à distinguer du reste de la population rurale⁸⁰. Différents chiffres sont proposés pour y évaluer la proportion de la population des artisans plus spécifiquement liés au milieu de la construction à la fin du Moyen Âge, de l'ordre de 1 à 5 %⁸¹ selon les régions considérées. Néanmoins, dans le contexte des chantiers de construction seigneuriaux, les artisans du bâtiment sont la catégorie de la population du Talmondaïs la mieux représentée dans la documentation comptable du XV^e siècle. L'étude de la documentation comptable permet ainsi d'acquérir un échantillon conséquent d'artisans du bâtiment ; de nombreux renseignements sur ce milieu professionnel et son rôle dans les chantiers de construction peuvent ainsi être rassemblés.

Le milieu des artisans

Les artisans, dans le monde des campagnes et des petites villes médiévales, sont généralement difficiles à distinguer des autres ruraux ; comme le souligne A. Champagne,

75 Voir BERNARDI, op.cit., 1995.

76 BERNARDI, op.cit., 2011, p.24.

77 FOSSIER (Robert), *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris-Louvain, 1968.

78 BELMONT (Alain), *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, 1998.

79 CHAMPAGNE, op.cit., 2007.

80 Ibid., p.79-80.

81 BERNARDI, op.cit., 2011, p.32.

la double- activité entre agriculture et artisanat est monnaie courante⁸² ; la plupart des artisans sont en réalité des paysans parmi les autres, avec la spécificité d'une capacité technique qui leur confère un statut particulier et des caractéristiques sociales propres, comme les solidarités professionnelles généralement organisées dans le cadre des confréries religieuses dans le monde rural⁸³.

A Talmont, la présence d'artisans du bâtiment est attestée dans les actes tirés des cartulaires depuis le milieu du XI^e siècle⁸⁴, et de manière constante jusqu'au XVI^e siècle. Au XIII^e siècle, des techniciens de plus haut niveau sont même attestés dans l'entourage de Savary de Mauléon, tel Maître Rénier, « *ingeniator* », en 1216⁸⁵, ou maître Martin de Cigogny, tailleur de pierre, en 1229⁸⁶. On rencontre d'autres artisans polyvalents à la fin du XIII^e siècle dans le censier du *Livre rouge*, Thomas et Regnaut, maréchaux⁸⁷, et Hervé, charpentier⁸⁸. Cela atteste une présence constante d'un milieu d'artisans du bâtiment à Talmont ; mais les mentions sont encore sporadiques et ne renseignent que des cas ponctuels, sans information sur la rémunération ou de précisions sur les chantiers.

C'est encore une fois à partir du XV^e siècle que le changement documentaire nous permet d'affiner l'enquête, avec les livres de comptes seigneuriaux, les quittances et les mandements. Entre 1412 et 1512, nous avons pu comptabiliser environ 150 artisans du bâtiment dont le nom, l'occupation principale et le paiement sont connus⁸⁹, en plus de 280 travailleurs anonymes mentionnés pour une tâche dont seul le paiement est précisé⁹⁰. Malgré l'aspect très incomplet des séries de documents conservés, il est possible de considérer cette série comme un échantillon suffisamment représentatif de la situation des artisans du bâtiment en Talmondaïs au XV^e siècle⁹¹.

En suivant la terminologie adoptée par Ph. Bernardi, nous préférons le terme d'« occupation » à celui de « profession » pour désigner le domaine de compétence

82 CHAMPAGNE, op.cit., 2007, p.58-81.

83 Ibid., p.165.

84 Vol.3 p.14.

85 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.26.

86 *Cartulaire de Talmont*, n°515, p.447-448.

87 A.N., 1AP/2258, f°3r et f°3v.

88 Ibid., f°6r.

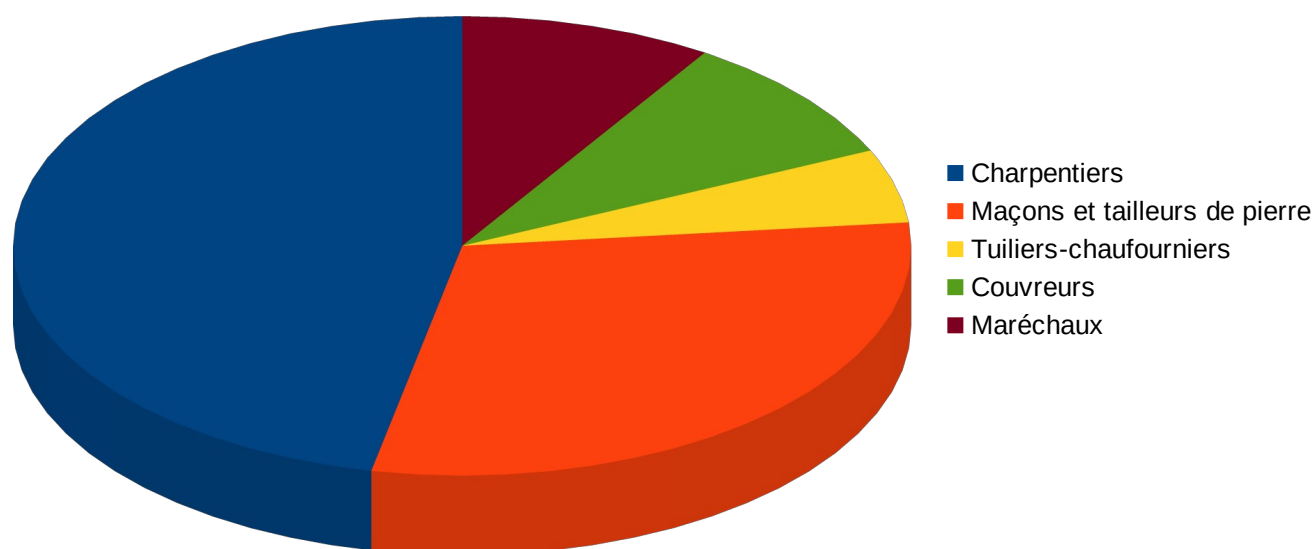
89 Vol.3 p.16.

90 Ibid.

91 BERNARDI, op.cit., 2011, p.120.

technique de ces artisans, dont on ne sait s'il représentait leur activité principale⁹². La répartition des activités a pu être évaluée : parmi les artisans dont on connaît l'occupation, 46 % sont des charpentiers et artisans du bois. En effet, le bois est massivement utilisé dans la construction, et il est également un matériau qui s'use vite ; les charpentiers sont logiquement les artisans les plus sollicités pour l'entretien des constructions⁹³, notamment les éléments de moulin et les charpentes des bâtiments seigneuriaux. Les charpentiers sont soit employés sur les chantiers, tel Pierre Baigneau, charpentier de navires employé en 1487 - 1488⁹⁴, soit on leur passe commande de pièces de bois travaillées, comme les madriers commandés pour l'étang des Guessaux en 1414-1415⁹⁵.

Occupations des artisans du bâtiment mentionnés dans les comptes de construction de Talmont (1412-1512)



Les maçons et tailleurs de pierre viennent en deuxième position, avec 29 % des artisans identifiés. Il faut noter que si certains s'intitulent tailleurs de pierre en sus de leur qualité de maçons, c'est cette dernière occupation qui est partagée par tous les travailleurs de la pierre identifiés. Leurs activités vont de la construction d'éléments maçonnés,

⁹² BERNARDI, op.cit., 2011, p.20.

⁹³ CHANSON, op.cit., 2007, p.66.

⁹⁴ A.D.85, 1E/1253, f°71r ; vol.3 p.98.

⁹⁵ A.D.85, 1E/1245, f°28v ; vol.3 p.87.

comme une cheminée au château en 1414-1415⁹⁶, à la taille de carreaux de pierre, comme c'est le cas dans le chantier du four banal en 1454-1455⁹⁷. Il arrive que les maçons soient amenés à remplir les tâches des couvreurs également, comme en 1417-1418⁹⁸.

Les couvreurs et les maréchaux composent chacun 14 % du total des artisans recensés. Les couvreurs sont spécifiquement employés aux travaux de pose des matériaux de couverture, tel Yonnet, couvreur mentionné en 1417-1418 pour la réparation du toit du moulin des Guessaux⁹⁹. Il ne semble pas qu'il y ait eu à Talmont au XV^e siècle une quelconque distinction entre les recouvreurs de tuiles et d'ardoise, comme cela était notamment le cas à Bordeaux à la même époque¹⁰⁰, bien que les deux matériaux aient été utilisés. Les maréchaux sont eux des artisans polyvalents, qui ne sont apparemment pas présents sur les chantiers de construction mais à qui l'on commande du matériel, notamment des clous et des éléments métalliques pour les moulins : en 1412-1413, le forgeron Nicolas Girardon fabrique deux verges pour le moulin de Longeville¹⁰¹. En 1446, c'est l'« *anille*¹⁰² » d'un autre moulin que forge le maréchal Jean Joslain¹⁰³.

Enfin, les tuiliers-chaufourniers sont les moins cités, composant 5 % des artisans identifiés. Ces deux activités vont ensemble dans ce cas ; en effet, les fours à céramique sont souvent utilisés en commun avec la production de chaux¹⁰⁴, ce qui fait souvent des potiers et tuiliers ruraux des producteurs de chaux, élément essentiel à la préparation du mortier. A Guillaume Ragonnit sont ainsi achetés en 1487-1488 simultanément 4000 tuiles et six sacs de chaux¹⁰⁵.

Une grande variété d'artisans sont ainsi représentées sur les chantiers de Talmont au XV^e siècle, formant un vivier important de compétences bien représentées sur les chantiers, dans tous les domaines. Les proportions respectives des différentes occupations artisanales sont dues à la nature des chantiers, ici des chantiers de réparation et d'entretien. Il est probable que la proportion de maçons aurait été plus importante si nous avions eu

96 A.D.85, 1E/1245., f°26v ; vol.3 p.84.

97 A.D.85, 1E/1247, f°103r ; vol.3 p.92.

98 A.D.85, 1E/1246, f°27r, f°28r ; vol.3 p.89-90.

99 Ibid., f°27r ; vol.2 p.89.

100 BERNARDI, op.cit., 2011, p.20.

101 A.D.85, 1E/1244, f°25r ; vol.3 p.81.

102 L'anille, ou potelet, est la pièce métallique actionnée par la lanterne, qui entraîne la rotation de la meule du moulin à eau.

103 A.N., 1AP/557, quittance n°10.

104 CHAMPAGNE, op.cit., 2007, p.25.

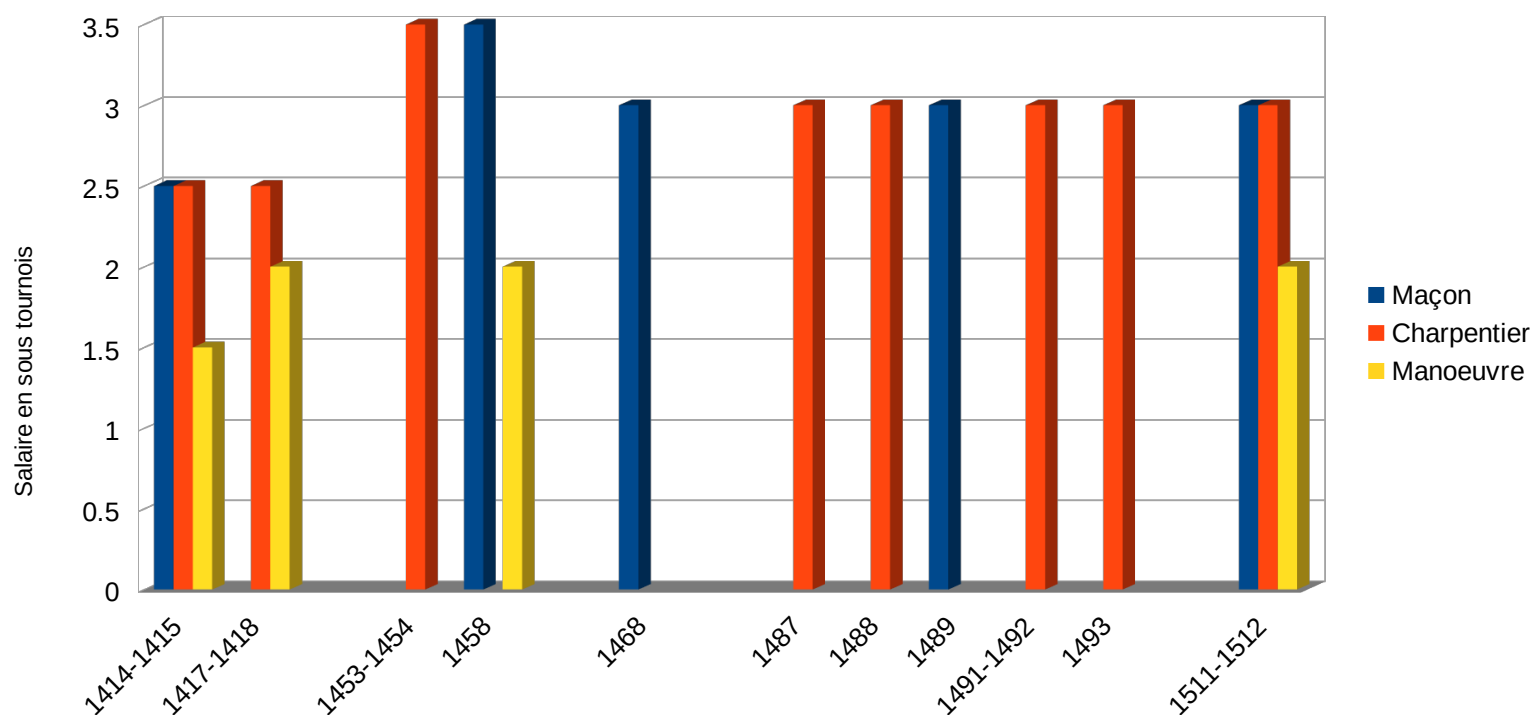
105 A.D.85, 1E/1253, f°69r ; vol.3 p.96.

affaire à des comptes de constructions castrales neuves¹⁰⁶. D'autres domaines sont difficilement atteignables par le biais de la documentation disponible. Les comptes seigneuriaux étant tenus à l'échelle d'une année, il est impossible d'évaluer les effectifs présents simultanément sur les chantiers, ou encore les saisons pendant lesquelles ont lieu les travaux, même si l'hiver est généralement moins actif sur les chantiers médiévaux¹⁰⁷. Mais bien d'autres problématiques liées à la condition des artisans du bâtiment peuvent être approchées *via* les comptes.

Rémunération et groupements familiaux

Outre la spécialité technique des artisans, les comptes nous fournissent également le nom et la rémunération pratiquée pour la plupart d'entre eux. Cette dernière donnée a été notamment étudiée par F. Chanson sur la période 1415-1493¹⁰⁸ ; au cours du XV^e siècle, les conditions de rémunération semblent s'améliorer, notamment pour les artisans qualifiés, passant de deux sous et demi par jour en 1415 à trois sous et demi par jour en 1458 pour les maçons.

Salaires moyens des artisans du bâtiment à Talmont, 1415-1512



106 BERNARDI, op.cit., 2011, p.44.

107 Ibid., p.45.

108 CHANSON, op.cit., 2007, p.69.

L'évolution se fait ensuite moins prononcée dans la seconde moitié du XV^e siècle, avec des tarifs journaliers de 3 sous pour les maçons et les charpentiers. Quant aux manœuvres, leur rémunération augmente légèrement au début du XV^e siècle ; nous manquons de données pour le reste du siècle, mais elle est finalement identique en 1417-1418 et 1511-1512. Cette évolution favorable des salaires, qui s'accompagne d'une hausse du pouvoir d'achat conséquente si l'on prend en compte la baisse des prix contemporaine¹⁰⁹, est à mettre en relation avec la baisse de la population au cours du XV^e siècle, qui permet aux travailleurs subsistants de faire jouer les prix en leur faveur¹¹⁰.

Par ailleurs, l'examen des patronymes des artisans identifiés en l'espace d'un siècle met en évidence des stratégies familiales. Le charpentier Jean Saunière est ainsi employé sur les chantiers de Talmont en 1412-1413, 1414-1415 et 1417-1418¹¹¹, marquant une certaine habitude du service seigneurial. En 1488, Robin et Guillaume Ragonnit¹¹², respectivement maçon et tuilier, sont peut-être des frères, spécialisés dans deux domaines différents. Plus caractéristique, on peut observer dans certains cas une véritable transmission familiale. En 1488, Jean Myner, charpentier, est le seul artisan portant ce patronyme sur les chantiers seigneuriaux de Talmont¹¹³. Il est rejoint en 1492 par Louis Myner¹¹⁴ et en 1498 par François Myner¹¹⁵, également charpentiers. En 1512, François Myner travaille encore sur les chantiers seigneuriaux¹¹⁶. La concordance des patronymes, de la spécialité professionnelle et de la chronologie permet de mettre en évidence un phénomène de transmission familiale du métier, de Jean Myner à son fils François, et peut-être Louis ; le travail conjoint sur les chantiers seigneuriaux permet tant d'apprendre le métier que d'introduire son fils dans le métier sur des chantiers rémunérateurs, lui permettant de poursuivre une tradition familiale. De telles dynasties d'artisans ruraux au service des seigneurs ont notamment été mises en évidence par A. Champagne sur les chantiers de constructions de l'hôtel de Vasles, au XV^e siècle¹¹⁷. Dans ce cas comme à

109 CHANSON, op.cit., 2007, p.70.

110 Ibid., p.69.

111 A.D.85, 1E/1244, f°25r ; A.D.85, 1E/1245, f°26r ; A.D.85, 1E/1246, f°27v ; vol.3 p.16-17.

112 A.D.85, 1E/1253, f°67r ; vol.3 p.94.

113 A.D.85, 1E/1253, f°68r ; vol.3 p.95.

114 A.D.85, 1E/1254, f°62r ; vol.3 p.100.

115 A.D.85, 1E/1255, f°42v.

116 A.D.85, 1E/1256, f°22r.

117 CHAMPAGNE (Alain), « Prosopographie et artisanat rural : l'exemple du Poitou au XV^e siècle », in *Le médiéviste et la monographie familiale*, Turnhout, Brepols, 2004, p.59.

Talmont, le rôle du père apparaît primordial dans la transmission des capacités techniques et l'introduction aux commanditaires les plus influents. L'anthroponymie met peut-être en relief une endogamie professionnelle lointaine ; ainsi pour Jehan Fèvre, cité en 1417-1418, dont la profession n'est autre que forgeron¹¹⁸. Cette correspondance du patronyme et de la profession à une époque où les noms de famille sont désormais bien fixés, peut évoquer de véritables « dynasties artisanales », pour des praticiens respectés, détenteurs de techniques essentielles tant à la construction seigneuriale qu'à la vie rurale¹¹⁹.

L'examen des comptes et la comparaison avec des exemples contemporains nous livrent l'image d'un vivier diversifié d'artisans du bâtiment, comprenant des techniciens tant du bois et de la pierre que des arts du feu, fer et céramique. Nous manquons toutefois d'informations sur les origines des artisans, même si l'importance relative de patronymes semblables plaide pour une origine locale de la plupart d'entre eux. Le milieu artisanal employé sur les chantiers de Talmont apparaît dans tous les cas suffisamment nombreux et diversifié pour effectuer des travaux complexes. Si les données disponibles concernent avant tout des chantiers de réparation et d'entretien, nous ne pouvons que penser que ce milieu artisanal a pu jouer un rôle important sur les chantiers de construction à proprement parler.

118 A.D.85, 1E/1246, f°27v ; vol.3 p.90.

119 CHAMPAGNE, *op.cit.*, 2007, p.64.

4.5.L'approvisionnement en matériaux de construction

L'approvisionnement des chantiers en matériaux de construction constitue le dernier maillon, et non le moindre, de l'organisation des constructions telle qu'elle nous est révélée par les comptes seigneuriaux de Talmont. Ce thème est lui aussi largement abordé par l'historiographie, tant de l'archéologie du bâti que de l'histoire de l'architecture : les matériaux de construction sont abordés dans le cadre de l'étude monographique des chantiers, ou bien en considérant chaque matériau séparément, comme en témoignent les récents colloques sur les *Pierres du patrimoine européen*¹²⁰ ou encore les *Terres cuites architecturales médiévales et modernes*¹²¹. Nous l'avons montré dans le cas de deux années de comptes, l'approvisionnement en matériaux pèse lourdement dans la balance financière des chantiers de Talmont, parfois jusqu'à occuper la première place. L'approvisionnement des chantiers de construction en matériaux est en effet l'une des premières préoccupations des bâtisseurs médiévaux, non seulement en ce qui concerne le coût mais aussi la qualité et la provenance des matériaux, selon des critères qui peuvent varier selon le type de chantier ou la qualité de la construction commandée¹²². Les comptes des « Œuvres et réparations » de la seigneurie de Talmont au XV^e siècle nous permettent ainsi d'aborder dans une certaine mesure plusieurs aspects de cet approvisionnement, au-delà de l'aspect financier, à savoir la nature des matériaux employés, leur provenance, leur mode de transport jusque sur les chantiers. L'étude des matériaux et des moyens d'approvisionnement nous offre d'ores-et-déjà une première approche du contexte technique et économique de la construction, et de l'insertion de celle-ci dans les réseaux d'échanges.

Bois et pierre sur les chantiers de Talmont

Des vestiges en élévation des différentes phases de construction du château de Talmont ne subsistent aujourd'hui que des monuments de pierre. L'enceinte du début du XI^e siècle est, par exemple, presque exclusivement construite en galets gréseux provenant du cordon

¹²⁰ *Pierres du patrimoine européen*, colloque de Château-Thierry, 2005, dir. J.-F. Blary et al.

¹²¹ *Terres cuites architecturales médiévales et modernes en Île-de-France et dans les régions voisines*, 2002, dir. O. Chapelot.

¹²² BERNARDI, op.cit., 2011, p.94.

rocheux côtier, liés au mortier à chaux et à sable¹²³ ; mais les matériaux plus périssables utilisés dans la construction, au premier rang duquel le bois, sont plus difficilement perceptibles dans les élévations et le sous-sol, où ils ne laissent parfois plus que des négatifs.

Les comptes des « Œuvres et réparations » du XV^e siècle témoignent pourtant de l'utilisation massive du bois dans la construction, tant au château que dans les infrastructures seigneuriales, tout au long du siècle¹²⁴. La provenance du bois utilisé lors des chantiers de construction n'est pas toujours connue ; mais lorsque c'est le cas, une origine locale se dégage dans la plupart des cas. En 1412-1413¹²⁵, des verges de bois sont prélevées dans la forêt d'Orbestier par deux charpentiers. Les années suivantes, le nom de la forêt d'où provient le bois n'est pas indiqué, mais il est très probable que « *la fourest de monseigneur* », d'où le bois provient en 1417-1418¹²⁶, 1465-1466¹²⁷, 1487-1488¹²⁸ et 1491-1492 ou « *la forest dudit lieu de Talemont* » en 1511-1512¹²⁹, désignent également la forêt d'Orbestier. La plus grande partie du bois nécessaire aux chantiers, sous formes de « verges » ou de « madriers »¹³⁰, est taillée directement par les charpentiers sur place, avant d'être transportée jusqu'à Talmont, exclusivement grâce à des attelages si l'on en croit les comptes. La forêt d'Orbestier a aujourd'hui disparu, mais on peut estimer l'amplitude des déplacements à seulement quelques kilomètres¹³¹. Les forêts seigneuriales présentent l'avantage d'éviter l'achat de bois, le prix du matériau comprenant uniquement le transport et les gages des charpentiers, pour des sommes variant entre 3 et 128 sous selon la quantité de bois rapportée et les jours de travail des charpentiers¹³².

Il s'agit ici d'un prélèvement effectué hors du marché, grâce à une utilisation directe des ressources naturelles du territoire¹³³ : l'approvisionnement en bois des chantiers de construction de Talmont semble uniquement local. Les essences des bois utilisés ne sont jamais explicitement nommées, non plus que le format des pièces de bois ou que le

123 BETHUS, *La courtine nord* [...] op.cit., 2014, p.43 ; voir carte, vol.2 p.6.

124 Tableau de synthèse, voir vol.3 p.24.

125 A.D.85, 1E/1244 ; vol.3 p.24.

126 A.D.85, 1E/1246 ; ibid.

127 A.D.85, 1E/1249 ; ibid.

128 A.D.85, 1E/1253 ; ibid.

129 A.D.85, 1E/1256 ; ibid.

130 Ibid.

131 Vol.2, carte p.6.

132 Vol.3 p.24.

133 BERNARDI, op.cit., 2011, p.89.

temps de séchage. Il semble ainsi que le bois ait été utilisé encore vert sur les chantiers, comme cela était souvent le cas à la fin du Moyen Âge¹³⁴. Il est par ailleurs probable que l'autre massif forestier signalé dans la région à la fin du Moyen Âge, la forêt de Jard¹³⁵, ait également servi ponctuellement pour des coupes de bois ; elle est notamment mentionnée dans les comptes des tailles de 1467-1468¹³⁶.

La provenance de la pierre de construction semble nettement plus discrète dans les comptes de construction de la fin du Moyen Âge ; mais son exploitation apparaît assez tôt comme un enjeu local. En 1310, les moines de Lieu-Dieu en Jard et le seigneur de Talmont passent un accord, qui stipule notamment le droit du seigneur de Talmont, alors Jean, vicomte de Thouars, de prélever de la pierre dans « *la perriere de Jart* »¹³⁷. Il est fort possible que ces carrières aient permis d'extraire des blocs calcaires argileux ; en effet, la région de Jard-sur-Mer possède des bancs importants de calcaire jurassiques toarciens, dont le faciès alterne marnes et calcaires argileux, notamment au niveau de l'anse Saint-Nicolas¹³⁸. Plus tard, au XV^e siècle, il n'est plus question des carrières de Jard, même s'il n'est pas exclu que leur exploitation continue par ailleurs. Le seul endroit explicitement nommé pour l'extraction est alors, à partir de 1414-1415, « *la mer* » ou « *la coste de la mer* »¹³⁹, où l'on extrait des blocs de grès semblables à ceux de l'enceinte du XI^e siècle¹⁴⁰. Là encore, les marchés ne font mention que du prix du transport, les bancs rocheux étant situés sur la réserve seigneuriale. Le mode de transport utilisé semble dépendre de la quantité de pierres nécessaires. En 1454-1455, « *trois gabarres* » sont nécessaires pour transporter la pierre nécessaire aux murs et aux carreaux du four banal, *via* la ria du Payré¹⁴¹ ; en 1487-1488, une charrette et un homme suffisent pour transporter la pierre¹⁴².

L'ardoise, ou schiste bleu, représente à cet égard un cas particulier dans les matériaux minéraux utilisés sur les chantiers de Talmont. Elle n'est mentionnée qu'au

134 CHAPELOT (Odette), « Bois sec, bois vert, vraie ou fausse question ? », in *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, colloque de Lons-le-Saunier 23-25 octobre 1997, POISSON (Jean-Michel) et SCHWIEN (Jean-Jacques) (dir.), Besançon, 2003, p.81.

135 Vol.2, carte p.6.

136 A.D.85, 1E/1250, f°53v.

137 *Registres de la Chancellerie*, t. 1, n°176 p.41.

138 GABILLY (Jean), *Le Toarcien du Poitou. Biostratigraphie de la région du stratotype. Évolution des Hildocerataceae (Ammonita)*, Poitiers, Thèse d'État en Sciences naturelles, 1973, n° 178.

139 A.D.85, 1E/1245 ; vol.3 p.26.

140 BETHUS, *La courtine nord* [...] op.cit., 2014, p.43.

141 A.D.85, 1E/1247 ; vol.3 p.26.

142 A.D.85, 1E/1253 ; ibid.

début du XVI^e siècle, lors d'importants travaux de réfection des toitures au château. A cette occasion, sa provenance est indiquée précisément : en 1503-1504, 30 000 ardoises sont achetées à Redon, « *en duchié de Bretagne* » à un certain Guillaume André¹⁴³. Les ardoises sont transportées par gabarre jusqu'au quai de Gerberote, situé au pied du château¹⁴⁴, puis montées au château en charrettes¹⁴⁵. Le même mode de transport est utilisé pour transporter les 21 000 ardoises achetées l'année suivante à Redon à Guillaume Denioux¹⁴⁶. Cette provenance signe un transport par voie de mer, et l'intégration du Talmondaïs dans un des deux réseaux de commercialisation de l'ardoise en Poitou à la fin du Moyen Âge, celui des ardoises bretonnes arrivant par voie de mer¹⁴⁷ ; leur commerce était connu dans les ports de La Rochelle et Marans, mais il semble que le port de Talmont participait également du commerce de ce matériau prisé au début du XVI^e siècle.

Les arts du feu sur les chantiers de Talmont

La provenance des matériaux de construction issus des arts du feu n'est pas fréquemment indiquée par les comptes : la plupart du temps, ces derniers se contentent de préciser que les marchandises ont été déchargées sur le quai de Gerberote puis montées au château par charroi, ainsi de sept setiers de chaux en 1414-1415¹⁴⁸ ou de 4000 tuiles et six sacs de chaux en 1487-1488¹⁴⁹. Un lieu en particulier semble être à l'origine d'une partie de la chaux et des tuiles employées sur les chantiers de Talmont : le village de la Vignolière, situé au bord de la ria du Payré. En 1498-1499, 12 sommes de chaux et 15 sommes de sable y sont achetées pour la préparation du mortier, ainsi que de la pierre et de la tuile¹⁵⁰. En 1504-1505, ce sont sept setiers de chaux qui en proviennent¹⁵¹. La fabrication conjointe de tuiles et de chaux dans ce village nous conduisent à émettre l'hypothèse que le village de la Vignolière ait été au XV^e siècle un village spécialisé dans la production de terre cuite architecturale et de chaux : A. Champagne note l'existence de ce type d'établissements artisanaux dans le Haut-Poitou de la fin du Moyen-Âge, autour de fours dédiés tout autant

143 A.D.85, 1E/1256 ; vol.3 p.28.

144 CHANSON, op.cit., 2007, p.68.

145 A.D.85, 1E/1256 ; vol.3 p.28.

146 Ibid.

147 L'autre réseau concerne le nord du Poitou, qui reçoit des ardoises angevines par voie de terre ; cf.

CHAMPAGNE, op.cit., 2007, p.56.

148 A.D.85, 1E/1245 ; vol.3 p.27.

149 A.D.85, 1E/1253 ; ibid.

150 A.D.85, 1E/1255 ; ibid.

151 A.D.85, 1E/1256 ; ibid.

à la chaux qu'aux céramiques¹⁵². Les caractéristiques de ce village, tels que sa situation quelque peu isolée et sa proximité de l'eau sont retenus comme des critères d'identification des villages des tuileries dans d'autres régions, comme la Champagne¹⁵³. Ces villages artisanaux sont avant tout destinés à approvisionner un marché proche, dans un rayon de 20 kilomètres environ si l'on prend l'exemple du Haut-Poitou médiéval¹⁵⁴ ; les chantiers seigneuriaux de Talmont devaient sans nul doute représenter un client important pour ces producteurs de tuiles et de chaux à mortier.

Peut-être pourrions-nous voir dans un atelier local l'origine de certains groupes techniques particulièrement bien représentés parmi les tuiles creuses du XIV^e et du XV^e siècle découvertes au château de Talmont : ainsi le groupe 4A, qui représente pas moins de 146 NR découverts dans l'US 1601¹⁵⁵, niveau de remblais d'une phase d'occupation du Moyen Âge tardif de l'espace nord-ouest du château.

La provenance des matériaux de construction métallique, notamment les clous, n'est elle presque jamais indiquée dans les comptes, indiquant peut-être une production locale, assurée par les artisans du fer du Talmondaise. Un cas fait exception : en 1503-1504, 1000 clous de tillac¹⁵⁶ sont achetés à La Rochelle, et livrés à Talmont ; le moyen de transport n'est pas précisé¹⁵⁷. Ce recours à un marché urbain semble isolé au sein des chantiers de construction à Talmont ; il est difficile de savoir avec certitude si cet achat fut motivé par des raisons économiques ou techniques, peut-être par nécessité d'utiliser des clous de bonne qualité pour la fixation des ardoises ; comme nous le faisons remarquer plus haut, La Rochelle est à la fin du Moyen-Âge un pôle majeur de réexportation des ardoises bretonnes.

Les matériaux de construction utilisés sur les chantiers d'entretien de Talmont sont ainsi issus en grande majorité du territoire local, qu'ils soient extraits sur la réserve seigneuriale ou fabriqués par des artisans locaux ; l'importation de matériaux concerne

152 CHAMPAGNE, op.cit., 2007, p.25.

153 VUE (Blandine), « Localiser et reconnaître un site de tuilerie : l'exemple de la Haute-Marne », in *Terres cuites architecturales médiévales et modernes en Île-de-France et dans les régions voisines*, Caen, Publications du CRAHM, 2009, pp.53-61.

154 CHAMPAGNE, op.cit., 2007, p.38-55.

155 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.86.

156 Clous « *larges d'une ligne & longs d'un pouce et demi* » au XVIII^e siècle, d'après *Le Dictionnaire Universel Des Arts Et Des Sciences*, Paris, Mercier, 1732, vol.1, p.236. Une éventuelle évolution des dimensions entre le XV^e et le XVIII^e siècle n'est pas connue.

157 A.D.85, 1E/1256 ; vol.3 p.28.

avant tout des produits indisponibles dans le milieu proche, à une date tardive. Toutefois, la prudence s'impose pour ce qui concerne ces données : les matériaux ainsi acquis pour les réparations et l'entretien peuvent différer, en qualité comme en quantité, des matériaux acquis pour des programmes de construction proprement dits.

Conclusion du chapitre

Au terme de ce rapide aperçu des moyens de la construction à Talmont au XV^e siècle, nous pouvons affirmer que les moyens humains, financiers et matériels de la construction y sont relativement dynamiques et diversifiés : les vastes ressources propres de la seigneurie, si elles ne consacrent qu'une petite partie de leurs dépenses aux œuvres et aux réparations, mettent tout de même en jeu une administration financière apparemment rigoureuse, dirigée en premier lieu par des officiers au contact de la réalité économique concrète ; l'existence d'un important milieu artisanal, compétent dans plusieurs domaines de spécialités techniques, permet de mener à bien une gamme importante de travaux ; les ressources locales, éventuellement complétées par des importations, couvrent tout l'éventail des matériaux de construction nécessaires. Bien que les documents ici étudiés ne portent pas sur des programmes de construction, il nous apparaît primordial de considérer ce contexte économique, social et technique avant d'envisager l'étude des constructions du Moyen Âge tardif au château de Talmont. En effet, l'examen du milieu du bâtiment au XV^e siècle nous pousse à penser qu'à l'image de chantiers contemporains tel l'hôtel de Vasles étudié par A. Champagne¹⁵⁸, les programmes de construction réalisés à Talmont à la fin du Moyen Âge ont pu être réalisés dans des conditions proches de celles que nous nous sommes employés à décrire ici. Si l'administration financière des chantiers de constructions est bien différenciée de celle de la seigneurie, il y a fort à parier que des moyens techniques et humains comparables y furent déployés.

158 CHAMPAGNE, op.cit., 2007, p.57.

Chapitre 5. Les vestiges associés aux courtines est et nord-est : Description et essai de restitution

Des programmes de construction supposés appartenir à la période allant du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle, le château de Talmont ne préserve en élévation partielle que deux ensembles, associés à la courtine est et à la portion orientale de la courtine nord : soit les vestiges d'un édifice voûté dans l'angle des deux courtines, et ceux d'un bâtiment plus vaste, accolé à la courtine est, associé à deux vastes baies à meneaux la perçant¹. Ces édifices n'ont pas fait l'objet d'études aussi approfondies que le reste des programmes de construction, depuis le début des études portant sur le château de Talmont. Léon Chaigne, architecte vendéen, pionnier des études architecturales sur le château dans les années 1960, les interprète comme un seul édifice, qu'il représente sur le plan du château qu'il lève², et attribue à l'édifice oriental la fonction de « grand logis » du Moyen Âge tardif, fonction qui avait déjà été proposée à la fin du XIX^e siècle par Georges Loquet dans ses études sur le Talmondaïs au Moyen Âge³. La datation de cet édifice au XIV^e siècle, avancée par Léon Chaigne et Michel Dillange⁴, est conservée par la suite dans les travaux de Pascale Gadé sur le château⁵ et dans la notice du dictionnaire de Jean Mesqui⁶ ; une fonction de « logis abbatial » est avancée par ces deux derniers auteurs, probablement en raison de la résidence des abbés d'Orbestier au château de Talmont, qui n'est par ailleurs attestée qu'au XV^e siècle⁷.

Mais ces vestiges n'ont pour le moment fait l'objet d'aucune étude historique, ni d'aucune étude archéologique de bâti spécifique, l'attention de la recherche s'étant avant tout concentrée sur les phases de construction plus anciennes du château. Ces édifices sont pourtant les uniques témoins en élévation de programmes de construction du Moyen Âge

1 Vol.2 p.24.

2 Le château de Talmond, d'après CHAIGNE (Léon), éd. DILLANGE (Michel), « Talmond. Château », dans *Congrès archéologique de France, Vendée, Nogent-le-Rotrou, 1997*, p.254.

3 LOQUET (Gabriel), « Essais historiques sur le Talmondaïs », dans *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1896, p.113.

4 DILLANGE (Michel), « Talmond : Château », in *Congrès archéologique de France, Vendée, 1993*, Paris, Société Française d'Archéologie, 1993, p.253-258.

5 GADE (Pascale), « Le château de Talmont (XI^e-XII^e siècles) », in BAUDRY, (Marie-Pierre) (dir.), *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou, 1154-1242*, Paris, CTHS, 2000, pp.247-256.

6 MESQUI (Jean), « Talmont/Talmond (85) », in *Châteaux-forts et fortifications en France*, Paris, Flammarion « Tout l'Art », 1998, p.369.

7 *Cartulaire d'Orbestier*, 326, p.486 ; vol.3 p.63.

tardif au château de Talmont. Ils constituent ainsi des documents essentiels pour la compréhension des aspects sociaux et politiques du château de Talmont à cette époque. Toutefois, ce statut documentaire n'est possible qu'au terme d'une relecture critique de l'historiographie du château et d'une étude archéologique détaillée, afin de préciser non seulement la datation, mais également l'aspect et les fonctions de ces édifices. La démarche suivie, qui occupera le chapitre 5, nous conduit à présenter la documentation employée pour cette étude, avant d'analyser le bâti lui-même et d'établir une chronologie relative des différentes phases de construction des deux ensembles bâtis. Nous avancerons par la suite des hypothèses de restitution des élévations ; les questions de datation, d'interprétation des programmes de construction et de remise en contexte seront abordées dans le chapitre 6. Les numérotations d'unités stratigraphiques bâties indiquées suivent le système d'enregistrement du chantier programmé et seront simplement indiquées par l'acronyme US (Unité Stratigraphique).

5.1. Le bâtiment et la documentation graphique

Dans le cadre de cette étude, les vestiges-mêmes du bâtiment seront considérés comme la documentation principale. L'analyse de bâti s'appuie notamment sur une documentation graphique précise, comprenant des relevés d'élévations ainsi que des photographies.

Les relevés d'élévations

Deux types de relevés, de deux échelles différentes, sont ici employés. La courtine nord a fait l'objet en 2005 d'une campagne de relevés par orthophotographie ; cette documentation, une fois vectorisée, permet d'obtenir un relevé pierre-à-pierre des élévations à l'échelle 1/20^e, document de base pour l'étude architecturale et archéologique des élévations⁸. Cette méthode ne remplace pas le dessin manuel de bâti effectué au contact du bâtiment, qui permet d'effectuer des observations rapprochées et des prélèvements de mortier, mais en son absence, elle permet une première approche du bâti, qu'il convient toutefois de mener avec prudence. La portion de la courtine nord qui sera étudiée ici n'a pas fait pour l'heure l'objet d'une campagne d'étude de bâti détaillée ; nous nous appuierons donc sur les relevés obtenus par photogrammétrie. La même méthode a été employée lors de la campagne de fouilles programmées de 2015 pour la courtine orientale, avec la couverture photogrammétrique d'une vaste portion de la courtine. La numérisation du parement ouest a par la suite été entièrement vectorisée⁹ ; le parement est, qui n'a pas pour le moment fait l'objet d'une étude et d'un enregistrement spécifique, a été également numérisé et vectorisé. Une portion est présentée à titre d'illustration¹⁰. Cette méthode a ainsi permis d'obtenir des relevés de bonne qualité, support indispensable à la réflexion archéologique et figures obligatoires pour l'exposé des résultats. La représentation sur les relevés des différentes phases de construction représente ainsi un outil de réflexion dynamique ainsi qu'une représentation efficace de la chronologie du bâti.

8 REVEYRON (Nicolas), « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *In Situ* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 23 avril 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://insitu.revues.org/1200>.

9 Vol.2 p.22.

10 Vol.2 p.23.

Par ailleurs, une intervention ponctuelle lors de la campagne programmée de 2016 a permis le relevé manuel au 1/10^e d'une des baies à croisée percées dans la courtine orientale. Cette étude permet ainsi une analyse plus détaillée d'un point précis de la courtine, à une échelle plus réduite. De tels relevés n'ont malheureusement pas pu être menés sur l'extrémité nord de la courtine est, et sur la courtine nord. L'échelle employée pour le relevé de ces parties est toutefois suffisante pour une approche fine du bâti, des techniques de pose et de taille de pierre, des aménagements. Des sélections de ces relevés sont présentées dans les annexes de ce travail¹¹.

Les photographies de détails

Afin de constituer une documentation suffisante, et à défaut de relevés manuels, des clichés photographiques ont été réalisés lors de la campagne programmée 2016, afin de fournir une vision générale des vestiges et de documenter les parties les plus inaccessibles, situées en partie sommitale de courtine par exemple. L'examen de ces clichés a ainsi permis de vérifier certaines hypothèses sur la chronologie relative du bâti et d'en formuler d'autres. De même que les relevés, une sélection de photographies est présentée dans les annexes.

11 Vol.2 p.36, 37 & 38.

5.2. Les sources iconographiques et écrites

Le bâtiment constitue évidemment l'objet et le principal document de sa propre histoire, qu'il conviendra de mettre en évidence par l'étude archéologique. Mais bien d'autres sources seront utilisées : sources planimétriques, iconographiques et écrites notamment : les plans du château dressés à différentes époques, les représentations gravées ou photographiées, et les descriptions écrites des éléments bâtis.

Les plans dressés, depuis le XVIII^e siècle

Les plans généraux sont un document primordial pour l'archéologue et pour l'architecte. Ils permettent de représenter l'emprise au sol du bâtiment ou de la structure et de la mettre en relation avec la topographie et l'environnement naturel ou bâti. L'étude du château de Talmont a la chance de pouvoir compter sur une documentation planimétrique certes peu ancienne, mais d'une extrême précision. Outre le cadastre « napoléonien » dressé dans les années 1820¹², le château et le bourg de Talmont ont bénéficié de la levée cartographique des côtes atlantiques du royaume de France, entreprise par l'ingénieur royal Claude Masse à partir de 1688¹³. Ces levées, réalisées en 1703, toutes conservées à la Bibliothèque du Génie (Paris)¹⁴ présentent 4 vues concernant le château et le bourg de Talmont, dont un *Plan des vestiges du chasteau de Talemont sur Jard en bas Poictou*¹⁵. Ce plan extrêmement précis constitue à notre connaissance le premier plan connu du château de Talmont. Force est de constater que l'état du bâti n'a que peu varié entre 1703 et la période actuelle, si ce n'est que les vestiges présents contre la courtine y semblent nettement moins dégradés. Ce document nous fournit ainsi un instantané de la situation du château au cours de sa période d'abandon. Claude Masse ne s'interdit pas d'interpréter les ruines, ce qui nous fournit de précieuses informations sur les vestiges du château au début du XVIII^e siècle.

Le château de Talmont a par la suite fait l'objet de plusieurs campagnes de relevés en plan. A la fin du XIX^e siècle, Georges Loquet, auteur de plusieurs études historiques sur

12 3P/228/1 Tableau d'assemblage du cadastre de 1828, Saint-Hilaire-de-Talmont. 3P/288/3 Section unique deuxième feuille du cadastre de 1828, Talmont.

13 Dossier de l'Institut Géographique National (IGN), 2015, URL : <http://www.ign.fr/institut/claude-masse-ingenieur-geographe-roi-soleil>.

14 Cote F/131h.

15 Vol.2, p.14.

Talmont et le Talmondaïs au Moyen Âge, fait dresser un « Plan du Château de Talmont au XVI^e siècle »¹⁶, qui comprend la représentation du château et de ses différents programmes de construction, jusqu'à la tenaille probablement bâtie au XVI^e siècle¹⁷. La représentation du château s'appuyant probablement sur l'état du château à l'époque du relevé en plan, ce document nous donne ici un nouvel aperçu de l'état du château, près de 200 ans après Masse. Le plan dressé par Léon Chaigne dans les années 1960¹⁸ ne se contente pas de restituer le bâti en élévation, mais répond à un objectif de restitution, notamment en ce qui concerne la fausse-braie, aujourd'hui disparue, enserrant l'enceinte du château, et le « grand logis » du Moyen Âge tardif. Enfin, la reprise des recherches archéologiques dans les années 2000 a permis la levée d'un nouveau plan topographique du château, qui prend en compte le relief, en particulier la butte de micaschiste sur laquelle celui-ci prend place¹⁹. Ces plans nous permettent de replacer les vestiges bâtis dans leur environnement immédiat.

Les représentations iconographiques

Le château de Talmont, contrairement à d'autres sites, tel le château de Saumur représenté dans les *Très riches heures du duc de Berry*²⁰, n'a apparemment pas fait l'objet de représentations à l'époque médiévale. Les premières représentations figurées du château sont, là encore, l'œuvre de Claude Masse, qui livre en 1703, conjointement à son plan du château, une *Veüe des vestiges du chasteau de Talemont sur Jard en bas Poictou en l'état qui paroissoit de dessus la hauteur à côté du chemin qui va aux Sables d'Ollonne en 1703*²¹. Cette représentation en vue cavalière nous offre une vue générale sur le tertre du château et sur l'ensemble des vestiges des courtines, de la tour maîtresse et des bâtiments présents dans la cour, complétant ainsi la représentation en plan de ces mêmes structures. La documentation iconographique du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle apparaît également assez pauvre. Elle comprend notamment une collection de cartes postales anciennes²². Outre celles-ci, une lithographie du 3^e quart du XIX^e siècle effectuée par

16 LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmondaïs », dans *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1896, p.113.

17 MESQUI, op.cit., 1998, p.370.

18 « Le château de Talmond », op.cit., 1997, p.254.

19 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.234.

20 LITOUX et al., op.cit., 2010, p.50.

21 Vol.2, p.15.

22 A.D.85, 20Fi/288- 7, dossier Talmont (13 documents).

Octave de Rochebrune²³ semble particulièrement pertinente pour l'étude de la courtine orientale, dans la mesure où elle est suffisamment précise pour que l'on puisse discerner les principaux éléments architecturaux alors préservés. Sauf un très beau lavis à l'encre de Chine exécuté par Hubert Clerget au XIX^e siècle²⁴, il semble bien que le château de Talmont ait été relativement peu représenté par les artistes et les photographes, peut-être en raison de son état d'abandon, jusqu'à une époque très récente.

Les descriptions écrites

D'autres sources utilisables par l'archéologie castrale sont bien évidemment les descriptions écrites des éléments bâtis. Ainsi, c'est à travers la description sommaire de l'abbé Suger de Saint-Denis dans le *Fragment de la Vie de Louis VII* que le château de Talmont fait une entrée fracassante dans l'histoire de la monarchie française. En effet, le château est, autour de 1137, assiégé par le roi de France Louis VII²⁵, venu mater le seigneur Guillaume de Lezay ; le château est en cette occasion décrit comme un « *castrum quoddam nobile* »²⁶. Cette description, par ailleurs fort convenue, nous renseigne toutefois sur le prestige du château et sur son possible lien topographique avec l'abbaye de Talmont, dont la localisation primitive est très discutée²⁷. En ce qui concerne les périodes plus récentes, les descriptions se font rares. Tout juste peut-on interpréter comme telles des mentions purement techniques, inscrites dans les comptes des « Œuvres et Réparations » du château. La seule véritable description méthodique du château ne date que de septembre 1628²⁸ ; en effet, s'étaient rendus au château de Talmont Isaac du Raiffe, sénéchal et juge ordinaire de la principauté de Talmond, et le seigneur des Costes, sénéchal et juge ordinaire de la principauté, avec pour ordre de visiter et décrire les fortifications, en vue de leur destruction. Celle-ci était motivée par un ordre du cardinal de Richelieu de démolir les fortifications n'étant pas situées sur les frontières, d'autant plus que le prince de Talmont était alors Henri de la Trémoille, qui venait d'abjurer le protestantisme lors du siège de La Rochelle cette même année²⁹. Cette description est organisée selon l'itinéraire suivi par les auteurs et se concentre sur les fortifications du château, tenaille et fausse

23 Vol.2, p.17.

24 Vol.2, p.16.

25 *Vie de Louis VII*, pp.583-596.

26 Ibid., p.594.

27 BETHUS, PROUTEAU, 2014, op.cit. p.243.

28 BARBAUD (Georges), « Notice [...] », op.cit., 1896, pp.305-311.

29 Ibid., p.310.

braie, cette dernière devant être totalement détruite. L'intérieur de la cour du château n'y est que sommairement décrit, malheureusement.

Les sources écrites pertinentes pour l'histoire des programmes de construction tardifs sont, on le voit, relativement limitées. Toujours indirectes, elles ne permettent qu'un aperçu incomplet de l'état du bâti à un moment donné. Seule leur confrontation entre l'étude archéologique du bâti permettra un raisonnement complet sur la chronologie, les formes et les fonctions des programmes tardifs.

5.3. Les vestiges, courtine est du château de Talmont, parement ouest. Description et mise en phase des vestiges

Nous nous attacherons ici aux vestiges associés à la courtine orientale, ou mur M5, les plus importants et les plus complets, qui pourraient correspondre, d'après les auteurs, à un pôle résidentiel du Moyen Âge tardif. Nous nous concentrerons ici sur cet ensemble de vestiges, même si les données concernant la courtine orientale, antérieure aux deux édifices, concernent également les vestiges attribués à une chapelle dans l'angle nord-est de l'enceinte. Les relevés n° 1 et n° 2 des parements de la courtine est au 1/20^e et les relevés de pierre à pierre n° 1, 2, 3 et 4 ont été utilisés pour mettre en évidence les éléments architecturaux et les phases de construction. Nous y ferons constamment référence dans cette partie.

Phase 1 : la courtine du XI^e siècle

La courtine orientale est conservée en élévation sur toute sa longueur, soit environ 100 m. Deux portions, l'une de 55 m, l'autre de 13,5 m de longueur, ont fait l'objet de relevés des élévations, sur les deux parements, est et ouest, pour la première (relevé n°1³⁰), seulement sur le parement ouest pour la seconde (relevé n°6³¹). Nous nous intéressons ici à la portion renseignée par le relevé n° 1. Cette courtine appartient à la première phase de construction de l'enceinte actuellement en élévation, dont les techniques de construction ont été renseignées par des opérations d'archéologie du bâti portant sur les courtines ouest et nord³². Cette première phase se caractérise par des parements de galets maritimes grossièrement retaillés afin de produire une surface plane sur la face de parement et sur les faces de pose et de joint (US 1611, 1644, 1645, 1646, 1648, US équivalentes). Il semble, comme dans le cas de la courtine nord, où se comptent 7 ou 8 assises par mètre, que leurs dimensions soient relativement calibrées ; leur diamètre est compris ici entre 10 et 40 cm, et les galets présentent des formes homogénéisées par la taille. Ponctuellement, il est possible d'observer des assises ou portions d'assises obliques voire quasi-verticales

30 Vol.2 p.22.

31 Vol.2 p.47.

32 BETHUS, op.cit., 2014.

conservées dans les parements. Ces éléments, semblables à l'*opus spicatum* des bâtiments romains ou des édifices religieux du XI^e siècle angevin³³, sont employés afin de rattraper des irrégularités lors de la pose. Ils sont particulièrement nombreux dans la partie sommitale actuelle du parement externe. La nature et la qualité du mortier de cette phase n'ont pu être observées de près ; on distingue cependant des rejointoiements postérieurs, en particulier à l'extrémité nord du parement interne. Il s'agit sans aucun doute de modifications ultérieures à l'état originel de la courtine, liés aux aménagements d'une chapelle³⁴.

Les parements interne et externe de la courtine orientale présentent par ailleurs de nombreux arrachements (US 1614, 1650), mettant à nu sur certaines portions de mur le fourrage de galets marins non retaillés ; les parements forment ainsi un appareil de revêtement. Le parement interne est à cet égard beaucoup plus dégradé que la parement externe ou que la courtine nord. Comme dans cette dernière, les galets sont déposés en assises horizontales relativement régulières, ce qui permet de penser que le fourrage a été déposé en même temps que les assises des parements, et non pas jeté dans un bain de mortier³⁵. Des trous de boulin rectangulaires, alignés horizontalement, apparaissent dans le parement. Ils correspondent à la mise en place d'échafaudages scellés dans la courtine lors de la construction de celle-ci. En particulier, un alignement de 4 trous de boulins situés à une altitude de 21,50 m NGF environ : ceux-ci, ainsi que les mortiers de cette première phase, n'ont pu être examinés en détail. Les phases de construction postérieures ont par ailleurs fait disparaître les autres trous de boulins contemporains de cette phase, empêchant un examen plus avancé des modes de construction d'échafaudages dans ce secteur. L'arase originelle de la courtine orientale ne semble pas avoir été conservée, l'arase actuelle étant irrégulière et très végétalisée, oscillant entre une altitude de 26,50 et de 23,50 m NGF environ. En se basant sur la hauteur de la phase contemporaine de la courtine nord, conservée sur toute son élévation, soit environ 30 m NGF, il est permis de penser que cette courtine ait été à l'origine trois à cinq mètres plus haute, sans compter les possibles rehaussements postérieurs, qui ne semblent pas avoir été conservés sur cette portion d'enceinte. Cette courtine n'a apparemment pas été épargnée par le démantèlement

33 PRIGENT (Daniel), SAPIN (Christian), « La construction en pierre au Moyen-Âge », in *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 2004 (rééd.), p.125.

34 Voir infra 5.5.

35 BETHUS, op.cit., 2014., p.44.

des défenses du château ordonné en 1628³⁶, en particulier dans sa partie sud, particulièrement atteinte, contrairement à la courtine nord, relativement préservée.

D'une manière générale, la courtine orientale semble bel et bien appartenir à la phase de construction retenue pour la courtine nord, c'est à dire la première moitié du XI^e siècle, peut-être autour de l'an mil³⁷ ; c'est-à-dire l'enceinte du *castellum* probablement fondé par le duc d'Aquitaine et revendiqué par Guillaume le Chauve vers 1049³⁸. L'étude à distance d'après relevés et photographies redressées, ne permet pas pour l'heure de se prononcer définitivement sur les éventuelles césures, planées, coups de sabre et désordres d'assises, qui nous renseigneraient sur les techniques de construction et le rythme du chantier, et si ceux-ci diffèrent des autres courtines. De légères modifications, difficiles à situer au sein même de la chronologie relative, affectent cette courtine par la suite. L'ouverture 1612 est ménagée en perçant le mur, à moins qu'elle n'ait fait partie du programme primitif de construction et n'ait été montée en même temps que le mur : son appui se trouve à une hauteur de 22,50 m NGF. La largeur maximale de l'ébrasement entre les piédroits est de 90 cm. Le parement ayant disparu à cet endroit, il est difficile de se prononcer sur l'aspect extérieur de l'ouverture et sur son rapport chronologique à la courtine, de même que sur son utilité : est-ce le jour d'un bâtiment qui n'aurait pas laissé de négatifs sur la courtine ? Cette ouverture est malgré tout associée à la phase 1 de construction de la courtine orientale. Cet état est celui sur lequel s'appuieront tous les états ultérieurs, jusqu'à la destruction du château.

Phases 2 & 3 : l'adjonction de bâtiments à la courtine

Des vestiges de construction postérieures, s'appuyant sur la courtine primitive, sont présents sur une quinzaine de mètres de longueur, entre l'arase actuelle de la courtine à 27 m NGF environ, et le toit des bâtiments administratifs actuels du château, bâtis à la fin du XIX^e siècle³⁹, qu'ils surplombent⁴⁰. Leur présence empêche de savoir avec certitude si d'autres vestiges de ces constructions existent en partie basse de la courtine. En particulier sont associées à cette phase plus tardive les deux fenêtres à croisée et meneau ménagées en

36 BARBAUD, op.cit., 1896, pp.1-7.

37 BETHUS, op.cit., 2016, p.107.

38 Ibid.

39 A.N., 1AP/2144, lettre de M^e Morisset, notaire à Talmont, à M.le duc de la Trémoille, 3 janvier 1880.

40 Vol.2 p.25.

perçant la courtine, sans doute associées à un étage et visibles sur le parement externe. Ne subsistent de vestiges en élévation des bâtiments, en effet, que des éléments de maçonnerie superposés au parement interne de la courtine et des aménagements ménagés dans l'épaisseur de celle-ci, dont les fenêtres. Des vestiges d'au moins deux phases de construction associées à ce bâtiment sont distinguables : une phase primitive de construction du bâtiment oriental, suivie de l'adjonction de maçonneries supplémentaires qui n'en bouleversent pas la structure.

Le parement interne et les structures maçonnées associées à ce bâtiment viennent s'appuyer sur la courtine orientale et la recouvrir⁴¹ : l'arrachement des maçonneries tardives⁴², au sud de la fenêtre 1615, découvre la structure interne de la maçonnerie superposée au parement du XI^e siècle. Elle le double de deux épaisseurs de maçonnerie. La première, au contact du parement de la courtine, est composée de petits moellons de calcaire grossièrement taillés, disposés en assises irrégulières et grassement jointoyés par un mortier de chaux, à la manière d'un fourrage. Cette première couche a pour fonction d'aplanir la surface de la courtine, en atténuant quelque peu les irrégularités horizontales. Une deuxième épaisseur constitue le parement interne du bâtiment, conservé sur plusieurs surfaces : l'US 1621 et l'US 1653, situées de part et d'autre des vestiges d'un conduit de cheminée, ainsi que l'US 1619, conservée autour de la fenêtre sud (US 1615), et l'US 1622, fragment de parement conservé dans la partie nord du mur à une altitude de 21,20 m NGF, présentent un parement de petits moellons et de moyen appareil de calcaire irrégulièrement assisés, liés par des joints fins. Le mortier de chaux est très dégradé et a disparu sur de vastes surfaces au niveau de l'US 1619, fragilisant le parement. Les assises sont parfois irrégulières : on note ponctuellement l'emploi de petites pierres ou de fragments de terre cuite architecturale en calage d'assises ou en rattrapage d'irrégularités. Les trois US présentent des relations de juxtaposition et des modes constructifs identiques qui conduisent à les considérer comme des US synchrones, sinon des US équivalentes. Ce mode de construction peut être qualifié de re-parementement par superposition, sans destruction du parement interne antérieur, qui subsiste en-dessous, et réapparaît sous le parement tardif arraché. Les maçonneries 1619, 1621, 1622 et 1653, sont seulement superposées aux maçonneries antérieures et ne forment donc pas un mur à proprement parler, ne pouvant pas réellement jouer le rôle architectonique d'un mur gouttereau : ce

41 Vol.2 p.26.

42 Vol.2 p.27.

rôle est alors joué par la courtine est. Le re-parementement a donc permis d'aplanir la surface de la courtine orientale et de l'épaissir afin qu'elle puisse servir de mur gouttereau au bâtiment adossé contre elle. L'aspect relativement irrégulier et peu soigné de cette maçonnerie tardive permet de penser qu'une épaisseur supplémentaire, composée de plâtre ou d'un autre enduit, venait elle-même recouvrir le parement de petit appareil afin de lisser et de régulariser sa surface, qui se situait alors à l'intérieur de l'édifice. La surface de ce parement comporte par ailleurs des irrégularités dues à la structure du bâtiment. Ainsi un ressaut en saillie de quelques centimètres par rapport à la surface du parement le surmontant y est conservé sur deux mètres de long, à une altitude de 22 m NGF. Il est associé à une rainure dans le parement située une vingtaine de centimètres plus haut, au niveau de la fenêtre 1615 et du seuil de la porte 1618. Cela semble correspondre à la surface d'un plancher situé au premier étage du bâtiment accolé à la courtine. Les vestiges de structures architectoniques peuvent compléter les informations sur la structuration de celui-ci.

Parmi celles-ci, sont observables dans la partie nord des vestiges du bâtiment les vestiges d'un corbeau (US 1655). Il est chaîné à l'US 1621, proche de l'arase de la courtine à une altitude de 26,10 m NGF⁴³, en faible saillie par rapport à la surface du re-parementement avec lequel il fonctionne, légèrement au nord du conduit de cheminée 1620. Il présente une arête chanfreinée ; la courtine et le parement tardif ayant été dérasés au-dessus, il n'est pas possible de dire s'il était surmonté d'un empochement dans le mur. En revanche, il se trouve bel et bien à l'aplomb d'un empochement rectangulaire (US 1654), situé à une altitude de 21,80 m NGF⁴⁴, et ménagé dans le parement tardif contemporain. La maçonnerie tardive a été arrachée au-dessous de lui. Ces deux éléments sont isolés parmi les vestiges de cette phase de construction, constituant le seul corbeau et le seul empochement. Mais le dérasement de la courtine et du parement correspondant à cette phase dans les parties sommitales, ainsi que la forte dégradation et la végétalisation du bâti ont pu faire disparaître d'autres éléments, car il semble peu probable qu'ils aient été seuls. En effet, ces deux éléments semblent correspondre à deux modes de mise en place d'éléments de charpente de plancher. L'empochement semblerait indiquer la mise en œuvre d'une poutre, dont il donne une idée des dimensions ; cela indiquerait que les solives supportant le plancher du premier étage auraient été installées parallèlement au

43 Vol.2 p.28.

44 Vol.2 p.29.

mur gouttereau, reposant sur des poutres disposées perpendiculairement, reposant peut-être sur des murs. En terme d'altitude, cela fonctionnerait avec le niveau de plancher mis en évidence plus au sud. Plus haut, le corbeau a pu être mis à l'aplomb de l'empochement de poutre grâce au rétrécissement du conduit et de la hotte de la cheminée 1620, soutenant un élément de charpente, poutre ou solive. D'autres corbeaux sont visibles sur le parement externe, au-dessus des fenêtres 1615 et 1616. Associés à un parement tardif lié à l'implantation des fenêtres, non alignés, ils sont peut-être le fruit d'un remontage tardif ; peut-être ces corbeaux sont-ils les vestiges d'aménagements de bois présents sur ce parement. En l'absence d'investigations plus rapprochées et plus poussées, nous ne saurions aller plus avant dans l'interprétation.

D'autres structures architectoniques associées à la construction tardive sont également conservées en élévation. A commencer par des arrachements, vestiges d'un mur, situés au sud des vestiges (US 1613), entre une altitude de 24,30 m et de 25,30 m NGF. Il s'agit d'un fragment de maçonnerie formant un angle droit avec la courtine. Son mode de liaison avec celle-ci nous reste peu clair, étant donné que nous n'avons pas pu accéder aux parties sommitales, mais il semble qu'il lui ait été chaîné, le parement et le fourrage de la courtine ayant été retravaillés à cet endroit. Ce fragment est constitué d'un appareil régulier de moellons de calcaire grossièrement équarris, dressés, régulièrement assisés⁴⁵ ; il est par ailleurs chaîné à un fragment de parement arraché (US 1649), constitué comme le parement 1619 auquel il est lié, de petits blocs de calcaire assisés. Ce fragment de mur est donc contemporain des parements tardifs superposés à la courtine. Lui-même présente un appareil plus imposant que ces derniers, et semble correspondre à un arrachement de mur perpendiculaire à la courtine, qui constitue le mur gouttereau du bâtiment. Cette maçonnerie est à l'aplomb d'un vestige de mur situé au niveau du sol, dans un des bâtiments techniques du château⁴⁶, et semble fonctionner avec lui. Bien que nous n'ayons pu l'observer que brièvement, il est possible qu'il s'agisse des vestiges d'un seul et même mur, cette maçonnerie présentant le même appareil de blocs de calcaire de moyen appareil grossièrement équarris, dressés et assisés. La différence de traitement avec les parements et le fait qu'aucun vestige de reprise ou de maçonnerie de cette phase n'ait été découvert au sud de cet élément ou du vestige de mur au sol permet d'émettre l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'un vestige du mur-pignon sud du bâtiment. Les vestiges d'un autre

45 Vol.2 p.30.

46 Plus précisément dans le garage de Didier.

mur sont présents également sous forme d'arrachements sur le pan de mur situé entre les deux fenêtres, entre une altitude de 22 et de 27 m NGF, niveau de l'arase actuelle de la courtine⁴⁷. Il semble par ailleurs se poursuivre plus bas, derrière les bâtiments contemporains, ce qui en ferait très probablement un mur de refend. Deux arrachements de ce mur (US 1614 et 1650, US équivalentes) présentent le même mode de construction, petits moellons calcaires équarris de petit appareil, posés en assises irrégulières. Ces arrachements sont chaînés avec le parement 1619 ; la liaison stratigraphique et la similitude de traitement des maçonneries indiquent probablement une construction contemporaine. La liaison avec la courtine n'a pas été observée : il est possible que ce mur ait été chaîné avec elle lors de sa construction, pour renforcer la cohésion du bâtiment. Recoupant ces deux arrachements, le piédroit d'une porte percée dans ce mur (US 1618) est conservé. Le traitement des maçonneries est tout à fait différent de celles du parement : le tableau de l'ébrasement est composé de moellons équarris de moyen appareil de calcaire jaune, disposés en assises peu régulières, liées au mortier de chaux et sable par des joints très gras, dans lesquels prennent place de nombreux gros fragments de terre cuite architecturale, ainsi que de petites pierres calcaires, manifestement issues du parement en redressement d'assises. Le jambage de ce piédroit⁴⁸, ainsi qu'un fragment de voussoir qui soutenait le linteau de la porte, sans doute de forme plate ou en accolade, présentent un décor mouluré linéaire de listel formant colonnette, inscrit sur un chapiteau, et sous deux chapiteaux superposés, avec baguette et cavet. La relation stratigraphique et la mise en œuvre montre clairement une insertion de cette ouverture postérieure à la mise en place du mur. Cette maçonnerie, de nature différente, se présente en effet en discordance avec les assises du parement postérieur. Cette phase correspond sans doute à une restauration d'une ouverture antérieure. Cette porte appartient dans ce cas à une phase postérieure à la construction du parement interne du bâtiment ; mais cette porte fonctionnant avec le mur dans cette troisième phase, il a été choisi de la présenter avec celui-ci.

Enfin, outre ces éléments architectoniques, des équipements de confort et d'éclairage sont également présents dans cet état tardif du bâtiment. Parmi ceux-ci, le contrecœur et conduit d'une cheminée (US 1620), située au nord de la fenêtre 1616, visible d'une altitude de 20,60 m NGF jusqu'à l'arase de la courtine⁴⁹. Il semble que les

47 Vol.2 p.31.

48 Vol.2 p.32.

49 Vol.2 p.29.

vestiges se poursuivent dans les parties basses, derrière les bâtiments contemporains. Ménagée dans l'épaisseur du parement tardif, sa construction lui est sans doute contemporaine. Le conduit se réduit en largeur et en profondeur dans les parties sommitales, permettant l'installation du corbeau déjà repéré. Contrecœur et conduit sont constitués du même petit appareil très hétérogène, composés autant de petits moellons calcaires équarris que de gros galets non taillés, le tout étant grossièrement assisé. De très nombreux fragments de terre cuite architecturale, apparemment des fragments de tuiles, sont employés en redressage d'assises et en parement. Des traces de rubéfaction sont observables sur le parement du conduit, ainsi que sur un fragment du piédroit de la cheminée lié au parement, conservé au nord du contrecœur (US 1652). Construit en blocs de calcaire jaune taillés, sa base, à une altitude de 22,30 m, est moulurée et bûchée, tandis que le montant de forme hémicirculaire porte un listel⁵⁰. Il semble que cet élément de la cheminée soit conservé dans son intégralité ; il servait de soutien au linteau disparu de la cheminée, sans doute située au premier étage. Cet élément pourrait aussi bien appartenir à la première phase de construction du bâtiment tardif qu'à la suivante, celle du piédroit 1618, comme le laisse penser la proximité des matériaux utilisés et du décor.

Enfin, les grandes fenêtres à croisillon, meneau et coussièges ménagées dans l'épaisseur de la courtine orientale, constituant le principal vestige visible du bâtiment ; la fenêtre sud (US 1615), comprise entre une altitude de 22,20 m et de 26 m NGF, possède un encadrement de piédroits de pierre de taille calcaire réglée de moyen appareil, régulièrement assisée et posée en carreaux et boutisses⁵¹. L'observation extérieure montre toutefois des césures entre cet encadrement et le parement 1619, au sud de la fenêtre ; il semble qu'une partie de l'encadrement, au sud, soit le fruit d'une restauration plus tardive. L'examen rapproché des maçonneries de la fenêtre 1615 semble de fait montrer l'existence de plusieurs états de construction juxtaposés.

Le sol est constitué de petits moellons aplanis liés par du mortier⁵². Le parement interne nord de l'ébrasement de la fenêtre 1615⁵³ est lui composé principalement de grand et moyen appareil de pierre de taille non assisé, lié par des joints relativement gras de mortier de chaux et sable. Des fragments d'ardoise, de terre cuite architecturale et des

50 Vol.2 p.33.

51 Vol.2 p.34.

52 Vol.2 p.35.

53 Relevé n°3, vol.2 p.36.

petites pierres sont présents dans les joints et ont été utilisés comme calage entre les blocs de grand appareil et en « remplissage » dans les vides entre ceux-ci. En effet, il semble plutôt que les blocs ont été emboîtés entre eux plutôt qu'assisés, même si des départs d'assises sont perceptibles dans la partie gauche de l'ébrasement ; d'autre part, ils présentent des dimensions et une géologie extrêmement variées. Dans ce parement, quatre types de pierre ont été utilisés. Le premier type, très représenté dans la partie gauche de l'ébrasement, et dans le piédroit nord de l'encadrement interne de la fenêtre, est composé de blocs de pierre grise dense gréseuse. Les blocs de cette pierre sont relativement réglés, sans être parfaitement réguliers. Par exemple, le bloc n°1⁵⁴ possède des dimensions de 70 cm de longueur sur 30 de largeur, et sa surface est couverte de meurtrissures punctiformes, marques de taille piquée signant l'usage d'un pic ou d'une broche⁵⁵ ; la petite taille et la faible profondeur des impacts, de l'ordre de quelques millimètres, nous orientent plutôt vers l'usage de la broche. Des éclats et des morceaux de cette pierre de moindre dimension sont réutilisés en calage de blocs et dans les joints. Ces blocs de pierre de taille, posés en carreaux et boutisses, forment le jambage du piédroit de l'ébrasement. Le second type de pierre le plus représenté est un calcaire coquillier jaune, semblable à un tuffeau jaune. Les blocs taillés dans cette pierre sont plus irréguliers dans leurs dimensions, et fréquemment retaillés en chaise afin de s'emboîter à d'autres blocs. Le bloc n°2 possède des dimensions de 57 par 44 cm⁵⁶ et porte des traces de ciselures de dégrossissage et d'égalisation sur sa face de parement, traces de taille causées par un outil différent, sans doute un ciseau⁵⁷. Les jambages du piédroit de la fenêtre sont, eux, taillés dans une pierre grise dure⁵⁸, sans qu'aucun élément plus petit n'en ait été remployé dans les joints. Le bloc n°3, élément du montant de la fenêtre, a ainsi des dimensions de 28x32 cm et des traces de taille piquée analogues à celles du bloc n°1 ; il semble que des techniques de taille semblables y ont été utilisées. Il faut noter l'homogénéité des jambages du piédroit à cet égard. Enfin, dans le parement de l'ébrasement, un troisième type de pierre, le moins fréquent, est utilisé : un calcaire blanc très friable. Le bloc n°4, taillé dans cette pierre, présente des dimensions de 30x11 cm et présente lui aussi des marques de taille piquée. Des moellons de cette pierre

54 Relevé n°2, vol.3 p.36 ; vol.2 p.39.

55 BESSAC (Jean-Claude), *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre, de l'Antiquité à nos jours*, in *Revue archéologique de Narbonnaise*, supplément 14, Paris, CNRS, 1986, pp.19-20 et pp.108 & 112.

56 Vol.2 p.40.

57 BESSAC, op.cit., 1993, p. 132.

58 Vol.2 p.41.

sont réutilisés dans les joints. Les pierres utilisées dans la coussiège nord sont analogues : le siège, dont la bordure est moulurée en quart de rond, est composé de calcaire coquillier jaune et de grès. Le siège surmonte le corps de la coussiège, maçonné de blocs de moyen appareil taillé dans les mêmes pierres, grossièrement assisés, avec une forte utilisation de fragments d'ardoises en calage d'assises. Les blocs de calcaire coquillier utilisés dans la coussiège portent également de nombreuses marques de taille au ciseau. Il semble que ce parement ait été restauré et remonté avec des éléments d'origines diverses ; le constat est semblable lorsque l'on s'intéresse au parement sud de l'ébrasement de la même fenêtre⁵⁹. Le calcaire coquillier jaune est ici largement dominant et constitue l'intégralité du jambage du piédroit de l'embrasure interne de la fenêtre, ainsi qu'une partie du parement. La maçonnerie est montée en moyen appareil relativement régulier, disposé sur deux assises dans la partie basse du parement. Dans la partie supérieure, les blocs sont emboîtés les uns dans les autres, certains étant, de la même manière, retaillés en chaise, marquant une volonté manifeste de calage des autres blocs. Le siège de la coussiège sud, analogue à celui qui lui fait face, est constitué uniquement de calcaire coquillier jaune, le corps étant maçonné de blocs de même nature et de moellons de calcaire gris noyés dans du mortier. Quant au couvrement de cet ébrasement, formé par la translation d'un arc en anse de panier⁶⁰, il est constitué de blocs de moyen appareil assisés. Le grès y domine, complété par des blocs de calcaire coquillier jaune.

Il semble d'après ces observations que de lourdes restaurations ont touché les parements. L'assemblage des maçonneries et l'observation de la surface des pierres semble montrer que le grès aurait été la pierre utilisée dans l'état premier de la fenêtre, pour les parements, coussièges et couvrement. Au cours de la restauration, probablement assez récente, on aurait procédé à l'enlèvement d'une partie des blocs et à leur remplacement par la pierre taillée de calcaire jaune, de remplois de calcaire blanc ainsi que de calcaire gris. Une partie du coussiège nord, taillé dans cette dernière pierre, est attribuable à l'état originel de la fenêtre. Ainsi conservée, elle montre que les coussièges de calcaire jaune ont été taillés à l'identique. Dans ce cas, l'ampleur des remontages et des perturbations des maçonneries rend difficile la restitution d'un état primaire des parements de l'ébrasement. Il semble malgré tout que les blocs disposés en carreaux et boutisses, associés à l'élévation du piédroit sud de l'ébrasement de la fenêtre, soient restés en grande partie en place. Cela

59 Relevé n°5, vol.2 p.38.

60 Vol.2 p.42.

permet de se faire une idée de l'aspect du parement de l'ébrasement nord de la fenêtre dans son état initial, probablement bâti en appareil de pierre de taille régulièrement assisé. Les coussièges auraient été au même niveau qu'aujourd'hui ; de plus, l'utilisation d'une taille piquée sur la face de parement permet d'envisager la pose d'un enduit mural dans l'état initial.

La fenêtre nord (US 1616) est située à la même altitude. Il n'a pas été possible d'y accéder, mais l'observation depuis le sol montre qu'elle présente des parements d'ébrasement dans une situation similaire, avec les mêmes types de pierre utilisés, malgré la disparition des coussièges et le remplacement du sol par une dalle de béton. Les baies à croisillon présentent, elles, une grande homogénéité. Il est possible qu'elles n'aient que peu été modifiées depuis leur mise en place. Leurs piédroits, leurs linteaux, leurs meneaux et leurs croisillons sont taillés dans le même grès gris dur. La croisée de la fenêtre 1615 a, elle, pu être observée en détail⁶¹. L'allège de la fenêtre est composée d'un appareil de moellons de calcaire blanc tendre non assisé, lié par un mortier de chaux et sable. Y est ménagé au niveau du sol un conduit maçonné dans une dalle concave, menant à l'extérieur, ayant probablement une fonction d'évacuation⁶². Sur l'allège repose l'appui de la fenêtre, formé de deux blocs de pierre de taille de calcaire gris semblable à celui des parements des ébrasements, à l'arête supérieure chanfreinée, et présentant un bandeau en légère saillie vu de l'extérieur. Le croisillon de la fenêtre est monolithe, tandis que le meneau est formé de deux parties ; les deux sont moulurés sur leur face intérieure d'un décor de bandeau droit, et vus de l'extérieur, présentent des arêtes coupées par un chanfrein droit. On observe au registre inférieur de la fenêtre une série d'encoches en forme de mortaises d'environ 4 cm de diamètre, quatre sur chaque face du meneau tournée vers le piédroit⁶³ et une sur le croisillon, sur chaque face tournée vers l'appui⁶⁴. L'absence de feuillure au registre inférieur de la fenêtre témoigne sans doute de l'absence de châssis dormant servant de support de fermeture⁶⁵. La présence de trous uniquement sur la partie basse du meneau nous oriente vers la piste de trous de scellement de gonds métalliques ; ceux-ci auraient pu être associés à l'axe vertical de fermeture des vantaux du registre

61 Relevé n°4, vol.2 p.37.

62 Vol.2 p.43.

63 Vol.2 p.44.

64 Vol.2 p.45.

65 MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, t.2, *La résidence et les éléments d'architecture* Paris, Picard, 1993, p.211.

inférieur. L'encoche présente sur le croisillon pourrait alors être associée à une barre de fermeture, étant donnée l'absence d'encoche sur l'appui⁶⁶. Le dispositif de fermeture de ces baies apparaît, d'après ces quelques indices, pour le moins difficile à reconstituer, d'autant que le registre supérieur, difficile d'accès, ne présente apparemment ni encoches, ni feuillure. Le linteau droit de la fenêtre présente lui une arête chanfreinée sur sa face interne ; tandis que vu de l'extérieur, tout l'encadrement de la fenêtre 1615 présente un décor mouluré, à baguettes prismatiques formées d'un cavet encadrant une baguette hémicirculaire. Ce décor extérieur, malgré l'homogénéité de l'appareillage, diffère de celui de la fenêtre 1616. Là, le croisillon et le meneau sont formés de deux parties chacun et présentent une surface plane et des arêtes vives, sans chanfrein. La mouluration de l'encadrement, linteau et piédroits, est constituée d'un cavet encadré de baguettes toriques sur chapiteaux⁶⁷. Le décor varie ainsi quelque peu, dans ces fenêtres à la mise en œuvre apparemment homogène, qui semblent pourtant appartenir bel et bien à la même phase de construction. On peut donc distinguer au moins trois phases au sein de ces vestiges.

Phase 4 : les restaurations des bâtiments adjoints à la courtine.

Cette phase a en réalité été déjà abordée, dans le cas d'éléments architecturaux présentant des éléments composites, comme les fenêtres. Les restaurations sont ici rarement radicales, mais tout de même assez facilement repérables, par l'utilisation d'un type caractéristique de pierre. Un pan du parement de la courtine (US 1647) a manifestement été restauré en remployant les matériaux d'origine, comme en témoignent les inclusions de terre cuite architecturale dans les joints, en redressement d'assises. Le piédroit sud de l'ébrasement de la fenêtre sud 1615, et presque tout l'encadrement de l'ébrasement de la fenêtre nord 1616, semblent également restaurés ; ce dernier est enfoncé de 20 cm par rapport aux parements 1621 et 1653. Le parement 1651, qui l'entoure, présente un appareillage de petits moellons de calcaire grossièrement assisés, semblable aux lambeaux de parements situés plus au nord (US 1621 et 1653), mais a subi de très nombreux rejointoiements qui lui donnent un aspect plus homogène. Ces travaux sont peut-être à rapprocher des lourdes restaurations subies par la fenêtre en lien avec les bâtiments contemporains qui recoupent ces maçonneries.

⁶⁶ MESQUI, op.cit., 1993., p.230.

⁶⁷ Vol.2 p.46.

Les 4 phases de construction sont ainsi individualisées : la phase 1 représente la construction de la courtine orientale du *castellum*, à laquelle on adjoint l'ouverture 1612 au début du XI^e siècle ; dans la seconde phase prend place l'adjonction de bâtiments à la courtine, dont subsistent le re-parement interne et les vestiges de murs arrachés, de baies et d'équipements domestiques ainsi que des négatifs de structures charpentées. Cet état subit ensuite des modifications : dans une troisième phase, fonctionnant avec le bâtiment encore conservé en élévation, on observe une adjonction ponctuelle d'éléments maçonnés décorés, soit l'encadrement de la porte et peut-être le piédroit de la cheminée. La quatrième phase comporte des restaurations, qui elles ont pu être effectuées sur le bâtiment déjà démoli, peut-être au cours de l'époque contemporaine. Le diagramme stratigraphique de synthèse regroupe cette chronologie relative dans la colonne M5⁶⁸. Le diagramme présentant une synthèse des phases de construction pour le mur M5 et l'extrémité est du mur M4 (courtine nord), les phases distinguées ici correspondent aux phases 1, 3, 4 et 5 du diagramme. Les US 1615 et 1616, correspondant aux fenêtres à croisés, y ont été comptées dans la phase correspondant à leur état initial de construction, bien qu'elles aient été manifestement restaurées. Les datations des phases, indiquées dans la diagramme, sont estimées ci-après⁶⁹.

68 Diagramme de synthèse, vol.2 p.56.

69 cf. infra 6.3.

5.4. Le bâtiment est, essai de restitution

Une chronologie relative étant désormais établie, il est désormais possible de distinguer les phases de construction correspondant au bâtiment en élévation. La phase la plus tardive⁷⁰ étant probablement liée à des restaurations postérieures, ayant eu lieu sur un bâtiment déjà détruit, nous considérerons ici l'ensemble des US appartenant aux phases de construction 2 et 3 ; en effet, malgré la quasi-destruction du bâtiment considéré, les vestiges conservés peuvent nous permettre d'émettre des hypothèses sur l'aspect et le fonctionnement du bâtiment. Ces considérations ne pourront malheureusement pas concerner son emprise au sol, en raison de la construction des bâtiments contemporains à l'emplacement des vestiges ; ni le couvrement, le dérasement de la courtine ayant effacé quasiment tout indice de charpente. Néanmoins, les éléments en notre possession nous permettent d'aborder la structuration horizontale et verticale du bâtiment. Nous nous reportons aux US indiquées sur le relevé n°1 et nos hypothèses sont figurées sur la restitution graphique n°1⁷¹.

La structuration verticale du bâtiment : hypothèses

Les vestiges en élévation comprennent, nous l'avons noté, des arrachements correspondant probablement à des murs. Au sud des vestiges en particulier, l'arrachement de mur 1613⁷², très dégradé, ne présentant qu'une épaisseur à peine supérieure à un mètre. Cet arrachement est associé à un vestige de mur situé au sol, à l'aplomb, dont les maçonneries présentent des caractères similaires. Au sud de cette maçonnerie, point de vestiges d'arrachements de murs ou de re-parementements. Il est ainsi probable que cet arrachement constitue le vestige d'un mur-pignon du bâtiment, dont il constituerait le mur-pignon sud. Nous appuyons cette hypothèse sur une des rares représentations iconographiques anciennes à notre disposition, le plan du château levé par Claude Masse en 1703⁷³. Sur celui-ci, on distingue clairement, au niveau de l'arrachement 1613, un mur d'épaisseur équivalente à celle de la courtine, perpendiculaire à celle-ci. Il est prolongé par un massif de maçonnerie circulaire, qu'il est difficile d'interpréter à partir de la seule représentation iconographique. Au sud de ce mur, par ailleurs percé d'une fenêtre

70 Cf. diagramme stratigraphique de synthèse, vol.2 p.56, phase 5.

71 Vol.2, p.57.

72 Vol.2 p.30.

73 Vol.2 p.14.

s'ouvrant vers le sud et la basse-cour du château, deux murs perpendiculaires, de moindre épaisseur, constituant, d'après la représentation en vue cavalière du même auteur⁷⁴, deux contreforts plats. Ces structures ont aujourd'hui totalement disparu en élévation. Il semble raisonnable de rapprocher cette représentation de l'arrachement 1613, qui constituerait alors un vestige de mur de fortes dimensions, servant de mur-pignon, comme en témoigne la présence de la baie. La représentation et l'état des vestiges en place ne nous permettent malheureusement pas d'aller plus loin, en particulier en ce qui concerne l'élévation du mur-pignon, dont la partie supérieure a probablement été dérasée en même temps que la courtine.

Environ 7 mètres plus au nord le long de la courtine, l'US 1614⁷⁵ correspond elle aussi à un arrachement de mur, lui percé d'une porte, et apparemment de moindre épaisseur. La présence de la porte nous indique avec certitude que cet arrachement correspond à l'arrachement d'un mur de refend du bâtiment. Ce mur aurait eu une épaisseur un peu inférieure à un mètre et la porte, dont subsiste le piédroit (US 1618)⁷⁶, aurait eu une hauteur un peu supérieure à 2 mètres, entre la rainure d'insertion du plancher et le piédroit de la porte. L'interprétation de ce vestige pose peu de problèmes ; d'autant qu'un mur situé au même niveau est également représenté sur le plan de Claude Masse. D'une épaisseur plus réduite que le mur situé plus au sud, ce mur constituerait effectivement un mur de refend. Une ouverture est représentée sur le plan, plus à l'ouest, sur le mur disparu, qui aurait été chaîné avec un mur gouttereau ouest, lui totalement disparu.

Enfin, se pose la question de la limite nord du bâtiment ainsi considéré. Le re-parementement qui y est associé, dégradé, s'arrête à environ 9 mètres au nord de l'arrachement 1614 (US 1621) ; on en retrouve une surface réduite à 14 m le long de la courtine, toujours au nord de l'arrachement 1614 (US 1622). Aucun autre arrachement de mur n'est décelable au-delà et l'examen tant des maçonneries que de l'iconographie nous permet d'exclure l'hypothèse d'un bâtiment incluant le logis et la chapelle. En l'absence de vestiges ou de représentation d'un hypothétique mur-pignon nord, nous ne pouvons pour le moment en déduire qu'une structuration verticale bipartite, délimitant un premier espace, au sud, d'une longueur de 7 mètres hors-d'œuvre, jouxtant au nord un espace de

⁷⁴ Vol.2 p.15.

⁷⁵ Vol.2 p.31.

⁷⁶ Vol.2 p.32.

plus vastes dimensions, de 14 mètres de longueur minimum. Et en l'absence de vestiges conservés au sol, mais en nous appuyant sur ces dimensions et sur la représentation du mur-pignon sud par Claude Masse, nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse d'un bâtiment de plan oblong, parallèle à la courtine nord.

La structuration horizontale du bâtiment : hypothèses

La restitution de la structuration horizontale du bâtiment s'appuie sur des vestiges plus ténus ; il n'est ici question, évidemment, que des niveaux de sol correspondant aux étages du bâtiment. Un premier élément est décelable à une altitude de 22 m NGF, soit le ressaut 1617, visible en particulier en-dessous de la fenêtre 1615. Ce ressaut est surmonté, à une altitude de 22,20 m NGF, d'une rainure visible au niveau du piédroit 1618, et en-dessous de la fenêtre 1616. La structure de l'ensemble est révélée par l'empochement 1664, situé lui à une hauteur de 22 m NGF ; elle correspond probablement à un support de poutre, qui aurait été disposée transversalement au bâtiment. Cette poutre aurait ainsi été un support pour les solives du plancher du premier étage du bâtiment. La distance entre la poutre ainsi restituée et le mur de refend du bâtiment où les extrémités de solives auraient été encastrées, soit 7 mètres, permet d'évaluer ainsi la dimension de ces solives, disposées longitudinalement dans l'espace sud, le plus vaste. Ces vestiges permettent ainsi de restituer avec certitude la présence d'un sol au premier étage du bâtiment, probablement un plancher, disposé sur des solives, reposant sur des poutres transversales lorsque leur longueur ne leur permet pas d'atteindre un mur.

L'existence d'un sol au deuxième étage du bâtiment, qui en ferait un bâtiment à deux niveaux d'habitat, ou surmonté de combles, est nettement moins sûre, en raison de la dégradation des parties sommitales de la courtine est. La présence d'un corbeau à une altitude de 26,10 m NGF (US 1655)⁷⁷ permet d'envisager la présence d'une pièce de charpente, poutre transversale ou entrail. L'emplacement de ce corbeau, proche du conduit de la cheminée 1620, montre une disposition courante de ce type de structure dans l'habitat élitaires médiéval ; le rétrécissement du conduit avec la hauteur permet de l'encadrer de deux pièces transversales de charpente. On observe cette disposition notamment à la maison forte des Allinges (Isère)⁷⁸, au XV^e siècle, et on la retrouve

⁷⁷ Vol.2 p.28.

⁷⁸ SIROT, op.cit., 2011, p.64.

fréquemment dans les maisons fortes de la fin du Moyen Âge en Périgord comme en Normandie⁷⁹. On peut envisager ainsi l'existence d'un autre corbeau supportant une autre poutre, au sud du conduit de la cheminée. Aucun vestige semblable n'est observable au sud du mur de refend 1614 ; il n'est permis que d'en subodorer l'existence.

Il est possible que cette pièce de charpente ait soutenu un plancher, dans l'hypothèse ou l'on admettrait un bâtiment comportant deux étages d'habitat, ou bien des combles, à une hauteur supposée de 26,40 m NGF environ. Dans cette dernière hypothèse, le corbeau aurait soutenu un des entrails de la charpente disparue ; il n'est pas possible de restituer sa disposition dans l'état de nos connaissances. En ce qui concerne la hauteur des espaces situés au premier étage du bâtiment, seul l'espace le plus vaste, au nord, peut faire l'objet d'une estimation. En admettant l'existence d'un comble ou d'un second niveau, la hauteur minimale sous plafond de cet espace aurait alors été de 4,20 m.

Synthèse

Les éléments issus de l'étude de bâti peuvent être synthétisés ainsi. Le bâtiment, à en juger par les dimensions restituées, aurait été d'une longueur minimale de 24 mètres, du mur-pignon sud au vestige contemporain situé le plus au nord (US 1622). On y distingue au moins quatre espaces, sur deux niveaux. Au premier étage, deux espaces, l'un de 7 mètres de longueur, au sud, l'autre, au nord, d'une longueur minimale de 14 mètres. Nous avançons ici, d'après ces dimensions et l'iconographie, l'hypothèse d'un bâtiment de plan oblong. Son espace le plus vaste au premier étage, s'il ne s'agit pas d'une salle montant sous charpente, possédait une hauteur sous plafond de 4,20 mètres environ. L'espace le plus petit possède probablement la même hauteur sous plafond, même si aucun vestige n'a été conservé. Des espaces de longueur équivalente peuvent être envisagés au rez-de-chaussée, mais la hauteur sous plafond de ceux-ci reste inconnue, dans l'ignorance des niveaux de sol contemporains. L'existence d'un comble ou d'un deuxième étage, ainsi que la structuration de la charpente, nous restent totalement inconnue ; une étude de la partie sommitale de la courtine pourrait permettre d'en savoir plus. En définitive, l'hypothèse d'un logis médiéval tardif, accolé contre la courtine est, semble tout à fait valable ; des précisions sur le programme, la datation, l'insertion dans les programmes contemporains et les usages seront apportées ci-après⁸⁰.

79 Communication personnelle X. Pagazani.

80 cf. infra 6.2.

5.5. Les vestiges, courtine est, partie nord, et courtine nord, partie est. Description et mise en phase.

L'angle des courtines est (mur M5) et nord (M4) conserve en élévation les vestiges d'un édifice en pierre voûté, dont deux murs arrachés (M7 et M8). La première hypothèse retenue par les auteurs serait celle d'un édifice à vocation religieuse, une possible chapelle castrale ; l'analyse des vestiges bâtis pourra permettre de confirmer ou non cette supposition. Nous décrirons ici les vestiges par phase de construction, mettant en évidence la mise en place de l'édifice par rapport aux courtines du château. Les relevés n° 6 et n° 7⁸¹ des courtines nord et est ont été utilisés pour la mise en évidence des éléments architecturaux et des phases de construction. Il y sera constamment fait référence ici.

Phase 1 : les courtines du XI^e siècle

Les vestiges se trouvent dans l'angle nord-est du château, angle formé par la jonction de deux des courtines encore en élévation, nord et est, datées de la première phase de construction du XI^e siècle. Une portion de la courtine nord a déjà été étudiée en détail lors d'une étude préalable à une restauration⁸², tandis qu'une étude détaillée de la courtine orientale est prévue à la suite de ce présent travail. Les caractéristiques de la portion nord de cette courtine est⁸³ sont semblables aux autres portions de celle-ci⁸⁴. L'arase originelle de la courtine orientale n'a probablement pas été conservée dans cette portion là non plus ; l'altitude actuelle du sommet de la courtine oscille entre 31 et 27 m NGF. Le parement ouest, constitué de galets marins grossièrement retaillés, disposé en assises régulières, environ sept à huit par mètre, a été enregistré comme US 1156. Les galets, de taille relativement homogène, sont travaillés de manière à ménager une surface plane sur leur face de pose⁸⁵ et liés par un mortier de chaux et sable. Les modes de construction, relativement bien connus désormais pour cette phase de construction, laissent paraître dans le parement des trous de boulin, supports d'échafaudages, ainsi que des portions d'assises verticales ou obliques, en « arêtes de poisson » ou *opus spicatum*, utilisées en réglage

81 Vol. 2 p.47 & p.48.

82 BETHUS, *La courtine nord* [...] op.cit., 2014.

83 Relevé n°6, vol.2 p.47.

84 cf. supra 5.3.

85 BETHUS, *La courtine nord* [...] op. cit., 2014, p.44.

d'assises, surtout dans les parties hautes de la courtine. Comme dans les portions de cette courtine relevés plus au sud, les arrachements de ce parement (US 1154) laissent paraître le fourrage entre les parements internes et externes ; les moellons sont disposés en assises relativement régulières. La courtine présente également sur cette portion une baie voûtée en berceau⁸⁶, donnant sur l'extérieur, ménagée dans son épaisseur (US 1153). Cette baie présente un ébrasement d'environ un mètre de large. N'étant associée à aucun vestige en élévation, il est difficile d'interpréter la fonctionnalité de cet aménagement de la courtine.

Le parement sud de la courtine nord (US 1110) est assez bien conservé dans cette portion orientale⁸⁷. Son élévation est conservée sur une douzaine de mètres, jusqu'à un sommet correspondant peut-être à son arase originelle, à une altitude de 30 à 31 m NGF. Le parement sud présente ici un aspect semblable et absolument homogène, témoignant d'une probable construction simultanée et « verticale » des courtines est et nord, assise par assise, ce que l'étude du fourrage en blocage de moellons disposés en assises relativement régulières peut laisser penser⁸⁸. Des portions d'assises en « arêtes de poisson », ou *opus spicatum*, ont également pu être observées sur ce parement ; mais non plus que pour l'autre portion étudiée de la courtine orientale, les mortiers n'ont pu être examinés de près. Toutefois, il semble que certaines parties de la courtine nord aient fait l'objet d'un rejointoiement, à moins que le mortier s'y soit mieux conservé⁸⁹, en particulier dans les parties basses de la courtine, au-dessous des arrachements de voûtes d'ogives. Des analyses seraient nécessaires pour comparer la nature et la composition du mortier à différents endroits.

Certains vestiges nous renseignent sur le chantier de construction de cette première à l'origine de cette première phase. Des trous de boulins sont régulièrement alignés par rangées tous les sur ce parement sud, associés à la maçonnerie 1110 et donc à la phase initiale de construction de la courtine⁹⁰. On en dénombre 38 exemplaires, nombre minimal puisque certains ont pu être bouchés, et d'autres très certainement détruits ou perturbés lors des phases postérieures de construction. Ces entrées sont toutes du type maçonné⁹¹, ménagées dans les assises de galets de moyen appareil. On compte 17 entrées de section

86 Vol.2 p.50.

87 Relevé n°7, vol.2 p.48.

88 BETHUS, op. cit., 2014, pp.43-44.

89 Vol.2 p.53.

90 Relevé n°8, vol.2 p.49.

91 BERNARDI (Philippe) et al., *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon, DARA, 2002, p.47.

circulaire et 21 de section rectangulaire, adaptées à la forme des boulins. Bien que ces trous n'aient pas fait l'objet d'études rapprochées, il est fort possible qu'ils soient comparables aux exemplaires examinés dans la portion ouest de ce parement ; ceux-ci présentent des diamètres de 0,10 à 0,20 m pour les trous carrés, de 0,08 à 0,10 m pour les trous circulaires⁹². D'une manière générale, la densité de trous de boudin apparaît très similaire à celle de la partie occidentale ; on peut avancer que les fourreaux présentent la même structure, traversant le mur de part en part pour servir de support à des pièces de bois de 3 m minimum pour l'établissement de platelages suffisamment larges⁹³. La présence de ces trous de boudin indique l'utilisation d'un système d'échafaudages encastré dans les maçonneries et soutenu par un rang de perches⁹⁴. Six ensembles échafaudés ont pu être ainsi définis à partir des trous de boudin⁹⁵. Leur organisation montre des ruptures importantes dans l'implantation des échafaudages, tout comme dans la partie ouest du parement⁹⁶. Le plus vaste est l'ensemble E1, défini à partir de 7 trous de boudin délimitant des espaces de platelage suffisants entre les perches, soit 2,50 m en moyenne, pour une hauteur estimée de 1,80 à 1,90 m entre les platelages. Le positionnement vertical légèrement décalé entre les trous de boudin semble indiquer que les perches aient été assemblées sur le mode dyaxial décalé en considérant une seule perche, soit deux perches assemblées sur le mode alterne-externe⁹⁷. Des mesures précises de largeur au niveau du parement permettraient d'affiner ces observations. L'ensemble E2 présente un espace nettement plus réduit entre les perches restituées, de l'ordre de 2 m, ce qui indique un changement peut être dû à l'organisation du chantier dans les parties hautes de la courtine. Quant aux ensembles E3 et E4, ils peuvent être aussi bien considérés séparément qu'en association, en considérant que l'assemblage vertical entre leurs perches ait été réalisé sur le mode alterne-interne. Enfin les ensembles E5 et E6 semblent trop décalés pour être associés tels quels. Il semble plutôt que chacun de ces ensembles corresponde à un moment particulier du chantier. Certains trous de boudin n'ont par ailleurs pas pu être compris dans un ensemble cohérent ; il semble que les phases postérieures à la construction de la courtine au début du XI^e siècle aient profondément perturbé la surface

92 BETHUS, *La courtine nord* [...], op.cit., 2014, p.47.

93 Ibid., p.44.

94 BERNARDI et al., op.cit., 2002, p.26.

95 Relevé n°8, vol.2 p.49.

96 BETHUS, *La courtine nord* [...], op.cit., 2014, p.47.

97 Schéma dans BERNARDI et al., op.cit., 2002, p.34.

du parement, probablement en procédant à des rebouchages de trous de boulin. La partie basse orientale du parement, occupée par un bâtiment postérieur, est en effet dépourvue de ces vestiges du chantier initial.

La courtine nord présente enfin une structure linéaire maçonnée associée à cette phase de construction (US 1111), située à une altitude de 26 m NGF, soit une élévation d'environ sept mètres par rapport au niveau du sol actuel. Cette structure est interprétée comme un larmier de toiture, correspondant à la jonction de la courtine nord avec le toit d'un édifice qui y aurait été accolé dans une première phase de construction du château⁹⁸. Des fragments de tuiles, encore conservés sous le larmier, seraient des vestiges de la toiture du bâtiment⁹⁹. La légère pente inclinée vers l'est permettrait alors de restituer l'inclinaison de la toiture ; ce larmier de toiture aurait eu pour fonction de faciliter l'écoulement des eaux de pluie de la toiture. Elle aurait alors été à deux pans, et non pas en appentis ; enfin, la longueur du larmier de toiture, 25 mètres, nous renseigne sur la longueur du bâtiment. L'interprétation de ce bâtiment est rendue difficile par le manque d'informations supplémentaires disponibles sur sa structure interne. Cette courtine présente aussi une rangée de trois corbeaux en saillie, à une altitude de 23,20 m NGF environ, soit 4,20 mètres du sol, à une distance horizontale d'1,50 mètres. La fonction de ces corbeaux reste à ce jour inconnue.

Phase 2 : l'installation d'un bâtiment voûté dans l'angle des deux courtines nord et est

Des structures maçonnées réalisées dans l'angle entre les deux courtines appartiennent à une phase de construction postérieure. Deux murs sont en particulier préservés en élévation sur une partie de leur hauteur. Le mur M7 est construit perpendiculairement à la courtine orientale, et parallèlement à la courtine nord, à une distance de 4,50 mètres environ. Il a été arraché (US 1154) dans sa partie supérieure¹⁰⁰ ; l'observation de l'arrachement nous permet d'estimer une altitude minimale de 24 m NGF du mur en élévation, soit une élévation de 6 m par rapport au niveau du sol actuel, pour une épaisseur d'environ 1,50 mètres entre ses parements subsistants. Ce mur est maçonné de petit appareil de moellons grossièrement retailés de calcaire blanc, liés par un mortier à chaux

98 BETHUS, PROUTEAU, op.cit.2014, p. 237.

99 Ibid.

100 Vol.2 p.51.

et sable clair et disposés en assises relativement régulières. Le fourrage du mur présente un blocage de moellons d'aspect semblable ; son état de dégradation et de végétalisation ne nous permet pas de nous prononcer sur la structure interne du blocage, qui semble toutefois présenter des assises plutôt régulières. Le mur M8¹⁰¹, est lui perpendiculaire à la courtine nord, et parallèle à la courtine est, de laquelle il est éloigné de 9,50 mètres environ. Dans un état de dégradation semblable au mur M7, ses arrachements sur la courtine nord permettent d'estimer une altitude minimale de 9 mètres en élévation, soit une altitude de 27 m NGF, pour une largeur d'1,50 mètres environ entre les parements. Il semble que cette hauteur permette d'estimer mieux que celle du mur M7 la hauteur atteinte en élévation par ces murs. Son mode de construction est tout à fait semblable à celui du mur M7 : matériaux et mise en œuvre sont les mêmes. Ces murs sont probablement les murs sud et ouest du bâtiment situé dans l'angle ; le mur M7, sur une longueur de 9,50 mètres, en serait alors le mur gouttereau sud, tandis que la courtine nord en serait le mur gouttereau nord. La courtine orientale serait le mur-pignon est du bâtiment, sur une longueur de 4,50 mètres, faisant face au mur M8, d'une longueur probable de 4,50 mètres également. Le bâtiment aurait alors présenté des dimensions de 11 mètres sur 6,50 mètres environ, hors œuvre.

Des vestiges de couverture interne au bâtiment sont restituables. Il s'agit d'arrachements et de vestiges en élévation d'un couverture voûté. Les arrachements en négatif de trois arcs brisés en tiers-point outrepassé sont observables, deux étant visibles sur le parement de la courtine nord et un sur le parement de la courtine est¹⁰², la rencontre des voûtes issues de la translation de ces arcs formant ainsi deux travées voûtées d'ogives. La clef de chaque arc brisé se trouve à une altitude de 26 m NGF, soit une hauteur de 8 mètres par rapport au niveau actuel du sol, et un mètre en-dessous de la hauteur restituable du mur M8. Un vestige du voûtement et de son support est observable dans l'angle des deux courtines nord et est (US 1116). Il s'agit d'un départ de voûte¹⁰³, partiellement arraché, supportant la naissance de trois nervures ; un pan de deux intrados des voûtes d'ogive est conservé en élévation sur une hauteur de trois mètres cinquante environ, à une altitude de 21,50 m NGF. Les trois nervures conservées plaident pour des voûtes sur croisées d'ogives quadripartites. Voûte et départ de voûte sont bâtis en blocs de pierre de

101 Vol.2 p.52.

102 Vol.2 p.53.

103 Vol.2 p.54.

taille, de calcaire gris de moyen appareil. Les nervures de la voûte présentent une moulure en tore, tandis que les vestiges d'assises des voûtains de l'intrados des voûtes, régulièrement mis en œuvre, présentent un appareillage radial, à la manière française¹⁰⁴. Ce type d'appareillage des assises de voûtains de voûte sur croisée d'ogives est le plus courant et le plus classique en Europe occidentale, du XII^e au XVI^e siècle¹⁰⁵. Ce départ de voûte est chaîné aux maçonneries des deux courtines, afin qu'elles supportent une partie des poussées exercées par les voûtes, de même que les murs M7 et M8, qui ont dû eux aussi soutenir des structures semblables. Les arcs brisés dont la translation est à l'origine des voûtes sur croisées d'ogives ont été par ailleurs ménagés dans l'épaisseur du parement des courtines, rendant leur arrachement visible en négatif aujourd'hui. A cette phase de construction et de voûtement est très probablement associé un aménagement présent en partie basse du mur. Il s'agit d'une niche couverte par une voûte en berceau brisé d'environ 1,50 m de haut¹⁰⁶, ménagée dans l'épaisseur de la courtine nord, à l'aplomb de la retombée des arrachements des deux arcs brisés présents sur cette courtine. S'enfonçant d'environ 50 cm dans l'épaisseur du mur, le parement de sa paroi interne est formé de petit appareil de moellons équarris de calcaire gris, semblable à celui du départ de voûte (US 1116), régulièrement assisés et liés par un mortier à chaux et sable. On note une certaine régularité dans les dimensions des moellons employés. Les claveaux de la voûte sont des blocs équarris taillés dans le même matériau. La similitude des matériaux employés et de la mise en œuvre de cet aménagement, ainsi que son emplacement, nous conduisent à l'identifier à la même phase de construction que le bâtiment voûté dans lequel il prend place.

On observe également des re-parementements ponctuels associés à cette phase de construction. Sur la courtine est, un parement de petit appareil de moellons de calcaire équarris (US 1158), disposés en assises relativement régulières, est associé à l'arrachement de la voûte d'ogives¹⁰⁷. Le parement d'origine de la courtine est par ailleurs conservé dans la majeure partie du bâtiment. Recoupé par des phases plus tardives, le parement de cette phase de construction n'est que partiellement conservé. Il est impossible de dire en l'état des vestiges si ce parement a été associé à d'autres aménagements.

104 BERNARDI, op.cit., 2011, p.240.

105 Ibid.

106 Vol.2 p.55.

107 Vol.2 p.47.

Phase 3 : les restaurations postérieures.

Comme la portion centrale de la courtine orientale déjà décrite, l'extrémité nord de la courtine est et la partie est de la courtine nord présentent manifestement des signes de restaurations tardives. Sur la courtine nord, des re-parementements tardifs sont observables à l'angle nord-est, en partie sommitale du mur, ainsi qu'en partie basse occidentale, à une altitude de 21,50 m NGF ; ils sont caractérisés par l'utilisation d'un appareil de moellons de calcaire grossièrement équarris. Ces re-parementements tardifs n'ont pas encore fait l'objet d'un enregistrement stratigraphique.

Des restaurations semblables du parement sont observables sur la courtine est, en partie basse de celle-ci, à environ 1 mètre du niveau de sol actuel (US 1157), ainsi qu'une assez vaste surface du parement, au sud du mur M7 (US 1155), recoupée par les bâtiments administratifs récents du château. Ces restaurations présentent un aspect relativement semblable aux parements restaurés de la courtine nord. Une vaste baie ouverte dans la courtine est (US 1151) est également attribuable à une phase de restaurations tardives¹⁰⁸ : couverte d'une voûte formée par la translation d'un arc en anse de panier, maçonné de petit appareil de moellons de différentes natures géologiques, cette large ouverture aujourd'hui fermée par une grille ne semble pas fonctionner avec le bâtiment voûté bâti dans l'angle de la courtine. En effet, cette ouverture recoupe le re-parementement tardif associé à l'élévation du bâtiment voûté, et tant son style que sa fonctionnalité peu évidente ne coïncident avec celui-ci. Cette baie est peut-être attribuable aux occupations les plus tardives attestées dans le château, au XIX^e siècle¹⁰⁹ : elle est déjà visible sur une gravure d'O. de Rochebrune représentant le château de Talmont à la fin du XIX^e siècle¹¹⁰.

3 phases de construction au minimum ont ainsi pu être identifiées dans cette partie du château associée aux courtines nord et est : la phase de construction primitive des courtines (phase 1) au XI^e siècle, la construction du bâtiment voûté peut-être attribuable à une chapelle castrale, associée aux murs M7 et M8 (phase 2), enfin les restaurations et aménagements plus tardifs (phase 3). La chronologie relative des US est indiquée dans la diagramme stratigraphique de synthèse¹¹¹, ainsi que les datations des phases, explorées ci-

108 Vol.2 p.50.

109 A.N., 1AP/2144, lettres entre Morisset, notaire à Talmont, et M. le duc de la Trémoille ; mentions de maisons récemment bâties dans l'enceinte du château, dont celle du vicaire de Talmont (1880).

110 « Ruines du château de Talmont », gravure, A.D.85, 5Fi/1090 ; vol.2 p.17.

111 Cf. diagramme stratigraphique de synthèse, vol.2 p.56.

après¹¹². Les phases indiquées ici correspondent aux phases 1, 2 et 5 du diagramme de synthèse des murs M4 et M5. Notons pour finir que des observations plus détaillées, basées sur une étude rapprochée des élévations de la courtine orientale et de la partie est de la courtine nord, permettraient de préciser et de corriger ces quelques remarques, en particulier en ce qui concerne les techniques de construction des phases tardives.

112 cf. *infra* 6.1.

5.6. Le bâtiment nord-est. Essai de restitution.

La chronologie relative des vestiges présents à l'angle des courtines nord et est permet désormais de distinguer les phases de construction associées au bâtiment dans son état de fonctionnement en élévation. Nous excluons donc du présent exposé la phase de restaurations postérieures du bâtiment¹¹³, sans doute effectuées dans un état déjà dégradé du bâtiment. Nous nous intéresserons ici successivement à une estimation de l'emprise au sol du bâtiment, puis à celle de son élévation. Les hypothèses de restitution sont reportées sur la restitution graphique n°2¹¹⁴.

L'emprise au sol du bâtiment nord-est

Contrairement au bâtiment accolé contre la courtine est, plus au sud, l'absence de constructions postérieures à son emplacement et la présence de deux arrachements de murs, M7 et M8 permet d'estimer l'emprise au sol et les dimensions du bâtiment. Il apparaît en effet assez clairement que ces deux murs sont respectivement le mur gouttereau sud (M7) et le mur-pignon ouest (M8) du bâtiment. En l'absence d'investigations archéologiques plus poussées en ce qui concerne les vestiges enfouis, il nous est impossible de connaître le mode de liaison exact de ces deux murs, non plus que les éventuelles ouvertures pratiquées, et l'emplacement de celles-ci. Mais à partir de notre analyse des vestiges subsistants, des hypothèses peuvent être avancées, tout en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit que d'une estimation provisoire. Ainsi, en prolongeant virtuellement les deux murs jusqu'à leur jonction, on peut estimer la longueur totale du mur M7 à 11,5 mètres, et celle du mur M8 à 6,3 mètres environ ; ce qui porterait la superficie totale au sol du bâtiment à environ 70 m². Il ne s'agit bien évidemment là que d'estimations destinées à donner un ordre de grandeur, qui devront éventuellement être vérifiées par des sondages. Les sources iconographiques nous permettent également, dans le cas de ce bâtiment, de préciser quelque peu les observations de terrain ; c'est encore une fois Claude Masse qui nous fournit la documentation. Sur le plan du château¹¹⁵, on distingue clairement un bâtiment dans l'angle nord-est. Il semble que la disposition restituée en prolongeant les murs corresponde globalement à cette représentation, où l'on distingue clairement les deux

113 cf. diagramme stratigraphique de synthèse, vol.2 p.56, phase 5.

114 Vol.2, p.59.

115 Vol.2 p.14.

murs M7 et M8 ; on distingue deux ouvertures dans le mur M7, dont une fenêtre ou une niche, ainsi qu'une ouverture dans le mur M8. Il est difficile de savoir si ces ouvertures correspondent à des effondrements des murs ou bien à des portes. Un contrefort est clairement discernable à la jointure des deux murs, ainsi qu'un autre contre le mur M7. Ces contreforts sont associés aux retombées des voûtes couvrant le bâtiment. L'examen de cette représentation exclut l'hypothèse d'un programme de construction ayant inclus à la fois ces vestiges et ceux du bâtiment situés plus au sud. L'absence de tout vestige sur la portion de la courtine orientale située entre les deux ensembles ne permettait premièrement pas de valider cette hypothèse ; et la présence de contreforts sur le mur M7, signale un programme cohérent pour ce bâtiment bâti dans un angle. Une inclusion plus tardive de ce bâtiment dans un plus vaste programme semble peu probable et dans tous les cas invérifiable en l'absence d'investigations du sous-sol.

Les élévations du bâtiment nord-est

La *Vue du chateau* [...] ¹¹⁶ confirme cette observation : on y distingue clairement les contreforts, soutenant les retombées de voûtes, ainsi qu'une baie couverte d'une voûte en berceau ménagée dans le mur M7. Le bâtiment est effectivement voûté ; d'après cette représentation iconographique et les arrachements de voûtes observables sur les courtines nord et est ¹¹⁷, on observe clairement les deux travées, voûtées sur croisées d'ogives, déjà mentionnées. L'ampleur de l'élévation du bâtiment est difficilement restituable, là encore en l'absence de vestiges de couvrement charpenté. Néanmoins, l'élévation des arrachements des murs M7 et M8, ainsi que des retombées de voûtes permet d'émettre des hypothèses sur l'élévation totale du bâtiment. En considérant l'altitude maximale des vestiges, soit 27 m NGF, on obtient une hauteur de 7 mètres par rapport au niveau du sol actuel. Cette hauteur correspond à celle des clefs de voûtes, au-dessus desquelles devait se trouver la charpente du bâtiment. Quant aux différentes ouvertures en élévation, seul le dessin de Claude Masse nous renseigne pour le moment à leur sujet, en admettant que l'ouverture pratiquée dans la courtine est (US 1151) est bien postérieure.

¹¹⁶ Vol.2 p.15.

¹¹⁷ Relevés n°6 et n°7, vol.2, p.47 & p.48.

Synthèse

Le bâtiment considéré, quadrangulaire, couvert par un voûtement de deux travées sur croisées d'ogives, indique par ces caractéristiques qu'il s'agissait probablement d'une chapelle ou d'une église incluse dans le programme castral ; cette hypothèse est retenue par Claude Masse, notamment, dans la légende de sa *Vue du chateau* [...]. Ses caractéristiques sont le produit d'un programme architectural cohérent, probablement sans lien direct avec les vestiges situés plus au sud. Les questions relatives à son programme architectural, à sa datation et à ses usages seront abordées ci-après¹¹⁸.

¹¹⁸ cf. infra 6.1.

Conclusion du chapitre

A l'examen, ce sont bien deux programmes architecturaux cohérents qui apparaissent dans ce secteur : une chapelle, ainsi qu'un bâtiment oblong probablement attribuable à un logis. L'étude du bâti permet ainsi d'infirmier l'hypothèse jusque-là avancée par les auteurs d'un vaste bâtiment associé à l'ensemble des vestiges présents contre la courtine est. Le peu de vestiges conservés, et l'examen des seuls plan et dessin de Claude Masse, réalisés à une époque où la dégradation du bâti était déjà avancée, pouvait en effet faire penser cela. En réalité, l'étude montre que les deux programmes n'ont aucun lien stratigraphique avéré. Il semblerait que chacun d'entre eux ait été construit isolément de l'autre ; il est également probable qu'ils n'aient pas appartenu à la même phase de construction. Il convient alors de pousser l'analyse pour chacun d'entre eux, et de passer les questions du programme, de la datation et des usages de ces bâtiments au crible de la documentation disponible, écrite et archéologique. Terminons ce chapitre en rappelant que ces brèves remarques ne sauraient s'imposer comme une étude définitive sur ces programmes. De nombreuses études, qu'il s'agisse du relevé manuel du bâti, de sondages dans la partie nord-est de la cour, d'études géologiques sur les pierres employées, ou encore d'analyses de mortiers, restent à faire, et permettraient de confirmer, ou le cas échéant d'infirmier, les quelques hypothèses développées ici.

Chapitre 6 : Les vestiges associés aux courtines est et nord-est : Programme, datation et contexte

Dans la cour du château apparaissent non plus un seul mais deux bâtiments nouveaux, bien différenciés dans leur aspect, leurs fonctions présumées, et peut-être même dans leur datation. En effet, si ces bâtiments sont stratigraphiquement postérieurs à l'enceinte du XI^e siècle, leur datation et leur place dans le contexte général de l'environnement bâti du château ne vont pas de soi, même en considérant leur identification présumée comme un logis et une chapelle. Leur datation estimée à la fin du Moyen Âge en fait cependant des documents primordiaux à la compréhension de l'histoire du château à cette époque peu abordée.

La considération de l'architecture castrale comme document d'histoire politique, sociale, économique et technique a aujourd'hui donné lieu à une historiographie abondante, quoi qu'inégale selon les sujets traités ; les chapelles castrales font ainsi figure de parents pauvres. L'étude de la parure défensive des châteaux médiévaux, comprise comme un « art militaire », si elle a longtemps été prégnante dans l'historiographie, fait place désormais à des études plus globales, attentives aux différentes dimensions des châteaux, à la fois forteresses, lieu de résidence d'élites sociales éminentes, lieu de concentration de richesses économiques, possédant souvent des fonctions religieuses. Tous ces aspects sont d'ores-et-déjà visibles à l'étude des différentes catégories sociales qui peuplent le château et y travaillent ; la complexité de l'évolution des aménagements internes sur le temps long répond à cette diversité sociale et à la multiplicité des fonctions de l'ensemble castral. Ces dernières restent plutôt méconnues au château de Talmont, en ce qui concerne la fin du Moyen Âge.

L'étude des bâtiments castraux tardifs de Talmont doit ainsi répondre à plusieurs questions ; en considérant les bâtiments isolément tout d'abord, la question des usages, des fonctions et des « consommateurs du bâti » pour reprendre la formule de Florence Journot¹, doit se poser, ainsi que celle des critères de datation utilisables. Une fois ces éléments établis, ou pour le moins défrichés, les édifices doivent être intégrés dans leur

1 JOURNOT (Florence), « Archéologie du bâti », in *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 2004 (rééd.), pp. 169-196, p.182.

contexte historique, et être étudiés dans la trame de la topographie historique du château. C'est dans cette optique que nous compléterons l'étude du bâtiment interprété comme une chapelle, avant de nous intéresser au logis, et à la place de ce dernier dans l'histoire des espaces résidentiels du château de Talmont.

6.1. La chapelle, programme et datation

La *capella* est un élément essentiel dans la définition théorique du programme palatin puis castral, et ce dès le Haut Moyen Âge². De fait, les édifices religieux sont présents très tôt dans les châteaux ; dès le X^e-XI^e siècle, des églises et des chapelles castrales sont desservies par des collèges de chanoines³ ou de moines. Dans le cas de Talmont, la probable implantation des moines de l'abbaye de Talmont dans l'enceinte du château coïnciderait avec l'édification d'une église de pierre dont subsiste aujourd'hui la tour-porche, datée du milieu du XI^e siècle⁴. Une salle de la tour maîtresse édifiée à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle est par ailleurs fréquemment interprétée comme une chapelle castrale privée à l'usage des seigneurs ou des habitants de la tour⁵, sans qu'elle soit associée à d'autres édifices religieux. L'histoire des lieux de culte au château de Talmont se déploie ainsi sur le temps long ; le dernier maillon identifié de cette chaîne d'édifices religieux serait la chapelle élevée dans l'angle nord-est du château. L'examen croisé de l'édifice et de la documentation textuelle et iconographique nous permet d'ores-et-déjà de proposer des interprétations fonctionnelles et des hypothèses de datation.

Programme architectural et aménagements

L'implantation choisie pour ce bâtiment voûté tend notamment à confirmer l'interprétation de cet édifice comme une chapelle castrale ; en effet, son orientation est-ouest met en évidence les nécessités liturgiques qui ont guidé son implantation. Il est probable que la chapelle ait donc été ouverte en direction de l'est : un percement, dont les dimensions semblent plus modestes que la vaste baie ouverte tardivement, est en effet visible sur la *Vue du chasteau* [...] de Claude Masse⁶. Un ébrasement précédant une fente ménagée dans la courtine est ainsi visible ; il est probable que d'autres ouvertures aient été ménagées, notamment dans le mur gouttereau sud, afin d'éclairer l'intérieur de la chapelle. Sans étude d'éventuels vestiges des murs pignon ouest (mur M8) et gouttereau sud (mur M7),

2 RENOUX (Annie), « «Aux marches du palais» : des mots, des concepts et des réalités fonctionnelles et structurelles », in « *Aux marches du Palais* ». *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 2001, p.16.

3 MAZEL, op.cit., 2006.

4 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.243.

5 Ibid., p.244.

6 Vol.2, p.15.

aucune interprétation satisfaisante ne peut pour l'heure être dégagée en ce qui concerne la circulation dans la chapelle ; des ouvertures sont identifiables sur la *Vue du chateau* [...], mais il est impossible de distinguer les portes d'éventuelles dégradations des maçonneries. Tout au plus peut-on émettre l'hypothèse que la niche ménagée dans la courtine nord, visible également sur le plan de Claude Masse, ait fait face à une porte située entre deux contreforts du mur M7.

La restitution des murs d'après les vestiges et l'examen de la documentation planimétrique nous livre l'image d'un édifice de plan rectangulaire, à façade occidentale et chevet plat, fortement contraint par les deux courtines entre lesquelles elle s'insère. La surface de 70 m² environ au sol, obtenue par déduction en prolongeant virtuellement les vestiges des murs, fait de cette chapelle un édifice de taille respectable, incomparable aux Saintes-Chapelles princières, mais d'un format supérieur à celui des chapelles de nombreuses maisons fortes de la fin du Moyen Âge ; en Lyonnais, leur surface compte souvent environ 20 m²⁷. Cette chapelle bien distincte des autres édifices peut être considérée comme une chapelle indépendante de plain-pied, selon la typologie employée par J. Mesqui⁸. En effet, aucun indice archéologique ne laisse penser que cette chapelle ait pu compter deux niveaux superposés, comme cela est parfois le cas dans les résidences princières, telle la chapelle de la fin du XIV^e siècle du château de Saumur⁹. La chapelle à un seul niveau est toutefois le type le plus fréquent : on le retrouve notamment pour la chapelle hors les murs du château ducal de Suscinio (Sarzeau, Morbihan)¹⁰. L'indépendance de cette chapelle est fonction des possibilités offertes par l'ensemble castral¹¹ ; ici, elle est rendue possible par l'ampleur de la surface disponible dans la cour et les commodités constructives offertes par la présence de l'angle des deux courtines, qui économisent la construction de deux murs.

L'ampleur et les caractéristiques architecturales de cette chapelle nous conduisent à l'interpréter comme une chapelle castrale, possédant peut-être des fonctions de dévotion

7 SIROT, op.cit., 2007, p.196.

8 MESQUI, op.cit., 1993, p.112-113.

9 Ibid., p.113.

10 VINCENT (Karine), DUBOIS (Adrien), « Le château de Suscinio (Sarzeau, Bretagne). Une nouvelle approche globale », in *Château Gaillard, 27, Château et commerce, actes du colloque international de Bad Neustadt an der Saale*, FLAMBARD-HERICHER (Anne-Marie), O'CONOR (Kieran), ETTEL (Peter) (dir.), Caen, Presses Universitaires de Caen, 2016, p.303.

11 MESQUI, op.cit., 1998, p.105.

privée seigneuriale ; des données complémentaires issues d'autres sources nous permettent d'affiner quelque peu l'interprétation.

Datation et usages

Les techniques architecturales employées pour la construction de cette chapelle, et notamment la voûte sur croisées d'ogives, nous conduisent à exclure d'emblée une datation haute, antérieure à la fin du XII^e siècle ; l'introduction des voûtes gothiques en Poitou, hors des plus grands édifices, ne se fait qu'à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle¹². De fait, l'organisation interne du château avant cette époque rendrait peu probable la construction d'une chapelle à cet emplacement avant la restructuration engendrée par les programmes de construction de Savary de Mauléon. La durée d'utilisation de la chapelle interne à la tour-maîtresse, s'il s'agit bien d'une chapelle, nous est par ailleurs totalement inconnue.

Le contexte historique nous donne des indications sur l'usage de l'édifice ; une chapelle est mentionnée dans les comptes des « Œuvres et réparations » dès 1414-1415. Les maçons Colas Ouler, Pierre Chaille et Guillaume Gautier sont employés à « *fere la porte de maçonne de la chappelle qui estoit choiste*¹³ ». Une « *chambre devant la chappelle*¹⁴ » est également réparée cette année-là. La chapelle est encore mentionnée au milieu du XV^e siècle, dans une quittance accordée par Louis d'Amboise à son receveur Regnault Béchet :

Nous Louys sires d'Amboise vicomte de Thouars comte de Guynes et de Bennon et seigneur de Thalemond confessons que Regnault Béchet nostre receveur audit lieu de Thalemont a mis et employé par nostre commandement et ordonnance de deniers de sa recepte la somme de quarente cinq livres cinq sols dix deniers pour la réparation de la chappelle de nostre chappelle de nostre chastel dudit lieu de Talemond qu'il a fait réparer a neuff de toute chappuse et couverture et aussi de certaine maczonne faite a chaux et sable. Laquelle somme nous voulons estre rabatue a nostredit receveur et desduite de ses receptes a ses prouchains comptes a rendre. Donné audit lieu de Thalemond le XVI^e jour du mois de juillet l'an mil quatre cens cinquante et six

12 BLOMME (Yves), *Poitou gothique*, Paris, Picard, 1993, p.17.

13 A.N., 1AP/2145, f°27r ; vol.3 p.85.

14 Ibid.

[signé]

Loÿs d'Amboyse¹⁵

L'existence d'une porte particulière, et d'une couverture montre qu'il s'agit bien d'un édifice indépendant, ce qui nous mène à rapprocher l'édifice en question dans ces textes des vestiges de la chapelle au nord-est du château. Le premier texte fournit un *terminus ante quem*, la chapelle étant déjà construite en 1414, et suffisamment ancienne pour que des réparations soient nécessaires. D'autre part, le testament de Raoul de Mauléon, en 1251, fait lui aussi mention d'une chapelle :

E done e otrei a ma dame ma mere toz mes joyaus, e tote ma
vaisselmente, et toz mes dras de soie, fors iiii cortines et i samit raé qui
ne semble pas les autres, les quaus ge lais à ladite abbeie de Saint-
Michea. E lais ancores à cele meisme abbeie tote ma chapele¹⁶ [...]

Ce passage pose plusieurs problèmes d'interprétation. Raoul fait don d'une chapelle à l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm : est-il question du don d'une chapelle indépendante accompagnée de biens fonciers ? Ou est-ce que ce don implique la dévolution du service liturgique à la communauté des moines de Saint-Michel en l'Herm ? Dans ce dernier cas, il pourrait s'agir d'une chapelle castrale, peut-être celle de Talmont, dans laquelle Raoul chercherait à poursuivre la tradition d'installation de religieux réguliers. La présence des moines de Saint-Michel en l'Herm n'a pourtant jamais été attestée à Talmont. Cette mention apparaît trop brève et peu explicite pour en faire ne serait-ce qu'un *terminus post quem* de la construction de cette chapelle. Mais plusieurs hypothèses de datation peuvent d'ores et déjà être développées. La chronologie de la restructuration du château étant replacée dans les années 1220-1230, il est tentant de voir dans la construction de cette chapelle un programme de construction lié à la partition de la cour du château par une enceinte interne au XIII^e siècle, comme l'avance notamment T. Béthus¹⁷. Une autre datation envisageable est la construction de la chapelle sur commande de l'un des vicomtes de Thouars, au cours de la deuxième moitié du XIII^e siècle ou du XIV^e siècle. Dans les deux cas, la chapelle serait ainsi rejetée dans la basse-cour, hors du pôle aulique et palatial¹⁸ ; en contrepartie si l'on peut dire, l'édifice religieux ainsi construit apparaît nettement plus spacieux que la chapelle située dans la tour maîtresse, et bâti dans un style

15 A.N., 1AP/2144, quittance n°1.

16 *Layette du Trésor des Chartes*, n°3926, t.3 p.120.

17 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.248.

18 Voir plan, vol.2 p.11 & p.13.

gothique plus moderne, ménageant de plus amples espaces.

Cette chapelle n'ayant à notre connaissance jamais eu de fonction paroissiale, il semble qu'il se soit agi d'un édifice dédié au service religieux privé des seigneurs et des habitants du château ; sa construction au XIII^e ou au XIV^e siècle et son entretien constant jusqu'au milieu du XV^e siècle au moins atteste de la volonté seigneuriale de posséder un lieu dédié au service divin en son château de Talmont, qui succède à la première église du XI^e siècle et peut-être à la chapelle intégrée dans la tour maîtresse. Cette longue durée d'usage de la *capella* signe ainsi la pérennité d'un programme architectural palatial au château de Talmont, dont les formes peuvent s'adapter aux mutations architecturales successives. La reconstruction de la chapelle doit par là-même être mise en relation avec la reconstruction de l'habitat à la fin du Moyen-Âge, qui possède sa chronologie et son rythme propre.

6.2. Le logis oriental, programme et datation

Revenons maintenant à l'édifice identifié contre la courtine orientale, associé aux grandes fenêtres à croisée, qui semble correspondre à un logis seigneurial. Les espaces bien différenciés au sein de ce bâtiment peuvent-ils être rapprochés de modèles et de fonctions spécifiques, caractéristiques des résidences aristocratiques de la fin du Moyen Âge ?

Dans la structuration théorique des *castra* et des résidences élitaires, dès le Haut Moyen Âge, si la *capella* représente le pôle religieux, l'*aula* et la *camera*, ou chambre et salle, représentent respectivement le pôle aulique, lieu collectif de la sociabilité aristocratique où s'exerce également la justice, et le lieu intime de la vie privée et des rencontres en moindre comité¹⁹. Il est bien entendu vain pour l'archéologue de chercher à plaquer sans précaution ces concepts sur les réalités matérielles, dont la diversité et la variété défient cette typologie et dont les évolutions sont patentes au cours des siècles. Les résidences seigneuriales se caractérisent par ailleurs par bien d'autres aspects, notamment symboliques et en particulier la fortification, même lorsque celle-ci ne conserve que son aspect ostentatoire dans les plus modestes d'entre elles, à la fin du Moyen Âge²⁰. Cependant, les diverses fonctions des résidences seigneuriales sont effectivement bien représentées par la dichotomie entre espace public et espace privé ou semi-privé, qui se fait de plus en plus forte au cours des siècles, comme le note Gwyn Meirion-Jones au sujet des résidences de la petite et moyenne aristocratie bretonne au second Moyen Âge²¹. Des éléments, comme la salle et la chambre se voient réunis dans un même bâtiment à partir du XII^e siècle, là où ils étaient séparés ; dans le même temps, du XIII^e au XV^e siècle, on assiste à une complexification et une partition croissante des lieux de vie aristocratiques, avec l'apparition de pièces de plus en plus spécialisées, notamment sous l'influence des modèles royaux et princiers²². Cette évolution, qui touche très largement les résidences aristocratiques aussi bien en France qu'en Angleterre, concerne, au-delà de l'architecture, les conceptions mêmes de l'habitat et des modes de vie aristocratiques. Plus qu'un simple

19 RENOUX, op.cit., 2001, p.16.

20 SIROT, op.cit., 2007, p.118.

21 MEIRION-JONES (Gwyn), JONES (Michael), GUIBAL (Frédéric), « La résidence noble en Bretagne, XI^e-XVI^e siècle » in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, p.144.

22 MESQUI, op.cit., 1993, p.121.

élément de datation, l'étude de la structuration des résidences aristocratiques représente un précieux indicateur des statuts sociaux et des modes de vie des commanditaires et des « consommateurs » de ces constructions²³.

A Talmont, comme nous l'avons vu précédemment, les vestiges des logis orientaux nous autorisent des hypothèses de restitution des espaces et des volumes, puisque subsistent de multiples traces d'aménagements. L'analyse de la structuration et de la distribution des espaces au sein de ce bâtiment nous fournit ainsi de précieuses informations sur ses fonctions et l'époque de sa construction. Le croisement avec d'autres sources nous permettra ensuite d'affiner les hypothèses de datation et le contexte historique d'un tel programme architectural.

Distribution et fonction des espaces

La restitution des espaces dans le bâtiment oriental nous donne à voir un bâtiment sur au moins deux niveaux, composé de deux espaces superposés à chaque niveau²⁴. L'environnement bâti actuel des vestiges ne nous laisse observer que les parties hautes, c'est-à-dire le premier étage du bâtiment. A cet étage les deux espaces, l'un de 14 mètres de longueur (nous l'appellerons ici espace 1²⁵), l'autre de 7 de longueur (espace 2²⁶), sont juxtaposés ; la circulation entre les deux est assurée par une porte ménagée dans le mur de refend, qui subit des modifications postérieures au premier état de construction du bâtiment. Un plafond est probablement présent, identifiable grâce à la présence d'un corbeau soutenant une poutre transversale ; la hauteur sous plafond du plus vaste espace, et peut-être de l'espace le plus petit est alors de 4, 20 m environ. Chacun de ces espaces est éclairé par une ouverture ménagée dans la courtine orientale, mur gouttereau du bâtiment, sous la forme de larges baies à croisée équipées de deux coussièges chacune. Le plus vaste espace possède également les vestiges d'un conduit de cheminée, probablement monté en même temps que le re-parementement de la courtine. Les dimensions de ces espaces nous restent inconnues, faute de connaître la largeur du bâtiment ; l'iconographie ne nous est pas ici d'un grand secours, puisque une bonne partie des vestiges a déjà

23 Voir par ex. : CARRE (Gaël), « Le manoir de Courtchamp à Chinon. Les mutations d'une résidence rurale du XIII^e au XV^e siècle », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt : salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn)(dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp.355-365.

24 Vol.2, p.57.

25 Ibid.

26 Ibid.

disparu au moment où Claude Masse dresse son *Plan des vestiges* [...]. Cependant, leur position au premier étage du bâtiment ainsi que la présence de différents aménagements nous conduisent à les interpréter comme des pièces résidentielles.

En premier lieu, la présence de fenêtre à coussièges (fenêtres 1615 et 1616) marque ici le désir d'éclairage et d'aération ; l'accessibilité de l'embrasure et la présence de coussièges dénote une volonté d'habiter l'espace²⁷, d'autant que la vue des grandes fenêtres donne directement sur la ville basse de Talmont. Les grandes fenêtres à croisée qui éclairent chacune des pièces vers l'est sont un type constructif extrêmement répandu en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge. On voit apparaître ce type de fenêtres dès le début du XIV^e siècle dans les programmes palatiaux, tel le château papal de Villandraut en Gascogne²⁸ ; ce parti est largement adopté dans les constructions princières au cours du même siècle, tel le Louvre de Charles V en 1364-1370²⁹, et dans les châteaux, comme à Coucy³⁰. La croisée se répand à la même époque dans d'autres types de constructions, notamment dans les maisons fortes³¹ et de nombreuses maisons urbaines du Midi de la France³². Le modèle de la croisée est adopté quasi-uniformément dans les maisons aristocratiques et urbaines à partir du XV^e siècle ; partout en France et en Europe Occidentale, sa domination est sans partage du XV^e au XVII^e siècle. Dans les demeures seigneuriales de l'ouest de la France, la croisée, souvent précédée d'une embrasure pourvue de coussièges, est largement répandue : on la trouve aussi bien éclairant la grande salle du duc Jean IV de Bretagne au château de Suscinio³³ que dans les manoirs angevins les plus modestes, tel le manoir de la Grelandière à Clefs (Maine- et- Loire), présentant une « configuration minimale » d'habitat aristocratique selon G. Carré et E. Litoux³⁴. La fenêtre à croisée permet notamment d'installer facilement des volets de fermeture, même si ces aménagements sont difficiles à déceler dans les cas des fenêtres à croisée de

27 MESQUI, op.cit., 1993, p.226.

28 SERAPHIN (Gilles), « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et Languedoc », in *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, hors-série, Toulouse, 2002, p.181.

29 MESQUI, op.cit., p.209.

30 Ibid.

31 SIROT, op.cit., 2007, p.117.

32 SERAPHIN, op.cit., 2002, p.177.

33 MESQUI, op.cit., 1993, p.215.

34 CARRE (Gaël), LITOUX (Emmanuel), « La salle dans les manoirs angevins du XII^e à la fin du XV^e siècle : permanences et changements », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, p.339.

Talmont. Il est probable que d'autres fenêtres à croisée percées dans le mur gouttereau ouest du bâtiment, aujourd'hui disparu, éclairaient également les espaces 1 et 2.

La cheminée est elle aussi un élément essentiel des demeures aristocratiques, tant pour le chauffage que pour la vie quotidienne. La seule cheminée attestée dans le bâtiment se trouvait dans l'espace 1 ; seul un piédroit mouluré en est conservé *in situ*. La pierre de taille employée et la mouluration de cet élément nous permettent d'émettre l'hypothèse qu'il se soit agi d'une cheminée monumentale, élément de prestige important dans la demeure aristocratique à partir du XIII^e siècle au moins, époque à partir de laquelle la cheminée se généralise. La cheminée est alors un « repère dans la pièce et un élément de prestige », pour reprendre la formulation d'E. Sirot³⁵ ; sa forte valeur symbolique en fait un marqueur de l'*aula* seigneuriale dans les châteaux de la fin du Moyen Âge. En Périgord et Limousin, les grandes salles hautes accueillent la plus grande des cheminées du château, au modèle le plus ambitieux³⁶. On retrouve ce souci d'ostentation dans l'ouest, comme en témoignent les cheminées du château de Montsoreau (Maine-et-Loire), chauffant chacune une salle ; l'une est placée sur un mur de refend et l'autre sur un mur gouttereau³⁷. La disposition des cheminées au sein des salles seigneuriales peut par ailleurs différer selon les cas, les cheminées pouvant être placées soit contre un mur gouttereau, au milieu de la pièce, soit à son extrémité, contre un mur-pignon. Ce côté de la salle est alors considéré comme le « côté noble », tant dans la tradition anglo-normande³⁸ que française³⁹. A Talmont, la solution retenue pour la cheminée de l'espace 1 est sa construction dans l'épaisseur du re-parementement de la courtine, ce qui implique que la cheminée ait fait partie du programme primaire de construction. Cette solution permet d'éviter les problèmes techniques liés au percement de maçonneries en place pour l'installation d'une cheminée⁴⁰. Le fait que cette cheminée soit placée contre le mur gouttereau du bâtiment, donc au centre de la pièce, n'implique pas nécessairement que cette cheminée ait été la seule. Les deux emplacements peuvent coexister ; le manoir du Vivier, à Lézigné (Maine-

35 SIROT, op.cit., 2011, p.79.

36 REMY (Christian), « L'émergence de la cheminée en Limousin et Périgord aux XIII^e-XIV^e siècle », in SIROT, op.cit., 2011, p.74.

37 SIROT, op.cit., 2011, p.81.

38 GARDINER (Mark), "Conceptions of domestic space in the long term - the example of the English medieval hall", in KRISTIANSEN (Svart) (éd.), *Medieval Archaeology in Scandinavia and Beyond: History, trends and tomorrow*, Aarhus University Press, Aarhus, 2015, p.328.

39 MESQUI (Jean), « Grande salle », in *Châteaux-forts et fortifications en France*, 1998, p.192.

40 SIROT, op.cit., 2011, p.40.

et-Loire) se présente sous la forme d'un bloc barlong ; la salle à l'étage possède ainsi deux vastes cheminées, l'une située contre le mur gouttereau, entre deux fenêtres à croisée à embrasure, et l'autre à une extrémité de la salle, contre le mur-pignon⁴¹. On ne peut pas exclure qu'une telle organisation ait pu être mise en place dans l'espace 1 du logis oriental du château de Talmont, avec une cheminée placée contre le mur de refend ou contre le mur-pignon nord, dont la localisation exacte nous reste inconnue ; ou à défaut, qu'une cheminée ait pu se trouver dans l'espace 2, contre le mur-pignon sud du bâtiment. Mais l'iconographie ne nous est ici non plus d'aucun secours, et les vestiges bâtis ont totalement disparu. Ainsi, le mode de chauffage de l'espace 2 nous reste lui totalement inconnu.

Ces deux espaces, situés au premier étage, sous plafond, éclairés par de vastes baies à croisée, chauffés par au moins une cheminée, semblent pouvoir être interprétés comme deux composantes primordiales des habitats aristocratiques de la fin du Moyen Âge : salle haute et chambre. La salle est un espace aux fonctions à la fois sociales et institutionnelles, lieu de rencontre et lieu de justice, dans tous les cas pôle semi-public centre de la vie commune⁴². La plupart des salles se trouvent en France à l'étage, et ce dès le XI^e siècle ; c'est notamment le cas pour l'*aula* seigneuriale mise en évidence au nord-ouest du château de Talmont⁴³. Des salles basses de plain-pied ont néanmoins été identifiées entre le XII^e et le XVI^e siècle, notamment en Anjou⁴⁴ et surtout en Bretagne, où cette formule persiste fort avant, pendant tout le Moyen Âge et jusqu'en plein XVII^e siècle⁴⁵. Toutefois, la salle haute reste largement majoritaire, y compris dans des édifices manoriaux mineurs ; à partir du XIII^e siècle, la salle haute est intégrée à des programmes d'ensemble⁴⁶. La grande majorité des manoirs du XIII^e-XV^e siècle recensés en Anjou présentent ainsi la forme d'un bloc barlong comprenant une salle haute montant sous charpente, associée à une annexe résidentielle, le tout surmontant un premier niveau dédié à des fonctions domestiques⁴⁷.

41 SIROT, op.cit., 2011, p.85.

42 MEIRION-JONES (Gwyn), « L'évolution de la salle dans la résidence noble en Bretagne », in *Châteaux et sociétés au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p.197.

43 BETHUS, op.cit., 2016, p.53.

44 CARRE, LITOUX, op.cit., 2013, p.331.

45 MEIRION-JONES, op.cit., 2012, p.202.

46 MESQUI, op.cit., 1998, p.192.

47 CARRE, LITOUX, op.cit., 2013, p.331.

A Talmont, le premier étage éclairé par les croisées présente de cette façon deux espaces juxtaposés, une salle et une chambre, surmontant deux autres espaces de même longueur (espace 3 et espace 4⁴⁸) dont les fonctions n'ont pu être déterminées. L'espace 3 est toutefois pourvu d'une cheminée, partageant le même conduit avec l'espace 1. Cela nous mène à émettre l'hypothèse qu'il puisse s'agir d'une salle basse, peut-être à fonction culinaire ; quant à l'espace 4, aucun élément ne nous permet de nous prononcer. Toutefois, cette structuration quadripartite à simple refend nous pousse à rapprocher ce programme architectural d'exemples datés du XV^e siècle, étudiés dans l'ouest de la France. En effet, la probable présence d'un plafond au premier étage s'inscrit dans une forte tendance de réduction du volume des salles et des chambres dans les résidences seigneuriales, vers une plus grande intimité et un plus grand confort, à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. Cette nouvelle conception est visible notamment au manoir de Bienassis, à Erquy, dans les Côtes d'Armor⁴⁹, ou au manoir de Belligan, à Sainte-Gemme-sur-Loire, dans le Maine-et-Loire, étudié par E. Litoux⁵⁰. Ce dernier logis à salles plafonnées des années 1440 est une résidence rurale d'un membre éminent de l'entourage du duc René d'Anjou ; il présente une salle haute et une chambre juxtaposées au premier étage, surmontant une salle basse et une cuisine. Au-dessus du plafond du premier étage, un galetas est ménagé entre les solives du plancher et la charpente à chevrons formant fermes. Cette structuration horizontale et verticale rappelle très fortement la formule mise en évidence dans le logis oriental de Talmont. En outre, la présence à Talmont de deux grands espaces superposés chauffés par une cheminée met en évidence un possible phénomène de dédoublement de la salle, entre une salle haute noble et une salle basse dédiée au commun ; cette évolution est également caractéristique du XV^e siècle angevin, ainsi que le montre l'exemple du manoir de la Ménittré, à la Ménittré, dans le Maine-et-Loire⁵¹. Quant à la circulation dans ce logis, elle reste une question en suspens dans le cas de Talmont, aucune trace d'escalier ni de tour à escalier n'ayant survécu sous la forme de vestige arraché. Sur ce point, nous ne pouvons que nous en tenir aux suppositions.

48 Vol.2, p.57.

49 MEIRION-JONES, op.cit., 2012, p.209.

50 CARRE, LITOUX, op.cit., 2013, p.340 ; vue en coupe vol.2, p.62.

51 CUSSONEAU (Christian) et al., *Entre ville et campagne. Demeures du Roi René en Anjou*, Inventaire général du patrimoine culturel Pays de la Loire, Nantes, 2009, p.[...] ; vol.2, p.61.

Indices de datation

Le logis bâti contre la courtine orientale du château de Talmont semble ainsi s'apparenter aux logis et manoirs angevins de la seconde moitié du XV^e siècle, notamment celui de Belligan, dont la structuration horizontale et verticale semble fortement similaire à celle du logis oriental de Talmont. Cette parenté formelle et cette fourchette de datation ne sont pas remises en cause par les aménagements, telles les fenêtres à croisée. Leur structure et leurs moulurations, respectivement une moulure d'encadrement torique à chapiteau pour la fenêtre 1615 et une moulure d'encadrement prismatique pour la fenêtre 1616, ne portent pas clairement d'indicateurs stylistiques particuliers⁵² ; d'autant que les exemples régionaux sont très peu connus, faute d'études. Leur attribution à la première phase de construction du bâtiment ne pose par ailleurs pas question. Seule la mouluration à baguette et cavet du linteau 1618 de la porte ménagée dans le mur de refend du bâtiment semble pouvoir être attribuée à un style « flamboyant » plus tardif, ce qui confirmerait sa position stratigraphique postérieure, le linteau ayant été manifestement inséré. Cet ornement pourrait attribuer l'ajout à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle⁵³.

Un biais est peut-être créé par l'attention particulière dont ont fait l'objet les manoirs médiévaux angevins, vis-à-vis d'autres régions moins étudiées comme le Poitou. Mais le Bas-Poitou maritime et l'Anjou sont des régions voisines, d'autant que les déplacements des seigneurs de Talmont à la fin du Moyen Âge les y ont très certainement conduits ; Louis d'Amboise était originaire de cette région, tandis que la proximité des rois a nécessairement conduit Commines et La Trémoille à fréquenter l'Anjou, où se trouvaient des châteaux royaux tel que celui d'Amboise, confisqué en 1431 ; Louis d'Amboise et Louis II de la Trémoille étaient par ailleurs vicomtes de Thouars, ville située au nord du Poitou, et toute proche de l'Anjou. Les rapprochements et les comparaisons avec les édifices de cette région nous semblent ainsi justifiés.

Comme nous le notions précédemment, les documents de chantier n'apportent pas d'information sur la construction de cet édifice. Seules quelques mentions sporadiques nous renseignent à l'occasion sur la présence de bâtiments résidentiels dans l'enceinte du château. Ainsi, en 1445, par un mandement, Louis d'Amboise ordonne à ses officiers de

52 D'autant que la différence entre les moulures des deux fenêtres ne correspond pas à une construction effectuée à des époques différentes, mais à une marqueur des deux espaces différenciés.

53 Communication personnelle X. Pagazani ; diagramme stratigraphique, vol.2, p.56.

faire réparer les toits des maisons du château de Talmont⁵⁴. Cette mention ne concerne pas nécessairement les logis dont il est question ici ; le château de Talmont possédait probablement d'autres logis seigneuriaux plus anciens, sans compter les autres maisons présentes dans l'enceinte, ainsi les maisons citées dans l'arrentement d'un logis à l'abbé d'Orbestier en 1444⁵⁵. Une autre mention, retrouvée dans les cens de la seigneurie, nous semble cette fois bien plus intéressante : en 1454-1455, le receveur indique que des cens ne sont plus perçus sur des maisons installées dans les murs du château, car Louis d'Amboise les a faites détruire pour construire « *sa maison neufve* »⁵⁶. Le début de la construction de cet édifice a commencé au plus tard en 1454-1455, puisque le receveur indique dans ses comptes les pertes dues à des cens autrefois perçus sur des maisons parfois détruites depuis un certain temps. La même année, le receveur note par ailleurs que les maisons qui n'ont pas été détruites sont en ruine⁵⁷. En 1456-1457, Louis d'Amboise donne l'ordre à son receveur de faire « *recouvrir noz maisons de nostre chastel de Thallemond* »⁵⁸. En 1487, sous Louis II de la Trémoille, ordre est donné à un couvreur de recouvrir les « *maisons et logiz* » de tuiles⁵⁹. C'est au début du XVI^e siècle que les mentions se font enfin plus précises. Les comptes des « Œuvres et réparations » mentionnent que les 30 000 ardoises achetées en 1504-1505 le sont pour réparer notamment les toits de « *la salle et pavillon du chasteau* »⁶⁰ ; on refait également le « *planché dudit chasteau* »⁶¹. En 1511-1512, des travaux de couverture des « *logis du chasteau* » sont ordonnés⁶². Les mentions écrites ne précisent jamais l'emplacement de l'édifice ni son aspect extérieur ; leur finalité n'est pas la description ou la représentation de l'édifice mais l'administration financière et la bonne gestion du chantier⁶³ ; de fait, les termes employés pour désigner les espaces résidentiels sont difficiles à interpréter. Ici, le « *pavillon* » semble bien désigner le lieu résidentiel noble, comme c'est le cas dans la

54 A.N., 1AP/557, f°18r, quittance n°7.

55 *Cartulaire d'Orbestier*, n°324, p.480 ; vol.3, p.63.

56 A.D.85, 1 E/1247, f°18r.

57 Ibid.

58 A.N., 1AP/557, quittance n°15.

59 A.D.85, 1E/1253, f°70r. Les techniques de couverture différant entre tuiles et ardoises, il est sans doute fait mention ici d'un autre édifice.

60 A.D.85, 1E/1256, f°25r.

61 Ibid., f°26v.

62 A.D.85, 1E/1256, f°26v.

63 BOUROCHER (Solweig), « L'apport des sources écrites à la compréhension des logis dans les châteaux de la fin du Moyen Âge », in *Revue archéologique du Centre de la France*, Tome 48 [En ligne], 2009, p.235.

plupart des comptabilités de chantiers castraux à la fin du Moyen Âge⁶⁴. Notre méconnaissance de l'espace bâti du château de Talmont entre le milieu du XIII^e siècle et le milieu du XV^e siècle nous empêche d'attribuer formellement les logis orientaux conservés en élévation aux programmes de construction attestés par les comptes au milieu du XV^e siècle, même si cette hypothèse semble probable. En revanche, l'aspect indéniablement élitair et seigneurial de ces logis nous pousse à y voir le « *pavillon* » et le « *logis* » dont la couverture est restauré au début du XVI^e siècle.

Ainsi, à partir des éléments en notre possession, nous émettons l'hypothèse que la première phase de construction des logis orientaux du château de Talmont puisse être datée de la seconde moitié du XV^e siècle, peut-être des années 1450 ; les phases de construction postérieures repérées dans le bâti ne peuvent pas être rapprochées des mentions textuelles, mais il semble certain que cet ensemble bâti subit des modifications et des restaurations entre la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle⁶⁵.

Le contexte de la commande

Les trois commanditaires potentiels pour les logis tardifs seraient alors les seigneurs de Talmont Louis d'Amboise, Philippe de Commynes et Louis II de la Trémoille. La fourchette de datation retenue nous pousse à préférer l'hypothèse selon laquelle Louis d'Amboise serait à l'origine de la commande de ce nouveau logis seigneurial au mitan du XV^e siècle. Mais les importantes sommes dépensées en « Œuvres et réparations » à l'époque de Philippe de Commynes et les travaux attestés au début du XVI^e siècle, sous Louis II de la Trémoille, nous poussent à rester prudents quant à l'attribution des travaux à un seul commanditaire. Il faut ici garder à l'esprit que les vestiges conservés ne nous livrent qu'un fragment de l'édifice, dont la plus grande partie a aujourd'hui disparu ; des campagnes de construction, pas mieux renseignées par les textes que par l'étude des élévations, ont pu avoir lieu au cours de la seconde moitié du XV^e siècle.

L'aspect général de ce corps de logis bâti dans l'enceinte s'inscrit clairement dans le contexte généralisé de reconstruction de l'habitat aristocratique à partir du milieu du XV^e siècle. On assiste à un tel mouvement dans de nombreuses régions, en Bretagne⁶⁶ ou

64 BOUROCHER, op.cit., 2009, p.236.

65 Diagramme récapitulatif, vol.2, p.56.

66 MEIRION-JONES, op.cit., 2012, p.210.

en Normandie⁶⁷ comme en Anjou⁶⁸. Cette reconstruction intervient sur les édifices anciens, que l'on rebâtit, dans lesquels on insère des planchers pour plus de confort⁶⁹, ou encore l'on rajoute des tours et l'on perce des fenêtres à croisée⁷⁰. Mais la seconde moitié du XV^e siècle voit surtout la floraison des nouvelles constructions aristocratiques, présentant des caractéristiques marquées par la diminution des volumes de la salle, la partition et la recherche de l'intimité, ainsi qu'un éloignement plus marqué des catégories sociales au sein du château ou du manoir rural, tel que le montre G. Meirion-Jones dans les demeures aristocratiques bretonnes du XV^e siècle.⁷¹ La présence d'un plafond et la probable partition en deux salles du logis oriental de Talmont l'inscrit dans cette profonde tendance architecturale et sociale.

Il est important de noter que le format et l'ampleur générale du logis tardif de Talmont tel que nous le restituons sont assez modestes ; le corps de logis oblong serait long de 21 mètres au minimum. Ces dimensions semblent l'apparenter aux constructions manoriales plutôt qu'aux espaces résidentiels princiers, tels les programmes de construction mis en place par René d'Anjou au château de Saumur au milieu du XV^e siècle⁷². Pour filer l'exemple de ce dernier grand commanditaire, le format du logis tardif de Talmont le rapprocherait plutôt de ses résidences de campagne, telles que le manoir de Belligan déjà évoqué, ou celui de Rivettes (Maine-et-Loire)⁷³. Ce dernier manoir présente un corps de logis barlong de 27 mètres de long, sur deux niveaux, dont un premier étage comprenant des chambres plafonnées, surmontées d'un comble ; ce programme de construction, exécuté à partir de 1455, apparaît « surprenant de modestie »⁷⁴ dans un contexte princier, et serait plutôt une résidence agreste et bucolique qu'une véritable résidence permanente. Bien que les seigneurs de Talmont au XV^e siècle aient été d'un rang

67 PAGAZANI (Xavier), *La demeure noble en Haute-Normandie, 1450-1600*, Tours/Rennes, PUFR/PUR, 2014, p.80.

68 CARRE, LITOUX, op.cit., 2013, p.338.

69 MEIRION-JONES, op.cit., 2012, p.209.

70 PAGAZANI, op.cit., 2014, p.94.

71 MEIRION-JONES, op.cit., 2013, p.170.

72 LITOUX (Emmanuel), LEDUC-GUEYE (Christine), « Le château au temps du roi René », in *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2010, pp.109-115.

73 LITOUX (Emmanuel), « La structuration des programmes résidentiels dans les châteaux et les manoirs angevins du roi René entre 1434 et 1480. Nouvelles données, nouvelles hypothèses », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, p.323.

74 Ibid., p.325.

plus modeste que René d'Anjou, cette relative simplicité de l'habitat castral tardif, probablement contemporain des manoirs de René d'Anjou, doit interroger, tant sur la définition de la commande que sur les usages seigneuriaux de leur résidence de Talmont.

Par ailleurs, la reconstruction de l'habitat élitair ne touche pas uniquement les petits demeures élitaires rurales et les grandes commandes princières, mais également des châteaux seigneuriaux tout aussi anciens que Talmont. Un exemple nous en est donné par la reconstruction du logis seigneurial du château de Ventadour (Corrèze) au XV^e siècle⁷⁵. Les vicomtes de Ventadour, après avoir récupéré leur château ancestral jusque-là occupé par des routiers, l'occupent continûment tout au long du XV^e siècle ; l'habitat seigneurial subit une véritable modernisation avec la construction d'un nouveau logis oblong, adossé à une courtine ancienne, en cours d'achèvement en 1455. Doté d'un étage et d'un comble, ce logis marque une volonté manifeste de modernisation de l'habitat dans le sens d'un meilleur confort, tout en s'inscrivant dans la continuité des constructions d'un château prestigieux, lieu symbolique et identitaire pour les vicomtes de Ventadour.

Des parallèles sont à tracer avec Talmont, château du début du XI^e siècle et siège d'une seigneurie prestigieuse ; la construction du nouveau logis dans l'enceinte du château plutôt qu'à un autre emplacement nous semble refléter ici, au-delà de la volonté modernisatrice, le besoin de manifester la continuité de l'habitat seigneurial sur le site du château, symbole séculaire de l'autorité des seigneurs de Talmont sur la seigneurie. Cette permanence topographique est à comparer avec la reconstruction d'un nouveau château par les ducs de la Trémoille au XVII^e siècle, après la destruction du château de Talmont⁷⁶ ; la continuité de la localisation des lieux de pouvoir locaux est alors interrompue brutalement. Cet événement manifeste peut-être autant l'autorité de l'État absolutiste qu'une nouvelle conception de l'habitat seigneurial, désormais coupé de son passé, ce qui n'est manifestement pas encore le cas au XV^e siècle.

La construction des logis orientaux de Talmont s'inscrit donc dans le contexte généralisé de reconstruction de l'habitat aristocratique à partir de la seconde moitié du

75 POUSTHOMIS (Bernard), d'AGOSTINO (Laurent), REMY (Christian), « Signes du pouvoir : le château vicomtal de Ventadour (Corrèze), XI^e-XV^e siècle », in *Demeurer, défendre et paraître, orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, BOURGEOIS (Luc), REMY (Christian) (dir.), 2014, p.525 ; plan vol.2, p.63.

76 BARBAUD, op.cit., 1896, p.305.

XV^e siècle. Sa structuration et ses aménagements l'apparentent aux constructions manoriales et aux logis agrestes des princes, tandis que sa situation dans l'ancienne enceinte du château manifeste son statut de résidence seigneuriale. L'examen des visites seigneuriales au château, qui nous semblent ponctuelles pour ce que nous en dit la documentation⁷⁷, pourrait expliquer ce format relativement réduit ; Talmont au XV^e siècle, n'est manifestement pas une résidence seigneuriale permanente. A l'image des logis agrestes de René d'Anjou, il est probable que le logis oriental tardif de Talmont n'ait été conçu que pour de courtes visites, pour lesquelles un certain confort s'imposait tout de même.

Le logis oriental autour de 1500 : Hypothèse de reconstitution

C'est à partir de ces éléments épars, issus aussi bien de l'étude de terrain que de la considération d'autres sources, que nous avons voulu proposer une représentation visuelle du bâtiment dans son état de fonctionnement. Le modèle 3D en écorché a été réalisé grâce au logiciel de modélisation 3D SketchUp, ce qui a permis d'obtenir des images en deux et trois dimensions⁷⁸.

Si certains éléments, tels la hauteur du premier étage, la longueur de la partition sud, ou les dimensions des fenêtres du premier étage ne posaient pas de problème, la reconstitution de certains éléments a dû se baser sur des hypothèses de travail. La courtine orientale et ses créneaux ont été restitués à leur hauteur originelle, en se basant sur l'étude de bâti réalisée sur la courtine nord⁷⁹. La longueur totale du bâtiment, soit 24 m, est la longueur maximale obtenue en se basant sur les vestiges archéologiques conservés. Les dimensions des espaces du rez-de-chaussée ont été adaptées à partir de celles de l'étage. L'écartement des poutres supportant le plafond du premier étage a elle été obtenue en reportant la distance mesurée entre les éléments connus. Enfin, la couverture a été restituée en tenant compte des recherches menées sur les charpentes de combles du XV^e et du XVI^e siècle en Anjou⁸⁰ ; ici, l'angle de la pente d'inclinaison de la toiture est de 60°. Le matériau de couverture retenu est l'ardoise, comme peuvent le faire penser les comptes de réparation du début du XVI^e siècle. Puisque le matériau de couverture ne nous est pas

⁷⁷ Voir supra, 3.1.

⁷⁸ Modèle 3D disponible en ligne sur SketchFab : <https://skfb.ly/6uZBG> ; voir vol.2 p.60.

⁷⁹ BETHUS, op.cit., 2014.

⁸⁰ HUNOT (Jean-Yves), « L'évolution de la charpente de comble en Anjou : XII^e-XVIII^e siècles », *Revue archéologique de l'ouest*, tome 21, 2004. p.234.

connu dans des états plus anciens c'est le bâtiment situé dans son état du début des années 1500 que nous reconstituons ici, même si l'usage de l'ardoise est probable également au XV^e siècle.

En l'absence de plus d'informations, certains éléments ont volontairement été laissés de côté. Les murs pignons et le mur gouttereau ouest ayant disparu, il ne nous est pas possible de reconstituer d'éventuelles ouvertures supplémentaires, non plus que le système de desserte de l'étage. Nous laisserons donc cette reconstitution à l'état d'écorché, qui permet toutefois d'apporter une vision plus incarnée de ce programme de construction.

6.3. Les évolutions des espaces résidentiels seigneuriaux au château de Talmont (XIII^e-XV^e siècle)

Le logis oriental de Talmont n'est construit qu'à une époque tardive de la fin du Moyen Âge ; les données archéologiques et textuelles montrent par ailleurs que les espaces résidentiels seigneuriaux ont déjà une longue histoire à l'époque de leur construction. Nous avons évoqué précédemment les évolutions de l'espace nord-ouest de l'enceinte du château, associant probablement *aula* seigneuriale et espaces résidentiels dès le début du XI^e siècle, puis la persistance de ce pôle intégré désormais à un complexe bâti clos à partir de la restructuration du château au XIII^e siècle. Entre cette époque et la construction du logis au XV^e siècle, nos connaissances restent incertaines sur la topographie et la configuration des différents espaces au sein du château. En effet, le pôle aulique traditionnel au nord-ouest et le logis oriental présentent des logiques d'implantation et des structures bâties différentes, témoignant d'une évolution importante de la conception de l'habitat castral. Pour autant, l'hypothèse d'une rupture nette entre le pôle traditionnel et la modernisation des logis à la fin du Moyen Âge apparaît peu assurée, ne serait-ce qu'en raison de la parcimonie des éléments en notre possession.

Ces derniers permettent tout de même d'éclairer plusieurs aspects de cette question. La fouille de l'espace nord-ouest a livré des niveaux, des structures et du mobilier explicitant son évolution architecturale et fonctionnelle sur une durée de plusieurs siècles, tandis que l'étude de bâti a permis de donner une fourchette de datation du logis tardif. Les quelques mentions textuelles permettent par ailleurs de mettre ponctuellement en évidence l'existence d'espaces résidentiels et auliques au sein de l'enceinte. Que nous apprend le croisement des données issues de différentes sources sur l'évolution de la topographie des espaces résidentiels et auliques au château de Talmont à la fin du Moyen Âge ?

L'évolution de l'espace nord-ouest (XIII^e-XV^e siècle)

Il apparaît indispensable en premier lieu de rappeler les acquis des dernières campagnes de fouilles programmées en ce qui concerne l'évolution de l'espace nord-ouest. Ce dernier représente sans doute, dans son cinquième état probablement contemporain des travaux de Savary de Mauléon dans la première moitié du XIII^e siècle, un espace de réception à

l'étage surmontant un espace en rez-de-chaussée dédié à des fonctions culinaires, comme en témoigne la fouille des niveaux contemporains dans l'espace E4, le plus vaste, situé à l'est du bâtiment. Ils présentent en effet des sols en terre battue intégrant parfois des foyers, et des niveaux de remblais riches en vestiges culinaires, faune et céramique⁸¹. Cette organisation serait donc liée à deux espaces superposés, entre espaces aristocratiques et espaces dédiés aux activités économiques, à une époque où les cuisines sont couramment associés aux résidences dans le même ensemble⁸². Ce bâtiment est lui-même compris dans un contexte bâti mal connu, ceinturé par la nouvelle enceinte interne construite par Savary de Mauléon. Les fouilles récentes n'ont malheureusement pas pu investir la plus grande partie de ce qui est traditionnellement considéré comme la haute-cour du château. Cependant, il est possible que cet espace, au lieu d'une cour, ait présenté une densité importante de bâtiments dès l'époque de Savary de Mauléon ; des arrachements de voûtes en arc brisé pouvant avoir appartenu à des bâtiments du XIII^e siècle sont notamment observables contre la courtine ouest.

Les espaces du bâtiment nord-ouest présentent des évolutions différenciées dans son état 6⁸³. Dans l'espace E3, les sols sont entretenus : un niveau de terre battue très régulier est conservé sur une vaste surface, attestant de l'entretien des sols dans cet espace⁸⁴, tandis que l'espace E4 reçoit des apports de remblai qui le comblent peu à peu ; un four à pain est aménagé près du mur gouttereau sud du bâtiment⁸⁵. Mis à part cet aménagement, il semble que le bâtiment, dans cet état daté du XIII^e-XIV^e siècle par le mobilier céramique, soit en cours d'abandon, comme le laisse penser une importante couche de démolition contenant de nombreuses ardoises⁸⁶.

Un bouleversement important intervient par la suite, correspondant à l'état 7 du bâtiment⁸⁷. L'espace E3 est constitué de deux pièces en contrebas de l'espace E4 largement surhaussé par des remblais ; au nord d'un nouveau mur de refend se trouve une pièce intégrant probablement des foyers à fonction culinaire. Un escalier ménagé dans le mur de

81 BETHUS, op.cit., 2016, p.111.

82 SIROT, op.cit., 2011, p.121.

83 Plan, vol.2, p.65.

84 BETHUS, op.cit., 2016, p.87.

85 Ibid., p.111.

86 Ibid., p.84.

87 Plan, vol.2, p.66.

refend M13 permet de circuler entre cette pièce et l'espace E4⁸⁸. Le sud de l'espace E3 a lui été transformé en couloir de circulation transversal. Dans l'espace E4, le four est démoli, et une épaisseur importante de remblai est étalée sur le sol, ensuite surmontée par un dallage soigné de blocs de format varié, mis en place avec soin⁸⁹. L'angle nord-ouest de la pièce n'est lui muni que d'un sol en terre battue; deux murs en retour d'équerre séparent les deux pièces dans l'espace E4⁹⁰. Cette salle dallée pose de sérieux problèmes d'interprétation ; bien que son plan en « L » soit inhabituel, la proximité d'un espace culinaire peut permettre l'hypothèse d'un espace de réception. Ces modifications sont datées de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle⁹¹.

Le bâtiment connaît un véritable bouleversement par la suite, dans son état 8⁹². La charpente du bâtiment est partiellement démolie, tandis que le bâtiment est réduit de moitié, le mur M13 devenant son mur-pignon est comme l'indique la fenêtre qui y est percée⁹³. Un nouveau sol apparaît dans la partie ouest, comprenant l'espace E3, surmonté de couches de remblai contenant du mobilier, céramique et monnaie, daté du XV^e siècle⁹⁴. La surface au sol du bâtiment est désormais réduite de moitié, représentant désormais environ 100 m²⁹⁵. Cependant, il est possible que le mur situé au sud du bâtiment, perpendiculaire à la courtine ouest, ait correspondu au mur-pignon d'un bâtiment oblong reconstruit à cette époque⁹⁶. La partie ouest du bâtiment est ensuite abandonnée, probablement dans le courant du XVI^e siècle, seules deux maçonneries étant construites à l'est, sur l'ancien dallage de l'espace E4, l'époque de leur construction étant impossible à dater⁹⁷.

Le bâtiment nord connaît ainsi, du XIII^e au XV^e siècle, d'importantes évolutions structurelles et fonctionnelles. La configuration des espaces à l'étage du bâtiment, et le destin de ces derniers avant que le bâtiment ne soit coupé de moitié, nous restent par ailleurs inconnus. On observe malgré tout un certain déclin de l'occupation de ce bâtiment,

88 BETHUS, op.cit., 2016, p.88.

89 Ibid., p.112.

90 Ibid.

91 BETHUS, op.cit., 2016, p.92.

92 Plan, vol.2, p.67.

93 BETHUS, op.cit., 2016, p.92.

94 Ibid.

95 Ibid., p.112.

96 Communication personnelle N.Pruteau ; voir vol.2, p.13.

97 Ibid.

vraisemblablement au cours du XV^e siècle. La confrontation des données de la fouille de cet espace et des autres données peut nous apporter ainsi de précieux renseignements sur l'évolution des espaces résidentiels du château à la fin du Moyen Âge.

Un pôle aulique nord-ouest jusqu'au début du XV^e siècle ?

Des mentions textuelles de la fin du Moyen Âge, probablement contemporaines de certains des aménagements décrits ci-dessus, évoquent la résidence seigneuriale en des termes très clairs. En 1412, la composition de Pierre d'Amboise, seigneur de Talmont, et de son receveur, indique des réparations faites sur « *noz hostelx de nostre chastel de Talemond* »⁹⁸ ; le receveur Jean Requier est condamné, en réparation de comptes mal tenus à « *fere paver et carreler a ses despens nostre chambre de parement et les deux retraitz d'icelle de nostre chastel de Talemont* »⁹⁹. Les termes employés ici font référence à des subdivisions des espaces résidentiels aristocratiques apparues à partir de la fin du Moyen Âge. La chambre de parement ou grande chambre correspond à un espace semi-privé, de taille plus restreinte que la grande salle, lieu dédié par excellence aux invités de marque et à l'intimité¹⁰⁰ ; elle est à distinguer de la chambre à coucher proprement dite à partir du XIV^e siècle. Quant aux retraits, ils constituent des espaces privatifs de petite dimension, correspondant à des garde-robes, des latrines ou des espaces de travail dans les châteaux de la fin du Moyen Âge tel le manoir de Vincennes¹⁰¹. Une « *grant sale* » est citée en 1414-1415¹⁰². En 1417-1418, les comptes des « Œuvres et réparations » font eux mention des « *dales de la grant sale* »¹⁰³. Au début du XV^e siècle, antérieurement à la construction des logis contre la courtine orientale existait ainsi, vraisemblablement, à Talmont, un véritable pôle résidentiel et aulique seigneurial comprenant une grande salle, une chambre de parement, des retraits et probablement une chambre à coucher et des espaces domestiques annexes.

98 A.D.85, 1E/1244, f°1r ; vol.3 p.57.

99 Ibid.

100 CONTAMINE (Philippe), « Les aménagements de l'espace privé, XIV^e-XV^e siècle », in DUBY, BARTHELEMY, op.cit., p.497.

101 SALAMAGNE (Alain), « La demeure seigneuriale en France vers 1350-1450 : le rôle de la chambre de retrait et du retrait », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, p.305.

102 A.D.85, 1E/1245, f°26v ; vol.3 p.84.

103 A.D.85, 1E/1246, f°27r ; vol. 3 p.85.

Cette attestation par les documents écrits semble à première vue quelque peu difficile à mettre en relation avec le résultat de la fouille du bâtiment nord-ouest ; les mentions de dalles et de carrelage ne correspondent pas nécessairement au niveau de dallage mis au jour dans l'espace E4, correspondant à son état 7, d'autant que cet espace ne présente pas de caractéristiques permettant de l'interpréter avec certitude comme un espace aulique¹⁰⁴. De plus, la plus grande partie des occupations attestées au XIV^e et au XV^e siècle au rez-de-chaussée du bâtiment correspondent avant tout à des fonctions culinaires et domestiques, voire à un certain abandon. L'étage du bâtiment a lui probablement disparu dès l'état 6, interdisant d'y placer le complexe aulique comme cela avait pu être le cas du XI^e au XIII^e siècle¹⁰⁵.

Il faut d'autre part prendre en compte le reste de l'environnement bâti de la cour ; en effet, les fouilles anciennes, dirigées dans les années 1960- 1970 par Claude Souchet et Léon Chaigne, ont mis au jour de nombreux vestiges bâtis au sud de la cour, aujourd'hui uniquement documentés par des photographies prises à l'époque¹⁰⁶. Il est également possible que des bâtiments, aux fonctions potentiellement auliques et résidentielles, aient existé dans ce secteur au début du XV^e siècle. Ces hypothèses ne peuvent pour le moment être vérifiées. Il est très probable en revanche que le pôle aulique et résidentiel se soit trouvé dans le périmètre de l'enceinte construite par Savary de Mauléon, qui aurait ainsi constitué durablement la clôture d'un espace résolument réservé aux bâtiments seigneuriaux.

Un transfert des espaces résidentiels au milieu du XV^e siècle ?

La construction des logis orientaux au milieu du XV^e siècle constitue à cet égard une rupture, la localisation choisie se situant dans la basse-cour. On ne peut s'empêcher de noter à cette occasion la proximité de l'emplacement choisi avec celui de la chapelle castrale, probablement bâtie bien plus tôt à l'angle des courtines nord et est. La fonction résidentielle du pôle nord-ouest n'est plus évidente à partir du XV^e siècle. L'abandon de la moitié du bâtiment nord plaide pour un certain déclin de cette partie du château ; la datation des logis orientaux aux alentours des années 1450 est à mettre en relation avec ce phénomène, même si aucun lien direct ne peut être trouvé faute de liaisons

104 BETHUS, op.cit., 2016, p.112.

105 Ibid., p.84 ; communication personnelle T.Béthus.

106 Communication personnelle N.Prouteau.

stratigraphiques ou d'éléments documentant précisément l'abandon du pôle nord-ouest, dont la datation n'est pas précisément connue ; un *terminus post quem* fixé à 1417 peut seulement être avancé grâce à la présence d'une monnaie associée à cet état¹⁰⁷. Il est dans l'état de nos connaissances impossible de déterminer si la réduction du bâtiment nord a lieu avant ou après la construction du logis oriental. Compte tenu de la datation de l'abandon de l'espace nord-ouest, qui prendrait place dans la première moitié du XV^e siècle, il est possible que le nouveau programme de construction ait été consécutif à la restructuration importante de l'espace nord.

Les indices de la persistance d'une occupation au nord posent la question du transfert de toutes les fonctions auliques vers le logis oriental, qui possède bien une salle haute. Le format de cette dernière, au moins en ce qui concerne sa longueur, implique peut-être qu'il ne s'agisse pas d'une grande salle telle qu'il en est fait mention encore en 1511-1512 : des ouvriers sont payés cette année-là pour « *fere le contre fouer de la salle et avoir carrelé ladite salle* »¹⁰⁸. Cet édifice apparaît différencié du « *logis et pavillon* » dans les comptes de chantier du début du XVI^e siècle. S'agit-il de la salle haute du logis ou d'un autre bâtiment ? Il est possible ainsi que les logis orientaux n'aient consisté qu'en un bâtiment résidentiel, doublé d'une salle haute semi-publique à vocation d'apparat, comparable à une chambre de parement. La localisation de la grande salle à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, si elle n'est pas liée aux logis, reste toutefois incertaine. Sauf quelques photographies, la dégradation des niveaux archéologiques liés à ces périodes dans l'espace nord-ouest, due aux fouilles des années 1970 laisse muettes les fouilles pour ces périodes d'occupation¹⁰⁹.

On assiste probablement entre le XIII^e et le XV^e siècle à un mouvement de déconcentration des éléments principaux de la demeure seigneuriale par rapport à l'ancien pôle nord-ouest¹¹⁰ : d'abord la chapelle, puis le logis, bien qu'il soit possible que la chapelle ait été construite à l'époque même de la partition du château. Au-delà de ce mouvement de transfert, il faut remarquer l'écart entre la mobilité des éléments et la grande stabilité des fonctions. Salle, logis et chapelle, malgré leurs mutations, sont toujours présents dans les programmes de construction ; comme le fait remarquer

107 BETHUS, op.cit., 2016, p.92.

108 A.D.85, 1E/1256, f°23r ; vol.3 p.110.

109 BETHUS, op.cit., 2016, p.95.

110 Voir vol.2 p.13.

J. Blanchard¹¹¹, ils représentent encore à la fin du XV^e siècle des éléments essentiels d'un plan palatin de grand prestige, lié à l'importance et à l'ancienneté de la seigneurie. Si la fidélité à l'ancienne enceinte du château a probablement une dimension mémorielle, comme nous le faisons remarquer plus haut, la fidélité aux anciennes fonctions palatines représente également un enjeu symbolique important dans ce château, un des plus anciens du Poitou. Cela n'exclut toutefois pas la modernisation de l'espace bâti, comme l'atteste le déplacement de la chapelle et du logis.

Les mutations de la topographie du château de Talmont attestent *in fine* d'une conception différente de l'espace castral. D'une organisation qui apparaît concentrer les pôles nobles au XIII^e siècle, on passe à une certaine dispersion. Une comparaison fonctionnelle peut être faite avec la topographie du château de Talmont telle qu'elle est restituée au XI^e siècle¹¹², comprenant plusieurs bâtiments aux fonctions bien délimitées, édifiés séparément dans l'enceinte primitive : une, voire deux grandes salles, des *camerae*, et une église, peut-être le site d'implantation primaire de l'abbaye Sainte-Croix de Talmont. Notre connaissance de l'environnement bâti de la fin du Moyen Âge apparaît paradoxalement moins claire, faute de vestiges en élévation d'une bonne partie des édifices évoqués par d'autres sources, telles les nombreuses maisons, granges, cuisine et écuries mentionnées dans les textes ; mais la séparation fonctionnelle et spatiale entre chapelle, espaces résidentiels et peut-être grande salle montre une certaine similitude avec la situation du château au XI^e siècle. Il apparaît ainsi qu'en l'espace de cinq siècles, les espaces résidentiels et auliques du château de Talmont ont pu connaître un véritable mouvement de concentration au sein de la tour maîtresse puis du pôle nord-ouest, avant de se déconcentrer de nouveau dans l'enceinte à la fin du Moyen Âge. Le XV^e siècle voit ainsi la mise en place d'espaces résidentiels indépendants, probablement plus confortables, dans une configuration spatiale qui rappelle curieusement leurs devanciers de la première phase de construction du château.

L'étude globale de l'évolution des espaces résidentiels de la fin du Moyen Âge au château de Talmont nous donne à voir ainsi l'image d'un paysage bâti habité, modifié, en permanente mutation. Le milieu du XV^e siècle apparaît au croisement des sources comme une rupture dans la topographie ; le transfert des fonctions résidentielles aux logis tardifs

111 BLANCHARD, op.cit., 2006, p.120.

112 BETHUS, PROUTEAU, op.cit., 2014, p.236.

bouleverse la localisation des pôles auliques et résidentiels du château telle qu'elle s'était mise en place au XIII^e siècle. La rupture ne touche toutefois que la topographie, sur un site castral qui semble conserver encore au début du XVI^e siècle ses fonctions palatines traditionnelles.

Conclusion du chapitre

La chapelle castrale peut ainsi être datée du XIII^e ou du XIV^e siècle ; le logis oriental serait lui de la seconde moitié du XV^e siècle. Ces deux édifices prennent place dans un programme bâti qui évolue fortement sur une durée de près de trois siècles. Du XIII^e jusqu'au début du XV^e siècle au moins, le programme aulique et résidentiel reste centré sur le nord-ouest du château, ceinturé par l'enceinte interne du XIII^e siècle, tandis que la chapelle castrale est rebâtie contre la courtine orientale entre le début du XIII^e siècle et la fin du XIV^e siècle, peut-être au moment de la restructuration du château par Savary de Mauléon. Au cours du XV^e siècle, le paysage bâti évolue fortement. On assiste à une reconfiguration de l'espace : le grand bâtiment nord est coupé en deux, et probablement allongé vers le sud, tandis que le seigneur de Talmont, sans doute Louis d'Amboise, fait construire après 1450 un logis d'aspect manorial au goût du jour contre la courtine orientale. C'est probablement alors que le pôle nord-ouest perd une partie des fonctions qui étaient les siennes. Cette partie du château conserve peut-être des fonctions auliques, dont la persistance au sein du nouveau logis n'apparaît pas assurée. On le voit, loin d'être immobile, la période allant du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle connaît des évolutions importantes des programmes de construction, qui redéfinissent totalement la configuration interne du château, en lien avec les importantes inflexions du contexte historique dans lequel prend place ce château.

Partie III

Modes de vie (XIII^e-XV^e siècle)

*[...] multorumque tam piscium quam carniū aut diversorum mercatorum commercia
naváli subsidio, bis omni die fluviorum dulcium alveis intus usque ad turris portam
referantur [...]*

Suger de Saint-Denis, *Fragmentum Vitae Ludovici Junioris*, v.1140

L'archéologie castrale, conçue comme étude d'histoire économique, sociale et matérielle, prend en compte l'étude du mobilier archéologique lorsque des fouilles sédimentaires sont menées. Cette étude est effectuée aussi bien dans un but typologique et chronologique, pour une interprétation globale des structures que dans une perspective d'étude de la vie quotidienne, des activités et des niveaux de vie. C'est dans une perspective générale et interdisciplinaire que nous souhaitons aborder ces questions sur la période considérée. L'espace bâti précédemment traité ne peut en effet pas être considéré comme une coquille vide. Les niveaux datés du XIII^e au XV^e siècle, avant tout fouillés dans le secteur du bâtiment nord, ont livré à Talmont un abondant mobilier comprenant aussi bien artefacts qu'écofacts : céramique, faune, mobilier métallique et verre font partie des mobiliers mis au jour. Tout comme en ce qui concerne le bâti, le château n'est pas seulement un lieu de conservation de données matérielles, bien que ces dernières constituent les principaux documents disponibles. Son rôle historique a conduit au Moyen Âge à la production d'un important volume de documents écrits ; et d'autre part, sur le plan géographique, les enjeux des modes de vie et des activités dépassent de loin l'aire enclose par les courtines du château. Ils mettent en jeu des questions liées à l'approvisionnement et aux territoires plus spécifiquement liés au château et au mode de vie de ses occupants, notamment les forêts environnantes. La question de l'alimentation au château de Talmont nous occupera au préalable dans ses différentes dimensions, qu'il s'agisse de ce que les sources écrites et matérielles révèlent de sa composition, de son évolution au cours des siècles, des liens avec la topographie castrale ou encore de sa portée sociale. Les liens du château avec son territoire, question étroitement liée à la précédente, sera traitée en abordant le thème de l'approvisionnement du site et la question des espaces forestiers et des activités de chasse. Ce n'est qu'à l'issue de cette étude que nous pourrons proposer une réflexion générale générale au sujet des enjeux du site à la période considérée. Étude historique, archéologie du bâti et étude des modes de vie se répondent, permettent d'approcher plus finement les réalités médiévales et finalement d'en avancer une interprétation plus systémique.

Les sources

L'approche des modes de vie au sein d'un château médiéval sollicite des sources tout aussi variées, sinon plus, que les questions abordées précédemment. En effet, sous ce terme quelque peu fourre-tout se dissimulent des domaines aussi vastes et riches que la consommation, la production, le stockage de denrées, l'usage du territoire alentour et le monde des objets qui définissent et conditionnent les activités du quotidien. La fouille de la grande salle seigneuriale au nord-ouest du château, occupée du XI^e au XV^e siècle, a notamment fourni une masse importante de mobilier contextualisé, artefacts et écofacts, qui permettent la datation des états successifs et la caractérisation de l'occupation de ce secteur. La documentation écrite produite au château, ou concernant le château, apporte aussi son lot de données. Les informations tirées de ces sources historiques hétérogènes dépendent fortement de leur mode d'étude, et ne se recouvrent, en règle générale, qu'imparfaitement. C'est pourquoi il nous semble primordial de faire le point sur les apports et les limites respectives de chaque type de source, en prenant en compte leur nature et leur protocole d'étude par les spécialistes de chaque type de mobilier.

Les assemblages fauniques

Le terme d'« assemblage » désigne en archéozoologie l'ensemble des vestiges fauniques, osseux ou autres, découverts dans un contexte donné. A Talmont, la fouille du secteur nord-ouest a livré des vestiges fauniques. Les assemblages issus des états 5 à 8 du du secteur 1¹¹³ ont fait l'objet d'études spécialisées intégrées au rapport de fouille triennale en 2016¹¹⁴, au rapport annuel en 2017¹¹⁵ ainsi qu'en 2018, spécifiquement en ce qui concerne l'état 9¹¹⁶. Pour l'heure, les analyses archéozoologiques se limitent au secteur 1 de la fouille, correspondant à l'espace E3 du bâtiment nord-ouest¹¹⁷. Les assemblages fauniques étudiés ne peuvent qu'être considérés pour le moment que comme des échantillons que l'on espère représentatifs ; il faut toutefois garder à l'esprit les biais introduits par la faible ampleur de la zone considérée. En termes chronologiques, les neuf états d'occupation reconnus dans ce

113 Plan des secteurs de fouille, vol.2, p.64.

114 BORVON (Aurélia), « Étude archéozoologique du château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée), première approche », in *Le bâtiment nord du château de Talmont Saint-Hilaire*, rapport de fouille triennale 2013-2015, SRA Pays de la Loire, 2016, pp.95-106.

115 BORVON (Aurélia), « Etude des vestiges fauniques du secteur 1 », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.69-108.

116 BORVON (Aurélia), *Étude archéozoologique du château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée), bâtiment nord secteur 1, état 9*, inéd., 2018.

117 BETHUS, op.cit., 2016, p.31 ; plan des secteurs de fouille, vol.2 p.64.

secteur du XI^e au XV^e siècle ont livré des vestiges fauniques, documentant ainsi la durée entière d'occupation médiévale de la zone. Compte tenu de la période couverte par le présent travail, nous considérerons en premier lieu les données issues de l'analyse de la faune des états 5 à 9, soit du XIII^e au XV^e siècle environ, sans nous interdire ponctuellement des regards en arrière, à titre de comparaison.

Les vestiges d'ossements de macrofaune, mammifères, oiseaux et poissons, ont fait l'objet d'un ramassage manuel lors de la fouille des niveaux du bâtiment nord-ouest, conformément à la méthode de collecte généralement mise en place dans ce type de contexte¹¹⁸. Une quinzaine d'unités stratigraphiques associées aux états 5 à 8 ont également fait l'objet d'un tamisage sur mailles de 2,8 et 4 mm afin de collecter les restes de vertébrés plus petits, notamment écailles et éléments osseux de poissons¹¹⁹. Les vestiges tamisés et ramassés manuellement ont été ensuite regroupés par unité stratigraphique, classés et quantifiés en NR¹²⁰ (Nombre de restes), NMI¹²¹ (Nombre minimum d'individus) et MR (masse de restes). La considération des vestiges à partir de ces trois indices autorise des combinaisons statistiques permettant de corriger quelque peu les biais induits dans l'analyse, notamment par une meilleure conservation des ossements de grande taille vis-à-vis de la microfaune ou de la faune aquatique dont les vestiges sont plus fragiles et moins facilement repérés.

Les données archéozoologiques sont, ici, issues d'un contexte d'habitat probablement abandonné à partir de l'état 8 au cours du XV^e siècle, mais qui pourrait conserver une fonction de dépotoir par la suite¹²². Les vestiges osseux sont dans ce cas majoritairement issus de niveaux de sol et de remblai, ainsi que de structures en creux associées à l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment. Il va sans dire que l'interprétation des assemblages fauniques a son importance pour la compréhension globale des fonctions du bâtiment, et vice-versa, notamment dans l'hypothèse d'un secteur à vocation culinaire. D'autre part, les indices fournis par les assemblages fauniques nous renseignent uniquement sur les restes animaux avant tout déposés après leur consommation. Elle ne fournit pas une image exacte de la population animale du château aux périodes considérées, d'autant que la

118 HORARD-HERBIN (Marie-Pierre), VIGNE (Jean-Denis)(dir.), *Animaux, environnements et sociétés*, Paris, Errance, 2005, p.11.

119 BORVON, op.cit., 2017, p.69.

120 Nombre de fragments de restes squelettiques composant un assemblage de restes fauniques archéozoologiques.

121 Nombre minimal d'individus représentés dans l'assemblage d'ossements archéologiques estimé, pour chaque espèce, par l'effectif de la partie anatomique la plus fréquente.

122 BETHUS, op.cit., 2016, p.95 ; communication personnelle T.Béthus.

fenêtre d'observation retenue est étroite. Les données archéozoologiques, en raison de leur contextualisation archéologique et de l'ampleur chronologique qu'elles couvrent, constituent toutefois une source primordiale et irremplaçable pour l'étude de pans entiers des modes de vie : notamment la consommation d'animaux à fins alimentaires, les pratiques de boucherie, les modes d'acquisition des ressources carnées, et par là l'environnement naturel et agricole du château. Bien que les données archéozoologiques ne soient pas d'un grand secours lorsque l'on cherche à évaluer la part de l'alimentation végétale, elles seront au cœur de nos réflexions sur la consommation alimentaire, l'approvisionnement et l'environnement du site.

La culture matérielle

Les objets de terre cuite, métaux, pierre et matières dures animales retrouvés dans les niveaux du bâtiment nord-ouest font eux aussi l'objet d'études, menées cette fois-ci à la fois sur le mobilier issu du secteur 1 et le mobilier issu du secteur 2. Pour l'heure, seul le mobilier céramique a été systématiquement étudié¹²³, notamment en raison des datations contextuelles apportées par l'étude typochronologique de la céramique culinaire, qui constitue le type de mobilier céramique le plus courant sur le site de Talmont. En ce qui les concerne, les tessons et fragments de poteries ont été retrouvés associés à chaque état d'occupation du bâtiment, du XI^e au XV^e siècle, aussi bien dans des contextes de sols et de remblai que de structures fossoyées. La méthodologie employée pour l'étude spécialisée des mobiliers céramiques issus des contextes stratifiés a consisté en un classement par NR¹²⁴, NMI¹²⁵ et NTI¹²⁶ associé au remontage des céramiques lorsque celui-ci était possible. Les tessons ont par la suite été classés par groupes techniques¹²⁷, ainsi que par formes, dans une perspective typochronologique pouvant également intéresser les usages du mobilier céramique¹²⁸. La répartition des formes de la céramique culinaire, et l'évolution de celle-ci

123 GRENOUILLEAU (Sarah), *La céramique mise au jour dans le bâtiment nord du château de Talmont en Vendée, du XIV^e au XV^e siècle*, inéd., 2012 ; « Étude du mobilier céramique », in *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014, pp.45-65 ; « La terre cuite architecturale », in *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014, pp.66-69 ; « La céramique de l'US 1568 », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.60-67 ; « La céramique de l'US 1666 », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.67-68.

124 Nombre total de fragments avant collage.

125 Détermination du nombre minimum de vases à partir des éléments typologiquement les plus caractéristiques comme les lèvres ; cette méthode nécessite des collages avant de déterminer le nombre de lèvres et de fonds différents.

126 Nombre typologique d'individus, détermination du nombre d'individus au sein d'une même catégorie à partir d'autres éléments que les lèvres.

127 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.45.

128 Ibid.

dans le temps constituent, dans notre perspective, une source d'importance pour l'histoire des pratiques de consommation alimentaire dans l'enceinte castrale. Nous considérerons ici que la mise en perspective des données céramologiques vis-à-vis d'autres sources pourra apporter des éclaircissements bienvenus à l'échelle des pratiques quotidiennes de cuisine et de service¹²⁹. Tout comme en ce qui concerne les assemblages fauniques, nous tiendrons compte avant tout de l'étude de la céramique culinaire issue des états 5 à 9 du bâtiment nord-ouest. La terre cuite architecturale a déjà démontré de son côté son importance dans l'étude de l'économie des chantiers et des techniques de construction.

Les scories de fer issues d'activités métallurgiques ont également fait l'objet d'une étude spécialisée publiée dans le rapport de l'opération 2017¹³⁰, ainsi que les monnaies, dans le rapport triennal 2013-2015¹³¹ ; l'étude du mobilier métallique et en matière dures animales associé aux périodes considérées ici est elle toujours en cours, et ne sera malheureusement que peu utilisée dans le présent travail¹³².

Les documents comptables

Dans le domaine des sources écrites, outre les actes de la pratique toujours utiles dans certains cas et notamment dans les périodes antérieures au XV^e siècle, les documents les plus pertinents pour notre propos relèvent des documents comptables inédits jusqu'alors. Les comptes de la châellenie de Talmont, déjà présentés et utilisés à maintes reprises, en font évidemment partie. Nous pensons notamment aux comptes de ventes de denrées et d'objets par le receveur, notées en 1453-1454¹³³, 1464-65¹³⁴ et 1467-68¹³⁵.

Mais d'autres comptes, tenus et produits hors du cadre strict des comptes de la châellenie, ont été retenus pour la présente étude. Les comptes de bouche sont tenus par le maître d'hôtel de Thouars ou le receveur de Talmont, soit en un lieu précis (c'est le cas des comptes de l'hôtel du château de Thouars, dont on conserve plusieurs années complètes¹³⁶), soit lors d'un événement, notamment un déplacement du seigneur et de sa suite. Les

129 A ce sujet voir notamment ALEXANDRE-BIDON (Danièle), *Une archéologie du goût : céramique et consommation*, Paris, Picard, 2005.

130 SAINT-DIDIER (Guillaume), « Annexe 2 : Les scories de fer du château de Talmont Saint-Hilaire », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.151- 163.

131 « Inventaire et identification des monnaies », in *Le bâtiment nord du château de Talmont Saint-Hilaire*, rapport de fouille triennale 2013-2015, SRA Pays de la Loire, 2016, pp.159-161.

132 Étude du mobilier métallique par M.Linlaud, à paraître ; étude du petit mobilier par J.Soulat, à paraître ; étude du mobilier en matières dures animales, à paraître.

133 A.D.85, 1E/1247, f°3r.

134 A.D.85, 1E/1249, f°25r.

135 A.D.85, 1E/1251, f°inconnu.

136 A.N., 1AP/556, 1441-1442.

quelques fragments de comptes concernant les commandes de bouche au château de Talmont ont été établis en de telles occasions. En septembre 1446, une visite de quelques jours de Louis d'Amboise au château occasionne des achats de nourriture, soigneusement consignés sur quatre feuillets par Étienne Benoît, receveur de Talmont¹³⁷. De pareils comptes ponctuels ont sans nul doute été tenus à de nombreuses reprises lors des visites seigneuriales au château de Talmont ; il s'agit malheureusement de l'unique document dont nous disposons qui renseigne une visite seigneuriale ordinaire. Un autre document documentant des commandes de bouche est également conservée au sein des fonds du chartrier de Thouars. En juin 1486, la suite accompagnant Nicolas Ayraudeau, sergent royal et Jean de Salignac, capitaine et maître d'hôtel au service de Louis de la Trémoille, se voit refuser l'entrée du château de Talmont. Le capitaine du château est alors René de Pouillé, au service de Philippe de Commines alors en conflit juridique contre La Trémoille au sujet de la seigneurie¹³⁸. La suite des deux aristocrates, composée de chevaliers, de sergents, de personnel juridique et de serviteurs, est forcée de séjourner au pied du château dans la ville de Talmont. Un compte est alors établi pour consigner les dépenses occasionnées par l'entretien de ces nobles personnages logés en ville. Ce document de dix-neuf feuillets est aujourd'hui conservé dans le fonds de la seigneurie de Talmont au sein du chartrier de Thouars¹³⁹, dans un état de conservation malheureusement déplorable. Ce document ne concerne donc pas directement les pratiques de consommation dans l'enceinte du château et doit à ce titre être considéré avec la prudence qui s'impose. Nous avons toutefois décidé de l'exploiter, en ce qu'il nous semble représentatif de la consommation courante d'un hôtel aristocratique de la fin du XV^e siècle devant composer avec les ressources de la ville et de la seigneurie de Talmont, ce qui était sans aucun doute le cas des suites seigneuriales résidant au château dans des circonstances moins tendues. En outre, la longueur du document permet d'apporter des précisions appréciables sur le rythme de consommation journalière et les produits disponibles à la vente à la fin du printemps au marché de Talmont.

Enfin, les comptes de la forêt de Talmont conservés dans le fonds de la principauté de Talmont aux Archives départementales de la Vendée ont été exploités, et les années de compte 1454-1455, 1468 et 1492 éditées en grande partie¹⁴⁰. Ces comptes sont tenus au même titre que ceux de la châellenie par le receveur seigneurial. Toutefois, les revenus de la forêt sont strictement séparés et la comptabilité en est tenue à part, d'où l'existence de ces

137 A.N., 1AP/557 ; vol.3 p.116.

138 *Infra*, p.84.

139 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

140 A.D.85, 1E/1265 ; vol.3 p.135.

cahiers enregistrant les redevances en argent et en nature, les affermage de rentes, les fermes, les amendes et les dépenses en personnel occasionnées par la forêt de Talmont. Les listes d'usagers par paroisse nous renseignent notamment sur l'étendue et les usages des milieux forestiers et incultes, sous forme d'étroites fenêtres chronologiques. En effet, les comptes de la forêt sont tout aussi parcellaires que ceux de la châellenie, ne concernant que quelques années de compte de la seconde moitié du XV^e siècle.

Quittances et correspondances

Les quittances et correspondances seigneuriales, déjà présentées, permettent d'apporter des informations appréciables y compris sur les problématiques abordées désormais. La particularité de ces documents est leur portée, osons l'expression, « au ras du sol ». Textes échangés entre le seigneur résidant parfois au loin et ses officiers sur place, les quittances et les lettres renseignent les directives seigneuriales et leur exécution. Celles-ci comprennent également des dispositions concernant l'approvisionnement de l'hôtel seigneurial à Talmont et à Thouars en produits de la mer et de la chasse. La nature et la quantité des denrées provenant des territoires de la seigneurie et leur destination sont expressément précisées dans ces documents. Les correspondances et les quittances ouvrent donc la voie à une analyse qualitative de la production, de la consommation, et des réseaux d'approvisionnement en produits alimentaires dans les cas documentés. Il faut en revanche se garder de généraliser les renseignements obtenus. Ceux-ci ne documentent que des cas très précis concentrés sur un laps de temps extrêmement court de la seconde moitié du XV^e siècle¹⁴¹.

C'est là, soulignons-le, la principale faiblesse des sources écrites considérées dans ce cas particulier. Nous pouvons constater dès cette brève description qu'elles sont parcellaires, et surtout limitées à la seconde moitié du XV^e siècle qui ne représente que l'extrême fin de la période étudiée. Contrairement aux contextes archéologiques issus du secteur fouillé, qui forment une séquence chronologique cohérente, la documentation écrite ne permet que de brefs aperçus. Cette dichotomie de la représentativité de la documentation historique sera évidemment prise en compte dans le cadre de la discussion.

141 A.D.85, 1E/1250-1255 ; 1E/1234 ; A.N., 1AP/556, 1AP/557.

Chapitre 7. A la table du château de Talmont

L'étude des sites castraux médiévaux, comme nous l'avons montré dans les pages précédentes, peut se concevoir de différentes manières. Le château des actes de la pratique est un lieu de pouvoir, où demeurent le seigneur et différentes catégories sociales, tandis que le château envisagé du point de vue des vestiges construits est tout à la fois un chantier, un palimpseste complexe d'édifices se superposant, et un lieu de résidence évoluant à l'unisson de la volonté seigneuriale. Il ressort de tous ces aspects que le château de Talmont peut, et doit être, considéré comme une « forteresse habitée », pour reprendre la formule employée pour le titre du colloque tenu à Lyon en 1988¹. De ce fait les sources écrites témoignent abondamment, comme nous avons pu le constater au sujet des différents groupes sociaux se partageant l'enclos castral. Cependant, si la question de la diversité des conditions représentées a pu être défrichée, celle des activités concrètes se tenant dans l'enceinte castrale est pour le moment non élucidée. Pourtant, la matière historique nous renseigne précisément sur ces dernières, et notamment sur une activité fondamentale à tout site d'habitat : l'alimentation.

Comme nous le notions ci-précédemment, la plus grande partie du mobilier fourni par la fouille de l'espace nord-ouest du château, correspondant à l'ancienne *aula* seigneuriale, est en lien avec les activités alimentaires. Bien que ces types de mobiliers soient des plus courants dans les contextes d'habitat, à toutes époques, l'intérêt porté à la céramique culinaire et aux vestiges de faune dans les contextes castraux médiévaux est assez récent. En France, c'est à partir des années 1980 que la publication de grandes fouilles, comme la Grosse Tour de Bourges étudiée par le service municipal d'archéologie lors d'une opération préventive² ou le château de Blandy-les-Tours³, suscite l'intérêt pour l'étude de la matérialité des comportements alimentaires en contexte castral. Depuis, l'attention portée à l'alimentation par le biais des études archéozoologiques et du mobilier céramique a été systématisée dans les programmes d'étude des sites castraux ; les exemples

1 POISSON (Jean-Michel) (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée, XI^e-XVI^e siècle : archéologie et histoire, perspectives de la recherche en Rhône-Alpes*, actes du colloque de Lyon, avril 1988, Paris, Documents d'Archéologie, Française, 1992.

2 MONNET (Catherine) (dir.), *La vie quotidienne dans une forteresse royale : la grosse tour de Bourges (fin XII^e-milieu XVII^e)*, Bourges, Bituriga, archéologie de la Cité, 1, 1999.

3 COSTE (Marie-Claire), *Mode de vie et alimentation à la fin du Moyen-Âge au château de Blandy-les-Tours. Approche pluridisciplinaire des latrines de la salle de l'Auditoire*, Tours, Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2006.

récents comptent notamment la fouille du château de Boves (Somme)⁴ ou celle du château de Suscinio (Morbihan)⁵. Les assemblages fauniques sont étudiés pour ce qu'ils révèlent de l'alimentation carnée, de l'approvisionnement jusqu'aux gestes de découpe et aux logiques de dépôt ; la céramique n'est plus uniquement envisagée sous l'angle de la typochronologie mais aussi sous celui des usages, y compris à travers l'analyse physico-chimique des caramels de cuisson dans certains cas. Il faut toutefois noter que la plupart des publications se font sur le mode de la monographie de site, sans qu'un angle plus large ne soit abordé par l'étude conjointe de plusieurs sites. Cette évolution du regard est sans aucun doute en lien avec les évolutions historiographiques récentes, qui conduisent de plus en plus les spécialistes du Moyen Âge à s'intéresser à l'histoire de l'alimentation, comme champ d'études à la croisée de l'histoire, économique, sociale, culturelle et environnementale⁶. Les travaux de Bruno Laurioux sur l'alimentation et les cultures culinaires à la fin du Moyen Âge constituent à ce titre une référence⁷.

A Talmont, la question n'a jusque ici été abordée qu'entre les pages des études spécialisées en céramologie et surtout en archéozoologie⁸. La priorité sera, dans un premier temps et sur la période considérée, courant du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle, de définir la composition des régimes alimentaires des habitants du château et son évolution éventuelle. En raison de la typologie des sources, l'attention sera évidemment retenue par la part carnée. La préparation des aliments sera envisagée dans un second temps, notamment à travers l'épineuse question des lieux dévolus à la cuisine, mais également celle de la composition du vaisselier et de ce que celui-ci nous apprend, conjointement aux textes, sur les techniques culinaires mises en œuvre. La signification sociale de ces données devra également être interrogée, en traquant les indices signant le niveau social du régime alimentaire mis en évidence, et en pointant en miroir des indices sur les fonctions du site de Talmont à la fin du Moyen Âge.

4 RACINET (Philippe), *Le site castral de Boves du X^e au XVII^e siècle, Bilan des recherches 2001-2006*, Revue Archéologique de Picardie, n°1-2, 2008.

5 VINCENT (Karine), DUBOIS (Adrien), « Le château de Suscinio (Sarzeau, Bretagne). Une nouvelle approche globale », *Château Gaillard*, 27, *Château et commerce, actes du colloque international de Bad Neustadt an der Saale*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2016, pp.301-305.

6 Synthèse dans BOVE (Boris), « Un nouveau champ de recherche : l'alimentation à la fin du Moyen Âge », *Le temps de la guerre de Cent Ans 1328-1453*, Paris, Belin, 2009, pp.565-596.

7 LAURIOUX (Bruno), *Manger au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littératures, 2002.

8 BORVON, op.cit., 2017.

7.1. Les éléments de l'alimentation

L'alimentation au château de Talmont est un domaine richement, mais inégalement, renseigné par les sources à notre disposition. En effet, la première question à se poser est semble-t-il celle de la composition des régimes alimentaires mis en évidence dans l'enceinte du château. Il n'est point ici question de dresser, comme avaient tenté de le faire les premiers historiens de l'alimentation dans les années 1960, des bilans chiffrés des rations consommées⁹ ; les données statistiques manquent et auraient quoi qu'il en soit été sujettes à caution. L'ampleur de la séquence chronologique envisagée et la typologie de la documentation nous engage plutôt à brosser dans un premier temps un portrait général et dynamique des aliments consommés dans l'enceinte du château. Il faut pour cela considérer la documentation à l'aune de nos connaissances sur les façons de se nourrir dans le monde médiéval et des manques dus à la nature des sources.

En effet, le Moyen Âge occidental est une civilisation agro-pastorale basée sur la consommation des céréales panifiables sous toutes leurs formes ; la consommation de vin est par ailleurs essentielle à tous les niveaux. La présence ou l'absence de ces éléments dans nos données concernant Talmont sera examinée, avant que l'on ne se penche plus avant sur un matériau mieux renseigné par l'archéologie, à savoir la part carnée dont témoignent les assemblages fauniques prélevés dans les contextes archéologiques et ayant fait l'objet d'analyses ostéologiques. Le bilan quantitatif et qualitatif des espèces consommées constituera la première étape du raisonnement à leur sujet.

Les bases de l'alimentation : pain, vin et companage

Comme le rappellent toutes les études portant sur l'alimentation antique, médiévale et d'Ancien Régime, les civilisations préindustrielles euro-méditerranéennes reposent sur la consommation de blé et de céréales panifiables¹⁰ ; le Moyen Âge occidental fait partie, au même titre que le reste du bassin méditerranéen, de la « zone du blé » définie par F. Braudel aux côtés des zones du maïs, du riz et de la pomme de terre¹¹. Au second Moyen Âge, l'explosion de la population entraîne une avancée des terres agricoles et une omniprésence des cultures céréalières ; l'alimentation perd la variété qu'elle pouvait avoir dans le monde

9 GAUTIER (Alban), *Alimentations médiévales V^e-XVI^e siècle*, Paris, Ellipses, 2009.

10 DESPORTES (Françoise), « Pain », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p.1033.

11 Cité dans GAUTIER, *ibid.*, p.19.

du premier Moyen Âge, moins densément occupé¹². De plus, l'optimum climatique européen, entre 950 et 1300 environ, est favorable aux cultures céréalières en Europe tempérée ; les crises et la déprise démographique de la fin du Moyen Âge ne semblent pas déstabiliser durablement cette évolution des régimes alimentaires. Malgré un certain relâchement de la pression céréalière à partir du XIV^e siècle¹³, les céréales représentent encore entre 80 et 95 % de l'apport calorique, selon la synthèse de données statistiques obtenues pour les derniers siècles du Moyen Âge¹⁴. En Talmondaïs en particulier, les données fiables sur ces questions proviennent des sources écrites de la fin du Moyen Âge, en l'absence d'études paléoenvironnementales extensives. Au XV^e siècle, le froment, l'avoine, le seigle et l'orge sont abondamment cultivés de manière homogène dans tout le Talmondaïs, aussi bien sur les tenures paysannes que sur les fiefs nobles ou la réserve seigneuriale¹⁵. Des céréales de toutes sortes, issus des fermes et des domaines de la seigneurie, sont adressés au seigneur. En novembre 1453, Jacques Bruneau, serviteur de Louis d'Amboise, reçoit à successivement à Talmont « *trois septiers de froment trois septiers de meture* »¹⁶, « *la somme de soixante quatre raiz d'avoine pour employer a la despence de l'oustel de mondit seigneur* »¹⁷, et « *six charges deux boueceaux de froment pour employer a la despence de l'oustel de mondit seigneur* »¹⁸ de la part de ses fermiers du Talmondaïs.

Le pain ne représente alors qu'une forme parmi d'autres de consommation des blés (froment, mais aussi orge, seigle, avoine, épeautre...), qui peuvent être préparés sous forme de bouillies ou de gruaus¹⁹. Cependant, la place privilégiée du pain dans le symbolisme et la liturgie chrétienne en font en quelque sorte l'aliment-roi du Moyen Âge occidental, comme le montre la tripartition alimentaire manifestée dans les textes entre pain, vin et *companagium* ou companage, littéralement « ce qui va avec le pain » ; ce dernier mot ne désigne pas moins que tous les autres aliments, végétaux ou carnés²⁰.

12 RIERA-MELIS (Antoni), « Société féodale et alimentation (XII^e-XIII^e siècle) », in *Histoire de l'Alimentation*, Paris, Fayard, 1996, p.398.

13 BOVE (Boris), « Un nouveau champ de recherche : l'alimentation à la fin du Moyen Âge », *Le temps de la guerre de Cent Ans 1328-1453*, Paris, Belin, 2009, pp.568-569.

14 GAUTIER, op.cit., 2009, p.91.

15 CHANSON, op.cit., 2008, p.56.

16 A.N., 1AP/556, quittance n°8.

17 Ibid., quittance n°9.

18 Ibid., quittance n°11.

19 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.57.

20 BOVE, op.cit., 2009, p.570.

A Talmont, les indices de la consommation de blé sont paradoxalement sporadiques. Mais le paradoxe n'est qu'apparent, puisqu'il s'agit d'une consommation quotidienne et omniprésente. Nous sommes ici loin d'une activité distinguée. Les céréales ne font qu'un passage timide dans les documents émis par les différents seigneurs de Talmont ; il est plus souvent question des terres qui portent les blés que de ceux-ci. En 1218, Savary de Mauléon donne ainsi aux moines du prieuré de Fontaines, à Angles, tous ses droits sur les terres dans le détroit des moines²¹. Parmi ces droits, nous apprenons que Savary prenait « *vinum et bladum ad muniendum turrim Talemundi* »²². Ce passage prend place au sein d'une énumération d'usages qui devaient sembler parfaitement banals aux souscripteurs de l'acte, au seigneur comme aux moines, et sa présence dans l'acte n'est que formelle. Il s'agit à notre connaissance de l'unique mention textuelle de consommation de blé, probablement sous forme de pain, au château de Talmont avant les comptes de la châtellenie tenus à partir du début du XV^e siècle ; et ceux-ci ne concernent qu'indirectement cette consommation, s'attardant plutôt sur les redevances dues en grains et éventuellement stockées dans les greniers seigneuriaux.

Même dans les comptes de bouche dressés à la fin du Moyen Âge lors des réceptions seigneuriales, le pain n'est pas l'aliment le plus voyant, quand bien même il est consommé en très grandes quantités. En 1446, lors de la visite de Louis d'Amboise à Talmont, on signale seulement que l'on a acheté, probablement au marché de Talmont, « *en pains IIII douzeines et dymie 4 boisseaux et dymie* », ou « *le dit jour en pain cent pains le disiesme qui pour souper* »²³. Au prix de quatre sous deux deniers les quatre douzaines et demie de pains achetés²⁴, on en arrive à un prix d'achat du pain d'à peine plus d'un denier, soit un prix d'achat extrêmement faible, à la hauteur de la plus petite monnaie de compte utilisée. En 1486, du pain est également acheté quasi-quotidiennement par le fourrier pour la suite de Nicolas Ayraudeau, mais les quantités n'en sont pas précisées²⁵. Toutefois, près de dix livres tournois sont dépensés en pain le temps du séjour de la suite à Talmont, ce qui représente sans aucun doute des quantités considérables. Il ressort de ces mentions très sporadiques l'impression d'une consommation importante, mais fort commune. Le contexte de cette documentation est par ailleurs exceptionnel, comme nous le signalions plus haut. Les mentions d'achat dans ces documents de la seconde moitié du XV^e siècle dissimulent probablement une autoproduction du pain beaucoup plus commune, comme cela est sans

21 A.D.85, H/183 ; vol.3 p.29.

22 « Vin et blé pour la fourniture du château de Talmont ».

23 A.N., 1AP/557, septembre 1446, f°2r ; voir vol.3 p.116.

24 Ibid., f°2v ; voir vol.3 p.117.

25 A.N., 1AP/2142, juin 1486 ; voir vol.3, p.118.

doute le cas dans la plupart des contextes domestiques, quel que soit le niveau social²⁶. Dans ces conditions, les seuls témoignages de cette consommation devront être matériels.

Du côté de l'archéologie, la présence du pain est également très discrète. Aucune analyse carpologique des sédiments n'a pour le moment été réalisée dans la zone de l'*aula* au nord-ouest du site ; ces analyses pourront toujours être réalisées par la suite, en prélevant dans les couches préservées au nord de la coupe-témoin, puisque que la stratigraphie en est désormais mieux connue²⁷. La présence de résidus de grain panifiable dans cet espace plutôt domestique nous est inconnue. En revanche, des vestiges archéologiques de structures de fabrication du pain ont été découvertes dans ce secteur. C'est le cas d'une construction maçonnée archéologiquement contextualisée au sein du sixième état d'occupation du bâtiment, daté du XIII^e-XIV^e siècle²⁸. Il s'agit d'une structure maçonnée semi-circulaire, bâtie en moellons dont subsistent deux assises, et aménagée près du mur gouttereau sud, d'environ de 3 m de long et 3 m de large. Cette structure est interprétée comme les vestiges de la fondation d'un four à pain, notamment en raison des niveaux de vidange de foyers de terre charbonneuse et rubéfiée associés²⁹. De fait, hormis cette découverte qui nous oriente spécifiquement vers la fabrication sur place du pain consommé, cette thématique se confond avec celle, beaucoup plus large, des lieux de préparation de la nourriture au château. En définitive, malgré son importance, soulignée par tous les travaux généraux s'intéressant à l'alimentation médiévale, il faut bien reconnaître que l'histoire de la consommation de pain proprement dite au château de Talmont est une histoire qui se dessine en négatif.

L'autre aliment de base de l'alimentation médiévale occidentale se présente sous forme liquide ; il s'agit du vin. Le vin est à la fois un héritage de l'antiquité romaine et la boisson du chrétien, essentielle à la liturgie catholique. Sa présence est attestée depuis l'époque gallo-romaine dans la région, mais elle se développe particulièrement au second Moyen Âge, entre le XI^e et le XIII^e siècle³⁰. En Talmondaïs, les mentions écrites de culture de la vigne sont anciennes ; dès le XIII^e siècle, des chartes indiquent la présence de vignes dans la paroisse de Talmont³¹. En 1219, Guillaume, seigneur d'Apremont, fait don aux moines de Fontenelles de deux muids de vin provenant de sa cave, située à Talmont³². Au XV^e siècle, la culture de la vigne est toujours importante en Talmondaïs, malgré une

26 BOVE, op.cit., 2009, p.567.

27 Communication personnelle T.Béthus.

28 US 1608 ; BETHUS, op.cit., 2016, p.83 ; plan, vol.2, p.64.

29 BETHUS, op.cit., 2016, p.84.

30 DESPORTES (Françoise), « Vin », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p.1453.

31 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.27.

32 Ibid. ; *Cartulaire des Fontenelles*, f°63v.

conjoncture économique et climatique moins favorable. Les vignes de la seigneurie sont semble-t-il implantées au sud de la seigneurie, entre le Payré et Saint-Benoît, ainsi qu'au Poiroux, et surtout dans la vallée de la rivière Lay, à Longeville et Saint-Vincent sur Jard³³.

La culture de la vigne est relativement bien datée et renseignée, mais la question de la consommation de vin reste difficile à aborder en raison de la nature des sources à notre disposition. La consommation d'aliments liquides est attestée par le mobilier céramique issu de la fouille, notamment la vaisselle de table et plus particulièrement les pichets qui servaient probablement de vases à boire³⁴ ; en l'absence d'études physico-chimiques, nous ne pouvons que supposer que ces récipients aient pu contenir du vin. Les sources écrites n'éclairent explicitement la consommation de vin qu'à la fin de la période considérée, à travers les quelques comptes conservés. Au début du XV^e siècle, il semble que l'on garde du vin au château en barriques, si l'on en croit les comptes des œuvres et réparations ; en 1417, «VIII pipes de vin » sont mentionnées³⁵ ; la même année, on achète un tonneau de « vin claret »³⁶, c'est-à-dire de vin rouge clair à rosé faisant notamment la réputation des vignobles du Bordelais et du Poitou³⁷. En septembre 1446, du vin est « pris à l'oustel du receveur pour XVIII quartes »³⁸, mesure médiévale correspondant grossièrement à deux pintes ou quatre chopines, mais pouvant varier selon les lieux³⁹. Du vin est également acquis auprès d'un certain « Pierre Parrion », sans que les quantités n'en soient précisées⁴⁰. En tout, un peu plus de trois livres sont dépensées pour l'achat de vin à l'occasion de cette visite de cinq jours. En juin 1486, dans la ville de Talmont, du vin est acheté de manière très régulière, notamment sous forme de pintes et de chopines achetées à chaque repas, « une choppine de vin roige » valant alors six deniers⁴¹. Le vin acheté est par ailleurs signalé comme rouge ou claret la plupart du temps ; au XV^e siècle, le goût des consommateurs les pousse désormais à préférer les vins rouges et plutôt alcoolisés aux vins clairs et légèrement acides qui avaient été les plus populaires jusqu'à la fin du XIV^e siècle⁴². En ce qui concerne le document de 1486, la consommation de vin à l'unité est particulière à la situation des commissaires, forcés de séjourner à l'extérieur du château, dans la ville de Talmont, et dans

33 CHANSON, op.cit., 2008, p.57.

34 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.45.

35 A.D.85, 1E/1246, f°27v ; vol.3, p.90.

36 Ibid.

37 DESPORTES, op.cit., 2002, p.1454.

38 A.N., 1AP/557, f°3r ; vol.3, p.117.

39 Voir <http://www.atilf.fr/dmf/>.

40 A.N., 1AP/557, f°3r ; vol.3, p.117.

41 A.N., 1AP/2142, f°7r ; vol.3 p.123.

42 DESPORTES, op.cit., 2002, p.1455.

l'impossibilité de stocker quoi que ce soit. Durant leur séjour à Talmont, les envoyés du Parlement et de Louis II de la Trémoïlle dépensent ainsi plus de 19 livres tournois en vin, ce qui représente une somme considérable, le deuxième poste de dépense en alimentation. Le vin est ainsi bien présent au château de Talmont, et il est possible de saisir sa consommation y compris à travers des sources indirectes. Tout comme pour le pain, il semble qu'il se soit agi d'une consommation particulièrement courante et importante, à l'image de ce que nous renvoient la plupart des situations médiévales. Nous n'avons malheureusement que peu d'informations en ce qui concerne les vins consommés sur la plus grande partie de la période, sauf une préférence marquée pour le vin rouge en ce qui concerne la fin de la période.

Si le pain et le vin sont bien les deux éléments de base des alimentations médiévales en Europe occidentale, ils s'accompagnent, comme nous le notions plus haut, du companage. Cela vaut aussi bien pour les tables des paysans que pour celles des élites ; la nature et la quantité du companage seules varient⁴³. L'alimentation carnée est éclairée à Talmont par la documentation archéologique tirée de l'analyse des assemblages fauniques, présentés ci-après ; mais le reste de l'alimentation non carnée reste, il faut bien en convenir, particulièrement difficile à saisir. Les sédiments issus des niveaux archéologiques des secteurs de fouille n'ont pas pour le moment fait l'objet d'analyses carpologiques, qui pourraient apporter dans l'avenir de sérieux éléments d'éclaircissement. L'analyse des sédiments a pu dans d'autres contextes castraux fournir des résultats probants, notamment au château des vicomtes de Melun puis château royal de Blandy-les-Tours, fouillé par Marie-Claire Coste. Dans ce contexte, l'étude carpologique des niveaux issus de fosses de latrines datées du XV^e et du XVI^e siècle a permis de mettre en évidence la consommation de céréales, ainsi que de nombreuses plantes, notamment du pourpier, de l'oseille, des crucifères, des épices et des aromates⁴⁴.

A Talmont, ces données manquent, et nous sommes encore réduits, pour les périodes antérieures au XV^e siècle, aux suppositions. Les sources écrites ne nous permettent encore que des éclaircissements très ponctuels. Les comptes ne renseignent en effet que les achats, et non les productions de la réserve seigneuriale elle-même. En septembre 1446, on achète, outre les épices et aromates, de la moutarde, pour un peu plus d'une livre⁴⁵. La visite de

43 BOVE, op.cit., 2009, p.588.

44 COSTE (Marie-Claire), « La table des seigneurs de Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne) aux XV^e et XVI^e siècles », in *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*, Publications du CRAHM, 2009, pp.390-393.

45 A.N., 1AP/557 ; vol.3, p.116.

1486 ne put, elle, s'appuyer sur les ressources du château ; le fait que ses membres aient dû acheter toute leur subsistance au marché de Talmont ou à l'auberge nous renseigne sur les végétaux consommés par une suite aristocratique au début de l'été. Parmi les « herbes », légumes et tubercules, on ne dénombre que les oignons et le persil, qui sont achetés en grande quantité mais ne coûtent que quelques sous⁴⁶. Ces herbes sont consommées toute l'année ; elles sont en effet employées pour parfumer potages et sauces⁴⁷. Les fruits apparaissent plus diversifiés : fruits locaux, comme les poires, cerises, fraises et groseilles ; fruits d'importation, comme les amandes⁴⁸. Le total des achats de fruits s'élève à un peu plus d'un livre tournois et demi sur toute la période étudiée. Les aliments végétaux, le pain mis à part, ne semblent pas tenir une place centrale dans l'alimentation élitaires. Les légumes ou « herbes » sont notamment les grands absents de la documentation, tandis que les fruits de saison sont abondamment consommés. Cette anomalie pourrait correspondre à un effet de source, mais également à l'accent mis par la documentation sur une alimentation socialement distinguée, faisant peu de place aux nourritures terriennes.

Autre élément non carné de l'alimentation, les laitages et les œufs ne nous sont également accessibles que par le biais des sources écrites, et là encore, uniquement lors des visites seigneuriales renseignées par les comptes. En septembre 1446, cinq douzaines d'œufs sont achetés pour l'occasion, coûtant un peu plus d'un livre tournois et demi⁴⁹. En juin et juillet 1486, près de trois livres sont dépensés en œufs, qui sont achetés très régulièrement⁵⁰. Les laitages sont représentés par le beurre. Dans l'Europe de la fin du Moyen Âge où l'élevage prend désormais plus de place, cet aliment est produit en grandes quantités⁵¹. De fait, au XV^e siècle pour le moins, l'élevage occupe une très grande place dans l'économie agricole du Talmondaïs⁵². De fait, en 1486, près de 16 livres tournois sont dépensés en beurre, soit un poste de dépense très important, après le pain, le vin et la viande ; on l'achète sous forme de « *beurre frais* »⁵³ ou encore de « *beurre sallé* »⁵⁴. Lorsque les quantités de beurre achetées sont précisées, elles sont importantes : on achète le beurre par mottes de 3 ou de 6 livres⁵⁵. Nous sommes ici dans la zone nord-ouest européenne, dans

46 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

47 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.61.

48 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

49 A.N., 1AP/557 ; vol.3, p.116.

50 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

51 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.74.

52 CHANSON, op.cit., 2008, p.57.

53 A.N., 1AP/2142, f°5v ; vol.3, p.122.

54 Ibid., f°8r ; vol.3, p.124.

55 Ibid.

laquelle le fond de cuisine le plus fréquemment employé est le beurre ; à la même époque, les Bretons voisins ont la réputation d'être de très gros mangeurs de ce produit⁵⁶. Le lait proprement dit ainsi que les fromages sont en revanche totalement absents de la documentation.

La question du companage non-carné est en définitive difficile à traiter à l'échelle du site de Talmont. Les sources en notre possession ne fournissent qu'un aperçu extrêmement partiel de cet aspect de l'alimentation, qui plus est à la fin de notre période. Toutefois, cette courte présentation laisse entrevoir la diversité d'aliments de toutes sortes accompagnant le « corps » du repas, le pain et le vin. La consommation de viande est, elle, bien mieux connue sur l'ensemble de la période considérée, notamment grâce aux études archéozoologiques.

Une alimentation carnée diversifiée

La fin du Moyen Âge est en Europe occidentale un apogée de la consommation de viande, notamment dans les contextes urbains et élitaires ; cette donnée s'explique en partie par l'essor de l'élevage consécutif au recul des cultures céréalières après le choc démographique du XIV^e siècle⁵⁷. Comme aux siècles précédents, les données en notre possession montrent que la majeure partie de l'apport en viande provient de la triade bœuf-porc-mouton, dont la domination est écrasante dans les assemblages fauniques⁵⁸. La répartition entre ces trois espèces varie cependant selon les contextes et la période envisagée. Qu'en est-il à Talmont ? Les données concernant les XIII^e-XV^e siècle concernent un ensemble de niveaux d'occupation, de remblais et de comblement de structures en creux correspondant aux états 5 à 9 d'occupation du secteur 1 du bâtiment nord⁵⁹. La chronologie de l'occupation s'étend alors du début ou de la première moitié du XIII^e siècle au plein XV^e siècle environ.

L'étude archéozoologique détaillée, menée par A.Borvon sur les vestiges fauniques⁶⁰ nous donne un comptage précis des vestiges osseux retrouvés, avec la prudence qui s'impose dans l'interprétation des résultats, ceux-ci pouvant être légèrement biaisés par la méthode de prélèvement. Il convient premièrement de définir la quantité de restes et la part relative de chaque groupe. Cinquante-trois pour cent des restes ont été identifiés, et notons

56 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.29.

57 Ibid., p.72.

58 AUDOIN-ROUZEAU (Frédérique), « Le Moyen Âge », in *Animaux, environnements et sociétés*, Paris, Errance, 2005, p.84.

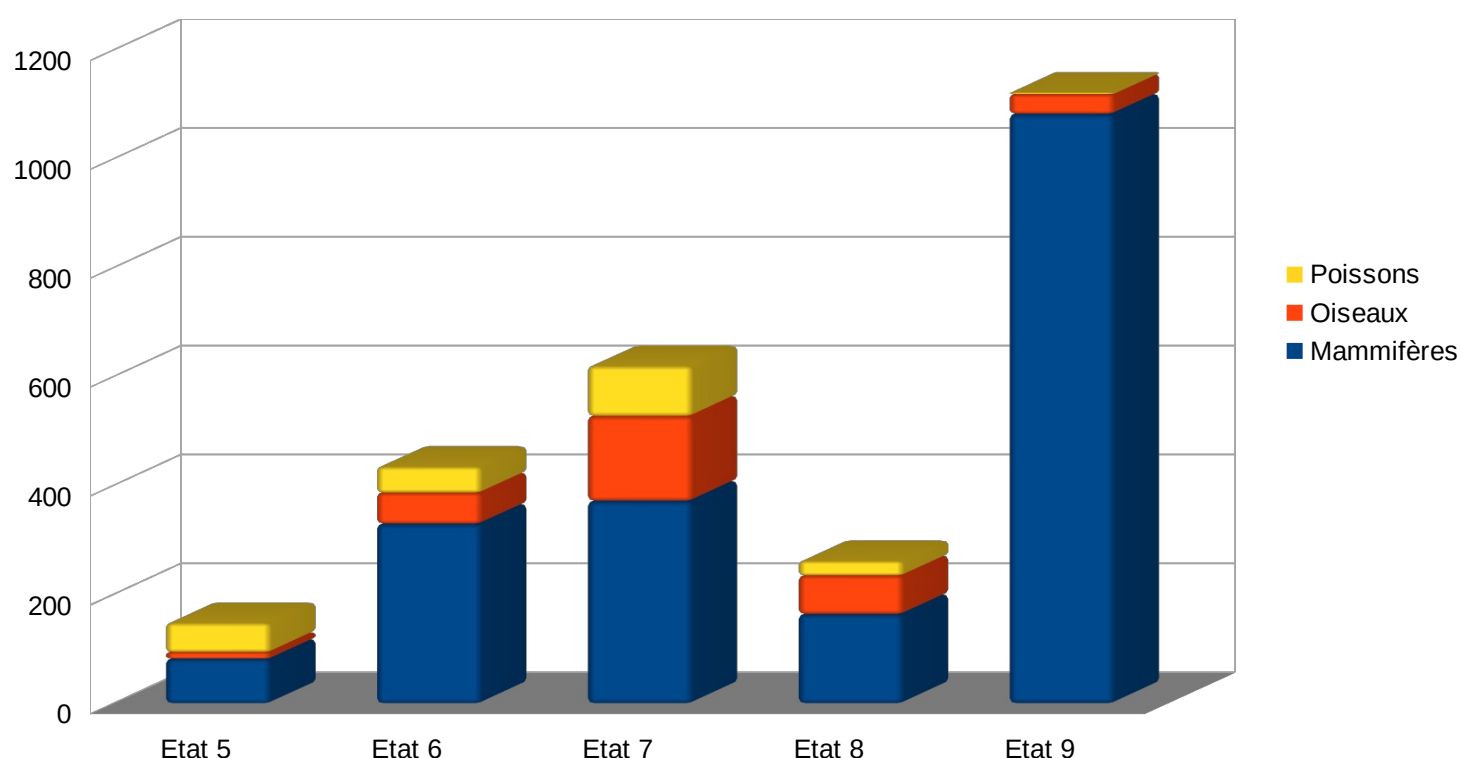
59 Plan des secteurs, vol.2 p.64 ; Plan général des états 6 à 8-9, vol.2 pp.65-67.

60 BORVON, op.cit., 2017 ; BORVON, op.cit., 2018.

que les ossements de certaines espèces ne sont pas liés à des activités alimentaires : des ossements de goéland, de rapaces, de chien, de chat, de cheval, de rat et de microfaune mammalienne ont été retrouvés dans les niveaux considérés⁶¹. Ils n'ont pas été consommés et correspondent plutôt à des espèces commensales ou parasites des habitats humains⁶². Ces espèces n'ont pas été décomptées dans les statistiques présentées ci-après, non plus que les restes non identifiés.

Nombre total de restes pour les trois principaux groupes de vertébrés (Secteur 1, états 5-9).

D'après A.Borvon, op.cit., 2017 & 2018



En considérant uniquement le nombre de vestiges en valeur absolue, on note tout d'abord une nette domination du neuvième état d'occupation daté du XV^e siècle sur les états postérieurs, avec pas moins de 1122 restes identifiés. L'état 5 daté du XIII^e siècle est lui en retrait, avec 148 restes seulement. Ces chiffres nous renseignent plutôt sur la nature des niveaux associés à chacun de ces états. Le secteur 1 correspond à l'espace 3 du bâtiment. Aux états considérés, cet espace a probablement une fonction domestique, avant de recevoir d'importants apports de remblai qui le comblent à l'état 6. A l'état 7, l'espace 3 constitue un

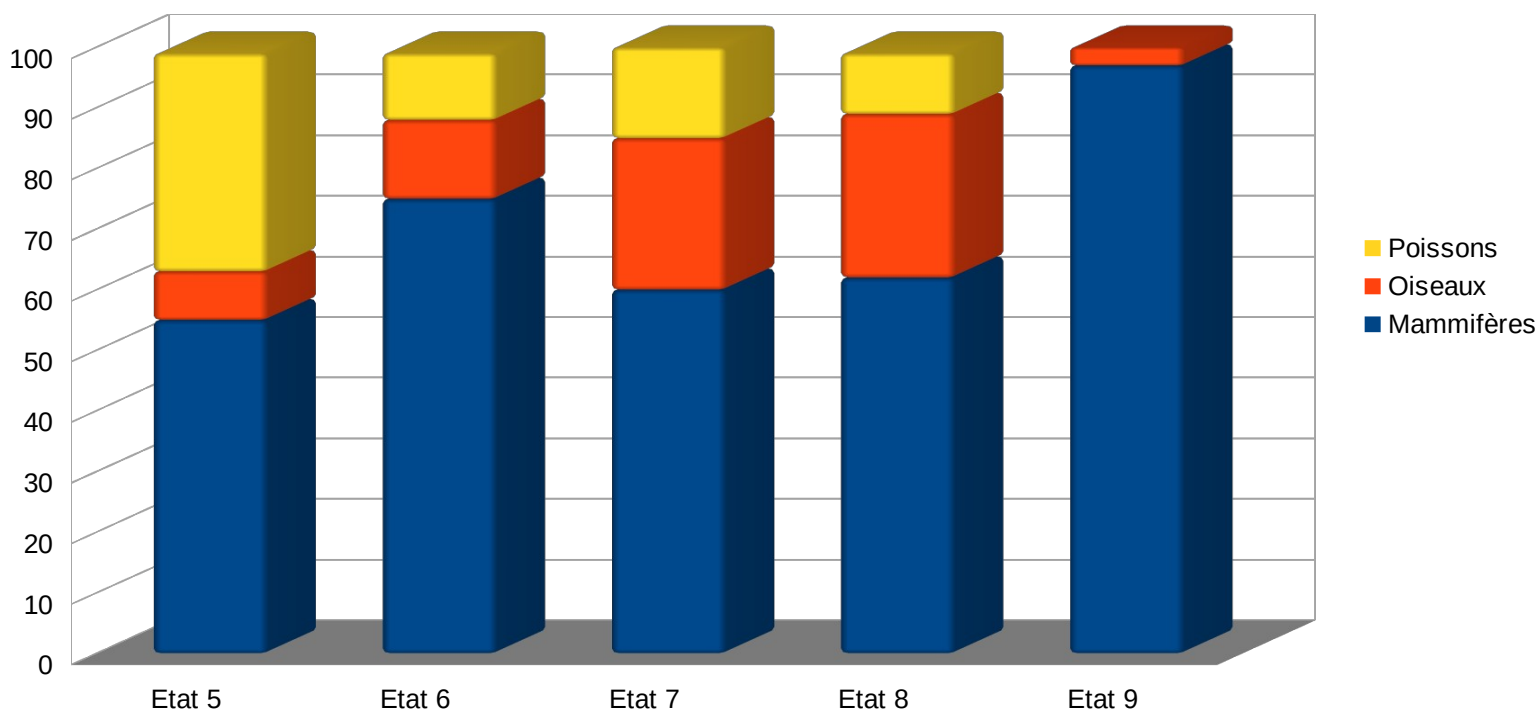
⁶¹ Tableau général des restes déterminés par état et par espèce, *ibid.*, p.72.

⁶² *Ibid.*, p.98.

niveau semi-enterré jouxtant une salle plus haute, avant qu'il ne constitue l'extrémité orientale du bâtiment à l'état 8 et à l'état 9⁶³. L'importante quantité des remblais de l'état 9 et leur densité en mobilier explique la répartition des vestiges. La pondération de ces chiffres en pourcentages permet de comparer chronologiquement la répartition des groupes.

Part relative du total des restes (Secteur 1, états 5-9).

D'après A.Borvon, op.cit., 2017 & 2018



Les mammifères constituent toujours le groupe le mieux représenté, entre 55 (état 5) et 96 % (état 9) des restes identifiés. Les oiseaux représentent entre 3 (état 9) et 27 % (état 8) des restes, et les poissons⁶⁴ entre 1 (état 9) et 36 % (état 5) des restes. La présence d'une forte proportion de poissons est semble-t-il une caractéristique des sites castraux côtiers, pour autant que l'on en puisse en juger d'après les sites de statut comparable. Au château du Guildo (Côtes-d'Armor), situé au bord de la ria de l'Arguennon non loin de la côte, le poisson, surtout marin, constitue également une part très importante des assemblages fauniques⁶⁵. Le poisson est une nécessité au Moyen Âge, en raison des restrictions religieuses sur la viande en temps de Carême et lors de très nombreuses fêtes religieuses,

⁶³ BETHUS, op.cit., 2016, pp.111-112.

⁶⁴ Le terme est utilisé par commodité. La cladistique contemporaine, basée sur des critères génétiques, regroupe les classes de vertébrés connus comme poissons auparavant dans la classe des chondrichthyens (requins) et des ostéichthyens (poissons osseux) ainsi que des agnathes (poissons sans mâchoires).

ainsi que les vendredis⁶⁶. A cette période, entre février et avril, l'apport en protéines animales est avant tout assuré par le poisson. A la fin du Moyen Âge, la population des villes de l'Europe entière, et surtout des régions éloignées de la mer, a recours au hareng salé massivement importé de l'atlantique ou de l'Europe du Nord⁶⁷. Les pays proches de la mer ainsi que les milieux élitaires ont toutefois recours à d'autres espèces, poissons frais de mer et d'eau douce⁶⁸. Pour cette catégorie, comme pour les mammifères et les oiseaux, on conçoit donc qu'il faille pousser l'analyse à l'échelle de la répartition des espèces consommées par nombre de restes et par état pour obtenir une image plus fine de la répartition de la consommation et de son évolution.

A l'état 5 (XIII^e siècle), les niveaux interprétés comme domestiques recèlent plusieurs espèces marines et terrestres, domestiques et sauvages. Certaines espèces dominent clairement l'assemblage : la triade domestique représente plus de la moitié des restes découverts, et notamment le porc, particulièrement bien représenté par deux jeunes individus⁶⁹. Le bœuf est présent, on dénombre notamment un mâle adulte⁷⁰. Enfin, un jeune mouton, de moins de 3-4 mois, est également présent⁷¹. Les mammifères domestiques sont également représentés par la poule, dont on décèle la présence grâce au tamisage des sédiments⁷². L'état 5 est celui qui possède la plus forte proportion de restes de poissons. Il s'agit ici exclusivement de poissons de mer, en premier lieu desquels le merlu, avec quatre individus au moins s'approchant tous du mètre de longueur⁷³. On détecte également la présence de poissons plats, pleuronectidés et turbot, ainsi que du congre et du lieu. Les oiseaux et mammifères sauvages sont discrets, mais on décèle toutefois un bruit de fond de leur présence, et notamment celle du sanglier ; un individu mâle est identifié dans l'état 5⁷⁴.

L'état 6 (XIII^e-XIV^e siècle) présente lui une diversité un peu plus grande qui s'explique partiellement par le plus grand nombre de restes. La triade domestique domine

65 BEUCHET (Laurent), CLAVEL (Benoît), « Les cuisines et l'alimentation dans un château breton au Moyen Âge et à l'époque moderne d'après l'archéologie : l'exemple du château du Guildo (Côtes-d'Armor) du XI^e au XVII^e siècle » COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (éd.), *Château, cuisine et dépendances*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediaevalia, 2014, p.124.

66 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.108.

67 Ibid., p.80.

68 CLAVEL (Benoît), « La consommation des poissons de mer au Moyen Âge : un commerce à deux vitesses », in *Animaux, environnements et sociétés*, Paris, Errance, 2005, pp.178-179.

69 BORVON, op.cit., 2017, p.81.

70 Ibid., p.75.

71 Ibid., p.76.

72 Ibid., p.88.

73 Ibid., p.94.

74 Ibid., p.82.

encore largement l'assemblage, notamment le porc avec pas moins de six bêtes⁷⁵, suivi par le bœuf avec trois individus⁷⁶ et les caprinés avec trois individus également⁷⁷. La domination du merlu ne se dément pas dans cette phase chronologique, au sein de laquelle on dénombre pas moins de six individus, dont trois dépassent le mètre⁷⁸. Toutefois, les espèces dénombrées dans l'état précédent sont toujours bien présentes : turbot et pleuronectidés, dont des carrelets et flets dans cet état, lieu jaune représenté par un individu, et congre. Parmi les oiseaux de basse-cour, la poule reste toujours majoritaire, mais on note l'apparition de l'oie, à la fois sous sa forme domestique et sauvage⁷⁹. Chez les animaux sauvages, les mêmes espèces de mammifères chassées ou piégées sont présentes : lapin, lièvre, cerf et sanglier. La tête presque complète d'un mâle de plus de 18 mois a été découverte dans un niveau associé à cet état⁸⁰ ; elle permet d'assurer sans erreur possible que l'individu considéré est un sanglier et pas un porc. Le pigeon peut lui appartenir à sa forme sauvage comme à sa forme domestique. Une espèce de rapace fait son apparition dans cet état : l'autour des palombes, dont un individu adulte est identifié⁸¹. Cette espèce n'a certainement pas été consommée, mais nous la conservons dans le décomptage en prenant en compte le rôle tenu par les rapaces dans l'alimentation, notamment comme oiseaux de chasse.

75 BORVON, op.cit., 2017, p.81.

76 Ibid., p.75.

77 Ibid., p.77.

78 Ibid., p.94.

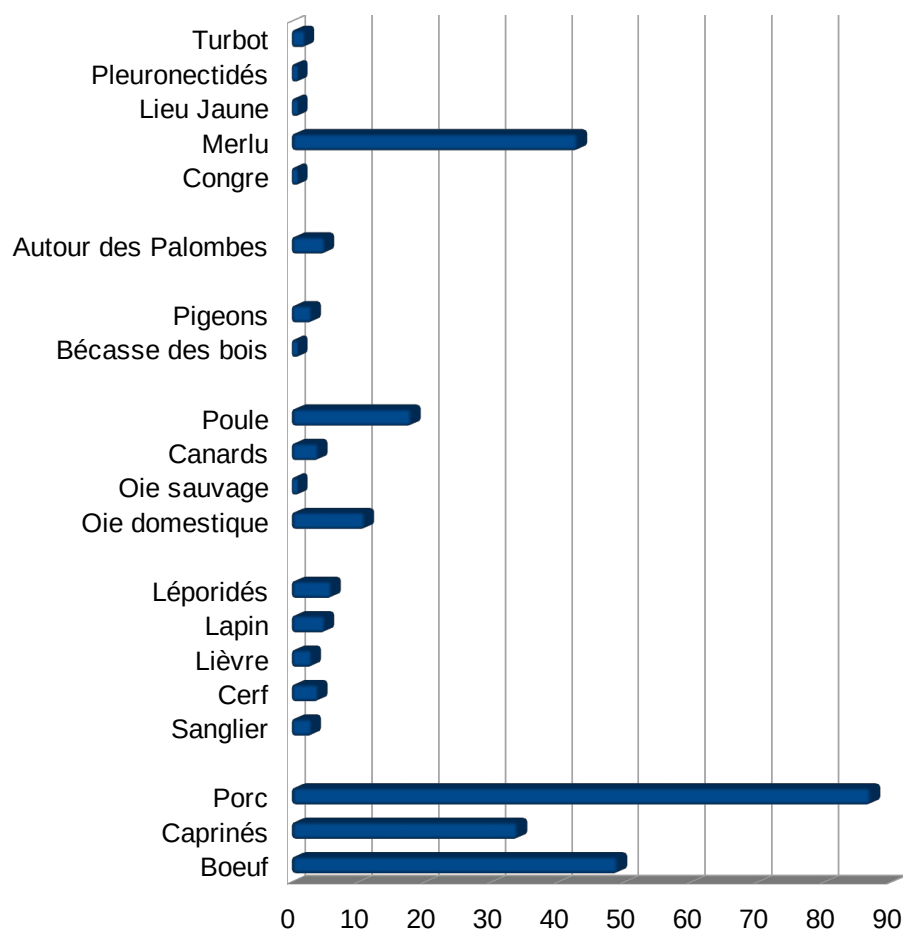
79 Ibid., p.89.

80 Ibid., p.82.

81 Ibid., p.92.

Nombre de restes par espèce (secteur 1, état 6)

D'après A.Borvon, op.cit., 2017



L'état 7 (XIV^e siècle) est plus riche en vestiges. La domination de la triade est sans partage : le porc encore présent avec trois individus, un juvénile et deux adultes⁸² ; les bovins avec un individu de plus de 24 mois⁸³ et les ovins et caprins avec trois moutons juvéniles, un infantile et une chèvre⁸⁴. Parmi les espèces domestiques, la poule est particulièrement bien représentée avec près de 80 restes, soit près de la moitié des restes de poule décomptés de l'état 1 à l'état 8. La forte proportion d'oiseaux dans l'état 7 est bien évidemment une conséquence de cette domination des gallinacés. Dans ces restes peuvent être identifiés, quatre adultes et deux subadultes, plus un juvénile, mâles comme femelles⁸⁵.

82 BORVON, op.cit., 2017, p.81.

83 Ibid., p.83.

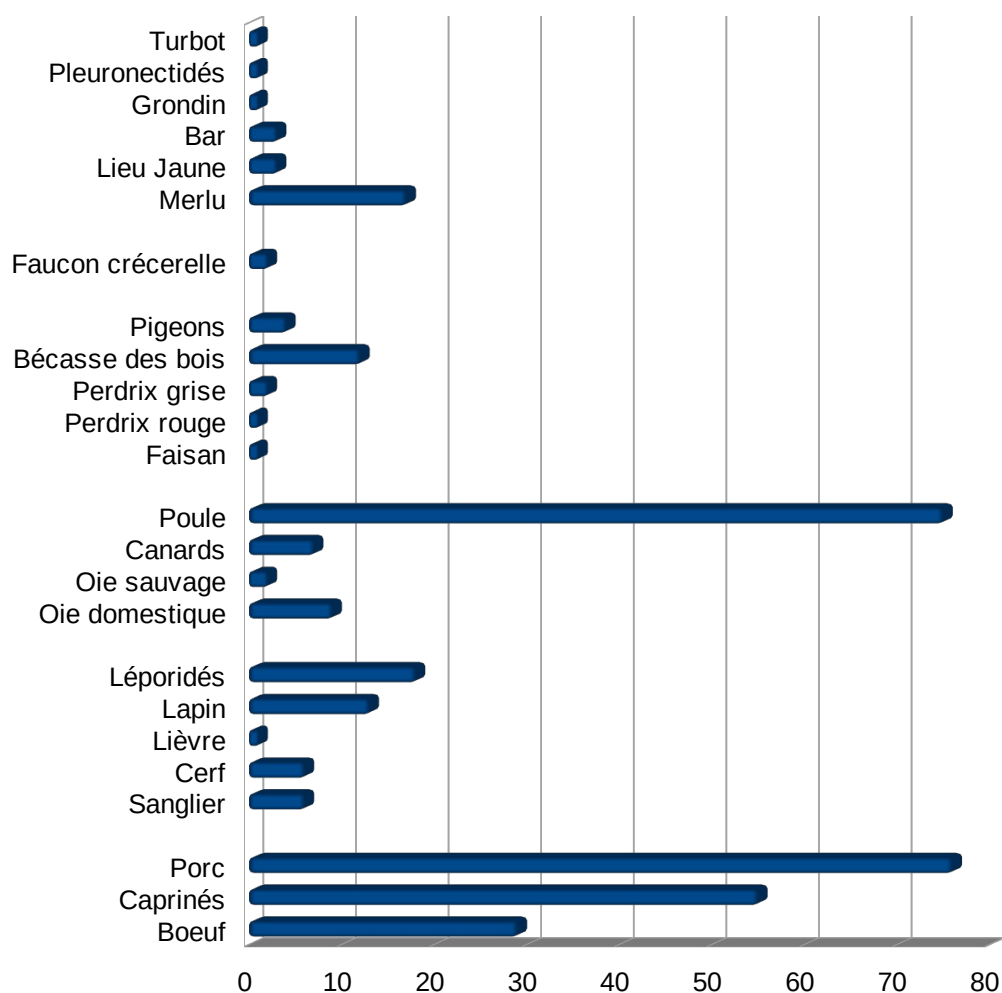
84 Ibid. p.77.

85 Ibid., p.88.

Parmi les canards identifiés dans cet état, on compte un colvert, deux sarcelles et un fuligule, espèces probablement sauvages⁸⁶.

Nombre de restes par espèce (secteur 1, état 7)

D'après A.Borvon, op.cit., 2017



Les oiseaux sauvages comptent par ailleurs les pigeons, les perdrix et la bécasse des bois, dont on dénombre 12 ossements provenant de deux individus⁸⁷. Le faisan fait son apparition dans l'assemblage, avec un radius⁸⁸. Un nouveau rapace est également identifié, le faucon crécerelle, avec un individu adulte⁸⁹. Enfin, les léporidés, lapin, lièvre et restes pouvant appartenir à l'une ou l'autre espèce apparaissent particulièrement abondants : plus de la moitié des restes de lapin proviennent des unités stratigraphiques associées à l'état 7,

⁸⁶ BORVON, op.cit., 2017, p.91.

⁸⁷ Ibid., p.92.

⁸⁸ Ibid., p.89.

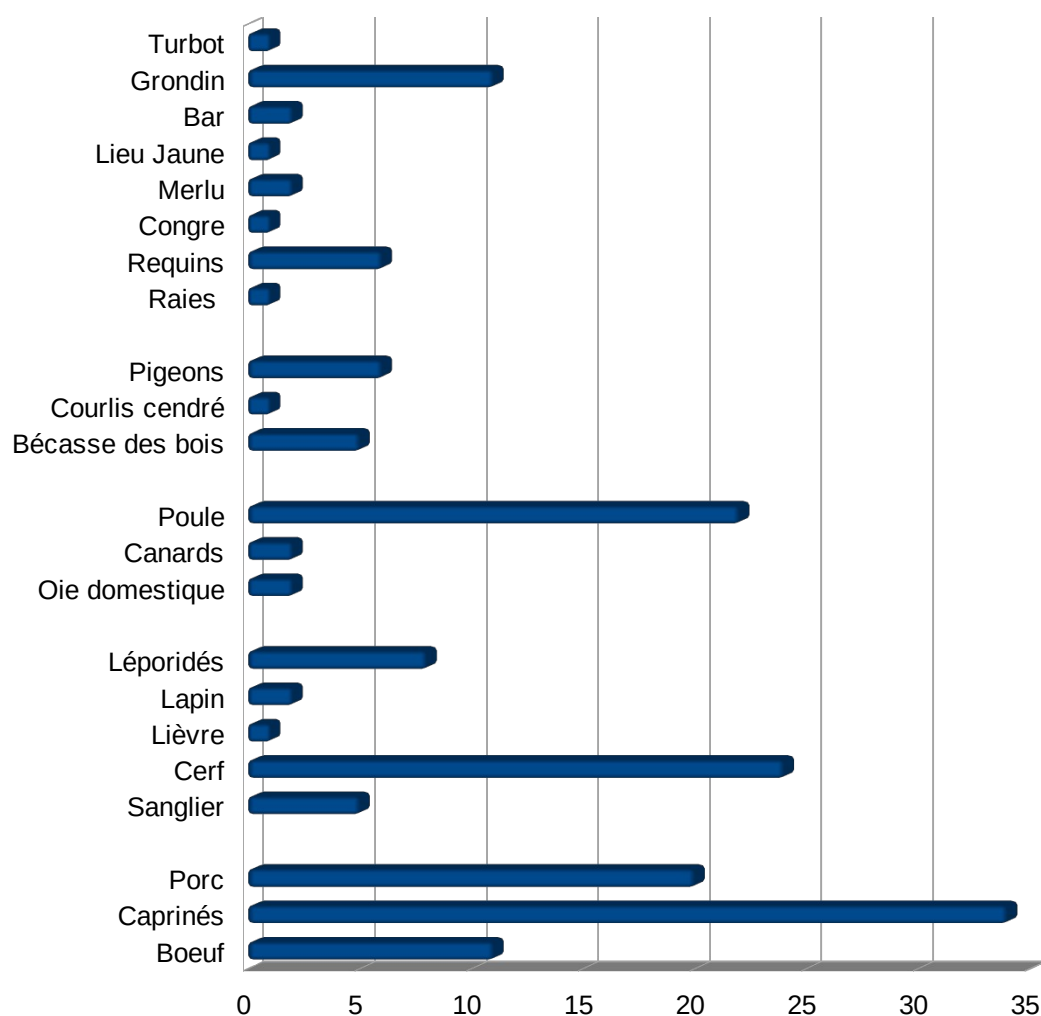
⁸⁹ Ibid., p.92.

dont deux individus matures identifiés⁹⁰. La répartition des espèces parmi les poissons consommés reste globalement la même qu'aux périodes antérieures, avec toutefois l'apparition du bar, dont deux individus entre 45 et 50 cm sont reconnus⁹¹.

L'état 8 (XIV^e-XV^e siècle) présente des spécificités par rapport aux périodes antérieures ; les caprinés sont en particulier très bien représentés parmi la triade domestique, avec trois moutons d'environ 6 mois, le deuxième entre 18 et 24 mois⁹².

Nombre de restes par espèce (secteur 1, état 8)

D'après A.Borvon, op.cit., 2017



Parmi les autres espèces de la triade, une vache et un bœuf sont notamment identifiés⁹³, ainsi que deux porcs⁹⁴. Parmi les autres animaux d'élevage, la poule est encore

90 BORVON, op.cit., 2017, p.86.

91 Ibid., p.95.

92 Ibid., p.77.

93 Ibid., p.75.

94 Ibid., p.81.

une fois très bien représentée, dépassant de loin le nombre de restes recensés pour les canards et oies. Le courlis cendré, avec un individu adulte, apparaît parmi les oiseaux sauvages⁹⁵. Une des caractéristiques saillantes de l'assemblage faunique provenant des unités stratigraphiques de l'état 8 est la forte proportion de faune sauvage ; les espèces présentes sont les mêmes qu'aux périodes précédentes mais présentes en bien plus forte quantité. Cela vaut pour les léporidés, pour le sanglier avec un animal de plus de deux ans⁹⁶, mais surtout pour le cerf. En effet, plus de la moitié des restes recensés pour les états 5 à 8 proviennent de l'état 8, soit 24 ossements⁹⁷. Les dents mandibulaires permettent d'identifier deux individus adultes ; la grande taille des ossements permet de formuler l'hypothèse qu'il puisse s'agir de mâles⁹⁸. Les poissons sont eux aussi diversifiés. Le merlu est bien entendu présent, avec un individu de 70 cm notamment⁹⁹ ; et les requins et raies également, notamment la raie bouclée reconnue sur une écaille¹⁰⁰.

L'état 9, daté du XV^e siècle, présente de loin le plus grand nombre de vestiges, répartis dans trois unités stratigraphiques de remblai de démolition du bâtiment nord¹⁰¹. La proportion de mammifères y est écrasante, et la répartition des vestiges entre espèces ne laisse pas d'étonner ; en effet, les restes de mammifères sauvages représentent 50 % des restes mammaliens identifiés, soit une proportion tout à fait exceptionnelle¹⁰². Les restes de cerf représentent à eux seuls 245 pièces, soit 15 kg et 31 % du total des vestiges mammaliens identifiés ; on dénombre pas moins de 29 individus à partir des métatarses droits¹⁰³. 120 restes sont attribués au sanglier, soit 15 % des vestiges de mammifères¹⁰⁴. À part le bœuf, les membres de la triade domestiques sont relativement mal représentés dans cet assemblage ; le porc n'est par exemple représenté que par neuf restes, ce qui donne la plus faible présence enregistrée dans les niveaux d'occupation du bâtiment nord. La proportion d'oiseaux est particulièrement faible par rapport aux périodes précédentes, et les poissons ne sont présents qu'à l'état de bruit de fond. La représentation exceptionnelle du gibier laisse penser que les vestiges datés de cet état ne reflètent pas directement l'alimentation carnée du site. Le contexte stratigraphique correspondant à la phase d'abandon du bâtiment, le secteur 1 peut être interprété comme un dépotoir dans cette phase

95 BORVON, op.cit., 2017, p.92.

96 Ibid., p.83.

97 Ibid., p.85.

98 Ibid., p.84.

99 Ibid., p.94.

100 Ibid., p.93.

101 BORVON, op.cit., 2018.

102 Ibid., p.18.

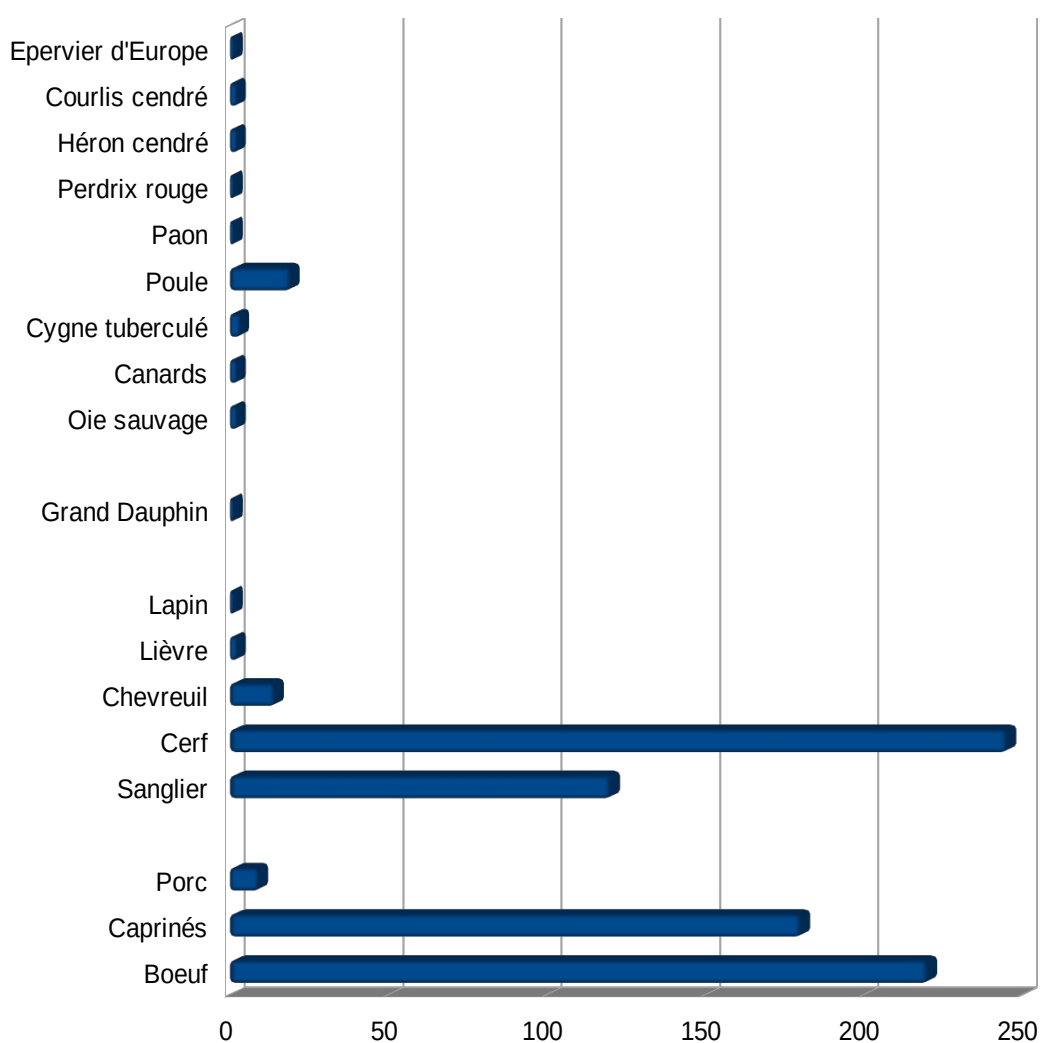
103 Ibid., p.11.

104 Ibid., p.9.

d'occupation. La proportion exceptionnelle de faune sauvage pourrait, à la lumière du contexte historique, être reliée à la mise en évidence d'activités de chasse et de boucherie de venaison destinée aux autres châteaux des vicomtes de Thouars à la fin du Moyen Âge plus qu'à l'alimentation du site lui-même ; il en sera question dans le chapitre 8.

Nombre de restes par espèce (secteur 1, état 9)

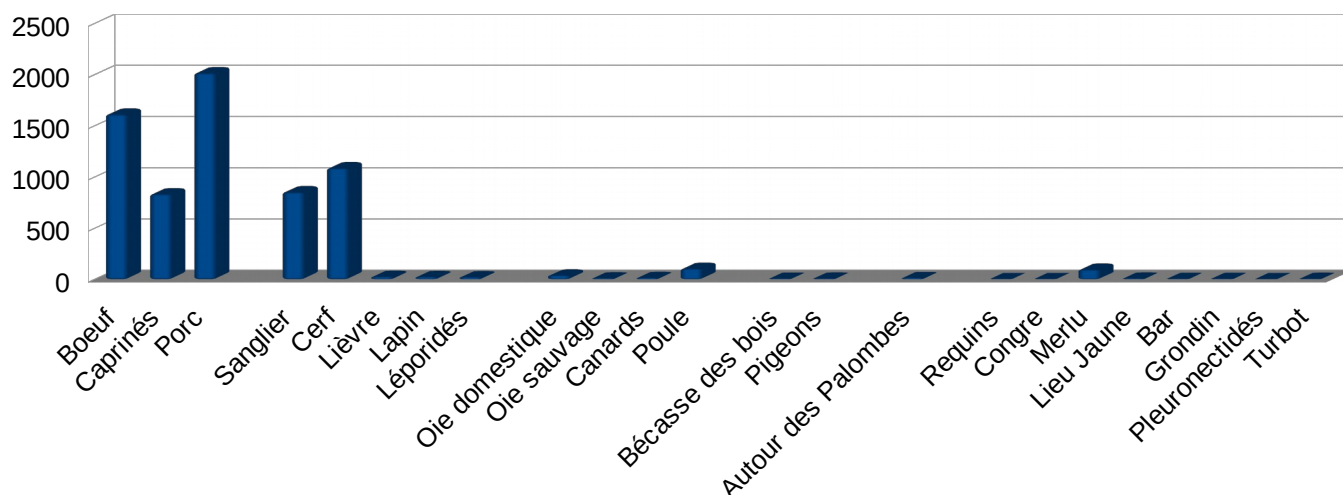
D'après A.Borvon, op.cit., 2018



Plusieurs constations s'imposent à la suite de la présentation de ces résultats. L'alimentation carnée apparaît dans ce contexte conforme à la répartition attendue dans un site d'habitat du second Moyen Âge, si l'on excepte l'état 9. Bœuf, porc et mouton dominant généralement dans ces contextes¹⁰⁵. En effet, la triade domestique fournit sans aucun doute la plus grande partie de l'apport en viande, comme peut le laisser penser la répartition de la masse totale d'ossements sur les états considérés :

Masse des restes (Secteur 1, états 5-8)

D'après A.Borvon, op.cit., 2017



En tout, les animaux d'élevage (bœuf, caprinés, porc, poule et oie) regroupent 74 % des restes déterminés de mammifères et d'oiseaux entre l'état 5 et l'état 8¹⁰⁶ ; l'état 9, très singulier, n'a pas été retenu dans ce décompte. L'espèce la plus consommée parmi les mammifères semble être le porc, tandis qu'il s'agit de la poule parmi les oiseaux et du merlu parmi les poissons¹⁰⁷. La proportion d'ossements de la triade parmi les mammifères est similaire à celle relevée au Guildo, avec 70 % du total¹⁰⁸. La répartition chronologique de ces espèces doit toutefois interroger. Les restes de porc sont généralement les plus nombreux dans tous les états considérés, sauf dans l'état 8 et dans l'état 9, et constituent environ 46 % de la triade mammalienne¹⁰⁹. Le porc est un animal élevé uniquement pour sa viande, au contraire du bœuf ou du mouton. Cet animal est ainsi typique de l'alimentation seigneuriale : au Moyen Âge central, il représente en moyenne entre 35 et 45 % de la triade

¹⁰⁵ LAURIOUX, op.cit., p.73.

¹⁰⁶ BORVON, op.cit., 2017, p.100.

¹⁰⁷ BORVON, op.cit., 2017, p.101.

¹⁰⁸ BEUCHET, CLAVEL, op.cit., 2014, p.121.

¹⁰⁹ BORVON, op.cit., 2017, p.100.

contre 15 à 25 % en contexte urbain¹¹⁰. Les proportions signalées à Talmont rejoignent celles d'autres sites élitaires du second Moyen Âge, comme la cuisine du château Ganne (La Pommeraye, Calvados)¹¹¹ ou les dépotoirs du château de Blandy-les-Tours¹¹². C'est pourquoi la place des caprinés dans l'état 8 interroge ; cette proportion de 52% est similaire à celle enregistrée au château du Guildo dans les contextes étudiés à partir du XV^e siècle¹¹³. Ce changement est dans ce cas interprété comme un changement des habitudes alimentaires dû à la présence d'une garnison militaire, nécessitant l'alimentation d'une forte troupe d'hommes. A Talmont, la connaissance partielle du contexte social ne permet pas de se prononcer de manière aussi tranchée, sauf à émettre l'hypothèse d'un changement de statut de cet espace du château, en relation avec les bouleversements de la topographie castrale au XV^e siècle. Quoiqu'il en soit, il semble bien que les consommateurs aient sélectionné une certaine qualité de viande. De nombreux animaux consommés sont des subadultes à la chair tendre abattus spécifiquement pour la consommation, et non des bêtes de réforme¹¹⁴.

La répartition des espèces consommées révélée par l'étude des ossements rejoint ici en partie les quelques données glanées dans les textes. En 1446, on ne dépense que 8 sous 3 deniers en bœuf, le reste de la viande étant probablement acquise ailleurs¹¹⁵ ; en 1486, on dépense une livre et demie en bœuf, neuf livres en lard, quatre livres en volaille et plus de 8 livres en mouton, manifestant une préférence pour cette dernière viande à la fin du XV^e siècle¹¹⁶. Dans ce cas précis, l'achat de mouton est probablement dû à la nécessité d'approvisionner en viande une troupe nombreuse.

La seconde caractéristique la plus marquante des assemblages fauniques étudiés au château de Talmont entre le XIII^e et le XV^e siècle est la très grande diversité des espèces consommées, qu'elles proviennent des élevages, de la basse-cour, de la forêt ou de la mer. La consommation de pas moins de 35 taxons différents de mammifères, poissons et oiseaux est attestée sur le site¹¹⁷. Les seuls sites comparables sur le plan de la diversité des espèces sont, comme nous le notons, les châteaux du Guildo et de Suscinio¹¹⁸. Ces deux châteaux

110 GAUTIER, op.cit., 2009, p.79.

111 BORVON (Aurélia), FLAMBARD-HERICHER (Anne-Marie), « Aménagement de la cuisine et alimentation carnée au Château Ganne (la Pommeraye, Calvados, XI^e-XIV^e siècle) », COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (éd.), *Château, cuisine et dépendances*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2014, p.84.

112 COSTE, op.cit., 2009, p.393.

113 BEUCHET, CLAVEL, op.cit., 2014, pp.121-123.

114 BORVON, op.cit., 2017, p.100.

115 A.N., 1AP/557, f°3r ; vol.3 p.117.

116 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

117 BORVON, op.cit., 2017, p.100.

118 Ibid., p.102.

présentent également une forte proportion de poissons de mer, ainsi que d'animaux chassés. Celle-ci est particulièrement importante à Talmont, avec pas moins de 38 % du total des restes de l'état 8 et 50 % dans l'état 9¹¹⁹. La proportion de gibier dans les assemblages fauniques interroge non seulement les formes de l'alimentation, mais également le statut de consommateurs, qui paraît d'ores-et-déjà pouvoir être qualifié d'éminent, ainsi que l'exploitation du milieu, et plus particulièrement les milieux maritimes et l'inculte forestier, qui apparaissent comme des réservoirs alimentaires au vu des espèces représentées dans les assemblages : les poissons consommés sont avant tout des poissons de mer, et les mammifères chassés appartiennent surtout au gibier forestier¹²⁰. Certaines espèces, comme le courlis cendré ou le faisan, qui n'apparaissent qu'une seule fois à la période considérée, sont de ces oiseaux sauvages généralement retrouvés en contexte élitare ; c'est notamment le cas à Blandy-les-Tours¹²¹.

La diversité de la consommation et présence d'espèces relativement rares est corroborée par les comptes à notre disposition : en 1446, huit espèces différentes font partie des achats de nourriture¹²². En 1486, 14 espèces domestiques et sauvages, terrestres et marines font partie des vivres achetés au marché de Talmont¹²³. Dans ce dernier cas, le cerf et les lièvres font partie des espèces consommées, tout comme le héron. Les mentions de soles, rougets, maquereaux et mulets dans les comptes s'ajoutent aux espèces déjà signalées dans les assemblages fauniques. Les espèces les plus représentées dans les vestiges fauniques sont toutes présentes dans la commande passée en avril 1446 par le receveur de Talmont, soit « *quatre autres comcres trois turbots deux rogetz et quatre merluz qui coustoient xxxv sous. Item ung quarteron de merluz qui cousta xxv sous qui se monte en somme quatre livres cinq sols* »¹²⁴. Les témoignages écrits confirment par ailleurs que le merlu est largement pêché et consommé : en novembre 1446, le seigneur de Talmont commande à son receveur « *demi miliez de merluz du meilleur que porrez* »¹²⁵.

Il faut également signaler que les textes nous renseignent sur une catégorie d'alimentation carnée peu exploitée sur le site de Talmont, faute d'études, malgré un matériel abondant : la malacofaune. D'importantes quantités d'huîtres plates, ainsi que des moules et d'autres espèces de bivalves ont notamment été découvertes lors de la fouille de

119 Ibid. ; BORVON, op.cit., 2018, p.18.

120 BORVON, op.cit., 2017, p.103.

121 COSTE, op.cit., 2009, p.394.

122 A.N., 1AP/557, f°3r ; vol.3 p.117.

123 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

124 A.N., 1AP/2145, quittance n°5.

125 Ibid., quittance n°6.

l'US 1568, épais niveau de remblai associé à l'état 5. A une époque bien postérieure, les textes nous renseignent sur l'achat de palourdes, de coques ou encore de moules, provenant probablement des exploitations côtières toutes proches. En octobre 1446, des « *uytres palordes chancres et d'autre menu gravil* » sont ainsi expédiés à Thouars depuis Talmont¹²⁶.

En définitive, le bâtiment nord du château de Talmont apparaît comme le lieu d'une consommation alimentaire carnée extrêmement variée, comprenant aussi bien des espèces domestiques que sauvage, marines que terrestre. La viande semble tenir une part importante dans l'alimentation des résidents du bâtiment nord. La comparaison avec une étude menée à partir de nombreux sites de tout statut à la fin du Moyen Âge dans le sud de la France place Talmont dans la catégorie des sites manifestant une consommation de taxons variés, comme le castrum d'Essertines (Loire) ou la motte de Landorthe (Haute-Garonne)¹²⁷. Ces sites se différencient des lieux où la consommation de viande se limite à la triade domestique, accompagnée ou non de lagomorphes¹²⁸. Le cortège d'espèces consommées au château de Talmont est ainsi le reflet de l'alimentation carnée propre à un site castral dominant un port de fond d'estuaire, la mer étant toute proche, marqué par des consommateurs à l'alimentation variée, disposant de moyens importants.

L'inventaire de l'alimentation, tout spécifiquement de l'alimentation carnée, pose ainsi la question du profil social de la consommation alimentaire, de l'exploitation des milieux environnant le château et d'éventuelles circulations commerciales de denrées alimentaires. Si l'éventail de base de l'alimentation est désormais connu sur l'ensemble de la période, il convient désormais de nous pencher dans la mesure du possible sur les pratiques culinaires en tant que telles, qui nous permettent en certaines occasions d'approcher la chaîne opératoire de l'alimentation : préparation et pratiques de table.

126 A.N., 1AP/557, quittance n°14.

127 FOREST (Vianney), RODET-BELARBI (Isabelle), « Alimentation carnée du XIV^e au XVI^e siècle dans le sud de la France, d'après les sources archéozoologiques : la part des mammifères et des oiseaux », *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*, Publications du CRAHM, 2009, p.134.

128 Ibid.

7.2. Lieux et pratiques de l'alimentation

Tout comme celle de l'habitat et des lieux de vie, la question des lieux d'activités de transformations économiques et artisanales s'ajoute à celle des fortifications dans la compréhension des sites castraux. L'alimentation nécessite une chaîne opératoire de transformation du produit brut jusqu'au consommateur au même titre que les autres activités de transformation et au premier rang de celles-ci. La cuisine et le service sont les étapes les plus emblématiques de cette chaîne. L'histoire médiévale de ces activités emblématiques a bénéficié ces dernières années des travaux des historiens, renouvelant largement notre connaissance de la cuisine et des goûts médiévaux, et plus particulièrement ceux de la fin du Moyen Âge et des élites sociales. Les travaux de Bruno Laurioux sur les livres de cuisine de la fin du Moyen Âge ouvrent notamment la voie à une approche fine et contextualisée des pratiques culinaires médiévales dans leurs dimensions gustatives, sociales et symboliques à travers une approche qualitative de la préparation des mets¹²⁹. A l'échelle du terrain et du site, l'attention se porte désormais quelque peu sur les espaces culinaires et de consommation ainsi que sur les comptes de bouche qui nous renseignent sur les achats réalisés pour les tables châtelaines de la fin du Moyen Âge.

C'est précisément à partir d'une telle approche « à ras de table » que nous souhaiterions désormais nous pencher sur les pratiques culinaires intégrant les ingrédients mis en évidence précédemment. La question des lieux de préparation et de consommation de la nourriture ainsi que de leur évolution dans le temps et dans la topographie du château se pose en premier lieu. Les données matérielles et tirées des sources écrites nous permettent ensuite de nous avancer jusqu'à hauteur de table et de foyer : l'emploi des céramiques culinaires et l'évolution du vaisselier de cuisine et de table fournit son lot d'informations, qui prennent tout leur sens une fois croisées avec les données textuelles. Il nous semble ainsi envisageable d'émettre les premières hypothèses sur les techniques culinaires déployées au château de Talmont à la fin du Moyen Âge.

Les lieux de l'alimentation : cuisines et espaces domestiques

Différentes cuisines castrales ont fait l'objet d'études détaillées au cours des dernières années, notamment les cuisines du château Ganne ou du château du Guildo, déjà citées. Les études globales menées sur les châteaux et résidences élitaires permettent d'ores et déjà

129 LAURIOUX (Bruno), *Le règne de Taillevent : livres et pratiques culinaires à la fin du Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

d'établir une première classification des cuisines castrales. Les cuisines peuvent ainsi être installées dans un bâtiment indépendant, comme faire partie d'un programme architectural intégrant d'autres fonctions. Au château Ganne, la cuisine du XI^e et du XII^e siècle trouve tout d'abord sa place dans le soubassement du bâtiment domestique, avant d'être déplacée dans un bâtiment carré adossé à la grande salle du château¹³⁰. Au Guindo, des communs bâtis contre la courtine ouest lors de la reconstruction du château après 1379. Un bâtiment y est interprété comme une cheminée grâce à la présence d'une sole d'argile cuite correspondant à un foyer et à une surface ménagée pour l'évacuation des eaux¹³¹. Au XV^e siècle, la reconstruction de l'angle nord et de la tour nord-ouest touche la cuisine, avec l'aménagement d'une cheminée dans le mur ouest et d'un placard mural, transformant le lieu en grand complexe culinaire¹³². Le programme de cuisines le plus important fouillé jusqu'à aujourd'hui en France est celui de Château-Thierry, château des comtes de Champagne puis château royal à partir de la fin du XIII^e siècle. Construites à partir du début du XIV^e siècle puis reconstruites au début du XV^e siècle, elles forment un ensemble monumental de 80 m de long sur 20 m de large le long de l'enceinte, dont un espace central de plan centré servant de foyer général¹³³. Lors de sa seconde phase de construction celui-ci atteint près de 100 m². D'après les quelques exemples étudiés sur le territoire français, il semble que la dimension des cuisines reste modeste jusqu'au XIV^e siècle de manière générale. La tendance à la monumentalisation des cuisines au bas Moyen Âge apparaît par exemple à Coucy, au palais royal de Paris ou au château ducal de Dijon, qui représentent également des programmes culinaires imposants¹³⁴.

A Talmont, aucun programme d'une telle ampleur n'a été pour le moment mis en évidence. Dans le secteur du bâtiment nord, les espaces interprétés comme des cuisines ou lieux de préparation semblent étroitement imbriqués dans le complexe domestique et résidentiel. Les informations fournies par l'archéologie sont précieuses mais limitées en raison de la superficie fouillée, se limitant à la grande salle du château et à des sondages ponctuels réalisés dans la cour¹³⁵. La fonctionnalité des espaces fouillés semble toutefois être en lien tant avec la préparation des aliments qu'avec leur consommation, selon les

130 BORVON, FLAMBARD HERICHER, op.cit., 2014, p.80.

131 BEUCHET, CLAVEL, op.cit., 2014, p.110.

132 Ibid., p.112.

133 BLARY (François), « Archéologie des grandes cuisines seigneuriales des XIV^e et XV^e siècles à partir de l'étude de Château-Thierry (Aisne). A la recherche ces complexes culinaires perdus... », in COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (éd.), *Châteaux, cuisines et dépendances, actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord*, Bordeaux, Ausonius, 2014, p.134.

134 Ibid.

135 BETHUS, op.cit., 2017, p.28.

contextes considérés. Dans l'état 5 daté du XIII^e siècle, la partie orientale du rez-de-chaussée du bâtiment (espace E4) possède des sols en terre battue intégrant plusieurs foyers se caractérisant par des lentilles rubéfiées de formes variées¹³⁶. Dans le même temps, l'espace E3 comprend une cheminée aménagée contre le mur de refend M13. Ces espaces sont interprétés comme des espaces à fonction domestique. L'abondance de vestiges fauniques et la présence de foyers amènent à penser que l'espace E4 possédait une fonction culinaire dans cette phase d'occupation¹³⁷. Cet espace est remblayé dans l'état 6 et reçoit l'aménagement d'un four à pain déjà évoqué. Il semblerait toutefois que ces anciennes cuisines soient en cours d'abandon¹³⁸. Dans l'état 7, la présence d'une cheminée et de foyers dans l'espace E3 jouxtant la nouvelle salle haute aménagée dans l'espace E4¹³⁹, indique qu'il ait pu s'agir de cuisines ; l'étude de la faune livrée par le tamisage des sédiments pourrait étayer cette hypothèse. Dans l'état 8 puis l'état 9, alors que l'espace E4 est désormais à l'extérieur du bâtiment coupé en deux¹⁴⁰, il est possible que l'espace E3 conserve une fonction culinaire ou tout du moins domestique, comme en témoignent les importants dépôts de faune découverts dans les sédiments du secteur 1 pour ces états¹⁴¹.

Si l'on synthétise les données livrées par l'examen des vestiges archéologiques, il semble que des cuisines se soient trouvées associées au grand bâtiment seigneurial au rez-de-chaussée, surmontées à l'étage par un espace à fonctions auliques (espace E7) jusqu'au XIII^e siècle. La disparition de cet espace suite à la destruction d'une partie de l'étage pourrait expliquer la bipartition du rez-de-chaussée constatée dans l'état 7, les cuisines jouxtant une salle pavée possédant peut-être une fonction de réception. Les choses se brouillent dans les états postérieurs, au même titre que l'interprétation globale du bâtiment, ce qui est bien évidemment à mettre en rapport avec les modifications qui affectent la topographie du château au cours du XV^e siècle.

De fait, à la fin du Moyen Âge, les premières mentions écrites de cuisines font leur apparition. En décembre 1414, les maçons Colas Ouler et Guillaume Gautier sont embauchés pendant six jours pour « *muer certains carreas et pour fere les forneas de la cuisine* »¹⁴², puis sont deux jours à l'ouvrage « *a recouvrir sur la cuisine* »¹⁴³ et enfin

136 BETHUS, op.cit., 2016, p.81.

137 BETHUS, op.cit., 2016, p.111.

138 Ibid., p.112 ; vol.2, p.66.

139 Vol.2 p.67.

140 Vol.2 p.68.

141 BORVON, op.cit., 2017 ; BORVON, op.cit., 2018.

142 A.D.85, 1E/1245, f°26r ; vol.3 p.83.

143 Ibid., f°27r ; vol.3 p.85.

travaillent pendant 5 jours « *pour fere la cheminée de la dicte cheminée de la dicte cuisine* »¹⁴⁴. La même année de compte l'on dépense 24 sous en indiquant la raison de tous ces travaux, « *pour l'achapt de 7 septiers de chau pour fere enduit a fere la cheminée de la cuisine qui estoit choiste* »¹⁴⁵. Un certain Hillert Corrión est ensuite employé pendant une semaine pour couvrir four, chapelle et cuisine¹⁴⁶. Enfin, des lattes de bois sont achetées pour les réparations du four et pour « *cintrer la cheminee de ladicte cuisine* »¹⁴⁷. Des réparations plutôt importantes sont ainsi engagées, qui touchent plus particulièrement la cuisine qui équipe cet espace. Les cuisines seigneuriales possèdent en effet fréquemment des cheminées spécifiques dans les cuisines au XIV^e et au XV^e siècle, le plus souvent de dimensions remarquables¹⁴⁸. La question de la topographie se pose. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la cheminée en question soit celle de l'espace E3, qui possède peut-être une fonction culinaire dans le septième puis le huitième état d'occupation. Dans cette hypothèse, c'est cette partie du bâtiment nord qui serait désignée comme cuisine au début du XV^e siècle. Cependant, une grande partie des bâtiments en élévation dans la cour du château à cette époque nous restent encore inconnus, et il semble tout aussi probable que la cuisine mentionnée par les textes soit un édifice indépendant, comme peut le laisser penser la présence d'une toiture indépendante. Dans ce cas, l'évolution de la topographie des cuisines au château de Talmont s'inscrirait dans une tendance de fond, celle de la dichotomie progressive entre lieux de préparation et de service dans les résidences princières de la fin du Moyen Âge¹⁴⁹.

Un autre équipement culinaire s'illustre dans les sources écrites : le four, déjà signalé par des vestiges archéologiques. Les châteaux et résidences élitaires possèdent généralement un ou plusieurs fours pour l'usage personnel des habitants, et notamment la cuisson du pain¹⁵⁰. Le château de Talmont possède un four au début du XV^e siècle si l'on en croit les comptes : en décembre 1414, Colas Ouler et Guillaume Gautier doivent également « *ferre le longier du four du chastea, adouber la dorne et goule dudit four* »¹⁵¹, « *parferir le long du four* »¹⁵², tandis que la couverture du four est refaite et que des planches sont employées à

144 A.D.85, 1E/1245, f°27r ; vol.3 p.85.

145 Ibid.; vol.3 p.84.

146 Ibid ; vol.3 p.85.

147 Ibid., f°27v ; vol.3 p.85.

148 SIROT, op.cit., 2011, p.126.

149 BLARY, op.cit., 2014, p.133.

150 SIROT, op.cit., 2011, p.126.

151 A.D.85, 1E/1245, f°26r ; vol.3 p.83.

152 Ibid., f°27r ; vol.3 p.84.

« *later la maison dudit four* »¹⁵³. En 1511-1512, « *le four dudit chasteau* »¹⁵⁴ fait encore l'objet de réparations. D'autres réparations concernent par ailleurs au XV^e siècle le four banal de Talmont, qui apparaît tout à fait distinct de l'édifice cité précédemment.

En définitive, sans que l'on puisse en préciser la chronologie ou la situation, le château possède bien des lieux spécifiquement dédiés aux préparations culinaires. Le pain, base de l'alimentation, est cuit dans des fours peut-être associés aux espaces culinaires, puis placés dans un bâtiment indépendant à partir du XV^e siècle au moins. Quant aux cuisines, probablement associées étroitement avec les espaces auliques du bâtiment nord, elles semblent se situer ailleurs au début du XV^e siècle, peut-être dans un édifice indépendant. Il semble peu probable qu'elles aient été situées au rez-de-chaussée du logis bâti dans la seconde moitié du XV^e siècle, compte tenu des espaces disponibles ailleurs dans le château. Au même titre que de nombreux édifices mentionnés dans les textes de la fin du Moyen Âge, la topographie et les caractéristiques des cuisines restent à ce jour mal connues.

Contenants et récipients. Composition et évolution du vaisselier culinaire.

Les niveaux archéologiques fouillés dans le bâtiment nord ont par ailleurs fourni, outre les vestiges fauniques, de grandes quantités de céramique à fonction culinaire. La céramique est le type de mobilier généralement le plus abondant et le plus caractéristique des sites d'habitat ; l'épaisse stratigraphie du bâtiment nord, fruit d'une occupation ininterrompue pendant plusieurs siècles, ne fait pas exception. Les niveaux datés du XIII^e au XV^e siècle sont surtout composés de niveaux de sol de terre battue, de remblais et de creusements, contextes propices à une forte fragmentation des objets. Toutefois, l'étude a permis de restituer les principales formes employées, leur évolution dans le temps ainsi qu'une première approche de leurs usages et de ce qu'ils révèlent des pratiques culinaires. Ces problématiques nous retiendront ici plus que celles de leurs techniques de fabrication et de la provenance des céramiques, également abordées dans le cadre des études céramologiques. La fouille des niveaux du XIV^e et du XV^e siècle en 2009 et 2010 a permis d'établir un référentiel général des formes des céramiques issus du contexte du bâtiment nord du château de Talmont, avec 28 formes différentes¹⁵⁵. La suite de la fouille de ces niveaux en 2013 et en

153 A.D.85, 1E/1245, f°27v ; vol.3 p.85.

154 A.D.85, 1E/1256, f°26v ; vol.3 p.113.

155 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.5 ; nous excluons le pot 2-2, uniquement associé aux contextes X^e-XII^e siècle ; mais deux formes découvertes plus tard s'ajoutent au référentiel.

2014 notamment a permis d'ajouter quelques formes à ce référentiel pour la céramique du XIII^e-XIV^e siècle et du XIV^e-XV^e siècle¹⁵⁶.

Par leur nombre, les formes fermées¹⁵⁷ dominent les céramiques culinaires. Les pots¹⁵⁸ comptent 8 formes différentes du XIII^e au XV^e siècle, dotées ou non d'anses¹⁵⁹. Certains, notamment quelques exemplaires du pot 11-1 daté du XIV^e ou du XV^e siècle, présentent des décors d'appliques. Les pichets¹⁶⁰ comptent eux quatre formes différentes, les cruches¹⁶¹ deux formes. Enfin, un vase-réserve de fortes dimensions daté de la fin du XIV^e ou du XV^e siècle a également été découvert¹⁶². Si elles sont moins bien représentées quantitativement, les céramiques à formes ouvertes¹⁶³ affichent une plus grande diversité de formes. Les plats¹⁶⁴, tout d'abord, sont représentés par deux formes, l'une datée du XIII^e-XIV^e siècle¹⁶⁵, l'autre datée du XIV^e siècle¹⁶⁶. Est également signalé un réchaud plutôt daté du XV^e ou du XVI^e siècle¹⁶⁷. Une forme de poêle¹⁶⁸ est également présente, datée entre la fin du XIV^e et le XVI^e siècle. Les tasses¹⁶⁹ sont une des formes ouvertes les mieux représentées par le nombre d'individus ; deux formes sont répertoriées à Talmont, l'une datée du XIV^e siècle, l'autre de la fin du XIV^e siècle ou du XV^e siècle¹⁷⁰. Ces dernières (tasses de type 3) sont des récipients polylobés présentant quatre lobes à extrémité arrondie ainsi qu'une panse concave, une base marquée et étroite et deux anses latérales. On relève enfin une forme de lèchefrite, dans les contextes XIII^e-XIV^e siècle¹⁷¹. Des formes incertaines correspondant à des bouteilles ou tirelires, tonnelet ou gourde sont également à signaler¹⁷².

156 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.48.

157 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.5 : « Une céramique est dite de forme fermée si son diamètre d'ouverture est inférieur ou égal à la hauteur du vase ».

158 Ibid. : « récipients dont le diamètre d'ouverture est comparable au diamètre maximum de la panse ».

159 Aux formes définies dès 2012 s'ajoute en 2014 le pot 8-3, récipient de stockage et de conservation des denrées, daté du XIII^e ou du XIV^e siècle.

160 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.7 : « Récipient de forme allongée, muni d'une anse latérale ».

161 Ibid., p.8 : « Récipient de forme le plus souvent globulaire, muni d'un col peu développé, d'une à deux anses verticales et d'un bec verseur. Sa contenance est en général plus importante que celle du pichet ».

162 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.52.

163 Ibid. : « Une céramique est dite de forme ouverte si son diamètre d'ouverture est supérieur à la hauteur du vase ».

164 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.9 : « Récipient dont la forme générale est évasée avec ou sans élément de préhension. Par facilité, le terme de plat est préféré à celui de jatte ».

165 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.50.

166 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.9.

167 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012 : « récipient muni d'un ou plusieurs pieds distincts du corps principal et de trois excroissances sur la lèvre ».

168 Ibid. : « récipient dont la forme générale et le rapport entre le diamètre de l'ouverture et la hauteur du vase sont proches du plat. Il possède un manche creux ».

169 Ibid., p.10 : « récipient de petite taille muni d'une ou deux anses ».

170 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.10.

171 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.48.

172 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, pp.11-12.

Sans surprise, il apparaît une nette diversification des formes au cours du temps, et notamment une meilleure représentation des formes ouvertes à partir du XIII^e-XIV^e siècle. Dès le XIII^e-XIV^e siècle, la vaisselle de table apparue entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle devient plus courante. Au XIV^e siècle, la typologie se diversifie peu à peu, mais les formes fermées sont prédominantes tandis que les formes ouvertes sont peu présentes. Parmi les formes fermées, on trouve avant tout des pots, notamment le pot de type 2-10 à col cintré¹⁷³. Le pot de type 12-8, portant parfois un décor, se rencontre également¹⁷⁴. Les pichets sont assez nombreux, notamment le pichet de type 15-2¹⁷⁵, de petite dimension et doté d'un grand bec ponté et le pichet 4-1 à glaçure verte¹⁷⁶. Parmi les formes ouvertes, plats et tasses sont les seuls à apparaître. Les deux sont en pâte fine à semi-fine et appartiennent clairement à la vaisselle de table. A partir de la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle, la typologie se diversifie, comprenant notamment pots, pichets, tasses, mais également cruches, poêles et lèchefrites. Le pot 2-10 si courant dans les périodes antérieures disparaît, au profit du pot de type 21-2¹⁷⁷. On trouve désormais moins de pichets, mais les cruches font leur apparition, et sont parfois partiellement décorées de glaçures au plomb¹⁷⁸. Les tasses sont désormais très bien représentées, notamment les tasses 3 polylobées en pâte fine à l'extérieur recouvert de glaçure verte¹⁷⁹. Les lèchefrites en pâte grossière ou fine présents en plusieurs exemplaires dans cette phase¹⁸⁰. Des couvercles s'y ajoutent à ces formes caractéristiques à partir du XV^e siècle¹⁸¹.

La diversification des formes de la céramique domestique à partir du XII^e siècle a été constatée dans tout l'occident médiéval, et plus particulièrement pour les formes ouvertes. La gamme d'objets s'étend notamment en raison d'un phénomène de spécialisation fonctionnelle de plus en plus poussée dans le domaine de la vaisselle en terre, qui remplace d'autres matériaux sans doute plus utilisés jusque-là, notamment le bois¹⁸². Le vaisselier change réellement à la fin du XV^e et au XVI^e, en lien avec de nouvelles habitudes alimentaires ; le couvercle ne devient ainsi réellement courant qu'à la fin du XV^e et au XVI^e

¹⁷³ Chronotypologie des pots, vol.2 p.69.

¹⁷⁴ Ibid., vol.2 p.70.

¹⁷⁵ Photographie dans GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.19.

¹⁷⁶ Ibid., vol.2 p.72.

¹⁷⁷ Chronotypologie des pots, vol.2 p.69.

¹⁷⁸ Ibid., vol.2 p.72.

¹⁷⁹ Vol.2, p.75.

¹⁸⁰ Chronotypologie des formes ouvertes, vol.2 p.74.

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² VERHAEGHE (Frans), « La céramique médiévale et moderne en Europe de l'Ouest », in D'ANNA (André), DESBAT (Armand) et al., *La Céramique. La poterie du néolithique aux Temps Modernes*, Paris, Errance, 2003, p.188.

siècle¹⁸³. En effet, l'usage des céramiques est avant tout conditionné par leur utilisation. La poterie est intrinsèquement liée aux activités alimentaires ; à Talmont, la cuisson et la consommation sont les fonctions apparemment les mieux représentées parmi les formes identifiées, tandis que les céramiques explicitement destinées au stockage des aliments et à la préparation des aliments apparaissent moins clairement¹⁸⁴. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la classification typologique des poteries sur la seule base de leur forme ne correspond pas nécessairement à des usages culinaires strictement définis. Les pots peuvent ainsi servir aussi bien au mijoté et à la cuisine des potages¹⁸⁵ qu'au réchauffage d'aliments liquides comme l'eau et le vin¹⁸⁶. La considération des fonctions des céramiques culinaires médiévales doit ainsi tenir compte dans l'idéal aussi bien des formes de la poterie que de l'analyse des marques de mise à feu, des vestiges de contenus et des données écrites et iconographiques¹⁸⁷.

Les plats à cuire comptent des formes fermées comme des formes ouvertes. La domination des pots pourrait ainsi indiquer la prégnance de modes de préparation des aliments mettant en jeu des éléments liquides. On pense bien évidemment au potage, dont l'étymologie même est liée à ce type de récipient, mais aussi aux brouets, plats semblables à nos ragoûts actuels¹⁸⁸. De fait, des marques de dépôt près de feu sont visibles sur une grande partie des pots étudiés. Quant aux lèchefrites, ils sont disposés sous les viandes qui cuisent à la broche pour recueillir le jus et la graisse, et servent aussi de plats à cuire les accompagnements des viandes, les légumes notamment, dans le jus de cuisson¹⁸⁹. Les poêles sont, elles utilisées, soit pour la friture des œufs ou d'autres aliments et la cuisson de plats au four soit pour les laitages. Par ailleurs, elles peuvent également servir de braseros portatifs lorsqu'elles contiennent des braises, comme le montre l'iconographie ancienne¹⁹⁰.

D'autres types de plats sont plutôt associés au service de table, notamment en raison de la nature de leur pâte inadaptée à une mise à feu ; le décor de glaçures ou d'appliques montre notamment une volonté esthétique correspondant à ce que l'on attend d'une vaisselle destinée à être vue. Les milieux seigneuriaux ont été les premiers, à la fin du Moyen Âge, à

183 ALEXANDRE-BIDON, *op.cit.*, 2005, p.47.

184 GRENOUILLEAU, *op.cit.*, 2012, p.44.

185 « Un aliment solide cuisiné dans une sauce plus ou moins longue », LAURIOUX, *op.cit.*, 2002, p.22.

186 ALEXANDRE-BIDON, *op.cit.*, 2005, p.51.

187 « Fonctions et contenus au regard des sources », *ibid.*, p.54.

188 LAURIOUX, *op.cit.*, 2002, p.22.

189 ALEXANDRE-BIDON, *op.cit.*, 2005, p.272.

190 *Ibid.*, p.275-276.

exposer sur leurs tables des pièces de vaisselle impressionnantes¹⁹¹. Hors du contexte des fouilles archéologiques récentes, un grand plat en faïence stamnifère blanche vernissée orné d'un motif d'oiseau bleu, découvert entre le mur-bouclier et la tour du château de Talmont, appartient assurément à cette vaisselle d'apparat¹⁹². Il est possible que cette assiette ait été importée d'Espagne ou d'Italie, où la production de pareilles vaisselles a conduit à des importations à échelle européenne à la fin du Moyen Âge, pour une clientèle aristocratique ou bourgeoise¹⁹³.

Le croisement avec les données des sources écrites et iconographiques peut nous fournir un éventail d'utilisations possibles pour la vaisselle découverte en fouille. Ainsi, les pichets sont associés au service de l'eau et du vin dans les sources médiévales¹⁹⁴, tout comme les cruches, plus tardives et moins bien représentées¹⁹⁵. Les tasses sont mentionnées par le livre de cuisine du *Mesnagier de Paris* à la fin du XIV^e siècle comme un récipient servant à séparer l'eau du vin¹⁹⁶. L'iconographie et les sources médicales appuient cette fonction, tout en y ajoutant celle de stockage de confiseries ou encore d'onguents ; cependant, il apparaît que les ustensiles polylobés généralement connus sous le nom de tasses par les céramologues soient spécifiquement liés au service du vin¹⁹⁷. La glaçure au plomb présente sur la plus grande partie de ces récipients, sert à imperméabiliser ceux-ci, et présente un certain nombre de particularités gustatives et hygiéniques qui font des céramiques glaçurées des produits de plus en plus populaires à la fin du Moyen Âge¹⁹⁸.

A travers ce rapide aperçu du mobilier céramique associé aux pratiques culinaires apparaît ainsi d'ores-et-déjà une grande diversité de pratiques matérielles et une évolution marquée dans le temps, vers une importance semble-t-il grandissante des pratiques de service et de table, même s'il convient de se méfier de ce dernier point : les fonctions tenues par du mobilier céramique sur les tables du XV^e siècle ont pu l'être par d'autres types de mobilier aux époques plus anciennes. Le statut de l'espace fouillé et étudié au sein du château doit également être pris en compte lors de la considération des données. Le bâtiment nord, source quasi-unique de la documentation céramique du site à la période considérée, est

191 PIPONNIER (Françoise), « Du feu à la table : archéologie de l'équipement de bouche à la fin du Moyen Âge », in *Histoire de l'Alimentation*, Paris, Fayard, 1996, p.535.

192 JOUSSAUME, op.cit., 1979, p.351.

193 VERHAEGHE, op.cit., 2003, p.228.

194 Ibid., p.274.

195 Ibid., p.269.

196 Cité dans GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.45.

197 ALEXANDRE-BIDON, op.cit., 2005, p.278.

198 Ibid., p.173.

interprété comme un complexe domestique, aulique et résidentiel accueillant des activités et des consommateurs aristocratiques, ce qui peut être ressenti dans la nature du mobilier céramique et des pratiques de bouche qu'elles contribuent, entre autres sources, à révéler.

La cuisine au château : première approche des préparations et techniques culinaires.

Le geste et la pratique du quotidien sont des réalités excessivement difficiles à approcher pour l'archéologue ou l'historien s'intéressant à un site particulier ; la nature et les manques de la documentation tendent un voile entre l'objet d'études et le chercheur. Cela est d'autant plus vrai pour une activité aussi quotidienne, banale et pourtant si chargée de sens que la préparation des mets. A notre hauteur de château, nous ne saurions procéder que par brefs aperçus, lorsque les informations tirées de diverses sources nous dévoilent un pan ou l'autre des activités quotidiennes. Les comparaisons tirées des sources contemporaines ou d'autres sites s'avèrent à ce titre fort éclairantes, le général éclairant le particulier.

Les céramiques culinaires que nous nous sommes employés à présenter contiennent en elles, comme nous l'avons vu, la marque de pratiques de cuisson ou de service spécifiques. A travers elles se devinent *potages* ou *brouets* préparés dans des pots laissés proches du feu, mais également *rôts* de viandes cuites à la broche dont le jus s'écoule dans les lèchefrites. Ces pratiques correspondent aux trois services classiques des repas élitaires décrits dans les livres de cuisine français : potage, entremet et rôti¹⁹⁹. Cette fonction supposée conforte de manière fort intéressante l'interprétation des espaces du rez-de-chaussée du bâtiment comme espaces culinaires ou tout du moins domestiques entre le XIII^e et le XV^e siècle, et en particulier l'espace E3. Outre celle des menus, la question des goûts peut également être abordée par le biais de la céramique. Sans que nous ne développions plus avant cette thématique, faute de compétences, notons que la nature même des pâtes utilisées pour la fabrication des céramiques de cuisson (calcaire, sableuse...) définit l'utilisation qui sera faite du pot²⁰⁰ ; et que l'argile elle-même, lorsqu'elle n'est pas glaçurée, ce qui est le cas de la grande majorité des pots retrouvés au château de Talmont, agit chimiquement avec les ingrédients préparés, de manière à donner un « bon goût de terre », apprécié jusqu'à la fin du Moyen Âge²⁰¹. Mais nous touchons ici à des problématiques qui dépassent de loin l'échelle du seul site, et nécessiteraient des études à vaste échelle. Nous ne pouvons qu'affirmer, en constatant l'absence de glaçure sur les céramiques portées au feu retrouvées

199 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.23.

200 ALEXANDRE-BIDON, op.cit., 2005, p.123.

201 Ibid., p.136.

au château²⁰², que ce goût terrien de la nourriture devait être relativement courant et apprécié dans les cuisines du château de Talmont à la période considérée.

Les ossements d'animaux consommés sur le site de Talmont portent également des marques de travail qui peuvent dans certains cas renseigner des pratiques culinaires. Les marques relevées sur les ossements des animaux domestiques de la triade, à ne considérer qu'eux, sont particulièrement éclairantes. Les vertèbres de bœuf portent fréquemment des marques de section au couperet ; les carcasses semblent séparées en plusieurs morceaux. Le couperet a également servi à fracturer les côtes et à désarticuler. Le couteau a lui aussi laissé des marques, ce qui indique des opérations de désossage au niveau des articulations, notamment de la hanche et du genou²⁰³. Dans les états 6 et 8, des incisions relevées sur certains os des extrémités des membres pourraient témoigner de la récupération de la peau. Chez les moutons et caprinés, on relève aussi des traces de couperet sur les vertèbres et les côtes ; les traces de couteau sur les membres indiquent également un désossage²⁰⁴. Du côté du porc, la tête est semble-t-il séparée du reste du corps, comme l'indiquent les sections relevées au niveau des mandibules. Comme chez les autres animaux, les côtes sont régulièrement sectionnées, et des coups sont fréquemment portés au niveau des articulations en vue de les séparer²⁰⁵. L'absence quasi-totale des têtes osseuses et le faible nombre de restes d'autopodes (pieds ou sabots) semble écarter l'hypothèse d'activités de boucherie réalisées sur le site, ou tout du moins au même emplacement que les activités domestiques qui se déploient dans le bâtiment nord²⁰⁶. L'étude archéozoologique semble montrer que les éléments désossés du porc aient pu l'être dans le but d'être bouillis²⁰⁷ ; cela nous renvoie sans doute à la préparation de potages mis en évidence par la typologie céramique. Cette supposition peut être confirmée par les modes de préparation de la viande de porc dans les livres de cuisine de la fin du Moyen Âge. Si le *Viandier* du cuisinier Taillevent, maître queux des cuisines royales au XIV^e siècle, ne s'attarde pas sur le mode de cuisson réservé au porc, la recette du « boubier de sanglier » contient bien une telle opération²⁰⁸ :

BOURBIER DE SANGLIER. Metés en eaue boullant, et tirés tantost, et rosticés en broche, et le bacinés de sauce d'espices [...]

202 GRENOUILLEAU, op.cit., 2012, p.44.

203 BORVON, op.cit., 2017, p.75.

204 Ibid., p.78.

205 Ibid., p.81.

206 Ibid., p.101.

207 Ibid..

208 *Le Viandier de Taillevent*, p.11.

De telles opérations sont par ailleurs préconisées par Taillevent pour bien d'autres viandes, le veau et le chevreau notamment. Quant aux poissons, la forte présence d'arêtes et de vertèbres et l'absence d'écaillés dans les niveaux fouillés n'orientent l'interprétation vers aucune préparation culinaire particulière. Ces restes seraient plutôt des débris de consommation que de préparation²⁰⁹.

Les textes eux aussi rendent compte à leur manière, à une époque tardives, des préparations mises en œuvre à la table de Talmont. Le compte de la visite de 1446 mentionne ainsi l'achat d'une « *dysiesme onse de gengibre pour faire ung pasté a monsseigneur* »²¹⁰ ; un pâté désigne alors un plat cuit dans la pâte. L'édition du XV^e siècle du *Viandier* donne par exemple de nombreuses recettes de pâtés, dont par exemple le « *pasté de mulot* »²¹¹, poisson consommé lors de cette visite. En 1486, il est mentionné l'achat de trois onces de « *pouldre pour faire les pasteiz* »²¹² ou d'« *espices pour faire pasteiz* »²¹³. En ce qui concerne les autres préparations, nous en sommes réduits aux suppositions car aucun autre nom de plat n'est cité dans les comptes, pour le moins lors des repas pris à Talmont.

Cependant, l'examen croisé des traités culinaires, des comptes de bouche et du mobilier retrouvé en fouilles peut dans certains cas nous permettre d'approcher de certaines préparations. C'est notamment le cas des sauces épicées employées pour accompagner viandes et poissons rôtis : elles sont composées d'un élément liquide, eau, lait, vin ou verjus, dans lequel sont broyés un mélange de liant et d'épices ; le tout reçoit un liant, le plus souvent fait de miettes de pain grillé ou encore de jaunes d'œufs²¹⁴. Aucune matière grasse n'entre dans la composition de ces sauces, qui intègrent parfois des édulcorants comme le miel ou le sucre. Les différents ingrédients constituant ces sauces sont bien présents dans les comptes de bouche de Talmont : vin, pain, œufs, et surtout épices. En 1446, on acquiert gingembre, cannelle et safran, moutarde et sucre²¹⁵ et en 1486 clous de girofle, poivre, cannelle et sucre²¹⁶. Encore une fois, le *Viandier* nous donne à voir l'alliance de ces différents ingrédients au sein de la recette d'une sauce issue d'un manuscrit du XV^e siècle du célèbre livre de cuisine²¹⁷ :

209 *Le Viandier de Taillevent*, p.11.

210 A.N., 1AP/557, f°2v ; vol.3 p.117.

211 *Le Viandier de Taillevent*, p.171.

212 A.N., 1AP/2142, f°7r ; vol.3 p.123.

213 Ibid., f°7v ; vol.3 p.124.

214 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.22.

215 A.N., 1AP/557 ; vol.3 p.116.

216 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

217 *Le Viandier de Taillevent*, p.39.

Prenez moustarde et vin vermoil, et poudre de cannelle, et de sucre avec, et tout deffaict ensamble ; et soit espès comme cannelle. Ce est bon à tous rolz.
 Prener jus de marjolaine doubce, aigue, et atant de vin blanc ; et il mecter du gigimbre et vin, ung pol de girofle, de cannelle, et sucre.

L'ustensile de base pour la préparation de ces sauces est le mortier de cuisine, très largement répandu²¹⁸. Deux exemplaires en ont été retrouvés à Talmont, malheureusement hors contexte archéologique, mais très probablement datables de la fin du Moyen Âge²¹⁹. Le premier d'entre eux, fabriqué en pierre dure gréseuse, la « pierre à meule » des médiévaux, est un mortier à fond plat présentant un diamètre d'environ 15 cm pour 20 cm de haut ; le col, brisé en grande partie, en est très largement évasé²²⁰. Le second exemplaire de mortier à fond plat est lui taillé dans un calcaire blanc plus friable. Il mesure environ 10 cm de haut pour 12 cm de diamètre, et possède un col plat, lui aussi disparu en partie²²¹. Rien ne nous permet d'affirmer que la différence de taille et de matière employée pour la fabrication de ces mortiers ait eu quelque raison culinaire. En raison de leur situation hors-contexte, nous ne pouvons non plus avancer de chronologie relative entre ces deux mobiliers, qui pourraient très bien ne pas dater de la même phase. Cependant, ces éléments de mobilier attestent sans conteste de la préparation de sauces, probablement de sauces épicées comme décrit plus haut.

A travers ce dernier exemple, il est évident que le dialogue entre textes et mobilier archéologique peut nous permettre en maintes occasions de nous rapprocher de la table châtelaine de la fin du Moyen Âge. Ce constat peut être étendu à la difficile question des cuisines, de leur topographie et de leur place dans le programme castral. Cependant, l'examen attentif des données à notre disposition montre bien l'existence à Talmont d'une chaîne opératoire alimentaire complète, de l'acquisition des aliments jusqu'à leur consommation et au rejet des déchets de la table et de la cuisine, qui, en retour, nous fournissent une grande partie de nos sources.

218 PIPONNIER, op.cit., 1996, p.529.

219 Communication personnelle T.Béthus.

220 Vol.2 p.76 et p.77.

221 Vol.2 p.78 et p.79.

7.3. Une alimentation élitaires ?

L'étude de l'alimentation sur un site ne peut faire l'économie des autres grilles de lecture basées sur les éléments matériels ou les textes, qui nous renseignent de leur côté sur le rôle politique, la vie sociale ou encore les activités économiques à l'œuvre. Le site de Talmont est sans aucun doute un lieu de pouvoir fréquenté par l'aristocratie laïque, élite sociale incontestée de la période considérée, mais également par l'aristocratie ecclésiastique, ou encore par des populations plus modestes et moins connues. Prendre du recul sur ce que nous apprenons de l'alimentation au château de Talmont nous apparaît donc nécessaire. Il nous semble pertinent de nous demander d'autre part si une lecture critique de ces données alimentaires pourrait apporter de l'eau au moulin de l'histoire des sociétés castrales, aristocratiques ou non, et plus généralement de l'histoire sociale. En effet, l'histoire de l'alimentation s'est, depuis sa renaissance scientifique dans les années 1970 et 1980, penchée plus particulièrement sur l'alimentation comme acte social, et l'implication de l'acte de manger au sein des sociétés anciennes²²². Jean-Louis Flandrin fait notamment de ce qu'il appelle la « distinction par le goût » une clef d'interprétation majeure des comportements alimentaires anciens²²³. La distinction, au sens de la manifestation d'une supériorité sociale visible, serait-elle aussi affaire de nourriture²²⁴ ?

Ce terme, massivement employé par la sociologie politique et culturelle, notamment depuis les travaux de Pierre Bourdieu²²⁵, ne prend malgré tout son sens que lorsque l'on dispose d'un élément de comparaison duquel se distinguer ; l'étude de la « distinction des élites », thème central de la sociologie contemporaine, n'est pertinente qu'en englobant une société dans sa totalité. Or, la problématique qui est la nôtre est avant tout celle de la compréhension d'un site, dont nous savons par ailleurs la nature éminente au sein de la société de la période étudiée. Le terme de distinction dans son sens sociologique ne pourra pas être employé ici, faute de comparaison pertinente, notamment à l'échelle locale. Cependant, les spécificités de l'alimentation de la fin du Moyen Âge à Talmont seront mises en perspective, notamment vis-à-vis d'autres sites et des connaissances actuelles sur

²²² GAUTIER, op.cit., 2009, p.12.

²²³ FLANDRIN (Jean-Louis), « La distinction par le goût », in *Histoire de la vie privée, t. 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 267-309 ; cité dans LAURIOUX (Bruno), « Distinction et alimentation à la fin du Moyen Âge », in *Marquer la prééminence sociale*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne, École Française de Rome, p.325.

²²⁴ LAURIOUX, op.cit., 2014, p.323.

²²⁵ BOURDIEU (Pierre), *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, éditions de Minuit, 1979.

l'alimentation des différents groupes sociaux contemporains. C'est pour cette raison que nous préférons ici parler d'« alimentation élitare » plutôt que d'« alimentation distinguée », quand bien même une telle distinction sociale est probablement bien présente vis-à-vis des autres groupes sociaux présents. Nous retrouvons ici les difficultés posées par l'application de concepts sociologiques, féconds pour la réflexion, aux sociétés anciennes imparfaitement révélées par la documentation archéologique et historique.

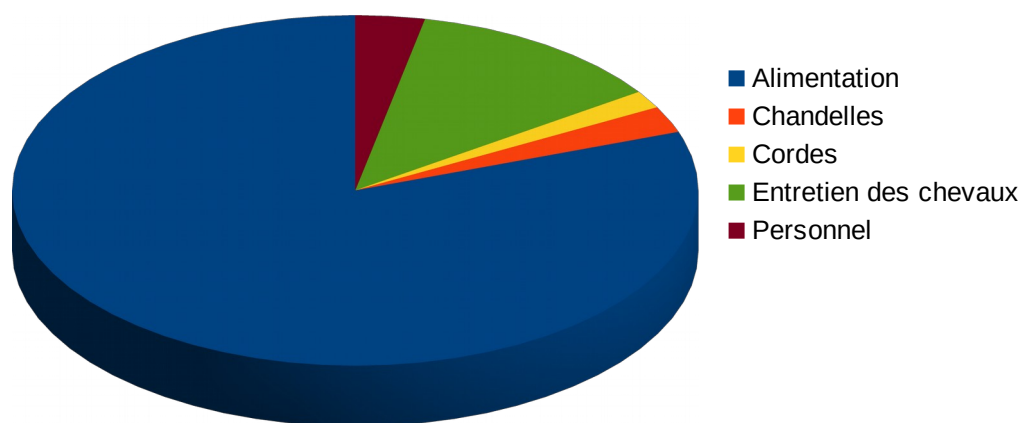
Il convient dans un premier temps de se pencher sur la cristallisation par excellence de l'identité élitare du site, les visites seigneuriales, et notamment ce que nous en révèle la documentation comptable de la fin du Moyen Âge. Certaines spécificités de l'alimentation castrale de Talmont pourront ainsi être mises en relation avec des tendances générales de l'alimentation à la fin du Moyen Âge, notamment en ce qui concerne ses représentations sociales et symboliques.

Visites et banquets seigneuriaux à Talmont à la fin du Moyen Âge

Les visites seigneuriales périodiques engendrent évidemment des frais importants, supportés par les fonds de la seigneurie et les fonds propres de l'hôtel seigneurial. Les deux comptes de septembre 1446²²⁶ et de mai-juillet 1486²²⁷ sont précisément un relevé des dépenses de toutes sortes engendrées par l'entretien des suites aristocratiques. Dans le premier cas il s'agit de la suite de Louis d'Amboise, seigneur de Talmont ; dans le second il s'agit de celle de Nicolas Ayraudeau, sergent royal. Si les dépenses sont de toutes sortes, l'alimentation reste au premier plan :

Dépense globale de la visite de Louis d'Amboise à Talmont

20-25 septembre 1446



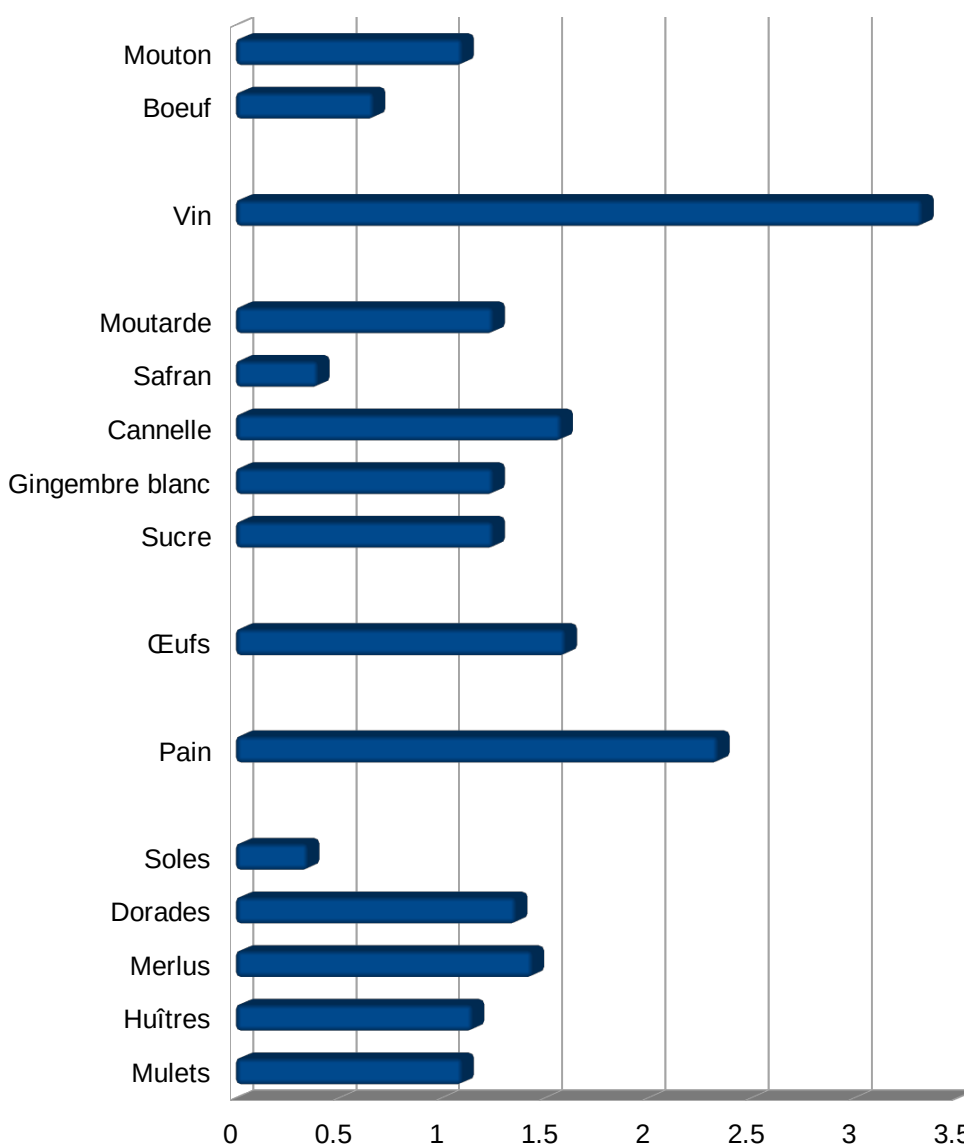
²²⁶ A.N., 1AP/557 ; vol.3 p.116.

²²⁷ A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

80 % de l'argent dépensé entre le 20 et le 25 septembre 1446 lors de la visite de Louis d'Amboise l'est en nourriture. La courte durée de la visite explique aisément cette répartition : il y a fort à parier qu'une grande partie des fournitures nécessaires à la vie de la suite seigneuriale est déjà entreposée au château et disponible sur place. Les menues cordes et chandelles acquises à cette occasion ne représentent guère un investissement important. Afin de mieux évaluer le budget mis en œuvre, il convient donc de s'intéresser plus avant aux sommes investies dans les différents ingrédients :

Somme dépensée par aliment en livres

Talmont, 20-25 septembre 1446



Le vin est de loin l'aliment qui coûte le plus lors de cette visite, car il est probablement acheté en très grandes quantités. Nous ne pouvons en effet que le supputer, les

quantités acquises n'étant pas précisées dans les comptes. Le vin sert tout autant à la boisson qu'à la cuisine, comme le montrent par ailleurs les livres de cuisine contemporains et l'analyse des usages du mobilier céramique. Le pain est acquis en très grandes quantités, tout comme les œufs ; là encore, ces aliments sont aussi bien consommés tels quels que préparés et incorporés à des recettes de cuisine plus élaborées. L'alimentation carnée, aussi bien le poisson que la viande, vient ensuite, suivie des épices et condiments. Ceux-ci sont indigènes, comme la moutarde, ou exotiques, comme la cannelle, le gingembre et le safran. Les deux premiers sont les épices exotiques les plus abordables, le safran étant plus onéreux²²⁸ ; et la gastronomie savante européenne est au XIV^e et au XV^e siècle dominée par ce dernier ainsi que par le gingembre, qui intervient dans plus du quart des recettes²²⁹. Notons qu'en France, les accords entre gingembre et cannelle semblent par ailleurs privilégiés, formant la saveur « cameline », notamment connue pour la sauce du même nom décrite dans le *Viandier* de Taillevent²³⁰. Du sucre est également acheté, probablement pour édulcorer les sauces. D'un aliment encore réservé aux malades au XIV^e siècle, le sucre est considéré comme une épice à partir du XV^e siècle²³¹.

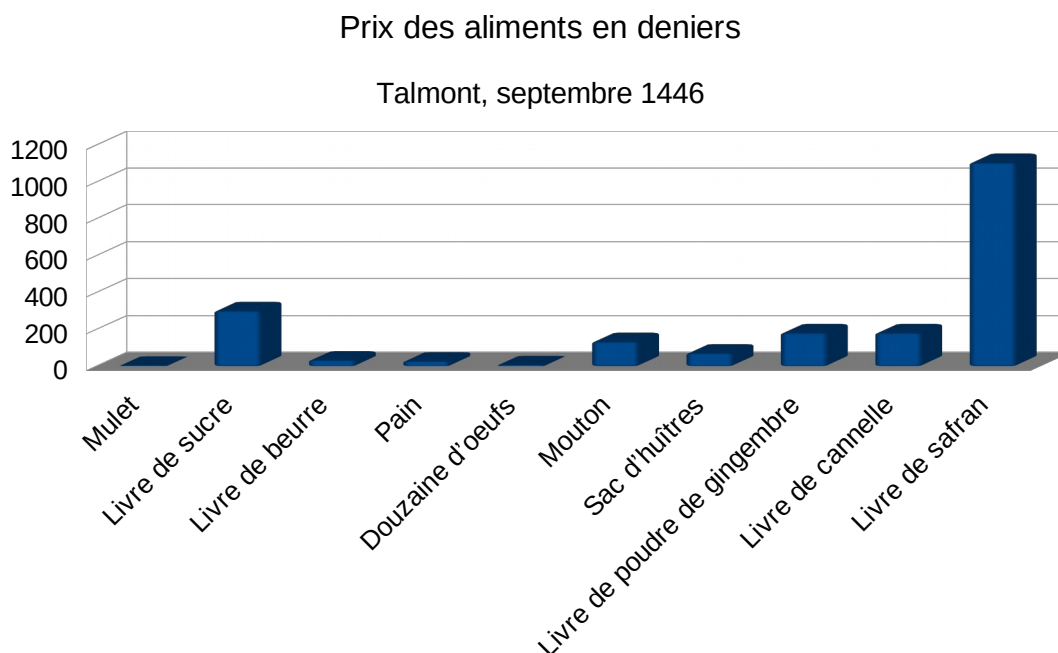
Les sommes payées ne rendent pour ainsi dire pas compte du prix des denrées achetées. Il semble que les sommes les plus importantes concernent les aliments les moins onéreux, acquis en très grandes quantités. Cela est manifeste lorsque l'on se penche sur le prix des aliments rapporté à une quantité fixe :

228 GAUTIER, op.cit., 2009, p.130.

229 LAURIOUX (Bruno), « De l'usage des épices dans l'alimentation médiévale », *Médiévales*, n°5, 1983, p.18.

230 *Le Viandier de Taillevent*, p.32.

231 LAURIOUX, op.cit., 1983, p. 19.



Alors qu'un pain, un mulet²³² ou une douzaine d'œufs ne coûtent que de quelques deniers à quelques dizaines de deniers, une livre de gingembre ou de cannelle en coûte 180 (soit trois quarts de livres) une livre de sucre en coûte 300 (soit plus d'une livre) et une livre de safran plus de 1000 (soit quatre livres et demie). Rapportées à la même époque, la quantité de cannelle achetée pour cette visite ne représente pas moins de 15 jours de travail d'un manœuvre sur les chantiers seigneuriaux²³³ ! La nourriture acquise pour cette visite en impose à la fois par sa quantité et sa qualité. Ces caractéristiques manifestent une supériorité sociale par une consommation probablement ostentatoire au sens de l'« effet Veblen »²³⁴ : l'enchérissement des biens de consommation s'accompagne en effet d'une augmentation de la consommation de ceux-ci, car il leur confère une valeur ostentatoire. Selon B.Laurieux, cet effet est applicable à l'étude de la consommation alimentaire²³⁵ ; les données en notre possession nous mènent ainsi à voir dans la consommation alimentaire déployée lors de cette visite seigneuriale un étalage ostentatoire, dont les fonctions s'étendent bien au-delà de la simple alimentation, à la représentation sociale de l'élite seigneuriale.

²³² Il est bien entendu question du poisson ici.

²³³ Soit un salaire journalier de 24 deniers, rapporté à la livre et demie dépensée en cannelle lors de cette visite.

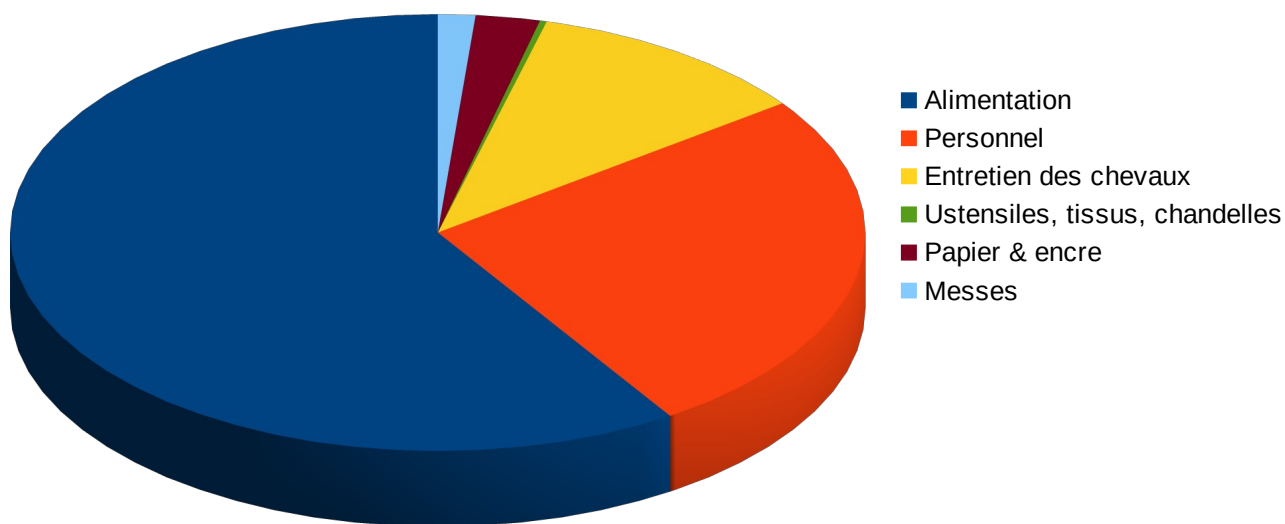
²³⁴ Développé par le sociologue Thorstein Veblen pour rendre compte des comportements de consommation de la grande bourgeoisie de Chicago à la fin du XIX^e siècle ; cf. LAURIOUX, op.cit., 2014.

²³⁵ LAURIOUX, op.cit., 2014, p.325.

Les conditions changent quelque peu lors du séjour à Talmont de la suite de Nicolas Ayraudeau en 1486 :

Répartition des postes de dépenses de la suite de Nicolas Ayraudeau

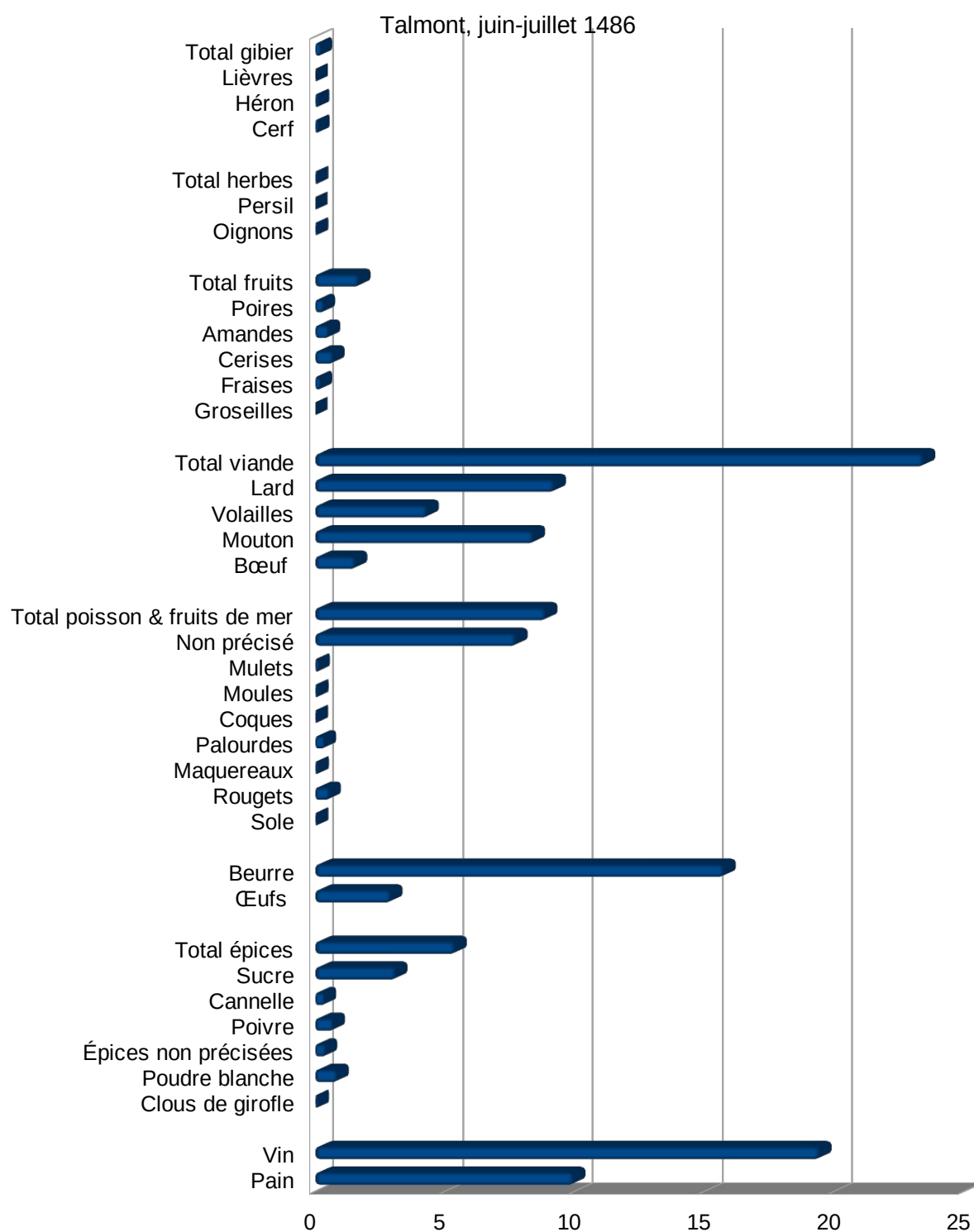
Talmont, juin-juillet 1486



En effet, les commissaires du Parlement et les gentilshommes et serviteurs qui les accompagnent ne disposent que de leurs ressources propres, car le château leur est fermé ; un fourrier est chargé de s'occuper du ravitaillement de la suite en nourriture et en matériel. La nourriture occupe dans ce cas 60 % des dépenses, qui s'élèvent au total à 143 livres pour un mois et demi de séjour. Cette somme, considérable, est à rapporter au nombre de personnes à entretenir et à payer, que l'on peut estimer à une quinzaine environ, en comptant commissaires, notaires, gentilshommes et hommes d'armes²³⁶. Le paiement de menus services d'écriture, de réparation, de messagerie ainsi que les messes qui doivent se tenir en l'église paroissiale de Talmont occupent ainsi une place que l'on estime bien plus grande que lors d'une visite seigneuriale « classique » hébergée au château.

²³⁶ A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

Sommes dépensées pour l'alimentation, par la suite de Nicolas Ayraudeau en l.t.



Les produits alimentaires acquis sont extrêmement variés. Cette diversité s'explique par plusieurs raisons. La suite doit acheter tout ce qu'elle consomme car elle n'a pas accès aux réserves du château ; elle est par ailleurs composée de membres de statut social élevé, qui ont les moyens de profiter de toutes les ressources du territoire et du marché de la ville de Talmont. Les dépenses en pain et surtout en vin sont ainsi très importantes, comme dans le cas précédent, ainsi qu'en œufs et également en beurre, de plus en plus utilisé à partir de la fin du XV^e siècle dans une cuisine française qui se fait plus riche et plus grasse²³⁷. Du côté des épices, l'acquisition d'une forte quantité de sucre conforte ce constat. Les autres épices sont toujours bien présentes en quantité, qu'elles soient précisées ou non ; il n'est pas fait mention de gingembre, qui doit être comptabilisé au titre des épices non nommées. En revanche, le clou de girofle fait son apparition. Il est relativement fréquent à l'époque étudiée, et il s'accorde souvent avec la cannelle²³⁸ bien présente dans les achats effectués. Les dépenses énormes en viande doivent également attirer l'attention : il s'agit avant tout de viande de porc sous forme de pièces de lard, ainsi que de moutons et chevreaux entiers ou coupés en deux. Le lard est consommé sous forme de viande ou encore comme fond de cuisine. Notons la place relativement importante de la volaille, poule et chapons, et le relatif effacement de la viande de bœuf. Malgré les importantes différences documentaires, cette source écrite rejoint en partie les constatations faites à partir des assemblages fauniques datés de la fin du Moyen Âge, qui voient notamment une place plus importante accordée au mouton et une place toujours importante du porc. La très faible place du gibier peut, elle, s'expliquer par les circonstances : les commissaires en mission ne chassent pas, se faisant seulement livrer quelques bêtes ou de la venaison par le fourrier : un cerf²³⁹, ainsi qu'un héron²⁴⁰ dont c'est la seule occurrence dans la documentation écrite.

237 LAURIOUX, op.cit., 2002, p.39.

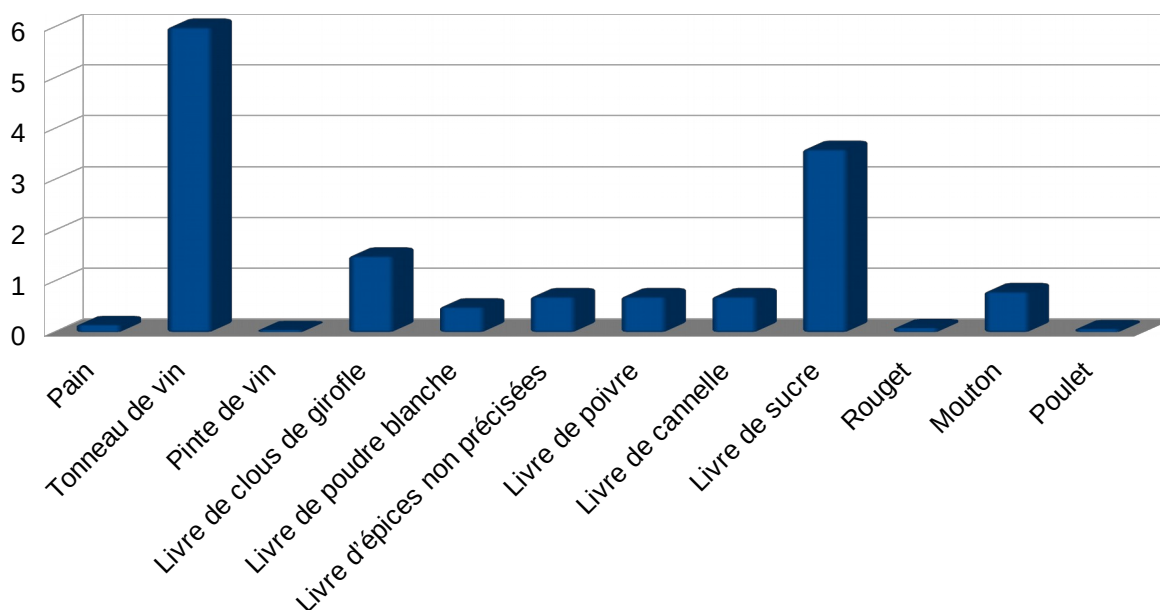
238 LAURIOUX, op.cit., 2013, p.19.

239 A.N., 1AP/2142 f°9v ; vol.3 p.126.

240 Ibid., f°12v ; vol.3 p.129.

Prix de quelques denrées en livres tournois

Talmont, juin-juillet 1486



Les aromates locaux et les fruits de saison complètent le tableau. Bien qu'elles soient achetées en quantité, ces denrées ne coûtent que quelques sous. Il s'agit en effet de productions locales peu onéreuses, à l'exception des amandes. Les prix apparaissent encore fortement contrastés entre denrées locales et importées : Nous pouvons encore une fois constater que les denrées peu onéreuses sont acquises en très grande quantité, à l'image du pain et du vin, et que des aliments coûteux comme le sucre font partie des menus. Quand bien même il ne s'agit pas à proprement parler d'une visite seigneuriale au château, cette visite présente des caractéristiques ostentatoires analogues : abondance des aliments, qualité et rareté de ceux-ci.

Ces données peuvent être comparées à celle d'un autre château, étudié en s'appuyant sur une typologie documentaire comparable : le château de Hambye, dans la Manche, dont les comptes pour l'année 1407-1408 sont conservés et renseignent les entrées journalières de produits, aussi bien pour la consommation quotidienne des habitants du château que pour de grandes occasions²⁴¹. Ce site est apparemment d'un statut un peu plus modeste que le château de Talmont, son seigneur faisant partie de la moyenne noblesse normande. Vins d'Île de France et du Poitou sont servis à sa table, du safran et du poivre relèvent les préparations, mais les épices lointaines telles que le gingembre et la cannelle sont absentes,

²⁴¹ CASSET (Marie), « Recevoir et honorer ses pairs. Les banquets nobles au château de Hambye (Manche) au début du XV^e siècle », in COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (éd.), *A la table des châteaux*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2015, pp.143-153.

ainsi que le sucre. La comparaison entre les aliments destinés à la table coutumière du seigneur et ceux qui sont acquis en prévision des banquets importants est éclairante. Pour les banquets destinés à l'élite locale, familles et alliés de la petite aristocratie normande, volailles et sauvagine sont de rigueur, les lapins sont cuisinés en pâtés ou en sauce, accompagnés des inévitables gelines et chapons en grande quantité ; la diversité des espèces reste toutefois modeste. Lorsqu'un grand seigneur, celui de Châteaubriant en l'occurrence, est reçu au château, le menu voit grand : la viande de quatorze espèces animales domestiques et sauvages est reçue au château²⁴². Nous nous rapprochons ici des chiffres estimés à Talmont.

Par la diversité des espèces animales et des produits consommés, les comptes de 1446 et de 1486 portent ainsi la marque d'une consommation ostentatoire de produits variés, d'aliments d'exception et de qualité dans un lieu au niveau social élevé. Les deux périodes de consommation tirées des comptes présentent quoi qu'il en soit une temporalité bien différente des données tirées par exemple des assemblages fauniques couvrant des phases chronologiques longues de plusieurs décennies, ou d'un compte de deux ans complets comme celui de Hambye. Ils ne renseignent en effet que deux périodes longues de cinq jours et d'un mois et demi. S'ils ne sont pas représentatifs de la période envisagée, longue de plus de deux siècles, et de la diversité de l'alimentation au château, ils permettent un aperçu des courtes périodes durant lesquelles le château s'animait à l'occasion des visites de ses maîtres. L'acquisition et la consommation d'aliments de prix et en grande quantité constituait sans aucun doute un passage obligé du mode de vie seigneurial au château de Talmont. Ainsi, le château se voit-il assigner une fonction supplémentaire : celle d'un lieu de réception, de banquet et de consommation d'aliments prestigieux. *In fine*, peut-on y voir, comme le suggèrent les réflexions de J.-L. Flandrin déjà citées, d'une supériorité sociale s'exprimant par le goût et la nature des aliments consommés ?

Une alimentation noble ? Aliments et représentations sociales

Plusieurs caractéristiques de l'alimentation au château de Talmont entre XIII^e et XV^e siècle doivent retenir l'attention sur le plan de la symbolique sociale des aliments consommés. L'alimentation carnée présente notamment des critères qui la placent clairement au sein des contextes les plus privilégiés. Le plus éclatant de ces critères est la diversité des espèces consommées ; il l'est d'autant plus qu'on s'y intéresse dans le détail. Ainsi des espèces chassées consommées sur le site : entre l'état 5 et l'état 8, on croise sept espèces différentes

²⁴² CASSET, op.cit., 2015, p.150.

d'animaux sauvages²⁴³. La diversité des oiseaux et des espèces marines consommées est également considérable²⁴⁴. Nous retrouvons ici une caractéristique déjà décelée à l'occasion des visites seigneuriales : la diversité des aliments fait partie de la valeur qualitative de l'alimentation élitaires, qui s'oppose à la monotonie d'une alimentation paysanne ordinaire de provenance locale et saisonnière, dominée par le pain noir²⁴⁵. Talmont ne se différencie pas fondamentalement en cela de la plupart des résultats tirés de l'étude de sites élitaires.

A partir de cette diversité, la répartition de la consommation de certains aliments peut être mise en relation avec les conceptions sociales et diététiques de l'alimentation à la fin du Moyen Âge. La « grande chaîne de l'être », synthèse issue tant de la philosophie naturelle antique que des Écritures, résume à la fin du Moyen Âge les conceptions communément admises sur le statut respectif des êtres animés. Par rapport à la Création d'une part. A la société humaine, d'autre part²⁴⁶. Cette conception admet d'importantes hiérarchies internes. Tout en bas, les végétaux, associés à la terre ; les moins nobles sont les tubercules, qui croissent dans le sol, les plus nobles sont les fruits qui poussent au bout des branches au contact de l'air. Les fruits les plus nobles sont censément les plus élevés dans l'arbre et les plus éloignés du sol²⁴⁷. Les cerises font à cet égard partie des fruits les plus prisés. Ensuite viennent les être liés à l'eau, d'abord les coquillages, puis les crustacés et poissons, et enfin les cétacés comme le dauphin ou la baleine, qui respirent de l'air²⁴⁸ ; ces « poissons royaux » sont réservés par les seigneurs des localités au bord desquelles ils s'échouent²⁴⁹. Les oiseaux associés à l'air sont plus nobles encore : au-dessus des oiseaux d'eau viennent les oiseaux chanteurs, mets raffinés par excellence, puis enfin les rapaces, qui volent haut et ne sont pas consommés, faisant plutôt figure de compagnons et d'auxiliaires de chasse²⁵⁰. Les quadrupèdes de basse-cour se placent difficilement dans cette chaîne, quelque part entre les végétaux et les oiseaux.

Cette pensée trouve son parallèle dans les segmentations internes des sociétés médiévales. Certains aliments spécifiques se voient réservés par cette conception issue de la pensée savante à certaines catégories sociales : la volaille et les oiseaux sont les mets par

243 BORVON, op.cit., 2017, p.102.

244 Ibid.

245 BOVE, op.cit., 2009, p.567.

246 Schéma dans GRIECO (Allen J.), « Alimentation et classes sociales à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance », in *Histoire de l'Alimentation*, Paris, Fayard, 1996, p.485.

247 Ibid.

248 Ibid., p.487.

249 BORVON, op.cit., 2017, p.103.

250 GRIECO, op.cit., 1996, p.488.

excellence des nobles personnes et des puissants, car l'air est associé à l'intelligence et à la finesse, caractéristique supposée des couches supérieures²⁵¹. Au contraire, les quadrupèdes de réforme et plus encore les légumes issus de la glèbe sont réputés convenir à la paysannerie, dont la tâche est naturellement le travail physique, et la terre le quotidien²⁵². Les aliments sont donc pourvus d'une valeur sociale tenant aux représentations respectives du monde et des stratifications sociales de la société médiévale.

L'examen des menus met en évidence l'application de cette conception largement répandue de la valeur des aliments au château de Talmont à la fin du Moyen Âge. La diversité des espèces d'oiseaux consommées signe notamment une table noble, probablement dressée pour le contentement des estomacs délicats d'une aristocratie désireuse de se nourrir d'aliments aériens. Nous pourrions avancer que la sous-représentation des légumes par rapport aux fruits dans les comptes de bouche de la fin du Moyen Âge pourrait être plus qu'un simple effet de source, et trouver partiellement son explication dans cette conception sociale de l'alimentation. Nous ne saurions porter nos hypothèses plus loin dans ce domaine ; l'étude monographique trouve ici ses limites, et un propos pertinent sur la table des élites castrales de la fin du Moyen Âge se devrait de prendre en écharpe plusieurs sites. Mais ces données s'accordent tout de même avec nos connaissances du contexte social du château de Talmont entre le XIII^e et le XV^e siècle : le site reste une résidence de la haute aristocratie seigneuriale et d'élites sociales variées. C'est probablement face aux restes des repas et des conceptions sociales de ces élites que nous place la documentation à notre portée.

251 GRIECO, op.cit., 1996, p.489.

252 Ibid.

Conclusion du chapitre

L'étude de l'alimentation au château de Talmont se révèle d'une grande richesse en ce qui concerne tous les aspects des modes de vie dans l'enceinte du château. La composition des menus transparait quelque peu du croisement des sources écrites et archéologiques, de même qu'une partie des pratiques culinaires, encore que ces dernières restent à localiser et à dater plus précisément au sein de l'ensemble castral. Des évolutions sont perceptibles sur la période étudiée : les espèces animales présentes dans les assemblages varient au rythme des habitudes de consommation mais aussi à celui du rôle assigné à l'espace nord-ouest d'où proviennent les vestiges. La céramique culinaire se fait plus variée, nous renseignant sur les innovations en termes de pratiques culinaires. Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge que les données textuelles nous permettent d'approcher de nombreux aspects, notamment l'alimentation végétale et l'ensemble de la composition des menus seigneuriaux. Dans ce champ de recherche plus que dans d'autres peut-être, les sources textuelles font nettement pencher la balance en faveur du XV^e siècle qui prend une place extrêmement importante dans la documentation disponible. Ce premier tableau de l'alimentation castrale à Talmont est aussi celui d'une alimentation socialement marquée par la présence d'élites sociales ; leur présence se manifestait déjà dans les textes et l'environnement bâti, et nous accédons désormais à leurs pratiques quotidiennes de consommation. Si la documentation reste partielle, comme nous avons eu l'occasion de le faire remarquer à maintes reprises, l'approche raisonnée de l'alimentation touche à des problématiques plus larges, et notamment à celles des fonctions assignées au château de Talmont à la fin du Moyen Âge. Nous avançons que le lieu de résidence qui nous était suggéré par l'étude du bâti se double d'un lieu de festin et de banquet, et plus généralement de représentation sociale de l'élite seigneuriale à la fin du Moyen Âge.

Chapitre 8. Le château dans son environnement : ressources et territoires

Le territoire relevant du château de Talmont s'est de lui-même imposé dans le discours précédent portant sur le contexte seigneurial et politique du site. Le lien entre le château et la seigneurie est en effet consubstantiel à tout le discours historique portant sur les sociétés féodales médiévales, notamment en France¹. La littérature est sur le sujet foisonnante et difficile à maîtriser dans sa globalité. Esquissons-en cependant une ébauche partielle : d'abord ensemble de revenus issus d'*honores* ou possédés en alleux, la propriété foncière acquiert au cours du Haut Moyen Âge sa valeur politique, qu'elle soit aux mains de l'Église ou de l'aristocratie laïque. L'acquisition par la seigneurie d'une valeur politique proprement dite est un phénomène de longue durée, plus ou moins synchronisé selon les régions avec l'essor du phénomène castral et la fortification des résidences élitaires ; ce phénomène vaut autant pour les seigneuries laïques qu'ecclésiastiques. L'historiographie française classique différencie clairement la seigneurie *banale*, le *ban* englobant les pouvoirs judiciaires et politiques, de la seigneurie *foncière* intégrant les droits et redevances sur les terres et les activités. Les questionnements les plus récents sur la seigneurie interrogent sur la pertinence de la distinction entre ces deux notions face à celle, bien médiévale, de *dominium*, et les modalités du passage de la seigneurie d'un ensemble de droits à une forme territorialisée de pouvoir politique à partir du second Moyen Âge². Quoiqu'il en soit, ces thèmes ont donné naissance au cours du siècle et demi écoulé à une production scientifique extrêmement riche, dont quelques lignes ne peuvent évidemment pas rendre compte.

Vis-à-vis de ces questionnements d'histoire politique, voire économique et sociale, il semble que la thématique des liens concrets entre les sites castraux, souvent sièges de seigneuries comme l'est le château de Talmont, et les territoires locaux relevant de ces seigneuries n'ait pas été fréquemment abordée. Les prélèvements seigneuriaux sur les campagnes ont bien entendu fait l'objet de nombreux travaux³. Toutefois, la place du château lui-même dans les rapports économiques semble en revanche peu abordée. Nous

-
- 1 Voir notamment BLOCH (Marc), *La Société féodale*, Paris, Albin Michel, 1939-1940 ; BARTHELEMY (Dominique), *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (milieu XI^e-milieu XIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
 - 2 Voir MAZEL (Florian), *Féodalités 888-1180*, Paris, Belin, 2009 ; BASCHET (Jérôme), *La société féodale, de l'an mil à la découverte de l'Amérique*, Paris, 2004.
 - 3 Voir, pour l'ouest de la France : PICHOT (Daniel), « Le prélèvement seigneurial dans l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècle) », in *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales. Réalités et représentations paysannes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, pp.607-629.

pensons en particulier aux problématiques environnementales, et au ravitaillement des activités se déroulant dans les sites castraux. En effet, l'histoire politique des seigneuries s'écrit avant tout à partir de textes et conçoit le château et sa seigneurie comme des concepts désincarnés, et notamment l'édifice lui-même, à l'intérieur duquel les historiens des textes ont quelque peine à se glisser ; il arrive d'autre part que l'archéologie castrale ait, elle, une vision limitée à l'intérieur du site, à de notables exceptions près⁴. Le desserrement du regard des archéologues qui les porte à considérer l'environnement des sites, et l'intérêt porté à ce que les textes nous disent des réalités matérielles des seigneuries rurales a pourtant donné des résultats probants dans d'autres contextes ; la riche historiographie anglaise des rapports entre châteaux et des forêts associées en est un exemple éclairant⁵. La mise en valeur de l'étude de l'environnement des sociétés anciennes au sein de l'archéologie et l'essor de l'histoire de l'environnement doivent à terme renforcer les questionnements portant sur le rapport des sites castraux à leur environnement rural ou urbain, au-delà d'une conception simplement juridique de la seigneurie. Les problématiques portant sur le ravitaillement des sites permettent naturellement d'aborder ces questions, tout en les élargissant. Une autre problématique d'ordre économique et matériel relativement abordée jusqu'à peu s'y ajoute : au-delà de l'horizon local, la place du marché dans le ravitaillement des sites castraux et les liens de ceux-ci avec les flux commerciaux.

Pour notre part, la question de l'alimentation au château précédemment abordée est celle qui nous mène à ces questionnements. En effet, avant même la préparation des aliments, il est nécessaire d'acquérir les denrées de toutes sortes. C'est ainsi que nous évaluerons la provenance, les modes d'acquisition et l'éventuel stockage des denrées au château de Talmont par le biais des institutions seigneuriales. Au-delà de l'horizon local, ce thème nous conduira également à considérer la place du commerce et des échanges dans les activités. Enfin, la spécificité du mode de vie seigneurial des occupants du château nous emmènera sur des territoires locaux au statut bien particulier : les forêts, dont l'étude de l'alimentation laissait déjà présager l'importance. Ces quelques thèmes ne couvrent bien évidemment pas l'étendue des problématiques envisageables à ce sujet. Toutefois, à partir de la documentation disponible, elles permettent de remettre les pratiques alimentaires dans le contexte de l'approvisionnement du site et, nous l'espérons, de mener à bien une première

4 Voir notamment la publication des fouilles d'André Debord à Andone (Charente) : BOURGEOIS (Luc) (dir.), *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an Mil, le castrum d'Andone*, Caen, Publications du CRAHM, 2009.

5 Voir par exemple HIRRELL-BILTON (Jean), « La chasse et la forêt en Angleterre médiévale », *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, pp.69-80.

approche des rapports entre le site et son environnement à la fin du Moyen Âge. Après nous être intéressés au site, portons désormais nos pas hors de l'enceinte pour envisager le château comme un lieu connecté à plusieurs échelles, du local au global.

8.1. Un lieu de concentration et de stockage : autour de l'approvisionnement local du château

Dire des châteaux médiévaux qu'ils sont des édifices aux multiples fonctions tombe sous le sens à la lumière des innombrables travaux consacrés aux aspects défensifs, résidentiels, ostentatoires ou artisanaux des sites castraux d'Europe Occidentale. Cependant, il semble pourtant que certains aspects soient quelque peu délaissés par la recherche. Si la seigneurie est un objet d'études omniprésent, le rôle du château comme « centre domanial », pour paraphraser J.-M. Cauchies⁶, est relativement peu présent dans les études. De fait, les activités qui se déroulent à l'intérieur des enceintes castrales sont conditionnées par les activités d'exploitation de la réserve seigneuriale. Les résidences élitaires présentent ainsi des fonctions agricoles plus ou moins marquées selon le statut des sites⁷. Ce thème a peu été abordé en ce qui concerne le château de Talmont. Il est vrai que le site ne frappe pas au premier abord par son allure champêtre ; cependant, la documentation écrite émise par les seigneurs de Talmont et les abbayes proches attire à chaque instant l'attention sur les productions agricoles et viticoles du territoire⁸.

Ces problématiques rejoignent également celles de la consommation alimentaire : d'où proviennent les denrées consommées au château de Talmont ? La part des divers modes d'acquisition des ressources locales sera évaluée, notamment à travers les prélèvements seigneuriaux en nature et la mise en valeur des terres. L'acquisition de ressources implique la présence d'infrastructures de stockage ; ces dernières apparaissent difficiles à saisir, tant du point de vue des textes que de la documentation archéologique.

Acquérir les ressources du territoire

Les textes documentant la seigneurie de Talmont depuis le XI^e siècle indiquent l'existence d'un système de redevances portant sur les revenus de la terre. A partir du XII^e siècle, la diversification de la typologie documentaire nous permet une meilleure approche du prélèvement seigneurial sur la paysannerie, et notamment en ce qui concerne les redevances en nature.

6 « Avant-propos », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, p.2.

7 SIROT, op.cit., 2007, p.81.

8 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.27.

En Talmondaïs, nulle terre sans seigneur : l'alleu est inexistant, et les terres sont aux mains d'un dense réseau d'élites laïques et de monastères et prieurés. A l'image du reste du Bas-Poitou, le *dominium* seigneurial s'y appuie sur un ensemble de droits détenus sur les terres, les hommes et les moyens de production⁹. Dans un cadre rural dominé par un habitat largement dispersé, les droits seigneuriaux s'appuient autant sur la possession des terres que sur le contrôle des équipements de transformation alimentaire comme les fours et les moulins¹⁰. Ce constat est valable dès le XII^e siècle, et le reste encore au XV^e siècle ; à la fin du Moyen Âge, les droits tirés de ces équipements sont en revanche afferchés au plus offrant plutôt que perçus directement par le seigneur¹¹. A l'époque où la documentation se fait plus prolixe sur le sujet, trois prélèvements seigneuriaux différents existent dans la seigneurie de Talmont : le cens sur les tenures paysannes, fixé à 6 sous, le cens fixé à 12 sous et le terrage, redevance en nature fixé à 2/5 des fruits de la terre. Certains cens semblent par ailleurs être payés en nature. D'autres activités paysannes se déroulant dans l'espace inculte des forêts et des landes donnent lieu à des redevances diverses¹². La documentation écrite permet à partir de la fin du XIII^e siècle de suivre la trace de ces redevances et leur évolution jusqu'à la fin du Moyen Âge, et plus particulièrement les redevances en nature, qui fournissent le château en produits de la terre.

Le *Livre rouge de Thouars* rédigé en 1292 pour le vicomte Guy de Thouars, seigneur de Talmont, consigne notamment les redevances dues par chaque feu, en argent ou en nature¹³. Nulle mention de redevance spécifique n'y est faite pour les terrages ; le préambule du censier annonce en effet le « *livre ou les rentes e les gardes les cens les serviges e les homenages mon seignor de Thoarz sunt continue et escript* »¹⁴. Parmi celles-ci, le *servige* est par exemple une redevance en nature ou en argent due uniquement par certains vassaux du seigneur. Govert de Talmont doit ainsi « *de tot ceu que il teant de mon seignor un verrat por dous anz de servige* »¹⁵. Certains cens sur les terres, dus à Noël, sont eux aussi payés en nature à la fin du XIII^e siècle, et plus précisément en chapons ; il sont fixés entre un et quatre chapons selon la terre considérée¹⁶. Les « *fenestres* » de la forêt d'Orbestier, c'est-à-dire les terres essartées dans la forêt, sont également soumises à un cens en chapons, entre

9 JEANNEAU, op.cit., 2009, p.310.

10 Ibid., p.327.

11 CHANSON, op.cit., 2007, p.19.

12 JEANNEAU, op.cit., 2009, pp.310-327 : « Les rouages de la seigneurie bas-poitevine ».

13 A.N., 1AP/2258.

14 Ibid., f°1r.

15 Ibid., f°1v.

16 Ibid., f°6r.

deux et six chapons chacune¹⁷. Enfin, des cens sont eux perçus en avoine, à hauteur d'un boisseau, un « *truyeau* »¹⁸ ou quelques setiers¹⁹. Le lieu de destination de ces rentes en nature est connu sans ambiguïté ; les rentes sont dues « *au chasteau de Thalemont* »²⁰ voire « *par la mein au chastelein dau dit leu* »²¹. La place du château comme lieu de concentration des produits de la terre acquis par le biais des redevances apparaît clairement en cette fin de XIII^e siècle. Le système des redevances en nature apparaît bien huilé, fruit d'un long usage coutumier que le censier se contente de fixer par écrit. Les rentes en argent et les rentes en nature s'équilibrent. La répartition des produits dus par les paysans peut en partie s'expliquer par les contraintes propres au mode de vie seigneurial : les chapons et la volaille constituent les viandes les plus prisées des tables seigneuriales, qui apprécient leur chair fine et délicate convenant bien aux estomacs délicats de la noblesse²². Quant à l'avoine, nous pouvons émettre l'hypothèse que les produits des redevances sont mis à contribution pour la nourriture des chevaux, animaux indispensables au mode de vie seigneurial.

L'absence de documents comptables nous empêche ensuite de percevoir les évolutions de ces redevances, de leur composition et de leur montant au XIV^e siècle. Tout au plus quelques actes nous renseignent-ils sur des cas isolés. En 1348, le vicomte Louis de Thouars, seigneur de Talmont, arrente une pièce de terre dans la forêt d'Orbestier à un certain Geoffroy Sion²³. Le cens annuel en est fixé à « *une mysne d'avoyne, a nostre mesure d'Olonne* ». L'avoine complète, semble-t-il, les chapons comme redevance exigible des cultures gagnées sur la forêt. A partir du début du XV^e siècle en revanche, la comptabilité seigneuriale nous donne un aperçu complet du montant et de la nature des revenus en nature tirés de la seigneurie. Les recettes consignées dans les livres de comptes sont classées en deux catégories : revenus « muables » et « non muables ». Les rentes non muables désignent les droits seigneuriaux précédemment cités, notamment les cens, généralement payés soit à Noël, soit à la Saint Jean-Baptiste²⁴ ; les revenus muables désignent eux les ressources tirées de l'affermage des terres, des droits féodaux et de sources diverses. Une partie de ces revenus, certains cens et les revenus de certaines fermes, est encore perçue en nature, même si d'autres comme les serviges sont désormais uniquement

17 A.N., 1AP/2258, f°6v.

18 Terme dialectal désignant une quantité de grain, difficile à évaluer.

19 Ibid., f°7v.

20 Ibid.

21 A.N. 1AP/2258, f°1v.

22 BOVE, op.cit., 2009, p.592.

23 *Cartulaire d'Orbestier*, n°177 p.212.

24 CHANSON, op.cit., 2007, p.17.

versés en argent dès le début du XV^e siècle²⁵. Le montant des fermes des moulins de la seigneurie est notamment versé en setiers de blés²⁶, et leur montant oscille entre une vingtaine et une dizaine de setiers par an entre le début et la fin du XV^e siècle.

Nous avons également accès à partir de la seconde moitié du XV^e siècle aux comptes de la forêt de Talmont. Ceux-ci sont séparés des comptes de la seigneurie, et les recettes tirées des fermes des droits sur la forêt sont consignés dans des cahiers à part. Lorsque l'on se penche sur leur contenu, il apparaît que les redevances versées par les paysans pour faire paître leurs bêtes dans les forêts seigneuriales sont versées pour la plus grande partie en nature. En 1454-1455, le receveur compte les revenus versés en boisseaux de froment pour la pâture des bovins ; quatre boisseaux pour un an, deux pour six mois, un pour trois mois²⁷. D'autres paysans doivent verser de l'avoine, également selon la durée de pâture des bêtes en forêt²⁸. En 1468, il est fait mention des « *chappons certains et immuables deuz chacun en feste chacune de Noel par ceulx qui ont tiennent et exploictent fenestres* » en forêt d'Orbestier²⁹ ; il semble que cette redevance se soit maintenue entre la fin du XIII^e siècle et la deuxième moitié du XV^e siècle.

Les redevances dues par les paysans au titre des droits seigneuriaux ou des usages en forêt fournissent ainsi des denrées alimentaires en quantité. L'examen de la documentation administrative montre qu'il s'agit avant tout de céréales et de volailles, voire de quelques animaux, selon des modalités qui restent somme toute assez stables au long de la période étudiée. Ce mode d'approvisionnement n'est du reste pas le seul à diriger vers le château les fruits de la terre du Talmondaïs. Au XV^e siècle, la seigneurie de Talmont comprend également des terres exploitées en faire-valoir direct car elles relèvent de la réserve seigneuriale, quelques prés et surtout des vignes. Ces dernières comprennent par exemple la terre des Sables à Longeville, plantée en vigne et en blés. En 1414-1415, près de 300 hommes sont employés au titre des banalités exigibles des paysans de la seigneurie, pour transporter et engranger grain, foin et vins au château de Talmont³⁰. Bien que certaines denrées soient mises en vente³¹, il y a fort à parier que la plus grande partie du pain et du vin consommés au château soient produits localement. Pour ce qui concerne ces deux éléments de base de l'alimentation, il est probable que les seigneurs de Talmont aient pu vivre de

25 A.D.85, 1E/1244, f°3r.

26 Deux tiers de froment, un tiers de méteil : CHANSON, op.cit., 2007, p.62.

27 A.D.85, 1E/1265, f°3r ; vol.3 p.136.

28 A.D.85, 1E/1265, 1454-1455, f°9v ; vol.3 p.137.

29 Ibid., 1468, f°1v ; vol.3 p.139.

30 CHANSON, op.cit., 2007, p.27.

31 Ibid., p.23.

leur domaine ; cette situation est conforme à l'idéal et au but recherché par tout possesseur de seigneurie à la fin du Moyen Âge, qui est de vivre le plus possible des productions de son propre domaine³². Les vastes domaines de la seigneurie de Talmont fournissaient donc l'essentiel ; encore fallait-il en disposer au château.

Engranger au château : Bâtiments agricoles et structures de stockage au château de Talmont

Que deviennent les redevances en nature et les productions du domaine une fois arrivées au château ? Des structures de stockage sont nécessaires pour accueillir ces denrées. Les études et interprétations portant sur les maçonneries du château de Talmont n'ont pas permis de mettre en évidence, pour l'heure, de vestiges en élévation de bâtiment spécifiquement dédié au stockage. La plupart des travaux dédiés aux châteaux ne s'attardent pas sur les infrastructures économiques³³. A Talmont, cette absence est due aux problématiques abordées et à l'implantation des zones de fouille, fortement contrainte par les activités patrimoniales du site, qui laisse dans l'ombre la plus grande partie de l'espace enclos par les courtines ; le « vide de la basse-cour » est à Talmont une conséquence des contraintes de l'activité scientifique plus qu'une réalité scientifique. En effet, des études de cas ont montré en plusieurs occasions que le statut de lieu de stockage et de production s'incarnait dans de nombreux sites castraux par des constructions d'une ampleur parfois considérable. Au château de Noyers-sur-Serein en Bourgogne au XV^e siècle, les blés, les viandes et le vin du domaine seigneurial sont entreposés dans deux caves, la Grande située sous la grande salle et la Petite sous une tour, une grange, des greniers petits et grands³⁴. Des bâtiments dédiés à la transformation alimentaire et aux activités artisanales sont également bâtis dans l'enceinte du château, notamment une vinée (ou cuverie) destinée à la vinification, un four à pain, des écuries et une forge³⁵. Ces bâtiments sont, dans le cas de Noyers, uniquement renseignés par les comptes et les sources écrites qui nous éclairent sur leur architecture, leurs usages et leur contenu.

32 CONTAMINE (Philippe), « Château, consommation et commercialisation dans la France de la fin du Moyen Âge : que faisait-on des redevances et des prélèvements seigneuriaux en nature ? Étude de cas », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, p.243.

33 CONTAMINE, op.cit., 2011, p.243.

34 CAYOT (Fabrice), « Un centre domanial en Bourgogne à la fin du Moyen Âge : le château de Noyers sur Serein », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, pp.357-359.

35 Ibid., p.360.

Les bâtiments à vocation économique n'apparaissent eux dans la documentation talmondaise qu'au XV^e siècle, époque des premières comptabilités conservées. Les granges sont mentionnées dans les registres des recettes et des mises dès 1412-1413 : « *en la grange a Talemont les foens creux* » sont relevés par le receveur des finances³⁶. En 1417-1418, les maçons Hillert Berton et Pierrot Gervais sont employé deux jours à « *machuyer et ordonner le puignon de la grange d'arriere* » et deux autres artisans mettent « *deux jours pour recouvrir sur la grange du chastea* »³⁷. La mention d'une grange d'arrière laisse penser qu'il ait pu en y avoir plusieurs. Les granges sont spécifiquement destinées à stocker les foin, puisqu'en août 1447 encore on fait « *faucher semer et charroier le foign du pré de la Courrole de ceste presente annee lequel mondit seigneur a ordonné estre mis en sa grange du chastel dudit lieu de Talemont* »³⁸. En 1498-1499, il est encore question de la grange du château apparemment située près du moulin à eau de Talmont et de l'enceinte³⁹. Il semble en fait que la grange, en tout cas en cette toute fin du XV^e siècle, soit située en dehors de la première enceinte du château, proche de l'étang situé à l'ouest du promontoire.

Les mentions de greniers sont encore plus nombreuses ; l'étymologie même de ce mot indique qu'il est destiné à stocker les grains, dont l'importance dans l'économie de la seigneurie et dans l'alimentation n'est plus à démontrer. En 1414-1415, l'on fait « *adoubier le grenier du chastea pour les ratz qui l'avoient gasté* »⁴⁰ ; la présence de ces parasites indique bien que le grenier sert à stocker les grains voire d'autres denrées alimentaires. La présence des petits rongeurs, rat noir et campagnol notamment, est par ailleurs attestée par l'archéozoologie au château de Talmont, y compris⁴¹. Au début du XVI^e siècles ont lieu d'importants travaux de restauration des greniers du château, si l'on en croit les comptes des œuvres et réparations. En 1503-1504, deux charpentiers sont employés à refaire « *la charpente du grenier du chasteau dudit lieu de Thalemond* » pour 35 livres tournois au total, somme considérable qui indique une réfection totale de l'édifice⁴². Les travaux se poursuivent en 1504-1505 et les charpentiers reçoivent la fin de leur paiement, tandis qu'un couvreur d'ardoises est payé pour « *pour recouvrir ledit grenier* »⁴³. Les travaux ont également lieu sur les maçonneries des greniers⁴⁴. L'usage des greniers est également

36 A.D.85, 1E/1244, f°14r.

37 A.D.85, 1E/1246, f°27r ; vol.3 p.89.

38 A.N., 1AP/2145, quittance n°15.

39 A.D.85, 1E/1255, f°43v ; vol.3 p.102.

40 A.D.85, 1E/1245, f°26r ; vol.3 p.83.

41 BORVON, op.cit., 2017, p.87.

42 A.D.85, 1E/1256 ; vol.3 p.104.

43 Ibid., 1504-1505, f°25r ; vol.3 p.106.

44 Ibid., f°26r ; vol.3 p.107.

précisé à l'occasion d'une attaque d'insectes ravageurs. Trois hommes sont en effet employés cette année- là⁴⁵ :

a remuer et porter lesd. blez desd. greniers en une ayre en laquelle ilz demourerent par deux nuytées et empres iceulx batre avecques de la paille nouvelle. Et depuis iceulx blez rapporter en ung autre grenier parce que esd. greniers ou estoient premierement lesd. blez avoit grant habundance cossons et petis myterons qui desvoroient led. blé [...]

Le battage des blés est l'opération décrite, consistant à battre les épis pour en détacher les grains et les séparer de la paille. Au début du XVI^e siècle existent donc plusieurs greniers dans les environs du château, sans que leur localisation exacte en soit connue. Il est possible qu'ils soient situés ailleurs, puisqu'il est nécessaire de louer les deux greniers sains pour la somme de vingt sous, l'un pour le froment et l'autre pour l'avoine. Les parasites dévoreurs de céréales décrits dans cet extrait, pour autant que l'on puisse les identifier, sont des charançons du blé, coléoptères dévoreurs répandus dans tous les climats tempérés encore redoutés de nos jours dans les silos à grain⁴⁶. Jamais la localisation exacte des greniers n'est précisée dans les comptes ; nous pouvons tout juste supposer que le grenier seigneurial est situé à l'intérieur de l'enceinte au début du XVI^e siècle, puisque l'on couple les travaux de couverture du logis seigneurial avec ceux du grenier, qui utilisent les mêmes ardoises achetées ensemble. Le plus grands soucis des habitants du château concernant les greniers sont plutôt de l'ordre de la conservation des grains, menacés par le mauvais état des bâtiments ou encore par des attaques de parasites, insectes ou mammifères.

Les comptes ne font nulle mention d'autres lieux de stockage ou de bâtiments pourtant attendus, comme les écuries. Ce manque documentaire pourrait s'expliquer par les pertes dans les comptabilités, qui ne couvrent qu'une douzaine d'années de comptes. Les activités artisanales comme la forge, bien qu'elles soient mentionnées dans les comptes, ne sont pas localisées à l'intérieur du château, et il est probable qu'elles aient été le fait d'ateliers situés en la ville de Talmont. Quoi qu'il en soit, le château apparaît clairement comme un centre domanial d'importance, concentrant les productions du territoire acquises via les redevances ou la mise en valeur des domaines seigneuriaux. Ces productions, consistant surtout en grains, vin et volailles, couvrent probablement une partie du train de vie des seigneurs du lieu et des habitants du château. Toutefois, la problématique de l'approvisionnement du château ne s'arrête pas là. L'examen de l'alimentation suffit à lui

45 A.D.85, 1E/1256, 1504-1505, f°16v ; vol.3 p.149.

46 Voir : <https://www.cabi.org/isc/datasheet/10850> .

seul à démontrer l'inclusion du château dans des réseaux d'échange à travers l'acquisition d'aliments dont la production n'est pas assurée à l'échelle locale. La part de l'autoproduction est certes importante ; reste à présent à définir la place des échanges dans la vie économique et matérielle du château de Talmont.

8.2. Pays proches, horizons lointains : le château et les échanges

L'aspiration à « vivre du sien » et des productions de sa terre tient autant de la réalité que des représentations sociales à la fin du Moyen Âge. Comme le souligne notamment Ph. Contamine, l'économie monétaire a largement fait son entrée dans les campagnes à cette époque. Si le fonctionnement domestique des domaines ruraux a une tendance autarcique, il n'est pas possible d'échapper complètement aux jeux de l'échange. Ils sont suscités à l'échelle de la seigneurie par la présence d'un surplus commercialisable, et en sens inverse par la demande de biens que ne pouvait pas fournir le territoire local, notamment dans les milieux aristocratiques⁴⁷. Là encore, l'étude de l'alimentation nous a mis sur la piste de ces acquisitions de denrées sur le marché ; il est bien entendu que certains produits, notamment les épices, ne pouvaient être acquis que par le biais du commerce. Mais au-delà de ces biens de consommation acquis en petite quantité, il semble pertinent de s'interroger sur la place des échanges dans l'économie générale du site, sur l'importance relative du commerce dans l'approvisionnement du château et sur la nature des marchandises acquises et vendues.

La question de la monnaie employée, des réseaux et des infrastructures locales du commerce est primordiale, car ces problématiques locales mettent le site en rapport avec le marché ; il nous faudra nous rendre au pied du château, en la ville de Talmont et dans les localités du Talmondaïs, pour évaluer l'implantation, les formes et l'importance des lieux d'échange. Un bilan économique et matériel des biens achetés et vendus à la fin du Moyen Âge peut ensuite être envisagé, avant que l'on ne se penche sur une catégorie bien particulière de marchandises, liés encore une fois aux pratiques alimentaires : les épices, et ce que les échanges nous révèlent des circulations commerciales au long cours qui aboutissent finalement sur les tables du château.

Le château de Talmont et le commerce local

Au-delà des redevances payées en argent, le témoignage le plus probant de la monétarisation de l'économie dans laquelle s'inscrivent le château et la seigneurie de Talmont est la présence de diverses monnaies au château, aussi bien dans les textes que dans les niveaux d'occupation. Les monnaies retrouvées en contexte archéologique au château sont de diverses origines en ce qui concerne la période courant du XIII^e au XV^e siècle. On trouve

⁴⁷ CONTAMINE, op.cit., 2011, p.244.

des monnaies d'origine anglaise : par exemple dans l'espace E1 du bâtiment nord-ouest, un gros d'argent d'Édouard de Woodstock, dit le « Prince Noir », prince de Galles et duc d'Aquitaine entre 1362 et 1372⁴⁸. Dans la cour, des contextes archéologiques datés du Moyen Âge tardif fouillés dans les années 1970 ont livré un penny d'argent de Édouard III (1327-1377) et un double denier de billon du Prince Noir⁴⁹. Les monnayages français ne sont pas en reste avec des monnaies de Charles VI (1380-1422) émises à Paris et retrouvées dans l'espace E1 du bâtiment nord-ouest, dans la salle située entre le mur-bouclier et la tour⁵⁰. Le contexte exact de ces trouvailles anciennes reste toutefois peu clair. L'unité stratigraphique 1274, correspondant à un niveau de remblai situé dans l'espace E3, a toutefois livré lors des fouilles récentes un double tournois à l'O rond portant la croix et trois lys. Il s'agit d'un type de monnaie émis entre 1389 et 1417 ; l'état de cette pièce ne permet pas de se prononcer sur son atelier de production⁵¹. Comme nous le faisons remarquer plus haut, la présence de monnaies issues d'ateliers anglais et français ne permet pas d'être assuré de la présence d'une garnison anglaise au XIV^e siècle ou d'une garnison royale au XV^e siècle. En un temps où les monnayages royaux prennent une importance de plus en plus cruciale dans l'économie monétaire, la présence de monnaies diverses inscrit simplement le château dans une zone monétaire partagée entre le royaume de France auquel il appartient et le monde des villes et bourgs de l'atlantique, dans lequel le monnayage anglais ou aquitain reste important au XIV^e siècle. Il faut noter que la présence d'autres monnaies est indiquée par les textes. Certains vassaux du seigneur de Talmont doivent lui verser « *I besant d'or de servige* » à la fin du XIII^e siècle⁵². Le besant était une monnaie d'or originaire de l'empire byzantin, introduite dans le royaume de France au milieu du XIII^e siècle⁵³. Au XV^e siècle, on trouve encore la mention du « bezant d'or » de vingt-cinq sous, tout comme le « mouton d'or », ainsi que la « maille d'or » de vingt sous et l'« écu d'or » de vingt-sept sous et cinq deniers. Parmi les monnaies d'argent, le « marc d'argent », plus lourd, vaut six livres. Le cours indiqué connaît des variations importantes au cours du siècle⁵⁴.

48 JOUSSAUME, op.cit., 1979, p.336.

49 Ibid., p.344.

50 Ibid., pp.344-351.

51 BETHUS, op.cit., 2016, p.159.

52 A.N., 1AP/2258, f°16r ; vol.3 p.73.

53 BOMPAIRE (Marc), « Compter au XIII^e siècle avec la diversité des monnaies : livres, sous et deniers », *Comptabilités* [En ligne], 7 | 2015.

54 CHANSON, op.cit., 2007, p.105.

Notre connaissance des activités commerciales au bourg de Talmont et dans sa région est malheureusement tributaire de sources dont la répartition est inégale dans le temps. L'aspect le plus anciennement perceptible est sans doute celui des réalités matérielles du marché. Bien qu'il n'en subsiste aucun vestige en élévation, l'existence d'une halle ou cohue est attestée par des mentions textuelles dans le bourg de Talmont dès la première moitié du XIII^e siècle⁵⁵. Le *Livre rouge de Thouars* de 1292 contient plusieurs mentions de cette cohue. Un certain « *maystre Pierre Davi* » paye cinq sous de cens pour ses « *dous bans de la cohue* »⁵⁶, « *Thomas le mareschau* » et « *Guillaume le Barber* » cinq sous également, l'un pour « *sa forge qui se teant a la petite cohue* » et l'autre pour « *sa mayson de la petite cohue* »⁵⁷. Cette précision nous porte à croire qu'il ait pu exister plusieurs halles, l'une étant plus grande que l'autre. Les mentions textuelles de ces structures connaissent par la suite une longue éclipse, avant que les comptes seigneuriaux de réparations ne nous apportent de riches renseignements à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. En 1465-1466, la charpente de la halle est réparée par le charpentier Hyllairet de la Sale⁵⁸. En 1487-1488, la « *halle dudit lieu de Thalemont* » fait l'objet de très importantes interventions. On achète planches et clous faire réparer les pannes et les chevrons de la charpente ; des détails sur l'aspect du bâtiment sont précisés, comme la présence de « *l'apentiz dubout a l'escelon ou est l'estandart* »⁵⁹. Des travaux de couverture importants sont également réalisés à cette occasion⁶⁰. D'autres réparations sont encore signalées en 1491-1492, encore sur les chevrons et pannes de la charpente⁶¹. A la fin du Moyen Âge, nulle mention de petite ou de grande halle : les réparations concernent un édifice unique. Il est par ailleurs possible que la topographie du bourg au pied du château ait connu des évolutions importantes au cours des deux siècles considérés.

Le rythme des foires et marchés tenus à Talmont et dans les villages du Talmondaïs ne peut malheureusement être approché, comme tant d'autres aspects, qu'à partir des comptes de la fin de notre période. F.Chanson a pu ainsi reconstituer le cycle des foires du Talmondaïs au XV^e siècle : sept foires se tiennent dans l'année, en janvier à Talmont, en juin à Moricq, en août à Avrillé, Jard et Moricq, et en octobre à Talmont de nouveau⁶². D'autres

55 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.20.

56 A.N., 1AP/2258, f°2v.

57 Ibid.

58 A.D.85, 1E/1249, f°23r ; vol.3 p.93.

59 A.D.85, 1E/1253, f°67r ; vol.3 p.94.

60 Ibid., f°69r ; vol.3 p.96.

61 A.D.85, 1E/1254, f°62r ; vol.3 p.100.

62 CHANSON, op.cit., 2007, p.73.

foires et marchés se tenaient également à Poiroux et aux Moutiers-les-Mauxfaits, mais leurs dates restent inconnues.

Dans une région côtière comme le Talmondaïs, les ports constituent également des points nodaux des échanges commerciaux. Talmont et la Garnache sont au XIII^e siècle les ports les plus importants de la côte poitevine⁶³ ; les Sables d'Olonne, port fondé en 1218 sur la côte talmondaise par Savary de Mauléon, sont au XV^e siècle le port le plus important, notamment en raison de l'envasement du havre de Talmont⁶⁴. Celui-ci concentre toutefois un trafic portuaire à petite échelle jusqu'à la fin du siècle, étudié sur la base des documents comptables par F.Chanson. Les marchandises sont déchargées aussi bien aux avant-ports de la Vinière et la Guittière qu'à Talmont, et de petits havres sont à signaler à Moricq, Saint-Benoît, la Tranche et Saint-Vincent-sur-Jard⁶⁵. A Talmont, les marchandises sont déchargées au quai de Gerberote, situé non loin du château si l'on en croit les marchés de transport de matériaux de construction ; ainsi l'ardoise déchargée pour couvrir la halle en 1491-1492⁶⁶. Même si le port de Talmont n'apparaît plus d'une grande importance au XV^e siècle, il semble servir à un trafic à échelle locale. En 1419, trois cent charges de blé du Talmondaïs sont ainsi embarquées « *aut per portum de Talemont aut de Marant* » pour ravitailler l'île de Ré en proie à la famine⁶⁷. S'il n'est pas cité dans les comptes seigneuriaux du XV^e siècle, le rôle du port des Sables d'Olonne tout proche ne peut pas non plus être négligé. Les ports sont enfin les principales portes d'accès aux marchés extérieurs pour les produits destinés à l'exportation : ainsi du vin et du blé, vendus en 1417-1418 à des marchands espagnols⁶⁸ ; des marchands bretons sont également signalés, notamment des négociants en ardoises comme « *Guillaume André demourant en la ville de Redon* »⁶⁹. Il semble que ce soit aussi par la mer que la seigneurie entre en contact avec les trafics commerciaux au long cours.

Les seigneurs de Talmont tirent une part de leurs revenus de la vente des denrées issues des redevances en nature. Au XV^e siècle, ces ventes représentent moins de 6 % du total des recettes de la seigneurie, soit un peu plus de trois cent livres tournois⁷⁰. L'étude de ces ventes par F.Chanson montre que 60 % des recettes sont tirées de la vente de blés, 20 %

63 PROUTEAU, op.cit., 2011, p.23.

64 FAVREAU, op.cit., 1962.

65 CHANSON, op.cit., 2007, p.72.

66 A.D.85, 1E/1254, f°62 ; vol.3 p.100.

67 *Registres de la Chancellerie*, t.7, 999, p.351.

68 CHANSON, op.cit., 2007, p.77.

69 A.D.85, 1E/1256, f°58v ; vol.3 p.104.

70 CHANSON, op.cit., 2007, p.23.

de la vente de vin et 11 % de la vente d'animaux, volailles et quadrupèdes⁷¹. D'autres produits, non issus de l'agriculture ou de l'élevage, font également partie des denrées mises sur le marché depuis le château de Talmont. En 1453-1454, le receveur de Talmont met en vente deux faucons, une livre et demie de cire d'abeille, trois paires d'éperons dorés et deux paires de gants blancs⁷². Certains de ces produits, comme les éperons dorés, sont probablement issus de la coutume féodale locale. En 1292, Guillaume de la Forêt, homme lige du seigneur de Talmont, doit à celui-ci un éperon doré pour le fief de la moitié de la coutume du port d'Olonne⁷³. Le fait que ces produits soient mis en vente sur le marché pourrait indiquer qu'il s'agit de surplus, dont une partie est consommée sur place au château. La cire d'abeille est notamment employée pour la fabrication des chandelles, tandis que les éperons et gants peuvent être utilisés tels quels. C'est ainsi, paradoxalement, la vente de produits qui lève le voile sur une part de l'autoconsommation pratiquée au château à partir des redevances non-agricoles issues de la seigneurie.

En ce qui concerne la consommation au château de biens importés, les témoignages archéologiques et textuels montrent la présence de produits issus de circulations commerciales à différentes échelles. Débutons par l'échelle régionale. Nous avons d'ores et déjà évoqué les importations, parfois considérables, de matériaux de construction tels que les clous ou les ardoises. Dans le domaine de la culture matérielle, des importations sont perceptibles à l'échelle régionale. Des tessons de pichets glaçurés verts de type 4-1 ont probablement été fabriqués en Saintonge. Ils ont été découverts dans l'unité stratigraphique 1531, associée à un état daté du XIII^e-XIV^e siècle dans le bâtiment nord⁷⁴. Il est possible que ces pichets soient issus de la production céramique de la région de Taillebourg, où existaient à la fin du Moyen Âge des villages spécialisés dans la production céramique destinée à l'exportation, notamment le village de La-Chapelle-des-Pots⁷⁵. Les textes livrent aussi leur lot d'informations sur les biens de consommation courante acquis au marché de Talmont. Les inévitables comptes des visites de 1446 et de 1486 permettent un instantané des produits achetés au marché. On se fournit seulement en chandelles et en cordes en 1446⁷⁶. En 1486 en revanche, les commissaires logés en ville achètent toutes leurs fournitures au marché. L'on y trouve des biens courants comme les chandelles, du papier et de l'encre, que

71 CHANSON, op.cit., 2007, p.74.

72 A.D.85, 1E/1247, f°55r.

73 A.N., 1AP/2258, f°16v ; vol.3 p.74.

74 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.48.

75 Voir CHAPELOT (Jean), « Société rurale et économie de marché en Saintonge aux XIV-XVI^e siècles : l'exemple de la seigneurie de Taillebourg et de ses environs », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, pp.63-104.

76 A.N., 1AP/557 ; vol.3 p.116.

l'on acquiert en grand nombre, mais aussi des ustensiles comme couteaux et cuillères de bois, du matériel équin comme les sangles achetées auprès du sellier, le tout pour environ trois livres et demie⁷⁷. La situation est certes particulière, puisque les réserves du château ne sont pas accessibles à ces consommateurs-là ; mais la variété des produits proposés laisse penser que le marché de Talmont a pu suffire à satisfaire une grande partie de la demande du château en denrées de toutes sortes. En effet, hors des produits agricoles de base obtenus grâce aux redevances, il semble qu'il faille se fournir sur le marché.

Ce point nous semble applicable pour la situation de la fin du XV^e siècle telle qu'elle nous est révélée par les textes. Cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que le château lui-même a pu jouer un rôle de lieu de production artisanale à des périodes plus anciennes. A l'échelle de l'Occident médiéval, la production des sites castraux et monastiques est en effet concurrencée par les ateliers artisanaux urbains à partir du XIII^e siècle, avant d'être totalement dépassée à la fin du Moyen Âge : les châteaux perdent alors leur rôle de foyers de production au profit des ateliers spécialisés des villes et des bourgs, et doivent tirer leurs biens de consommation du marché⁷⁸. Une production métallurgique a par exemple été mise en évidence au château de Talmont grâce à la présence de scories de forge, même si leur faible quantité ne permet pas de conclure à la présence d'une forge castrale permanente⁷⁹. Il convient donc de rester prudent quant à la place du marché dans la fourniture du château de Talmont en biens de consommation, pour les périodes antérieures au XV^e siècle.

Il apparaît d'autre part que certains biens de consommation sont issus non pas de circulations commerciales à l'échelle locale et régionale, mais bien du grand commerce. Se pencher sur ces denrées et matériaux quelque peu exceptionnels replace le site dans un contexte qui dépasse le simple cadre régional.

Soie et épices : le monde au pied du château

Les achats réalisés entre le XIII^e et le XV^e siècle montrent que la consommation au château est loin de se limiter à des productions locales ou importées des régions proches. Nous avons déjà évoqué la présence de céramique de table venue du bassin méditerranéen. Deux autres exemples retiennent particulièrement l'attention, à savoir les matières textiles et les épices.

⁷⁷ A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

⁷⁸ BOURGEOIS, op.cit., 2014, p.178.

⁷⁹ SAINT-DIDIER, op.cit., 2017, p.163.

Les matières textiles sont particulièrement discrètes dans la documentation à notre disposition, à l'exception de la soie, seule à faire l'objet de mentions. En 1251, le testament de Raoul de Mauléon mentionne le legs de « *toz mes dras de soie, fors IV cortines et I samit raé qui ne semble pas les autres* »⁸⁰. Les draps de soie sont cités parmi les biens de prix, bien que l'équivalent en monnaie de compte ne soit pas précisé. Au milieu du XIII^e siècle, les tissus de soie grège proviennent d'un commerce relativement lointain. L'élevage du ver à soie est passé de la Chine à Byzance dès le VI^e siècle. Diffusée dans le bassin méditerranéen par l'expansion musulmane à partir du IX^e siècle, cet élevage est présent en Italie, en Espagne et jusque dans le sud de la France au XIII^e siècle. Les plus grands centres de production d'étoffes de soie sont alors les grandes villes du nord de l'Italie, Lucques, Venise et Gênes⁸¹. Nous avons affaire à des biens de luxe ; bien que nous ne sachions pas exactement où se trouvaient les biens de Raoul de Mauléon, il y a fort à parier que ces tissus fissent partie de l'équipement domestique seigneurial du château de Talmont. La seule mention explicite d'achat de tissus par la suite vient plus de 200 ans plus tard, à la fin du XV^e siècle, lorsque la suite de Nicolas Ayraudeau fait l'acquisition d' « *ung lay de soye* »⁸² pour deux deniers au marché de Talmont. Cette mesure correspondrait à deux aunes, soit un tissu d'une largeur de six pieds quatorze pouces ou 1,36 m⁸³. La somme payée est extrêmement faible ; la soie ne semble plus véritablement être un bien de luxe. Les soieries sont en effet devenues accessibles à un nombre croissant de consommateurs au XV^e siècle, avec l'accroissement du nombre de centres de production en Italie⁸⁴. Bien que sa valeur diminue au cours du temps, la soie reste un bien rare et précieux issu d'un commerce relativement lointain, ici méditerranéen essentiellement.

Les pratiques culinaires mises en évidence au château de Talmont ne font que très peu appel à des aromates indigènes comme la moutarde ; c'est là une caractéristique commune à toute la cuisine savante de la fin du Moyen Âge occidental⁸⁵. Les épices employées, et achetées parfois en quantité massives par les cuisiniers de Talmont au XV^e siècle, sont issues du grand commerce. D'où viennent-elles ? Les plus communes d'entre elles, le poivre, le gingembre et la cannelle sont des épices originaires d'Asie, et plus particulièrement d'Inde et d'Asie du sud-est. Les clous de girofle sont produits dans les

80 *Layettes du Trésor des Chartes*, t.3, 3926, p.120 ; vol.3 p.32.

81 DESROSIERS (Sophie), « Soie », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, p.1343.

82 A.N., 1AP/2142, f°6r ; vol.3 p.123.

83 Voir <http://www.atilf.fr/dmf/> .

84 DESROSIERS, op.cit.

85 LAURIOUX, op.cit., 1983, p.17.

Moluques, dans l'Indonésie actuelle⁸⁶. Le Malabar, au sud-ouest de la Péninsule indienne, est une riche région de production de poivre et de gingembre⁸⁷ ; la meilleure cannelle est elle identifiée à l'île de Ceylan⁸⁸. Ces épices sont exportées vers l'Europe *via* les ports du royaume de Vijayanagar sur l'océan indien, Calicut, Cannanore, Cochin, vers la mer rouge et la Méditerranée. La mer intérieure est elle aussi un lieu de production d'épices. La production et le commerce du sucre, après avoir été dominés par Chypre, le Levant et la rive sud de la Méditerranée, sont au XV^e siècle assurés par les plantations irriguées de la Sicile, de l'émirat nasride de Grenade et par le royaume de Valence⁸⁹. Les routes commerciales des épices mettent en relation l'océan Indien, la Méditerranée et les royaumes chrétiens d'Occident à travers les ports mamelouks, ottomans, et l'entremise des villes italiennes et catalanes⁹⁰. Le fait que ces produits issus d'un commerce à longue distance se retrouvent sur le marché d'un petit bourg castral de l'ouest du royaume de France ne laisse pas d'étonner. C'est pourtant ce que nous révèle la documentation écrite et archéologique d'un bout à l'autre de l'Europe ; à travers ces épices, des connexions à l'échelle mondiale touchant jusqu'aux cœur des royaumes chrétiens sont mises en évidence.

L'approvisionnement du château de Talmont par le commerce peut donc être envisagé à plusieurs échelles. A l'échelle locale, celle de la seigneurie et du pays vécu par ses habitants, le commerce implique avant tout la vente des productions locales, céréales et vins et produits de la terre. Une partie des produits emmagasinés au château est ainsi diffusée par le commerce, au marché par voie de terre ou par la voie maritime lorsque ceux-ci sont chargés sur les ports de la seigneurie. D'autre part, la production artisanale locale, celle du bourg et de la seigneurie, trouve un débouché au château. Cela est plus particulièrement le cas à la fin du Moyen Âge, lorsque la présence d'activités artisanales variées couvrant tous les besoins courants sont mises en évidence au bourg de Talmont. L'échelle supérieure, celle du commerce régional, met en relation le château avec les ports de l'atlantique : matériaux de construction bretons ou rochelais employés pour sa construction, blés des greniers seigneuriaux exportés en Espagne en sont des exemples que nous donnent à voir les textes. Certains biens issus de Saintonge ou du Val de Loire, notamment les céramiques, peuvent avoir circulé par terre comme par mer. Pour certains

86 FREEDMAN (Paul), "The medieval spice trade", in PILCHER (Jeffrey), *The Oxford Handbook of Food History*, Oxford, Oxford university press, 2012, p.4.

87 SALMANN (J.-M.), *Le grand désenclavement du monde 1200-1600*, Paris, Histoire Payot, 2011, p.137.

88 FREEDMAN, op.cit., p.10.

89 OUFELLI (Mohamed), « Sucre », in *Dictionnaire de la Méditerranée*, 2016, p.1408.

90 FREEDMAN, op.cit., p.11.

produits, l'échelle est encore plus large : nous quittons ici tout à fait le domaine de la consommation courante pour entrer dans celui du luxe à l'usage réservé des occupants seigneuriaux du château. Soieries et épices proviennent du monde méditerranéen, voire d'Asie du Sud-Est, et ont traversé l'ancien monde tout entier jusqu'à la table du château. L'étude de l'approvisionnement du site par le marché ne le donne pas simplement à voir comme un émetteur et un récepteur de biens matériels, mais comme un lieu déjà connecté à des réseaux de circulation commerciale jusqu'à l'échelle mondiale.

8.3. Forêts, pâturages et chasses seigneuriales

La question du château dans son environnement s'est pour l'heure limitée dans cette étude à un environnement purement anthropique et humanisé, celui de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Ces activités occupent en effet une place primordiale dans la vie des habitants du château, en leur fournissant alimentation et biens de consommation. Cependant, l'environnement peut également s'entendre dans un sens différent, plus proche de notre acception contemporaine : l'inculte, le sauvage, ce qui n'appartient pas aux terres cultivées, et tout particulièrement la forêt. L'importance des milieux forestiers dans le Talmondaïs médiéval est manifeste ; en témoigne la présence insistante des activités liées à ce milieu dans la documentation historique et archéologique. C'est donc vers le rapport du château et de ses seigneurs à ces « *forestae* »⁹¹, dans le sens médiéval du terme qui regroupe toute une variété de milieux non cultivés, que nous portons désormais nos pas.

L'étude de ces espaces au second Moyen Âge ne doit pas se perdre dans une conception figée de la nature sauvage : l'Europe occidentale ne possède plus guère à cette époque de milieux vraiment naturels après des milliers d'années d'agriculture, de défrichements et de construction des paysages consécutifs à la néolithisation⁹². À partir du second Moyen Âge, les milieux forestiers d'Europe occidentale, déjà largement réduits par l'activité humaine des époques précédentes, sont partout sérieusement attaqués par la poussée céréalière nécessaire pour nourrir une population toujours plus nombreuse. L'accès aux forêts est sévèrement contrôlé à partir du XII^e siècle par les seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui s'en attribuent la jouissance plénière, notamment en s'en réservant des portions interdites aux autres usagers⁹³. À partir des années 1350 et jusque dans la seconde moitié du XV^e siècle, la déprise démographique de l'Occident médiéval consécutive aux épidémies de peste permet une restauration partielle du couvert forestier⁹⁴, sans que l'emprise seigneuriale et royale sur les forêts ne se relâche pour autant. Cela se manifeste, notamment en France où le pouvoir royal entend constituer une norme commune à la fin du Moyen Âge, par le développement des lois et ordonnances portant sur la forêt et le droit de

91 BECHMANN (Roland), *Des arbres et des hommes : la forêt au Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1984 p.25.

92 MOUTHON (Fabrice), *Le sourire de Prométhée, l'homme et la nature au Moyen Âge*, Paris, La Découverte, 2017, p.6.

93 DURAND (Aline), « Forêt », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Puf, 2004, p.546.

94 MOUTHON, op.cit., 2017, p.10.

chasse entre 1200 et 1550⁹⁵. Ce temps long et cette vaste échelle de l'évolution des forêts européennes doivent être considérés en ce premier aperçu des forêts talmondaïses du XIII^e au XV^e siècle, dans leur rapport avec le château seigneurial. Ces forêts comme les autres forêts occidentales sont, déjà au début de notre période d'étude, le fruit d'héritages complexes.

Nous avons eu l'occasion d'entrevoir les forêts à travers les rapports qu'entretiennent les seigneurs de Talmont avec les abbayes avoisinantes, qui constituent à l'échelle locale des seigneuries puissantes, richement dotées en terres par les donations successives et défendant ardemment leur bien en brandissant des chartes précieusement conservées à travers les siècles. Ces documents écrits, issus d'accords avec les différents pouvoirs en place, sont une première porte d'entrée sur le monde forestier médiéval, à travers le rôle des pouvoirs qui s'en partageaient la jouissance. Il s'agit alors du point de vue du moine ou du seigneur du château sur les espaces forestiers, primordial car il émane de ceux qui dominent la société locale et en règlent le fonctionnement. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue que les espaces forestiers, même vus du haut du château, ne peuvent être compris sans prendre en considération de nombreux facteurs humains et naturels. Les pionniers de l'histoire de l'environnement que sont en France R. Delort⁹⁶ et R. Bechmann ont notamment mis en évidence l'importance du rôle tenu par l'exploitation des forêts en ressources de toutes sortes, les défrichements agricoles, l'élevage des animaux et les pratiques de chasse et de cueillette. La forêt médiévale est un milieu vécu et exploité de toutes parts. Au sein des habitants et des usagers des forêts, les seigneurs tiennent un rôle important, mais non exclusif.

Les différents aspects des forêts talmondaïses de la fin du Moyen Âge doivent être explorés en considérant la variété des échelles et des acteurs. L'étendue de ces forêts et la place du milieu naturel végétal et animal sous-tendent les activités humaines. Celles-ci, organisées comme les autres activités par le cadre seigneurial, sont réparties entre seigneurs et simples ruraux habitants des environs, pour lesquels les forêts ont leur importance dans les travaux agricoles. Les seigneurs se manifestent, eux, par les pratiques de chasse dont ils ont l'exclusivité. La création de territoires réservés en forêt est ainsi un enjeu important de l'histoire des paysages forestiers du Talmondaï au Moyen Âge. Textes et archéologie nous parlent également, à l'échelle du quotidien, des manières de chasser déployées par les seigneurs de Talmont et leurs agents dans les forêts de la seigneurie.

95 BECHMANN, op.cit., 1984, p.351.

96 Voir DELORT (Robert), WALTER (François), *Histoire de l'environnement européen*, Paris, PUF, 2001.

Quelles forêts ? Topographie et milieux naturels

Le Talmondaï actuel n'est guère boisé. Certes, l'arbre y est omniprésent en tant que matériau principal des haies bocagères qui en forment le paysage caractéristique depuis l'époque moderne ; mais les massifs forestiers n'occupent plus qu'une place marginale dans cette région, à quelques exceptions près. Les recherches archéogéographiques les plus récentes tendent à montrer que ce paysage typique de l'ouest de la France n'apparaît qu'à partir du XVI^e siècle et n'atteint son extension maximale qu'au milieu du XIX^e siècle, notamment en Bas-Poitou⁹⁷. L'état actuel du paysage ne peut donc pas servir de base à notre raisonnement : en nous penchant sur les espaces forestiers médiévaux du Talmondaï, nous nous intéressons donc à un paysage disparu. L'absence d'étude archéogéographique et parcellaire sur cette région nous pousse à nous tourner vers des sources indirectes pour approcher la réalité de ces milieux.

La localisation et l'étendue des espaces forestiers du Talmondaï médiéval posent question, d'autant que ces réalités ont pu évoluer au cours du second Moyen Âge. Les textes médiévaux apportent fort heureusement quelques précisions à ce sujet. Deux massifs forestiers sont couramment évoqués par les textes : la forêt de Jard, et celle d'Orbestier. La première mention de cette dernière se trouve dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier par Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou en 1107⁹⁸, confirmée et amplifiée par Richard Cœur de Lion en 1182⁹⁹. Bien que nous nous intéressions ici à des périodes plus tardives¹⁰⁰, ce document fournit le premier état des lieux exploitable de la situation et de l'étendue de cette forêt. La donation concède à l'abbaye le lieu d'Orbestier et les terres cultivées et incultes, vignes, bois, forêts situées sur la côte ; bien que les noms de lieux soient difficiles à retrouver, le paysage décrit pourrait correspondre à une étendue située *grosso modo* entre la rivière de la Verdonne au nord, la mer à l'ouest et Port Juré au sud-est. En effet, le texte incorpore dans la donation un ensemble de rivières et de petits fleuves côtiers se jetant dans la mer, encore reconnaissables dans l'hydrographie actuelle. De cette étendue, la *foresta* comtale proprement dite n'occupe qu'une partie, puisque la « *foresta de Orbisterio* » est distinguée du reste et n'est pas concédée en propre aux moines¹⁰¹. D'autre part, des bois¹⁰², landes maritimes et brandes sont

97 WATTEAUX, op.cit., 2012.

98 *Cartulaire d'Orbestier*, n°1 p.1.

99 Ibid., n°4 p.6.

100 Voir PROUTEAU (Nicolas), « Le château de Talmont et les espaces forestiers du XI^e au XIII^e siècle », étude documentaire à paraître.

101 *Cartulaire d'Orbestier*, n°1 p.2.

102 Ici désignés par les termes de *nemus* ou *boscus*.

également citées parmi les terres incultes concédées aux moines. Le terme de *foresta* ne s'applique donc pas spécifiquement aux espaces boisés à cette époque, mais à toute une variété de terres incultes. Il semblerait alors que la « forêt » comtale d'Orbestier désigne dans cet acte un territoire réservé à l'usage du comte. Le mot conserverait un sens qui était le sien à l'époque carolingienne, formé sur le latin *foris*, « en- dehors », et qui désignait un espace inculte proscrit à la culture et à l'habitation¹⁰³. De nombreuses précisions restent à apporter sur la topographie des espaces forestiers au XI^e et au XII^e siècle ; néanmoins, la proximité de la place forte comtale de Talmont et de cette forêt manifestent déjà les liens étroits entre château et forêt.

Les documents plus tardifs ne rappellent pas systématiquement les limites exactes de la forêt d'Orbestier. La forêt est mentionnée comme un ensemble dans la confirmation des privilèges de l'abbaye d'Orbestier par le vicomte Guy de Thouars en 1272¹⁰⁴. Au XIV^e siècle, l'existence d'espaces boisés est confirmée par quelques actes relatifs à la coupe du bois, par exemple dans celui de la Pironnière, jouxtant l'abbaye d'Orbestier en 1366¹⁰⁵. Il faut attendre le début du XV^e siècle pour retrouver une mention de l'étendue de la forêt d'Orbestier. En 1411 a lieu une transaction entre Pierre d'Amboise, seigneur de Talmont, et l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier¹⁰⁶ ; à cette occasion est dressé un récapitulatif de toutes les donations successives de terres et de rentes à l'abbaye. Le document se contente de répéter les limites définies par la charte de Guillaume de Poitiers ; le vocabulaire employé permet seulement d'y trouver des « *boys* », « *pasturages* », espaces boisés où l'on se fournit en bois, mais également des « *terres gastes* » et étangs. En 1444, une lettre patente de Charles VII qualifie la forêt d'Orbestier de « *belle et grant forest* », sans plus de précisions¹⁰⁷. L'état des lieux des défrichements en forêt d'Orbestier dressé en 1444 sur ordre de Louis d'Amboise, seigneur de Talmont¹⁰⁸, donne à voir des terres grignotées par des cultures dispersées. De fait, les actes de la pratique ne décrivent pas la situation et se contentent de répéter les termes juridiques d'actes plus anciens ; leur exploitation seule ne permet pas d'établir avec certitude l'étendue de la forêt d'Orbestier. Ce sont finalement les comptes de la forêt de Talmont de la seconde moitié du XV^e siècle qui nous fournissent les informations les plus fiables à ce sujet. En effet, les usagers de la forêt qui doivent des redevances sont classés par paroisse de résidence. Les paroisses concernées en 1454-1455

103 BECHMANN, op.cit., 1984, p.25.

104 *Cartulaire d'Orbestier*, n°71 p.80.

105 Ibid., n°211 p.254.

106 Ibid., n°285 p.385.

107 Ibid., n°325 p.483.

108 Ibid., n°330 p.491.

sont ainsi Saint-Hilaire de Talmont, Talmont, le Château d'Olonne, Notre-Dame d'Olonne, les Sables d'Olonne, Grosbreuil et Sainte-Foy¹⁰⁹. Si l'on observe la localisation de ces paroisses se dessine effectivement une étendue située entre Talmont à l'est, le Château d'Olonne à l'ouest, Grosbreuil et Sainte-Foy au nord et la mer au sud¹¹⁰. Sur la carte de Cassini dressée au XVIII^e siècle, un espace inculte assez vaste est encore figuré dans cette zone, entre Talmont et Grosbreuil¹¹¹ : peut-être s'agit-il d'un reliquat des bois et landes mentionnés au Moyen Âge. Les contours de la forêt d'Orbestier apparaissent ainsi bien flottants, mais semblent s'inscrire pendant tout le second Moyen Âge dans ces limites approximatives.

Les contours de la forêt de Jard apparaissent tout aussi difficiles à évaluer, sinon plus ; en effet, les archives de l'abbaye de chanoines prémontrés de Lieu-Dieu en Jard, conservées aux archives départementales de la Vendée, n'ont pas été éditées et n'ont pas fait l'objet d'un classement exhaustif. Toutefois, quelques textes issus d'autres sources nous éclairent sur l'étendue de cette forêt. La forêt de Jard est mentionnée à plusieurs reprises dans les actes des abbayes bénédictines locales au XI^e et au XII^e siècle¹¹². En 1207, les chanoines de Lieu-Dieu et les moines du prieuré de Fontaines, à Angles, s'accordent sur la prise de bois de chauffage en forêt de Jard, sur laquelle les chanoines ont la haute main¹¹³. Le terme de *foresta* n'est pas employé dans cet acte : il n'est question que du « *nemore de Jart* », c'est-à-dire du bois de Jard. Le fait qu'il s'agisse d'un milieu boisé n'est pas en question, du fait que l'on s'y sert en bois ; l'emploi du terme est probablement la conséquence d'un statut différent. Du fait que les moines et les chanoines peuvent s'y rendre, il est probable que ce bois de Jard se soit situé non loin des deux établissements réguliers, à l'est de l'estuaire du Payré¹¹⁴. La carte de Cassini signale également des espaces incultes à proximité immédiate de l'abbaye de Lieu-Dieu ; peut-être s'agit-il, de la même manière, d'un vestige de ce bois de Jard. Les textes ne fournissent en fait que peu de précisions sur la localisation de ces espaces boisés, qui devait aller de soi pour leurs émetteurs et leurs récepteurs. Certains textes, et notamment les comptes des œuvres, ajoutent à la confusion en indiquant simplement que les bois proviennent de la « forêt de

109 A.D.85, 1E/1265, f°3r-f°12v ; vol.3 p.136.

110 Voir carte, vol.2 p.7.

111 Voir la carte sur <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm> .

112 Voir PROUTEAU, op.cit., à paraître ; *Cartulaire de Talmont*.

113 A.D.85, H/183.

114 Voir carte, vol.2 p.7.

Talmon » , tout simplement¹¹⁵. Le problème de la délimitation exacte de l'inculte dans le Talmonnais du second médiéval reste pour l'heure difficile à résoudre.

Ce que nous appelons aujourd'hui la biocénose végétale n'est pas plus abordé par les textes de la pratique. Les essences d'arbres n'y sont jamais précisées, ne permettant pas de nous en faire une idée à partir des seuls textes, qui trouvent très vite leurs limites. Seules des recherches paléoenvironnementales extensives, et notamment des études palynologiques, pourraient permettre d'en savoir plus à ce sujet. Mais nous pouvons avancer que ces milieux comptèrent tout autant des espaces boisés que des espaces incultes ouverts, landes et prairies¹¹⁶ ; au XV^e siècle au plus tard, des cultures céréalières et des défrichements grignotent ces espaces. Plus qu'à une forêt plantée d'arbres comme nous l'entendons aujourd'hui, nous avançons que les forêts médiévales du Talmonnais présentent probablement une certaine diversité de milieux. Cette hypothèse est corroborée par les données de l'archéozoologie. Les espèces de mammifères sauvages consommées au château proviennent probablement d'un horizon local ; cerf, sanglier et lièvre sont des espèces présentes à l'état naturel dans cette région à cette époque, et jusqu'à nos jours ; le lapin et le daim (présent dans des états antérieurs au XIII^e siècle) sont, eux, des espèces introduites par l'homme¹¹⁷. Les vestiges osseux d'oiseaux sauvages sont encore plus caractéristiques des biotopes qu'ils fréquentent habituellement. La bécasse des bois, présente dans chaque phase chronologique, est caractéristique de milieux boisés entrecoupés de clairières, tandis que la perdrix grise indique l'existence de milieux ouverts tels les prairies, les landes ou les dunes¹¹⁸. Les zones humides sont indiquées par la présence du courlis cendré, oiseau de prairies côtières, et du canard, dont l'alimentation nécessite des zones en eau, rivières ou étangs¹¹⁹. Les rares données textuelles et les sources fauniques s'accordent ici dans le sens d'une grande diversité des milieux, entre bois à proprement parler, prairies, landes et zones humides. Cette diversité est en partie le résultat de l'activité humaine, qui tend à créer des paysages nouveaux à partir des défrichements, comme les landes. Les données qui nous renseignent sur ces environnements anciens sont toutes issues de contextes anthropiques, qu'il s'agisse des textes ou des déchets culinaires. En effet, ces milieux sont des terres exploitées au même titre que les terres agricoles pour des usages bien spécifiques.

115 Vol. 3 pp.24-25.

116 CHANSON, op.cit., 2007, p.59.

117 BORVON, op.cit., 2017, p.103.

118 BORVON, op.cit., 2017, p.103.

119 Ibid.

Gestion et usages des forêts du Talmondaïs

Qui possède la forêt ? Cette question ne peut avoir de réponse que dans le contexte politique et social de la seigneurie, à commencer par le sommet de celle-ci. Les documents écrits qui nous renseignent sur les forêts médiévales du Talmondaïs émanent de deux sources principales : les établissements réguliers et la seigneurie de Talmont. Et pour cause, il s'agit des autorités seigneuriales locales, qui possèdent la mainmise sur les terres et sur la pratique de l'écrit. Les activités qui se déroulent en forêt sont contrôlées par ces autorités. Pourtant, la cohabitation entre ces différents pouvoirs n'est pas toujours aisée. Le partage des droits et de la propriété qui caractérise le régime seigneurial conduit fréquemment seigneurs laïcs et moines à des conflits, dont le règlement par écrit nous renseigne d'autant sur les maîtres des forêts talmondaïses médiévales. Les seigneurs de Talmont sont, en dernière analyse, au sommet de l'échelle. La forêt d'Orbestier est peut-être l'héritière d'un domaine de chasse lié dès l'origine à la place forte comtale de Talmont entre la fin du X^e et le début du XI^e siècle ; en effet, c'est en démembrant son domaine comtal que Guillaume de Poitiers dote l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier au début du XII^e siècle¹²⁰. Par la suite, les seigneurs de Talmont se placent dans l'héritage de cette autorité traditionnelle. Ce sont eux qui concèdent des droits aux abbayes : la confirmation des droits et privilèges des abbayes bénédictines est un obligé de la prise de possession de la seigneurie, à la fois affirmation de l'*amicitia* entre moines et seigneurs et, nous pouvons l'affirmer, réaffirmation du rôle éminent des seigneurs du château sur les forêts. De telles confirmations ou accords ont lieu à de nombreuses reprises entre le second tiers du XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle : entre Raoul de Mauléon et l'abbaye de Talmont en 1248¹²¹, entre Aimery de Thouars et l'abbaye de Talmont en 1254¹²², entre Guy de Thouars et l'abbaye d'Orbestier en 1272¹²³ et, en 1411, entre Pierre d'Amboise et l'abbaye d'Orbestier¹²⁴. Les officiers forestiers seigneuriaux, verdiers et garde-chasse déjà évoqués plus haut, concrétisent cette autorité en faisant respecter les droits de leurs maîtres. Si les seigneurs de Talmont sont les maîtres éminents de la forêt au même titre que des autres terres de la seigneurie, les moines sont des seigneurs fonciers importants, vassaux des seigneurs dans certains cas comme l'abbé de Talmont ; leurs droits d'usages en forêt leurs sont concédés par les chartes de donations pieusement conservées dans leurs archives.

120 *Cartulaire d'Orbestier*, n°1 p.1.

121 *Cartulaire de Talmont*, n°535 p.461.

122 Ibid., n°536 p.463.

123 *Cartulaire d'Orbestier*, n°71 p.80.

124 Ibid., n°285 p.385.

En-dehors des maîtres de la seigneurie, les droits d'usage sont en effet le mode d'accès à la forêt le plus répandu, celui à travers lequel non seulement les moines mais la majorité de la population peut profiter des forêts¹²⁵. Ces droits d'usage se différencient de la propriété utile paysanne qui concerne, par exemple, les tenures agricoles et les habitats paysans. Les droits seigneuriaux distinguent en effet les droits qui portent sur l'*ager*, espace humanisé et cultivé, et ceux qui portent sur la *silva* et sur le *saltus*, espaces encore marqués par la présence du sauvage, où l'on ne cultive point mais où l'on se fournit directement sur les ressources de la nature ; ces espaces sont marqués par des droits collectifs réglés entre le seigneur et les usagers¹²⁶. Les espaces boisés et incultes du Talmondaïs appartiennent clairement à ces espaces. Les droits d'usage y sont de différentes natures, qui correspondent aux différentes activités exercées dans les milieux forestiers. Leur définition semble avant tout coutumière et orale, puisque aucun texte réglant ces droits ne nous est parvenu ni n'est nulle part mentionné.

Le droit d'usage des forêts talmondaïses le plus couramment cité est le droit de se fournir en bois, et tout particulièrement en bois de chauffage. Cet usage concerne aussi bien seigneurs et moines que paysans ; en effet, la consommation de combustible est considérable dans l'Occident médiéval, aussi bien pour les activités artisanales que pour le chauffage et la cuisson domestique des aliments. La fourniture du bois pour la cuisson du pain est un besoin permanent tant au château que dans les communautés monastiques ou paysannes¹²⁷, tandis que les moyens de chauffage à faible rendement rendaient nécessaire une importante consommation de bois. Les règlements, donations et les inévitables conflits entre les divers usagers des espaces forestiers ont cependant engendré une production écrite variée. Ainsi, le conflit entre les moines de Fontaines et les chanoines de Lieu-Dieu réglé en 1207 par une charte nous fournit un exemple de limitation exclusive du droit de prélèvement de bois de chauffage en forêt de Jard¹²⁸ :

Tandem priusquam ventum esset ad sententiam amicis utriusque partis intervenientibus, lite finita, hec inter eos facta est concordiam quod monachi de Fontanis habebunt chaufagium in nemore de Jart a festo Sancti Clementis usque ad nativitatem Sancti Johannis Baptiste de branchiis tum modo ita quod de branchiis nichil relinquent, quod grossum sit ad modum brachis duas saumas, tum modo quotidie habebunt

¹²⁵ BECHMANN, op.cit., 1984, p.274.

¹²⁶ MOUTHON, op.cit., 2017, p.162.

¹²⁷ BECHMANN, op.cit., 1984, p.176.

¹²⁸ A.D.85, H/183.

ductas ad Fontanas. Et si forte accidat aliquid infortunium asinis suis in via et remaneant ibi sarcine, nichilominus in crastinum ad nemus ad duas saumas accipienda revertantur. Statutum quod si servientes canonicorum invenerint hominem monachorum in foriffacto, non ideo disturbabunt cum quin possit saumas suas ducere ei terminum, assignabunt quod ipse et monachi ad iusticiam coram canonicis se presentent, quod si non fecerint non habebunt chaufagium donec foriffactum per iudicium coram eisdem canonicis emendetur¹²⁹.

Ce litige et l'accord qui en est la conséquence en dit long sur l'importance du bois de chauffage issu des forêt dans l'économie domestique des communautés monastiques, et sur la rigueur de l'application des droits de chaque partie. La quantité de bois concédée aux moines est strictement limitée, probablement autant pour sauvegarder les privilèges de l'abbaye de Lieu-Dieu que pour assurer une certaine durabilité de la ressource. Le terme de *chauffagium*, qui désigne le droit coutumier de prélever du bois pour le feu dans les espaces boisés, est omniprésent dans les actes de la pratique. Les dévolutions de droits, temporaires ou permanentes, sur la forêt seigneuriale en font mention. Plusieurs litiges et règlements l'attestent au cours du temps : en 1248, Raoul de Mauléon confirme aux moines de Talmont l'usage des bois « *ad comburendum de branchiis et de arboribus* »¹³⁰ ; en 1310, la concession en douaire de la seigneurie de Talmont à Blanche de Brabant, épouse de Jean de Thouars, seigneur de Talmont, prévoit qu'elle « *ele ait, perçoive et exploite en ladite forest d'Orbeterre son usage à chauffer, et y porra prendre tout quant que mestier li sera pour tenir en point et adouber son chastel de Talemont* »¹³¹ ; en 1326, Jean de Thouars confirme à « *Jehan Birum, chevalier, houst en nostre forest d'Orbestier son usage à son chauffage et à son autre user* »¹³² ; en 1392, un procès entre l'abbaye et les seigneurs de Talmont au sujet du droit d'usage en forêt d'Orbestier indique que les religieux revendiquent « *ligna grossa nec minuta in dicta foresta scindere vel scindi facere, extirpare vel extirpari facere* »¹³³, ce

129 « Le conflit terminé après l'intervention des amis des deux parties, on en vint au jugement. Un accord fut conclu entre celles-ci : les moines de Fontaines auront droit de chauffage dans le bois de Jard de la fête de la Saint Clément jusqu'à la nativité de Saint Jean Baptiste de telle manière qu'aucune branche ne subsiste, pour deux bêtes de somme de branches de la taille du bras à emporter quotidiennement à Fontaines. Et s'il arrivait par hasard quelque infortune à leurs ânes sur la route et qu'ils restent arrêtés là, personne ne reviendra avant le surlendemain avec les deux bêtes de somme au bois. Il est décidé que si les sergents des chanoines surprennent un serviteur des moines à commettre un délit, ils ne l'empêcheront pas seulement d'apporter ses deux sommes à destination, ils demanderont à ce même serviteur et aux moines de venir en justice devant les chanoines, sans quoi ils n'auront pas droit de chauffage aussi longtemps qu'ils n'auront pas fait réparation devant ces mêmes chanoines ».

130 *Cartulaire de Talmont*, n°535 p.461 : « pour brûler branches et arbres ».

131 *Registres de la Chancellerie*, t.1, 31, p.59 ; vol.3 p.45.

132 Ibid., t.1, 122, p.255.

133 *Cartulaire d'Orbestier*, n° 256 p.320 : « fendre ou faire fendre, arracher ou faire arracher des bois gros et petits dans la dite forêt ».

que les seigneurs de Talmont contestent ; à la fin du XV^e siècle, le droit de « *prendre tout bois mort et sec* »¹³⁴ en forêt est appelé « *droit de bûchage* » dans les comptes de la forêt, qui mentionnent dûment les sommes dues par les usagers pour l'exercice de ce droit, qui est donc, à cette époque, sujet à redevance. Assurer la fourniture en bois est donc un souci permanent de la vie quotidienne de tout un chacun, et pour lequel on fait appel à des droits marqués par l'écrit, que ce soit au monastère ou au château de Talmont. La fourniture de celui-ci en bois de chauffe est manifestement assurée par les forêts seigneuriales qui en dépendent. La fourniture en bois de construction, déjà évoquée à plusieurs reprises, est souvent indiquée aux côtés du droit de chauffage ; les quantités de bois prévues pour les usages de chacun sont dûment mentionnées dans les actes de la pratique. Le bois des forêts de la seigneurie est ainsi la source exclusive du bois employé sur les chantiers au château de Talmont, du moins pour ce que nous apprennent les sources du XV^e siècle. Le bois est enfin employé sous une forme transformée : le charbon. La production de charbon de bois est, au Moyen Âge, extrêmement dispendieuse en bois, nécessitant huit à dix kilogrammes de bois pour un kilogramme de charbon¹³⁵. Cet artisanat est attesté en forêt d'Orbestier à la fin du XV^e siècle : les comptes seigneuriaux de la forêt de Talmont de 1492 mentionnent le « *devoir noble appelé charbonage deu chacun an par ceulx qui font le charbon des cosses et raiz des brandes prinses en lad. fourest, poiable chacun an a la feste de la sumpcion Nostre Dame* »¹³⁶. Deux hommes paient cette redevance sur le combustible qu'ils brûlent dans leurs fosses charbonnières. Le charbon étant préférentiellement employé pour le travail du fer pour sa haute teneur en carbone, il est possible que les artisans du Talmonçais utilisaient également du combustible issu de la forêt proche.

Au-delà du prélèvement de matériaux et de ressources en forêt, les espaces incultes eux-mêmes représentent des ressources importantes pour l'agriculture locale dont dépend, nous l'avons vu, l'approvisionnement du château. La forêt est largement mise à contribution dans les agricultures des sociétés préindustrielles européennes, parmi lesquelles les sociétés médiévales ne font pas exception¹³⁷. Les terres incultes représentent en effet une réserve de terres arables qui peuvent être défrichées et mises en culture si le besoin s'en fait sentir. Les défrichements, utilisant la force physique ou le feu, connaissent des rythmes séculaires selon la conjoncture économique et démographique. En Talmonçais, la documentation apporte de

134 A.D.85, A.D.85, 1E/1265, 1492, f°4v ; vol.3 p.147.

135 BECHMANN, op.cit., 1984, p.187.

136 Ibid., f°2v ; vol.3 p.146.

137 Ibid., p.61.

temps à autre des éclaircissements sur la mise en culture d'espaces jusque-là boisés. En 1444, Louis d'Amboise, seigneur de Talmont, ordonne ainsi à ses officiers de faire dresser l'état des défrichements en cours dans la forêt d'Orbestier afin que l'abbaye d'Orbestier perçoive le cinquième des redevances dues sur ces terres¹³⁸. Ce mandement est renouvelé en 1452¹³⁹, et un état des défrichement entrepris depuis huit ans est dressé à cette occasion¹⁴⁰. On compte alors quatorze pièces de terres différentes cultivées par des tenanciers ; la superficie des terres s'échelonne entre une et plus de quatre sexterées¹⁴¹ de terre. Ces défrichements en forêt sont une illustration de la reconstruction économique de la seigneurie. F. Chanson, dans son étude économique et sociale des campagnes du Talmondais au XV^e siècle, montre que les surfaces utiles augmentent peu dans la première moitié du siècle, avant que la reconstruction démographique et économique ne pousse à coloniser de nouvelles terres, incultes ou laissées à l'abandon, à partir des années 1450¹⁴². Les forêts du Talmondais constituent ainsi une réserve de terres arables pour les paysans.

Les différents usagers de la forêt bénéficient également d'un droit d'usage en forêt pour la pâture des bêtes. Les forêts médiévales sont en effet utilisées par les éleveurs préférentiellement aux prairies pour faire paître les animaux domestiques, bovins, ovins, équins et porcins¹⁴³. Le porc a toutefois la première place parmi les animaux élevés en forêt dans de nombreux cas¹⁴⁴. En 1229, Raoul, abbé de Talmont, conclut un accord avec les chanoines de l'abbaye de Lieu-Dieu en Jard sur la pâture des porcs en forêt de Jard, en précisant les droits d'usage de chacun des établissements réguliers¹⁴⁵. Les autres animaux sont également signalés par la documentation à notre disposition. A la fin du XV^e siècle, la plus grande partie des comptes de la forêt de Talmont consiste en une liste précise des redevances dues pour la pâture des animaux des paysans locaux en forêt d'Orbestier. En 1468, les redevances pour les porcs sont notées en premier, à raison de deux sous et six deniers pour un an de pâture¹⁴⁶ ; la pâture d'un bœuf ou d'une vache vaut, elle, cinq rais et demi d'avoine¹⁴⁷. Les modalités matérielles de la pâture des animaux en forêt d'Orbestier

¹³⁸ *Cartulaire d'Orbestier*, n°323 p.478.

¹³⁹ Ibid., n°341 p.527.

¹⁴⁰ Ibid., n°343 p.530.

¹⁴¹ Étendue de terre que l'on enseme avec un setier de grains.

¹⁴² CHANSON, op.cit., 2007, p.61.

¹⁴³ BECHMANN, op.cit., 1984, p.146.

¹⁴⁴ DUCEPPE-LAMARRE (François), *Chasse et pâturage dans les forêts du Nord de la France : pour une archéologie du paysage sylvestre, XI^e-XVI^e siècle*, Paris, l'Harmattan, 2009, p.55.

¹⁴⁵ *Cartulaire de Talmont*, n°433 p.374.

¹⁴⁶ A.D.85, 1E/1265, 1468, f°2v ; vol.3 p.140.

¹⁴⁷ Ibid., f°18r ; vol.3 p.143.

sont peu connues. Pourtant, comme le montre l'étude de prospection de terrain réalisée par F. Duceppe-Lamarre dans différents massifs forestiers du nord de la France, les structures matérielles médiévales liées à l'élevage forestier ont contribué à modifier les paysages en fonction des conditions naturelles, des besoins des éleveurs et des parcours des animaux¹⁴⁸. Dans le cas de nos massifs forestiers du Talmondaï, seule une étude de terrain comparable pourrait permettre de déceler pareilles structures archéologiques.

Les usages mis en évidence jusqu'ici sont communs à tous ceux dont la subsistance dépend du travail de la terre. Moines et seigneurs perçoivent les revenus de leurs terres notamment par le biais des redevances, et la forêt fournit nombre de produits nécessaires à la vie quotidienne, le bois en étant l'exemple le plus développé dans la documentation. Cependant, une autre dimension de l'exploitation des milieux forestiers est bien une spécificité du mode de vie des seigneurs du château de Talmont : la chasse des animaux sauvages, dont les espaces forestiers est le théâtre privilégié.

Techniques et pratiques des chasses seigneuriales

La chasse n'est certainement pas, au second Moyen Âge, une pratique à vocation purement alimentaire ou vivrière. Dans une société dont la subsistance alimentaire est assurée avant tout par le travail de la terre et de l'élevage, les raisons qui motivent les chasseurs sont à chercher ailleurs, sur le plan social ou symbolique. On en relève en fait plusieurs : la destruction des nuisibles, l'appât du gain avec la vente des fourrures ou encore l'aguerrissement des hommes pour la chasse et pour la guerre, comme l'affirme par exemple Gaston Fébus dans son *Livre de Chasse* au XIV^e siècle¹⁴⁹. A partir du XII^e siècle, le droit de chasse est monopolisé par l'aristocratie, et les chasses paysannes sont soit interdites, soit limitées aux petits animaux et aux bêtes viles ; cette évolution est confirmée par le pouvoir royal à l'échelle du royaume de France, avec la limitation de la chasse paysanne promulguée par lettres patentes de Charles VI en 1396¹⁵⁰. Cette décision est confirmée par l'ordonnance de Mehun-sur-Yèvre donnée par Charles VII en 1452, qui interdit aux non-nobles la chasse des grands animaux. La chasse des grandes bêtes sauvages, associée à un mode de vie aristocratique au moins depuis l'Antiquité romaine, est ainsi une facette caractéristique du comportement seigneurial. F. Duceppe-Lamarre qualifie la chasse médiévale d'« activité

148 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2009, p.91.

149 MORSEL (Joseph), « Chasse », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Puf, 2004, p.272.

150 MOUTHON, op.cit., 2017, p.183.

de prédation liée seulement à un groupe social », celui de l'aristocratie laïque¹⁵¹. Nous avons donc affaire à une activité caractéristique des maîtres des sites castraux. L'examen des éléments de l'alimentation issus de la fouille du bâtiment nord du château de Talmont a montré que celui-ci ne dérogeait pas, et présentait même des proportions exceptionnelles de faune sauvage dans les phases tardives d'occupation. Si la présence des bêtes sauvages à la table seigneuriale a été attestée, l'examen des pratiques de chasse à l'origine de cette consommation montre, nous le pensons, les relations les plus étroites entre la vie au château et les espaces forestiers du Talmondaïs.

C'est en effet au château que nous retrouvons les vestiges osseux des animaux chassés. Les espèces terrestres sauvages rencontrées dans les niveaux datés du XIII^e au XV^e siècle sont relativement restreintes : Sanglier, cerf, chevreuil, ou la trilogie du gibier forestier ; mais aussi lièvre, lapin, oie sauvage, canard, faisan, perdrix, bécasse des bois, courlis cendré et petits passereaux¹⁵². De fait, les chasses seigneuriales du Moyen Âge n'ont globalement concerné qu'un nombre restreint d'espèces animales, et notamment les plus gros animaux, prisés par les seigneurs¹⁵³. Parmi les ossements d'animaux sauvages étudiés au château de Talmont, les mammifères dominent largement, tant en terme de nombre de restes que de poids des restes. Cet état de fait est comparable à celui des contextes seigneuriaux du second Moyen Âge étudiés dans le nord de la France, dans lesquels la primauté des mammifères est visible autant dans les assemblages fauniques que dans la documentation textuelle¹⁵⁴ ; la faune aviaire y occupe toutefois une place non négligeable¹⁵⁵, comme cela est également le cas à Talmont. Cet aperçu des tableaux de chasse des seigneurs de Talmont à la fin du Moyen Âge, déjà largement développé, doit nous conduire hors de l'enceinte castrale, dans les forêts et les espaces incultes où vivent ces animaux. Les espèces consommées font l'objet de pratiques de chasse différenciées, d'après ce que nous enseigne la documentation médiévale, actes de la pratique, textes littéraires et traités de chasse. Les chasses du second Moyen Âge sont ainsi menées selon deux procédés complètement différents : vénerie et fauconnerie, chasse au chien et chasse à l'oiseau¹⁵⁶.

151 DUCEPPE-LAMARRE (François), « Le seigneur et l'exercice du droit de chasse. Permanences et évolutions d'un pouvoir social et territorial (XII^e-XV^e siècle) », *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, éd. par Jean-Marie Cauchies et Jacqueline Guisset, Turnhout, 2011, p.167.

152 BORVON, op.cit., 2017 ; BORVON, op.cit., 2018.

153 DELORT (Robert), « Quels animaux les seigneurs chassaient-ils dans les forêts à la fin du Moyen Âge ? », in *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, p.167.

154 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2009, p.112.

155 Ibid., p.118.

156 GUERREAU (Alain), « Les structures de base de la chasse médiévale », in *La Chasse au Moyen Âge, société, traités, symboles*, Micrologus' Library, Turnhout, Brepols, 2000, p.26.

Les grands mammifères forestiers sont chassés « à force » ou « à courre ». Il s'agit d'une chasse mobile, en milieu boisé pour laquelle on utilise les chiens. Les textes portent parfois le témoignage de ces chasses seigneuriales dans les forêts du Talmondaïs. Une charte de décembre 1279 règle un conflit entre les chanoines de Lieu-Dieu en Jard et le vicomte Guy de Thouars, seigneur de Talmont, au sujet du droit de chasse de ce dernier dans les parties des forêts de Jard et d'Orbestier possédées par l'abbaye¹⁵⁷. Pendant ses chasses, lorsqu'il poursuit un animal, le seigneur de Talmont revendique le droit de « *suirre et prendre la dite beste en la dite forest et en la terre à l'abbé et au convent de Jart et en faire nostre voulenté* », ce que contestent l'abbé et le convent de Jard. Ce texte recèle de nombreuses précisions sur les réalités concrètes de la chasse aux animaux forestiers en cette fin du XIII^e siècle, telle que pratiquée par les seigneurs de Talmont. La traque n'est pas seulement l'affaire du seigneur mais aussi celle de ses suivants, invités et de son équipage de chasse : il est fait mention du « *veneur qui la dite beste pour nous ou pour nostre commandement chaceroit et suiroit* ». Ces veneurs et chasseurs seigneuriaux ont pour tâche principale de mener les chiens de chasse ; le règlement de la contestation implique que le veneur doive « *retraire ses chiens* » avant qu'ils n'entraient sur le territoire de l'abbaye. En effet, si les chiens saisissent et tuent la bête dans la forêt de l'abbaye sans que le veneur ne puisse les en empêcher, les chanoines garderont la bête. Ce texte met en évidence l'importance des chiens dans la chasse des animaux sauvages. Les chiens sont en effet les principales armes employées pour abattre les animaux, combinés à l'arc ou à l'épieu de chasse¹⁵⁸. Ce texte ne précise pas quels animaux sont chassés de la sorte, mais nous pouvons avancer qu'il s'agit du sanglier ou des cervidés. L'étude archéozoologique montre, elle, une certaine évolution dans la répartition des grandes espèces forestières chassées à Talmont entre le XIII^e et le XV^e siècle. Le sanglier domine dans l'état 5, daté du XIII^e siècle ; dans les états 6 et 7, datés entre la fin du XIII^e et la fin du XIV^e siècle, le nombre de restes de sanglier et de cerf est équivalent¹⁵⁹. Dans les états 8 et 9, datés entre la fin du XIV^e et le XV^e siècle, le nombre de restes de cerf est désormais très important, et dépasse largement le nombre de restes de sanglier¹⁶⁰. Le cas de Talmont n'est pas isolé. Sur la plupart des sites élitaires laïcs de la fin du Moyen Âge, les cervidés sont le gibier le plus abondamment découvert¹⁶¹.

¹⁵⁷ *Registres de la Chancellerie*, t.1, 172, p.417 ; vol.3 p.43.

¹⁵⁸ GUERREAU, op.cit., 2000, p.27.

¹⁵⁹ BORVON, op.cit., 2017.

¹⁶⁰ Ibid. ; BORVON, op.cit., 2018.

¹⁶¹ CLAVEL (Benoît), LEPETZ (Sébastien), « De la chasse au lièvre à la chasse au cerf, évolution des pratiques de l'âge du fer au Moyen Âge », *Archéopages* n°28, 2009, p.39.

Cette répartition est peut-être représentative d'une évolution culturelle touchant les pratiques de chasse à partir du XIII^e siècle dans tout l'Occident médiéval, et tout particulièrement en France : le cerf, gibier royal et princier, animal christologique valorisé par l'Église est désormais le gibier noble par excellence tandis que le sanglier, favori des tables romaines et de celles du Haut Moyen Âge, est désormais considéré comme un animal diabolique ; sa chasse ne disparaît certes pas, mais elle n'est plus la favorite des grands¹⁶². Ce propos général doit bien entendu être nuancé vis-à-vis des données issues du terrain. Dans l'état 9, daté du XV^e siècle, le nombre de restes de sanglier retrouvé au château de Talmont reste très important¹⁶³. Les données ostéologiques montrent ainsi que les pratiques de chasse des seigneurs de Talmont s'inscrivent fondamentalement dans les normes culturelles observables dans l'Occident médiéval contemporain ; la chasse du seigneur de Talmont à la fin du XIII^e siècle peut aussi bien être celle du cerf que celle du porc sauvage.

La vénerie se caractérise non seulement par l'emploi des chiens de chasse mais également par celle d'un accessoire sonore : la corne de chasse, ou corne d'appel, également appelée « olifant » lorsqu'elle est fabriquée en ivoire. Il s'agit d'un outil signifiant, qui « fait apparaître le chasseur comme tel » pour reprendre ici la formulation d'Alain Guerreau¹⁶⁴. La corne est un moyen de communication employé pour communiquer à distance selon des codes sophistiqués, mais également d'imposer la présence de la chasse seigneuriale dans l'espace sonore de la forêt et de la campagne. De tels cornes d'appel ont été découvertes dans les niveaux archéologiques du bâtiment nord du château de Talmont, attestant de leur emploi dans les pratiques de vénerie. Deux cornes d'appel fragmentées proviennent de l'unité stratigraphique 1531, contexte daté du XIII^e-XIV^e siècle¹⁶⁵. L'une est façonnée en pâte fine blanche et partiellement recouverte de glaçure verte¹⁶⁶ et l'autre en pâte fine rouge¹⁶⁷. Un exemplaire quasiment complet de corne est également connu à Talmont, issu d'une fouille ancienne. N'étant pas contextualisé précisément, cet exemplaire conservé à la médiathèque de Talmont Saint-Hilaire est difficile à dater, entre le XIII^e et le XV^e siècle ; il est également façonné en pâte claire et son pavillon est recouvert de glaçure verte¹⁶⁸. Ces mobiliers sont les éléments de culture matérielle les plus étroitement liés à la

162 PASTOUREAU (Michel), « La chasse au sanglier : histoire d'une dévalorisation (IV^e-XIV^e siècle) », in *La Chasse au Moyen Âge, société, traités, symboles*, Micrologus' Library, Turnhout, Brepols, 2000, p.7.

163 BORVON, op.cit., 2018, p.9.

164 GUERREAU (Alain), « Chasse », in *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p.170.

165 GRENOUILLEAU, op.cit., 2014, p.50.

166 Vol.2 p.80.

167 Vol.2 p.81.

168 Vol.2 p.82 & p.83.

pratique de la chasse qui ont jusqu'alors été découverts au château de Talmont. De fait, les armes de trait découvertes au château ne peuvent pas avec certitude être reliées au monde de la chasse ou à celui de la guerre.

L'autre forme de chasse pratiquée dans l'Occident médiéval est également attestée au château de Talmont : il s'agit de la chasse à l'oiseau, ou fauconnerie. Contrairement à la chasse aux chiens, la chasse à l'oiseau est une chasse statique, pratiquée en milieu découvert. Hommes et femmes peuvent y participer, contrairement à la vénerie, activité masculine par essence. Elle concerne avant tout le petit gibier, oiseaux d'eau et petits mammifères comme le lièvre. La présence des oiseaux de proie au château est attestée par la découverte d'ossements : le faucon crécerelle est signalé par une ulna et un carpométacarpe découvert dans l'unité stratigraphique 1247, associée à l'état 7 du bâtiment nord¹⁶⁹. Un humérus d'épervier d'Europe associé à l'état 9 a également été découvert¹⁷⁰. S'il n'est pas exclu que le faucon crécerelle ait pu être un commensal nichant dans les maçonneries du château, il est vrai que les faucons et éperviers étaient préférentiellement utilisés aux autres rapaces en France et dans le reste de l'Europe latine¹⁷¹. L'Autour des palombes est également identifié grâce à plusieurs ossements provenant de l'unité stratigraphique 1407, associée pour sa part à l'état 6 du bâtiment nord. Ces ossements proviennent d'un unique individu adulte, a priori une femelle, plus massive que les mâles dans cette espèce¹⁷². Ces oiseaux étaient utilisés selon des modalités différentes dues à leurs comportements de chasse : le faucon monte très haut dans le ciel avant de fondre sur sa proie tandis que l'autour chasse à faible altitude. De fait, les faucons sont avant tout employés pour chasser en milieu ouvert tandis qu'on chasse à l'autour en forêt ou dans les broussailles¹⁷³ ; ces milieux variés étaient probablement tous représentés dans les environs du château. On peut interpréter la présence, faible mais toujours réelle, des petits animaux et des oiseaux d'eau dans les assemblages fauniques comme un indice de la pratique de la chasse au vol entre le XIII^e et le XV^e siècle. Certaines des espèces les plus prisées sur les tables seigneuriales de la fin du Moyen Âge, comme les oiseaux sauvages des forêts et des zones humides, proviennent au moins en partie d'une telle chasse, bien qu'une partie ait pu être acquise sur le marché. Dans le neuvième état d'occupation du bâtiment nord par exemple l'on rencontre

169 BORVON, op.cit., 2017, p.92.

170 BORVON, op.cit., 2018, p.17.

171 SMETS, VAN DEN ABEELE, op.cit., 2007, p.60.

172 BORVON, op.cit., 2017, p.92.

173 SMETS, VAN DEN ABEELE, op.cit., 2007, p.60.

l'oie sauvage, le canard, la perdrix rouge, le héron cendré et le courlis cendré¹⁷⁴, autant d'espèces susceptibles d'avoir été traquées par les oiseaux de proie.

Les oiseaux de proie étaient capturés dans leur milieu naturel, car ils ne se reproduisaient pas en captivité. Le *Livre rouge de Thouars* de 1292 nous indique comment les chasses seigneuriales de Talmont se fournissaient en oiseaux de proies ; parmi les redevances dues par les vassaux du seigneur de Talmont, il est indiqué que « *toz les homes de Jart qui tendent ne qui forment aus oyseaus si ensi est qu'il pangent nul oyseau de rapt ne il le deyvent apporter e rendre au chasteau de Thalemont e doyvent les diz homes por chacun faucon gentis avoyr XX s. e do lener X s. e do tiercelet gentis X s. e de ceu deyvent les diz homes estre viré a la requeste au serjant au seignor de Thalemont chacun an.* »¹⁷⁵. Parmi les oiseaux dus au titre des redevances féodales, on compte le faucon, qui est payé le plus cher et le tiercelet, qui désigne un oiseau de proie mâle ou un épervier. Son prix plus faible s'explique par sa taille plus faible que celle de la femelle. Le piégeage, la capture et l'entraînement des oiseaux de proie sont intégrés aux devoirs féodaux ; cette redevance diverge quelque peu des autres car le seigneur doit payer ses vassaux pour leurs oiseaux. Cette coutume féodale se poursuit probablement jusqu'au XV^e siècle puisque les comptes de la seigneurie indiquent la vente d'oiseaux de proie : « *II faulcons* » en 1453-1454¹⁷⁶, « *I faulcon* » en 1464-1465¹⁷⁷ et « *I faulcon larmier* » en 1468¹⁷⁸ ; la vente d'oiseaux pourrait indiquer qu'il y en ait eu suffisamment pour satisfaire les besoins des chasses seigneuriales sans que l'on n'en achète.

Le statut des chasseurs peut également poser question. Les seigneurs chassent certainement en personne en leur forêt de Talmont, mais ils ne sont certainement pas seuls à chasser. En effet, les chasses seigneuriales sont des activités collectives à la dimension sociale affirmée, notamment dans le cadre des relations féodo-vassaliques¹⁷⁹. Les chasses seigneuriales emploient également un personnel spécialisé, composé de gardes et de veneurs qui assistent les aristocrates dans leurs poursuites. Nous avons déjà rencontré les veneurs de Guy de Thouars à la fin du XIII^e siècle ; deux siècles plus tard, à la fin du XV^e siècle, outre un garde forestier dont les fonctions comprennent aussi la surveillance des bois¹⁸⁰, du

174 BORVON, op.cit., 2018, p.3.

175 A.N., 1AP/2258, f°17r ; vol.3 p.75.

176 A.D.85, 1E/1247, f°55r.

177 A.D.85, 1E/1249, f°25r.

178 A.D.85, 1E/1251, f° inconnu.

179 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2011, p.173.

180 CHANSON, op.cit., 2007, p.40.

personnel spécialisé est également employé pour la chasse. En octobre 1489, Louis de la Trémoille, seigneur de Talmont, envoie ses chasseurs en mission¹⁸¹ :

Receveur de Thalmond j'envoye Plaisance, Hennequin et ung de mes paiges qui portent mes oyseaulx audit Talmont pour les mectre a chemin et pour recouvrir des herons vifz pour faire prandre a mesdits oyseaulx. Faictes leur leur despense tant pour eulx qui pour leurs chevaulx et oizeaulx et chiens pour troys sepmaines a compter du jour qu'ilz armeront la et en rapportant ces presentes avecquez certifficacion dudit Plaisance et Hennequin. Toutes lesdites despenses vous seront allouees en voz prouchains comptes par les auditeurs d'iceulx ausquelz nous mandons ainsi le faire sans differente. Donné a l'Isle Bouchart le VIII^{me} jour d'octobre l'an mil IIII^c IIII^{xx} et neuf.

A la fin du XV^e siècle, la chasse seigneuriale peut ainsi être l'affaire non plus seulement des seigneurs mais de chasseurs professionnels, employés expressément pour rapporter des oiseaux d'eau au château de Thouars, résidence principale et cœur des possessions de la Trémoille. Le héron demandé par le seigneur est en effet l'un des gibiers d'eau les plus prestigieux à la fin du Moyen Âge¹⁸² ; il est signalé parmi les ossements animaux des couches associées au neuvième état d'occupation du bâtiment nord¹⁸³. Nous avons ici la confirmation que les oiseaux de proie étaient employés pour la capture du gibier d'eau au château de Talmont à la fin du Moyen Âge, ainsi qu'un bref aperçu du personnel dédié à la chasse seigneuriale à la fin du XV^e siècle. Les rôles apparaissent bien définis si l'on lit la quittance envoyée par les chasseurs à leur seigneur en réponse au début du mois de novembre 1489¹⁸⁴ :

Nous Plaisance et Hanequin faulconiers et serviteurs de tres doubte et tres puissant seigneur mondit seigneur le viconte de Thouars conte de Benon prince et seigneur de Talemond certiffions a mondit seigneur et a messires les auditeurs des comptes Jehan Goland receveur dudit lieu de Talemond qui ledit Goland nous a baillé la somme de dix neuf livres XV sols laquelle somme nous avons mis et employee audit lieu de Talmont pour la despence de nouz de Martin page de mondit seigneur de noz troys chavaulx six oizeaux et de noz chiens qui avons demoré audit lieu de Talmont depuys le mardy

181 A.D.85, 1E/1234, quittance n°53.

182 SMETS, VAN DEN ABEELE, op.cit., 2007, p.60.

183 BORVON, op.cit., 2018, p.17.

184 A.D.85, 1E/1234, quittance n°58.

trezieme jour d'octobre l'an present mil III^c III^{xx} neuf
 jusques jusques au mardi III^e jour de novembre auquel jour
 nous en partismes apres digner contenant ledit temps XXII
 jours. En tesmoing de ce nous en avons donné audit Golant
 ceste presente certifficaction signee a notre requete du seign
 manuel des notaires cy dessobz escriptz le III^e jour dudit moys
 de novembre l'an mil III^c III^{xx} neuf.

Les deux chasseurs présents durant vingt-deux jours sont explicitement employés comme « fauconniers » du seigneur. Toutefois, la présence de chiens à leurs côtés pourrait indiquer que ces chasseurs pratiquèrent également la vénerie. A plusieurs reprises, les comptes seigneuriaux de Talmont font en effet mention d'envois de venaison et autres produits de la chasse du château de Talmont jusqu'au château de Thouars. En juillet 1446, le capitaine de Talmont fait quittance du paiement versé à un homme pour « *le salaire de luy de sa beste d'avoir menné a Thouars a monseigneur de la venaison et pour deux aulnes de toile a enveloper ladite venaison la somme de trente huit sols* »¹⁸⁵ ; en 1467 ou 1468 le receveur de Talmont paye « *Jehan Lebreton pour deux voiajes qu'il a fait a Thouars a chacun desquelx il a menné de la venaeson a mon seigneur com appert de mandement de mondit seigneur* »¹⁸⁶. Les produits de la chasse envoyés depuis Talmont ne comptent pas que de la viande ; Louis d'Amboise, un fin de mois d'août de la fin des années 1450, écrit ces mots à son receveur : « *Receveur de Talemond fectes moy venir ma venoyson qui demoura [partie arrachée] vous a Talemond quant je party. Et fectes somer a monseigneur de la [partie arrachée] pour ung symer de serf qu'il devoit envoyer a ma femme. Et gardez qu'en tout ce n'ait faulte* »¹⁸⁷. Les chasses seigneuriales sont également l'occasion de prélever sur les bêtes des trophées, ici un cimier de cerf. A la fin de l'été, les grands mâles possèdent de fait leur ramure complète en prévision des combats de la saison des amours, au mois de septembre ; les matériaux prélevés sur les animaux chassés sont probablement arborés comme emblème du mode de vie seigneuriale, à une époque où le cerf est le gibier favori des seigneurs et des grands. Des fragments de bois de cerf ont été découverts au château : dans l'état 5, daté du XIII^e siècle, un bois de cerf scié à sa base présente des marques de travail artisanal¹⁸⁸. Des vestiges d'andouillers et d'os frontaux de cerf portant trace de la découpe de la ramure au-dessus du pivot ont également été découverts dans des contextes

185 A.N., 1AP/557, quittance n°11.

186 A.D.85, 1E/1250, f°47v.

187 A.N., 1AP/557, quittance n°28 (non datée).

188 BORVON, op.cit., 2017, p.84

archéologiques datés du XV^e siècle au château, attestant de la découpe sur place des bois de cerf, qu'il s'agisse de bois de chute ou de bois de massacre¹⁸⁹.

Tous ces éléments nous laissent penser que le château de Talmont a pu servir, à la fin du Moyen Âge, de résidence de chasse pour les vicomtes de Thouars qui en détenaient également la seigneurie. Le fait que les vicomtes envoient leurs hommes chasser à Talmont ne doit rien au hasard ; cela indique que les forêts et les domaines incultes du Talmondaïs étaient considérés comme des domaines de chasse appréciés. Le plaisir de la chasse s'y alliait avec l'importance sociale du marquage de l'espace par la présence du seigneur ou de ses agents : présence réelle, présence sonore également, marquée par les clameurs de la chasse, les clabauderies de la meute et les sonneries de la corne de chasse. D'autres indices textuels mettent de plus en évidence une autre forme d'occupation des espaces incultes par les chasses seigneuriales : la délimitation de territoires spécifiques uniquement réservés aux usages seigneuriaux, et tout particulièrement à la chasse.

Des espaces réservés ? Parcs de chasse, défens et garennes

Une bonne partie de la documentation écrite qui nous renseigne sur la forêt et la chasse à Talmont entre le XIII^e et la fin du XV^e siècle provient d'actes de la pratique, qu'il s'agisse d'actes solennels rappelant les droits du seigneur ou d'une abbaye ou de conflits entre différentes parties. Un sujet revient fort souvent : celui des parties de forêt réservée à l'un ou l'autre propriétaire. Les confirmations des droits des abbayes de Talmont et d'Orbestier contiennent notamment des limitations du droit de prendre bois et d'exploiter la forêt dans un certain nombre de lieux. En 1248, la confirmation des privilèges de l'abbaye de Talmont sur la forêt d'Orbestier comprend des usages sur la forêt, qui ne s'appliquent pas dans un certain nombre de lieux mentionnés¹⁹⁰ :

[...] exceptis defensis nostris, videlicet Broil Gaultier et la Grant Lande, que est inter le Broil Gaultier et Noe Brune, in qua landa ipsi possunt habere ad pasturagium octo boves, exceptis etiam de dicta foresta lo Motos, lo parc d'Olone, La Pulante, les haïres dau chasteau d'Olone, lo buisson de la Pironière, lo buisson Joscelun, lo buisson de Saint Martin, la Veillere, l'essart Hieyn, lo boquestau de Borgenest, et les plaisses d'environ la fourest.

¹⁸⁹ BORVON, op.cit., 2018, p.11.

¹⁹⁰ *Cartulaire de Talmont*, n°535 p.462.

Quelques années plus tard, en 1255, la confirmation des privilèges de la même abbaye par Aimery de Thouars contient exactement les mêmes dispositions, à ceci près que les formes romanes des lieux sont latinisées¹⁹¹. Que désignent exactement ces lieux réservés par le seigneur ? Les mots ont ici leur importance. Ces lieux sont désignés collectivement sous le nom de *defensi* ; la sémantique même du latin montre qu'il s'agit de lieux fermés, défendus. Les défens correspondent en effet à la matérialisation de l'appropriation des espaces forestiers par l'aristocratie, surtout laïque, au second Moyen Âge¹⁹². Ils peuvent être définis comme des portions plus ou moins importantes d'espaces forestiers transformés en territoires uniquement réservés à l'usage seigneurial ; à la lumière des données précédemment évoquées et des exemples contemporains, nous pensons bien évidemment aux activités de chasse. Cela implique que les autres usagers en sont exclus : dans tous les actes évoquant ce sujet dans le Talmondaïs médiéval, les usages coutumiers de la forêt y sont interdits. Encore en 1454-1455, le compte de la forêt de Talmont indique que les hommes et femmes qui paient le bûchage peuvent « *prandre en lad. fourest tout boais sec et mort pour chauffaige sauve es deffends* »¹⁹³, ce qui indique la pérennité de cette forme de division des espaces forestiers.

On remarque tout de même dans l'extrait cité une certaine diversité de vocables pour désigner les différents défens ; F. Duceppe-Lamarre, dans ses travaux portant sur le nord de la France, a montré que la diversité du vocabulaire répond à une véritable diversité des aménagements forestiers. Le terme de défens, au sens strict, désigne une parcelle de bois ou de forêt cantonnée sans aménagement matériel visible, formant une « « réserve cynégétique naturelle » »¹⁹⁴. Il est possible que des lieux tels que le « *Broil Gaultier* », « *lo boquestau de Borgenest* » ou encore « *lo buisson de la Pironière* » soient de ces réserves sans clôture en dur ; en effet, les vocables vernaculaires employés pour les désigner ne se distinguent pas réellement de ceux des bois et des forêts. La limite avec le reste des espaces forestiers est avant tout juridique dans le cas des défens simples. La portion de forêt délimitée n'est un territoire seigneurial que par la vertu de la décision de ce dernier, et probablement du contrôle de ses agents. Cela ne signifie pas que les limites n'en sont pas indiquées dans le territoire, ni que les habitants des lieux ne sachent pas faire la différence ; seulement, les aménagements restent limités et ces territoires restent ouverts. Il s'agit de la forme la plus simple de territoire réservé, dans laquelle l'homme se contente de cantonner sans beaucoup

191 *Cartulaire de Talmont*, n°536 p.464 ; vol.3 p.464.

192 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2009, p.162.

193 A.D.85, 1E/1265, 1454-1455, f°3r ; vol.3 p.136.

194 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2009, p.164.

interférer avec la faune et la flore. Dans le cas de Talmont, les maigres indices à notre disposition nous permettent tout de même de poser l'hypothèse que ce type de territoire de chasse seigneurial fut le plus répandu à la fin du Moyen Âge, si l'on en croit les vocables employés dans la plupart des cas.

La découverte au château de nombreux restes de lapin, concentrés dans les sixième et septième état d'occupation du bâtiment nord¹⁹⁵, datés de la fin du XIII^e à la fin du XIV^e siècle, donne à voir l'existence d'un second type de territoire réservés : les garennes à lapins. Le lapin n'est pas présent à l'état sauvage dans les régions atlantiques de la France. Comme l'a montré notamment la thèse de Cécile Callou, cette espèce originaire de la Péninsule ibérique et du sud-ouest de la France est introduite dans toute l'Europe occidentale au second Moyen Âge, dans des espaces uniquement réservés à la capture des bêtes pour la table seigneuriale ; à partir du XIV^e siècle, le lapin perd son statut de viande de prestige pour rejoindre des tables plus communes, et les structures se multiplient. Le lapin n'est finalement largement répandu sous sa forme sauvage qu'à partir du XVI^e siècle¹⁹⁶. Les mentions de garennes sont en effet signalées dans la documentation d'origine seigneuriale et abbatiale dès le XI^e siècle en Talmondaï¹⁹⁷, et tout particulièrement à la fin du XIII^e siècle. Le *Livre rouge de Thouars* indique en effet les cens dus au seigneur de Talmont pour « *la garane daus Sable d'Olon* » en 1292¹⁹⁸. Une vingtaine de « *loges* » y sont recensées, pour un cens s'élevant généralement à deux sous l'an. Le seigneur de Talmont avait donc abandonné la gestion directe des garennes des Sables à cette date ; même s'il est possible que d'autres garennes seigneuriales existent, il semble effectivement que le seigneur de Talmont a abandonné la gestion directe de ces structures à cette date.

Une dernière forme de cantonnement des espaces forestiers fut sans doute aménagée dans les forêts du Talmondaï, en tout cas à des périodes plus anciennes que celle que nous envisageons ici. La découverte de daim dans les assemblages fauniques associés au deuxième état d'occupation du bâtiment nord du château représente un indice de l'existence d'un parc à gibier dès le XI^e siècle en forêt de Talmont¹⁹⁹ ; cet animal n'est pas non plus présent à l'état naturel en Europe occidentale et il est maintenu dans des parcs à gibier spécifiques. De fait, des daims sont importés d'Angleterre au XIII^e siècle : en 1228, le roi

195 BORVON, op.cit., 2017, p.86.

196 CALLOU (Cécile), « Le transfert du lapin hors des zones méditerranéennes », in *Animaux, environnements et sociétés*, Paris, Errance, 2005, pp.58-59.

197 A.D.85, H/183.

198 A.N., 1AP/2258, f°7r.

199 BETHUS, op.cit., 2016, p.108.

Henri III offre quinze daims à Savary de Mauléon²⁰⁰, indiquant l'existence d'un lieu spécifique pour le lâcher de ces animaux. Le parc à gibier semble avoir été pérennisé en Talmondaïs. Les parcs sont en effet des lieux forestiers clos de murs où sont implantés principalement des espèces non domestiques²⁰¹. Ces structures, sont particulièrement bien connues en Angleterre où plusieurs milliers de parcs sont attestés ; la situation de la recherche est en France limitée à un simple pré-inventaire. Les monographies de sites ont permis de mettre en évidence des parcs à gibier de tailles variées : le parc de chasse des comtes d'Artois à Hesdin, est un parc de taille intermédiaire (moins de 1000 hectares)²⁰², tandis que le parc des ducs de Bretagne de la presqu'île de Rhuys, associé au château de Suscinio, est un des plus grands à avoir été mis en évidence sur le continent, avec une superficie totale de 2600 hectares²⁰³. En Talmondaïs, nul compte détaillé des dépenses et du personnel des parcs de chasse n'a été mis en évidence pour le moment, comme cela est notamment le cas pour le parc de Rhuys au XIV^e et au XV^e siècle. De fait, les indices effectifs de la présence d'un parc sont relativement ténus dans la documentation. Aucun vestiges de daim n'a été identifié dans les niveaux d'occupation postérieurs au deuxième état ; les autres espèces chassées peuvent aussi bien avoir été chassées dans un parc que dans les défens simples, et ne sont pas caractéristiques de ce type d'aménagement. Il semble que l'archéozoologie ne puisse pas nous permettre de soutenir à elle seule la présence d'un parc à gibier à la période considérée. Les textes font claire mention de l'existence de parcs au milieu du XIII^e siècle : la confirmation des privilèges de l'abbaye de Talmont en forêt d'Orbestier en 1248 mentionne « *lo parc d'Olonne, la Pulante* »²⁰⁴ parmi les défens, et celle de 1254 le « *parche de Castro la Pulante* »²⁰⁵. Ces termes sont sans ambiguïté : il s'agit de parcs forestiers, très probablement identifiables à des parcs à gibier. Cependant, les mentions de parcs sont totalement absentes de la documentation écrite postérieure, à partir de la fin du XIII^e siècle, tant dans les comptes de la seigneurie et de la forêt que dans les actes, ce qui nous pourrait nous pousser à douter du maintien de telles structures à la fin du Moyen Âge. Toutefois, comme le montrent les études réalisées en Angleterre et en France, et notamment autour de l'étude de la clôture du parc d'Hesdin ; une partie du mur d'enceinte a été retrouvé en prospection et a pu faire l'objet d'une première approche de son aspect et

200 PROUTEAU, op.cit., 2013, p.54.

201 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2009, p.171.

202 DUCEPPE-LAMARRE (François), « Des parcs de chasse ? », *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p.154.

203 CASSARD (Jean-Christophe), « Suscinio et les chasses des ducs de Bretagne », *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, carte p.123.

204 *Cartulaire de Talmont*, n°535 p.462.

205 Ibid., n°536 p.464 ; vol.3 p.464.

des techniques de construction employées²⁰⁶. Approcher l'implantation, l'étendue et la chronologie des parcs à gibier du Talmondaï médiéval devra passer par le biais d'une étude croisant données planimétriques, cartographie ancienne, données textuelles et toponymie.

A partir de ces dernières données, quels premiers indices de la présence de territoires réservés d'origine médiévale peut-on déceler ? Une recherche croisant les données topographiques sur l'implantation des forêts de Jard et d'Orbestier ainsi que la toponymie, en se basant notamment sur la carte de Cassini, a permis de mettre en évidence de nombreux indices²⁰⁷. Les toponymes et certaines mentions textuelles se croisent aisément : ainsi, un lieu-dit « Les Parcs » est à signaler au château d'Olonne, dans la partie occidentale de la forêt d'Orbestier, correspondant peut-être au parc d'Olonne signalé dans la documentation médiévale. D'autres toponymes ont ainsi pu être retrouvés, notamment « les Plaisances », non loin des Sables d'Olonne, et le « Bouqueteau » de Port Bourgenay, non loin des bouches du Payré. D'autres toponymes, s'ils ne peuvent être approchés des textes médiévaux, possèdent une signification intéressante dans ce champ de recherches : la « Vennerie » au Château d'Olonne et la « Conillerie » des Sables d'Olonne, qui pourrait rappeler la présence de garennes. Si un simple relevé toponymique ne suffit évidemment pas, que le croisement de ces données avec la cartographie ancienne pourra peut-être guider les investigations de terrain nécessaires à une approche complète de la question.

206 DUCEPPE-LAMARRE, op.cit., 2009, p.180.

207 Voir carte, vol.2 p.7.

Conclusion du chapitre

L'environnement du château de Talmont peut se comprendre sur différents plans, hors du strict cadre juridique et normatif de la seigneurie. Les pratiques de consommation des habitants du château dépendent de réseaux d'approvisionnement qui mettent le site en relation avec des espaces à différentes échelles. L'échelon local fournit les biens de consommation courante, aussi bien grâce aux prélèvements seigneuriaux que grâce au marché ; les rapports commerciaux fournissent les biens d'exception, y compris en termes de consommation alimentaire. L'environnement est aussi celui des forêts et des espaces incultes, où s'exprime plus particulièrement le mode de vie aristocratique et l'emprise des maîtres du château de Talmont sur le territoire de la seigneurie. Mettre en relation les pratiques de consommation au château et l'environnement proche du château doit nous conduire à envisager le site également en dehors de ses limites strictes : le château, les greniers, moulins et fours seigneuriaux qui règlent l'activité agricole, les ports et marchés où se déroule la vie commerciale et les défens, parcs et garennes qui aménagent les forêts et en contraignent l'usage forment un véritable *continuum* qui matérialise le cadre seigneurial dans la vie quotidienne des habitants du Talmondaïs médiéval. Il semble pertinent de ce fait, notamment grâce à l'examen de la culture matérielle et des structures archéologiques, aussi bien que de la documentation textuelle, d'accéder à un aspect matériel de la seigneurie, complémentaire de son aspect juridique et territorial. Dans cette optique, le site castral doit impérativement être mis en relation avec son territoire compris comme environnement naturel et anthropique, duquel il ne constitue *in fine* que la pièce maîtresse et le point de cristallisation.

Chapitre 9. Les fonctions du château de Talmont à la fin du Moyen Âge, essai d'interprétation

Les chapitres précédents nous ont permis d'aborder successivement six aspects du site et de la société castrale de Talmont entre le second tiers du XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle : le rôle politique du château en tant que lieu de pouvoir, l'identité et le statut social de ses occupants, l'organisation des chantiers qui y sont menés, l'étude des programmes de construction mis en œuvre, les pratiques alimentaires et la consommation, et enfin les relations entre le site et son environnement proche ou lointain. Les documents exploités sont de toute nature ; archéologie et textes fournissent des matériaux de natures différentes, qui dans certains cas éclairent des aspects différents des réalités médiévales, alors que dans d'autres ils se recoupent et s'enrichissent mutuellement. Ces réflexions thématiques ne doivent bien sûr pas être prises isolément les unes des autres, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises au fil de notre développement. On ne peut pas séparer, par exemple, la question de l'alimentation de celle du statut social des occupants ou de la fonction des espaces fouillés ; de même, la question des espèces animales consommées est étroitement liée à celle des pratiques d'élevage et de chasse, et cette dernière question à celle des visites seigneuriales. Le château est certes lieu de pouvoir, lieu habité, lieu où l'on consomme, lieu où l'on concentre des biens et des ressources ; mais une lecture séparée de ces différentes facettes ne nous apparaît cependant pas complètement satisfaisante en l'état.

Ces différents aspects concentrés au sein d'un même lieu dessinent un portrait du site en pointillés, et nous renseignent chacun à sa manière sur ce qu'était le château de Talmont au XIII^e, au XIV^e et au XV^e siècle. Il nous semble toutefois que certains aspects du site ne peuvent s'éclairer qu'à travers le croisement des données issues des divers champs de recherche. Le statut du château de Talmont connaît en effet des évolutions substantielles entre le château que laisse Savary de Mauléon à sa mort en 1233, alors que le pouvoir royal s'impose en Poitou, et le château où séjournent les vicomtes de Thouars de la maison de la Trémoille autour de 1500. Ces changements, nous le pensons, peuvent être interprétés dans le sens d'une évaluation de la trajectoire historique générale du site. Plusieurs thèmes transversaux permettent d'explorer les évolutions qui mettent en jeu l'histoire sociale, politique et matérielle du site : s'interroger sur la situation géographique du château à la fin du Moyen Âge nous amène à le mettre en perspective vis-à-vis des autres domaines des

vicomtes de Thouars et à définir sa fonction au sein de cet ensemble. L'évolution générale de la topographie interne du château, et notamment des bâtiments résidentiels seigneuriaux, doit, elle, être mise en relation tant avec des logiques de mise à niveau architecturale qu'avec la valeur mémorielle et patrimoniale du site, déjà ancien à la période considérée. Les activités mises en évidence au château à cette période nous conduisent enfin à réévaluer les fonctions du château de Talmont à la fin du Moyen Âge, notamment vis-à-vis de ses maîtres. Ce court chapitre conclusif se veut ainsi la synthèse de réflexions inspirées par les recherches thématiques précédentes.

9.1. Le château de Talmont dans le circuit seigneurial à la fin du Moyen Âge : un site périphérique ?

Nous avons jusque-là considéré le château à la fois dans son territoire le plus proche et dans son contexte géopolitique général, celui de la conquête capétienne puis de la Guerre de Cent Ans et enfin de la mainmise royale à la fin du XV^e siècle. Bien que nous ayons abordé la question, cette approche a quelque peu masqué le fait que le château de Talmont fut, de la seconde moitié du XIII^e siècle au début du XVI^e au moins, un domaine parmi d'autres pour les vicomtes de Thouars. La vicomté de Thouars s'étend à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle sur une grande partie du Bas-Poitou, du nord du Poitou et du sud de l'Anjou¹. Elle ne constitue pas un ensemble homogène et compte aussi bien les seigneuries appartenant en propre aux vicomtes de Thouars que celles de leurs vassaux. Si l'ensemble ne peut pas être considéré à proprement parler comme un « principauté » telle la Bretagne ou le Béarn du XIV^e et du XV^e siècle, il possède toutefois une certaine cohérence politique et patrimoniale, sinon géographique.

La seigneurie de Talmont et les seigneuries proches sont des domaines des vicomtes, jamais concédés à des vassaux, et considérés en tant que biens patrimoniaux. Les vicomtes de Thouars, peu importe le lignage auquel ils appartiennent, visitent périodiquement le château. Talmont apparaît pourtant relativement éloigné des villes et des autres châteaux majeurs des vicomtes de Thouars. Quelle place tiennent ces territoires vis-à-vis de la vicomté de Thouars ? La documentation médiévale nous permet d'émettre quelques hypothèses à ce sujet.

Le parcours des vicomtes de Thouars, seigneurs de Talmont, à la fin du Moyen Âge

Le point de départ de la réponse à cette dernière question se trouve, comme pour tant d'autres, entre les folios enluminés du *Livre rouge de Thouars* conservé aux Archives nationales. La table des matières², rajoutée longtemps après la première rédaction du manuscrit à la fin du XIII^e siècle, indique les différentes possessions des vicomtes de Thouars. Talmont ouvre le livre, suivi des Sables d'Olonne, de Curzon, de Brem, La Chèze, Apremont, toutes seigneuries du Bas-Poitou ; certaines sont périodiquement rattachées à

¹ JEANNEAU, op.cit., 2013, pp.168-175.

² A.N., 1AP/2258, f°1v.

celle de Talmont, qui en constitue manifestement la pièce maîtresse. Les autres possessions des vicomtes en Haut-Poitou, parmi lesquelles Thouars, viennent après. Il semble que dès la seconde moitié du XIII^e siècle, la seigneurie de Talmont et les domaines avoisinants en Bas-Poitou aient constitué un ensemble au statut particulier au sein des possessions des vicomtes de Thouars. Plusieurs siècles plus tard, à l'autre bout de la lorgnette si l'on veut, la *Carte du Duché et Pairie de Thouars dédiée à très-haut et très-puissant prince Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, duc de Thouars, pair de France* éditée à Paris en 1660 par Pierre du Val, géographe ordinaire du Roi³, figure les limites de la vicomté devenue duché sans s'étendre au-delà de ses limites médiévales, et en distingue très clairement les seigneuries de Talmont et de la Chèze-le-Vicomte. Au cœur du XVII^e siècle, de très anciennes distinctions de statut issues de la période médiévale se sont ainsi conservées, une fois les coutumes mises par écrit. Le duché de Thouars n'a pourtant plus, dans la France absolutiste, l'importance politique que pouvait avoir la vicomté, sa devancière, dans la France de la fin du Moyen Âge dans laquelle le pouvoir royal a plus d'une fois vacillé. Cette distinction entre les deux ensembles s'est probablement conservée jusqu'à la Révolution française et la création des départements en 1790.

Une telle vision de la place du château de Talmont au sein de l'étendue possédée par les vicomtes de Thouars met très clairement en évidence sa situation périphérique dans cet ensemble périphérique. Le château et la ville de Talmont sont en effet éloignés des châteaux les plus importants des vicomtes de Thouars : Tiffauges, Loudun et bien entendu Thouars, cœur des possessions des vicomtes. Des messageries à cheval régulières sont nécessaires pour la gestion des affaires de la seigneurie, et des messagers sont de ce fait signalés dans les comptes de la seigneurie au XV^e siècle⁴. Le compte de la visite de Pierre de Salignac, capitaine et maître d'hôtel de Louis de la Trémoille, accompagnant le sergent royal Nicolas Ayraudeau à Talmont en 1486⁵, indique la route suivie et les étapes, en consignant soigneusement les dépenses occasionnées à chacune d'entre elles. Au départ de l'Île-Bouchard, les étapes d'une journée conduisent la suite seigneuriale à Loudun, Thouars, Voultegon, Mauléon, Les Herbiers et La Chèze avant d'arriver enfin à Talmont⁶. A un rythme de voyage normal, Talmont est à cinq jours de voyage de Thouars, soit une distance relativement importante. Les vicomtes de Thouars et seigneurs de Talmont suivaient

3 BnF, Cartes et Plans, CPL GE DD-2987.

4 CHANSON, op.cit., 2007, p.107.

5 A.N., 1AP/2142 ; vol.3 p.118.

6 Carte du voyage, vol.2 p.8.

probablement ce parcours, ou un itinéraire approchant, pour rallier leur seigneurie côtière ; tous les châteaux où s'arrête l'officier seigneurial sont des possessions des vicomtes.

A la fin du XV^e siècle, Talmont apparaît comme une destination plutôt éloignée et périphérique par rapport à l'ensemble politique et territorial de la vicomté de Thouars ; plus important encore, le château de Talmont n'est pas une étape sur la route comme peuvent l'être les châteaux de La Chèze ou de Voultegon. En effet, la situation côtière du site en fait une destination finale, l'aboutissement d'un parcours. Il n'est pas possible d'aller plus loin, à moins de poursuivre la route vers La Rochelle, hors des possessions des vicomtes. Nous pouvons alors supposer que les visites des seigneurs à Talmont sont des visites dont le but est précisément de se rendre au château de Talmont pour la valeur intrinsèque du lieu ; cette supposition, nous le pensons, est étayée par la fréquence des visites seigneuriales à la fin du Moyen Âge. La question du but de ces visites se pose, et de nombreux éléments mis en évidence dans les chapitres qui précèdent permettent d'apporter des éléments de réponse.

Un environnement favorable aux activités aristocratiques ?

Pour quelle raison les vicomtes de Thouars, seigneurs de Talmont, fréquentent-ils le château de Talmont ? Au regard de la distance à parcourir, la question mérite à notre avis d'être posée. Plusieurs raisons pourraient expliquer la fréquentation et la mise en valeur de ce château et de cette seigneurie.

La situation géographique du château de Talmont en fait un site bien différent des grandes résidences princières bâties à partir du XIV^e et du XV^e siècle : le roi et les princes réunissent désormais leurs cours préférentiellement dans des palais et châteaux urbains ou suburbains. Nous pouvons citer les parmi ces derniers le château de Vincennes bâti par Charles V non loin de Paris, les résidences du roi René à Aix ou à Angers⁷, ou encore le château ducal de Nantes. Le château de Talmont, tant par son statut plus modeste que par sa situation en marge du territoire politique des vicomtes de Thouars, n'appartient pas à cette typologie de résidences élitaires de la fin du Moyen Âge. L'étude sociale de la population du château montre qu'il ne s'agit pas d'un lieu de réunion d'une cour, mais plutôt d'un château visité périodiquement par des suites seigneuriales. La fréquentation du site doit alors être expliquée par d'autres raisons.

Les éléments avancés lorsque nous évoquons la question des visites seigneuriales peuvent désormais être mis en relation avec les pratiques de chasse, telles qu'elles sont

7 CUSSONEAU et al., op.cit., 2009.

prises en évidence par la documentation écrite et archéologique. En effet, tous les éléments sont réunis pour supposer l'existence de chasses seigneuriales régulières, sinon fréquentes, dans les environs du château de Talmont à la fin du Moyen Âge ; comme nous l'avons déjà évoqué, les forêts seigneuriales du Talmondaïs, et tout particulièrement celle d'Orbestier, sont probablement des héritières d'une *foresta* comtale d'importance, associée au château dès l'époque de sa fondation. Des recherches en cours éclairent peu à peu cette question⁸. La forêt pourrait elle-même constituer l'une des raisons des visites seigneuriales, en ce qu'elle semble représenter l'un des territoires de chasse les plus importants au sein des possessions des vicomtes de Thouars ; Louis de la Trémoille, à la fin du XV^e siècle, n'envoie-t-il pas ses fauconniers faire prendre des hérons à ses oiseaux de proie spécifiquement à Talmont ? Aucun document ne mentionne explicitement les chasses seigneuriales, mais la pratique de cette activité permettrait d'expliquer, au moins en partie, la continuité de la fréquentation de ce château lointain. Cette situation se rapprocherait de celle d'autres sites bien connus, comme le château ducal de Suscinio⁹.

Nous émettons l'hypothèse que l'environnement du site, favorable à la pratique d'activités spécifiques à l'aristocratie, favoriserait à la fin du Moyen Âge sa fréquentation par ses maîtres, et pérenniserait la présence d'une très haute élite sociale entre les murs du château de Talmont. L'aristocratie laïque ne peut être qu'au cœur de la réflexion sur un site castral ; le château est l'émanation de cette catégorie sociale, qui habite les lieux et bien souvent les modèle à sa convenance. Les rapports entre l'édifice lui-même et ses possesseurs révèlent d'autres aspects des évolutions historiques du site.

8 PROUTEAU, op.cit., à paraître.

9 CASSARD, op.cit., 2012.

9.2. Les caractères de la résidence : évolution des formes et de la topographie dans l'enceinte castrale

La mise en évidence de programmes de construction élitaires datés du Moyen Âge tardif au château de Talmont nous a d'ores-et-déjà permis de proposer une hypothèse d'évolution de l'implantation des espaces résidentiels aristocratiques entre le milieu du XIII^e et le début du XVI^e siècle au château de Talmont. La volonté seigneuriale est, en dernière analyse, la dynamique principale à l'origine des évolutions et des bouleversements que connaît la topographie du château. Au-delà de la chronologie et de la restitution des différents états du bâti, il apparaît nécessaire de mettre en relation ces phénomènes avec le contexte global de l'évolution du château, et plus particulièrement le rôle de lieu de pouvoir tenu par le château au sein des possessions des vicomtes de Thouars. Si le site est géographiquement périphérique, l'investissement déployé pour son entretien et l'évolution des espaces bâtis montre qu'il attire toujours l'attention seigneuriale à la période considérée.

Un autre aspect du site, peu évoqué jusqu'ici, doit également être évalué à ce propos. A la mort de Savary de Mauléon en 1233, le château de Talmont est probablement déjà vieux de plus de deux siècles. L'enceinte correspondant à la première phase de construction du château, si elle est maintes fois réaménagée, réhaussée et réparée, en marque les limites jusqu'à nos jours. Quel rôle l'aspect mémoriel du site joue-t-il dans l'implantation des espaces résidentiels et auliques à l'intérieur du site ?

L'implantation de la résidence. Permanence...

Le château et la seigneurie de Talmont possèdent, pendant la période étudiée, une valeur particulière : la seigneurie est souvent désignée comme une « principauté » ; comme nous l'avons noté plus haut, le titre de « prince de Talmont » confère une valeur particulière à son détenteur. La première mention connue du titre princier se trouve dès le milieu du XI^e siècle, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Talmont par Guillaume le Chauve, qui s'intitule « *Talemontis castri princeps et dominus* »¹⁰. Au début du XIII^e siècle, le titre est employé par Guillaume de Mauléon, « *Talemundi princeps et dominus* »¹¹ puis par son neveu Savary de Mauléon, « *Thallemundi princeps et dominus* »¹². Les vicomtes de Thouars récupèrent le

¹⁰ *Cartulaire de Talmont*, n°1 p.65.

¹¹ *Ibid.*, n°411 p.363.

¹² *Cartulaire d'Orbestier*, n°27 p.31.

titre par la suite : en 1350, Louis de Thouars se fait appeler « *noble et puissant prince mons^r Loys vicomte de Thouars, [...], sg^r de Thalmont* »¹³. Au mitan du XV^e siècle encore, Louis d'Amboise est « *prince et seigneur de Thalemond* »¹⁴. Le titre de prince est relativement rare au sein des titulatures seigneuriales dans le France de la fin du second Moyen Âge ; le terme, issu du latin *princeps*, désigne le premier des seigneurs d'une région donnée. Le terme donne aux seigneurs de Talmont un statut éminent lié à l'ancienneté et à l'importance de la seigneurie, à l'image des seigneurs de Blaye, de Chalais ou de Chabanais, eux aussi des « princes ». Cette titulature a pu causer une certaine confusion parmi les historiens et les feudistes ; la réalité du titre de « prince de Talmont », seul vestige de l'importance de la seigneurie, fait encore l'objet en 1767 de discussions entre Honoré III, duc de Valentinois et prince de Monaco, et Gérard-Michel Bontemps, secrétaire de l'ambassade de France à Londres¹⁵. Le titre, porté depuis le XI^e siècle, inscrit ainsi le château et sa seigneurie dans un temps immémorial et prestigieux, probablement dès le Moyen Âge et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Cette digression dans les arcanes des titulatures aristocratiques nous mène à toucher du doigt l'une des caractéristiques les plus marquantes du château de Talmont à l'époque considérée : l'antiquité du titre et l'ancienneté du site se répondent et se nourrissent mutuellement. De fait, passée une première phase d'occupation datée de la fin du X^e ou du tout début du XI^e siècle, une grande partie des édifices en élévation sont probablement datables de la première moitié du XI^e siècle, dont la courtine qui enserre le plateau de micaschiste sur lequel prend place le château. Entre le XI^e et le XIII^e siècle, l'évolution de la topographie du bâti révélée par la fouille et par les études archéologiques de bâti montre que les modifications de l'organisation interne du château au cours des siècles prennent toujours en compte l'espace délimité par le premier château de pierre¹⁶. Au XI^e siècle, dans un premier état, les espaces résidentiels et auliques sont probablement bi-partis, entre une *aula* au nord-ouest jumelée à des bâtiments accolés à la courtine ouest, interprétés comme des espaces résidentiels ou *camerae* d'une part, et d'autre part un bâtiment aulique accolé à la courtine sud. Cette organisation, qui pourrait être interprétée comme la matérialisation du partage de la seigneurie dans l'organisation interne du château, avec deux salles seigneuriales, dure jusqu'au XIII^e siècle et à l'abandon du bâtiment au sud, avec cependant le rajout d'une tour maîtresse articulée à l'*aula* nord entre la seconde moitié du XI^e siècle et

¹³ *Cartulaire d'Orbestier*, n°181 p.217.

¹⁴ *Ibid.*, n°341 p.527.

¹⁵ PROUTEAU, *op.cit.*, 2013, p.56.

¹⁶ Vol.2 p.13.

le début du XII^e siècle. Désormais, la restructuration du château probablement impulsée par Savary de Mauléon concentre les fonctions auliques et sans doute les espaces résidentiels seigneuriaux au nord-ouest, dans une haute-cour fermée. Celle-ci ne nous est connue que par la fouille du bâtiment nord, toujours occupé, mais elle présente probablement plusieurs bâtiments et une organisation bien plus complexe que ce qu'en laissent percevoir les vestiges en élévation. En termes d'organisation globale, c'est toujours le pôle nord-ouest qui fait figure de centre de gravité du château, lieu de réception et lieu de vie des princes du château de Talmont et de leur entourage proche. Cette organisation semble se maintenir au cours du XIV^e siècle et probablement jusqu'au milieu du XV^e siècle, époque à laquelle des modifications importantes affectent la topographie des lieux de résidence.

Pendant plusieurs siècles, la topographie des lieux de résidence et de pouvoir reste assujettie non seulement à l'enceinte primitive, mais également à l'emplacement originel de lieux de pouvoirs correspondant à des réalités politiques vieilles de plusieurs siècles. L'aspect mémoriel du château fournit, nous le supposons, l'une des clefs d'explication de l'évolution (ou plutôt de la stabilité) de la topographie des espaces résidentiels et auliques au château de Talmont. Toutefois, cette explication ne semble pas satisfaisante à elle seule. La pérennité de structures abritant des fonctions auliques et résidentielles au château de Talmont suppose également la pérennité des fonctions politiques et sociales dont elles sont la matérialisation et celle des représentations de ces fonctions au sein de l'élite seigneuriale. Les modifications de la fin du Moyen Âge signent à ce titre une évolution plus générale des fonctions du site.

...et mutations : du palais au manoir

Probablement vers le milieu du XV^e siècle, le bâtiment nord, siège du pouvoir et cœur du château depuis le XI^e siècle malgré d'importantes modifications structurelles et fonctionnelles, est coupé en deux et abandonné en partie. Les dépôts archéologiques fouillés dans sa partie orientale correspondent désormais à des niveaux de dépotoirs surmontant d'épaisses couches de démolition. De manière plus ou moins contemporaines, un nouveau programme résidentiel d'ampleur est élevé contre la courtine. L'étude archéologique du bâti a révélé que ce logis bâti probablement dans la seconde moitié du XV^e siècle s'apparente plutôt aux logis manoriaux bâtis dans leurs domaines ruraux par les princes et les grands seigneurs du temps, tels René d'Anjou¹⁷, qu'aux grandes salles seigneuriales prisées des siècles précédents. Ce type de logis représente un jalon décisif dans l'évolution de la

¹⁷ CUSSONEAU et al., op.cit., 2009.

résidence noble depuis la fin du XII^e siècle, qui voit une partition des espaces de plus en plus grande et une séparation de plus en plus accusée entre espaces résidentiels et aspects défensifs. Ce programme ne représente certainement pas une construction palatiale comparable aux grands programmes de la fin du Moyen Âge, tels les châteaux de Saumur ou d'Angers, objets d'importantes reconstructions respectivement au XIV^e et au XV^e siècle. L'aspect relativement modeste de cette construction et la ruine de l'ancien pôle aulique doivent interroger les fonctions tenues par les différents bâtiments seigneuriaux à la fin du Moyen Âge ; si la présence d'une grande salle haute surmontant une salle basse est avérée dans le nouveau programme de construction, rien ne permet d'affirmer avec certitude qu'il s'agisse d'une salle seigneuriale aux fonctions judiciaires et ostentatoires. Notre méconnaissance de la topographie globale du château à cette époque nous joue ici des tours. Cependant, l'aspect clairement palatial du site, bien clair dans la typologie des lieux jusqu'au XIV^e siècle encore, se brouille au XV^e siècle. Cette évolution pourrait être interprétée, conjointement à ce que le reste de la documentation nous enseigne, comme un changement de statut du site. Les visites seigneuriales sont régulières à la fin du XV^e siècle, mais sont plutôt liées à des activités spécifiques et ponctuelles qu'à une implantation permanente d'un pouvoir politique fort comme pouvait l'être celui de Savary de Mauléon. Du site palatial du XIII^e siècle, arborant fièrement tous les attributs défensifs et résidentiels d'un château majeur, le château de Talmont ferait figure à la fin du XV^e siècle de résidence rurale prestigieuse par son ancienneté, mais dans laquelle des travaux s'imposeraient pour l'adapter à son nouveau statut et aux standards seigneuriaux du confort.

Il faut toutefois noter que ces évolutions se déroulent toujours au sein de l'ancienne enceinte du château, réhaussée et réparée, mais qui marque encore les limites historiques du premier château de pierre. Il est certes difficile de s'en affranchir pour des raisons économiques et techniques ; mais nous pouvons émettre l'hypothèse que la pérennité de ces anciennes courtines incarne, d'une certaine manière, la pérennité séculaire du pouvoir seigneurial sur les terres du Talmondaïs. L'implantation d'un manoir seigneurial dans cette enceinte accorde, nous le pensons, la mise à jour des formes de la résidence aux nouvelles aspirations des seigneurs avec la nécessité de s'inscrire dans le cadre d'un lieu de pouvoir légitimé par des siècles d'existence. Ce n'est finalement qu'au XVII^e siècle, avec la démolition du château et la construction du « château neuf », que le pouvoir seigneurial abandonne son ancien domaine, et laisse aux herbes folles un lieu qui fut siège du pouvoir pendant plus de cinq siècles.

Si le contexte politique et social et la topographie des espaces résidentiels se répondent mutuellement, les implications les plus concrètes du statut du site restent résolument floues. Accéder à l'intérieur des murs et aux activités qui s'y déroulaient reste peut-être la facette la plus difficilement accessible des sites castraux. La société castrale de Talmont pose les mêmes problèmes que les autres. Pourtant, une relecture critique des données en notre possession permet, nous le pensons, de mettre en perspective l'évolution globale des fonctions du site, au même titre que le permet l'examen de l'espace bâti.

9.3. La mutation des fonctions castrales à la fin du Moyen Âge. Vers un lieu de plaisance ?

Les différentes activités humaines ne produisent pas la même quantité de vestiges, et n'ont pas la même visibilité archéologique : c'est là une dure réalité à laquelle se heurtent les archéologues lorsqu'ils cherchent à reconstituer les sociétés du passé¹⁸. Nous le voyons clairement dans le cas du château de Talmont, les sources matérielles croisées avec le reste de la documentation permettent d'approcher de manière relativement satisfaisante les domaines de la construction et des aménagements, de l'alimentation, des échanges commerciaux ; l'étude de l'artisanat serait également envisageable à la condition de mener une étude croisée des provenances et des usages des objets retrouvés dans l'enceinte. A ce titre, et malgré le support des sources écrites, tenter de tenir un discours complet sur la vie quotidienne au château semble une gageure, tant les lacunes apparaissent importantes. De très nombreux domaines n'ont pas été abordés. Pourtant, au fil du développement des éléments en notre possession, une certaine cohérence d'ensemble semble pouvoir être extraite de l'analyse interdisciplinaire. L'ampleur chronologique de la période étudiée, plus de deux siècles et demi, permet notamment de mesurer certaines évolutions dans la gamme des activités attestées au château, et d'en tirer des interprétations à vocation plus générale.

Au-delà de savoir ce que représente le château de Talmont aux yeux de ses seigneurs et maîtres, question qui nous a bien souvent occupés au cours du présent développement, la typologie des activités auxquelles participe spécifiquement le groupe seigneurial au château présente un intérêt certain dans l'examen des fonctions du site. A ce titre, il convient également de s'interroger sur le biais induit par la répartition des contextes archéologiques fouillés, vis-à-vis de la diversité sociale mise en valeur par d'autres sources. *In fine*, c'est à l'exercice difficile du portrait d'ensemble et de l'interprétation générale du site à la période considérée que nous mènent ces réflexions.

Les activités seigneuriales au château, essai de synthèse

Certaines activités laissent plus de traces que d'autres, et retiennent mieux l'attention des chercheurs ; cela est particulièrement évident lorsque l'on s'intéresse à la vie quotidienne de l'élite des sociétés médiévales. Les activités de chasse de l'aristocratie laïque médiévale ont

¹⁸ OLIVIER (Laurent), « Ce qui reste, ce qui s'inscrit : traces, vestiges, empreintes », in *Le retournement des choses, Socio-Anthropologie*, 30, 2014, pp.147-153.

largement mobilisé les travaux des chercheurs, et ce présent travail ne fait pas exception. Il n'est pas question ici de réfuter l'importance de cette activité, mais de rappeler que la typologie documentaire la représente particulièrement bien en comparaison avec d'autres activités. Il est désormais bien assuré que la château de Talmont fut associé à des pratiques de chasse et à des territoires spécifiques dans lesquels se déroulaient probablement les activités cynégétiques des seigneurs du lieu ; si la chronologie et l'implantation exacte de ces territoires de chasse reste à définir, bon nombre de questions ont pu recevoir une réponse, au moins partiellement. La chasse est une activité qui met en relation l'environnement forestier et l'intérieur du site de manière extrêmement étroite. La pratique de la chasse impose la présence seigneuriale au pays tout entier ; la consommation des grandes quadrupèdes sauvages, relativement marginale malgré tout, est interdite au roturier à la fin du Moyen Âge. Ces activités peuvent être considérées comme des marques de distinction sociale explicite, en ce qu'elles manifestent à la fois la différenciation spatiale, celle du château et celle des défens, et la domination sociale exprimée par la symbolique visuelle et sonore de la poursuite une consommation réservée à un groupe spécifique. Au rang des activités spécifiquement seigneuriales, la chasse, dont nous supputons plus haut l'importance en ce qui concerne la fréquentation du site, semble particulièrement importante. Son évolution ne se laisse en revanche que peu percevoir ; tout juste perd-on la trace des parcs de chasse fermés après la fin du XIII^e siècle, tandis que la fin du XV^e siècle semble particulièrement portée vers la chasse au cerf et à l'oiseau ; la chasse est également l'affaire d'un personnel spécialisé à cette époque.

Outre cette activité à l'importante visibilité archéologique et textuelle, comment les seigneurs investissent-ils le château de Talmont de leur présence ? Les fonctions de gouvernement se déplacent avec les vicomtes de Thouars, qui ratifient et signent des actes à Talmont, comme nous le signalions plus haut. Ces activités ne laissent cependant pas de traces matérielles. La question des visites seigneuriales et celle de l'alimentation peuvent en revanche être envisagées de concert ; le compte de la visite de Louis d'Amboise en 1446¹⁹ et la présence de certaines espèces comme le cygne ou le paon dans les vestiges de consommation alimentaire associés à l'état 9 du bâtiment nord²⁰ nous conduisent à émettre l'hypothèse que le château ait pu en plusieurs occasions être le lieu de banquets et autres réjouissances basées sur la consommation en quantité d'aliments à vocation gustative et ostentatoire. Sans aller jusqu'au rang des festins princiers tel le Banquet du Faisan tenu à la

19 A.N., 1AP/557 ; vol.3 p.116.

20 BORVON, op.cit., 2017.

cour de Philippe le Bon à Lille en 1454, de tels événements, moments importants des sociabilités aristocratiques à la fin du Moyen Âge, sont attestés sur d'autres sites, tel le château d'Hambye, dans la Manche, déjà évoqué²¹. A Talmont, nulle mention d'un tel événement, et certainement pas de ses participants ou de sa finalité. Il semble toutefois plus que probable que le château de Talmont ait pu servir de cadre aux réjouissances aristocratiques des vicomtes de Thouars. Cette activité doit de son côté être considérée à l'interface des pratiques de gouvernement et des pratiques de distinction propres à la couche dominante de la société locale.

Au-delà de ces deux exemples, une grande partie du mode de vie spécifique à l'aristocratie nous échappe largement, il faut bien l'avouer. A la fin du Moyen Âge, la notion de loisir est difficile à séparer d'autres sphères de l'existence aristocratique, celle du politique ou celle de l'entraînement aux arts de la guerre ; toutefois, la vie des seigneurs laïcs se teinte volontiers d'un certain *otium* spécifique, notamment par la pratique du jeu²². Les témoignages archéologiques de telles activités sont souvent considérés comme des marqueurs du statut éminent d'un site ; la prudence méthodologique est toutefois de mise, notamment en raison d'un manque d'éléments de comparaison avec des sites occupés par des catégories sociales inférieures. A Talmont, des objets en matières dures animales et plus particulièrement en bois de cerf, découverts dans l'unité stratigraphique 1568 datée du XIII^e siècle dans le bâtiment nord, pourraient indiquer la pratique d'activités ludiques. L'étude en cours du mobilier en matières dures animales permettra d'apporter des précisions à ce sujet, de confirmer ou d'infirmier ces premières suppositions.

A partir de ces quelques exemples quelque peu sporadiques, une toile de fond, une « ambiance » si l'on veut, semble se faire jour : entre le XIII^e et le XV^e siècle, un certain nombre d'activités spécifiquement associées au groupe aristocratique sont bel et bien attestées ou supposées au château de Talmont. Elles prennent, en ce qui concerne l'alimentation et la chasse, une place prépondérante dans les données à notre disposition. La confrontation avec les données issues du portrait social du site tel qu'il apparaît dans les textes amène toutefois à poser la question de la représentativité de ces données vis-à-vis de l'ensemble du site.

21 CASSET, op.cit., 2015, p.150.

22 BOURGEOIS (Luc), « Les plaisirs et les jeux », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Archéa Archéologie en Pays de France, Roissy-en-France, 2016, p.148.

Données matérielles, textes et interprétations sociales

L'aspect clairement élitaire des activités mises en évidence sur le site de Talmont à travers les données archéologiques apparaît quelque peu en contradiction avec la diversité sociale mise en évidence à travers l'étude des textes. En effet, les artefacts et les écofacts étudiés à la suite de l'opération archéologique correspondent à la plupart des critères de distinction sociale généralement retenus pour l'interprétation sociale du mobilier médiéval. Parmi ces critères précisés notamment par L. Bourgeois²³, plusieurs peuvent s'appliquer au mobilier découvert et étudié à Talmont : Distinction qualitative, distinction de l'enrichissement du commun, distinction quantitative, richesse taxinomique, usages symboliques particuliers. Les objets liés à des activités élitaires, comme la céramique de table et les cornes d'appel ressortent évidemment du premier critère, en ce qu'il indique la pratique d'activités relevant du mode de vie social et symbolique des élites laïques, à savoir la chasse et le banquet. Les mortiers de cuisine, dont le rôle dans les préparations culinaires de la fin du Moyen Âge a été mis en évidence, sont des indices d'un enrichissement des pratiques culinaires populaires à destination de la table des élites²⁴. L'importante quantité de mobilier et de faune témoigne probablement d'une certaine abondance de la consommation alimentaire et de la richesse de l'équipement en biens de consommation, tandis que la variété des espèces consommées, soulignée par toutes les études archéozoologiques, apparaît bien comme un critère de distinction. Tous les indices permettant de comprendre les secteurs fouillés comme des espaces liés à un mode de vie élitare sont présents.

Il est probable que la limitation, malheureusement inévitable, de la fouille sédimentaire à un secteur interprété comme une grande salle et ses espaces subordonnés ne limite quelque peu la compréhension des modes de vie des différents groupes sociaux mis en évidence au château de Talmont entre le XIII^e et le XV^e siècle. Comme le souligne F. Hautefeuille à propos du site de la Graulière (Lot), fouillé en intégralité et documenté par des écrits extrêmement précis, un même site peut abriter des niveaux de vie et de richesse très variables, lisibles dans la qualité des structures et du mobilier, mais qui ne correspond pas toujours à un statut juridique aristocratique²⁵. A Talmont, les contraintes scientifiques et

23 BOURGEOIS (Luc), « L'objet archéologique comme source d'histoire sociale (IX^e-XIII^e siècle) : quelques réflexions », in *Demeurer, défendre et paraître : orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises, 2015, pp. 661-671.

24 BOURGEOIS, op.cit., 2015, p.664.

25 HAUTEFEUILLE (Florent), « Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Étude à partir de quelques cas du sud-ouest de la France » in *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27^{èmes} journées d'histoire de Flaran, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 163-178.

matérielles de tous ordres ont concentré la fouille sur un secteur précis qui concentre les signes manifestes d'un statut social éminent constant à travers les siècles. La diversité des groupes sociaux n'a pu être examinée qu'à travers le prisme des textes, qui nous interdisent une quelconque approche des niveaux et des modes de vie à l'échelle du site tout entier, et une confrontation entre les textes qui décrivent une véritable diversité de conditions entre les murs du château, et d'éventuelles *realia* qui permettraient d'interroger la pertinence des interprétations sociales. L'analyse est ici limitée à un répertoire des groupes sociaux envisagés selon les représentations tirées des textes médiévaux, dont les critères de définition de la société diffèrent généralement des nôtres. La prise de conscience de cette limite nous apparaît salutaire vis-à-vis des interprétations générales du site, qui se limiteront en effet à la couche supérieure de ses habitants, à savoir les seigneurs du lieu, principaux usagers des lieux explorés par l'archéologie.

Un château de plaisance ?

Si l'on en revient désormais au groupe seigneurial, le faisceau d'indices tissé tout au long de ce développement nous pousse à déceler une mutation importante du statut du site entre le second tiers du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle, soit les deux bornes chronologiques de notre étude. Si la fréquentation du site par les élites laïques, parmi lesquels les seigneurs de Talmont, ne fait aucun doute, le site n'est plus considéré de la même manière d'un bout à l'autre de la période. L'analyse du contexte politique nous fournit les matériaux nécessaires pour percevoir la confiscation de l'autorité réelle par le pouvoir royal dès la seconde moitié du XIII^e siècle, tendance qui ne fait que s'accroître à la fin du Moyen Âge après la parenthèse de l'Aquitaine anglaise. Le château de Talmont ne représente plus, dès cette même époque, le centre du pouvoir de ses maîtres, qui gouvernent désormais leurs possessions depuis Thouars. La perte de statut politique du château de Talmont est donc double. Pourtant, les attributs architecturaux palatiaux du site, hérités de son passé aux mains des comtes de Poitiers puis des seigneurs de Mauléon, résistent longtemps à ce contexte de déclassement politique ; au XIV^e siècle, la salle bâtie au XI^e siècle est encore occupée et réaménagée. Sans doute le prestige et l'ancienneté du site jouent-ils un rôle dans cette stabilité. Les modifications architecturales et topographiques de la fin du Moyen Âge peuvent alors être interprétées comme la conjonction de facteurs liés à la fois à la volonté seigneuriale d'adapter le site aux fonctions qui sont désormais les siennes, à une époque où le pouvoir des seigneurs de Talmont n'est plus que l'ombre de ce qu'il pouvait être au début du XIII^e siècle.

Si le contexte politique et les évolutions architecturales évoluent de concert, il ne faut pas oublier que les enjeux de la résidence princière dépassent de loin la seule lecture politique du site. Les textes et l'archéologie nous enseignent que le château de Talmont et son territoire sont constamment les théâtres du mode de vie seigneurial sur toute la période considérée, et tout particulièrement à la fin du XIV^e et au XV^e siècle, mieux documentés. La typologie du nouvel habitat seigneurial, les activités mises en évidence sur le site et la faible importance politique de celui-ci à l'époque considérée, de même que sa situation marginale et son environnement naturel privilégié nous poussent à considérer que le château de Talmont a pu constituer un château de plaisance pour ses seigneurs à la fin du Moyen Âge. Les châteaux et manoirs ruraux de plaisance apparaissent parmi les possessions de la haute aristocratie détentrice de plusieurs domaines dès le XIII^e siècle, et se répandent couramment au XV^e siècle ; les ducs de Bretagne convertissent à cette époque des châteaux majeurs en de telles résidences, comme le château de Suscinio²⁶. Une telle mutation de statut pourrait ainsi être mise en évidence à Talmont. Cette évolution est somme toute bien attestée dans la France de la fin du Moyen Âge, mais l'originalité du site de Talmont serait son changement total de statut en l'espace de deux siècles : le cœur du pouvoir d'un seigneur défiant les rois serait devenue l'aimable et prestigieuse résidence rurale d'un fidèle serviteur de la monarchie.

26 CASSET (Marie) « Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne (XIII^e-XV^e siècle) », in *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, p.165.

Conclusion du chapitre

Le croisement des approches issues des différents champs d'étude s'avère fécond pour la définition de la trajectoire historique du site. Les propositions contenues dans le présent chapitre n'ont par ailleurs qu'une valeur interrogative et appellent à être complétées ou critiquées. Seul le croisement des sources nous permet ces hypothèses, car les évolutions de certains aspects, notamment en termes de vie matérielle et de consommation, ne permettraient pas de telles affirmations à elles seules ; mais la mise en relation, la confrontation et la réflexion croisée donne une valeur renouvelée aux conclusions des chapitres, quelque peu disparates il faut bien l'avouer. Les fonctions du château de Talmont entre le second tiers du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle connaissent à la fois des évolutions manifestes sur le plan de la topographie et du rôle politique du château, deux domaines dont les liens, difficiles à démêler, sont pourtant manifestes et une certaine stabilité, avec le maintien d'un mode de vie et d'activités seigneuriales sur le site. C'est finalement à la diversité et à la dyssynchronie des différents aspects de l'histoire d'un site que nous confronte la synthèse des éléments rescapés du passé.

Conclusion

*Ô saisons, ô châteaux,
Quelle âme est sans défauts ?*

Ô saisons, ô châteaux,

*J'ai fait la magique étude
Du Bonheur, que nul n'élude*

Arthur Rimbaud, « Ô saisons, ô châteaux », 1931

La description que donne du château de Talmont le bon abbé Suger au milieu du XII^e siècle, filée en tête des grands mouvements de notre développement, semble tout aussi bien évoquer les facettes multiples du site à la fin du Moyen Âge. Le château de Talmont, probablement à l'image de bien des sites contemporains, présente des visages contrastés et cependant bien placés sous le signe de la distinction et de l'exception élitare. Qu'il s'agisse de son poids politique, de ses monuments ou encore des modes de vie, le château de Talmont peut être considéré comme un site d'importance majeure. Au fil des siècles, il suscite l'investissement constant d'une haute élite seigneuriale, de laquelle il sert les intérêts et accueille les usages. L'interprétation globale de l'évolution historique du site donne, en miroir, un certain relief à l'histoire sociale de l'aristocratie laïque dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge. Sa situation côtière et l'interprétation globale issue des conclusions croisées des différents champs d'études le rapproche à cet égard de sites contemporains attirant eux aussi l'attention de la recherche. Nous pensons ici bien entendu au château de Suscinio, avec lequel les analogies sont nombreuses et les comparaisons, fécondes. Intégrer le château de Talmont à une typologie des sites basée sur leurs usages et leurs fonctions, et non plus sur leurs formes architecturales ou leur rôle politique semble toutefois prématuré ; l'étude globale des sites castraux et de leur trajectoire historique, comme elle s'envisage dans le cas des deux place-fortes bretonne et poitevine, n'est malheureusement pas généralisée à l'étude de l'ensemble des châteaux médiévaux.

Nous sommes à ce sujet convaincus de l'intérêt d'une approche interdisciplinaire des sites castraux, en les envisageant selon leurs multiples aspects sans discrimination entre les différentes sciences historiques qui, nous le pensons, apportent des renseignements de nature et de portée différentes sur le passé. Une approche strictement thématique privilégiant

parfois la discipline historique, parfois la discipline archéologique nous amène à envisager à la fois un château historique, entrevu à travers les lignes des textes médiévaux, et un château archéologique, dont les vestiges sont étudiés sur le terrain. Ces deux objets purement théoriques parfois se complètent, parfois se contredisent et nous donnent, lorsqu'ils se recoupent, de fugitifs aperçus du château réel. Nous ne pouvons qu'esquisser ce dernier, duquel de longs siècles nous séparent ; la somme des nombreuses lacunes pointées dans le présent développement aura déjà convaincu le lecteur de ce fait. C'est là un lieu commun de la recherche sur les périodes anciennes que de regretter le manque de documentation qui confine parfois la réflexion à la spéculation la plus abstraite. Croiser les champs d'études, notamment dans le cas d'une période historique comme le second Moyen Âge, éloigne cet écueil tout en enrichissant la réflexion sur des aspects des sociétés passées qu'une approche purement disciplinaire aurait eu de la peine à faire émerger. Que la réflexion parte de l'objet de l'étude et non de la discipline universitaire inventée pour en faire l'histoire nous semble, à ce titre, une piste intéressante pour une approche plus dynamique et incarnée des sociétés passées. La modeste monographie que conclut ce paragraphe ne donne qu'un aperçu des possibilités qu'offre la réflexion interdisciplinaire en histoire et en archéologie, disciplines sœurs mais si souvent sourdes l'une à l'autre.

Les châteaux médiévaux, fétiches de la recherche et porteurs d'un imaginaire foisonnant, apparaissent définitivement comme des lieux de prédilection d'une telle démarche. Nous pouvons, à l'issue de ce travail, les considérer comme de véritables laboratoires pour l'application d'une méthode interdisciplinaire à l'étude des sociétés médiévales, et notamment à celle de leurs aspects les plus concrets. L'histoire de la consommation et des modes de vie, comme le montre l'exemple du château de Talmont, envisage le quotidien à l'échelle du site et de l'action individuelle tout en le rattachant à des problématiques relevant de l'histoire générale des sociétés et de leurs environnements. C'est sur ce champ que nous espérons désormais porter nos pas, et porter ainsi la réflexion à une échelle plus large et mieux représentative des réalités médiévales.

Etat des sources

Sources manuscrites

Archives nationales (A.N.) :

Série JJ. Trésor des Chartes (Centre d'accueil et de recherche des Archives Nationales, Paris).

-JJ. 103, n° 356, f°171v. Lettres royales d'abolition en faveur d'Isabeau d'Avaugour (15 décembre 1372).

Série 1 AP. Chartier de Thouars (Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine).

-1AP/12 [198 Mi6]. Fragment de généalogie manuscrite de la famille de La Trémoille (XV^e siècle).

-1 AP/22 [198 Mi/7]. Déclaration d'Alphonse de Poitiers sur les rachats de fief en Poitou (1269).

-1 AP/30-43. Compte des recettes et dépenses de Louis II de La Trémoille (1485-1500).

-1AP/137. Compte de l'Hôtel de Louis II de la Trémoille (1487-1491).

-1 AP/180. Lettres et documents concernant Marguerite d'Amboise, femme de Louis I^{er} de la Trémoille (1445-1476) (liasse).

-1 AP/181-182. Louis I^{er} de la Trémoille et Marguerite d'Amboise, successions et partages (XV^e siècle) (liasse).

-1AP/556. Comptes de l'Hôtel de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars (1440-1442, 1457-1459, 1466-1469)(liasse).

-Quittances originales de la châellenie de Talmont (XV^e siècle).

-1 AP/557. Contrat de mariage de Louis d'Amboise avec Marie de Rieux (1414)

- Mémoire « touchant Amboise et le ressort de Thouars » (XV^e siècle)

-Compte de la dépense de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, pendant son séjour à Talmond (1446)

-Succession de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars (1489)

-Pièces diverses concernant Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars (liasse).

-Quittances originales de la châellenie de Talmont (XV^e siècle).

- 1AP/558. Lettres royales en faveur de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et pièces annexes (1447)
 - Succession de Louis d'Amboise (1470) (liasse).
- 1 AP/559. Comptes de cuisine de Louis II d'Amboise, vicomte de Thouars (1440).
- 1AP/698. XV^e-XVIII^e siècle, « Thouars, Mauléon [...] Talmond. Hommages, état des terres, etc. »(liasse).
- 1AP/700. « Abrégé de la valeur des terres de Monseigneur », dont Talmond et la forêt de Talmond (1502-1505).
- 1AP/916-930. État et compte de la vicomté et seigneurie de Thouars rendu à Louis, seigneur de La Trémoille (1485-1499).
- 1AP/1162. Procès verbal de la visite faite à Talmont et à La Chaise-le-Vicomte (1485).
- 1AP/1977-1AP/1989. Registre des recettes et des mises, châellenie d'Olonne (1466-1507).
- 1AP/2142. [MIC 1AP/2142] Talmond et Talmondaïs (XIII^e-XIX^e siècle) [Liasse].
 - Compte de la dépense de Talmont (1486).
 - Compte des amendes de la forêt de Talmont (1541).
- 1AP/ 2143. id. [MIC 1AP/2143]. Idem. [Liasse]
- 1AP/2144. id. [MIC 1AP/2144] Idem (XV^e-XVI^e siècle). [Liasse]
 - Quittances originales de la châellenie de Talmont (XV^e siècle).
 - Correspondance entre M. le duc de la Trémoille et M^e Morisset, notaire à Talmont (1880).
- 1 AP/2145. [MIC 1AP/2145] Talmont. (XV^e-XVI^e siècle) [Liasse]
 - Quittances originales de la châellenie de Talmont (XV^e siècle).
- 1 AP/2207. Photos, dessins, plans, anciennes chemises.
- 1AP/2258. *Livre rouge de Thouars*. Censier et registre féodal des terres du vicomte de Thouars, Parchemin relié en bois (1292).

Archives départementales de la Vendée (AD85) :

Sous-série 1 E. Familles et seigneuries.

- 1E/1113-1284. Principauté de Talmont :

-1E/1113. Décision royale de rendre Talmont à Louis II de la Trémoille, et procès-verbal d'exécution (1485).

-1 E/1128. Fermes de la principauté de Talmont : 1469-1730.

-1 E/1186 : Chartrier de Talmont : Ville de Talmont 1465-1740.

-1 E/1234. Comptes de Talmont : 1459-1541.

-1 E/1244. Registres des recettes et des mises : 1412-1413.

-1 E/1245. Registres des recettes et des mises : 1414-1415.

-1 E/1246. Registres des recettes et des mises : 1417-1418.

-1 E/1247. Registres des recettes et des mises : 1453-1455.

-1 E/1248. Registres des recettes et des mises : 1463-1464.

-1 E/1249. Registres des recettes et des mises : 1464-1465.

-1 E/1250. Registres des recettes et des mises : 1467-1468.

-1 E/1251. Registres des recettes et des mises : 1468-1469.

-1 E/1252. Registres des recettes et des mises : 1473-1486.

-1 E/1253. Registres des recettes et des mises : 1487-1488.

-1 E/1254. Registres des recettes et des mises : 1491-1493.

-1 E/1255. Registres des recettes et des mises : 1498-1499.

-1E/1256. Registre des recettes et des mises : 1503-1514.

-1E/1257. Registre des recettes et des mises : 1518-1525.

-1 E/1265-1268. Compte des recettes et dépenses de la forêt de Talmont.

Sous-série H. Clergé régulier.

-H/10. Cartulaire de Boisgrolland, commune de Poiroux (XIII^e siècle).

- H/11. Copie du cartulaire (XVIII^e siècle).
- H/32. Paroisse de Longeville, déclaration, cens et rent pour Le Sable (1382).
- H/41. Paroisse de Talmont, cens et rentes sur des maisons, mouvance contestée d'une maison à Talmont (1424-1782).
- H/58. Cartulaire de l'abbaye de Fontenelles (XIII^e siècle), copie XIX^e siècle.
- H/71. Cartulaire de l'abbaye Saint-Jean d'Orbestier (XV^e siècle).
- H/72. Originaux et copies de pièces du cartulaire (1007-1434).
- H/73. Originaux et copies de pièces du cartulaire (1182-1452).
- H/74. Originaux et copies de pièces pas dans le cartulaire (1382-1782).
- H/141. Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmond.
- H/142. Copie du cartulaire (XIX^e siècle).
- H/143. Paroisses de Talmont et Saint-Hilaire (1229-1726).
- H/168. 29 copies de chartes produites dans la procédure relative à la réclamation faite par l'abbé de Cognac des dîmes générales des paroisses de Saint-Pierre et Saint-Hilaire de Talmont, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Notre-Dame de Longeville (1083-1232).
- H/183. Prieuré de Fontaines en Talmondaï, dépendant de Marmoutier, (1032-1618).
- H/190. Prieuré grandmontain de la Meilleraye (1194-1397).
- H/206. Prieuré des Eaux Notre-Dame, Saint-Hilaire de Talmont (1446-1783).
- H/207. Chartes du prieuré Saint-Martin de Brem (fin XI^e siècle-1787).

Bibliothèque nationale de France (BnF) :

Département des Manuscrits :

- Chansonnier provençal K: ms.fr. 854 f°153r, (v. 1201-1300).

Sources imprimées

N.B. : Pour alléger la lecture, les références de sources imprimées sont citées par leur abréviation, ici indiquée avant chaque titre.

- *Cartulaire de Talmont* : « Cartulaire de l'abbaye de Talmont », BOUTETIERE (Louis de la) (éd.) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1ère s., t. 36, 1872, pp. 41-497
- *Cartulaire d'Orbestier* : « Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier », BOUTETIERE (Louis de la) (éd.), *Archives Historiques du Poitou*, t.6, Poitiers, 1877
- *Cartulaire de Saint-Cyprien* : « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers », REDET (Louis) (éd.), *Archives historiques du Poitou*, t.3, Poitiers, 1874
- *Cartulaire de Rays* : « Cartulaire des sires de Rays », BLANCHARD (René) (éd.), *Archives historiques du Poitou*, t.30, 1899
- *Cartulaires du Bas-Poitou* : *Cartulaires du Bas-Poitou*, MARCHEGAY (Paul) (éd.), Les Roches Baritaud, 1877
- *Comptes d'Alphonse de Poitiers* : « Comptes et enquêtes d'Alphonse, comte de Poitou 1253-1269 », BARDONNET (A.) (éd.), *Archives historiques du Poitou*, t.8, 1879
- *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers* : *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, 2 t., MOLINIER (Auguste) (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1894
- *Enquêtes de Saint-Louis* : *Enquête ordonnée par le roi Saint Louis en 1247 en Poitou et en Saintonge*, LEDAIN (Bélisaire) (éd.), *Archives historiques du Poitou*, t.25, 1893, pp.235-340
- *Layettes du Trésor des Chartes* : *Layettes du Trésor des Chartes*, TEULET (Jean) (éd.) t. I (755-1223), t. 2 (1223-1246), 4 vol., Paris, 1863-1902
- *Le Viandier de Taillevent* : *Le Viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent, publié sur le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec les variantes des Mss. De la Bibliothèque Mazarine et des Archives de la Manche, précédés d'une introduction et accompagnés de notes*, PICHON (Jérôme), VICAIRE (Georges) (éd.), Slatkine reprints, Genève, 1967

- *Mémoires de Commynes : Mémoires de Philippe de Commynes*, t.3, DUPONT (Emilie) (éd.), Paris, Société de l'Histoire de France, 1847
- *Ordonnances des rois de France : Ordonnances des rois de France de la troisième race*, recueillies par ordre chronologique, PASTORET (Marquis de) (éd.) vol.18 (1474-1481), Paris, Imprimerie royale, 1828
- *Registres de la Chancellerie : Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France*, 14 vol., GUERIN (Paul) (éd.), Poitiers, imprimerie Houdin, 1881
- *Vie de Louis VII* : LAIR (Jules), « Fragment inédit de la Vie de Louis VII préparée par Suger. », in *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1873, tome 34. pp. 583-59

Sources iconographiques

Archives nationales (A.N.) :

1 AP/2207 Photos, dessins, plans, anciennes chemises.

Archives Départementales de la Vendée (A.D.85) :

3P/228/1 Tableau d'assemblage du cadastre de 1828, Saint-Hilaire-de-Talmont.

3P/288/3 Section unique deuxième feuille du cadastre de 1828, Talmont.

A.D.85, F/131h, Claude Masse, f°58, « Veue des vestiges du château de Talmont sur Jard », 1703 (copie).

A.D.85, 1Fi/1090, Octave de Rochebrune, « Ruines du château de Talmont », 3^e quart du XIX^e siècle.

Bibliothèque nationale de France, section des estampes et de la photographie (BnF) :

BnF, A31967, Hubert Clerget, « Talmond », lavis à l'encre de Chine, XIX^e siècle.

Bibliothèque nationale de France, section des cartes et plans (BnF) :

BnF, CPL GE DD-2987, *Carte du Duché et Pairie de Thouars dédiée à très-haut et très-puissant prince Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, duc de Thouars, pair de France*, Paris 1660.

Bibliothèque du génie (BG) :

Ms. 505, Claude Masse, F/131h, f°59, « Plan des vestiges du chasteau de Talmond sur Jard », 1703.

Ms. 505 Claude Masse, F/131h, f°51, « Plan de la ville de Talmond sur Jard », 1703.

Documentation iconographique publiée :

Plan de la ville de Talmond, d'après LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmonçais », dans *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1893.

Plan du château de Talmond, XVI^e siècle, d'après LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmonçais », dans *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1896, p.113.

Le château de Talmond, plan du rez-de-chaussée, d'après CHAIGNE (Léon), éd. DILLANGE (Michel), « Talmond. Château », dans *Congrès archéologique de France, Vendée, Nogent-le-Rotrou*, 1997, p.254.

Bibliographie

N.B. : Par souci de simplicité, les références sont établies par ordre alphabétique, sans distinction des outils de travail et des études.

- ALEXANDRE-BIDON (Danièle), MANE (Perrine), « Ah mon beau château ! Le château lieu de résidence », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Roissy-en-France, Archéa, 2016, pp.135-140
- ALEXANDRE-BIDON (Danièle), *Une archéologie du goût : céramique et consommation*, Paris, Picard, 2005
- ARNOUX (Mathieu), « Forgerons, fourneaux et marteaux : choix techniques et usages du fer dans l'Europe médiévale jusqu'au milieu du XIII^e siècle », in *Il fuoco nell'alto medioevo, Spoleto, Settimane di studio della fondazione centro italiano di studi sull'alto medioevo*, LX, 2013, pp.755-776
- ARRIBET-DEROIN (Danielle), BURNOUF (Joëlle), DESACHY (Bruno), NISSEN-JAUBERT (Anne), JOURNOT (Florence), *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, Paris, Armand Colin, 2012
- AURELL (Martin), « La noblesse occidentale à la fin du Moyen-Âge. Bilan historiographique et perspectives de recherche », *Memoria y Civilizacion* 1, 1998, pp.97-110
- , *L'Empire des Plantagenêt, 1154-1224*, Paris, Perrin, 2004
- BABELON (Jean-Pierre), *Le château d'Amboise*, Arles, Actes Sud, 2004
- BALLEREAU (Léon), « Notice sur le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre de Talmont », *Annuaire de la Soc. d'émulation de la Vendée*, 1873, t. 17, pp.73-79
- BARBAUD (Georges), « Notice sur la démolition du château de Talmond », *Bulletin archéologique du CTHS*, Paris, 1896, pp.305-311
- , « Notice sur Philippe de Commines et la principauté de Talmond », *Bulletin historique et philologique du CTHS*, Paris, 1900, pp.49-54
- BECHMANN (Roland), *Des arbres et des hommes : la forêt au Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1984
- BERNARDI (Philippe), et al., *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon, DARA, 2002

- BERNARDI (Philippe), *Bâtir au Moyen-Âge (XIII^e-milieu XVI^e siècle)*, Paris, CNRS éditions, 2011
- , *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995
- BESSAC (Jean-Claude), *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre*, Revue archéologique de Narbonnaise, Supplément 14, Paris, CNRS éditions, 1986
- , « Pierre de taille : archéologie et technique », in *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 2004 (rééd.), pp 7-51
- BETHUS (Teddy), PROUTEAU (Nicolas), « Les mutations du castrum de Talmont (Vendée) : naissance et transformations d'une forteresse bas-poitevine (X^e-XIII^e siècles) », in *Demeurer, défendre et paraître, orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, 2014, pp. 231-257
- BETHUS (Teddy) (dir.), *La courtine nord du château (Pays-de-la-Loire, Vendée, Talmont-St-Hilaire)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014
- , *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014
- , *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2015
- , *Le bâtiment nord du château de Talmont Saint-Hilaire*, rapport de fouille triennale 2013-2015, SRA Pays de la Loire, 2016
- , *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017
- BEUCHET (Laurent), CLAVEL (Benoît), « Les cuisines et l'alimentation dans un château breton au Moyen Âge et à l'époque moderne d'après l'archéologie : l'exemple du château du Guildo (Côtes-d'Armor) du XI^e au XVII^e siècle » in *Château, cuisine et dépendances*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2014, pp.107-126
- BISCHOFF (Georges), SCHWIEN (Jean-Jacques), « Histoire et fonction des châteaux- forts », *Les Dossiers d'Archéologie*, Dijon, n°349-janvier/février 2012, pp.20- 29
- BLANCHARD (Joël), *Philippe de Commines*, Paris, Fayard, 2006

- BLARY (François), « Archéologie des grandes cuisines seigneuriales des XIV^e et XV^e siècles à partir de l'étude de Château-Thierry (Aisne). A la recherche des complexes culinaires perdus... », in *Châteaux, cuisines et dépendances*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2014, pp.129-146
- BLOMME (Yves), *Poitou gothique*, Paris, Picard, 1993
- BOMPAIRE (Marc), « Compter au XIII^e siècle avec la diversité des monnaies : livres, sous et deniers », *Comptabilités* [En ligne], 7 | 2015
- BORVON (Aurélia), FLAMBARD-HERICHER (Anne-Marie), « Aménagement de la cuisine et alimentation carnée au Château Ganne (la Pommeraye, Calvados, XI^e-XIV^e siècle) » in *Château, cuisine et dépendances*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2014, pp.79-94
- BORVON (Aurélia), « Étude archéozoologique du château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée), première approche », in *Le bâtiment nord du château de Talmont Saint-Hilaire*, rapport de fouille triennale 2013-2015, SRA Pays de la Loire, 2016, pp.95-106
- , « Étude des vestiges fauniques du secteur 1 », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.69-108
- , *Étude archéozoologique du château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée), bâtiment nord secteur 1, état 9*, inéd., 2018
- BOURGEOIS (Luc), REMY (Christian), « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du X^e-début du XIV^e s.) : pôles castraux et habitats subordonnés », in *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Caen, publ. du CRAHM, 2012, pp. 51-79
- BOURGEOIS (Luc), « L'objet archéologique comme source d'histoire sociale (IX^e-XIII^e siècle : quelques réflexions », in *Demeurer, défendre et paraître : orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, 2014, pp. 661-671
- , « Les plaisirs et les jeux », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Archéa Archéologie en Pays de France, Roissy-en-France, 2016, pp.148-151

- , « Production et distinction : l'artisan au château (Europe du Nord-Ouest, X^e-XII^e siècle) », in *Richesse et croissance au Moyen-Âge. Orient et Occident*, Paris, Collège de France-CNRS, 2014, pp 151-182
- BOURIN (Monique), *Temps d'équilibres, temps de rupture. XIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1990
- BOUROCHER (Solveig), « L'apport des sources écrites à la compréhension des logis dans les châteaux de la fin du Moyen Âge », *Revue archéologique du Centre de la France*, Tome 48 [En ligne], 2009
- BOVE (Boris), *La guerre de Cent Ans*, Paris, Belin, 2015
- , « Un nouveau champ de recherche : l'alimentation à la fin du Moyen Âge », *Le temps de la guerre de Cent Ans 1328-1453*, Paris, Belin, 2009, pp.565-596
- BUR (Michel), *Le Château*, Typologie des Sources du Moyen Âge Occidental, Turnhout, Brepols, 1999
- BURNOUF (Joëlle), *Archéologie médiévale, le second Moyen-Âge, XII^e-XVI^e siècles*, Paris, La Découverte, 2008
- CAO CARMICHAËL DE BAGLIE (Martine), « Savary de Mauléon (ca 1180-1233), chevalier troubadour poitevin : trahison et société aristocratique », *Le Moyen Âge, Revue d'Histoire et de Philologie*, n°2, 1999, tome CV, pp. 269-305
- CARPENTIER (Vincent), LEVEAU (Philippe), *Archéologie du territoire en France, 8000 ans d'aménagements*, Paris, La Découverte, 2013
- CARRE (Gaël), LITOUX (Emmanuel), HUNOT (Jean-Yves), « Les Ligneriers à Charentilly (Indre- et-Loire) : du logis à salle basse au manoir du XV^e s », *Revue archéologique du Centre de la France*, t.41, 2002. pp. 239-263
- CARRE (Gaël), LITOUX (Emmanuel), « La salle dans les manoirs angevins du XII^e à la fin du XV^e siècle : permanences et changements », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, pp.327-343
- CARRE (Gaël), « Le manoir de Courtchamp à Chinon. Les mutations d'une résidence rurale du XIII^e au XV^e siècle », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt : salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn)(dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp.355- 365

- CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), *Les métiers au Moyen-Âge*, Rennes, Ouest-France, 2008
- CASSARD (Jean-Christophe), « Suscinio et les chasses des ducs de Bretagne », in *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, pp.121-149
- CASSET (Marie) « Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne (XIII^e-XV^e siècle) », *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, pp.161-173
- , « Recevoir et honorer ses pairs. Les banquets nobles au château de Hambye (Manche) au début du XV^e siècle », in COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (éd.), *A la table des châteaux*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2015, pp.143-153
- CAVANNA (Émilie), « L'espace : un estimateur archéologique de distinction sociale ? L'exemple des élites médiévales et modernes « aux champs » », in Actes de la table-ronde « *Des hommes aux champs* ». *Pour une archéologie des espaces ruraux dans le Nord de la France du Néolithique au Moyen Âge* (Caen, 8-9 octobre 2008), CRAHM éd., 2012
- CAYOT (Fabrice), « Un centre domanial en Bourgogne à la fin du Moyen Âge : le château de Noyers sur Serein », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011
- CHAMPAGNE (Alain), *L'artisanat rural en Haut-Poitou (milieu XIV^e-fin XVI^e)*, Rennes, PUR, 2007
- , « Une seigneurie rurale et la reconstruction en Poitou au XV^e siècle : l'hôtel de Vasles », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, EHESS, Paris, 2001, pp. 197-216
- , « Prosopographie et artisanat rural : l'exemple du Poitou au XV^e siècle », in *Le médiéviste et la monographie familiale*, Turnhout, Brepols, 2004, pp.53-66
- CHANSON (Fabien), *Les comptes de la seigneurie de Talmont (1412-1499). Étude économique et sociale du Talmondaïs à la fin du Moyen-Âge* (iné.), mémoire de Master 2, Université de la Rochelle, 2007, 2 vol., 168 pp.
- CHANTRAN (Aurélien), « La cuisine des châteaux », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Archéa Archéologie en Pays de France, Roissy-en-France, 2016, pp.142-144

- CHAPELOT (Odette), « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le bâtiment médiéval », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, EHESS, Paris, 2001, pp.11-33
- , « La terre cuite architecturale dans le bâti médiéval », in *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 2004 (rééd.), pp 150-168
- , « Bois sec, bois vert, vraie ou fausse question ? », in *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Besançon, PUB 2003, pp. 79-89
- CHENARD (Gaël), « Le Poitou des Plantagenêts aux Capétiens : la stratégie seigneuriale au service de l'apaisement », in *Les Seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c.1150 – c. 1250)*, Bordeaux, Ausonius (Études 24), 2009, pp.257-283
- CLAVEL (Benoît), LEPETZ (Sébastien), « De la chasse au lièvre à la chasse au cerf, évolution des pratiques de l'âge du fer au Moyen Âge », *Archéopages* n°28, 2009, pp.38-43
- CONTAMINE (Philippe), *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, Puf, 1997
- , « Château, consommation et commercialisation dans la France de la fin du Moyen Âge : que faisait-on des redevances et des prélèvements seigneuriaux en nature ? Étude de cas », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 243-258
- COSTE (Marie-Claire), *Mode de vie et alimentation à la fin du Moyen-Âge au château de Blandy-les-Tours. Approche pluridisciplinaire des latrines de la salle de l'Auditoire*, Tours, Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2006
- , « La table des seigneurs de Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne) aux XV^e et XVI^e siècles », *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*, Publications du CRAHM, 2009, pp.389-400
- CUSSONEAU (Christian), HUNOT (Jean-Yves), LEDUC-GUEYE (Christine), LETELLIER (Dominique), PELLOQUET (Thierry), PRIGENT (Daniel), *Entre ville et campagne. Demeures du Roi René en Anjou*, Inventaire général du patrimoine culturel Pays de la Loire, Nantes, 2009
- D'ANNA (André), DESBAT (Armand) et al., *La Céramique. La poterie du néolithique aux Temps Modernes*, Paris, Errance, 2003
- DAMON (Géraldine), « Jeux seigneuriaux en Poitou au temps des Plantagenêt. L'exemple des vicomtes de Thouars, des Lusignan, des Parthenay-L'Archevêque et des

- Mauléon », in *Les Seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c.1150 – c. 1250)*, Bordeaux, Ausonius (Études 24), 2009, pp.285-308
- DEBORD (André), *Aristocratie et pouvoir. La place du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000
 - , « Châteaux et forêts en France aux XI^e et XII^e siècles », *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, pp.21-35
 - DELORT (Robert), « Quels animaux les seigneurs chassaient-ils dans les forêts à la fin du Moyen Âge ? », in *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, pp.165-171
 - *Dictionnaire Universel Des Arts Et Des Sciences*, Paris, Mercier, 1732
 - DILLANGE (Michel), « Talmond : Château », in *Congrès archéologique de France, Vendée, 1993*, Paris, Société Française d'Archéologie, 1993, p.253-258
 - DUBY (Georges) (dir.), *Histoire de la vie privée, 2, de l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris Seuil, rééd. 1999
 - DUCEPPE-LAMARRE (François), *Chasse et pâturage dans les forêts du Nord de la France : pour une archéologie du paysage sylvestre, XI^e-XVI^e siècle*, Paris, l'Harmattan, 2009
 - , « Le seigneur et l'exercice du droit de chasse. Permanences et évolutions d'un pouvoir social et territorial (XII^e-XV^e siècle) », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 167-180
 - , « Des parcs de chasse ? », in *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, pp.151-160
 - DURAND (Philippe), *Le Château Fort*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 1999
 - EYGUN (François), *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1938
 - FAVREAU (Robert), « Les ports de la côte poitevine au XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique*, 1962, p. 13-61
 - FOURNIER (Gabriel), « Forêts et châteaux aux XIII^e et XIV^e siècles », in *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, pp.39-66

- FREEDMAN (Paul), "The medieval spice trade", in PILCHER (Jeffrey), *The Oxford Handbook of Food History*, Oxford, Oxford university press, 2012, [online DOI: 10.1093/oxfordhb/9780199729937.013.0018]
- GADE (Pascale), « Le château de Talmont (XI^e-XII^e siècles) », in *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou, 1154-1242*, Paris, CTHS, 2000, pp.247-256
- GARDINER (Mark), "Conceptions of domestic space in the long term - the example of the English medieval hall", in *Medieval Archaeology in Scandinavia and Beyond: History, trends and tomorrow*, Aarhus University Press, Aarhus, 2015, pp. 313-333
- GAUTIER (Alban), *Alimentations médiévales, V^e-XVI^e siècle*, Paris, Ellipses, 2011
- GAUVARD (Claude), de LIBERA (Alain), ZINK (Michel), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Quadriga-PUF, 2004
- GIRAULT (Nicolas), « Espaces résidentiels et vie quotidienne au château de La Madeleine de Chevreuse (Yvelines) », *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge*, Catalogue d'exposition, Archéa Archéologie en Pays de France, Roissy-en-France, 2016, pp.152-156
- GRENOUILLEAU (Sarah), *La céramique mise au jour dans le bâtiment nord du château de Talmont en Vendée, du XIV^e au XV^e siècle*, inéd., 2012
- , « Étude du mobilier céramique », in *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014, pp.45-65
- , « La terre cuite architecturale », in *Le château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2014, pp.66-69
- , « La céramique de l'US 1568 », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.60-67
- , « La céramique de l'US 1666 », in *Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée)*, rapport final d'opération, SRA Pays de la Loire, 2017, pp.67-68
- GRIECO (Allen J.), « Alimentation et classes sociales à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance », in *Histoire de l'Alimentation*, Paris, Fayard, 1996, pp.479-490
- GUERREAU (Alain), « Les structures de base de la chasse médiévale », in *La Chasse au Moyen Âge, société, traités, symboles*, Micrologus' Library, Turnhout, Brepols, 2000
- HAJDU (Robert), "Castles, castellans and the structure of politics in Poitou. 1152-1271", *Journal of Medieval History*, t. 4, 1978, pp. 27-53

- HAUTEFEUILLE (Florent), « Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Étude à partir de quelques cas du sud-ouest de la France » in *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27^{èmes} journées d'histoire de Flaran, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 163-178
- HIRRELL-BILTON (Jean), « La chasse et la forêt en Angleterre médiévale », in *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, pp.69-80
- HORARD-HERBIN (Marie-Pierre), VIGNE (Jean-Denis), *Animaux, environnements et sociétés*, Paris, Errance, 2005
- HUNOT (Jean-Yves), « L'évolution de la charpente de comble en Anjou : XII^e-XVIII^e siècles », *Revue archéologique de l'ouest*, t.21, 2004. pp. 225-245
- IMBERT (Henri), « Notice sur les vicomtes de Thouars », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1864, pp. 321-431
- JACQUIER (Elizabeth), « La politique castrale des Valois de Bourgogne dans les bailliages méridionaux de leur duché », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, EHESS, 2001, pp.143-162
- JEANNEAU (Cédric), « Émergence et affirmation des familles seigneuriales à la frontière des grandes principautés territoriales : les seigneurs de la Garnache et les vicomtes de Thouars », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2013, pp.161-187
- , « Liens adelphe et héritage, une solution originale en Poitou aux XI^e et XII^e siècles : le droit de viage ou retour », in *Frères et sœurs : les liens adelphiques dans l'occident antique et médiéval*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 95-127
- , « Le *dominium* seigneurial en question : exercice, territoire et adaptation aux marges du comté poitevin », in *Les Seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c.1150 – c. 1250)*, Bordeaux, Ausonius (Études 24), 2009, pp. 309-334
- JOURNOT (Florence), « Archéologie du bâti », in *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 2004 (rééd.), pp. 169-196
- JOUSSAUME (Roger), « Travaux de déblaiement au château de Talmont », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1979, pp.335-353
- KERSUZAN (Alain), SIROT (Elisabeth), « La vie au château pour ceux qui viennent y travailler », *Les Dossiers d'Archéologie*, Dijon, n°349-janvier/février 2012, pp.64-67

- LAURIOUX (Bruno), « De l'usage des épices dans l'alimentation médiévale », *Médiévales*, n°5, 1983, pp.15-31
- , *Manger au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littératures, 2002
- , « Distinction et alimentation à la fin du Moyen Âge », in *Marquer la prééminence sociale*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne, École Française de Rome, 2014, pp.323-345
- LAVENU (Mathilde), MATAOUCHEK (Victorine), *Dictionnaire d'architecture*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 1999
- LE GOFF (Jacques), SCHMITT (Jean-Claude) (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999
- LEDAIN (Bélisaire), « Savary de Mauléon ou la réunion du Poitou à l'unité française », *Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e série, t.13, 1891, pp.19-45
- LEROUX (Laure), « Du monument à son histoire : aperçu méthodologique des études castrales en France », *Annales de Janua*, n°1, [En ligne], 2013
- LEVEEL (Pierre), « Philippe de Commines en Touraine et Poitou », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. 58, 2012, p.181-190
- LITOUX (Emmanuel), CARRE (Gaël), *Manoirs médiévaux, maisons habitées, maisons fortifiées (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Rempart, 2009
- LITOUX (Emmanuel), HUNOT (Jean-Yves), PRIGENT (Daniel), « L'édification d'un château- palais dans le dernier tiers du XIV^e siècle », in *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2010, pp.49-91
- LITOUX (Emmanuel), LEDUC-GUEYE (Christine), « Le château au temps du roi René », in *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2010, pp.109-115
- LITOUX (Emmanuel), « La structuration des programmes résidentiels dans les châteaux et les manoirs angevins du roi René entre 1434 et 1480. Nouvelles données, nouvelles hypothèses », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, pp.315-326
- LOQUET (Georges), « Essais historiques sur le Talmondaïs. Les premiers seigneurs de Talmond », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t. 43, 1896, p.98-161

- , « Essais historiques sur le Talmondaïs. Les vicomtes de Thouars jusqu'aux sires d'Amboise », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t. 45, 1898, pp.18-78
- , « Essais historiques sur le Talmondaïs. Les Sires d'Amboise », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t.46, 1899, pp.196-242
- , « Essais historiques sur le Talmondaïs. Philippe de Commines et les La Trémoille jusqu'au démembrement du Talmondaïs (1542) », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, t.47, 1900, pp.29-121
- MADELINE (Fanny), *Les Plantagenêts, construire un territoire politique*, Rennes, PUR, 2014
- MANNONI (Tiziano), « Quel type de rapport entre monument et sources écrites ? », in *Texte et archéologie monumentale, approches de l'architecture médiévale. Actes du colloque d'Avignon, 30 novembre-2 décembre 2000*, Montagnac, Monique Mergoil, 2005, pp.78-81
- MEIRION-JONES (Gwyn), « L'évolution de la salle dans la résidence noble en Bretagne », in *Châteaux et sociétés au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2012, pp.197-212
- MEIRION-JONES (Gwyn), JONES (Michael), GUIBAL (Frédéric), « La résidence noble en Bretagne, XI^e-XVI^e siècle » in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, pp.133-178
- MESQUI (Jean), *Châteaux-forts et fortifications en France*, Paris, Flammarion, 1998
- , *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, t.1, « Les organes de la défense », Paris, Picard, 1991
- , *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, t.2, « La résidence et les éléments d'architecture », Paris, Picard, 1993
- MOIREZ (Pauline), « L'approvisionnement de l'Hôtel du Roi de France à la fin du XIV^e siècle d'après les sources comptables », in *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*, publications du CRAHM, 2009, p.79-83
- MORSEL (Joseph), *L'aristocratie médiévale*, Paris, Armand Colin, 2004
- MOUTHON (Fabrice), *Le sourire de Prométhée, l'homme et la nature au Moyen Âge*, Paris, La Découverte, 2017

- NIEUS (Jean-François), « Le château au cœur du réseau vassalique. A propos des services de garde aux XII^e-XIII^e siècles », in *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, Brepols, 2011, pp.93-108
- OLIVIER (Laurent), « Ce qui reste, ce qui s'inscrit : traces, vestiges, empreintes », in *Le retournement des choses, Socio-Anthropologie*, 30, 2014, pp.147-153
- PAGAZANI (Xavier), *La demeure noble en Haute-Normandie, 1450-1600*, Tours/Rennes, PUFR/PUR, 2014
- PASTOUREAU (Michel), « La forêt médiévale, un univers symbolique », in *Le château, la chasse et la forêt*, Bordeaux, Sud Ouest éditions, 1988, pp.83-98
- , « La chasse au sanglier : histoire d'une dévalorisation (IV^e-XIV^e siècle) », in *La Chasse au Moyen Âge, société, traités, symboles*, Micrologus' Library, Turnhout, Brepols, 2000, pp.7-23
- PEYRONNET (Georges), « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428- 1431) : un aspect des rivalités entre lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1984, t. 142, n°1, Paris, pp.115- 135
- PIECHACZYK (Michel), « Le château de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne). De l'austère forteresse à la demeure princière », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Roissy-en-France, Archéa, 2016, pp.157-161
- PIPONNIER (Françoise), « Du feu à la table : archéologie de l'équipement de bouche à la fin du Moyen Âge », in *Histoire de l'Alimentation*, Paris, Fayard, 1996, pp.525-536
- POISSON (Jean-Michel) (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée, XI^e-XVI^e siècle : archéologie et histoire, perspectives de la recherche en Rhône-Alpes*, actes du colloque de Lyon, avril 1988, Paris, Documents d'Archéologie Française, 1992
- , « La maîtrise d'œuvre dans les chantiers de construction des châteaux du comté de Savoie au XIV^e siècle », in *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, EHESS, Paris, 2001
- , « La basse-cour, le château hors du château », in *Les Dossiers d'Archéologie*, Dijon, n°349-janvier/février 2012, pp. 60-63
- POUSTHOMIS (Bernard), d'AGOSTINO (Laurent), REMY (Christian), « Signes du pouvoir : le château vicomtal de Ventadour (Corrèze), XI^e-XV^e siècle », in *Demeurer*,

défendre et paraître, orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées, actes du colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, 2014, pp. 519-542

- PREVET (Alain), « Structures et aménagements en bois dans l'architecture castrale médiévale », in *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Besançon, 2003, pp. 45-59
- PRIGENT (Daniel), SAPIN (Christian), « La construction en pierre au Moyen Âge », in *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 2004 (rééd.), pp.117-148
- PROUTEAU (Nicolas), *Château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée). Étude documentaire et synthèse historiographique*, inéd., 2011
- , *Château de Talmont Saint-Hilaire (Vendée). Recherches sur Talmont et le Talmondaïs dans les sources anglaises [Londres, National Archives]*, inéd., 2013
- , *Les ducs d'Aquitaine et Talmont aux XI^e-XII^e siècles : une forteresse et un territoire aux multiples enjeux*, inéd., 2016
- PROVOST (Michel) (dir.), *Carte archéologique de la Gaule, la Vendée (85)*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1995
- RENOUX (Annie), « «Aux marches du palais» : des mots, des concepts et des réalités fonctionnelles et structurelles », in « *Aux marches du Palais* ». *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 2001, pp. 9-20
- REVEYRON (Nicolas), « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *In Situ*, 2 [en ligne], 2002
- RIERA-MELIS (Antoni), « Société féodale et alimentation (XII^e-XIII^e siècle) », in *Histoire de l'Alimentation*, Paris, Fayard, 1996, pp.397-418
- RIPART (François), « Les territoires d'Alphonse de Poitiers : un modèle de principauté avortée ? », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 123-2 | 2011, pp.461- 466.
- SALAMAGNE (Alain), « La demeure seigneuriale en France vers 1350-1450 : le rôle de la chambre de retrait et du retrait », in *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES (Gwyn) (dir.), Rennes, PUR, 2013, pp.297-310

- SALMANN (Jean-Michel), *Le grand désenclavement du monde 1200-1600*, Paris, Histoire Payot, 2011
- SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *La Vendée, des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1982
- , « Le littoral poitevin (XI^e-XIII^e siècles) : conquête et aménagement (première partie) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 99, numéro 1, 1992. pp. 13-31
- , « Le littoral poitevin (XI^e-XIII^e siècles) : conquête et aménagement (deuxième partie) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 99, numéro 2, 1992. pp. 117-130
- SERAPHIN (Gilles), « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et Languedoc », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, hors-série, Toulouse, 2002, pp.145-201
- SERIS (Damien), « De la villa du « Grand Essart » au bourg de Jard-sur-mer. Occupation et transformation du I^{er} siècle à nos jours », *Archéopages*, n°40, pp.68-71
- SIROT (Elisabeth), *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Picard, 2007
- , *Allumer le feu. Poêle et cheminée dans la maison noble (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Picard, 2011
- , « L'eau et le feu dans les cuisines des maisons nobles au Moyen Âge », in *Château, cuisine et dépendances*, Bordeaux, Ausonius, Scripta Mediævalia, 2014, pp.95-105
- SMETS (An), VAN DEN ABEELE (Baudoin), « Medieval Hunting », in *A cultural history of animals in the Middle Age*, RESL (Brigitte) (dir.), Oxford, Berg, 2007, pp.60-79
- THEIS (Laurent), *Chronologie commentée du Moyen Âge français*, Paris, Perrin, 1992
- VINCENT (Karine), DUBOIS (Adrien), « Le château de Suscinio (Sarzeau, Bretagne). Une nouvelle approche globale », *Château Gaillard*, 27, *Château et commerce, actes du colloque international de Bad Neustadt an der Saale*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2016, pp.301-305
- VIRE (Marc), « La Roche-Guyon, un château sorti de la falaise », in *Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen-Âge*, Catalogue d'exposition, Roissy-en-France, Archéa, 2016, pp.131-133
- VISSIERE (Laurent), *Louis II de la Trémoille (1460-1525)*, « Sans poinct sortir hors de l'ornière », Paris, Honoré Champion, 2008

- VUE (Blandine), « Localiser et reconnaître un site de tuilerie : l'exemple de la Haute-Marne », in *Terres cuites architecturales médiévales et modernes en Île-de-France et dans les régions voisines*, Caen, Publications du CRAHM, 2009, pp.53-61
- WATTEAUX (Magali), « Le bocage, un paysage rural à la lumière des études archéologiques et archéogéographiques », *Archéopages*, n°34, 2012, pp.64-73
- WHITELEY (Mary), MONGELLAZ (Jacqueline), « Le faste d'une résidence princière à la fin du XIV^e et au tout début du XV^e siècle », in *Le château et la citadelle de Saumur, architectures du pouvoir*, Paris, Société Française d'Archéologie, 2010, pp.91-109

Index des noms de lieux et de personnes

- ALAIN BARBE-TORTE, comte de Nantes : 30
 ALPHONSE DE POITIERS, comte de Poitiers : 49, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 93, 109, 112, 120
Amboise (Maine-et-Loire) : 10, 17, 48, 49, 64, 75, 78, 90
 AMBOISE (Ingelger d'), seigneur d'Amboise : 73, 77
 –, (Jacqueline d') : 77, 96
 –, (Marguerite d') : 83
 –, (Louis d'), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 77, 78, 79, 80, 85, 96, 101, 115, 116, 120, 129, 132, 200, 210, 211, 224, 231, 236, 237, 270, 271, 305, 312, 320, 334, 339
 –, (Pierre II d'), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 73, 75, 76, 77, 80, 95, 98, 114, 116, 128, 219, 305, 308
Ancenis (Loire-Atlantique) : 31
Andone (*Château d'*) (Villejoubert, Charente) : 29
Angoulême (Charente) : 53, 54, 55
 APPELVESIN (Jacques d'), capitaine de Talmont : 113, 116
Argenton (Vienne) : 82
 AVAUGOUR (Isabeau d'), dame de Talmont : 69, 71, 72, 94
 AYRAUDEAU (Nicolas), sergent royal : 84, 231, 237, 270, 274, 275, 299, 330
- Bayonne* (Pyrénées-Atlantiques) : 51
Berrie (Vienne) : 79, 82, 90
Bois-Grolland (*Prieuré du*) (Vendée) : 16, 92
Bordeaux (Gironde) : 148
Bristol (Wessex, Angleterre) : 40, 42
Broue : (Charente-Maritime) : 31
- Calais* (Pas-de-Calais) : 51, 69, 70
Calicut (Kerala, Inde) : 300
Chaize-le-Vicomte (*La*) (Vendée) : 77, 90
 CHANDOS (Jean), capitaine du roi d'Angleterre : 70
 CHARLES V, roi de France : 70, 71, 205, 331
 CHARLES VI, roi de France : 76, 111, 294, 313
 CHARLES VII, roi de France : 77, 78, 305, 313
Châtillon-sur-Indre (Indre) : 77
 CIGOGNY (Martin de), maître maçon : 146
Clefs (Maine-et-Loire) : 205
Cochin (Kerala, Inde) : 300
 COEUR DE LION (Richard), duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre, seigneur de Talmont : 35, 38, 41, 52, 76, 90, 97, 116, 304
 COMMYNES (Philippe de), seigneur de Talmont : 10, 82, 83, 84, 85, 140, 209, 211, 231
Coucy (Aisne) : 205, 257
Coudray-Salbart (*Le*) (Deux-Sèvres) : 37
Curzon (Vendée) : 32, 36, 58, 65, 68, 79, 82, 90, 91, 102, 105, 109, 329

Erquy (Côtes-d'Armor) : 208

Fontaines (Prieuré de) (Vendée) : 16, 66, 91, 92, 93, 100, 102, 237, 306, 309, 310

Fontenay-le-Comte (Vendée) : 60, 83

GUILLAUME LE CHAUVE, seigneur de Talmont : 27, 30, 32, 33, 48, 65, 169, 333

GUILLAUME LE JEUNE, seigneur de Talmont : 34, 66

GUILLAUME II, comte de Poitiers : 30

GUILLAUME III, comte de Poitiers : 30

GUILLAUME IV, comte de Poitiers : 30

GUILLAUME VII, duc d'Aquitaine : 34

GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine : 76

Grenade (Andalousie, Espagne) : 300

Grosbreuil (Vendée) : 32, 306

Hambye (Manche) : 277, 278, 340

Ivry-la-Bataille (Eure) : 33

JEAN, duc de Berry, comte de Poitiers, Berry et Auvergne : 76

JEAN IV, duc de Bretagne : 205

JEAN LE BON, roi de France : 70

JEAN SANS TERRE, roi d'Angleterre : 36, 39, 40, 52, 53, 54

L'ARCHEVÊQUE (Jean), seigneur de Parthenay et de Vouvant : 76, 98

–, (Hugues), seigneur de Parthenay et de Vouvant : 61

La Rochelle (Charente-Maritime) : 5, 36, 39, 41, 53, 83, 155, 156, 165, 331

La Roche sur Yon (Vendée) : 20, 35

LEZAY (Guillaume de), seigneur de Talmont : 34, 165

Lézigné (Maine-et-Loire) : 206

Londres (Angleterre) : 334

LOUIS VIII, roi de France : 40, 53

LOUIS IX, roi de France : 40, 51, 54, 55, 56, 57

LOUIS XI, roi de France : 79, 82, 83, 84

Lucques (Toscane, Italie) : 299

LUSIGNAN (Guy de), seigneur de Lusignan :

–, (Hugues de), seigneur de Lusignan : 52, 53, 54, 55

Machecoul (Loire-Atlantique) : 31, 68

MACHECOUL (Louis de), abbé d'Orbestier : 101

Mauléon (Deux-Sèvres) : 11, 36, 39, 52, 56, 79, 82, 90, 330, 342

MAULEON (Guillaume de), seigneur de Talmont : 39, 333

–, (Alix de), dame de Thouars : 60

–, (Raoul de), seigneur de Talmont : 34, 35, 59, 66, 93, 102, 118, 201, 299, 308, 310

–, (Savary de), seigneur de Talmont : 10, 19, 25, 39, 40, 41, 42, 47, 48, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 63, 65, 90, 91, 92, 94, 96, 100, 102, 110, 112, 118, 124, 146, 200, 216, 217, 220, 224, 237, 296, 324, 327, 333, 335, 336

Montsoreau (Maine-et-Loire) : 206

Nantes (Loire-Atlantique) : 30, 31, 331

Olonne (le Château d'/Les Sables d') (Vendée) : 5, 16, 20, 25, 32, 41, 43, 58, 65, 67, 68, 79, 82, 83, 90, 91, 93, 95, 106, 120, 140, 287, 296, 297, 306, 325, 329

Orbestier (Saint-Jean d') (Vendée) : 16, 21, 30, 31, 33, 35, 57, 59, 66, 71, 75, 76, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 102, 113, 116, 120, 153, 159, 210, 286, 287, 288, 304, 305, 308, 310, 311, 312, 315, 321, 324, 325, 332

Paris : 17, 51, 55, 101, 109, 119, 257, 294, 330, 331

Parthenay (Deux-Sèvres) : 39, 40, 52, 61, 76, 98, 116

POUILLE (René de), capitaine de Talmont : 84, 85, 109, 231

Pugny (Deux-Sèvres) : 116

Redon (Ille-et-Vilaine) : 155, 296

RENIER (Maître), ingénieur : 146

REQUIEN (Jean), receveur et châtelain de Talmont : 78, 79, 81, 114, 115, 116, 219

RICHELIEU (Cardinal de) : 10, 165

RICHEMONT (Arthur de), connétable de France : 77

Rivettes (Maine-et-Loire) : 212

Roche-Guyon (La) (Val d'Oise) : 37

Saint-Benoît-sur-Loire (Indre-et-Loire) : 26

Sainte-Gemme-sur-Loire (Maine-et-Loire) : 208

Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) : 22, 31, 58, 92, 102, 201

SALIGNAC (Pierre de), maître d'hôtel de Louis de la Trémoille : 231, 330

Saumur (Maine-et-Loire) : 54, 134, 164, 199, 212, 336

Suscinio (Sarzeau, Morbihan) : 199, 205, 234, 253, 324, 332, 343, 345

THEODELIN, abbé de Maillezais : 31

THOUARS (Aimery IX de), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 53, 54, 114, 308

–, (Savary de), vicomte de Thouars : 61

–, (Renaud de), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 61, 62

–, (Guy II de), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 64, 67, 286, 305, 308, 315, 318

–, (Jean de), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 310

–, (Louis de), vicomte de Thouars et seigneur de Talmont : 65, 72, 93, 94, 100, 103, 287

–, (Pernelle de), dame de Talmont : 73

–, (Marguerite de), dame de Talmont : 73, 79, 83, 94, 100

TREMOÏLLE (Jean de la), seigneur de la Trémoille : 77, 97

–, (Louis I de la), seigneur de la Trémoille : 79,

–, (Louis II de la), seigneur de Talmont : 84, 85, 90, 96, 109, 113, 115, 128, 209, 210, 211, 240, 319, 330, 332

–, (François II de), seigneur de Talmont : 48, 85

Valence (Valence, Espagne) : 300

Vasles (Deux-Sèvres) : 133, 135, 150, 158

Ventadour (Corrèze) : 213

Vijayanagar (Royaume de, Inde) : 300

Villandraut (Gironde) : 205

VITAL, abbé de Talmont : 33

Vouvant (Vendée) : 61, 76, 98, 109

WOODSTOCK (Édouard de), duc d'Aquitaine : 70, 294

Table des matières

Remerciements.....	3
Liste des abréviations utilisées.....	4
Introduction.....	5
Partie I : Un lieu de pouvoir (X^e-XV^e siècle).....	14
Les sources.....	16
Les actes.....	16
Les correspondances.....	17
Les documents de gestion.....	18
Chapitre 1. Le château de Talmont (X^e-XIII^e siècle). Bilan des recherches archéologiques et historiques.....	19
1.1. Cadre spatial et contexte archéologique.....	20
Cadre géographique et environnement en Talmondaïs.....	20
Le contexte archéologique.....	22
1.2. Genèse et développement du château de Talmont (X ^e -XIII ^e siècle).....	25
Aux origines de la seigneurie et du château de Talmont. Les enjeux de l'implantation castrale (X ^e -XI ^e siècle).....	25
Le château des XI ^e -XII ^e siècles, les manifestations d'un lieu de pouvoir entre comtes et seigneurs.....	32
La restructuration du château et l'ère de Savary de Mauléon au début du XIII ^e siècle.....	36
1.3. Le bourg de Talmont au Moyen Âge, bilan des recherches (XI ^e -XV ^e siècle).....	43
Conclusion du chapitre.....	47
Chapitre 2. Le château dans son contexte seigneurial et politique (1233-v.1500)....	48
2.1. La seigneurie de Talmont entre Plantagenêts et Capétiens au XIII ^e siècle.....	51
Le Poitou entre la commise des fiefs Plantagenêts et Taillebourg, ou la prise en main Capétienne (1202-1242).....	51
Talmont, un château convoité au milieu du XIII ^e siècle.....	56
Un château sous contrôle comtal : rachats et châtelains alfoncins.....	61
2.2. La seigneurie de Talmont dans le patrimoine des vicomtes de Thouars (XIII ^e -XIV ^e siècle).....	64
L'affermissement du pouvoir des vicomtes de Thouars en Talmondaïs (XIII ^e -XIV ^e siècle).....	64
La guerre de Cent Ans a-t-elle eu lieu à Talmont ?.....	69
La succession aux Amboise. Fin de la lignée vicomtale et continuité seigneuriale en Talmondaïs.....	72
2.3. Le château de Talmont et ses seigneurs au XV ^e siècle.....	75
Le château de Talmont sous la famille d'Amboise : entre seigneurs et roi.....	75
Revenus et gestion seigneuriale à Talmont au XV ^e siècle.....	80
Le château et la seigneurie de Talmont entre Philippe de Commines et Louis de la Trémoille à la fin du XV ^e siècle.....	82
Conclusion du chapitre.....	86
Chapitre 3 : La vie sociale du château de Talmont (XIII^e- XV^e siècle).....	87
3.1. Visites seigneuriales à la fin du Moyen Âge : autour des usages seigneuriaux du château de Talmont.....	89
Talmont et les châteaux des vicomtes de Thouars.....	89
Fréquence et durée des visites seigneuriales (XIII ^e -XV ^e siècle) : un essai d'estimation.....	90
Les usages seigneuriaux du château.....	96

3.2. Les religieux au château : chapelains et abbés.....	99
Une présence importante de religieux réguliers.....	99
Clercs et chapelains auprès du seigneur.....	102
3.3. Petites élites laïques et défenseurs du château.....	105
Les petites élites laïques du Talmondaï du XIII ^e au début du XVI ^e siècle et le service d'estage : une désaffection croissante ?.....	105
Hommes d'armes et armes au château.....	109
3.4. Les officiers seigneuriaux, rôle et ébauche de prosopographie.....	112
Les officiers supérieurs et subalternes de la seigneurie.....	112
Des carrières aux mains de petites élites locales ?.....	116
3.5. « Petites mains » et serviteurs : le château de Talmont, lieu de vie et de travail pour les humbles.....	118
Divers travailleurs dans l'entourage des seigneurs.....	118
Les travailleurs et résidents intermittents au château.....	120
Conclusion du chapitre.....	122
Partie II : Les programmes de construction (XIII^e-XV^e siècle).....	123
Chapitre 4. Les moyens de la construction en Talmondaï au XV^e siècle.....	125
4.1. Les sources de l'histoire de la construction en Talmondaï au XV ^e siècle.....	127
La rubrique des « Œuvres et réparations » dans les comptes des recettes et des mises de la seigneurie.....	127
La correspondance entre le seigneur et ses agents.....	129
Les études archéologiques de matériaux.....	129
4.2. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur les chantiers de Talmont au XV ^e siècle.....	131
La maîtrise d'ouvrage des constructions.....	131
La maîtrise d'œuvre des chantiers.....	134
4.3. La question financière, d'après les sources comptables.....	136
Les dépenses de construction de la seigneurie au XV ^e siècle.....	136
La répartition des dépenses de construction en 1414-1415.....	141
...et en 1504-1505.....	142
4.4. Un important vivier d'artisans.....	145
Le milieu des artisans.....	145
Rémunération et groupements familiaux.....	149
4.5. L'approvisionnement en matériaux de construction.....	152
Bois et pierre sur les chantiers de Talmont.....	152
Les arts du feu sur les chantiers de Talmont.....	155
Conclusion du chapitre.....	158
Chapitre 5. Les vestiges associés aux courtines est et nord-est : Description et essai de restitution.....	159
5.1. Le bâtiment et la documentation graphique.....	161
Les relevés d'élévations.....	161
Les photographies de détails.....	162
5.2. Les sources iconographiques et écrites.....	163
Les plans dressés, depuis le XVIII ^e siècle.....	163
Les représentations iconographiques.....	164
Les descriptions écrites.....	165
5.3. Les vestiges, courtine est du château de Talmont, parement ouest. Description et mise en phase des vestiges.....	167
Phase 1 : la courtine du XI ^e siècle.....	167
Phases 2 & 3 : l'adjonction de bâtiments à la courtine.....	169

Phase 4 : les restaurations des bâtiments adjoints à la courtine.....	178
5.4. Le bâtiment est, essai de restitution.....	180
La structuration verticale du bâtiment : hypothèses.....	180
La structuration horizontale du bâtiment : hypothèses.....	182
Synthèse.....	183
5.5. Les vestiges, courtine est, partie nord, et courtine nord, partie est. Description et mise en phase.....	184
Phase 1 : les courtines du XI ^e siècle.....	184
Phase 2 : l'installation d'un bâtiment voûté dans l'angle des deux courtines nord et est.....	187
Phase 3 : les restaurations postérieures.....	190
5.6. Le bâtiment nord-est. Essai de restitution.....	192
L'emprise au sol du bâtiment nord-est.....	192
Les élévations du bâtiment nord-est.....	193
Synthèse.....	194
Conclusion du chapitre.....	195
Chapitre 6 : Les vestiges associés aux courtines est et nord-est : Programme, datation et contexte.....	196
6.1. La chapelle, programme et datation.....	198
Programme architectural et aménagements.....	198
Datation et usages.....	200
6.2. Le logis oriental, programme et datation.....	203
Distribution et fonction des espaces.....	204
Indices de datation.....	209
Le contexte de la commande.....	211
Le logis oriental autour de 1500 : Hypothèse de reconstitution.....	214
6.3. Les évolutions des espaces résidentiels seigneuriaux au château de Talmont (XIII ^e -XV ^e siècle).....	216
L'évolution de l'espace nord-ouest (XIII ^e -XV ^e siècle).....	216
Un pôle aulique nord-ouest jusqu'au début du XV ^e siècle ?.....	219
Un transfert des espaces résidentiels au milieu du XV ^e siècle ?.....	220
Conclusion du chapitre.....	224
Partie III : Modes de vie (XIII^e-XV^e siècle).....	225
Les sources.....	227
Les assemblages fauniques.....	227
La culture matérielle.....	229
Les documents comptables.....	230
Quittances et correspondances.....	232
Chapitre 7. A la table du château de Talmont.....	233
7.1. Les éléments de l'alimentation.....	235
Les bases de l'alimentation : pain, vin et companage.....	235
Une alimentation carnée diversifiée.....	242
7.2. Lieux et pratiques de l'alimentation.....	256
Les lieux de l'alimentation : cuisines et espaces domestiques.....	256
Contenants et récipients. Composition et évolution du vaisselier culinaire.....	260
La cuisine au château : première approche des préparations et techniques culinaires.....	265
7.3. Une alimentation élitaine ?.....	269
Visites et banquets seigneuriaux à Talmont à la fin du Moyen Âge.....	270
Une alimentation noble ? Aliments et représentations sociales.....	278

Conclusion du chapitre.....	281
Chapitre 8. Le château dans son environnement : ressources et territoires.....	282
8.1.Un lieu de concentration et de stockage : autour de l’approvisionnement local du château.....	285
Acquérir les ressources du territoire.....	285
Engranger au château : Bâtiments agricoles et structures de stockage au château de Talmont.....	289
8.2.Pays proches, horizons lointains : le château et les échanges.....	293
Le château de Talmont et le commerce local.....	293
Soie et épices : le monde au pied du château.....	298
8.3.Forêts, pâturages et chasses seigneuriales.....	302
Quelles forêts ? Topographie et milieux naturels.....	304
Gestion et usages des forêts du Talmondais.....	308
Techniques et pratiques des chasses seigneuriales.....	313
Des espaces réservés ? Parcs de chasse, défens et garennes.....	321
Conclusion du chapitre.....	326
Chapitre 9. Les fonctions du château de Talmont à la fin du Moyen Âge, essai d’interprétation.....	327
9.1. Le château de Talmont dans le circuit seigneurial à la fin du Moyen Âge : un site périphérique ?.....	329
Le parcours des vicomtes de Thouars, seigneurs de Talmont, à la fin du Moyen Âge.....	329
Un environnement favorable aux activités aristocratiques ?.....	331
9.2. Les caractères de la résidence : évolution des formes et de la topographie dans l’enceinte castrale.....	333
L’implantation de la résidence. Permanence.....	333
...et mutations : du palais au manoir.....	335
9.3. La mutation des fonctions castrales à la fin du Moyen Âge. Vers un lieu de plaisance ?.....	338
Les activités seigneuriales au château, essai de synthèse.....	338
Données matérielles, textes et interprétations sociales.....	341
Un château de plaisance ?.....	342
Conclusion du chapitre.....	344
Conclusion.....	345
Etat des sources.....	347
Sources manuscrites.....	347
Sources imprimées.....	351
Sources iconographiques.....	353
Bibliographie.....	354
Index des noms de lieux et de personnes.....	369

DU LIEU DE POUVOIR À L'ESPACE VÉCU. LE CHÂTEAU DE TALMONT DU XIII^E AU XV^E SIÈCLE.

Résumé

Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée), est un édifice imposant et complexe, occupé du XI^e au XVII^e siècle. Dans la lignée des travaux ayant porté sur l'architecture et l'occupation du château du XI^e jusqu'au début du XIII^e siècle, cette thèse se propose d'ajouter au dossier l'étude des parties tardives (XIII^e-XV^e siècle), dans la perspective d'une étude archéologique et microhistorique de l'habitat castral, prenant en compte le bâti, le mobilier archéologique et les sources écrites. L'histoire politique du site et la société complexe qui le peuple sont étudiées en premier lieu, avant que l'on ne se penche sur l'organisation des chantiers de construction médiévaux et l'étude archéologique du bâti des programmes de construction tardifs bâtis contre la courtine orientale, puis sur les modes de vie au château envisagés notamment sous l'angle de l'alimentation et des rapports du château avec les espaces environnants. L'analyse interdisciplinaire des différentes facettes du site permet *in fine* de proposer une interprétation générale de son occupation et de sa trajectoire historique à la fin du Moyen Âge.

Mots-clés : Archéologie médiévale ; Archéologie castrale ; Archéologie du bâti ; Histoire de la construction ; Histoire économique et sociale ; Histoire de l'alimentation ; Histoire de l'environnement.

PLACE OF POWER AND INHABITED PLACE. TALMONT CASTLE BETWEEN THE XIIITH AND THE XVTH CENTURY.

Summary

Talmont castle (Talmont Saint-Hilaire, Vendée) is a large and complex monument, inhabited between the XIth and the XVIIth century. Following numerous works focused on the castles' architecture and history between the XIth and the XIIIth century, this thesis aims at giving a study of the castles' later medieval history in an interdisciplinary way. It mainly studies the castle as a micro-historical object by using architecture and archaeological data as well as medieval texts. The castle is first of all studied inside its political and social frame ; the study then focuses more on medieval buildings' archaeology and archaeology of architecture. Daily life in the castle is finally studied, more precisely through topics such as food and cuisine, supplying and hunting. Crossing various historical data gives to this work an opportunity to offer a global understanding of the castle and its historical context in the later Middle Ages.

Keywords : Medieval archaeology ; Castles archaeology ; Archaeology of architecture ; Building history ; Economic and social history ; Food history ; Environmental history.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

DISCIPLINE : archéologie.